JAMEL HAGGUI

Les Algériens en Tunisie

de 1871 à 1962

du Communautarisme au Nationalisme

Membres du GPRA à Tunis de gauche à droite les nommés :
Sïad Dahleb, Mohamed Saïd, Krim Belgacem, le président Benyoucef Ben Khedda,
Lakhdar Bentobbal, Abdelhafid Boussouf et M'hammed Yazid

Les Editions Sahar

Jamel HAGGUI

Les Algériens en Tunisie de 1871 à 1962 :

Du communautarisme au nationalisme

Les Editions Sahar-Tunisie

Les Algériens en Tunisie de 1871 à 1962 :
Du communautarisme au nationalisme

Auteur : Jamel HAGGUI
Edition : Les Editions SAHAR- Tunisie
Dépôt légal : Septembre 2020
Prix :25dt -25€

©
Tous droits réservés à l'Editeur

9, rue de Nabeul-le belvédère II - 1002 Tunis
Tel. (00216) 92 444 335– Fax: (00216) 78 671 359
Email: editions_sahar@yahoo.fr

A la mémoire de mon père Amor qui m'en a beaucoup appris à la vie et à celle de mon oncle Ammar qui a été toujours à mes côtés pour me soutenir et m'encourager. Que ce travail traduire ma gratitude et mon affection.

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est une reproduction, légèrement allégée, d'une thèse pour un doctorat en histoire contemporaine, soutenue à la faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, le 09 janvier 2010. Ce travail a été réalisé sous le régime d'une cotutelle entre la faculté de Tunis I et Toulouse II Le Mirail. Sa réalisation doit beaucoup à plusieurs personnes.

Je tiens à remercier en premier lieu les professeurs Habib KAZDAGHLI de la faculté de Tunis et Guy PERVILLE de l'université de Toulouse II Le Mirail, qui ont bien voulu co-diriger ce travail, tout en respectant mes choix méthodologiques. Sans ses conseils et ses remarques souvent très critiques, ce travail ne peut avoir la forme qu'il a maintenant. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute ma gratitude.

Il m'est agréable d'exprimer ma profonde reconnaissance à tous ceux ont fait partie du Laboratoire « Régions et ressources patrimoniales de Tunisie » à Manouba, l'Ecole doctorale FRAMESPA à Toulouse et du projet FSP : « *Traces. Désir de savoir et volonté d'être. XIXème –XXIème siècles* », dirigé par Madame COLONNA Fanny. La participation à ses travaux m'a été très bénéfique et les intenses discussions avec certains d'entre eux m'ont permis de s'ouvrir sur d'autres branches de la recherche en sciences sociales. Ma dette est grande envers les professeurs Abdelhamid Larguèche, Colonna Fanny, Béchir Yazidi, Ahmed Sadaoui, Tlili Ajili, Ridha Ben Rejab, Kedardra Chaib, Hadi Dadane, Kmar Ben Dana, Omar Carlier et enfin le défunt Ahmed Jdey, paix à son âme, Qu'ils trouvent tous ici l'expression de ma gratitude.

Mes vifs remerciements s'adressent aussi à ceux et à celles qui travaillent dans les Archives Nationales de Tunisie et à l'ISHMN, où j'ai passé le temps nécessaire pour accomplir mon travail, particulièrement Abdelaziz, Hinda, Ilhem, Mohamed et Baya. Je n'oublierai pas aussi les personnels des bibliothèques d'IBLA, de l'IRMC et de l'Institut du Monde Arabe à Paris. Qu'ils trouvent tous ici l'expression de ma profonde reconnaissance. Pour

en finir, un grand merci à mon épouse Hanene et à mes petits-enfants ; Hamza, Hayder et Héla ; sans leurs compréhensions et soutiens, ce travail n'aura plus la chance d'apparaitre. Qu'ils trouvent ici les expressions de ma reconnaissance et de mon grand amour pour chacun d'entre eux.

Liste des sigles et abréviations

- **A.D. de Nantes** : Archives Diplomatiques de Nantes (fonds de la Résidence)
- **AEMAN** : Association des Etudiants Musulmans d'Afrique du Nord
- **AEMNA** : Association des Etudiants Musulmans Nord-africain
- **AFMA** : Association des Femmes Musulmanes Algérienne
- **ALN** : Armée de Libération Nationale
- **AML** : Amis du Manifeste et de la Liberté
- **ANOM** : Archives Nationales section d'Outre Mer (à Aix-en- Provence)
- **ANT** : ***Archives Nationales de Tunisie***
- **C.C.** : Contrôleur / Contrôle Civil
- **CCE** : Comité de Coordination et d'Exécution
- ***CGT*** : Confédération Générale du Travail
- ***CGT-FO*** : CGT-Force Ouvrière
- **CGTT** : Confédération Générale des Travailleurs Tunisiens
- **CISL** : Confédération Internationale des Syndicats Libres
- **CNRA** : Conseil National de la Révolution Algérienne
- **COM** : Comité Opérationnel Militaire
- **CRUA** : Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action
- **C.T.** : Cahiers de Tunisie
- **ENA** : Etoile Nord Africain
- **FLN** : Front de Libération Nationale
- **FMA** : Français Musulmans d'Algérie
- **FSM** : Fédération Syndicale Mondiale
- **GGA.** : Gouverneur Général d'Algérie
- **GPRA** : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne
- **IBLA** : Revue de l'Institut des Belles Lettres Arabes
- **ISHMN** : Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National
- **MN** : Mouvement National
- **MNA** : Mouvement National Algérien
- **MTLD** : Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques
- **OS** : Organisation Spéciale (organisation paramilitaire)
- **QO** : Archives du Ministère des Affaires Etrangères (Quai d'Orsay)
- **R.G.** : Résident Général
- **PCT** : Parti Communiste Tunisien
- **PPA** : Parti du Peuple Algérien
- **RHM** : Revue d'Histoire Maghrébine
- **SFIO** : Section Française de l'Internationale Ouvrière
- **S.G.** : Secrétaire Général du gouvernement tunisien
- **SHAT** : Archives du Service historique de l'armée de terre à Vincennes
- **UD- CGT** : Union Départementale des Syndicats de Tunisie
- **UDMA** : Union Démocratique du Manifeste Algérien

- **UGEMA** : Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens
- **UGET** : Union Générale des Etudiants Tunisiens
- **UGTA** : Union Générale des Travailleurs Algériens
- **UGTT** : Union Générale Tunisienne du Travail
- **USTT** : Union Syndicale des Travailleurs Tunisiens

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis le début du XIXème siècle et toute au long de la période coloniale, la Tunisie constitue une terre d'immigration et d'accueil pour des communautés d'origine européenne (Maltais, Italiens, Français, Grecs, etc.) et maghrébine (Algériens, Marocains et Tripolitains). A l'exception des Français, toutes ces communautés s'intègrent parfaitement à la population tunisienne parlant son dialecte et vivant parmi elle. Leur passage en Tunisie laisse des traces dans les domaines de l'architecture, de la culture et même dans l'art culinaire ; ces traces restent encore vivaces dans la Tunisie d'aujourd'hui.

L'intérêt pour une histoire portant un regard sur les particularismes des différentes communautés méditerranéennes de la Tunisie à l'époque précoloniale et coloniale, est au cœur de nombreuses études récentes en sciences humaines et sociales ; il alimente les débats des intellectuels sur la formation de notre identité nationale. La diversité des origines qu'elle soit géographique, nationale, ethnique ou religieuse des membres qui composent une nation constitue un important facteur d'enrichissement et d'ouverture. La Tunisie actuelle est la synthèse des différentes influences exercées par ces communautés, et leurs traces constituent toujours une partie de notre mémoire collective.

Dans le présent travail, nous nous sommes limités à étudier une des composantes de la société tunisienne durant la période allant de 1871 jusqu'à 1962, à savoir : la communauté algérienne. Le choix de cette communauté s'inscrit dans le prolongement logique de nos travaux de troisième cycle qui avaient porté sur la présence des Algériens du Sud dans la ville de Tunis durant l'époque coloniale[1]. Il me semble opportun d'élargir cette recherche pour toucher toute la communauté algérienne de la Tunisie coloniale en partant d'une conviction que les micro-identités peuvent, jusqu'à un certain point, éclairer différents aspects de la société globale. Dans ces analyses des modalités d'émergence et de la recomposition des identités ethniques, à travers des exemples tirés de l'histoire de l'Europe et du Moyen-Orient, John ARMSTRONG conclut que les *« groupes tendent à se définir non en référence à leurs propres caractéristiques, mais par exclusion, c'est-à-dire par comparai-*

[1]- HAGGUI (J.), *Les Algériens originaires du Sud dans la ville de Tunis pendant l'époque coloniale (1881-1956) (Mozabites, Souafas et Ouarglias)*, mémoire DEA en Histoire Contemporaine, Faculté des Lettres de la Manouba, soutenu en juillet 2004. Habib KAZDAGHLI (dir.)

son avec des "étrangers" »[1]. La même idée fut partagée par Jean CUISENIER qui, dans une étude de sociologie sur la tribu de l'Ansarine dans une région montagneuse du Nord de la Tunisie, affirmait que : « Ce *n'est pas seulement la connaissance des caractéristiques du système global qui rend compte du fonctionnement des communautés, c'est aussi la connaissance des communautés partielles qui permet d'accéder à la connaissance de la société globale* »[2]. Dans ce cadre, ce travail devient donc une façon de redécouvrir les autres dimensions de notre mémoire sociale longtemps ignorée, et de restituer une partie oubliée de notre patrimoine. Il représente ainsi, je l'espère, une modeste contribution à la recherche des origines de notre formation sociétale, et apporte un nouvel éclairage sur la genèse de notre identité actuelle.

En réalité, réfléchir sur l'histoire des Algériens en Tunisie ne peut être dissocié de l'histoire même des peuples tunisien et algérien dans leur longue lutte contre le colonialisme. Il est donc obligatoire de tenir compte de tous les paramètres internes et externes à la Tunisie qui nous guideront dans notre approche sur l'évolution du peuple tunisien en général, et de la communauté algérienne en particulier. Il y a bien entendu d'autres éléments qui ont aussi contribué à cette évolution, tels que la politique intérieure de la France en Tunisie d'une façon générale, et vis-à-vis de la communauté algérienne en particulier. Dans cette logique, il nous a paru utile d'étudier la présence des Algériens en Tunisie à partir de 1871, date de l'insurrection de la famille Mokrani, un événement historique majeur qui a eu, sur les origines de l'immigration algérienne, une influence certaine, jusqu'en 1962 ; une date qui coïncide avec l'indépendance de l'Algérie suivie d'un retour de milliers d'Algériens dans leur pays.

Il convient au préalable de préciser dans le cadre de ce travail qui sont ces Algériens, sujets de notre étude ? Quel critère aura le plus d'importance et à quel élément devrons-nous accorder la priorité pour le qualificatif « Algériens en Tunisie » ? Serait-ce le critère géographique (Algérien dans le terme d'une identité nationale et exprimant l'appartenance à un ensemble géographique) ? Serait-ce la descendance ethnique (donnée anthropologique et objet de querelle souvent sans issue !) ou encore la culture communautaire (composant substantiel difficilement saisissable qui renvoie

---

1- JAFFRELOT (Ch.), « Pour une théorie du nationalisme », dans *Repenser le nationalisme*, DIECKHOFF (A.) & JAFFRELOT (Ch.) (dir.), Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 2006, p.93.

2- CUISENIER (J.), *L'Ansarine. Contribution à la sociologie du développement*, Paris, PUF, 1960, p.16.

aux notions de la langue et ses dialectes, la religion et les confessions, les coutumes et les traditions…etc.) ? Ou enfin, le statut juridique (composant formel et facilement définissable reposant sur la notion de la nationalité) ? Pour nous, tous ces critères se complètent sans se contredire comme un puzzle géant dont les pièces formeraient une image bien supérieure à la somme de ses individualités.

En fait, nous considérons comme « Algériens en Tunisie », tous ceux qui sont nés sur le territoire de l'Algérie actuelle et qui résident en Tunisie. Seront intégrés ceux qui sont dits Tunisiens à partir du moment où il est attesté qu'ils sont nés en Algérie, c'est-à-dire ceux qui ont conservé au cours de cette période objet de notre étude, le souvenir et le sentiment d'appartenance aux territoires algériens, qu'ils aient ou non conservé la nationalité algérienne.

Il est à noter que la majorité des fonds d'archives réservés aux Algériens de Tunisie se répertorie sous deux appellations : Algériens ou Français Musulmans d'Algérie (FMA). L'utilisation de ces deux termes nous renvoie à un composant social diffèrent. Ainsi, nous optons dans le cadre de notre travail pour la nomination « Algérien » au lieu de « FMA », un terme qui exclut deux éléments essentiels dans la composante sociale de la communauté, à savoir les Algériens tunisifiés et les Juifs. Les Algériens en Tunisie sont aussi bien de confession musulmane que de confession juive. Au départ, il nous a paru judicieux de les étudier conjointement, mais l'insuffisance des sources n'a pu rendre notre choix possible[1]. Nous sommes alors contraints de consacrer cette étude seulement aux sujets musulmans.

Les Algériens en Tunisie n'étaient pas véritablement considérés comme des étrangers : la communauté de culture rendait leur assimilation assez facile, après un séjour plus au moins long. Mais ce qui avait donné aux Algériens une certaine originalité, c'est qu'ils étaient dotés d'un sens communautaire assez fort qui se traduisait, en particulier, par un attachement tenace à leur pays d'origine, à des lieux à forte présence algérienne et à des espaces de sociabilité communautaires. Cette vie communautaire avait donc un poids

[1]- Concernant les Juifs algériens résidant en Tunisie à l'époque du Protectorat, nous ne disposons que de trois registres d'immatriculations : le premier, qui remonte à 1876, est conservé aux Archives Nationales de Tunisie et, les deux autres sont conservés aux Archives Diplomatiques de Nantes. Mis à part les informations que nous pouvons saisir sur l'origine du migrant, son implantation, sa profession ; cette documentation reste, à mon avis, insatisfaisante pour couvrir les différentes facettes de la présence de cette communauté. Nous avons entamé des démarches auprès de l'Alliance Israélite Universelle pour savoir s'il y on a des fonds qui les concernent ; les résultats sont aussi décourageants.

non-négligeable, d'autant plus qu'elle figurait des règles coutumières, « greffait » des institutions tribales et régionales et gardait des spécialisations professionnelles sans qu'elle ait mit en jeu des formes d'une telle détermination identitaire ou incarnait des revendications aux droits à la différence. Dans les fait, bien éloigné du communautarisme au sens où nous le comprenons aujourd'hui, les Algériens en Tunisie n'avaient pu montrer des attitudes ou aspirations visant à se différencier volontairement et à se dissocier du reste de la société tunisienne[1].

Les Algériens en Tunisie formaient-ils une nation ou plutôt, avaient-ils un sentiment national qui peut rendre possible aux individus _ ayant des héritages micro-communautaires variables (familiale, ethnique, régionale, religieuse), et qui l'avaient gardé en Tunisie _ à s'identifier corps et âme avec d'autres algériens qu'ils ne connaissent pas et ne connaîtront jamais ? Notre recherche aura donc pour intérêt de suivre le passage de ces groupes d'allogènes d'une conscience communautaire segmentaire vers la prise de conscience globalisante à travers la prise en compte du fait national. Quelques interrogations méritent d'être posées : le nationalisme est-il un élément unificateur des différents groupes algériens ? Est-il arrivé à détruire la vie communautaire des différents groupes algériens ? L'aspect communautariste persiste-il avec le National ? En bref, ces transformations traduisent-elles le déclin de la société traditionnelle ? Il nous parait opportun d'examiner brièvement les concepts : *communauté / communautarisme* et *nation / nationalisme* et d'en donner des définitions opératoires.

Le petit Larousse définit la communauté en ces termes : « …*groupe social ayant des caractères, des intérêts communs ; ensemble des personnes d'un même lieu, d'un même Etat*… ». A son tour, Pitt RIVERS, un défricheur de concepts originaux dans les sciences humaines, définit la communauté de la manière suivante : « *La communauté est essentiellement liée au contact*

1- Le communautarisme n'a jamais été précisément défini, mais massivement utilisé dans les discours politiques d'aujourd'hui, notamment français. Il fut utilisé souvent comme opposant aux normes de la République qu'à la laïcité, au nationalisme, à l'universalisme ou à l'individualisme. Selon TAGUIEFF (P-A.), *« le communautarisme est défini par ses critiques comme un projet sociopolitique visant à soumettre les membres d'un groupe défini aux normes supposées propres à ce groupe, à telle communauté, bref à contrôler les opinions, les croyances, les comportements de ceux qui appartiennent en principe à cette communauté »*. Le terme de manière vague incarnait une menace constante sur l'unité de la nation. Cf. : « Le "communautarisme" : vrai concept et faux problèmes », colloque organisé par le groupe d'études et d'observation de la démocratie (Géode, université de Paris-X-Nanterre) et le Centre de recherches politiques de Sciences po, sous la direction de G. DELANNOI, P.-A. TAGUIEFF et S. TRIGANO, à l'IEPP, le 5 février 2004.

personnel entre ses membres, et se marque par le fait que des individus vivent au même endroit, sont homogènes sur le plan culturel et partagent les mêmes valeurs, ce qui implique une grande solidarité et une grande identification dans le groupe, une tendance vers la normalisation idéologique et aussi l'égalité socio-économique, enfin une conscience de la dépendance mutuelle sur le plan de la subsistance [1] ».

Les deux définitions mettent l'accent sur certains traits qui caractérisent la communauté : l'homogénéité des normes et des valeurs partagées par un groupe qui occupe le même lieu et/ou appartenant à un même Etat. A ceci s'ajoute l'intérêt commun, la solidarité entre les membres de groupes qui les rend socialement égaux. A partir de ces définitions nous pouvons distinguer donc, plusieurs types de communautés : religieuse, ethnique, rurale, urbaine, d'intérêt, où chaque groupe peut se reconnaitre dans une communauté d'entre elles en constituant une sorte de micro-société avec ses hiérarchies, ses lois, ses antagonismes et ses alliances.

En Tunisie, la communauté algérienne n'est certainement pas une, mais plusieurs communautés dont la langue, la tribu, le village, la religion et parfois les confréries constituaient, pour longtemps, des cadres de références pour une telle structuration communautaire. Les différents moments et conditions d'arrivée des Algériens en Tunisie, le nombre des populations concernées, leurs caractéristiques régionales et sociales, les motifs de leur départ et de la nature de leur mobilité, les modes de présence et d'insertion dans le pays d'accueil, de leur retour éventuel dans le pays ou la région d'origine ont certes provoqué l'apparition de plusieurs petites communautés, communautés malgré-tout incapables de se constituer en nation. En bref, la permanence des formes communautaires est l'expression de particularismes sociaux dans l'évolution de la population algérienne en Tunisie à l'époque coloniale.

En effet, il paraît difficile qu'une communauté dont la structuration est bien soudée par certaines normes et valeurs, puisse se transformer à cause de facteurs endogènes en raison d'une presque inexistence des rapports de classes inégales. Les inégalités sociales sont, en fait, absorbées et diminuées par les nombreux actes de charité et par la solidarité communautaire. Toutefois, la communauté n'est jamais protégée des influences extérieures qui pourraient ré-moduler ses organisations et ses hiérarchies, voire modifier ses

1- Cité par BOUKRAA (R.), « La problématique de la communauté rurale au Maghreb : quelques observations sur le changement social dans la communauté villageoise de Hammamet », in *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n°45, 1975, p.26.

lois et ses antagonismes. Les communautés algériennes allaient-elles devenir une nation ?

Le début du XXème siècle voit triompher le phénomène des nations. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une forme spécifique d'organisation politique est supposée faire office de norme universelle[1]. Le principe national s'est imposé comme étant la seule base légitime des organisations étatiques. Pour le cas spécifique des pays arabo-musulmans, l'idée de nation, tout comme son cadre institutionnel et son idéologie, sont introduits par la voix de la colonisation. Si nous revenons sur l'origine du mot nation, nous y trouvons qu'il était, longtemps, employé pour désigner un groupe humain caractérisé par ses origines ethnoculturelles homogènes : race, religion, langue, culture, mœurs ; des éléments largement nuancés par plusieurs cas historiques où, des nations furent capables d'intégrer ses minorités pour forger un idéal national supra-ethnique. En réponse à cette conception ethnoculturelle, Ernest RENAN affirme que *« l'homme n'appartient ni à sa langue, ni à sa race : il n'appartient qu'à lui-même, car c'est un être libre, c'est un être moral (…), la vérité c'est qu'il n'y a pas de race pure, et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique est une chimère*[2]*»*.

Ainsi pour RENAN, ce n'est ni la race, ni même la langue, la religion, les intérêts économiques ou la géographie qui définissent une nation. Cette dernière est le fruit d'un *consentement quotidien* et qu'elle doit se fonde sur l'*oubli* ; oubli des querelles intestines du passé, oubli des réalités au bénéfice des légendes communes. Puisque l'homme est libre et que le corps social naît de sa volonté, la nation est désormais perçue comme le résultat d'un *contrat*, d'un pacte d'association. C'est l'idée qu'en donne Benedict ANDERSON quand il la décrit comme une « *communauté imaginée* [3]», fondée sur le consentement et le vouloir vivre ensemble. Le plus important dans sa définition étant que les individus se considèrent, s'imaginent comme formant une nation assurant une communion entre ses membres, quel qu'en soit le fondement. Bien qu'imaginaire, les membres d'une telle nation en vinrent donc à recher-

1- THIESSE (A.M.), « Les identités nationales, un paradigme transnational », in *Repenser, op.cit.,* p. 222.

2- RENAN (E.), *Qu'est-ce qu'une nation ?* Paris, Editions Mille et une nuits, n°178, novembre 1997, p.15. RENAN affirme aussi qu'« une nation est [...] une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est [...] un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie ».

3- ANDERSON (B.), *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p.19.

cher des choses en commun : lieux, pratiques, souvenirs, signes et symboles[1]. Un héritage national qui peut, à son tour, regrouper les particularismes des diverses régions et localités de ce qui est devenu une nation[2]. Ernest GELLNER est allé très loin dans cette voie. Il nous livre ainsi ce postulat que : « *C'est le nationalisme qui crée les nations et non pas le contraire*[3]. Admettre une définition large de la nation, c'est transformer presque n'importe quel phénomène de volonté communautaire en nation, poursuivit GELLNER[4]. Son postulat a donc ses droits, mais sa valeur découlera de sa faculté à nuancer. Il y a des exemples de nation sans nationalisme, et aussi de nationalisme sans nation. L'essor de l'Etat moderne est lié au phénomène national sans être forcément marqué par le nationalisme. Il est néanmoins clair qu'une nation, quand elle existe, rend plus facile la tâche du nationalisme, quelle que soit la profondeur des différences qui la sépare.

Il est évident que les caractéristiques ethnoculturelles (race, histoire, langue, territoire, religion, culture) sont tout à fait insuffisantes pour former la nation algérienne. Cette dernière est, par conséquent, le fruit du nationalisme algérien dont la tâche primordiale est l'instauration de l'homogénéité, l'autoritarisme et l'exaltation des particularismes, pour autant que les symboles existants puissent être mobilisés derrière une cause moderne : la libération de l'Algérie du joug colonial. Ce nationalisme indépendantiste était donc en mesure d'imaginer une vision homogène de la nation, en réduisant sans cesse les forces régionalistes et communautaires.

C'est à partir des années trente du siècle dernier que l'idée d'une nation algérienne allait connaitre une vigueur sans précédent. Le premier signe de son émergence fut la décolonisation : la lutte contre le colonialisme a été menée au nom du principe d'indépendance nationale et du droit des Algériens à disposer d'eux-mêmes. Donc, c'est par réaction à la stratégie colonialiste que se formait une conscience nationale qui englobait les différentes communautés algériennes.

L'émergence d'une conscience nationale nécessite, selon H. GOULBOUME, que la plupart, si ce n'est tous les groupes, soient animés d'un désir de participer dans sa construction, non pas en tant que groupes, mais en tant

1- HOBSBAWN (E.), *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Editions Gallimard, 1992, p.171.
2- Idem.
3- GELLNER (E), *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989, p.86.
4- Ibid., p.84.

qu'individus[1]. En d'autres termes, c'est le « *patriotisme abstrait* » qui doit remplacer le « *patriotisme communautaire* », disait Yves DÉLOYE[2]. Pour y parvenir, les structures sociales traditionnelles doivent être dissociées en faveur « *une société atomisée qui cherche dans le nationalisme un substitut à l'ordre ancien* »[3]. Nous serions donc en présence d'un processus du nationalisme avancé dont l'effet primordial est la déstructuration de la vie collective communautaire. Même si cette identité ne l'emporte pas toujours sur les franchises communautaires, elle a pu maintenir une intégration nationale chez les Algériens en les enrôlant dans l'activisme politique et militaire pour la libération nationale.

Le deuxième signe de l'émergence d'un nationalisme algérien fut le « décommunautarisation » des grandes collectivités, un fait quasiment lié à l'économique et à son évolution. D'après Henri LEFEBVRE, la communauté est liée au mode de production pré-capitaliste et elle est appelée à se dissoudre là où triomphe l'échange de marchandises, l'économie monétaire et l'individualisme. Il prévoyait la désintégration et la disparition des formes de vie communautaire avec l'avènement du mode de production capitaliste. Dans cet ordre d'idée, peut-on supposer voire admettre, que les changements qu'avaient subis les communautés algériennes en Tunisie soient liés au degré d'engagement de la société et de l'économie des régions de départs et d'arrivées dans l'économie capitaliste ? Pour en finir avec les concepts nation/nationalisme, il faut dire que le nationalisme algérien n'avait plus affaiblit le poids des formes communautaires et l'organisation sociale traditionnelle, mais les avaient modifié sans les faires totalement disparaître.

Pour l'étude de la présence des Algériens en Tunisie, nous avons adopté une approche pluridisciplinaire qui combine l'histoire, la sociologie et l'anthropologie. Cette méthode mixte nous permet de découvrir, de nuancer et de souligner les diverses facettes de cet objet d'étude. La nature même des documents que nous avons étudiés (registres d'immatriculations, statistiques officielles du gouvernement français et les rapports, notes…etc.) a exigé l'emploi des outils de la méthode quantitative. Nous avons procédé à des études sérielles en matière de démographie et d'économie pour mesurer l'intensité des échanges inter-communautaires. L'approche qualitative aussi reste d'une efficience particulière pour saisir le vécu communautaire et les

---

1- Cité par NEVEU(C.) (S/dir.), *Nations, frontières et immigration en Europe*, Paris, Harmattan, 1995, p.23.

2- DÉLOYE (Y.), « État, nation et identité nationale : pour une clarification conceptuelle », in *Fractures de l'État-nation*, BURGI (N.) (dir.), Paris, Kimé, 1994, p.159.

3- JAFFRELOT (Ch.), art. cit., p. 64.

formes d'acculturation découlant de cette mobilité sociale et géographique des Algériens. De même, le recours à la monographie s'est avéré utile et parfois indispensable pour identifier les composants de la communauté algérienne.

Les travaux universitaires ont inégalement traité l'histoire des communautés ; un plus grand intérêt a été accordé aux communautés européennes, facilement repérables par leurs langues, leurs religions, leurs appartenances nationales et leurs traces matérielles gravées dans l'espace urbain. D'ailleurs les recherches sur les communautés maghrébines sont très rares même si, les archives conservent les traces de leurs présences. Concernant les études relatives à la présence des Algériens en Tunisie, force est de constater qu'elles se caractérisent par leur partialité.

Comme déjà signalé, il n'existe - à notre connaissance- aucune étude de synthèse sur le sujet. Cependant, il y a un certain nombre de documents de base permettant de se faire une idée sur l'histoire de cette immigration, malgré les préjugés classiques du colonialisme, et de suivre l'évolution de cette communauté en Tunisie. Ils fournissent des données chiffrées sur les différentes vagues d'immigration, sa répartition géographique, ainsi que les activités professionnelles exercées par celle-ci. Il s'agit notamment des quelques rapports et mémoires de C.H.E.A.M.

- CHARPY (Dominique), *Situation des Algériens en Tunisie*, Mémoire de stage à l'Ecole Nationale d'Administration, octobre 1955.
- DUMONT (P.A.), *Les Algériens dans le Contrôle Civil de Téboursouk*, Mémoire de fin de stage, Téboursouk, 1949.

A ces mémoires vient s'ajouter l'étude de Germaine MARTY sur les éléments allogènes qui ont résidé dans la ville de Tunis[1]. Malgré l'importance que nous accordons à cette étude en tant que recherche pionnière, celle-ci reste très localisée et peu documentée puisqu'elle s'est appuyée sur les enquêtes du terrain et sur les témoignages oraux.

Adoptant une approche plutôt littéraire, Mohamed Salah JABRI a préparé une thèse sur les activités littéraires et culturelles des Algériens en Tunisie en s'appuyant sur des articles publiés dans la presse tunisienne[2]. Même s'il s'est intéressé à une seule catégorie et à un seul aspect de la présence

[1]- MARTY (G.), *Etude sur les Musulmans allogènes à Tunis : Tunisiens, Tripolitains, Algériens, Marocains*, Mémoire pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, Faculté des Lettres d'Alger, juin 1947.

[2]- JABRI (M.S.), *La littérature algérienne en Tunisie, 1900-1962*, Carthage, Bit-Al- Hikma, 1991. (En arabe)

algérienne en Tunisie, son travail nous a servi de source importante, au vu de son impressionnant focus concernant les étudiants algériens de la zeitouna. Egalement, Brahma BELOUAZAÄ s'est intéressé aux écrits des Algériens dans la presse tunisienne. Ce travail présente en soi une contribution précieuse à la connaissance des moments de cette présence des Algériens[1]. Mais l'étude s'est limitée à la seule période allant de 1947 à 1962. Youssef JAFALI est le premier chercheur tunisien à s'être intéressé à l'étude de la communauté algérienne dans la région du Kef, et ce durant la période de 1881 et 1929[2]. L'importance de son travail réside dans la richesse de sa documentation non consultée et encore conservée dans la région.

Dans une étape préliminaire pour la préparation d'une thèse doctorat, Alain MESSAOUDI a préparé en France, un mémoire de DEA sur les Algériens en Tunisie à l'époque coloniale mais son travail n'était pas achevé[3]. Enfin, cette historiographie a été enrichie par le travail de l'historien Abdelkrim MEJRI sur toutes les communautés maghrébines qui étaient présente en Tunisie entre 1830 et 1939. Cette recherche s'est fondée sur l'exploitation des registres fiscaux et administratifs. Concernant les communautés algériennes, son étude s'est beaucoup penchée sur la question de la migration[4].

Il ressort de cette présentation rapide de l'historiographie relative aux Algériens en Tunisie que la période allant de 1930 à 1954 n'a pas été traitée. Notre recherche vise à combler cette lacune en nous appuyant sur les documents d'archives qui constituent notre principale source d'information. Pour cela, nous avons procédé à un recensement exhaustif des documents conservés dans les archives tunisiennes et françaises à savoir : les Archives Nationales de Tunisie (ANT), les Archives du Ministère des Affaires Etrangères de Paris et de Nantes (fonds du Quai d'Orsay et fonds de la Résidence) et celles des Archives nationales d'Outre-mer à Aix-en-Provence (ANOM).

1- BELOUAZAÄ (B.), *Les Ecrits des Algériens dans la presse tunisienne*, mémoire de DEA en histoire contemporaine, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis I, 1998. (En arabe)

2- JAFALI (Y.), *La Communauté algérienne dans la région du Kef (1881-1929),* mémoire de DEA en Histoire contemporaine, Faculté des Sciences Humaines et Sociales Tunis I, 1993. (En arabe)

3- MESSAOUDI (A.), *Les Algériens en Tunisie de 1830 à 1962 : étude d'une population migrante ou immigrée, enjeu de définitions nationales*, mémoire de DEA, Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle, 1992.

4- MEJRI (A.), *Les Communautés maghrébines en Tunisie (1830-1939),* 2 Vol, Thèse doctorat d'Etat en histoire contemporaine, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis I, Tunis 2007. (En arabe)

La documentation conservée aux Archives Nationales de Tunisie relative à la période que nous étudions de l'histoire des Algériens en Tunisie se trouve essentiellement dans les séries A, E, MN et SG. Elle se présente sous la forme de lettres, de notes, de rapports, de procès-verbaux, de coupures de presse, de décrets et de circulaires qui sont écrits le plus souvent en français et parfois en arabe. Dans la série A, nous avons retenu pour les Algériens en Tunisie, 68 dossiers inégalement répartis sur 18 cartons parmi lesquels les cartons 276, 277, 278 et 279 sont les plus riches en informations. Dans la série E, subdivisée en trois sous-séries : presse, associations et gens suspects, nous avons également consulté 70 dossiers, répartis sur 8 cartons. Par ailleurs, la série MN qui traite des différentes activités politiques et syndicales des nationalistes tunisiens à l'époque du Protectorat, contient une documentation nombreuse sur les activistes politiques et syndicales des militants d'origine algérienne. Nous avons pu consulter 48 dossiers éparpillés sur 30 cartons. Enfin, nous signalons l'importance de la série SG où nous avons pu consulter 12 dossiers répartis sur 11 cartons. Ces fonds d'archives nous renvoient à une mine d'informations qui concerne les conditions socio-juridiques, économiques, politiques et syndicales des Algériens résidant dans toutes les localités tunisiennes.

Par ailleurs, les archives diplomatiques de Nantes qui dépendent de la direction des Archives du Ministère des Affaires Etrangères, conservent un fonds assez important sur la Tunisie à l'époque du Protectorat à savoir le fonds Tunisie- Protectorat et le fonds Tunisie-Résidence. Ces fonds sont répertoriés en cinq versements : les quatre premiers versements concernent le fonds Tunisie-Protectorat et le 5ème versement s'intitule Tunisie-Résidence Générale. En effet, nous avons pu enrichir notre documentation par des dossiers relatifs à la participation des Algériens aux élections de la délégation représentative des Français de Tunisie. Le cinquième versement renferme l'ensemble des registres d'immatriculation des Algériens musulmans et israélites pendant l'époque du Protectorat. L'originalité des fonds des archives de Nantes réside dans le fait qu'elles complètent les ANT surtout pour les années cinquante, une période assez lacunaire en documentation.

D'autres centres archivistiques conservent des fonds assez importants, à savoir les Archives Nationales section d'Outre-mer à Aix-en-Provence dont les séries 25 et 26 H concernent la Tunisie ainsi que les archives militaires du Château Vincennes. Les fonds conservés dans les deux archives citées se présentent sous la forme de microfilms à l'Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National à la Manouba en Tunisie (ISHMN). Les fonds des archives d'Aix-en-Provence nous ont donné des éléments supplémentaires sur

les activités frontalières comme la contrebande, la transhumance, la fixation des frontières entre les deux pays et la migration clandestine qui remontent à la fin du XIXème siècle.

Pour en finir avec ces fonds, il est important de remarquer que le recours aux documents d'archives présente d'énormes difficultés liées à leur éparpillement sur plusieurs dossiers sous des titres fort vagues ou correspondant parfois à d'autres sujets. La plupart de ces documents sont dispersés sur des périodes intercalées. Par ailleurs, ils sont inégalement répartis entre les communautés étudiées. De même, il faut ajouter que beaucoup de nos documents d'archives sont des rapports policiers ; ils s'avèrent subjectifs, peu fiables et limités exclusivement aux questions de sécurité. Toutefois, il y on a plusieurs thèmes traités sans y avoir de références archivistiques. Pour combler ce déséquilibre documentaire, nous nous sommes appuyés sur un ensemble d'ouvrages généraux et spécialisés, thèses et mémoires ainsi que des actes de colloques et des articles.

Pour une meilleure reconstitution du parcours chronologique des Algériens en Tunisie, nous nous sommes intéressées à les approcher sous deux axes : l'ère des communautés algériennes (1871-1930) et l'ère du nationalisme (1930-1962). C'est ce qui nous a amené à distinguer deux grandes parties avec quatre chapitres pour chacune.

Dans la première partie qui couvre la période allant de 1871 jusqu'aux années trente, nous allons identifier les communautés algériennes dans ses grandes lignes (origines géographiques, ethniques, tribales et socioprofessionnelles) afin de comprendre certains aspects de leurs émigrations (facteurs d'émigration et les zones de départs, la chronologie de cette migration à caractères multiples, ses flux et reflux). Nous allons étudier par la suite leurs répartitions géographiques et urbaines en localisant les points de concentrations, les espaces de sociabilités et les modalités de leur organisation et insertion dans la société d'accueil. Nous examinerons après les différents statuts juridiques des Algériens, les activités économiques et leurs classifications sociales pour en finir avec la présentation de leurs institutions communautaires et les modalités de leurs insertions dans l'espace public tunisien (ses rapports intra et intercommunautaires et ses activités, associatives, syndicales et politiques).

La deuxième partie sera consacrée à la situation des Algériens entre 1930 et 1962 où nous revenons sur plusieurs aspects de la vie algérienne en Tunisie (migration, démographie, insertion urbaine, statuts juridiques, institu-

tions, activités socio-professionnelles, syndicales et politiques). Il sera question de relever les mutations et les résistances des Algériens à l'intégration française d'une part, et leurs adhésions aux thèses du nationalisme algérien et tunisien de l'autre. Enfin, nous nous intéresserons à la situation des Algériens en Tunisie aux temps de la guerre d'Algérie et les conséquences de cette dernière sur les rapports internes entre les Algériens d'une part, et entre les Algériens et les Autres que ce soit Tunisiens ou Français de l'autre.

Nous aimerons préciser enfin que ce travail ne prétend pas parvenir à des réponses ou à des conclusions définitives sur ce sujet. Mais en croisant des données historiques, sociologiques et politiques, nous avons essayé d'éclairer certains aspects de la présence de ces communautés dans le territoire de la Régence à l'époque coloniale. Parfois, nos explications, en raison du caractère lacunaire de beaucoup de nos données, ne vont souvent pas plus loin que la formulation d'hypothèses.

PREMIÈRE PARTIE

LES ALGÉRIENS EN TUNISIE
de 1871 à 1930 :
L'ÈRE DES COMMUNAUTÉS

CHAPITRE I

Les Algériens en Tunisie : identification et étude du processus migratoire

Depuis la conquête de l'Algérie, l'immigration des Algériens vers la Tunisie a connu plusieurs rythmes avec motifs multiples et variés. Certaines causes ont été permanentes, d'autres accidentelles ou sporadiques. Si tel motif politique ou religieux peut, dans le passé, expliquer certains départs, c'est avant tout dans les causes d'ordre économique qu'il faut rechercher l'origine de la présence en Tunisie de plusieurs milliers d'Algériens. Mais ce qui a, sans doute, fait leur originalité, c'est l'importance des migrations saisonnières et temporaires qui avaient concerné plusieurs régions situées à la frontière. Dans ce cadre, les questions relatives à l'origine géographique et socio-économique des migrants avaient une importance majeure. Elles nous permettent de déterminer les localités et les couches sociales les plus disposées à entreprendre une carrière migratoire.

I. Présentation des communautés algériennes

La conquête progressive de l'Algérie provoqua, à différentes époques, le départ d'une importante population misérable en Tunisie. Ces migrants de multiples origines et de niveau social très varié ont quitté leur pays pour échapper à leur situation matérielle et économique qui s'était dégradée suite à la colonisation du pays. Il est donc nécessaire de les identifier selon leur appartenance ethnique, socio-géographique, linguistique et religieuse afin de retracer les fondements sur lesquels ils se sont organisés en communautés distinctes.

1) La composition ethnico-sociologique des Algériens en Tunisie

Les communautés algériennes en Tunisie étaient au moins la somme d'une douzaine de groupes ethniques et d'origines sociales diverses. Néanmoins, nos sources ne dénombrent que sept communautés principales : Algérois, Constantinois, Oranais, Mozabites, Souafas, Touatis et Ouarglias. Cette classification n'était réellement appliquée que sur les habitants de Tunis, soit presque 25% du total. Ailleurs, ils se sont appelés Algériens tout court, *Gharbi* souvent, même s'il y avait des groupes communautaires dominants.

Il est nécessaire de signaler que cette distinction, plutôt administrative qu'ethnique, cache une pluralité sociale plus grande avec toute une variété de modes de vie et de comportements. Il faudra donc établir des monographies pour chaque communauté afin de décrire leurs particularités respectives. Plusieurs éléments ne sont pas moins importants et éclaireraient certains traits sociologiques du pays d'origine tels que : la langue, les traditions, les structures originales de la famille, les institutions villageoises, le droit coutumier, etc.

A- Origines ethniques

L'origine ethnique, ou plutôt le sentiment d'appartenance à une certaine souche originelle, est un élément spécifique de chaque communauté algérienne. Nous appellerons Arabes et Berbères les populations algériennes arabophones et berbérophones. Néanmoins, il nous semble, du point de vue strictement anthropologique, que la différence entre les deux groupes étant difficiles à faire ; le peuplement de l'Algérie est un brassage arabo-berbère. Pour les identifier, nous allons classer les populations algériennes du Nord selon leurs provenances géographiques et celles du Sud selon leurs origines ethniques.

a- Les populations des départements français d'Algérie

Créés en 1848, les trois départements algériens s'étendent en profondeur de la côte aux hauts plateaux du Tell, couvrant, de ce fait, toute la partie tellienne de l'Algérie. Malgré leur dénomination, ces entités ne peuvent, dans l'ensemble se comparer aux départements métropolitains plus réduits du point de vue de l'aire territoriale, mais elles sont, comme les départements de la France métropolitaine, administrées par un préfet assisté d'un conseil de préfecture auprès duquel siège un corps élu, le Conseil général, composé de

membres désignés dans les deux catégories de population qui habitent ce pays : les Européens et les Musulmans. Sur la base d'une classification territoriale plutôt qu'ethnique, nous y retrouvons en Tunisie trois communautés algériennes venaient des départements français d'Algérie[1].

- **Les Algérois**

Les Algérois sont les originaires du département d'Alger ; une ancienne subdivision administrative française qui remonte à 1848, date de l'annexion officielle de l'Algérie. Ce département crée à cette date le fur à partir de la zone beylicale de la province d'Alger définitivement conquise. Puis, il s'étendait depuis 1870 sur la Kabylie occidentale et, depuis 1879 sur le Titteri[2]. Le Sahara fut annexé depuis les années cinquante du XXème siècle à ce département pour limiter son étendue à ce qui est aujourd'hui le Centre-nord de l'Algérie. Borné au Nord par la Méditerranée, à l'Est par la province de Constantine, à l'Ouest par celle d'Oran, au Sud par le Sahara, le département d'Alger compte alors six sous-préfectures : Alger, Aumale, Blida, Miliana, Orléansville et Tizi-Ouzou. Après un deuxième redécoupage qui date de 1957, le département n'était plus formé que de trois arrondissements : Alger, Blida et Maison-Blanche.

Maritime et montagneux, ce département comprend aussi quelques plaines basses dont, entre autres, la riche région agricole de la Mitidja qui fournissait au port d'Alger la plus grande richesse du pays. Ceux-ci permettaient à la ville d'Alger d'être le centre de commandement de l'Algérie commerciale et sièges des sociétés industrielles et financières les plus importantes. Parmi les principales villes de département : Alger, siège de la Régence, est une ville à flanc de coteaux qui s'est bâtie en amphithéâtre sur la Méditerranée et sur la côte occidentale de la rade de même nom. Au Sud-ouest, Blida au pied du petit Atlas ; Dellys, ville maritime, près du cap Bengut ; Médéa, sur le plateau moyen de l'Atlas, près de la Méditerranée ; Miliana, sur

1- Pour les distinguer des « Sahariens », descendants des Territoires du Sud, certaines sources regroupèrent parfois ces trois communautés sous le nom des « Telliens ».

2- Le 9 décembre 1848, l'Algérie fut partagée en trois départements : Alger au Centre, Constantine à l'Est et Oran à l'Ouest. Le Sud algérien ne fut pas départementalisé, et ses territoires furent regroupés au sein des Territoires du Sud dès 1902. La modification de l'organisation territoriale n'aura lieu qu'en 1955, avec la création de département de Bône à partir du redécoupage de celui de Constantine. En 1957, 14 autres départements furent créés. En 1958, trois nouveaux départements s'y ajoutèrent : Aumale, Bougie et Saida. En 1959, les départements d'Aumale et de Bougie furent supprimés et les autres départements persistèrent jusqu'à l'indépendance en 1962. (Site SPLAF : départements de l'Algérie française de 1848 à 1962.)

les hauteurs de l'Atlas ; Orléansville et enfin, à l'Ouest d'Alger, Cherchell, le petit massif du *Sahel* se présente aussi dans un cadre de collines.

La communauté algéroise se composait essentiellement d'Arabes, de Turcs, de Maures[1], de Kabyles, de Noires et des Juifs. Au milieu de cette population « indigène[2] » étaient venus prendre place, depuis la conquête, des Européens de nationalités différentes : Français, Espagnoles, Maltais, Italiens, Russes, Grecs, Allemands, etc. Dans le département d'Alger, l'origine tribale de sa population est prépondérante[3]. Les principales tribus de la région sont : les Hadjout, Béni Khélil et Béni Moussa, répandues dans la plaine de la Mitidja ; les Issers, Béni Khalifa, Béni Slimane, Aribs et Flisset-Mellil, entre Alger, Aumale et Dellys ; les Béni Menacer, Béni Haoua, Béni Madoun, entre Tenès et Alger ; Ouled Hamza, Béni Zoug-zoug et Chéragas, dans la vallée du Chéliff ; Béni Ouragh, Béni Ouazan, Ouled Kosseir et Ouled Ayed, dans les montagnes de l'Ouarsenis, et enfin Béni Hassan et Cherfa au Sud d'Alger. Les tribus kabyles occupent les montagnes entre Dellys, Aumale, Sétif et Bougie dont les plus importantes sont les Béni Ouaguenoun, Flisset el-Bahr, Barbacha, Béni Ksila, Béni Baten, Ait Ammar et Ait Omrane[4]. Avec la colonisation française d'Algérie, l'ordre tribal, au moins dans les trois départements civils du Nord, allait connaitre un démantèlement qui s'est effectué de plusieurs manières : par destruction physique, par dépossession foncière, en discréditant les structures d'autorité traditionnelles et en imposant de nouvelles normes culturelles aux populations autochtones[5].

Il convient de signaler que les Algérois étaient fortement hétérogènes à plus d'un niveau. Les Arabes, comme les Berbères, sont des musulmans se

---

1- Descendants des Andalous chassés par la *Reconquista*.

2- Le terme « indigène » est une qualification péjorative de la population autochtone d'Algérie, il s'est figuré presque dans toutes les appellations officielles de la période coloniale. Ce n'est qu'à partir de 1940 qu'il fut remplacé par le nom « Musulman ». Vers la fin de la colonisation, virent fleurir d'autres appellations : autochtone, FMA, Nord africain, etc.

3- Sur la tribu, nous pouvons consulter Jacques BERQUE, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1962, et son article : « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? », dans *Éventail de l'histoire vivante, Hommage à Lucien Febvre*, Paris, A. Colin, 1954, pp. 261-271.

4- Concernant les tribus de l'Algérois, nous se référons ici à l'étude de Ibn Khaldoun, Histoire *des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, TI, traduite de l'arabe par M. le baron de Slane, Alger : Imprimerie du Gouvernement, 1852, pp.89-91 ; LEHURAUX (L.J.), *Le nomadisme et la colonisation dans les Hauts Plateaux de l'Algérie*, Paris, Éditions du comité de l'Afrique française, 1931 ; MAHE (A.), « La révolte des anciens et des modernes. De la tribu à la commune dans la Kabylie contemporaine », dans Hosham DAWOD (dir.), *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, A. Colin, 2004, pp. 201-235.

5- BEN HOUNET (Y.) « Des tribus en Algérie ? », *Cahiers de la Méditerranée*, n°75, 2007, p. 163.

rattachent à la branche sunnite de l'Islam. Si la quasi-totalité d'entre eux sont des malékites[1], les pratiques religieuses étaient fort imprégnées de superstitions et des nombreux rites locaux ; chaque groupe tribal et/ou villageois avait un attachement fervent à une confrérie religieuse. La langue est aussi une source de reconnaissance et de différenciation entre les différentes populations du département.

Sur le plan linguistique, l'arabe algérien est la langue vernaculaire des éléments arabophones de la province avec certainement un grand nombre de variétés géographiques relativement distinctes. C'est cette différence dans la gamme des emprunts andalous, turcs ou étrangers, que reflète justement l'arabe algérien, en même temps que des petites différences d'ordre phonétique ou grammatical. Cependant, malgré les différences, tous les Algérois arabophones se comprennent les uns les autres. Par ailleurs, les Kabyles parlent un dialecte berbère et ils ne s'entretiennent guère que dans leur idiome régional en créant une sorte d'argot conventionnel, avec un vocabulaire particulier[2]. Le dialecte berbère de la Kabylie occidentale est en contact permanent avec l'arabe. C'est pourquoi l'influence de l'arabe semble particulièrement apparente dans son lexique avec une proportion appréciable du vocabulaire.

La communauté algéroise en Tunisie dont la majorité était des kabyles se composait alors d'éléments épars et très variés. Elle est composée d'une pluralité de communautés dont chacune ayant une mémoire historique, des pratiques religieuses différentes, des dialectes propres et de lois coutumières reflétant ses propres traditions ; facteurs d'enrichissements et de distorsion de ce groupe. Cette variété régionale, linguistique et religieuse était, aussi, l'une des traits caractéristiques de la communauté constantinoise de Tunisie.

1- Le malikisme est une des quatre écoles classiques du droit musulman sunnite. Il est fondé sur l'enseignement de l'*Imam* Malik Ibn Anas (711-795), théologien et législateur qui vécut à Médine, en Arabie Saoudite. Cette école est majoritaire en Afrique du Nord.

2- En Algérie, la langue berbère comprend une dizaine de variétés. *Le chaoui* est parlé à l'Est du pays, surtout dans les Aurès — *wilaya*s de Batna, Khenchela, Oum El Bouaghi, Tébessa, Souk-Ahras, Sétif partie extrême Sud et dans une partie des *wilayas* de Guelma et Biskra ; l*e kabyle*http://fr.wikipedia.org/wiki/Kabyle est parlé dans les *wilayas* de Bougiehttp ://fr.wikipedia.org/wiki/Wilaya_de_B%C3%A9ja%C3%AFa, Tizi-Ouzou, Bouira, Rocher Noir, Alger, Sétif et Bordj-Bou-Arréridj ; *le chenoui*http://fr.wikipedia.org/wiki/Chenoui est présent dans la *wilaya* de Tipaza et le littoral de la *wilaya* de Chlef à l'Ouest d'Alger; *] le mozabite*http://fr.wikipedia.org/wiki/Mozabite est parlé au M'zab; *le touareg*http ://fr.wikipedia.org/wiki/Touareg_(langue) est parlé dans le Sud de l'Algérie; *le chelha* est parlé à Béni Boussaid, au mont d'Asfour dans la *wilaya* de Tlemcen, et à Bousemghoune et Assla des villages situés dans la région d'El-Bayadh ainsi qu'à Béni Snous, une commune de la même *wilaya*; *le tagargrent* est parlé dans les régions d'Ouargla, N'goussa, Touggourt et la Righa et enfin, *le zénète* dans le Gourara, wilaya d'Adrar. Cf. fr.wikipedia .org/wiki/Langues_berbères.

- **Les Constantinois**

Les constantinois sont les populations du département de Constantine situé dans la partie orientale de l'Algérie. Maritime, montagneux et saharien, ce département est borné au Nord par la Méditerranée, à l'Est par la Tunisie, au Sud par le Zab et à l'Ouest par le département d'Alger. Il doit son nom à la ville de Constantine, son chef-lieu. Son territoire civil constitue une préfecture, et se divise en sept arrondissements : Constantine, Bône, Batna, Bougie, Guelma, Philippeville, Sétif, et en dix districts ; 75 communes de pleins exercices et 54 communes mixtes[1]. Lors de l'organisation des Territoires du Sud en 1905, le département de Constantine a perdu une partie de son territoire située au Sud, dit territoire de Touggourt, pour se limiter à ce qui est aujourd'hui le Nord-est de l'Algérie.

Comme dans les deux autres départements, les grandes divisions du département de Constantine sont réparties entre le Tell, les Hauts plateaux et le Sahara. La partie tellienne n'est que le prolongement du Tell des deux autres provinces ; elle s'arrête d'une part à la limite septentrionale du bassin du Hodna, et d'autre part, dans l'Est du département à une série de grandes plaines, qui la séparent du massif de l'Aurès, et qui représentent ici la région des Hauts plateaux de l'Ouest et du Centre[2].

Toute la région maritime fait partie du Tell, en font également partie les territoires situés autour de Bordj-Bou-Arréridj et de Sétif, ceux de Constantine, de Guelma et de Souk-Ahras. Appartiennent aux Hauts plateaux la partie méridionale des territoires de Bordj-Bou-Arréridj et de Sétif, ceux de Saint-Arnaud, Ain M'Lila, Ain-Beïda ; puis, plus bas, sur une seconde ligne allant de l'Ouest à l'Est : M'sila, Barika, Batna, Lambèse, Khenchela et Tébessa. Le Sahara fait suite aux Zibans et s'étend jusqu'à la mer de sable. Sa constitution physique diffère de celle du Sahara algérois et du Sahara oranais en ce qu'il s'affaisse en son milieu et forme une sorte de cuvette dont le Chott Melrhir occupe le fond, il comprend trois régions distinctes : les Zibans, le bassin de l'Oued Souf et le bassin de l'Oued R'hir[3]. Les principales villes de la province de Constan-

---

1- **La Commune Mixte** est une vaste circonscription qui ne comprenait que peu d'Européens, ayant à sa tête un administrateur-fonctionnaire. Ses populations « indigènes » sont soumises aux lois d'exception : *Indigénat*, tribunaux répressifs, cours criminelles, surveillance administrative. Par contre, **la Commune de plein exercice** est celle qui comprend toutes les municipalités et, les indigènes se trouvèrent rattachés aux intérêts exclusifs de sa population européenne.

2- MITARD (A-E.), « A propos du rocher de Constantine », in *Revue de géographie alpine*, Vol.21, année 1933, p.222.

3- Ibid., p. 225.

tine sont celles situées dans la région maritime : Bougie, Djidjelli, Philippeville, Bône, La Calle, Mondovi, Duvivier, Guelma ; dans la région montagneuse : Constantine, Bordj-Bou-Arréridj, Sétif, Souk-Ahras, Batna et Tébessa et enfin dans la région saharienne : Biskra, Touggourt, El-Oued, Témacine.

La population du département de Constantine diffère par sa composition de celle des autres provinces de l'Algérie. Mis à part les Européens, elle ne renferme qu'un petit nombre de Turcs et de *koulouglis* (descendant des mariages mixtes entre Turcs et femmes moresques ou algériennes), et très peu de Maures. La population constantinoise se compose presque exclusivement de familles arabes ou berbères, venues de presque toutes les tribus de la province, et des Juifs. L'écrasante majorité de la population était donc rurale[1]dont les principales tribus étaient les suivantes : Ouled M'barek et Béni Khettab, entre Bougie et Philippeville; Béni Mehenna et Béni Guecha, entre Philippeville et Bône ; Ouled Messaoud et Béni Salah, aux environs de La Calle; Hannencha, Sellaoua et Harakta, dans les plaines voisines de la Tunisie ; Ouled Sidi Abid et Ouled Sidi Yahia Ben Taleb à Tébessa ; Béni Bel-Hassen, Béni Foughal à Guelma ; Chéragas, Segnia et Zmoul, aux environs de Constantine ; Béni Bou-Slimane, Béni Imboul, Brarcha et Touaba, dans les montagnes de l'Aurès ; enfin les Gherabas, Béni Abbés et Ouled Haddad, entre Constantine et Aumale[2].

Dans le département de Constantine, il nous semble difficile d'avoir des masses homogènes nettement différenciées et séparées ; on rencontrait sans cesse des phénomènes d'interpénétrations entre les fractions arabes et kabyles. Sur le plan linguistique, le groupe berbérophone se limitait aux Chaouïa et Nementchas (Ouled Rechèche, Brarcha et Alaouna) dont l'aire recouvrait, outre la plus grande partie des hautes plaines constantinoises, les montagnes de l'Atlas saharien[3]. Par contre, les autres populations qui se reconnaissaient encore comme Kabyles, se sont fortement arabisées. Elles avaient été gagnées à l'arabophonie, même si leurs parlers, différents de ceux des habitants de la ville de Constantine ou du Sahara. Les seuls parlers authentiquement arabes semblent, avoir été ceux des tribus de La Calle, de Tébessa (Ouled

1- NOUSCHI (A.), *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale*, Tunis, PUF, 1961. Voir aussi l'article d'ISNARD (H.), « Structures de l'agriculture musulmane en Algérie à la veille de l'insurrection », in *Méditerranée*, Vol. I, n° 1-4, 1960, pp. 43-57.

2-TOMAS (F.), *Annaba et sa région. Organisation de l'espace dans l'extrême-Est algérien,* Saint Etienne, éd. Guichard, 1977, pp. 138-141.

3- Ibid., p.139.

Sidi Abid et Ouled Sidi Yahia) et des monts de Medjerda aux côtés de la frontière tunisienne.

En résumé, nous pouvons dire que la sphère constantinoise regroupe Arabes et Berbères de plusieurs régions de nature différentes (maritime, saharienne et montagneuse), chaque sous-groupe ayant ses propres rites, coutumes et us tribaux voire parcours migratoire. En prenant comme points de départ les caractéristiques diverses de la région (ethnie, dialecte, culture, coutumes), il est intéressant de montrer que la spécificité de la communauté constantinoise de la Tunisie n'a pas de comparaison avec d'autres communautés, elle est ouverte, pluri-ethnique et culturelle. Dans ce cas, le poids communautaire reste fragile devant tout changement de genre et de rythme dans le parcours migratoire de l'individu ou du groupe dans le pays d'accueil. Cette diversité nous semble moins apparaitre dans le département d'Oran.

- **Les Oranais**

Les Oranais est un terme utilisé pour qualifier la population du département d'Oran ; une région de l'Ouest algérien[1]. Porte du Maroc et du Sahara, cette région d'Algérie est limitée à l'Est par la moyenne vallée du Chéliff, à l'Ouest par le Maroc, au Nord par la Méditerranée et au Sud par les hauts-plateaux occidentaux. Elle correspondait dans une large mesure au territoire du Beylik occidental de la Régence d'Alger. Crée en 1848, le département d'Oran comprenait ainsi un territoire civil subdivisé en cinq arrondissements : Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen ; chacun d'entre eux comprend des districts et des communes avec ou sans annexes.

Le département d'Oran, situé dans la partie occidentale de l'Algérie, est maritime ; il est sillonné par les montagnes de l'Atlas qui s'élèvent en étages successifs parallèlement aux côtes. Il est découpé au voisinage de la mer par une série de plaines : plaines d'Oran, du Sig et du Chéliff. Entre ces plaines se dressent les petites hauteurs du *Sahel* oranais, qui tombent à pic dans la mer et forment une côte abrupte et rocheuse, comme celle de la rade de Mers el-Kébir. Au sud de ces collines du *Sahel* se trouvent des petits massifs montagneux, plus élevés : monts de Tessala, de Tlemcen et du Dahra. Le massif de l'Ouarsenis, qui atteint près de 2000 mètres, est le plus important.

1- Si par le nom Oranais nous désignions les habitants de l'Oranie, ce n'est pas en réalité le cas à l'intérieur de la région ; le terme est un référant aux habitants de la ville d'Oran. Les autochtones des différentes parties de l'Oranie se définissent eux-aussi, selon leurs villes : Tlemcenois, Témouchentois, Nedromi, Maasacri etc.

Entre ces massifs s'étendent des plaines intérieures : Plaines de Tlemcen, de Sidi-Bel-Abbès et de Mascara. Cette région était dans le passé un lieu de nomadisme de nombreuses tribus[1].

Le département d'Oran est une région caractérisée par de nombreuses grandes villes. La plus grande est celle d'Oran, capitale politique et économique dans la région, vient par la suite Tlemcen, ancienne capitale du Maghreb central ; Tiaret, ancienne capitale des Rustumides ; Sidi-Bel-Abbès ; Mostaganem ainsi que d'autres villes moyennes d'importance locale : Ain Témouchent, Saïda, Relizane, Mascara, etc. L'Oranie étant la région la plus colonisée et la plus européanisée de l'Algérie, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'Oran soit une grande place de commerce et une ville d'affaires de premier ordre ; sa prospérité dépend essentiellement à la production de son arrière-pays[2]. Il y a donc une certaine complémentarité commerciale dans l'Oranie, ce qui a permis une certaine homogénéité de la population.

Relativement homogène, les populations de l'Oranie étaient essentiellement les descendants des tribus arabophones et berbérophones suivantes : Béni-Zeroual et Zmoul, qui habitent le Dahra ; Medjahers, Ayacha et Chorfa el-Hamadia, qui avoisinent Mostaganem ; El-Jakoubia dans la montagne au Sud-est de Mascara ; Flittas dans les vallées de la Mina ; les Bordjia, entre Mascara et Mostaganem ; la nombreuse confédération des Gharaba et des Cheraga, entre Oran, Mascara et Tlemcen. Les Trarah, tribu kabyle, entre Nemours et la rive gauche de la Tafna ; les Djebalia des environs de Tlemcen ; les Ghossel, au Nord de cette même ville ; enfin les Angad et Souahlia qui avoisinent le Maroc[3].

Cette homogénéité est aussi présente dans la langue. L'arabe est la langue véhiculaire dominante de l'Oranie. Les parlers dits citadins, sont présents dans certaines villes, notamment à Tlemcen fortement influencé par l'andalou. De la même manière, il existe un arabe caractéristique à Oran, à Mascara et à Sidi-Bel-Abbès et même pour les compagnes avoisinantes qui permettent aux différentes populations du département de se reconnaitre et se

1- BERNARD (A.), « Oran, port du Maroc et du Sahara », in *Bulletin de la Société et de Géographie d'Oran*, 1928, p.87.

2- Ibid, « Oran, étude de géographie et d'histoire urbaines », in *Annales et Géographies*, vol.48, n°274, 1939, p. 415.

3- Se référer aux études de TINTHOIN (R.), *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région Ouest d'Oran, de 1830 à 1885, étude de géographie et d'histoire coloniales,* Oran, 1947, et d'EMERIT (M.), « Les tribus privilégiées en Algérie du XIXème siècle », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n°1, Vol.21, 1966, pp.46, 47.

différencier. Par ailleurs, le dialecte berbère, notamment le *chaouia* est parlé par quelques dizaines de milliers d'autochtones de l'Oranie mais plutôt de l'Ouest algérien où se localise quelques villages berbérophones au niveau de certaines villes, notamment Arzew, ou au niveau du mont Béni Snous, vers Tlemcen. Religieusement parlant, la quasi-totalité de la population sont des Musulmans qui se rattachent au rite malékite de la branche sunnite de l'islam, majoritaire dans les pays du Maghreb.

D'après cette description sommaire des populations algériennes appartenant aux trois départements français d'Algérie, rien ne semble distinguer un groupe d'un autre. La langue (arabophones, berbérophones et d'autres se reconnaissaient encore comme berbères, mais fortement arabisées), la religion (la quasi-totalité sont des sunnites de rite malékite), leur rattachement aux structures tribales et familiales, au groupe professionnel, à la confrérie (Tidjania, Rahmania et Kadria) les rendent, en fait, assez homogènes. Mais ils sont, cependant, différents. Il apparaît qu'il n'était plus de même pour les Territoires du Sud où l'occupation territoriale était tardive, ce n'est qu'en 1934 que le Sahara fut totalement pacifié avec l'occupation de Tindouf[1]. Cette pacification tardive permettait certes, aux populations du Sahara de maintenir pour longtemps leurs structures sociales, tribales, politiques et culturelles.

b- Les populations des Territoires du Sud

Le Sud algérien avec ses immenses étendues désertiques où règne souvent le nomadisme, ne fut annexé par la France qu'avec la loi du 24 décembre 1902, créant les Territoires du Sud. Ces territoires, placés sous l'autorité directe du Gouverneur Général d'Algérie (GGA), étaient formés, dès 1905, de quatre grandes circonscriptions : Aïn-Sefra, Ghardaïa, Touggourt et les Oasis. Chacune de ces circonscriptions était commandée par un officier supérieur (Commandant militaire) nommé par décret sur présentation du GGA et propositions des ministres de l'Intérieur et de la Guerre. Avec la création des Territoires du Sud, Ghardaïa se détacha définitivement de l'Algérois, et Touggourt et l'Oued de celui du Constantinois. En 1957, les Territoires du Sud algérien sont départementalisés, ils furent remplacés par les départements du

1- MÉDARD (F.), « Le Sahara, 1957-1962 : mutation administrative, économique et sociologique », in colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS LSH, 2007, http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php3?id_article=245.

Sahara qui comprennent notamment le département de l'Oasis à l'Est[1] et celui de la Souara à l'Ouest[2].

A partir des Territoires du Sud venaient s'installer en Tunisie de nombreux Algériens, regroupés en quatre groupes communautaires : Mozabites (y compris les Ibadites originaires d'Ouargla et du Tell), Souafas, Ouarglias (y compris les Touggourtins et les gens d'Oued R'hir) et Touatis (avec les gens de Tidikelt et Timimoun). Avant d'établir une monographie pour chaque communauté, il convient de signaler que cette classification est différente à celle établit dans les départements, elle était faite, cette fois-ci, sur une base ethnique en faisant introduire des petits groupes au sein d'autres numériquement saisissables.

- **Les Mozabites**

Les Mozabites ou les Ibadites[3]se définissent essentiellement par leur habitat géographique, le M'zab, et par leur doctrine religieuse : l'ibadisme. Longtemps tenus pour des hérétiques et persécutés comme tels, ils s'intègrent aujourd'hui dans la communauté algérienne[4].

Au milieu d'un désert rocailleux dont le relief est celui d'un haut plateau avec des vallées souvent larges et profondes, les Mozabites fondèrent sept villes fortes, Ghardaïa étant la plus importante. Les autres villes datant de

---

[1]-Créé le 7 août 1957 suite au démantèlement des Territoires du Sudhttp://fr.wikipedia.org/wiki/_Territoires_du_Sud, ce département regroupait les anciens territoires de Ghardaïahttp://fr.wikipedia.org/wiki/Gharda%C3%AFa, Oasis et Touggourthttp://fr.wikipedia.org/wiki/Touggourt. Sa préfecture se situait à Ouargla,http://fr.wikipedia.org/wiki/Ouargla auquel était adjointes huit sous-préfectures : Djanet, El-Goléa, El Oued, Ghardaïa, In Salah, Laghouat, Tamanrasset et Touggourt.

[2]-Crée aussi le 7 août 1957, il correspondait à l'ancien territoire d'Ain-Sefrahttp ://fr.wikipedia.org/wiki/Ain_Sefra, et sa préfecture se situait à Colomb-Bécharhttp://fr.wikipedia.org/wiki/Colomb-B%C3%A9char. Son territoire était divisé en six arrondissements ; Adrar, Béni-Abbés, El Abiod, Sidi Cheikh, Timimoune et Tindouf.

[3]- Les Mozabites sont aussi appelés : les Kharidjites (du Kharidjisme), les Ibadites (nom du premier législateur Abdellah Ben Abad), Cf. CARRET (J.) : « Le particularisme ibadite au M'zab », *Revue* de *l'Afrique et de l'Asie*, n°49, 1960, p.39.

[4]- Dans sa thèse sur les Mozabites dans le département d'Alger, Salah BENDRISSOU a qualifié leur intégration dans la société algérienne en tant que telle : « *l'intégration, ici, est celle d'une communauté, à la fois semblable - comme musulmane et algérienne - et différente - comme ibadite et berbère ».* In BENDRISSOU (S.), *Implantation des Mozabites dans le département d'Alger entre les deux-guerres,* T.I, Ebox-éditions, 2010, p.277.

cette époque sont : El Atteuf, Mélika, Bou Nourra et Béni Isguen[1]. Ces villes avaient un style architectural unique en son genre, avec la mosquée au sommet de la colline et les commerces à ses pieds, la grande place du marché, des ruelles formant un véritable labyrinthe et des remparts. Les maisons sont édifiées de façon à permettre à chaque foyer de recevoir les rayons de soleil, sans que cela gêne le voisinage[2].

Les Mozabites formaient la majorité de la population de la vallée du M'zab qui connut également, depuis des siècles, un afflux progressif de populations arabes de confessions malékites dont les béni Merzoug et les M'dabih installés à Ghardaïa, les Chaâmba venus de la proche Metlili pour s'implanter à Mélika et, enfin les Mekhadma qui vivaient en groupe restreints à Bou Nourra et El Atteuf[3]. La communauté juive dont l'origine berbère est incontestable, s'installa également à Ghardaïa. L'établissement de la communauté noire et métisse, dans la région, est en grande partie le fruit du commerce transsaharien, autrefois florissant. La vie dans le M'zab est régie par des règles strictement respectées par tous. Et tous les habitants, y compris ceux qui ont des affaires en dehors de la ville, contribuent à l'entretien et à la surveillance de la Cité.

Descendants de la minorité berbère des Zenâtas, les Mozabites constituaient une communauté fortement structurée, soudée et solidaire. Dès sa naissance, le Mozabite est pris en charge par la communauté, que ce soit pour son éducation, son travail, son mariage et la construction de son logement. Où qu'ils soient, les Mozabites dont la vie est régie par des règles scrupuleusement respectées par tous, tiennent à leurs signes distinctifs, leur tenue vestimentaire, leur langue, leur architecture et leur mode de vie.

Réputés pour leur religiosité, les Mozabites sont les adeptes de l'ibadisme étant elle-même une des écoles de la jurisprudence musulmane. Ils étaient rigoureusement attachés à leurs œuvres religieuses grandioses qui

---

1- Après l'effondrement du Royaume Rustumide par les Fatimides, commença l'exode des Ibadites qui les amena dans un premier temps à Sadrata, puis enfin à la région de l'Oued M'zab. Ainsi, fût fondé en 1012, El Atteuf, la plus ancienne ville, la cité « lumineuse » Bou Nourra (1046), la cité « opulente » Ghardaïa (1048), la cité « savante » Béni Isguen (1347), Mélika (1350), la cité de la « dissidence », Guerrera (1631) et Berriane (1691).

2- ROCHE (M.), *Le M'zab : Architecture ibadite en Algérie*, Grenoble, éd. Arthaud, 1970, p.69. Pour plus d'information sur ce sujet, voir également : RAVEREAU (A.), *Le M'zab, une leçon d'architecture*, Paris, Sindbad, 1981.

3- HUGUET (J.), « Les Villes mortes du Mzab », in *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, Vol. 4, n°4, 1903, p. 588.

fondent leur « idéologie » rituelle, constituent leur code social et définissent leur mode d'organisation juridique et administrative. Sur le plan organisationnel, il y avait deux assemblées d'ordre religieux et politique. La première est une institution socio-religieuse appelée *halqat al-azzaba* (assemblée religieuse) ; une sorte d'instance suprême qui a l'habilité de statuer sur les questions d'ordre religieux que lui sont transmises des grandes villes du M'zab. Elle regroupe l'élite religieuse de la région ainsi qu'un représentant des ibadites d'Ouargla[1]. La seconde, qui s'appelle *djamaa* (assemblée des notables) a pour tâche de prendre des décisions politiques qui déterminent et engagent l'avenir de la communauté.

Les Mozabites constituaient, en fait, des cellules familiales dont chacune était une sorte d'organisme économique où s'exerçaient des industries variées et complexes[2]. Les produits artisanaux fabriqués au M'zab, tels que le tapis, le cuir, le cuivre, ont valu à la région la réputation d'être l'un des plus importants centres d'artisanat en Algérie. Dans l'agriculture, les terres agricoles sont exploitées pour la production de récoltes de première nécessité dont la productivité est régie par les caprices de l'oued. La vallée du M'zab souffre de la sécheresse, et les rares eaux pluviales sont exploitées de manière utile. Les Mozabites ont inventé un système hydraulique spécial, un réseau de tunnels souterrains utilisé pour capturer les eaux de pluie et les amener aux oasis. Ce système de distribution permet à tous les jardins de recevoir la même quantité d'eau. En outre, ce réseau permet à la ville d'éviter les crues de l'*oued*. Mais, les Mozabites ne restent pas uniquement dans ces sept villes et dans leur vallée, la plupart d'entre eux se trouvèrent installer dans les grandes villes algériennes et en Tunisie.

En Tunisie, la présence de la communauté mozabite est très ancienne, elle remonte probablement à la fin du XVIIIème siècle. Cette présence

---

1- *Halqat al-azzaba* se compose de douze membres recrutés par cooptation après que le postulant aura fait l'objet d'une enquête minutieuse. Les personnes sélectionnées doivent jouir d'une bonne réputation morale et doivent être prêtes à s'adonner corps et âme à la rude vie religieuse. A la tête de ces gestionnaires du sacré un *cheikh* appelé le *cheikh* de la mosquée, il est censé être le plus compétent et le plus érudit dans les sciences religieuses. Chaque Cité mozabite dispose de sa *halqat,* et l'ensemble de la communauté désigne un *madjalis* (conseil) où est représentée chaque *halqat.* Par contre, celle de la *Djemaa*, elle se compose essentiellement de « laïcs » qui maitrisent bien le droit coutumier. Ces derniers ont pour rôle de veiller à ce que les habitants de chaque cité respectent les normes et les règlements de construction et interviennent pour aplanir les différends relatifs aux fonciers et aux partages des eaux.

2- MERCIER (M.), *La Civilisation urbaine au M'zab,* Alger, éd. P & G, Soubrion, 1932, pp.185, 186.

fût attestée par deux actes d'*enzel* de deux *habous* privés installés à Tunis[1]. Mais leur composition réelle reste complexe à déterminer. Nous n'avons aucune idée si la communauté mozabite de Tunisie rassemblait-elle toutes les populations du M'zab, y compris populations dites « agrégées » qui sont dans la majorité des nomades sunnites où, fut-elle composée d'Ibadites du M'zab et ceux d'Ouargla. Il nous semble que la composition sociale de cette communauté se prolonge jusqu'à sa frontière ethnico-religieuse plutôt que géographique, comme c'était le cas de la communauté des Ouarglias, qui, en plus de ses compatriotes, regroupait des Touggourtins et des gens d'Oued R'hir.

- **Les Ouarglias**

Les Ouarglias, comme l'indique leur nom, sont les originaires d'Ouargla, au Sud-est d'Algérie. Capitale du désert, cette ville est située à l'Est de Ghardaïa, au Sud de Biskra et au Sud-ouest de Touggourt. Elle est entourée d'importantes oasis : Béni Thour, Sidi Khouiled, Chott, Rouisset, Adjadja, Said Okba et N'goussa. Après avoir rencontré, quelques tentatives de résistance, la France affermit sa présence à Ouargla à partir de 1872. Dès lors, elle fut proclamée ville française, puis, après la départementalisation des Territoires du Sud en 1957, un chef-lieu de département d'oasis. Aujourd'hui, la *wilaya* d'Ouargla est le cœur économique de l'Algérie grâce au pétrole de Hassi Messaoud.

Ouargla est construite sur une terre formée de roches calcaires au cœur des oasis. Sa ville ancienne (*ksar*) se composa, autour de la place des chameaux où se tient le marché, d'un dédale de ruelles coupées de passages aériens, entouré d'un mur d'enceinte et protégée par une forteresse : la *Casbah*. Elle fut séparée de la ville moderne française, créée depuis 1928 par le colonel CARBILLET, par la porte de Tanit. Grâce à sa position géographique, Ouargla était un carrefour important pour les caravanes commerciales et les nomades venaient du nord du pays et de l'extrême Maghreb en direction des pays arabes, et le sud de l'Afrique[2]. Il n'a rien donc d'étonnant d'y retrouvèrent tous les origines et toutes les colorations. Les habitants de la ville d'Ouargla sont essentiellement de souche berbère mélangée à des Noirs[3]. A ce noyau,

1- ANT, Série E, Carton 565, Dos. 1, S/dos. 1/1, Fol. 10 : Extrait des minutes du Greffe du tribunal mixte de Tunis à la date du 6 décembre 1905.

2- LETHIELLEUX (J.), *Ouargla cité saharienne, des origines au début du XXe siècle*, Paris, 1983, p.19.

3- Les populations d'Ouargla se sont composées des gens du couleur blanc et noir avec deux modes de vies différents : les Blancs sont des nomades (des Arabes et Berbères qui auraient occupé le pays aux Vème et VIème siècles et des Noirs qui sont les sédentaires du pays. D'ailleurs,

venaient s'ajouter des populations soient-elles sédentaires ou nomades, des régions avoisinantes : Mozabites, Touggourtins, Chaâmba, etc.

Les Ouarglias se composaient de douze tribus dont huit étaient sédentaires : Béni Ouiggine, Béni Sissine et Béni Brahim s'emparaient des trois quartiers de la ville alors que cinq autres tribus habitaient respectivement les *ksours* de Rouisset, Adjaja, Chott, Sidi Khouiled et N'goussa. En revanche, Béni Thour, Mekhadma, Saïd Otba et Chaâmba demeuraient nomades[1]. Parallèlement à la langue arabe qu'ils utilisaient dans leur métier, ils avaient tendance à conserver la langue berbère autant qu'ils le pouvaient. Ils parlaient le dialecte *tagargrent.* Par contre, les nomades d'entre eux parlaient l'arabe avec des expressions locales mélangées de termes berbères[2]. Par ailleurs, les Ouarglias étaient des Musulmans sunnites dont la majorité écrasante de rite malékite. Ils adhéraient de façon inégale à cinq grandes confréries religieuses : la Kadria, la Rahmania, la Cheikhia (Ouled Cheikh), la Tidjania et la Taïbia, fondée par Moulay Taïeb d'Ouezzane au Maroc[3].

La présence des Ouarglias en Tunisie est aussi très ancienne ; leur date d'installation reste imprécise. Dans une lettre adressée en 1889 au Premier ministre, le *cheikh* de la fraction de Béni Brahim (Ahmed El Bédoui El Ouargli) lui rappelait que depuis cinq siècles, le gardiennage du souk Al-Attarine était assuré par des Ouarglias[4]. En effet, s'il est difficile de se référer à une telle lettre pour fixer une date précise de l'installation des Ouarglias à Tunis, nous ne pouvons pas ignorer, en revanche, l'ancienneté de leur présence dans la ville.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que la communauté des Ouarglias regroupe des Berbères de toutes origines et de toutes religions, Noirs d'Afrique sub-saharienne et des Arabes. Il doit avoir un peu de tout chez les Ouarglias, ce qui nous a paru moins visible chez les Souafas.

---

le terme « Ouargla » désigne : « *Enfants teintés, descendants des Noirs* », Cf. PASSAGER (P.) : « Ouargla Sahara constantinois », in *Archives de l'Institut Pasteur d'Algérie*, Alger, 1957, p.133.

1- BLANCHET (P.), « L'Oasis et le pays d'Ouargla », *in Annales et Géographies*, vol.9, n°44, 1900, p.145.

2- PASSAGER (P.), art. cit., p. 125.

3- Ibid., p.133.

4- BUTHAUD (E.) : « Le gardiennage des Souks de Tunis », *IBLA*, n° 19, 1942, p. 258.

- **Les Souafas**

Les Souafas sont les originaires du Souf, situé aux confins septentrionaux du Grand-Erg Oriental. Il est délimité au Sud par la mer de dunes de l'Erg, à l'Est par une série de chotts, à l'Ouest par l'Oued R'hir et par la ligne de palmeraie qui court de Biskra à Touggourt. Mais ses frontières sont plus amples si l'on considère l'aire de pâturage des nomades qui s'étend au Nord jusqu'aux monts des Nementchas à l'Aurès et au Sud jusqu'à la frontière libyenne. Le Souf présente une originalité certaine qu'il doit, d'une part à son relief formé de massifs dunaires peu élevés et confondus avec le Grand-Erg Oriental, d'autre part à sa proximité des chotts qui fait de lui une région de contact et de transition entre le Sahara et la steppe, aussi bien sur le plan physique que sur celui humain.

Le Souf, qui signifie fleuve en berbère, et malgré son nom, est un immense massif dunaire dépourvu de cours d'eau à la surface. Pourtant, ces derniers existent mais sous forme de nappes souterraines. Pour exploiter cette richesse, les Souafas avaient inventés une technique originale d'irrigation qui consiste à permettre aux palmiers d'absorber directement, par leurs racines, l'eau de la nappe phréatique[1]. Il résulte de ce système une cellule de culture qui s'appelle : le *ghout*[2]. Le fonctionnement de ce système d'irrigation était destiné aux pouvoirs des chefs locaux (*agha*, *bachaghas* et *caïds*) et de la *djamaa*, chargés en principe d'organiser les règles de la distribution d'eaux entre les tribus. Mais ce système allait connaitre une restructuration, dès l'occupation du Souf, qui consiste à enlever les privilèges des pouvoirs locaux par la suppression des droits préexistants. Ce qui entraina, par conséquent, des divisions entre les groupes tribaux[3].

Le Souf était peuplé par deux groupes totalement distincts quand à leurs modes de vie : les sédentaires et les nomades. Les premiers sont ceux qui occupaient les vieux villages tels : Zgoum, El-Oued et Guemar. Par contre, le nomadisme fut beaucoup plus développé dans les villages avoisinants : Kouinine et El-Olga dans le Sud ; Zgoum, Béhima, Débila et Sidi Aoun à l'Est ;

1- DAUMAS (Ltd-colonel), *Le Sahara algérien, études géographiques, statistiques et historiques sur la région au Sud des établissements français en Algérie*, Alger, 1845, p.191.

2- Le mot *ghout* désigne la cuvette, c'est-à-dire un trou creusé à la main pour implanter de palmiers.

3- AGIR (M.), « Un aperçu sur le Souf », in *Revue de géographie jointe au Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise*, http://www.persee.fr/web/ revues/home/prescript/revue/geocaVol. 24, n°24-4, 1949, p.364.

Guemar et Taghzout dans le Nord-ouest, région agricole où les gens émigrent moins[1]. Cette population nomade avait entièrement des origines tribales dont les deux principaux noyaux sont les Achêche et les Messaaba, présumés descendants des Ouled Adouane et Troud. Les Messaaba comprennent les Chebabta et les Azêzla auxquels se sont joints les Chaâmba et Ouled Amrane. Les Achêche comprennent les Ouled Djamaa, Ouled Ahmed et Ferdjane auxquels se sont ajoutés les Rebaïa et Guettatia d'origine tripolitaine.

Les Souafas sont des Musulmans sunnites de rite malékite mais, ils appartenaient à différentes confréries religieuses. La plus importante confrérie est arrivée depuis Tozeur par un certain Massoud Chebbi qui créa, une mosquée qui porte encore son nom à El-Oued. Cette confrérie avait encore ses descendants à El-Oued et Débila. Vinrent ensuite d'autres confréries qui allaient regrouper la quasi-totalité des Souafas, tels la Kadria, la Rahmania ou encore la Tidjania. Toutefois, certaines régions ne furent pas touchées par les rites confrériques comme Zgoum et Guemar. Dans l'ensemble, toute la population du Souf est divisée en confréries religieuses, ce qui allait donner à la zaouia un rôle du premier plan dans l'organisation de la vie communautaire des Souafas à l'étranger et notamment en Tunisie. Cela est aussi l'une des traits caractéristiques des Touatis en Tunisie, qui, avec un peu de différence, instauraient une vie communautaire basée sur l'appartenance à la même région, au même village et aux mêmes confréries religieuses.

- **Les Touatis**

Les Touatis sont les descendants de plus d'une vingtaine de villages dans le Touat, une région située dans la partie occidentale du Sahara algérien, à partir de Reggan, sur environ 200 km en direction du Nord, en englobant Adrar. Cette dernière, fondée après l'occupation du Touat par la France, est le centre administratif et commercial de la région[2].

Dans son ensemble, le Touat constitue la côte occidentale du carré formé autour du plateau du Tademaït, le côté nord étant Guererra (région de Timimoun), et le côté Sud étant Tidikelt (entre Reggan et In Salah). Pour longtemps, la prospérité du Touat était liée à son emplacement en ce point straté-

1- BATAILLON (C.), *Le Souf : étude de géographie humaine*, Alger, E. Imbert, 1955, p.30.

2- GRANDGUILLAUME (G.), « Région économique et structure de pouvoir : le système des foggaras du Touat », in *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, année 1973, Vol.13, n°13-14, p.442.

gique des voies commerciales sub-sahariennes liées le Soudan au Maghreb. Du premier provenaient les caravanes d'esclaves et les charges de poudre d'or, du second arrivaient, parfois en expéditions importantes, les étoffes et d'autres produits.

La région du Touat est une suite d'oasis qui se range du Nord (Haut-Touat) au Sud (le Bas-Touat). Entre Adrar et Sali, ces oasis forment une bonde verte de palmeraies presque ininterrompue. Au Reggan cependant, elles se groupent en bouquets de végétation séparés par plusieurs kilomètres de distance. A l'écart de cette suite d'oasis, s'étendent les jardins de Meraguane, Tililane, Noum en Nass, Titef[1], etc. Dans le Touat, si peu favorisée par la nature, l'occupation principale est l'entretien des palmeraies, bases d'existence de la population qui vit en général dans des conditions très peu favorables. Pour mieux exploiter cette richesse, les Touatis inventaient un système hydraulique particulier : la *foggara*[2]qui est à la fois un système qui comporte une technique d'eau, une technique du sol et une technique de partage[3]. Après l'occupation française du Touat, la région allait connaitre des profondes mutations mettant fin à un système économique nomade et tribal, et cela par l'introduction d'une culture industrielle, des nouveaux modes d'irrigation à base de puits, la modification du statut juridique des eaux et du travail salarié[4].

A côté de la culture des dattes, des céréales et des légumes, il n'existe aucune occupation d'une certaine importance. L'artisanat et le petit commerce restèrent très peu développés. La charge de cette population est donc d'autant plus lourde pour ce territoire au rendement limité. Il n'est donc guère étonnant que les Touatis émigrent en nombre remarquable vers le Nord, surtout à Oran, Tlemcen, Alger, mais aussi en Tunisie, et cela depuis l'occupation française.

1- SUTER (K.), « Etude sur la population et l'habitat d'une région du Sahara algérien : le Touat », in *Revue de géographie alpine*, année 1953, Vol.41, n°41-3, p. 444.

2- le *foggara* consiste à copter l'eau d'une nappe souterraine située à une certaine distance de l'endroit à irriguer, et à l'y conduire par des canaux souterrains, en réalisant entre les deux points extrêmes une pente suffisante pour la circulation de l'eau.

3- GRANDGUILLAUME (G.), art. cit, p.438.

4- Ibid., p. 447.

- Pour faire entrer les eaux de *foggara* dans le domaine public, l'administration coloniale n'hésita pas de promulguer un décret-loi sur les eaux souterraines précisant que : « *l'eau des foggaras entre dans la catégorie des eaux souterraines amenées à la surface du sol par le fait de l'homme. Elle fait donc partie du domaine public* ». Ce décret n'a jamais été appliqué.

La population du Touat se divisait en douze tribus. Chacune occupe un territoire portant son nom : Bouda, Bou Faddi, Fenoughil, Inzegmir, Reggan, Sali, Sba, Tamentit, Tamest, Tsabit, Zaouit Kounta[1]. A cela vient s'ajouter d'autres groupes de tribus nomades venant de Géryville, Méchéria, Aflou, Ain Sefra et Béni Ounif[2]. Parmi cette population, une distinction est faite entre les Blancs (Arabes et Berbères) et les Noirs (Nègres et Harratins, enfant de père blanc et de mère nègre). Fréquemment les Blancs, propriétaires des petits jardins, vivaient dans la *Casbah* et les Noirs dans le *ksar*[3].

L'administration française avait enregistré 135 *ksar* pour le Touat. Les plus grands *ksour* comptaient 500-600 habitants (Tamentit, Adgha), mais il y avait aussi des petits de 20 à 40h (Ouled Aroussa) et des minuscules d'une dizaine d'habitants comme Azarafil ou Arhil[4]. Les *Ksouriens* parlaient un dialecte arabe mélangé de certains mots d'origine berbère. Quant aux convictions religieuses, ils étaient des musulmans sunnites de rite malékite mais, ils appartenaient à différentes confréries religieuses dont, les plus importantes étaient celles de la Taïbia et des Redganuïa[5]. Parmi les nombreux *ksour* du Touat, il y avait 21 qui possèdent une zaouia, ce qui leur permet d'ajouter à leur nom le mot de *zaouit*. Il s'agit là de zaouit Reggan, Tililane, Medhia, Kounta, Sali, Bou Ali[6], etc.

A la fin de cette description sommaire réservée à chaque communauté, il nous semble important de montrer certaines différences entre eux liées à l'impact du régime colonial instauré en Algérie. À la complexité de sa pluralité ethnoculturelle et sociale, les populations algériennes n'étaient pas les mêmes en Algérie, selon qu'il s'agissait des Territoires du Sud ou des départements civils du Nord. Contrairement à une Algérie départementalisée au Nord dont l'organisation est coulée dans le moule français, celle du Sud présentait une forme qui leur était propre. Elle restait plus au moins indépendante ou sous des « Protectorats », et ce jusqu'à la création des Territoires du Sud en 1902. Cela leur permettait d'être soumis à une organisation et une législation bien distincte de celles des départements civils du Nord. A titre d'exemple, le décret du 6 février 1919 sur l'accession des indigènes algériens aux droits ci-

1- SUTER (K.), art. cit., p. 445.

2- Ibid., p.453.

3- Ibid., p.448.

4- Ibid., p.468.

5- MARTY (G.), « Les Algériens à Tunis », *IBLA,* n° 43-44, 1948, p.326.

6- SUTER (K.), art. cit., p. 468.

viques[1], n'était pas applicable aux territoires du Sud et les indigènes musulmans ne pouvaient être électeurs, ni éligibles, contrairement à ce qui se faisait dans le Nord. Plus encore, la désignation des membres des assemblées locales était supprimée au Nord par ce même décret, alors qu'elle était toujours en vigueur dans les territoires du Sud. Le système d'imposition était aussi différent. Alors que les impôts arabes avaient été supprimés dans le Nord par le décret du 1er décembre 1918, ils demeuraient encore appliqués dans les territoires du Sud[2].

L'analyse des mesures prises par les autorités coloniales dans ces régions contribuerait à expliquer en partie pourquoi les structures de la société traditionnelle y étaient assez vivaces dans l'Algérie du Sud, bien au contraire elles n'en furent pas de même pour les départements du Nord où la déstructuration tribale et sociale fut, durant la période coloniale, une mesure voulue. Par ailleurs, les changements survenus dans le domaine de la propriété foncière (Sénatus-consulte de 1863, loi Warnier de 1873) et le processus de dépossession foncière, eurent beaucoup d'impacts sur les transformations des populations algériennes. Elles en subissaient inéluctablement les contrecoups en raison de la nature extensive et complexe de leurs activités économiques. Face à la paupérisation qu'entraînent ces réformes, de nombreux individus, appartenaient à des catégories socioprofessionnelles diverses, se voient contraints de quitter leur village pour trouver du travail dans les grandes villes algériennes ou ailleurs.

B- Origine sociologique

L'Algérie était au XIXè siècle un pays essentiellement agricole et rural. La part de l'agriculture dans la production et le revenu global de la population active étaient prépondérants : 95% de la population vit dans les campagnes de leurs activités agricoles et d'élevage[3]. Dans le monde urbain, les activités sont essentiellement artisanales et marchandes où les métiers sont organisés en corporations. Ce sont donc les paysans des petits villages qui allaient constituer l'immigration algérienne pour une longue période.

1- Loi du 4 février 1919 sur l'accession des indigènes de l'Algérie aux droits civiques dite « Loi Jonnart » (JORF du 6 février 1912, p. 1359)

2- BEN HOUNET (Y.), art. cit, p.163.

3- CHENNTOUF (T.), « L'évolution du travail en Algérie au XIXè siècles : la formation de salariat », in *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n°31, 1er trim. 1981, p. 86.

Disons d'emblée que la migration des populations rurales n'est qu'une réponse forcée aux déséquilibres ruraux : les campagnes et les villages étant incapables d'assurer aux jeunes des ressources vitales suffisantes pour y rester ; partir est alors une question de survie. Le départ était, en fait un phénomène très complexe car, à côté de la pauvreté et la nécessité, il y a le désir de mieux-être, la tradition de déplacement et la disponibilité de travail. Ces facteurs sont indissociables.

Il convient de souligner qu'il existait plusieurs noms d'Algériens résidant en Tunisie qui commencent par *Béni*, *Ouled*, *Aït*, indiquant, en fait, que la plupart des immigrés sont issus des tribus nomades et semi-nomades du nord de la frontière. Beaucoup d'entre eux sont des anciens *khammès*, des paysans sans terre, des ouvriers saisonniers et de petits propriétaires qui ne pouvaient plus supporter ni le climat sec, ni les exigences exorbitantes du fisc. Dans une liste nominative datant de 1895, nous avons pu recenser 346 Algériens originaires de la commune mixte de La Calle dont les professions, avant leur arrivée en Tunisie, étaient réparties comme suit : 212 *khammès*, 66 paysans, 29 cultivateurs[1]. Ces métiers illustrent bien l'origine rurale des immigrés dont la quasi-majorité était des jeunes illettrés ou d'un niveau scolaire très bas et sans formation professionnelle[2].

Un autre phénomène socio-économique a poussé les Algériens à quitter leur pays, c'est la spoliation des terres. Cette spoliation ne se traduit pas seulement par la dépossession du paysan de sa source de subsistance, elle a aussi un sens de désappropriation de son être social et communautaire et de sa paysannité ancestrale.

Il reste que pris dans leurs grandes masses, dans leurs grands nombres, ces mouvements sont aussi le fait des gens de petits métiers, des prolétaires ou semi-prolétaires et des artisans ruinés par une industrie moderne et perfectionnée. Cette masse était très différenciée par les activités qu'elle exerçait,

---

1- ANT., Série A, Carton 279, Dos. 1, Fol. 73 : Liste nominative des Algériens originaires de la Commune mixte de La Calle datant de 1895.

2- Les sociétés rurales continuèrent encore à fournir des explications pour les recherches récentes sur les origines des migrants algériens. Dans sa thèse sur l'émigration algérienne en France, A. SAYED aboutit à ce constat : « *L'histoire sociale de l'émigration algérienne vers la France se confond généralement avec l'histoire de la société rurale qui est la grande pourvoyeuse* », in SAYED (A.), « " El Ghorba" : les mécanismes de la reproduction de l'émigration », Article cité par KHANDRICHE (M.), *Développement et réinsertion*, Paris, éditions Publisud, 1982, p.18.

généralement peu rémunérées, temporaires et souvent condamnées au chômage.

Si nous observons dans les noms patronymiques des familles tunisoises, nous distinguons clairement l'origine algérienne de certaines d'entre eux, comme celles des familles Annabi et Ksontini, installées à Tunis au XVIIIème siècle. De la première famille originaire de Bône, est issue une dynastie des propriétaires terriens, des commerçants et des lettrés. Par contre, celle d'origine constantinoise, était spécialisée dans la bijouterie en donnant à souk el-Berka (marché de l'or et de l'argent) un nombre considérable d'*amines.* A cela nous pouvons ajouter les noms des familles Thâalbi, Abassi, Hadjout et Ben Cheikh Ahmed, des familles installées à l'aube de la colonisation, fuyants la conquête française de leurs villes. Tous étaient des notables tunisois composés des grands propriétaires terriens et commerçants. Parmi les notables algériens[1] qui ont pu venir en Tunisie, nous retrouvons des *caïds*, des grands propriétaires et des personnalités religieuses telles que: la famille Bachtarzi installée à Tunis, l'une des plus aristocratique familles de Constantine[2] ; la famille de Ben Djaballah installés à Tabarka, une famille de *caïds* de père en fils dans la commune mixte de La Calle[3] ; la famille de Mohamed Habib Et-Touati « *seigneurs et chefs du Sahara* [4]», installée à Tunis lors de l'occupation du Touat vers 1900.

Par ailleurs, la Tunisie a accueilli aussi des révoltés algériens fuyant la domination coloniale à l'exemple de Mohiédine fils de l'émir Abdelkader ; Mohamed el-Kablouti, chef de la résistance des *spahis* en 1871 à Souk-Ahras ; Salah Bey de Tébessa ; Nasser Ben Chohra, *agha* des Larbaâ de Laghouat, réfugié à Nefzaoua et Ali Ben Djalleb, ancien Bey de Touggourt et son *khalifa* Brahim Ben Abdallah qui se sont installés aussi dans la même région[5]. Selon des rapports concernant les Ouled Mokrani, descendants des régions insurgées en 1871 dans l'ouest du département de Constantine : de Bordj-Bou-Arréridj et de la Medjana où se trouvait la *Kalâat* des Mokrani, ces familles formaient

1- NOUSCHI (A.), « Qu'est ce qu'un bourgeois, qu'est ce qu'un notable », *Les Cahiers de la Méditerranée*, n°45, décembre 1992, p. 240.

2- ANT, Série A, Carton 279, Dos. 13, Fol. 71 : Lettre du C.C. de Tunis adressée le 5 avril 1912, au R.G.

3- Ibid., Dos. 20, Fol.73 : Lettre du Général de Division de la Bégassière adressée le 6 janvier 1900, au R.G.

4- Ibid., Carton 278, Dos. 2, Fol. 73 : Lettre du nommé Hadj Mohamed El Habib adressée le 1 janvier 1906, au ministre des Affaires Etrangères.

5- GHARBI (M.L.), *Impérialisme et réformisme au Maghreb ; histoire d'un chemin de fer algéro-tunisien*, Tunis, Cérès. Editions, 1994, p.80.

plus de 150 tentes en Tunisie. Les Ouled El-Hadj, les Ouled Abdellah et les Ouled Gandouz s'installèrent près de Dakhla (à côté de Téboursouk), tandis que les Ouled Abdessalem s'installèrent à Mateur[1]. Toutefois, ces notables algériens qui avaient choisie la Tunisie pour s'y installer l'ont pour la plupart quitté depuis sa colonisation par les Français en 1881. Il convient donc de signaler que les Algériens venaient de plusieurs régions dont le choix du pays d'arrivé est souvent dicté par la proximité.

2) Les zones de départs en Algérie

Pour savoir d'où viennent les Algériens, il nous semble utile de rassembler dans un tableau, les informations sur leurs lieux de descendances fournies par le premier registre d'immatriculation qui date de 1876.

Tableau n°1- Les origines ethnico-géographiques des Algériens résidant en Tunisie en 1876

COMMUNAUTÉS	REGIONS DE DESCENDANCE		TOTAUX	%
	Villes	Chefs de famille		
CONSTANTINOIS	Constantine	51	121	37
	Bône	46		
	Biskra	10		
	Guelma	7		
	Autres	7		
ALGEROIS	Alger	25	59	18
	Miliana	10		
	Djidjelli	8		
	Médéa	6		
	Blida	4		
	Autres	6		
ORANAIS	Oran	11	27	8
	Mostaganem	6		
	Sidi-Bel-Abbès	5		
	Tlemcen	5		
SOUAFAS	Oued Souf	29	73	22
	Zgoum	6		
	Messaaba	6		
	Kouinine	6		

1- BELLANDO (C.), *Les Mokrani, une grande famille algérienne sous domination* française (1837-1905), mémoire de DEA soutenu à Aix-Marseille I, 2001, p.142.

	Taghzout	6		
	Autres	10		
MOZABITES	M'zab		9	3
OUARGLIAS	Ouargla		4	1
AUTRES			37	1
To-taux		330	330	100

Source : ANT, Registre 3968.

D'après ce tableau, nous remarquons que la grande majorité des départs est fournie par les régions de Constantine et ses environs (37%), la région d'Oued Souf (22%) et le département d'Alger (18%) avec une faible proportion pour le département d'Oran (8%). Même si ces chiffres ne reflètent pas la réalité, ils en fournissent l'allure générale et signalent les villes comme lieux d'émigration.

Si elle arrive d'un peu partout, et notamment des provinces de Constantine et d'Alger, la majorité des Algériens est formée de Constantinois et de Kabyles. L'émigration des Constantinois provenait surtout des environs sud et nord de la ville de Constantine, particulièrement de Bône et des régions situées entre Souk-Ahras et Bordj-Bou-Arréridj, notamment de Jemmapes, El Harrouch dont la tribu qui avait contribué la plus à l'exode est celle des Eulma, Col des Oliviers, Condé-Smendou[1]. Les migrants algériens venaient aussi de l'arrondissement de Sétif, comportant les zones berbéro-arabes et montagneuses des communes mixtes des Bibans, de R'hira, de Takitount, et celle, purement arabe, des Maâdid.

Le deuxième foyer important de départ est celui du département d'Alger où les Kabyles formaient le grand contingent de la migration algéroise, au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale[2]. A partir de cette date, leur émigration s'est orientée davantage vers la France. Ces derniers venaient des régions

1- MONCHICOURT (Ch.), *La Région du haut Tell en Tunisie (le Kef, Téboursouk, Mactar, Thala) : essai de monographie géographique*, Paris, Armand Colin, 1913, p. 304.

2- L'implantation des Kabyles en Tunisie a commencé depuis les XVIIème siècles, avec l'enrôlement des soldats recrutés en Kabylie notamment dans la région de Tizi-Ouzou aux milices des *Zouaoua*. Elle devait se poursuivre d'une manière plus ou moins régulière durant plus de deux siècles pour connaître son apogée au XIXème siècle. Sur leur effectif, nous avançons les chiffres suivants : 25.000 Kabyles en Tunisie en 1843, selon un rapport du général Marey ; entre 8.000 et 9.000 Kabyles au service militaire en 1856, selon le commandant Taverne et, enfin juste pour Tunis, nous y trouvons 2.500 *Zouaoua* sous les armes en 1849, selon Rousseau, agent consulaire français. Voir à ce propos SMIDA (M.), *Les Zouaoua : une colonie kabyle en Tunisie au 19ème siècle*, éditions Tunis-Carthage, 1980, p.23.

montagneuses du Djurdjura et des Babors, des zones de piémont, des vallées et petites plaines littorales, des villes de l'intérieur et de la Côte.

Les départs des Kabyles acquirent une grande importance suite à leur recrutement pour travailler dans les chantiers de mines en Tunisie. Au début de l'exploitation minière, la compagnie phosphatière de Gafsa recrutait ses travailleurs essentiellement à l'étranger, dans la Grande Kabylie et les zones montagneuses du Nord du Maroc[1]. A côté des Kabyles, d'autres migrants du département d'Alger étaient venus surtout de Miliana et Médéa. Ces derniers pouvaient être des Algérois d'origine ou établis à Alger et ayant simplement obtenu leur carte d'identité dans ce département.

Concernant les Souafas, les points de départ sont délimités géographiquement. Il s'agit des oasis désertiques d'Oued Souf, notamment les villages des Messaaba, Taghzout, Guemar, Kouinine, Zgoum, Behima, Ouermès, Achêche et Azêzla. La proximité et les relations historiques qui rattachent le Souf au Djérid tunisien expliquent les raisons pour lesquelles les Souafas entraient en Tunisie sans qu'ils aient besoin de passer par le Nord. Leur nombre s'est accru avec leur recrutement pour travailler sur les chantiers des mines de Gafsa dans les années 90 du XIXème siècle[2].

Mis à part les Souafas, les originaires des Territoires du Sud n'avaient pas fourni à l'immigration algérienne des contingents assez importants. Un nombre peu important des migrants venait du M'zab, particulièrement de Guerrerra, de Ghardaïa et de Béni Isguen[3]. D'autres venaient des *ksours* d'Ouargla et des oasis d'In Salah. Ceci s'expliquerait par l'annexion tardive des territoires du Sud, respectivement, Ouargla en 1872, le M'zab en 1882 et le Touat en 1900.

Pour en conclure, il faut dire que l'émigration algérienne était alimentée des régions montagneuses, quasi désertiques et pauvres : des régions de la Petite et Grande Kabylie, du Sud et du Nord-constantinois et du moins pour les régions des Territoires du Sud. L'isolement de ces régions et sa paupérisa-

---

1- DOUGUI (N.), « La naissance du prolétariat minier du Sud-ouest tunisien (1897-1914) », in *C.T.*, n° 129-130, 3ème et 4ème trim. 1975, p. 51.

2- Dans sa politique de recrutement des éléments étrangers pour travailler sur les chantiers des mines, la compagnie des phosphates à Gafsa avait choisi en premier lieu ses travailleurs dans les zones montagneuses de la Grande Kabylie et au nord du Maroc, puis en second lieu, dans les oasis de l'Oued Souf et en Tripoli. Cf. DOUGUI (N.), *Histoire d'une grande entreprise coloniale : la compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa 1897-1930*, Tunis, Publications de la faculté des Lettres de la Manouba, 1995, p. 247.

3- MARTY (G.), art. cit, p.328.

tion suite à la colonisation obligeaient de nombreux individus à se déplacer continuellement. Il y a donc des relations fortes entre les zones de départ et les causes de cette expatriation.

II. L'immigration algérienne en Tunisie de 1830 à 1930

De point de vue juridique, l'immigration algérienne en Tunisie, désigne l'installation en Tunisie d'étrangers en provenance de l'Algérie : les Algériens. Leur migration est perçue ici comme émigration lorsque nous la considérons du point de vue des pays de départ, et là comme immigration lorsque nous la considèreront du point de vue des pays d'arrivée. Or même si elle se composait des mêmes individus, une population qui a émigré n'est jamais identique à la population qui est devenue immigrée. Se déplacer dans l'espace est aussi un voyage dans le temps historique, notion qui exclut toute possibilité de retour au point et à l'état de départ.

Par sa nature même, la migration apparaît toujours comme un phénomène social étroitement lié à divers domaines. Bien que les recherches sur la migration aient réussi à établir certaines lois qui régissent les déplacements des personnes d'un territoire à l'autre, il faut chercher les dynamiques des milieux économiques, politiques et sociaux des lieux de départ et d'arrivé.

1) Les mobiles de l'immigration algérienne

Depuis la conquête de l'Algérie, des événements se sont conjugués avec les changements démographiques, culturels et politiques de la société pour remodeler les courants migratoires. En fait, si les études sur la migration algérienne mettent l'accent sur les changements économiques et politiques, pour les pays de départ et d'arrivée, attirant ou repoussant les émigrés, d'autres facteurs interviennent, comme l'ancienneté des rapports établis par leurs populations, qui dépassent les explications purement structurelles ou conjoncturelles du phénomène. Les mobiles étaient à la fois politiques, religieux et économiques.

A- Les motifs politiques et religieux

L'émigration algérienne est le produit de la colonisation ou dérive en droite ligne de la colonisation française. La conquête progressive de l'Algérie

provoqua, à différentes époques, le départ de nombreuses familles vers la Tunisie. Depuis la prise de Constantine en 1837 et la défaite d'Abdelkader en 1847, jusqu'à la main-mise des militaires sur tout le Sahara, qui ne sera achevé qu'en 1934 lors de l'occupation de Tindouf, la résistance algérienne ne cessa pratiquement jamais, comme en témoignent les épisodes insurrectionnels de 1871, 1881 et 1916 (révoltes dans le Constantinois). Les mouvements migratoires s'inscrivaient donc dans un contexte général marqué par des expéditions militaires, des raides et des razzias en combinaison avec des expéditions punitives contre les populations.

Parallèlement à la conquête militaire, les départs ont aussi pour causes immédiates, le changement du statut de l'Algérie. Le premier acte juridique qui fait entrer l'Algérie dans le droit français est l'Ordonnance du 22 juillet 1834 : l'Algérie devient une possession française. Puis la Constitution de 1848 a confirmé le statut donné à l'Algérie par cette Ordonnance, qui a pour conséquence, entre autres, de faire des Algériens des sujets français[1].

La révolte de Mokrani en 1871 constitue un événement historique majeur qui a eu, sur les origines de l'émigration algérienne, une influence certaine. Après une campagne de neuf mois, la révolte fut écrasée. Les tribus rebelles se virent infliger une amende de 36 millions et 446.000 hectares leur furent confisqués[2].

Les causes immédiates du conflit de 1871 ont pour origine un changement du régime en France, qui entraina un changement dans l'organisation politique de l'Algérie. Ce fut la chute de Napoléon III qui entraîna le transfert du pouvoir en Algérie des militaires de carrière à une administration formée de civils. Ce changement politique allait donner, dès 1881, un nouveau statut juridique aux Algériens : le code de l'Indigénat qui instaure une série de mesures exceptionnelles, plaçant les « indigènes » en dehors du droit commun. Ce Code instituait par exemple des infractions spécifiques aux Algériens, et les soumettait à un permis de circulation intérieure. Par ailleurs, l'Algérie occupée par les « infidèles », a trouvé chez certaines confréries religieuses, notamment la Rahmania, d'ardents propagandistes de l'exode[3]. Restant secon-

1- DEBBASCH (Ch.) (S/dir.), *La Formation des élites politiques maghrébines,* Paris, éd. Libraire Générale de Droit et de Jurisprudence, 1973, p.65.

2- AGERON (Ch. R.), *Histoire de l'Algérie contemporaine,* Paris, Presses Universitaires de France, 1964, p.42.

3- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 14, Fol. 170 : Rapport sur la situation des indigènes pendant le mois de juillet 1910.

daire, nous constatons que le facteur religieux trouve aussi une place de choix dans l'hiérarchie des déterminants explicatifs de la migration algérienne.

La colonisation française d'Algérie a posé aussi des problèmes d'ordre religieux. Fallait-il considérer le pays comme faisant partie de *dar al-silm* (pays de paix) ou de *dar al-harb* (pays de guerre)[1]? Pouvait-on continuer à y séjourner ou fallait-il en émigrer ?

Les deux sources fondatrices du droit musulman (le Coran et la *Sunna*) et les légistes classiques ont tenté, dans le passé, de gérer les migrations humaines produites par les conflits religieux. Le principal objectif était de sauvegarder la foi de la personne. Un Musulman dont la foi est menacée dans une région, doit la quitter pour une autre région où il peut vivre librement cette foi, c'est-à-dire dans une région où les Musulmans prédominent. La communauté musulmane est censée, en principe, lui assurer protection et moyens de subsistance[2].

Pendant la reconquête chrétienne de ses anciens territoires conquis par les Musulmans : la Sicile et la péninsule Ibérique, la question de la migration musulmane était posée avec plus d'acuité aux légistes malékites. Le problème était de savoir si les Musulmans pouvaient rester dans ces pays devenus *dar harb* ou s'ils devaient émigrer vers des terres musulmanes ? Ce dilemme, qui se posait aux populations musulmanes, fut l'objet de plusieurs *fatwas* dont celles d'Al-Mazari (mort en 1141) pour les Musulmans de la Sicile et Al Wansharissi (mort en 1508) pour les habitants de la Péninsule, sont deux exemples de références.

1- A partir du Coran et de la *Sunna*, les légistes musulmans ont partagé le monde en deux : *dar al-islam* (pays d'Islam), et *dar al-harb* (pays de la guerre) ou *dar al-kufr* (pays de mécréance). *Dar al-islam* comprend tous les pays placés sous domination islamique, que les habitants soient musulmans ou non. De l'autre côté de la frontière se trouve *Dar al-harb* qui, un jour ou l'autre, passera sous le pouvoir musulman. En droit musulman classique, *dar al-islam* constitue, en principe, une seule patrie pour tous les Musulmans. Aucune frontière ne sépare les différentes régions. Chaque musulman fait partie de l'*umma*, la nation islamique ; il peut se déplacer et séjourner là où bon lui semble dans ce vaste empire qui s'élargit, de jour en jour, incluant de nouvelles nationalités.

2- Dans son article sur la migration dans la conception musulmane, Sami ALDEEB ABU-SAHLIEH a pu dégager des textes du Coran 27 versets qui utilisent le terme *higra* (migration). Le plus souvent ce terme est utilisé pour désigner l'abandon d'un pays sous le pouvoir des mécréants pour rejoindre la communauté musulmane. Le but de cette migration était de se mettre à l'abri des persécutions, d'affaiblir la communauté mécréante et de participer à l'effort de guerre de la nouvelle communauté. Cf. ALDEEB ABU-SAHLIEH (S.), « La migration dans la conception musulmane, passé, présent et avenir », in *Référence en fourniture de documents scientifiques* (Refdoc), n°35, 1997/2, pp. 133-166 [Bibl. :4p.3/4]

Après la reconquête de la Sicile en 1091, un grand nombre de Musulmans ont quitté l'île pour se réfugier de l'autre côté de la Méditerranée. Les autres, qui ont resté à leur place, adressaient une question à l'*Imam* Al-Mazari pour savoir son avis sur la légalité de leur séjour dans un pays devenu *dar-harb*. Ce dernier leur a rappelé l'interdiction du séjour dans *dar al-harb* sauf s'il y avait des exceptions :

- le séjour dans un pays ennemi pour une raison impérieuse ;
- le séjour volontaire mais en ignorant que le séjour est interdit ;
- le séjour en territoire ennemi en espérant de l'arracher d'entre les mains des occupants et de le restituer à l'islam, ou de parvenir à mettre les infidèles sur la bonne voie, ou, du moins, à les détourner d'une hérésie quelconque[1].

Quant à la situation en Espagne, Al-Wansharissi a répondu, dans deux *fatwas*[2], qu'ils ne devaient pas rester, avis qui tranche singulièrement avec l'avis d'Al-Mazari. Selon lui la migration du pays de la mécréance au pays de l'islam reste un devoir jusqu'au jour de la résurrection. Seul est dispensé de la migration celui qui ne peut l'accomplir pour raison de paralysie, de captivité, de maladie grave ou d'une grande faiblesse. Celui-ci doit cependant garder l'intention d'émigrer dès qu'il le pourra. A l'opposé d'Al-Wansharissi, nous y retrouvons d'autres légistes, comme Ibn Taymia, qui s'est positionné au milieu : le pays occupé par des infidèles n'était ni *dar silm* (paix), ni *dar kufr* (mécréance), mais tombait dans une autre catégorie. Quant à la migration, elle était obligatoire si le musulman ne pouvait y pratiquer sa religion. S'il pouvait pratiquer sa religion, la migration n'était pas obligatoire mais préférable[3].

A la suite de la colonisation française d'Algérie, un nombre non négligeable d'Algériens a choisi comme destination le Caire et Alexandrie. Certains parmi eux ont fait escale dans ces deux villes pour poursuivre ensuite leur route vers Damas ou la Mecque et Médine. Cette émigration fut encouragée par certains juristes et leaders musulmans, qui ont voulu appliquer la règle islamique de la migration. L'attitude de l'Emir Abdelkader n'apparait point différente de celle d'Al-Wansharissi qui, en s'appuyant sur des versets du Coran et des récits de prophète, affirmait que la migration, de *dar al-harb* à *dar al-islam*, est maintenue jusqu'au jour de la résurrection. Selon l'Emir, personne ne peut être dispensé d'émigrer de son pays occupé par les mécréants, à moins qu'il y ait impossibilité de le faire pour cause de maladie ou de faiblesse extrême tout en gardant

---

1- Ibid., p.12.

2- AL-WANSHARISSI, *al-miiyar al-mourib*, vol. 2, pp. 133-134 et vol.10, pp. 107-109, cite par ALDEEB ABU-SAHLIEH (S.), art. cit, p.13.

3- IBN TAYMIA, *Majmou'et fatawis*, vol. 28, pp. 240-241, repris par ALDEEB ABU-SAHLIEH (S.), art. cit, p.14.

l'intention de quitter ce pays dès qu'il est possible[1]. Ces appels à la migration de foi furent aussi renforcés par d'autres hommes religieux des grandes villes d'Algérie, bien que la France ait pu obtenir des autorités religieuses du Caire et de la Mecque des *fatwas* permettant aux Algériens musulmans de vivre sous une autorité non musulmane[2].

En 1849, suite à un appel encourageant l'émigration lancé par un marabout kabyle, le *cheikh* El-Mahdi, de nombreuses familles kabyles (300 personnes environ) partirent en Syrie[3]. A ces causes générales allaient s'en ajouter d'autres ayant un caractère plus conjoncturel, liées aux initiatives de l'administration pour mettre aux normes françaises la gestion de l'Algérie. Avec la promulgation du décret du 28 février 1911 portant recensement des jeunes aptes à accomplir leur service militaire, le désir d'émigrer en Syrie avait touché 508 familles à Tlemcen[4]. Cette attitude est parfaitement résumée par une lettre d'une date tardive (14 avril 1860), envoyé par le Commandant supérieur des Forces de terre et de mer au ministre de l'Algérie et des colonies, dont nous reproduisons ce large extrait : « *Ce sont aussi là les motifs qu'allèguent ceux qui désirent que l'émigration des indigènes soit favorisée. Ceux qui doutent que jamais les deux races, les deux religions puissent vivre en présence l'une de l'autre, rajoutent que ces tendances à l'émigration, qui se révèlent ou plutôt se continuent, ne sont que la manifestation de cette antipathie innée…* » [5].

Or, la communauté musulmane n'a pas toujours été en mesure de satisfaire les besoins matériels et intellectuels de ses membres. D'où la nécessité ressentie par ces derniers de quitter cette communauté pour aller vers d'autres cieux plus cléments, comme en témoigne la lettre du ministre de la Guerre en date du 5 avril 1861, informant le GGA du rapatriement de 117 algériens émigrés en Syrie, dont la situation était devenue précaire vis-à-vis de la population musulmane du pays[6]. Plus tard le problème de la présence des Algériens en Syrie allait s'accentue de plus en plus, dont certains d'entre eux sollicitaient leurs rapatriements. Dans une proclamation adressée aux Algériens à la date du

---

1- Voir les *fatwas* sollicitées par l'Émir Abdelkader et son opinion à ce sujet, in ABDELKADER : *Touhfat al-djzair* (le perle d'Algérie), pp. 316-329, 384-393, 411-422 et 471-480, repris par AL-DEEB ABU-SAHLIEH (S.), art. cit, p.15.

2- KATEB (K.), « La gestion administrative de l'émigration algérienne vers les pays musulmans au lendemain de la conquête d'Algérie (1830-1914) », in *Population*, vol. 52, n°2, année 1997, p.403.

3- AGERON (Ch.R.), « L'émigration des Musulmans algériens et l'exode de Tlemcen (1830-1911) », in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, année 1967, vol.22, n°5, pp.1049-50.

4- KATEB (K.), art. cit., p. 404.

5- Ibid., p.413.

6- Ibid., p.415.

11 novembre 1899, le GGA annonçait que plus de 800 indigènes qui s'étaient rendus à Damas, demandaient à être rapatriés[1].

Bien entendu l'émigration pour la foi devient plus difficile lorsque l'occupation de l'Algérie fut totale et les autorités françaises eurent manifesté de ne pas la tolérer. Cette politique était aussi accompagnée de certaines mesures « tolérantes » envers les questions religieuses qui permettaient aux Algériens non seulement de pratiquer librement leur religion, mais aussi de maintenir et d'appliquer leurs propres lois avec leurs propres cours et leurs propres juges sur de nombreuses questions sociales, civiles et même dans une certaine mesure, économiques. Mais cela n'a jamais arrêté le phénomène migratoire dont les causes étaient purement d'ordres structurels : les facteurs de l'émigration se trouvaient dans les conditions de l'économie et de l'emploi des Algériens.

B- La conjoncture économique de l'Algérie

Les causes économiques et sociales de l'émigration sont en rapport étroit avec la pauvreté, le chômage, le manque de terres dans les régions spécifiques à forte densité de population. Cette situation venait se compliquer beaucoup plus avec la colonisation qui, loin de rapprocher l'Algérie de la France, n'a fait que l'engager dans une voie de dépendance. Les investissements émis en Algérie portent surtout sur le commerce et les transports, dont l'importance est en rapport avec l'extraction minière et l'agriculture spéculative. Cette dernière dispose du tiers des terres cultivées qui fut prélevées sur la paysannerie.

Après une succession d'ordonnances de législation agraire visait à consolider la propriété privée des Européens[2], les tribus algériennes perdirent, en quelques années, plusieurs dizaines de milliers d'hectares de terres fertiles. Le Sénatus-consulte de 1865 délimita de manière restrictive les territoires des tribus et les dépossédaient parfois de près des 9/10ème de leurs

1- AGERON (Ch. R.), 1967, art. cit, p.1053.

2- La législation agraire introduite par les autorités coloniales a favorisé la propriété privée européenne. Cette dernière était de 115.000 hectares en 1850, 1.245.000 en 1890, 2.600.000 en 1920, 3.000.000 en 1954. Elle tenait à une longue et persévérante dépossession favorisée par une série des lois foncières : la loi du 16 juin 1851, établit les bases du niveau régime ; le cantonnement des années 1856 et 1857, le Sénatus-consulte de 1865, la loi du 26 juillet 1873 dite la loi Warnier, la loi du 28 avril 1887, du 16 février 1897 et pour finir du 4 août 1926 . Cf., NOUSCHI (A.), « Espace et colonisation au Maghreb », in *Conquête, colonisation,* Tunis, éd. Cérès, 2004, pp. 225-252.

terres. En 1873, la loi Warnier et les procédures d'immatriculation qu'elle exigeait pénalisaient les formes de propriété non-individuelles[1]. Suite à ces grandes vagues de la dépossession foncière, les Européens arrivaient à posséder vers 1930, une superficie de 2.600.000 hectares des terres cultivées[2], soit 80% des terres fertiles dans les plaines de l'Algérie occidentale, autour d'Alger et d'Oran[3]. En contre partie, le 3/4 des propriétaires algériens étaient vite devenus des paysans aux terres insuffisantes, des paysans sans terres et des *khammès*[4].

Ruiné l'économie et appauvri la société locale, la dépossession des terres fertiles entraîna des vagues successives d'émigration, surtout dans les régions les plus touchées. J.J. RAGER témoignait sur cette situation en disant que « *…la dépossession massive des terres de plaine pratiquée après l'émeute de 1871, ne permet plus à cette partie de la Kabylie de subvenir aux besoins de la population* (…) *c'est généralement après 1871 que le nombre des Kabyles qui voyagèrent se multiplia*[5] ».

Au drame de l'expropriation s'ajoute la fréquence des famines et les épidémies qui poussent les gens à fuir la faim. Il y eut des famines en 1867-1868, en 1877-1878, en 1892-1893 et en 1898 auxquelles s'ajoutèrent des épidémies de choléra et de typhus[6].

Le poids démographique à son tour, joue un rôle dans le départ des Algériens dans la mesure où les ressources économiques ne suffisent plus à nourrir une population en continuelle progression. « *L'Algérie du Nord, grande comme 35 départements français, peuplée comme 18 et à peine riche comme trois* », déclare M. WECQUEL pour la caractériser, dans un article paru dans *l'Exportateur français*[7].

En Algérie, la population a doublé en un siècle, avec un accroissement très rapide passant d'environ 3 millions habitants en 1830 à 5,5 millions

1- LIAUZU (C.), *Histoire des migrations en méditerranée occidentale*, Bruxelles, éditions Complexe, 1996, p. 116.

2- LACOSTE (Y.) & PRENANT (A.), « Quelques données du problème algérien », *Esprit*, n°67, mai-juin 1956, p.16.

3- PERVILLE (G.), *La Guerre d'Algérie*, Paris, PUF, 2007, p. 11.

4- LACOSTE (Y.) & PRENANT (A.), art.cit, p.23.

5- LIAUZU (C.), *op.cit.*, p. 116.

6- HARBI (M.), *1954, la Guerre commence en Algérie*, Bruxelles, éditions Complexe, 1984, p.77.

7- MURACCIOLE (L.), *L'émigration algérienne en France, aspects économique, sociaux et juridiques*, Alger, 1950, p.82.

en 1930[1] avec une densité de presque 31h/km en 1936[2]. Ce chiffre prend plus de valeur si nous songeons au relief et à la géographie de l'Algérie : montagnes, zones sèches et quasi-désertiques et surtout à son économie agricole peu sûre. La nature des sols et une pluviosité insuffisante rendent sa production irrégulière, voire aléatoire. Comment alors ces régions pourraient-elles nourrir une telle population ? L'émigration est bien une solution pour ses populations.

C'est donc bien à un double problème de conjoncture et de structure que l'Algérie a été confrontée. La poursuite et l'accroissement de l'émigration sont donc liés à cette situation conjoncturelle, comme ils le sont aux facteurs beaucoup plus structurels que nous avons décrits. Ainsi, la Tunisie allait être une des destinations de ces populations algériennes déstructurées par le régime colonial.

2) Chronique des mouvements migratoires en Tunisie

Nous nous plaçons ici au terme d'une émigration de longue durée où l'insuffisance et l'imprécision de sources ne permettent pas de mieux analyser les divers courants d'immigration ni de mieux les chiffrer. Mais ce qui est remarquable c'est que ces migrations saisonnières et temporaires, peuvent durer et devenir permanente. Aussi, le renforcement de la tendance à la migration permanente n'ira sans doute pas sans une modification sociologique du courant migratoire et en particulier sans sa féminisation progressive[3]. Est-il possible d'évaluer l'importance numérique de ces migrations ?

A- La migration algérienne en Tunisie avant le Protectorat français de 1881 : temporaire, individuelle et de voisinage

Les informations dont nous disposons sur cette période rendent difficile de se faire une idée sur le mouvement migratoire entre l'Algérie et la Tuni-

1- PERVILLE (G.), 2007, *op.cit.*, p. 11.

2- MURACCIOLE (L.), *op.cit.,* p.70. D'après l'auteur, la densité était d'environ 28,5 h/km en 1931, et elle passait, en 1936, à environ 31,5 ; le recensement du 31 octobre 1948 la fera passer aux environs de 38h/km. Mais notre observation conduit rapidement à noter que les zones d'où proviennent les émigrés algériens présentent des densités qui différents totalement de ces chiffres qui ne sont que des moyennes. Tirons des exemples de la même étude, la densité en 1948, était 245 à Fort-National, 143 à Dra-el-Mizan et 115 à Mizrana.

3- RICCA (S.)*, Migrations internationales en Afrique*, Paris, l'Harmattan et O. I. de Travail, 1990, p.49.

sie. Certes, cette migration est un phénomène ancien , et elle a même fonctionné dans le passé comme une importante force stabilisatrice.

La conquête de l'Algérie a vu s'intensifier considérablement le mouvement migratoire entre l'Algérie et la Tunisie. Selon Pierre BARDIN[1], les premières vagues migratoires importants se situèrent entre 1847 et 1852, elles coïncidèrent avec la défaite d'Abdelkader. Ces vagues, y compris celle qui comptait la famille d'Abdelkader, partaient à destination de l'Orient. De son côté, Charles Robert AGERON, donne pour les flux migratoires à l'extérieur de l'Algérie avant 1881, les dates suivantes : 1837,1849, 1854, 1860-1861, 1864, 1870 et l'exode des insurgés de 1871-1874[2]. Plusieurs crises et des évènements politiques et militaires ayant touché l'ensemble de l'Algérie ont stimulé, à des degrés divers, des rebonds parfois remarquables du mouvement migratoire vers la Tunisie. Exception faite à ces dates, l'émigration des Algériens vers la Tunisie et ailleurs se poursuivait, mais il ne s'agissait pas, semble-t-il, de départs de collectivités entières. C'est plutôt un courant continu et bien maitrisé ; raison pour laquelle les correspondances des consuls ne mentionnent rien sur ce sujet[3].

Les renseignements manquent sur l'effectif des migrants de cette période. Nous n'avons que quelques indices, qui mettent l'accent sur les flux migratoires quand ceux-ci touchent des collectivités, voire des familles entières. En s'appuyant sur ce faisceau d'indices qui n'indique parfois pas de chiffres, nous sommes encore loin d'avoir des évaluations, même approximatives des différents aspects du mouvement migratoire : la croissance et la décroissance, le flux et le reflux, l'accélération et le ralentissement.

Si nous conjuguons les dates avancées par Charles Robert AGERON avec le contexte socio-économique et politique de l'Algérie, nous constatons qu'elles correspondent à des périodes de flux considérables. Dans les Archives nationales d'Outre-mer, nous avons pu retenir des correspondances indiquant de chiffres concernant le nombre des individus et/ ou des tentes algériennes installées définitivement sur les frontières tuniso-algériennes. Dans

1- BARDIN (P.)**,** *Algériens et Tunisiens dans l'empire ottoman de 1848 à 1914*, Paris, 1979. p.7.

2- AGERON (Ch. R.), *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, vol.1, Paris, PUF, 1968, p. 264.

3- BARDIN (P.), *op. cit.,* p.7.

le lexique tribal, aussi bien arabe que berbère, une « *tente* » vaut une « *famille* » avec le moyen de 6,5 personnes par tente[1].

Une première série de correspondances datant de 1892, a mentionnée dans plusieurs tableaux, le nombre des individus descendants des *douars* et tribus du département de Constantine et, qui étaient installés définitivement en Tunisie depuis 1848. Le recoupement des tableaux répartis par cercle administratif nous a donné l'effectif de 4334 personnes : 1847 pour le cercle de Constantine (venaient de Sadrata, Tébessa, Condé Smendou, Khroub, Misikiana, etc.) ; 989 de Bône (Edough, La Calle, Béni Salah) ; 454 de Guelma (Souk-Ahras, Sefia) ; 425 de Philippeville (Jemmapes, Roberville, Collo, Gastonville); 271 à Batna (Khenchela, Ouled Sultan) ; 213 à Bougie (Soummam, Bougie) et enfin, 135 de Sétif (Bibans, Sétif, Saint Arnould, M'sila, Maâdid, Bordj-Bou-Arréridj)[2]. Pour la même date, les descendants de Khenchela et Tébessa seuls, formaient 645 tentes sur la frontière tunisienne, ce qui fait l'équivalant de 4244 personnes[3].

Un rapport du directeur de bureau des affaires arabes à Constantine à la date du 12 juin 1857, présente la liste des tribus algériennes établies sur le territoire tunisien avec le nombre de ses tentes. Il dénombre 613 tentes dont 435 venaient de Souk-Ahras ; 146 de La Calle ; 30 de Guelma et 2 de Bône[4]. Les ¾ d'entre eux faisaient partie des trois grandes tribus d'Ouled Tlil avec 200 tentes ; 105 pour Ouled Moumen et 88 pour Ouled Aridh[5]. Avec le moyen 6,5 personnes par tente, nous pouvons obtenir un chiffre global d'environ 1584 personnes. Tous étaient installés au Centre et Nord-ouest de la Tunisie.

C'était après l'insurrection de 1871 dans l'Est algérien, que la majorité de la famille Mokrani et ses lieutenants émigrèrent vers la Tunisie. A cette date, commença aussi, l'exode des tribus berbères de la région. Il s'agit des Souama, des Ouled Mahdi, des Ahl Rouffi, des Regaz et des Ouled Sidi Abid[6]. En 1874, le Consulat de France a pu nous dévoiler des indices sur la répartition des Algériens en Tunisie selon leur origine : 800 viennent des oasis

1- ANOM, Tunisie 25H, Carton 25H13, Dos. 1 : *Frontière algéro-tunisienne, Tunisie 1884-1894*, Fol. 86, tableau faisant ressortir par tribu et fraction de tribu le nombre de tentes du territoire du commandement de la division de Constantine à la date du 7 juillet 1892. (ISHMN, Bob. A-26).

2- Ibid., Tunisie 25H, Carton 25H13, Dos. 1, du Fol. 73 à 85. (ISHMN, Bob. A-26).

3- Ibid., Fol. 86.

4- Ibid., Tunisie 25H, Carton 25H16(2), Fol. 149-150 : Etat général par tribu des tentes algériennes établies sur le territoire tunisien (1853-1859). (ISHMN, Bob. A-22).

5- Idem.

6- NOUSCHI (A.), 1961, *op. cit.,* pp.447-448.

d'Ouargla ; 2000 d'Oued Souf, Oued R'hir et Touggourt ; 5 à 6000 de la province d'Alger dont la quasi-majorité sont des Kabyles et 1200 de M'zab[1]. Il faudrait ajouter les 200 tentes originaires de Sétif, 300 du Mascara et 18 de Mostaganem installées respectivement en Tunisie en 1855, 1856 et 1875 pour en donner le chiffre global de 16.600 âmes, avancé par ROUSTAN[2].

Mis à part les causes internes d'émigration qui nous avons décrit en haut, cette intensification du mouvement migratoire trouve, aussi, sa justification au pays d'accueil, dans les facilités données par le gouvernement tunisien à l'installation des Algériens. Entre 1868 et 1873, les Algériens ont pu bénéficier de vastes concessions agricoles à El M'hammedia et à Tébourba. Des exemptions d'impôts ont leur été accordées par le ministre Khaireddine[3]. Nous pouvons en juger ça par un extrait d'une lettre adressée au GGA à la date du 7 décembre 1886, qui a pu signaler que « *la faiblesse d'imposition dans la Régence, et l'abondance des terres de cultures y attirent les khammès, […] De plus les troupeaux ne sont pas imposés ; il y a passage du bétail de l'autre côté de la frontière*[4] *».* Certainement, les départs massifs des ruraux furent une source de mécontentement pour le gouvernement d'Algérie, qui a su les arrêter par tous les moyens.

Le 4 avril 1876, le GGA a promulgué une circulaire, où il attire l'attention du gouvernement tunisien sur le grand nombre d'indigènes algériens qui viennent s'établir dans la Régence[5]. Par ce dite circulaire, il visait à l'arrestation des flux de la migration voire de les ralentir et cela, avec l'aide du gouvernement tunisien. Sous les pressions des consuls français de Tunis, le GGA a pu arracher des concessions beylicales quant à la migration clandestine des Algériens. Le 16 avril 1974, Mohamed Sadok Bey a promulgué un décret-loi interdise l'entré clandestin des Algériens en Tunisie[6]. Ce décret était suivi d'une panoplie de mesures servant à contrôler la circulation des per-

1- KATEB (K.), art. cit., p. 411.

2- ANOM, Tunisie 25H, Carton 9H100 (60), Emigration en Tunisie, 1874-1911, Rapport du consul général de la France à Tunis adressé le 14 août 1876, au GGA.

3- NUNEZ (J.), *Sujets et protégés de la France dans la Régence de Tunis (1848-1881)*, thèse pour l'obtention d'un diplôme d'archiviste- paléographe, Ecole nationale des Chartes- France, 1987, t. I, p. 202.

4- KATEB (K.), art. cit., p. 408.

5- ANOM, Tunisie 25H, Carton 2H19(2), Dos. 6, Fol. 537 : Circulaire datant du 4 avril 1876. (ISHMN, Bob. A-29).

6- Ibid., Carton 25H18(2), Dos. 1, Fol. 29 : décret du 16 avril 1874. (ISHMN, Bob. A-27).

sonnes et à refouler au-delà de la frontière les tentes clandestinement installées.

Les éléments recueillis permettent d'affirmer que les flux étaient loin d'être négligeables. Ils avaient d'abord concerné les citadins lors de la conquête des grandes villes, puis des fractions des tribus voire des tribus entières pour concerner plus tard des groupes de familles. Leur émigration concernait d'ailleurs les biens comme les hommes, et aucune région d'Algérie n'y a échappée.

Le mouvement migratoire a connu, aussi, des périodes de calme ; le rythme diminuait et connaissait un ralentissement sensible. Ce reflux d'émigration est dû essentiellement à une politique de contrôle rigoureux sur la circulation des personnes menée par les autorités coloniales. En fait, il s'agissait d'un durcissement de mesures de contrôle sur la population algérienne prises depuis l'occupation de l'Algérie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Par l'établissement de plusieurs formalités et de contrôle sévère aux frontières, ces mesures d'entrave ne faisaient que limiter les départs officiels. Mais elles ont encouragé, en revanche, une immigration clandestine désormais plus massive et nettement remarquable avec la colonisation de la Tunisie.

B- La migration algérienne en Tunisie de l'établissement du Protectorat jusqu'au tournant des années trente : collective, permanente et définitive

Déplacements collectifs ou individuels, temporaires ou définitifs, recherche d'emploi ou espoir de promotion professionnelle, les mouvements des populations algériennes en direction de la Tunisie à l'époque du Protectorat présentaient des causes particulières qui leurs sont propres, variant de région à région et souvent d'un *douar* à un autre.

Nous n'avons pas assez de données chiffrées qui pourraient nous aider à cerner le mouvement migratoire des Algériens, année par année, vu l'importance des déplacements clandestins et les faibles inscriptions des immigrés aux registres d'immatriculation. Cependant, en consultant les statistiques officielles, circulaires, actes de refoulement et rapports des Contrôleurs Civils et de la Résidence Générale, nous avons pu recueillir des informations sur ces déplacements sans qu'ils nous permettre d'avoir une vision précise sur ce phénomène.

En étudiant le processus migratoire dans son ensemble nous relevons deux périodes de croissance inégales (1881-1914) et (1915-1930). A chacune de ces deux périodes, plusieurs communautés ou/et catégories socio-professionnelles ont pu marquer l'étape.

➢ *De 1881 à 1914 : Une masse considérable d'Algériens venait s'installer en Tunisie*

Nous possédons sur cette période des rapports, des lettres et des circulaires qui révèlent l'immigration clandestine d'un grand nombre d'Algériens, notamment les Ouled Sidi Abid du cercle de Tébessa. Les rapports signalent qu'entre la période allant de décembre 1893 à janvier 1895 (presque 13 mois), le nombre de leurs tentes qui ont été installées seulement chez les Fraichiches (Caïdat de Kasserine), s'élève à plus de 280[1]. Les mêmes rapports signalent aussi des mouvements de retour. Mais nulle statistique ne peut appréhender avec exactitude ces migrations rurales des tribus frontalières soumises à une autre loi, celle de la transhumance (ou *achaba*), contournant ainsi les interdictions de quitter le territoire algérien et mettant en échec le contrôle exercé sur leurs déplacements. A propos de cette immigration traditionnelle, Pierre BARDIN note que : « …*les lois de la transhumance sont inflexibles, suivent les alternances saisonnières. (Ces) itinéraires conservent une logique et une certaine fixité qui faisaient entrer (sic) les tribus dans différentes directions*[2]… ».

Sur d'autres espaces, la présence des Souafas s'intensifiait de plus en plus et leur effectif ne cessait de s'accroître. Dans une lettre écrite en 1890, des notables souafas chiffraient leur présence en « *nombre de mille à deux mille compatriotes* (…) *sont dispersés dans la Régence, sans résidence effective et continuelle*[3]». Faut-il noter que les auteurs de ces rapports, même s'ils n'arrivent pas à compter avec exactitude la masse des entrants, nous avertissent sur la fréquence des mouvements de va et vient sur la frontière.

Des convois de travailleurs avaient été recrutés à la demande de la compagnie des phosphates soit par le système des corporaux, chargés de ramener des contingents moyennant une prime par tête, soit par les centres

---

1- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 9, S/dos. 9/1, Folios : 17, 20, 21, 29, 30, 51, 54 et 123.

2- BARDIN (P.), « Les populations arabes du Contrôle Civil de Gafsa et leurs genres de vie », *IBLA*, n°28, 1944, p.427.

3- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 3, S/dos. 3/1, Fol. 4 : Lettre de cinq notables souafas adressée le 29 mai 1890 au R.G.

installés en Algérie pour recruter des migrants vers la Tunisie, tel fût le cas, du centre de Bône pour le recrutement des Kabyles[1]. Ces derniers ont constitué jusqu'à la veille de la Grande Guerre, le groupe le plus nombreux, soit presque 80% des effectifs de la compagnie. Ces recrutements avaient gonflé le nombre des Algériens de la Régence à des dizaines de milliers. Dans une lettre ouverte envoyée à Carbon, chef de service au ministère de l'Intérieur et, qui a été publiée dans le journal *Le Courrier de la Tunisie* du 11 novembre 1907, l'auteur a noté : « *Nous sommes ici* (en Tunisie), *plus de trente mille Algériens, une grande partie reconnus sujet français, (…) ; pour la plupart originaires de ces montagnes de la petite, moyenne et grande Kabylie*[2]… ».

Ce que nous pouvons retenir sur cette période (1881-1914), c'est qu'il y avait de grandes vagues constituées d'Algérois représentés par l'élément kabyle, de Constantinois (les gens de Tébessa et Khenchela) et de Souafas. Des immigrés d'origine rurale, des nomades et des travailleurs peu ou pas qualifiés partaient en laissant leur famille. Il s'agit évidemment d'une population non stabilisée, formant une migration temporaire assez courte. Exceptionnellement dans certaines régions, l'histoire de l'immigration s'est confondue avec des départs massifs de plusieurs familles. En 1896, le nombre des familles, originaires de la commune mixte de la Calle, immigrées en Tunisie est de 178 familles composées de 620 personnes[3].

- ***De 1915 à 1930 : la montée des migrations depuis les Territoires du Sud***

Au-delà du faible nombre d'indications relevées et des imprécisions chronologiques, nous disposons pour cette période, de nouvelles sources qui rendent possible une meilleure connaissance de l'ampleur du mouvement migratoire, à savoir les statistiques officielles de l'administration française élaborées en 1921 et 1926. Selon ces deux sources, la population algérienne en Tunisie s'est multipliée par 2,5 entre 1921 et 1926, en passant de 36.884 à 39.882 âmes. Ils étaient aussi suivis d'un large mouvement d'immatriculation en passant de 330 immatriculés en 1876 à 1100 en 1930.

Nous signalons là des fréquences dans les mouvements des immigrés algériens. Les Ouled Sidi Abid continuaient à quitter l'Algérie par vagues

1- SMIDA (M.), *op.cit.,* p.20.

2- *Le Courrier de Tunisie*, du 11 novembre 1907, in ANT, Série A, Carton 279, Dos. 9, Fol. 163 : article de presse.

3- ANT, Série A, Carton 279, Dos. 1, Fol. 189 : Lettre du GGA adressée le 13 mars 1896, au R.G.

considérables. Leurs départs commençaient au mois d'avril et s'intensifiaient au mois de mai avec la saison des moissons. Chaque groupe choisissait un lieu où il retournait régulièrement. Parmi ces groupes, certains possédaient des terres de culture dans des différentes zones de la Régence. Ce sont les régions du Djérid, de Gafsa, de Kasserine et du Kef qui attiraient le plus grand nombre de la tribu. En 1921, la présence de nombreuses tentes algériennes des Ouled Sidi Abid et des Nementchas venus camper sur les territoires du C.C. de Gafsa a attiré l'attention du *khalifa* de Métlaoui. Ce dernier a recensé 172 tentes (113 appartiennent aux Ouled Sidi Abid et 59 aux Nementchas), qui se sont implantés aux alentours des trois centres miniers du Redeyef, Moularès et Métlaoui[1]. En fait, ce sont les cycles de l'activité économique du pays d'accueil qui donnaient le *tempo* général de leurs flux et reflux .

L'avènement de la Première Guerre mondiale modifia le rythme. Elle empêchait les libres départs des immigrés algériens, tandis que les besoins en main d'œuvres dans les mines faisaient bondir les entrées. De nombreux Souafas continuèrent leur émigration en Tunisie avec des rythmes excessifs afin de remplacer les Kabyles sur les chantiers. A partir de 1914, la migration des Kabyles se dirigeait vers la Métropole, ce qui a sensiblement freiné leur mouvement vers la Tunisie[2]. L'attrait des salaires plus élevés était à l'origine de ce mouvement d'immigration spontané. Cependant, en Algérie, employeurs et colons se plaignaient de voir la main-d'œuvre déserter les entreprises : « *L'Algérie continuait à être dépossédée de ses travailleurs* », écrit, en 1929, M.M. MERCIER[3].

Contrairement aux autres catégories, les étudiants algériens ne commencent à se diriger vers la Tunisie que tardivement. Après des visites entamées dans l'Est et le Sud algérien, Abdelhamid Ben Badis a réussi à mobiliser, en des convois « scientifiques », des volontaires pour aller s'instruire à la zeitouna[4]. Les premiers étudiants zeitouniens venaient de Constantine en 1913, puis du M'zab en 1917 et enfin ceux de Guemar (Oued Souf) en 1930. D'autres centres s'étaient implantés dans le Sud et le Nord de Constantine pour encourager les étudiants à franchir la frontière *via* Tébessa[5].

1- ANT, Série A, Carton 279, Dos. 3, Fol. 173 : Lettre du C.C. de Gafsa adressée le 22 février 1921, au R.G.

2- AGERON (Ch. R.), « L'immigration maghrébine en France », in *Vingtième siècle Revue d'Histoire*, 1985, vol.7, n°7, pp.59-70.

3- Cité par MURACCIOLE (L.), *op. Cit.,* p.18.

4- JABRI (M.S.) : « Les Etudiants algériens en Tunisie, 1900-1962 », in *Al-Fikr*, n°4, janvier 1983, p. 11,13. (En arabe)

5- Ibid., p.13.

Une analyse attentive du phénomène migratoire pendant ces périodes étudiées permet de tirer certaines conclusions quant aux caractéristiques de l'immigration algérienne en Tunisie.

- Implantation au voisinage : la préoccupation essentielle d'un immigré, c'est la recherche d'un endroit proche de son domicile pour s'y installer sans qu'il se sente dépaysé. Les conditions d'existence dans ces lieux doivent être semblables à sa région d'origine tels que : mode de vie, ancienneté des rapports, des rapprochements familiaux, valeurs culturelles et traditions sociales. D'après les listes de recensements d'Algériens pour la conscription militaire de l'année 1917, nous avons remarqué que les Souafas préféraient aller vers les régions du Sud-ouest de la Tunisie et les Kabyles dans les régions du Nord-ouest. Par contre, les Constantinois préféraient s'installer dans les C.C. de Thala et du Kef[1]. Cette forme d'immigration n'était en fait que « *L'expression d'un exode rural dépassant tout simplement les frontières* »[2]. Il répond donc à un souci chez les immigrés algériens d'y garder des contacts avec le pays d'origine où ils avaient des occupations agricoles. Les migrants algériens, aussi longtemps qu'ils le pouvaient, gardaient leurs biens dans leur village d'origine et se réservaient la possibilité d'un retour.

- ***La temporalité du séjour :*** l'immigration algérienne est plutôt le fait d'hommes jeunes en quête d'un appoint de ressources, basées sur l'agriculture. Dès lors cette migration sera de plus courte durée, six mois, un an, parfois deux, après quoi, ayant amassé un pécule suffisant, le travailleur retourne au pays. Son retour était fonction d'une bonne récolte en perspective, de la constitution d'une somme suffisante, capable de couvrir les besoins alimentaires de la famille, les frais d'aménagements agricoles, éventuellement ceux d'un mariage ou d'une fête religieuse. Quand le budget est épuisé, l'immigrant algérien se remet en route, après une pause de six mois à un an. L'immigration temporaire est devenue donc indispensable tant qu'aucune activité purement régionale ne viendra remplacer les avantages liés au fait migratoire.

Attachés au pays d'origine et restant liés aux activités passées, les Souafas quittaient la mine au mois d'octobre pour aller récolter les dattes. Le Soufi séjournait généralement six moins en Tunisie et retournait ensuite à son

---

1- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 16, Fol. : 172, 173, 174, 179, 180,194, 198, 199, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212 et 214.

2-TOUATI (M.H.), *Immigration maghrébine et activités politiques en France de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*, Tunis, éd. Université de Tunis I, 1994, p. 20.

pays : il tenait à être au Souf durant les mois de novembre et de décembre pour la récolte des dattes. De leur côté, les transhumants des tribus de Ouled Sidi Abid quittaient leur territoire vers mi-avril pour la moisson de l'orge et vers la fin mai et début juin pour le blé. Une fois les moissons terminées, les transhumants regagnent leurs villages en Tunisie jusqu'aux prochains labours. D'autres récoltes peuvent réclamer des déplacements de quelques semaines telles que les récoltes d'olives. Chacune des fractions de la tribu des Ouled Sidi Abid avait un lieu où se retourner régulièrement. Pendant la période des moissons, les Ouled Brahim par exemple, venaient pour y travailler chez les Ouled Ouazez, les Zouarine et les Touazine (le Centre et le Nord-ouest de la Tunisie). Ayant terminés la moisson du blé, ils se dirigeaient chez Ouled Ayar (C.C. de Maktar) pour acheter et vendre de la figue de barbarie. Puis, ils se déplaçaient vers Djlas (C.C. de Kairouan) pour se retourner, enfin, à Tébessa *via* Fériana[1]. En fait, ce genre de travaux agricoles poussait les transhumants à effectuer des déplacements dans plusieurs régions de la Régence.

Les Touatis aussi, se fixaient rarement en Tunisie. Ils retournaient chez eux lorsqu'ils avaient amassé un budget assez pour acheter des palmiers dans leur région d'origine. Dans un rapport adressé au GGA, le capitaine CHARLET, commandant de la compagnie saharienne du Tidikelt a noté : « *Le nombre des Touatiens ayant émigré à Tunis avant et après l'occupation française des Oasis sahariennes, (…). La plupart n'y sont installée que temporairement et ont laissé au Tidikelt toute leur famille*[2] ».

Il en était de même pour les commerçants mozabites et kabyles, chacun d'entre eux s'associait à un frère ou un cousin dans le pays d'origine. Et, à leur retour au pays, ce dernier venait généralement le remplacer. La coutume obligeait chaque Mozabite à se retourner dans son pays, considéré comme espace sacré. Chaque migrant mozabite inscrit son retour au M'zab avant son déplacement, par un rite qui consiste en diverses prières, récitées dans un lieu spécial[3]. Ainsi le contrat de mariage impose-t-il le retour périodique de chaque migrant mozabite après 3 ou 4 ans d'absence.

En général, la majorité des déplacements avaient lieu au printemps et en été. La grande « pointe » des retours dans leurs régions d'origines avait

1- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 9, S/dos.9/1, Fol. 123 : Rapport de la section des Affaires Indigènes de Constantine adressé le 5 mai 1894, au GGA.

2- Ibid., Dos. 2, Fol. 155 : Rapport du capitaine CHARLET, commandant de la compagnie saharienne du Tidikelt, adressé le 9 juillet 1912, au GGA.

3- RAGER (J.J.), *Les Musulmans algériens en France*, Alger, Presses E- Imbert, 1950, p.13.

lieu avant l'hiver au mois d'octobre. Le mois du *Ramadan* correspond à une période creuse où les départs subissent une baisse sensible, précédé de retours plus importants.

***- Une migration à caractère familiale* :** l'immigration algérienne à destination de la Tunisie était d'abord une immigration d'individus jeunes. Les vieux, les veuves avec enfants et les familles qui ne comptaient qu'un seul homme restaient hors de ce courant migratoire.

Dès l'établissement du Protectorat, l'évolution de l'effectif des Algériens illustre le nombre croissant de migrations permanentes qui entraîna inéluctablement une augmentation des migrations familiales. Les premiers immigrants ont peu à peu appelé auprès d'eux leurs parents et ont constitué des noyaux de plus en plus importants. Dans certains cas, la migration devenait souvent le fait de familles entières, les voyages d'un frère ou d'un oncle finissant par faire « boule de neige », selon l'expression de J.P. POUSSOU[1]. L'émigration des familles suivait toujours avec un temps de retard celle des travailleurs.

Tel est le cas donc de la population tellienne où les déplacements revêtaient un caractère nettement familial et parfois définitif, ce qui n'était pas le cas pour les originaires du Sud, où les déplacements étaient plutôt individuels et temporaires. La femme et les enfants suivaient rarement le chef de famille. Les traditions berbères faisaient obstacle à l'émigration des femmes.

Chez les Algériens du Sud, l'homme est pratiquement seul à quitter le pays : sur dix hommes, une femme émigrait ; par contre chez les Telliens, une femme sur trois[2]. Bien que la femme soit intégrée au travail agricole et domestique, elle ne participait pas au processus migratoire de manière indépendante, en tant que travailleuse. Cela est dû en partie à la conception du travail féminin perçue comme une aide au budget familial. Par ailleurs, ce déséquilibre numérique entre sujets masculins et sujets féminins a poussé certains Algériens à prendre des tunisiennes pour épouses.

En conséquence, l'immigration des Algériens, longtemps représentée par des hommes seuls au fonctionnement sociologique bien organisé, allait changer

---

1- POUSSOU (J.P.), « Introduction à l'étude des mouvements migratoires en Espagne, Italie et France méditerranéenne au XVIIIème siècle », in Collectif, *Les Migrations dans les pays méditerranéens au XVIIIème et au début du XIXème,* Nice, 1974, p.16.

2- MARTY (G.), 1948, art. cit., p.302.

de physionomie avec l'arrivée des familles. Par ailleurs, ces déplacements fortement enclenchés n'étaient pas sans restriction administrative imposées aux candidats à l'émigration.

III. La politique française face à la migration algérienne en Tunisie

L'administration coloniale était traversée par des courants contradictoires face à la migration algérienne. Sans nier les considérations strictement militaires visant à éloigner l'Algérie des gens hostiles à la présence française, elle voyait dans ce mouvement un moyen de récupérer des terres disponibles à la colonisation[1]. Une ordonnance à la date de 1846, signale bien cet aspect économique de la colonisation en disant qu'à « *l'avenir, toute tribu ou fraction de tribu qui émigrera, sera dépossédée de ses propriétés…Ces terres seront déclarées propriétés de l'Etat*[2] ». Cependant, ces mêmes autorités n'étaient pas prêtes à accepter que l'émigration prenne le caractère d'une manifestation politique de masse contre sa présence en Algérie. Pour cela, ils ont adopté une législation et des contrôles à la frontière pour maitriser les flux migratoires en imposant les permis de voyages, les passeports et l'inscription au matricule.

1) La réglementation de la migration

À la fin du XIX siècle, les lettres faisant état des départs sans autorisation sont particulièrement nombreuses. La plupart des travailleurs migrants qui arrivaient en Tunisie traversaient la frontière sans papiers ou avec des papiers périmés. Même ceux qui avaient obtenu le droit de résidence avaient commencé leur carrière migratoire dans l'illégalité. Dans un premier temps, l'immigration a été un phénomène spontané et il n'existait aucune législation spécifique. Mais les flux de la migration vers la Tunisie allaient poser un cer-

1- L'intérêt pour l'émigration algérienne était donc motivé par le désir de récupérer des terres, comme le montre clairement la lettre du ministre de la Guerre au GGA, en date du 4 août 1856, au sujet des demandes d'émigration : « *Chaque jour les besoins de la colonisation réclament de nouvelles terres disponibles, à ce point de vue les émigrations ne sont pas fâcheuses, parce qu'elles peuvent atténuer d'une certaine manière les difficultés que nous rencontrons…* ». (ANOM, Aix-en-Provence, GGA, carton 9h98).

2- Ordonnance du 18 avril 1846, Bulletin officiel Alger ; actes du gouvernement en 1846, T.6, n°222, p.82 et n° 224, p.9.

tain nombre de questions administratives et sociales. Elles firent l'objet de plusieurs réglementations qui finiront par limiter la circulation.

Pour en finir avec une migration spontanée et l'entrée frauduleuse des Algériens, l'administration coloniale a pris des mesures restrictives afin de renforcer les lois déjà en place. Par le décret du 16 mai 1874, elle a rendu obligatoire pour les Algériens l'obtention du permis de voyage pour se rendre à l'étranger. Ce permis fut supprimé par la suite en vertu de la loi du 15 juillet 1914, réglementant le régime de l'Indigénat en Algérie et qui stipulait, en outre, de mettre en arrestation tout Algérien voyageant irrégulièrement et le refouler sur son territoire[1]. Sans abroger la circulaire du 6 février 1898, l'administration coloniale a mis en œuvre la nouvelle loi en prenant une série de circulaires : du 15 octobre 1921, du 24 octobre 1929 et du 11 décembre de la même année. Ces circulaires étaient rigoureusement appliquées sur les déplacements des Algériens afin d'abaisser le rythme d'émigration qui était en état d'ascension rapide.

La loi du 15 juillet 1914 avait supprimé le permis de voyage exigé jusque là. Mais au lendemain de la guerre, les colons protestèrent contre ce régime « libéral ». Ils obtinrent du ministère de l'Intérieur la promulgation d'une circulaire du 8 octobre 1924 qui mettait certains obstacles à l'émigration algérienne. Cette mesure avait été modifiée par deux décrets, des 4 août 1926 et 4 avril 1928, imposant aux émigrés algériens la disposition d'une carte d'identité avec une photographie, un casier judiciaire vierge ou sans condamnation grave, un double certificat médical et le versement d'une somme forfaitaire destinée aux frais d'un rapatriement éventuel. Le principe des deux décrets a conduit le gouvernement à revenir au régime de l'Indigénat d'avant 1914. Enfin, une instruction du 30 janvier 1916, relative au régime des passeports, établie par le ministère des Affaires Etrangères est venue consolider ces différentes mesures.

Il faut dire que ces mesures prises par l'administration coloniale ne faisaient que relancer indirectement le mouvement migratoire devenu encore plus « libre » qu'avant, et encouragé par les appels d'offres de travail dans les mines de Tunisie. Mais, pour les immigrés algériens, cette politique de contrôle a permis de distinguer entre immigrés utiles et immigrés non désirés et

1- La loi du 15 juillet 1914 qui supprima le permis de voyage pour les populations des départements français d'Algérie, n'était pas, en fait, applicable aux Territoires du Sud. L'obligation du permis fut, en effet, maintenue jusqu'à 1937, date de sa suppression par un arrêté du 20 août de la même année.

ce par la distinction entre migrant légal et illégal. Celui qui a des papiers obtenait sécurité, mobilité, droits et meilleures opportunités professionnelles et une chance d'avenir. Par contre, l'illégal qui vivait toujours dans l'espoir de la légalisation de son statut, il n'avait pas une grande liberté de mouvement et devait souvent se résigner à accepter le travail qu'il trouvait sans espérer mieux, il limitait aussi ses possibilités d'investissements. De ce fait, cette discrimination de droit appelle à son renfort les discriminations de fait, c'est-à-dire les inégalités sociales, économiques et culturelles.

2) Le contrôle des frontières

C'est à la suite de grands flux migratoires que les autorités coloniales ont été poussées à renforcer la surveillance sur la frontière et à prendre des mesures de rapatriement contre les immigrés clandestins. Toutefois, ce contrôle restera fictif parce que l'extension de la frontière, le voisinage des populations frontalières et les multiples liens économiques et sociaux entre eux étaient des facteurs qui dépassent de beaucoup les compétences de la patrouille de contrôle. Malgré cette limitation formelle, une frontière de plus de 1000 km s'avère pratiquement impossible à surveiller. Pour les migrants algériens, elle restait ouverte, que ce soit par les points de passage officiels ou par tout autre endroit.

Pour assurer le bon fonctionnement d'un appareil policier hypertrophié, mais incapable de maîtriser des flux migratoires incontrôlables, l'administration coloniale renforçait ses services de police par la création de plusieurs postes de surveillance tout au long de la frontière tuniso-algérienne. Dans le C.C. de Djérid, elle a pu installer des postes de surveillance sur les points de passage par Nafta, Tamighza et Khanguet-en-Nas (situé à 6 ou 7 Km de Tamighza). D'autres postes ont été créés à Fadj-el-Métlaoui et à Theldja depuis la fin du mois de mars 1890[1].

En 1892, le C.C. de Gafsa a pu implanter sept postes le long de la partie qui faisait frontière avec l'Algérie, sur un parcours d'environ 40 kilomètres, tels les postes de Henchir-chiha, Erg el-khezine, El-magetta, El- hachachna[2]…etc. Au Nord et au Centre-ouest de la Tunisie, les autorités coloniales ont aussi augmenté l'effectif des douaniers sur les points de passages

1- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 5, Fol. 4 : Lettre du commandant de la brigade d'occupation de la Tunisie adressée le 19 mai 1890, au RG.

2- Ibid., Série A, Carton 278, Dos. 18, S/dos.18/1, Fol.116 : Lettre du C.C. de Gafsa adressée le 21 novembre 1892, à Castillan Saint-Victor délégué à la Résidence Générale.

ordinaires tels que : Ghardimaou, Babouch, Sakiet-Sidi-Youssef, Rhilane et Bou Chebka[1].

Face aux contrôles sévères sur les déplacements, certains émigrés algériens utilisaient alors des chemins difficilement accessibles et prenaient souvent des routes peu connues évitant ainsi les points de passages ordinaires : les chemins de Négrine, Midès, Ouled Sidi Abid, Tébessa, Bir-el-Atter, Ouled Slama, la rive nord du Chatt-el-Gharsa et Ouled Maâmar[2]. Si certains d'entre eux avaient assuré leur passage, les détenus ont été l'objet des refoulements qui, dans la plupart des cas, prennent prétexte de motifs insignifiants.

Frauduleusement, les Algériens pénétraient en Tunisie soit par des titres de voyage périmés, soit par une autorisation valable seulement pour l'intérieur de l'Algérie. Cependant, quelques-uns étaient en règle et avaient leurs justificatifs de voyages.

Une multitude de correspondances faisaient état d'arrestations d'Algériens ayant quitté sans autorisation le territoire algérien, mais nulle statistique ne permet de mesurer l'ampleur des rapatriements. Nos sources mentionnent rarement des chiffres sur l'effectif des refoulés. En 1899, l'expulsion a touché 32 Ouarglis résidant à Tunis[3]. Depuis le début de l'année 1897 jusqu'en février 1898, sept convois d'Algériens se sont rendus vers Gafsa, le nombre total des expulsés est 18 personnes[4]. En 8 mois seulement (d'octobre 1906 à juin 1907), ce nombre s'est élevé à 16 convois de prisonniers comptant 109 détenus dont 63 pour Gafsa et 46 pour Gabès[5]. Le 9 décembre 1910, le préfet de Constantine informe le GGA de l'arrestation 142 algériens à Ben Gardene pour avoir quitté le territoire algérien sans autorisation[6].

Si nous regardons le nombre des détenus et des *spahis* mobilisés pour les conduire à la frontière ainsi que les jours de renvois par localité, nous

1- Ibid., Carton 277, Dos. 13, Fol. 34 : Rapport sur le nombre des Algériens en Tunisie.

2- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 5, Fol. 4 : Lettre du commandant de la brigade d'occupation de la Tunisie adressée le 19 mai 1890, au R.G.

3-ANOM, Tunisie 25H, Carton 25H31, Dos. 4, Fol. 401 : Liste des indigènes d'Ouargla dont le rapatriement est demandé le 9 mai 1899. (ISHMN, Bob. A-44).

4- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 9, S/dos. 9/2, Fol. 59 : Note du C.C. de Gabès adressée au ministre Révoil, à la date du 8 mars 1898.

5- Ibid., Dos. 2, Fol. 72 : Relevé des convois de prisonniers entre Gabès et Gafsa pendant le deuxième trimestre 1906 et le premier trimestre 1907.

6- ANOM, Aix-en-Provence, GGA, carton 9H102.

constatons que le chiffre des refoulés s'élève à environ des centaines par an. Les refoulés sont envoyés par voie de mer sur Bône ou par train jusqu'à Souk-Ahras. D'autres sont guidés jusqu'aux frontières dans des convois de rapatriements escortés d'un *oujek*. Obligatoirement, chaque localité doit envoyer ses détenus vers des grands centres de détentions pour les rapatrier après sur l'Algérie. Les convois des prisonniers en provenance de Djerba et Médenine arrivaient à Gabès tous les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois, ceux en provenance de Kébili arrivaient aussi le 4 et le 19 de chaque mois. Tous ces convois sont envoyés, dans une première étape à Gabès, puis à Gafsa. Après 26 jours de prisons dans cette ville, les expulsés partaient à Fériana ou Medjel-Bel-Abbès, escortés des *spahis* qui venaient de Thala[1]. Mais, face aux dépenses coûteuses consacrées aux rapatriements, l'administration française ajoutait parfois des renforts et entamait des « *Rafles dans les oukalas, les fondouks, les cafés et les lieux publics, visite inopinée des garages suivis de refoulements non seulement des éléments indésirables par eux-mêmes mais aussi des réfractaires aux règlements de police, aux formalités administratives, ou, aux obligations fiscales*[2]… ». Sans doute, cette politique de restriction était fortement renforcée pendant les périodes de crise économique sans qu'elle pu mettre fin la migration clandestine des Algériens.

Pour en conclure, il faut dire que l'attitude constante de l'administration coloniale a été d'autoriser et même de favoriser l'émigration des Algériens dans les périodes disant calmes, lorsqu'elle ne prenait pas un caractère massif. Mais lorsque le mouvement s'amplifie et prend l'aspect d'une contestation de la présence française, elle revient à la politique du blocage. C'est pour cela que les autorités coloniales auront tendance à autoriser toutes les demandes d'émigration concernant des familles ou groupes restreints de familles, mais à bloquer toutes les demandes considérées comme un mouvement d'émigration collective. Certes, le migrant court des risques, mais il est vrai aussi que la tradition migratoire, la connaissance du milieu et les relations sociales sur lesquelles repose le processus rendent la situation plus supportable pour le migrant, lui permettent d'augmenter ses chances et même de répéter l'expérience. En conséquence, le voyage en Tunisie s'effectuait régulièrement, malgré la surveillance et les contrôles imposées par les autorités du Protectorat. Comment la présence des Algériens a-t-elle évoluée au sein de l'espace urbain et social tunisien ? Peut-on reconnaître une certaine spécificité de cette présence, voire déceler quelques empreintes de ces communautés sur le paysage des villes ?

1- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 2, Fol. 72 : *op.cit.*

2- Ibid., Dos. 13, Fol. 34 : un rapport sur le nombre des Algériens en Tunisie.

CHAPITRE II

Implantation et modalités destructuration des Algériens en Tunisie

Diverses par ses origines géographiques et ses sources socio-ethniques, les communautés algériennes étaient inégalement réparties sur le territoire de la Régence. Elles s'établirent dans différentes villes et campagnes tunisiennes pour s'adonner à l'exercice de divers métiers.

En vivant en Tunisie, les Algériens dont l'installation s'inscrivait dans la durée, ont embarqué avec eux leurs souvenirs transmettant la charge d'un patrimoine affectif aux membres de leurs familles qui demeuraient en Algérie. Ces migrants, du moins dans les petites villes, continuaient à se structurer en communautés fermées et manifestaient une résistance à l'intégration. Ils se différenciaient des autres populations de Tunisie en redéfinissant une « identité communautaire », où la part du culturel, du régional et du national intervenait de façon simultanée. Quelle avait été alors la répartition spatiale des Algériens et selon quelles modalités s'était-elle structurée ? Quel impact matériel cette présence algérienne avait-elle pu produire sur le tissu urbain ? La ville intégrait-t-elle, ou au contraire favorisait-elle les déviances, l'anomie ou le communautarisme ?

I. Répartition géographique des Algériens en Tunisie

En Tunisie, la population comportait de nombreux éléments venus d'Algérie, mais ici l'originalité tient au fait que cette population algérienne va dominer certaines villes. L'intérêt de localiser les espaces occupés par les Algériens est important à plusieurs égards dans la mesure où, à partir de cette localisation, nous pouvons situer dans divers contextes historiques, sociaux et culturels, les lieux où ils ont été socialisés.

1) La concentration urbaine des Algériens

L'attrait de Tunis n'est pas ressenti très fortement par les habitants de la zone frontalière, du fait de l'éloignement ou du manque d'informations, et l'objectif de déplacement reste le centre urbain le plus proche. Après une période d'installation, l'horizon de l'immigré s'élargit et la possibilité d'une migration vers la Capitale devient plus réelle. C'est alors Tunis qui devait attirer les populations les plus dynamiques, d'autant plus que depuis la colonisation, c'est la seule région du pays à avoir profité du processus cumulatif de croissance et donc à pouvoir offrir de l'emploi stable. C'est du moins, ce qui fait ressortir le tableau suivant.

Tableau n° 2 :

Répartition des Algériens immatriculés en 1930 sur le territoire tunisien

Contrôle Civil	Effectif des Algériens par chef de famille	%
TUNIS	922	84
TEBOURSOUK	49	4,5
THALA	37	3,5
KEF	20	2,5
BIZERTE	13	1
ZAGHOUAN	13	1
MAKTAR	13	1
BEJA	11	0,5
AUTRES	22	2
TOTAL	1100	100

Source : A.D. de Nantes, Série Tunisie/ Résidence Générale, Registre n°16.

Ce tableau, a été établi à partir de données fournies par le registre d'immatriculation des Algériens musulmans de 1930. Ce registre comprend 1100 immatriculés (du n°14001 à 15100), et est conservé aux Archives Diplomatiques de Nantes.

La lecture de ce tableau nous permet de relever l'implantation d'une population algérienne essentiellement en zone urbaine, répartie dans les grandes villes de Bizerte au Djérid tunisien. Certaines villes apparaissent comme particulièrement affectées par les mouvements migratoires, comme Tunis avec 84% de l'ensemble des Algériens installés en Tunisie. Le C.C. de Tunis domine vue qu'il a pu accaparer, pendant des siècles, les principaux

établissements administratifs, sanitaires, scolaires et les principaux lieux de réunion et de culture. La forte concentration du pouvoir fait de cette localité une zone qui rayonne et qui capte. Mais si d'autres villes, comme Gafsa et le Kef constituaient des pôles d'attractions pour les Algériens, c'est avant tout en tant que lieux de passages obligés vers la Capitale.

Le recoupement de plusieurs informations fournies par plusieurs sources à savoir : le registre de 1930, les recensements officiels de 1921 et 1926, et les listes des appelés au service militaire pour la classe de 1917[1], nous a bien éclairé certains aspects sur la répartition des Algériens à travers les régions de Tunisie.

A- Tunis et sa banlieue : une zone qui capte !

Certes, l'Algérien se déplace le plus souvent sur de courtes distances, mais il recherche avant tout les grands centres urbains, industriels et commerciaux. C'est pourquoi le nombre d'immigrants dans une ville donnée était proportionnel aux « occasions » offertes, donc en général à la taille de la ville[2]. Cette remarque du G. NOIRIEL peut parfaitement s'appliquer aux Algériens de Tunisie qui étaient les plus attirés par le centre urbain de Tunis et sa banlieue.

Depuis l'établissement du Protectorat, le mouvement d'afflux des Algériens vers Tunis s'est accru grâce à son prestige, la possibilité d'y trouver des emplois, grâce à la présence d'administrations et aux débouchés commerciaux. Tous les éléments des différentes communautés algériennes se dirigeaient vers Tunis, sans exception. Certains d'entre eux venaient directement à la ville, d'autres, faisaient des escales plus ou moins longues ou courtes dans les zones frontalières, en suivant par la suite l'exode rural des provinciaux. A Tunis, les Algériens s'installaient dans la *médina*[3] ainsi que dans ses deux faubourgs (Bâb Souika et Bâb Djazira). Par contre, dans les environs proches, ils constituaient des noyaux communautaires en fonction

1- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 16, Fol. 172, 174, 179, 194, 199, 202, 212 et 214 : Listes de souscription militaire des jeunes algériens pour la classe de 1917.

2- NOIRIEL (G.), *Le Creuset français ; histoire de l'immigration XIXe et XXe siècles*, éd. Seuil, Paris, avril 1988, p.154.

3- Capitale d'un puissant royaume à l'époque hafside, la *médina* de Tunis a été fondée en 698 autour de la mosquée zeitouna, son noyau initial. Elle a développé son tissu urbain tout au long du Moyen âge, vers le nord et vers le sud, se divisant ainsi en une *médina* principale et en deux faubourgs : Bâb Souika côté nord et Bâb Djazira côté sud.

des lieux d'où ils sont originaires : les gens de Tébessa, de Khenchela et les Nementchas étaient installés aux alentours de la *médina*, à Saida El Manoubia, à Mélassine et à Hammam-Lif. D'autres Algérois et Constantinois habitaient les *cheikhats* de Mornaguia, Tébourba et Jedeida où ils avaient fondé de grandes propriétés. Ailleurs, cet aspect d'une concentration communautaire selon les origines géographiques était plus visible au point que les Algériens ont pu marquer entièrement, certains villages de l'Intérieur.

B- Les régions de l'Intérieur

En dehors de Tunis, les Algériens étaient répartis dans les villes et les campagnes de toute la Régence avec, certainement, des inégalités selon les Contrôles Civils. L'ancienneté des courants migratoires, la concentration urbaine, la spécialité ethnique et la capacité matérielle de chacune de ces communautés favorisent une réelle occupation de l'espace. D'après nos sources, les Constantinois et les Algérois notamment les Kabyles se sont installés dans toutes les régions de la Tunisie, ce qui n'était pas le cas pour les autres communautés.

Les Kabyles par exemple, avaient formées des petites communautés à Bizerte, et dans la proche banlieue à El-Alia, Ras Djebel et Métline. Ils étaient aussi présents dans le Nord-ouest du pays, dans les plaines bordant la dorsale entre Béja et le Kef. La mine de plomb beylical de Djebba était exploitée par des Kabyles dont beaucoup se fixèrent aux environs[1]. Constituant une milice, le Bey accorda à certains d'entre eux des concessions de terres dans la région du Kef. Dès lors, un fort afflux se dessine, et des achats de terrains et de locations ont lieu à des prix plus abordables qu'en Algérie. C'est à la fin du XIXème siècle que ce mouvement atteint son apogée pour s'étaler, de manière sporadique sur l'ensemble du Haut Tell, affectant davantage les régions du Kef et de Téboursouk et en avançant sur les zones des plaines centrales de Lorbeus, de Sers et de Krib[2].

De leur côté, les Constantinois se sont installés respectivement dans les contrôles civils de Bizerte, Souk-el-Arba, Kef, Thala, Gafsa et de Kairouan. Certaines villes ont été marqués par la présence majoritaire de l'une des fractions de la population constantinoise tels que les Bônois à Bizerte et à Mateur, les originaires de Souk-Ahras et de Tébessa à Thala et au Kef et les Nement-

1- MONCHICOURT (Ch.), *op. cit.,* p. 303.

2- Ibid., p. 304.

chas et les Ouled Sidi Abid à Gafsa et à Thala. La plupart de ces Constantinois étaient des ruraux qui ne se différencient pas dans leur mode de vie des Tunisiens. Ils formaient des groupes gardant une certaine autonomie ou, au contraire, dispersés et noyés dans la masse tunisienne.

Dans la majorité des cas, les familles rurales avaient recréé dans les espaces qu'elles occupaient les structures villageoises d'origine, prolongeant ainsi un exode rural entamé longtemps auparavant en Algérie et vivant relativement en autarcie sur des valeurs culturelles traditionnelles de la société paysanne. Les *Béjaouas* de Bizerte par exemple, essayèrent de reconstituer des villages de Constantinois d'où ils venaient. Un embryon de village vit le jour à quelques 20 km de Mateur, portant le nom assez évocateur de Blida[1].

A partir d'un premier noyau d'immigrés, de véritables « ponts filières » s'organisaient avec la région, la ville ou même le village d'origine. Des régions étaient devenues les fiefs de certaines familles algériennes où elles ont fondé de grandes propriétés, former des agglomérations et donner des dirigeants à la communauté tels que : Les Bouchami à Jedeida et au Ponts du Fahs, les Ben Aissa à Zaghouan, les Mokrani et El-Gharbi à Thala, les Ben Hadid et Ben Achour à Téboursouk, la famille Gasmi à Bizerte…etc. La plupart d'entre eux venaient des alentours de Constantine. Ces familles installées en Tunisie avaient fini par constituer de véritables communautés où leurs besoins affectifs, sociaux et matériels étaient satisfaits sans aucun dépaysement.

Reste à ajouter que les Mozabites préféraient se diriger sur Djerba, cette ville abritant un nombre important de compatriotes. Les Souafas ont été attirés par les oasis de Tozeur et les mines de Gafsa et du Kef et, les Touatis par la région de Cap Bon, notamment Grombalia. Par contre, les Ouarglias se dirigeaient au Djérid et moins pour le Kef. Incontestablement, cette population algérienne vivait dans les villes et jouait un rôle central dans la croissance économique, l'emploi et la compétitivité.

En se retrouvant pour une très large part dans un milieu urbain où le brassage des ethnies et des cultures est plus grand, les migrants algériens subissent l'influence environnante et tendent naturellement à uniformiser leurs comportements. Qui étaient alors ces nationalités avec lesquels les Algériens se sont socialisés, voire se sont confrontés ?

1- KAROUI (H.), « Mateur…lieu d'immigration ! », in *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, n°23, décembre 1970, p.123.

2) Les Algériens en Tunisie : fragment d'une société plurielle

Les Algériens en Tunisie ne sont qu'une partie des « étrangers » présents dans les villes, ils côtoient des nationalités d'origines européennes et maghrébines ; les isoler de cet ensemble serait fausser le tableau, chaque groupe se définissant par rapport aux autres. En s'installant dans certaines villes tunisiennes, les Algériens se trouvaient pour une très large part dans un milieu social et urbain où le brassage des ethnies et des cultures était entamé. La majorité de la population est certes musulmane sunnite avec un petit nombre d'Ibadites ; des Arabes et quelques Berbères. Cependant, avec la colonisation d'autres populations allaient venir s'installer : Européens catholiques, orthodoxes et protestants ; des latins et des helléniques.

Au milieu du XIXème siècle, la population européenne de la Tunisie ne formait qu'une petite colonie confinée dans des quartiers distincts. Elle est d'origine maltaise et sicilienne pour l'essentiel, grecque, sarde et française en second lieu[1]. Selon Jean GANIAGE, il y avait six à sept mille Maltais, moins de quatre mille Italiens dont la majorité était des Siciliens, 250 Grecs, et cinquante à soixante familles françaises pour toute la Tunisie entre 1850 et 1860[2]. Dès l'établissement du Protectorat, le nombre de Français ne cessa de croître d'année en année. Cet accroissement est dû à l'installation de nouveaux venus d'Algérie, de Corse, de Provence, de la vallée du Rhône[3] et surtout, à la naturalisation collective et individuelle de nombreux éléments des populations européennes et juives ; en vertu de la loi du 20 décembre 1923. Ainsi, le nombre des Français s'éleva à 54.476 âmes en 1921 et à 91.427 en 1931, soit presque le double.

Quant aux Italiens, le recensement de 1911 les évalua à environ 57.000 âmes. Cet effectif va passer à 84.626 personnes en 1921. A partir des années trente, leur effectif commença à diminuer et ce, suite à la politique de naturalisation et à l'expulsion d'un certain nombre d'Italiens après la Deuxième

1- ABDELKAFI (J.), *La Médina de Tunis, espace historique*, Tunis, Alif, 1989, p.34.

2- GANIAGE (J.), *La Population européenne de Tunis au milieu du XIXème siècle : étude démographique*, Paris, Presses Universitaires, 1960, p.19.

3- Ibid., p. 25.

Guerre mondiale[1]. Paul SEBAG estimait le nombre de 4.000 à 5.000 expulsés en ajoutant à celui-ci, les membres de leurs familles[2].

De son côté, la communauté maltaise était installée très tôt dans la Régence. Des vagues plus ou moins importantes, formées de pauvres et de démunis quittaient Malte surpeuplée vers les côtes d'Afrique ; pour Alger en premier lieu, à Tunis ensuite en quête de meilleures conditions de vie. De 1818 à 1832, entre mille et deux mille Maltais immigraient à Tunis chaque année[3]. Dès 1881, la présence de la communauté commença à diminuer à cause de la politique de la naturalisation qui toucha des milliers d'entre eux.

Les autres étrangers européens de la Tunisie ne représentaient qu'une infime minorité. Parmi eux, il faut signaler la présence originale d'une communauté orthodoxe venue de Grèce et de Russie et qui ne comptait que quelques centaines d'âmes[4]. Parallèlement à ces communautés, il y avait aussi quelques Espagnols, Polonais, Tchèques, Croates, Allemands…etc., qui représentaient à leur tour des éléments constitutifs de la société tunisienne. A cette population européenne est venue s'ajouter celles des communautés maghrébines : Algériens, Tripolitains, Marocains, fuyant la misère provoquée par la colonisation.

Les cartes dressées à l'époque coloniale, la littérature coloniale et les récits des voyageurs décrivent les grandes villes tunisiennes comme des villes divisées en des quartiers distincts où chaque communauté vivait séparément, autour de ses propres lieux de culte. A cette division se superposait une opposition entre la *médina* et ses faubourgs ; entre la ville arabe et ses bidonvilles ; entre la *médina*, ses environs et la ville européenne. Ces différents groupes faisaient de certaines villes tunisiennes de véritables villes cosmopo-

---

1- Selon le recensement effectué par les autorités du Protectorat français en 1946, les Italiens en Tunisie sont alors au nombre 84.935 âmes. En 1959, on recense 51.702 et moins de 10.000 en 1969.

2- SEBAG (P.), *Tunis, histoire d'une ville*, Paris, Harmattan, 1998, p. 513.

3- ANDREA (L.S.) : « Les Maltais en Tunisie à la veille du Protectorat : une population intermédiaire », in *La Tunisie mosaïque,* d'ALEXANDROPOLOS (J.) &, CABANEL (P.), Toulouse, éd. Presses Universitaires de Mirail, 2000, p. 115.

4- Pour plus d'informations sur les deux communautés grecque et russe, voir les articles de KAZDAGHLI (H.), « Communautés méditerranéennes de Tunisie : Les Grecs de Tunisie, du millet-i-rum à l'assimilation française : XVII-XXe siècles », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 2002, pp.449-476 ; « La communauté russe de Tunisie », in *Rawafid*, n°3, 1998, pp. 25-60. Concernant les Espagnoles, voir l'article de YAZIDI (B.), « Immigration politique et solidarité; le cas des réfugiés espagnols en Tunisie », *Les Cahiers de la Méditerranée*, vol. 63, *Villes et solidarités*, 2001.

lites mais chaque communauté conservait ses coutumes et ses particularismes même s'il peut s'établir entre elles des liens étroits imposés par la vie quotidienne. C'est ce qui nous amène à voir, comment les Algériens occupaient-ils l'espace de la ville ?

II. Les Algériens dans la Cité

La ville, telle qu'elle nous apparaît, est l'expression de tous les groupes, de toutes les couches de la population, de toutes les catégories sociales et des rapports dynamiques qui existent entre eux. L'adaptation concerne tout le monde et, si les migrants doivent se familiariser avec le contexte dans lequel ils arrivent, les habitants déjà installés modifient également leur appréhension du quartier en fonction des changements apportés par les migrants. En fait, le voisinage des habitants, toutes strates confondues, s'est avéré une condition suffisante pour amorcer des relations inter-ethniques parce que les échanges de services transcendent toujours les frontières communautaires.

Nos informations lacunaires et limitées ne nous permettent pas de tracer les différents rapports des Algériens avec les espaces urbains des villes de la Régence. Les grandes villes comme Bizerte et le Kef, qui ont exercé une forte attraction sur la population algérienne, ne fournissaient que peu ou pas d'indices sur cette question. Par contre, Tunis et la région de Gafsa semblent être des cas d'école pour analyser la relation des Algériens avec l'espace urbain.

1) Le cas de la ville de Tunis

Tunis était une ville cosmopolite où sonnaient tous les dialectes méditerranéens. Sa *médina*, ses deux faubourgs, ses quartiers, ses *oukalas* et ses *fondouks*, abritaient et faisaient voisines les divers groupes ethniques, confessionnels, nationaux et linguistiques. Chaque communauté se repliait sur elle-même en des quartiers distincts autour de ses propres lieux de cultes : le quartier franc pour les Européens, la *Hara* pour les Juifs…etc. A cette ségrégation ethnique s'ajoutait une hiérarchie sociale : la *médina* reléguait ses pauvres dans les secteurs périphériques et « *réservait les secteurs autour de*

la Kasbah, de la Grande Mosquée et des souks aux dignitaires et classes aisées[1] ».

En fait, ce qui prédominait jusqu'à la veille de la colonisation, c'est la ségrégation ethnique beaucoup plus que la ségrégation sociale, qu'elle soit fondée sur des critères de métiers ou des critères de fortune. Avec l'arrivée massive des Européens, la colonisation va renouveler la ségrégation ethnique en premier lieu, puis introduire une ségrégation sociale qui va, très vite, avoir son expression dans la morphologie urbaine de la ville.

A l'image des autres étrangers musulmans (Marocains et Tripolitains), les Algériens se concentraient exclusivement dans la *médina*. Cependant, ils étaient inégalement répartis entre cette dernière et ses deux faubourgs. L'ancienneté de leur présence au sein de la *médina* s'est ancrée dans la mémoire de la ville. Le nom actuel de rues et de places nous renvoie à cette présence historique de communautés algériennes. Il existe : la rue des Kabyles, rue Sidi Zouaoui, rue de Constantine, une autre pour Alger, un souk des Algériens, rue de l'Algérien, rue El- Mokrani, impasse des Ouarglias et rue Et-Touggourti[2]…etc. Ce n'est en fait, qu'une forme condensée par laquelle la collectivité se représente un espace et le mémorise[3].

Même si les Algériens n'ont jamais abouti à l'occupation exclusive d'une rue ou d'un quartier, ils avaient une tendance nette à se concentrer dans des espaces précis. D'après les statistiques[4] de 1931, nous avons remarqué que sur un total de 6117 Algériens hébergés dans 31 rues de la *médina*, 64,5% d'entre eux se sont concentrés sur 8 lieux qui sont : Bâb Menara, Jayara, Ras-ed-Dareb, Hadjamine, Es-Sabkha, Houmet-el-Asli, Sidi Mansour et Souk-Ouled-Bou-Zid. Les trois premières rues regroupaient à elles seules 36% de la population algérienne de la *médina*.

La localisation des communautés algériennes, telle que les sources et la toponymie nous permettent de la reconstituer, correspond étroitement à certains centres de résidences, fréquemment composés d'entités plus petites

---

1- LARGUECHE (A.), *Les Ombres de la ville : pauvres, marginaux et minoritaires à Tunis (XVIIIème et XIXème siècles),* Manouba, CPU, 1999, p.70.

2- PELLEGRIN (A.), *Le Vieux Tunis ; les noms de rues de la ville arabe*, Tunis, éditions Espace Diwan, 1952, p.55.

3- LARGUECHE (A.), *op. cit.*, p. 76.

4- Nous avons eu recours aux statistiques de 1931 parce que les deux précédentes (1921 et 1926) ne mentionnent pas l'effectif des Algériens par quartier mais par c*heikhat*, c'est-à-dire par communauté.

centrées autour d'une *oukala*, café maure, zaouïa, échoppe, de sorte qu'ils répondaient aux besoins d'une vie communautaire axée sur les solidarités familiales et régionales.

Par communauté, il est également intéressant de relever que les Algériens étaient, relativement, très fortement représentés dans les quartiers suivants :

Les ***Kabyles*** habitaient dans les lieux qui leur servaient de casernement : dans la rue Sidi Ali Azouz, rue Hadjamine et rue Bâb Sâadoun, le dernier restant leur centre principal[1]. Par contre, d'autres ***Algérois,*** dont la plupart venaient en famille, ont été dispersés dans tous les quartiers de la *médina*.

Les ***Constantinois,*** dont l'installation est la plus ancienne, ont pu s'insérer dans tous les rouages de la société tunisoise. Ils avaient toujours une tendance à se fondre graduellement au sein de la société, ce qui explique en fait, leur dispersion spatiale. Les moins aisés d'entre eux comme les gens de Tébessa, Khenchela et Nementchas avaient senti le besoin de se regrouper dans certains quartiers de Bâb Djedid et de Bâb Souika.

Les ***Oranais*** sont les moins nombreux. Ils habitaient exclusivement le quartier de Bâb Djedid.

Les ***Souafas*** étaient fortement regroupés dans les quartiers des deux faubourgs de la *médina* : avenue Bâb Djedid, rue Sidi El-Béchir, Ras-ed-Dareb, Place aux Moutons, Place aux Chevaux, Hadjamine, rue El-Marr, rue des Teinturiers, rue Bâb El-Fallah, rue Sidi Mansour, rue Tabanine, rue de la Sabkha, Souk des Armes, rue des Portefaix, rue Alfa, rue de Bâb El-Khadra, rue Hammam Remimi, rue zaouïa El Boukria, rue Saheb At-Tabâa, rue Bâb Sâadoun et enfin rue des Silos.

Les ***Ouarglias*** avaient occupé les quartiers de la *médina* et ses deux faubourgs : Souk Al-Attarine, Souk Kababjia, Souk des étoffes et enfin, rue de l'Eglise pour le cas de la *médina*. Concernant les deux faubourgs, nous citons les quartiers suivants : Boulevard Bâb Djedid, Tourbet-El-Bey, Place Halfaouine, Place aux chevaux, rue Sidi Essourdou, rue des Glacières, rue Tabanine, rue de la Sabkha, rue des Teinturiers, impasse Ouarglias …etc.

1- RAGER (J.J.), *op. cit.,* p.19.

Les ***Touatis*** étaient fortement regroupés dans les quartiers de Bâb Djedid, Bâb Menara et Souk des Armes.

La tendance la plus marquée chez les ***Mozabites*** est celle d'une localisation dans les lieux d'activités professionnelles. Ils avaient donné la priorité à une stratégie économique sur une forte visibilité spatiale. Ils habitaient les bains maures et les échoppes des quartiers suivants : rue Sidi Mehrez, Souk des Armes, rue El-Marr, rue El-Gâadine, rue Sidi Al-Aloui, rue de la Laine, rue souk El-Blat, Boulevard Bâb Menara…etc.

A partir de cette localisation des centres de résidences algériennes à Tunis, les observations que nous pouvons en tirer sont intéressantes :

Quoi qu'il en soit, l'Algérien se retrouve toujours en compagnie d'autres compatriotes, souvent du même clan et parfois du même village. Il y a donc bien eu à cette époque des communautés solidement constituées, vivant groupées dans les mêmes quartiers. Ces quartiers « communautaires » dans le pays d'accueil ont pour fonction de renforcer l'identité culturelle du groupe contre un monde extérieur encore perçu comme chargé de menaces[1]. Une modification minimale du lieu de résidence en fonction d'un regroupement ethnique provisoire, était conçue comme étape vers le chemin de l'intégration qui pourra, à son tour, à prononcer indirectement le processus d'une décommunautarisation du groupe.

La localisation des résidences algériennes à Tunis démontre que les membres de ces communautés n'étaient pas concentrés dans des quartiers précis. Bien au contraire, elle exprime une tendance naturelle chez les Algériens à s'assimiler graduellement à la population tunisienne. La répartition des Algériens dans les quartiers de la ville sur une base communautaire n'était plus possible parce qu'elle obéissait aux principes qui régissaient l'ensemble des habitants de Tunis, notamment dans la structure socioéconomique de la population. Les disparités socio-économiques s'inscrivent dans l'espace de la ville où des groupes sociaux défavorisés se concentrent dans certains quartiers avec lesquels les groupes les plus aisés prennent leur distance. Cette situation introduit une complexité supplémentaire dans la question urbaine : si les immigrés sont proportionnellement plus nombreux dans les quartiers défavorisés que dans les autres quartiers, c'est qu'ils sont proportionnellement

1- ABOU (S.), « L'insertion des immigrés : approche conceptuelle », in *Les Etrangers dans la ville : le regard des sciences sociales,* S/dir. d'Ida Simon-Barouh & Pierre- Jean-Simon, Paris, Harmattan, 1990, p.128.

plus nombreux dans les groupes sociaux les moins intégrés. Faute d'intégration, ils se renferment sur eux-mêmes et se tournent vers les structures communautaires.

2) Les Algériens dans les centres miniers de Gafsa

Les gisements de phosphates de chaux furent découverts vers 1885 et 1886 par Philippe Thomas, membre de la mission d'exploration scientifique de la Tunisie. Leur exploitation fût concédée en 1897 à la Compagnie des Phosphates et de Chemin de Fer de Gafsa. Dès le début, la compagnie avait formé un premier noyau de 1200 ouvriers, constitué essentiellement par des éléments kabyles, marocains et tripolitains[1]. Ultérieurement, elle avait réussi à attirer d'autres éléments, notamment des Souafas et des Européens.

Vu l'insuffisance de la main d'œuvre, des convois de travailleurs avaient été recrutés après la Première Guerre mondiale, à la demande de la compagnie. Cette dernière utilisait les méthodes de recrutement pratiquées par les sociétés minières algériennes, qui consistent à sélectionner des recruteurs parmi les vieux travailleurs appartenant aux groupes ethniques connus par leur ardeur au travail, puis à les envoyer dans leur région d'origine pour drainer la main-d'œuvre sous-employée[2]. Le choix porté sur cette méthode avait certainement comme objectif de faire implanter une main-d'œuvre stable et de préférence déracinée par une collection de groupes ethniques dissemblables. Longtemps, la région de Gafsa a occupé une place originale dans le système migratoire, et le mouvement des entrées est très développé. Cela tient au rôle attractif de ses centres miniers : l'effectif des Algériens s'éleva de 2373 ouvriers en 1920 à 2500 en 1930, soit 25% de la population musulmane des mines[3].

Le processus de création des villes minières était à peu près le même pour les trois centres de Métlaoui, Redeyef et Moularès. Dans ces centres miniers, la compagnie entretient soigneusement l'incohérence de son « prolétariat » en isolant géographiquement chaque ethnie dans un quartier distinct. A l'intérieur même des villes, les quartiers correspondent à de véritables com-

1- GROUPE HUIT, *La Région minière de Gafsa*, Gafsa- M'Dilla, 1970, p.117.

2- DOUGUI (N.), art.cit. p. 49.

3- Ibid., *op.cit.,* p. 253.

munautés où les migrants se répartissaient de manière stricte par *douar*, par village d'origine ou même par ville natale. Dans une lettre adressée au Résident Général, le directeur de la mine au début du XXème siècle Paul Bursaux témoignait que « *Les Kabyles sont très fermés, vivent absolument entre eux, classés par village d'origine*[1]… ».

A Métlaoui, il y avait cinq agglomérations indigènes. Certaines avaient explicitement l'aspect d'un village, tel la *Kahéna*, quartier de peuplement kabyle et marocain ; tel Al-Amel, quartier tripolitain, installé dans le lit d'un oued ; tel aussi le village soufi à côté de la zone industrielle[2]. Redeyef prend aussi, le visage caractéristique de Métlaoui : ville minière et coloniale. Nous y trouvons une adéquation des structures sociales et des structures de l'urbanisme autour d'un centre réservé à l'industrie. Sur la rive droite de l'Oued Derkla, les Souafas et les Tripolitains ont été entassés sur un terrain assez déplorable. Par contre, sur la rive gauche de l'oued, la compagnie avait construit les premiers foyers d'ouvriers où se logeaient les Kabyles et les Marocains en groupements distincts[3]. Moularès est aussi un centre important dont 70% des mineurs sont des étrangers. Contrairement aux deux centres précédents, la ville ne comporte que des quartiers de migrants. Sa structure urbaine constituait un triangle : au Centre, un village européen organisé ; au Nord, les logements ouvriers de *Kocéila* où s'installaient les Kabyles et les Marocains et au Sud, le quartier spontané et inorganisé des Souafas : *Nasla*[4].

De cet aperçu sommaire de l'évolution de l'habitat dans les centres miniers de Gafsa, nous pouvons retenir les points suivants :

Contrairement à Tunis où la répartition des Algériens se conformait en gros à la topographie socio-professionnelle de la ville, la configuration spatiale du bassin minier de Gafsa reproduisait des clivages ethniques et des clivages de classes ; des quartiers pour les Souafas et d'autres pour les Kabyles, clairement séparés des Tripolitains et des Tunisiens. Ces nouveaux centres répètent ainsi de façon plus crue, plus éclatante le modèle social et économique des villages d'origines. Selon R. BRUNET, la population de Redeyef *« vit en petits groupes fermés, on ne sort ni du village, ni de sa catégorie, ni de chez*

1- Ibid., p. 246.

2- GROUPE HUIT, *op.cit.,* p.120.

3- Ibid., p.194.

4- Ibid., p.246, 247.

soi[1] ». Autrement dit, tant que les travailleurs immigrés restaient dans leur quartier, à l'écart, ils pouvaient garder leurs coutumes. En fait, ce type d'habitat a transformé chaque quartier en une unité fermée à l'extérieur, où les ouvriers pouvaient manifester une résistance à l'intégration ; l'un des aspects qui forge le communautarisme chez les immigrés et se dresse en effet, contre l'assimilation et l'homogénéisation des travailleurs.

En plus d'une séparation ethnique, la sociologie de la mine reproduit ainsi les clivages sociaux. La zone privilégiée, est occupée par le groupe dominant qui rejette en périphérie les groupes dominés. Dans ce cas précis, la population d'origine algérienne, en particulier les Souafas, se trouve refoulée dans des zones de nuisance. Parlant de Redeyef, G. DUHAMEL a écrit : « *il y a trois rues, trois catégories, trois classes sociales ; les maîtres en haut, les contremaîtres à mi-côté, la tourbe dans le fond*[2]… ». Cette répartition a, bien sûr, ses impacts sur la morphologie urbaine de chaque ville où les logements ont dû être bâtis par ses propriétaires. Nous y rencontrons tous les types de construction, depuis la maison arabe avec un large patio, jusqu'au *gourbi* sans le moindre confort fait de pierres et de boue séchée. La technique de construction du village soufi, reconnaissable par ses coupoles et ses voûtes, était inspirée de celle de l'art architectural et urbanistique d'Oued Souf en Algérie. Reste à noter qu'il faudra définir : quel type de logement occupent les immigrés algériens et, y a-t-il eu amélioration ou pas ? Quels sont aussi les différents lieux de regroupement et de sociabilité communautaire ?

3) Demeures et lieux de sociabilité

Chez les Algériens, le lieu d'habitation prend vite l'aspect d'un espace de sociabilité communautaire. Ainsi, nous pouvons distinguer plusieurs lieux comme des cadres de vie communautaire pour une part importante d'Algériens, notamment les *oukalas*, les cafés, les bains maures, les zaouïas. C'est à partir de ces espaces que l'Algérien devait décider de son propre statut, soit en s'éloignant de cette atmosphère et chercher une intégration sociale et une ascension professionnelle, soit en restant dans ce petit monde jusqu'au retour dans son pays d'origine.

1- BRUNET (R.), « Européens et prolétariat urbain dans le sud tunisien : la ville minière de Redeyef », in *Esprit*, n°67, mai-juin 1956, p.47.

2- DUHAMEL (G.), *Le Prince Jaâfar*, Paris, 1924, cité par GROUPE HUIT, *op. cit.,* p.195.

A- L'habitat des Algériens

Les Algériens s'étaient souvent insérés dans l'espace urbain par étapes : l'*oukala* d'abord, puis l'accueil chez un compatriote déjà installé en Tunisie pour arriver enfin à louer une maison exprimant son désir à une sédentarisation définitive ; ces parcours suivaient les évolutions du statut réel des acteurs.

Les Algériens s'installaient à leur première arrivée à Tunis dans les *oukalas* de la *médina*, à la fois auberges et dépôts de marchandises[1]. Pour une période plus au moins courte, l'*oukala* hébergeait essentiellement les plus démunis, les nouveaux venus et souvent, les étudiants de la zeitouna qui ne trouvaient plus des places dans les *medersas*. Indubitablement, la plupart des migrants menaient une vie rude d'économies et de privations, destinée à ramener à leur retour un maximum d'épargne ; d'où leur nombreuse présence dans les *oukalas* et les logements modestes de la ville. D'après M. CALLENS[2], le nombre des *oukalas* contrôlés par la municipalité de Tunis était de 62 dont 22 étaient des propriétés algériennes, soit presque le 1/3 du total.

Quoi qu'il en soit, nous constatons que le chiffre avancé est loin d'être certain vu le taux élevé de migrants jeunes de sexe masculin et célibataires qui caractérise cette période. La plupart de ces jeunes se trouvaient, au moins au début, dans une situation de chômage ou ils travaillaient avec des salaires précaires qui ne leur permettaient pas de louer des maisons. Prenons le cas des Ouarglias de Tunis, ils habitaient trois *oukalas* à la rue Sidi Essourdou et dans d'autres réparties dans les rues suivantes : celle de Chalbi, rue de l'Eglise, rue Al-Attarine, rue des Glacières, rue Tourbet-el-Bey, Souk Kababjia, Souk des Etoffes, impasse des Ouarglias et impasse Ben Ahmed, ce qui élève le nombre des dites *oukalas* à plus d'une dizaine. De leur côté, chaque fraction des Souafas avait sa propre *oukala*. Les Touatis aussi possédaient quatre *oukalas* dans la *médina* qui se sont localisées à la rue Ben Mahmoud, Souk des Armes, avenue Bâb Djedid et boulevard Bâb Menara[3]. Ce type d'habitat très répandu chez les Algériens s'expliquerait à la fois par la durée limitée des séjours et le fort taux de la masculinité du courant migratoire.

1- Le terme *oukala* tient son origine de l'arabe dialectal, il signifie habitation par communauté. Ce type de logement n'était pas conçu pour recevoir des familles à cause de l'entassement, la promiscuité et les conditions d'hygiène absolument déplorables, les locations se faisaient non plus à la chambre, mais à la place.

2- CALLENS (M.), « L'hébergement à Tunis : fondouks et oukalas », *IBLA*, t. XVIII, 195, p. 270.

3- MARTY (G), 1948, art. cit. p. 325.

La recherche d'une sociabilité communautaire était très présente dans le choix d'un tel espace d'habitation. Si tel groupe d'Algériens n'arrivait pas à occuper exclusivement un quartier ou une rue de la *médina*, c'est que l'aspect d'un regroupement sur une base communautaire a fonctionné sur des échelles restreintes. Les *oukalas* hébergeaient par dix ou douze personnes, les membres d'une seule communauté de même village, de même tribu ou de même confrérie. L'*oukala* sise à la rue Al-Attarine ne logeait que les Ouarglias de la fraction des Béni Brahim et des Béni Sissine[1], celle de Tourbet-el-Bey était réservée à Béni Sissine et celle de Souk Kababjia pour Béni Ouiggine[2]. La situation est identique chez les Souafas où chaque fraction possédait sa propre *oukala*. Par ailleurs, devant l'incapacité d'héberger tous les migrants d'une même communauté, l'*oukala* pouvait mêler plusieurs groupes dont les différences n'étaient pas énormes. Quatre *oukalas* hébergeaient les Ouarglias avec les Touggourtins et les Souafas.

A ce mode d'hébergement traditionnel, nous pouvons ajouter le logement de nuit dans les cafés, les bain-maures et les zaouïas. Il ne peut y être question d'habitat familial, aussi n'y est-il pas question d'évolution vers un mode d'habitat permanent. En 1897, une note adressée au Secrétaire Général du gouvernement tunisien mentionnait ceci : « *…un grand nombre de sujets algériens, 3 à 4000 dont la plupart dépourvus de papiers d'identité ou de permis de voyage en Tunisie, sont actuellement à Tunis où ils logent dans les cafés-maures et les fondouks tenus par leurs compatriotes…*[3]». Aussi, quelques zaouïas ont parfois servi d'abri pour les plus démunis originaires d'Oued Souf : la zaouïa El-Boukria pour les originaires du Guemar, la zaouïa de Hammam Remimi pour les gens du Kouinine et une autre zaouïa dans la rue Sahâb-At-Tabâa pour les descendants du Ouermès[4].

En ville, les maisons ont été partagées à raison d'une pièce par famille. Ceux qui n'étaient pas capables de louer une pièce, construisaient des *gourbis* dépourvus d'égouts et d'adduction d'eau dans les quartiers périurbains où se fixaient les ruraux. Le *gourbi* est un logement construit en terre pisée ou à partir de matériaux les plus divers, bois, tôle. Le toit du logement était bas. Le sol était en terre ou quelque fois en ciment. Ce type d'habitat est

1- ANOM, Série Tunisie25 H., Carton 25H31, Dos. 4, Fol. 401 : Liste des indigènes d'Ouargla qui demandent d'être rapatriés en 1899. (ISHMN, Bob. A-244)

2- ANT, Serie A, Carton 278, Dos. 5, Fol. 41: Rapport du *Moqadem* des Ouarglias transmis le 2 juin 1908 au R.G.

3- Ibid., Carton 277, Dos. 2, Fol. 38: Une note adressée au S.G. du gouvernement tunisien en date du 11/11/ 1897.

4- MARTY (G.), 1948, art. cit. p. 317.

très répandu chez les Algériens installés tardivement, dans les zones minières de Gafsa et du Kef. Par contre, dans les campagnes, les Algériens étaient hébergés dans des tentes, des *gourbis* et des maisons arabes à large patio dont l'habitat différait d'une catégorie à une autre, voire d'une communauté à une autre. Il reflétait les conditions générales des immigrés et leur degré d'intégration dans la société d'accueil.

Certaines positions prises par des immigrés algériens révèlent une résistance à l'intégration. L'habitation dans les logements modestes qui n'encourageait pas le migrant à appeler sa famille, restait une condition nécessaire pour un retour éventuel à son village. Par contre, ceux qui avaient l'intention de s'adapter à leur nouvelle condition de vie, ont pu acheter ou louer des maisons, faire venir leurs familles et créer des espaces d'une sociabilité très forte.

B- Les lieux de sociabilité

En Tunisie, la sociabilité des Algériens était essentiellement fondée sur l'usage des mosquées, des bain-maures, des cafés, des *oukalas*, des *fondouks*, des zaouïas ; des lieux souvent assimilés à une portion du pays retrouvé[1]. A l'exception des Mozabites ayant une sociabilité très forte mais de type communautaire, tous les Algériens montraient une tendance progressive à l'intégration par l'ouverture et le mélange aux autres populations de la ville. Ils ne manifestaient pas un repli identitaire.

Tous ceux qui travaillent en ville aiment se retrouver entre eux dans des cafés tenus par des compatriotes, qu'ils soient des propriétaires ou des gérants. Parfois, la simple présence d'un cafetier suffisait à attirer l'ensemble de la communauté. Les Algériens se groupaient dans les mêmes cafés qui se trouvaient d'ordinaire dans les quartiers où ils résidaient ou proches de l'*oukala*. Ce groupement s'expliquait par un besoin d'union et d'entraide : recevoir de nouveaux arrivants, demander des nouvelles du pays et discuter des affaires publiques et privées. Par ailleurs, ces cafés étaient aussi des endroits de propagande politique, de rassemblement et de discussion sur des sujets divers. Quand ils étaient plus évolués, ils éprouvaient moins le besoin de se retrouver entre eux.

1- TOUATI (H. M.), *op.cit.,* p. 85.

La division des Algériens en plusieurs groupes oblige les membres d'une seule communauté à se retrouver et de ce fait, à créer ses propres lieux de sociabilité. Nous constatons que chaque ville abritant des Algériens leur a réservé un lieu. L'exemple de la ville de Tunis nous semble être le plus intéressant à ce sujet. Mis à part la Capitale, nous n'avons que des indices sur les Kabyles de Métlaoui qui constituaient près de 80% de sa population. Ils avaient 14 cafés ouverts[1]. Les Touatis de Grombalia avaient choisi de se rencontrer dans un *fondouk* tenu par un compatriote[2].

A Tunis, les Constantinois se rassemblaient dans trois cafés à Bâb Souika. L'un d'entre eux porte le nom du café d'Alger, sa clientèle était constituée des gens de Guelma, Sétif, Souk-Ahras et Batna[3]. Ce café a longtemps servi de « fief » préféré des leaders du mouvement national algérien, où ils pouvaient faire leur propagande[4].

Les Souafas fréquentaient les deux cafés maures de la rue sidi El-Béchir et de l'avenue Bâb Djedid[5]. Les autres cafés dans lesquels les compatriotes de cette communauté se réunissaient sont : 104, rue Hadjamine ; 87, rue El-Marr ; 113, rue des Silos ; 107, rue Bâb Sâadoun et enfin à 40, rue Zaouïa El-Boukria[6]. Les Ouarglias se « sociabilisaient » dans un café qui portait leur nom : « café des Ouarglias » sis à 61, Boulevard Bâb Djedid[7] et dans deux autres cafés dans la rue de l'Eglise[8].

Certes, les cafés n'étaient jamais dominés par une clientèle unique, ils étaient fréquentés par toutes les nationalités qui peuplaient la ville. A l'intérieur, le café reproduisait ainsi le traçage communautaire de chaque quartier résidentiel où les gens se mêlaient sans se confondre. A l'exception d'autres lieux de sociabilité, le café a largement joué un rôle prépondérant dans l'effacement des barrières qui séparaient pour longtemps les différents

1- BRUNET (R.), art. cit., p. 49.

2- ANT, Série MN, Carton 15, Dos. 3, Fol. 18 : Lettre du C.C. de Grombalia adressée le 17 juillet 1925 au R.G.

3- MARTY (G.) 1948, art. cit., p.306, 307.

4-ANOM, Série Tunisie 25H. Carton 25H32, Dos. 13, Fol. 1149 : Renseignement sur la Tunisie-Centre d'information et d'étude de la Direction Générale des Affaires Indigènes des Territoires du Sud au sujet de la tournée des nationalistes algériens au 15 mars 1937. (ISHMN, Bob. A-46)

5- ANT, Série D, Carton 178, Dos. 3, S/dos. 3/7, Fol. 10 : Note à la date 13 août 1915.

6- MARTY (G.): 1948, art. cit., p. 317.

7- Ibid., p. 324.

8- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 5, Fol. 41 : Rapport du Moqadem des Ouarglias adressé le 2 juin 1908 au R.G.

groupes sociaux. Il associait les Algériens à d'autres groupes qui partageaient les mêmes conditions de vie, les mêmes ambitions, voire les mêmes tendances politiques et syndicales qu'eux.

Pour des raisons d'ordre religieux et culturel, les Mozabites préféraient d'autres auberges que les cafés et les *oukalas*. Ils se regroupaient entre confrères dans les bains maures, les échoppes, la mosquée, un local détenu par un compatriote…etc. Dans ces lieux, les Mozabites préféraient s'éloigner même des Djerbiens et des gens de Djebel Nafoussa, qui appartenaient eux aussi à la communauté ibadite. Si des préjugés d'ordre religieux considérant les Mozabites comme des hérétiques, des gens de cinquième confession et des êtres démunis, les éloignaient des autres musulmans du rite malékite, ceux d'ordre social et économique posait, à son tour, des hostilités entre les concurrents commerciaux du même rite : Djerbiens. Par ailleurs, l'engagement politique de certains Mozabites les a poussés à fréquenter les cafés publics où ils collaboraient à des propagandes politiques, lisaient les journaux et distribuaient des tracts. Dans la rue des Armuriers, le café des *Trabelsia* avait associé, à maintes fois, des Tripolitains (des Ibadites de Djebel Nafoussa) à des Mozabites pour des commentaires en faveur de l'Islam[1]. En fait, pour les Mozabites, changer le lieu ne veut pas dire échanger avec d'autres groupes : la sociabilité mozabite gardait toujours le sens communautaire. Mais cela n'était pas sans conséquences, nous assistions à des mutations profondes dans les mœurs, les goûts et les valeurs qui commençaient à prendre des formes expressives au sein des communautés algériennes.

En guise de synthèse, nous pouvons faire une remarque à ce sujet :

Contraint par la nécessité économique, le nouvel immigré adopte des chemins, des voies non réglementées qu'il tracera lui-même ou empruntera à ses prédécesseurs. Ces chemins le mènent dans les villes ; dans un tissu social qui ne lui est guère étranger. Pour apprécier son intégration, le quartier est plus pertinent que toute autre dénomination spatiale, car nous pouvons imaginer que beaucoup de ceux qui ont pu se fondre dans la société tunisienne se sont relativement dispersés. Evidemment, la plupart des immigrés constantinois, algérois et oranais dont l'installation est très ancienne, avaient indirectement décommunautarisé l'ensemble de la communauté par l'adoption des valeurs de la société d'accueil : contracter des mariages mixtes, recevoir leurs familles, se disperser dans les quartiers, habiter des foyers privés et se

1- ANOM, Série Tunisie 25H. Carton 25H19(2), Dos. 6, Fol. 469 : Dépêche du Consul Général de la France à Tunis adressée le 23 mai 1876 au GGA. (ISHMN, Bob. A-29).

sociabiliser avec les autres habitants de la ville. Ce qui n'était pas le cas chez les Algériens du Sud, notamment les Mozabites, où la ville a pu fortement souder le communautarisme de groupe plus qu'ailleurs. Les migrants de l'Algérie du Sud limitaient ainsi leur relation au groupe primaire, c'est-à-dire au groupe reconstitué par la famille élargie et par les familles provenant de la même région en Algérie qui se trouve dans la même ville en Tunisie ou dans le même quartier. A ce propos, Emmanuel TODD écrit : « *Ce n'est la présence de populations distinctes formant chacune un groupe culturellement homogène qui conduit naturellement à l'établissement de la frontière ethnique. C'est, au contraire, le mouvement de différenciation arbitraire- en ce qu'il ne relève pas des données culturelles internes, même s'il est bien entendu historiquement déterminé- qui provoque la perception de la frontière*[1] ». Pour tenter de mesurer le degré d'intégration, il convient d'étudier le comportement des Algériens vis-à-vis des autres populations de la Régence.

III. Les rapports des Algériens avec les autres populations de la Tunisie

A l'époque du Protectorat, les Algériens en Tunisie se trouvaient dans des espaces sociaux hétérogènes et dynamiques où leurs valeurs morales et culturelles traditionnelles pouvaient subir des changements radicaux sous l'influence grandissante des modèles sociaux européens. La dynamique de leurs rapports avec les autres populations reflétait à la fois le degré de leur intégration : échange, acculturation, et les symptômes d'un certain détachement de la société : marginalité, tension sociale.

1) Les relations à l'intérieur des communautés algériennes

Attachés à des particularismes identitaires : la langue, la religion, la culture, les modes de vie, les Algériens se montraient généralement trop conservateurs au point qu'ils préféraient reproduire en Tunisie, les modèles socioculturels de leur pays d'origine. Par ailleurs, ils pouvaient relativement compenser leur isolement social par le développement d'un ensemble de réseaux relationnels intra-communautaires assez solides : solidarité et entraide, mariages, partenariat et association qui leur permettaient non seulement de con-

1- Ibid., p. 35, 36.

server vivantes leurs traditions et coutumes, mais aussi de renforcer leur rattachement à leur pays d'origine.

A- Les différentes formes d'échanges communautaires

Lorsqu'un nouveau migrant algérien arrive en Tunisie en quête d'emploi, il est généralement accueilli par sa communauté d'origine ou des gens de sa région qui l'hébergeait durant la période où il est à la recherche d'un travail. Si au bout d'un certain temps, il ne trouve pas d'emploi, on lui paie son voyage et il retourne dans son village. L'aide financière qu'il reçoit de la famille constitue une forme d'obligation morale pour le migrant qui s'engage tacitement à la restituer un jour, que ce soit en espèces ou sous forme d'aide à de futurs migrants membres de son entourage qu'il devra à son tour accueillir.

Au moment du départ, le migrant algérien à une idée plus au moins précise de son lieu de destination et sait qu'il pourra compter sur un réseau d'accueil composé de personnes de sa famille ou de son groupe, qui ont fait et « réussi » le voyage avant lui. Il ne sait rien du travail qu'il va faire, mais il fait confiance à ce même réseau d'accueil pour lui en trouver un. S'il trouve un emploi grâce à des intermédiaires, son emploi sera dur : ce sera généralement un emploi abandonné par les nationaux du pays d'accueil. Dans certains cas, ce migrant peut avoir le même emploi qu'un grand nombre de personnes de sa communauté et profiter ainsi du fait que les employeurs du pays d'accueil prêtent communément à tous les membres de cette communauté une « disposition naturelle » ou une compétence particulière pour exercer un certain métier : portefaix pour le Soufi, minier pour le Kabyle, gardien pour l'Ouargli.

Certaines communautés algériennes ont mis en place des structures d'accueil originales destinées, soit à encadrer les nouveaux arrivants, soit à venir en aide aux familles dans le besoin. Quand un Algérien arrivait en Tunisie, la caisse de sa communauté le prenait immédiatement en charge jusqu'à ce qu'il trouve un emploi. Il pouvait ainsi être hébergé et nourri gratuitement chez des parents ou dans des *oukalas* aménagées exclusivement en des auberges collectives. S'il tombait malade ou mourait, la caisse intervenait pour le soigner ou l'enterrer[1]. Bien qu'il n'appartienne à aucune confrérie, Hadj Saïd

1- Une sorte de caisse de prévoyance a été créée par la communauté mozabite de Tunis où chacun est tenu de verser une somme calculée sur ses propres revenus. Elle était confiée à la surveillance des membres les plus âgés et les plus respectables. Grâce à cette caisse de secours, il n'y avait plus de mendiants mozabites à l'époque. Cf., MARTY (G.) 1948, art. cit., p. 331.

Ben Hadid a édifié une mosquée au Krib (C. C. de Téboursouk) où les enfants apprenaient à lire le Coran et les passagers y recevaient l'hospitalité[1]. Ce sont en fait, des structures qui visent à recréer en milieu « hostile » un certain nombre de valeurs familières. Celle de maintenir à l'intérieur du groupe une cohésion, une cohérence et une mémoire collective qui lui permet de n'être point désarticulé et absorbé par l'au-dehors[2].

La solidarité communautaire a été renforcée par la création d'une Société de Bienfaisance Musulmane Algérienne à Tunis pour assister les indigents algériens. Cette association fut créée par le décret du 15 avril 1913 dont le président était Mohamed Ben Yakhlef, ancien notaire à l'administration des *habous*[3]. Elle a pris son siège au n°4, impasse des Ouarglias[4]. Parmi les interventions les plus marquantes de cette association, nous pouvons citer la fondation d'un hospice, situé à la *medersa* de Sidi Yahia, pour accueillir les enfants orphelins. Cependant, pour des problèmes financiers et, à cause des activités « douteuses » de son président, l'Association de Bienfaisance Algérienne fût dissoute par l'arrêté ministériel du 17 juin 1935[5].

Il existait aussi plusieurs autres formes d'entraide sociale qui pourraient confirmer cet esprit solidaire intra-communautaire : des aides matérielles, logistiques et morales étaient souvent fournies en cas de mariages, de circoncisions, de nouvelles naissances. Les mêmes aides étaient accordées aux familles des défunts. Une aide substantielle était également fournie à celui qui voulait bâtir une maison, à ceux qui faisaient des travaux d'agriculture…etc.

Certaines aides étaient l'œuvre de notables au profit des étudiants nouvellement installés. Ils leur offraient des foyers pour les héberger en petits groupes. En 1918, les notables mozabites aidaient leurs compatriotes étudiants à se loger dans un appartement sis au n°10, rue Es-Slimania. Ils demeuraient tous sous la tutelle d'un certain Hadj Brahim Ben Aissa et Abou Ishaq Brahim Ben Mohamed Atfeich qui assumaient la responsabilité de leur

1- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. n°1002, Fol. 3: Lettre du C.C. de Téboursouk adressée le 6/4/1916 au R.G.

2- PIRSON (R.), art. cit., p. 282.

3- ANT, Série E, Carton 509, Dos. 92, Fol. 4: Note adressée le 16 juin 1934, par l'Inspecteur Béchir Hachaichi au chef de la Surêté publique à Tunis.

4- Ibid., Carton 509, Dos. 92, Fol. 7: Note de la Surêté publique, adressée le 4 juin 1935, à l'Inspecteur Général de Tunis.

5- Ibid., Fol. 8: arrêté du 17 juin 1935.

nourriture et les frais de leur éducation[1]. Cette responsabilité fut assumée par la suite par : Bâali Salah Ben Bâali et Mohamed Themini. Nous y parlerons plus tard de ces personnalités.

Peut-on considérer que la création des sociétés et des entreprises mixtes ainsi que l'association de plusieurs personnes dans les travaux agricoles constituaient un aspect important d'échange social. Ces projets recrutaient exclusivement une main d'œuvre communautaire.

Il va sans dire que dans l'économie de subsistance qui caractérisait l'ancien mode de vie de la majorité de la population algérienne, le type de solidarité qui prévalait était différent de celui qu'imposait une nouvelle économie dominée par l'échange marchand et l'argent. Désormais l'entraide familiale, pour être efficace, doit être médiatisée par le signe monétaire[2]. Certes la pratique d'entraide traditionnelle a pris une forme moderne monétarisée, basée non pas sur l'échange de services mais sur l'échange de l'argent. Ces pratiques d'entraide relèvent en même temps d'une transmutation du contenu de la solidarité d'une aide à une dette auprès de plus d'une personne. Toutefois, la nouvelle forme d'entraide reste liée aux structures traditionnelles dans lesquelles elle s'exerce : elle maintient encore le réseau de parenté, de voisinage et du régionalisme.

Bien que nous n'ayons pas pu confirmer l'existence de mariages exogames qui dépassent le cadre de la grande famille ou celui de la communauté, nous ne pouvons que supposer l'existence de ce phénomène vu qu'on a plusieurs exemples de mariages contractés même hors du cadre national algérien. Généralement, les Algériens partageaient avec toutes les sociétés aux structures tribales, des valeurs morales et culturelles qui encourageaient le mariage avec la fille de l'oncle paternel ou celle issue de son propre groupe agnatique en tant que forme type de mariage. En dehors du cadre de la famille ou de la localité, l'épouse (restant toujours étrangère) était considérée comme une greffe douloureuse. Pour cela, l'Algérien investissait économiquement et affectivement dans le pays d'origine, et l'on était prêt à endurer des privations importantes afin de faire des économies qui lui assureraient un mariage consanguin dans son pays natal.

1- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. n°1455, Fol. 1: Note de la police spéciale des chemins de fer et des ports adressée le 6 août 1918 au RG.

2- BOUKRAA (R.), « Changement socio-économique et changement socioculturel », in *CT.,* n° 95-96, 1976, p. 260.

Les différences se marquaient au moment de choisir la partenaire. Tandis que les migrants algériens cherchaient une fiancée parmi les jeunes du village d'origine, les enfants des migrants qui vivaient en Tunisie s'engageaient avec leurs semblables ou avec des jeunes filles migrantes elles-mêmes. Ils partageaient des valeurs et des attentes qui ne pouvaient surgir de manière spontanée avec une personne qui n'a pas eu une expérience migratoire. Pour les familles aisées, le mariage contracté dans le cadre communautaire ou pas, représentait une occasion d'ascension sociale. A ce sujet, nous pouvons citer les alliances par mariage entre la famille de Mohamed El Madani (père d'Ahmed Tawfiq El Madani) et celle des Biraz (Constantinois), deux familles honorablement connues à Tunis. En outre, l'amitié d'un certain Ali Ben Mahdî Mokrani avec la famille Thâalbi, s'est vu consolidée par son mariage avec la fille Fatma ; sœur du cheikh Abdelaziz Thâalbi[1]. Ces mariages furent à l'origine d'un partenariat économique et d'une solidarité sociale plus développée. Par ailleurs, les plus défavorisés dont les liens au pays d'origine devenaient de plus en plus fragiles, se trouvaient fortement motivés à échanger des femmes avec des Tunisiens de basses classes

Ces différents aspects d'échanges sociaux ont constitué pour longtemps une plate-forme relationnelle solide sur laquelle se basait l'ensemble des structures communautaires. Ce tissu de rapports intra-communautaires fondé sur l'entraide, la solidarité et l'assistance mutuelle était vraisemblablement l'axe central de l'équilibre intra-communautaire. Il a souvent camouflé les tensions et amorti les conflits internes provoqués par les contradictions sociales. Les rapports familiaux, les appuis, les obligations et la solidarité en général ont, dans le contexte migratoire, une implication économique qu'ils n'ont pas en Algérie, cependant, ces solidarités n'arrivaient pas toujours à cacher des conflits.

B-Conflits et tensions intra-communautaires

Ce ne sont pas seulement les rapports sociaux ordinaires (mariage, solidarité, entraide, association) qui révèlent les caractéristiques d'un tissu communautaire donné, à savoir le niveau de cohésion et les aspects de solidarité. Les rivalités, les tensions et les conflits peuvent eux aussi nous éclairer sur d'autres aspects des réseaux relationnels intra-communautaires.

1- ANT, Série SG2, Carton 94, Dos. 2, Fol. 19: Note de renseignement sur la famille du cheikh Thâalbi datée du 6 mai 1938.

Les documents dont nous disposons ne donnent aucune information au sujet de la criminalité intra-communautaire algérienne. Mais cela ne veut pas dire que le taux de criminalité était faible pour les raisons suivantes :

L'existence d'un tel rapport conflictuel inter-ou intra-communautaire pourrait être justifié par l'abondance des refoulements des condamnés pour vagabondage vers la fin de XIXe et début du XXe siècle. Et, s'il n'y avait eu de traces dans nos documents d'archives, cela s'expliquerait en partie par le fait que les Algériens avaient l'habitude de régler entre eux leurs litiges par l'intervention de leurs *cheikhs* et les notables regroupés en plusieurs *diwans* ; institutions communautaires de règlement des différends. Nous avons signalé que les Algériens nouvellement installés et/ou de conditions modestes étaient entassées dans des espaces fortement peuplés et peu sécurisés. Ils habitaient les *oukalas* souvent signalés comme des lieux à haut risque qui « *se transformaient…le soir en véritables tavernes et lieux de rencontre et d'aventure avec les filles de joie. Les vols, les crimes, les rixes, l'alcool et les jeux de hasard étaient devenus de règle dans ces milieux à forte proportion de gens déracinés*[1]». Ce qui peut provoquer des tensions entre les membres de la même communauté.

Il est à noter que les héritages tribaux et régionaux ont souvent déclenché plusieurs crises et conflits internes. Ils reflètent en fait des antagonismes enracinés dans la mémoire collective de certains groupes traditionnellement ennemis. Un sentiment de haine et de rancune a pu persister pour longtemps chez certains membres de la communauté des Ouarglias à Tunis, notamment entre Béni Brahim et Béni Sissine. En 1908, un rapport décrivait une querelle violente entre deux ressortissants des deux fractions citées, habitant la même *oukala* sise à la rue d'Al-Attarine. Cette querelle a été rapidement élargie pour toucher plusieurs membres des deux groupes. Dans ce rapport, on peut lire : « *Je connais la mentalité des Ouarglias, et je crains, étant donné leur caractère vindicatif, qu'il n'y eut lieu des représailles non seulement à Tunis mais encore à Ouargla, à Biskra, à Constantine, à Alger, à Oran et partout où se trouveront en présence un béni Sissine et un béni Ibrahim* [2]». Cette dispute n'était plus réglée par la police française qu'avec l'intermédiaire de leurs notables élus au *diwan*.

1- LARGUECHE (A.), *op.cit.* p. 80.

2- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 5, Fol. 41 : Rapport du *Moqadem* des Ouarglias adressé le 4 juin 1908, au R.G.

En 1923, un ensemble de notables souafas a formulé une pétition contre leurs compatriotes de la fraction des Messaaba ayant refusé le paiement de l'impôt *istitan* et le service militaire. Ces types d'incidents conflictuels étaient en fait les échos de leurs rapports à Oued Souf. Parlant des Messaaba, ils ont noté que ceux-ci « *faisant partie d'Oued Souf et qui exercent les plus vils métiers tels que cireurs, ramasseurs des mégots contrairement aux autres tribus qui ont donné naissance à des personnes aisées…en raison de leur mauvaise foi, il n'existe pas dans leur tribu ni un cheikh ni un cadi*[1]… ».

Il se dégage de la lecture de ces deux derniers textes, que les déviances intra-communautaires algériennes n'étaient pas l'œuvre des groupes organisés mais elles se rencontrent plutôt chez des individus sous intégrés dans le tissu social de l'époque. Le caractère d'immigration, la sous-intégration dans le marché d'emploi et le campement dans des quartiers, rues ou villages séparés des autres populations, faisaient de ces Algériens une masse assez irréductible à l'assimilation, et suscitaient de leur part des réactions violentes envers la société tout entière. Ils conservaient en effet des contacts extrêmement étroits avec des compatriotes où les héritages tribaux qui remontaient parfois aux temps immémoriaux, persistaient sous des rapports d'alliance ou de conflits intra-communautaires. Comment étaient alors les rapports avec l'Autre ?

2) Les rapports inter-communautaires des Algériens

En s'insérant dans une société plurielle, les Algériens se sont trouvés en fait dans une atmosphère qui leur était familière et qui facilitait leur cohabitation avec des populations aux cultures et religions différentes, avec lesquelles ils pouvaient nouer des relations à la fois de proximité et de distance. Généralement, ils ont eu tendance à se modeler aux Tunisiens et à copier les Européens dans certains points. Pour les différents aspects de l'intégration des Algériens au sein de la population de la Régence, nous avons préféré associer plusieurs paramètres complémentaires synthétisant deux principaux types de rapports. D'un côté, nous allons suivre leurs réseaux d'échanges avec l'Autre : mariage mixte, partenariat économique, action associative, et d'un autre côté, nous allons dévoiler les enjeux et les objets de disputes à travers les conflits inter-communautaires.

1- Ibid., Dos. 7, Fol. 1 : Pétition des notables souafas de Tunis adressée le 22 mars 1923, au R.G.

A- Les Algériens et les autres musulmans

L'intégration sociale des Algériens dans la société tunisienne ne pouvait être possible sans l'insertion dans leur monde le plus proche à savoir celui des autres populations musulmanes. Leur rattachement à ces populations se concrétisait à travers plusieurs pratiques religieuses et culturelles communes. Ils se partageaient les mêmes appartenances telles que la similitude dans les modes de vie, la religion et la langue. Néanmoins, cette intégration demeurait toujours tributaire d'un équilibre dynamique entre un ensemble de rapports d'échanges et de conflits.

Les Algériens ruraux installés au long de la frontière, ne se différenciaient pas dans leur mode de vie des Tunisiens. Ils formaient des groupes gardant une certaine autonomie ou, au contraire dispersés et noyés dans la masse tunisienne. Il a été souvent malaisé de distinguer entre les deux populations dont chacune d'elles constituait une extension sociale pour la population voisine : Souafas et Djéridi ; Ouled Sidi Abid et Nementchas avec les habitants de Gafsa et Kasserine ; les habitants de Souk-Ahras et Guelma avec les gens du Kef et enfin, les Kabyles avec les habitants de Souk-el-Arba et Bizerte.

Parlant des Kroumirs, population autochtone des montagnes du Nord-ouest tunisien, Charles FARINE a noté en 1882, qu'ils : « *sont d'origine Berbère ou Kabyle…, car nous retrouvons chez eux les usages, les mœurs, la législation propre aux Kabyles du Djurjura, des monts d'Aurès et du M'zab*(...) *les kroumirs* (…) *ne parlent pas l'arabe, mais la langue Chaouia de l'Aurès et du M'zab, qui diffère un peu du Kabyle du Djurjura. Comme nos Kabyles, les Kroumirs se groupent en villages, sous la direction d'un amin, nommé par l'assemblée de la djemaa* [1]… ».

Certes, le voisinage, l'ancienneté des relations d'échanges commerciales et l'intensité des contacts entre les Algériens et la population tunisienne ont largement conditionné des rapports dynamiques et complémentaires. Dans un rapport adressé au Résident Général et qui date de 1894, le Commandant de la brigade d'occupation de la Tunisie notait que les Ouled Sidi Abid, du cercle de Tébessa auraient été invités chaque année, à passer la période de moisson chez les Ouled Ouazez ; une fraction de la tribu des Fraî-

1- FARINE (Ch.), Kabyles et kroumirs, Paris, éd. P. Ducrocq, 1882, p. 406.

chîche[1]. A l'exception de quelques rares notables, propriétaires agriculteurs, ils sont fortement tunisifiés et leurs assimilations aux us et aux coutumes du pays d'accueil ne leur laisse qu'un faible lien sentimental avec leur pays d'origine.

Dans les grands centres urbains, notamment à Tunis, les plus défavorisés dont les liens au pays d'origine devenaient de plus en plus fragiles, avaient plus d'intérêt à s'assimiler aux Tunisiens. Le mariage à des Tunisiennes constituait pour eux une voie d'intégration sociale. Aussi, est-il important de signaler que les Mozabites qui accordaient aux liens familiaux le plus grand respect, n'étaient pas indifférents au sujet du mariage mixte. Certains d'entre eux, incapables d'assurer de façon régulière leur retour, se mariaient à des Tunisiennes. Comme ce fût le cas d'un mariage entre un Mozabite et une Tunisienne qui a été signalé dans la *dépêche* du 12 décembre 1899, par laquelle des notables mozabites de Tunis protestaient contre la décision d'un juge de paix, nommant un tuteur pour des mineurs mozabites après la mort du père[2]. Cette protestation était à l'origine de la fondation d'une *mahkama* ibadite en Tunisie. Progressivement, cette couche sociale totalement démunie des moyens financiers s'était vite dissoute dans le corps social tunisien.

Les mariages mixtes représentaient aussi, pour les plus aisés, une occasion d'ascension sociale comme le mariage d'un certain Abdeljabar Ben Chenik, un notable algérien, avec la sœur d'Ahmed El Ouzir, l'un des élites tunisiennes qui possédait une bibliothèque à la zeitouna[3]. D'autres alliances par mariage ont été contractées entre des personnalités tunisiennes et algériennes, partageant probablement les mêmes convictions politiques et idéologiques. A ce sujet, les documents nous renseignent sur le mariage du Tunisien Abdelhamid Zaouch (frère d'Abdeljalil Zaouch, *caïd* de Sousse), avec la sœur de Hassen Guellaty [4](avocat d'origine algérienne), tous deux militants Jeunes Tunisiens. L'autre mariage est celui du Tunisien Ahmed Ben Hadj Mohamed, directeur du journal *l'écho de la presse*, avec la belle-sœur de Salah Ben Yahia [5]; un grand commerçant mozabite et membre du Parti Libéral

1- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 9, S/dos.9/1, Fol. 29 : Rapport du commandant de la brigade d'occupation de la Tunisie adressé le 24 janvier 1894 au R.G.

2- Ibid., Dos. 11, Fol. 4 : Lettres des notables mozabites de Tunis adressée le 29 mars 1900, au ministre de la Justice.

3- ANT, Série D, Carton 178, Dos. 4, S/dos.4/30, Fol. 4 : Note du commissaire de la Sûreté publique transmise le 12 décembre 1930 au R.G.

4- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/ dos. n°258, Fol. 4: Note, du 21 juin 1919.

5- Ibid., S/dos. n°1767, Fol. 19: Note du CLAPIER, commissaire de la Sûreté publique adressée le 24 février 1922 au R.G.

Constitutionnel plus connu sous l'appellation de *Destour* (mot arabe qui signifie constitution). Installé avant la Première Guerre mondiale, Salah Ben Yahia était, à son tour, marié à une tunisienne.

Peut-on admettre, voire supposer que cette intégration souhaitée ou forcée des Algériens de conditions modestes dans la société tunisienne traduisait en fait, les conditions préalables d'une telle décommunautarisation du groupe ? En 1920, le Secrétaire Général du gouvernement tunisien a signalé dans un rapport adressé au Directeur Général des Finances ceci : « *Leur* (Algériens) *assimilation aux barranias de la banlieue ne manquait pas de les froisser dans leur amour propre*[1]*…* ». Face à cette réalité, des questions méritent d'être posées : dans quelle mesure la situation économique des deux pays favorise-t-elle les conditions à l'intégration dans la société accueillante ? L'intégration est-elle une alternative volontairement choisie par l'immigré ou est-elle à l'inverse, conditionnée par l'état matériel de l'intéressé ? L'intégration serait-elle un phénomène issu des crises sociales et économiques ?

Par la religion, les Mozabites étaient rattachés aux Ibadites de la Régence et ailleurs[2]. Ils avaient tendance à ne fréquenter les Ibadites non Mozabites (Djerbiens, Tripolitains) que dans le cadre de leurs activités commerciales. En Tunisie ou ailleurs, le commerçant mozabite avait des journées rythmées par le travail, la maison, le marché et la mosquée, il n'était donc possible d'y fréquenter que les populations qui les entouraient.

Nos documents d'archives mentionnent aussi l'association de certains Algériens aux Tunisiens ou *vice versa*, dans des travaux agricoles et commerciaux. Quelle que soit leur importance, ces types de travaux constituaient une plate-forme relationnelle solide entre les deux populations. Dans un rapport adressé au Résident Général, le C. C. de Thala a mentionné que « *nombreux Algériens viennent dans le caïdat de Thala pour s'embaucher comme khammès ou pour contracter des associations agricoles avec des fellahs tuni-*

1- ANT, Série A, Carton 1, Dos. 14, S/dos. 14/2, Fol. 48 : Lettre du S.G. du gouvernement tunisien adressée le 16 avril 1920 au Directeur Général des Finances à Tunis.

2- A propos des Ibadites de Djerba, le C.C. de cette localité avait noté que le 3/5 des Djerbiens était des Ibadites, étroitement liés aux Mozabites d'Algérie. Ayant finit leurs études à la zeitouna, certains étudiants djerbiens préféraient continuer leur instruction religieuse auprès des grands *cheikhs* mozabites de Ghardaïa qui leur délivraient, après un séjour de quelques années, l'attestation *(Idjaza*) les accréditant en quelque sorte auprès de leurs coreligionnaires ibadites. In ANT, Série MN, Carton 18, Dos.7, Fol. 26 : Lettre du C.C. de Djerba adressée le 13 novembre 1920 au R.G.

siens[1]». Toutefois, ces différentes formes de rapprochement entre les deux populations ont pu aussi constituer des nœuds d'un monde de conflits et de tensions communautaires.

Rappelons ici que jusqu'à les années trente, c'est la ségrégation ethnique beaucoup plus que la ségrégation sociale qui domine en Tunisie, qu'elle soit fondée sur des critères de métiers ou des critères de fortune. Elle est plus profonde qu'elle se manifeste dans la structure urbaine. Nous prenons l'exemple des centres miniers de Gafsa où les conflits inter-communautaires étaient omniprésents, à cause d'une politique de favoritisme entamée par la compagnie des phosphates. Cette dernière a su habilement jouer sur les divisions ethniques, puisque à chaque groupe elle accordait une spécialité professionnelle. Les Tunisiens qui dans une large mesure pouvaient quitter la mine pour se retourner aux travaux agricoles, n'étaient plus considérés comme les meilleurs miniers. Avec leur homologue Souafas, les Tunisiens occupaient les emplois de manœuvres et de laveurs. Par contre, les tâches qualifiées ou semi-qualifiées, les mieux rémunérées, étaient confiées aux Kabyles et Tripolitains. Les mêmes distinctions sont établies au niveau des emplois : les étrangers qui ne dépassent guère le 1/3 de la population de la ville de Métlaoui occupaient 70% des emplois[2], et un peu plus à Moularès qui ne comportait que des quartiers migrants. Il nous semble donc que la concurrence sur le marché d'emploi et les distinctions professionnelles qui viennent se superposer aux clivages culturels et ethniques, devenaient une cause directe de conflits. D'autres exemples confirment qu'elle n'était jamais astreinte au cas des centres miniers de Gafsa, ni était seulement liée aux conjonctures de crises, comme nous pouvons lire dans cette déclaration du C.C.de Béja à la date de 1915 : « *En s'employant sur nos chantiers et nos mines, ils* (Kabyles*) concurrencent les Tunisiens et leurs enlèvent les rares salaires qui se dispensent encore*[3]».

Certainement, les distorsions ethniques et professionnelles portaient les germes d'une discrimination raciale et sociale propre à la tradition coloniale. Cette ségrégation se fait progressivement en fonction du développement de l'exploitation économique du pays par des entreprises constituant une sorte de « microcosme colonial », selon l'expression de Claude LIAUZU.

1- ANT, Série A, Carton 277*,* Dos. 3, Fol. 57 : Lettre du C.C. de Thala adressée le 13 novembre 1934 au R.G.

2- GROUPE HUIT*, op.cit.,* p.261.

3- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 24, Fol. 136 : Lettre du C.C. de Béja adressée le 25 février 1915, au R.G.

Dans les grands chantiers, chaque entreprise coloniale rassemblait toutes les races vivant en Tunisie et reproduisait toutes les inégalités matérielles et morales qui les opposent, sous une autorité satrapique[1]. L'objectif précis de cette politique était le détournement de l'hostilité des travailleurs contre les groupes rivaux, au lieu de les cristalliser contre l'employeur commun. Les résultats sont certainement négatifs pour le mouvement ouvrier vu que chacune des communautés employées ne pouvait trouver son équilibre et favoriser la naissance d'entités cohérentes plaçant la solidarité professionnelle au-dessus de la solidarité tribale et ethnique.

Le plus souvent, c'est la conjoncture économique qui a conditionné ce type de rapports conflictuels. Certaines régions du Centre et du Nord-ouest de la Tunisie (Souk-el-Arba, Béja, Kef, Kasserine) ont mal supporté la présence de certains usuriers kabyles. Sous prétexte de colporter et vendre de menus objets, ils pratiquaient l'usure aux taux les plus onéreux, au grand préjudice de la population locale. Dans une lettre adressée au Résident Général et qui date de 1889, le C.C. de Souk-el-Arba a noté qu'à « *l'occasion de la mise en recouvrement de l'impôt, ils sont* (les Kabyles) *répondus dans les tribus ; les uns prêtent 100 piastres pour six mois et à l'échéance. Les emprunteurs doivent leurs rembourser en argent français la valeur de 190 piastres*[2]… ». Profitant de l'inexpérience de leurs clients, ces usuriers arrivaient quelquefois à faire dresser pour la même dette, deux ou trois actes de créance[3]. En réponse à ces opérations frauduleuses, l'administration française avait pris certaines mesures préventives pour faire reconduire à la frontière tout Algérien se livrant notoirement à l'usure, prescrire aux notaires tunisiens de ne passer d'actes de créances au profit de Kabyles qu'après autorisation du Contrôleur Civil, redoubler la surveillance et enfin, demander aux autorités algériennes de ne pas délivrer de permis de voyage pour la Tunisie, à leurs ressortissants kabyles pour raison de colportage. En appliquant ces mesures, les *spahis* ont pu empêcher trente-neuf commerçants kabyles d'exercer leur commerce dans la région du Kef[4].

Pour en résumer, nous pouvons dire que les relations entre les deux populations étaient dynamiques et complémentaires dont deux facteurs es-

1- LIAUZU (C.), « Les Traminots de Tunis du début du siècle à la deuxième guerre mondiale », in *C.T.*, n° 89-90, 1er et 2ème trimestres, 1975, p. 141.

2- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 24, S/dos. 24/1, Fol. 1 : Lettre du C.C. de Souk-el-Arba adressée le 4 mars 1889 au R.G.

3- Ibid., Fol. 82 : Note du Caïd des Fraîchîche datant du 13 décembre 1900.

4- Ibid., Fol. 40 : Pétition de 39 commerçants kabyles adressée le 30 septembre 1898 au R.G.

sentiels régissaient les nouvelles alliances à savoir les rapports de classes et le voisinage géographique. Toutefois, la concurrence professionnelle pouvait constituer, surtout pendant les crises conjoncturelles de l'époque, un facteur de rivalité ou une raison d'alliance.

Avec les autres populations étrangères musulmanes, les Algériens partageaient les conditions d'étrangeté, d'isolement, de faiblesse voire d'exclusion. Ce qui pouvait forger chez eux un sentiment d'alliance tacite. Néanmoins, nous ne disposons pas d'informations indiquant l'existence d'un tel rapport durable et solide. Comme les Algériens, les Marocains et les Tripolitains vivaient eux-aussi dans des communautés distinctes et isolées l'une de l'autre, ce qui réduisait sensiblement les occasions de contacts entre elles. Leurs rencontres étaient très circonscrites et souvent rythmées en fonction de leurs besoins les plus immédiats.

Entre les Musulmans, il me semble que les pratiques religieuses et les croyances idéologiques avaient plus d'importance pour servir de relais pour un tel rapprochement et d'alliance communautaire. Très attachés à la confrérie Taïbia, fondée par Moulay Taïeb, les Touatis et les Marocains d'Ouezzane fondaient des relations durables et solides. Cette confrérie qui était forgée autour de quelques zaouïas, constituait, pour eux, un cadre de référence idéologique et un code d'organisation sociale. En 1925, certains Touatis résidant à Grombalia, ont été interrogés par le service de la Sûreté publique à propos de la visite du nommé Abdessalem Ben Makki Ouezzani, chef de la confrérie Taïbia. Ils répondaient que « *c'était l'usage chez eux de recevoir chaque année la visite de l'un quelconque* (Sic) *des descendants du chérif Moulay Taieb*[1]… ».

Les Mozabites qui adhéraient à une secte religieuse particulière se trouvaient le plus souvent isolés de la communauté algérienne. Mieux encore, leurs rapports ne sont soutenus qu'avec les Djerbiens, Tripolitains (Djebel Nafoussa) et les Marocains et Touatis de rite ibadite[2]. Par ailleurs, ils cachaient

1- ANT, Série MN, Carton 15, Dos. 3, Fol. 18 : Lettre du C.C. de Grombalia adressée le 17 juillet 1925 au R.G.

2- A propos de cette secte religieuse, il convient d'ajouter qu'elle était également représentée dans tous les pays musulmans ; elle a subi l'occupation de plusieurs nations étrangères, mais elle a pu rester réfractaire à toute soumission. Dans les années vingt, la secte avait de nombreux chefs connus comme ennemis déclarés de la France et de l'Angleterre. Parmi ces chefs, nous citons Anwar Bâcha en Turquie, Soliman El Barouni, le grand *cheikh* de la Senoussia en Tripolitaine et Salah Ben Yahia en Tunisie. C'est par l'intermédiaire de ce dernier que le Destour a pu nouer des relations étroites avec les Mozabites en Algérie et par ce même canal, il recevait

leurs pratiques religieuses en s'éloignant des mosquées publiques en faveur d'un local privé aménagé en une mosquée pour la communauté[1]. Parlant « *un langage conventionnel, uniquement composé de tropes, qu'ils emploient pour ne pas être compris des étrangers* », soulignait le linguiste MOULIERAS dans sa description de l'argot mozabite[2].

Hormis les rapports d'échanges assez restreints, d'autres traits caractérisent les conflits entre les Algériens et les autres populations musulmanes. Dans certains métiers, la concurrence professionnelle était à l'origine des tensions communautaires, aboutissant parfois à des accrochages individuels ou collectifs. Les Ouarglias et les Touatis qui assuraient le gardiennage des *souks* et des échoppes dans les villes, étaient largement concurrencé par les Marocains[3]. En 1889, les gardiens ouarglias et ceux des Marocains se disputaient la garde de plusieurs *souks*. Après une série de vols commis sur la rue de la Casbah et souk Al-Attarine, les artisans demandaient au *cheikh el-médina* (l'équivalant du maire de la ville), le remplacement des Ouarglias par des Marocains. Devant le refus des Ouarglias d'abandonner souk Al-Attarine, les gardiens marocains tentaient de les chasser par la force. Le conflit ne fut réglé qu'en 1894 sans mettre définitivement fin à ce problème[4]. Les disputes des deux communautés sur la garde des *souks* se sont succédées jusqu'à l'indépendance de la Tunisie en 1956[5].

Dans les centres miniers de Gafsa, espace de clivages ethniques et sociaux, les Marocains, les moins nombreux, étaient ainsi tous désignés pour assurer l'ordre, jouant même le rôle de police auxiliaire. Ce qui provoque chez les travailleurs une hostilité tacite envers cette communauté. Dans ce milieu, les rapports inamicaux entre les communautés débouchaient souvent sur des bagarres collectives. En 1907, une bataille mit aux prises deux communautés entières : les Kabyles et les Tripolitains. Dans cette bataille sanglante de Métlaoui, étaient impliqués environ 2000 combattants armés de matraques, de pioches, de dynamite et de revolvers. Elle se solda par la mort de trente Tripolitains et d'un nombre indéterminé de Kabyles et d'une centaine de personnes

---

des correspondances du Parti nationaliste turc et d'autres pays. Cf., ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 1, Fol. 136 : Note, du 6 juillet 1920.

1- MARTY (G.) 1948, art. Cit., p. 333.

2- Cité par BENDRISSOU (S.), *op.cit.,* p.138.

3- MARTY (G.) : « Les Marocains à Tunis », *IBLA,* 1949, pp.25-32.

4- BUTHAUD (E.), art. cit., pp. 257, 260.

5- Ibid., p. 257.

blessées. Suite à cette bataille, les travaux dans la mine ont été arrêtés durant dix jours[1].

Au terme de cette description, nous pouvons dire que la similitude des conditions de vie et le sentiment d'étrangeté qui lient les Algériens aux autres populations musulmanes, ne suscitaient pas des relations solides et durables. Les Algériens se montraient désintéressés aux autres couches subalternes de la société d'accueil avec lesquels ils adoptaient des comportements de prudence et d'évitement. Si telle était les rapports entre les Musulmans, il serait intéressant de voir le niveau des relations avec les non-musulmans.

B- Les relations des Algériens avec les non-musulmans

Les Algériens et les non-musulmans (Juifs et Européens) de la Tunisie avaient des structures démographiques et économiques différentes et des héritages religieux et culturels distincts. En conséquence, les facteurs de contact et les enjeux de conflits entre ces communautés étaient presque inexistants.

Concernant les rapports des Algériens avec les Juifs tunisiens et étrangers, nous constatons que des contacts et des rencontres ordinaires ont pu avoir lieu dans les quartiers commerciaux et professionnels. Par contre, les uns et les autres ne se rendaient dans les quartiers respectifs de résidence que si nécessaire. Les Mozabites étaient souvent assimilés aux juifs parce que les deux communautés avaient en commun plusieurs traits caractéristiques : tous deux étaient des minorités socio-religieuses et commerçantes, généralement méprisées et gardaient jalousement leurs traditions. La concurrence entre eux dans le commerce rendait parfois le climat fortement tendu.

Etant des ouvriers, un nombre considérable d'Algériens, notamment les Souafas, étaient employés par des patrons juifs en tant que charretiers et portefaix. En 1929, le nombre des grévistes qui ont contesté l'augmentation des salaires dans 46 sociétés françaises et juives, atteint 468 dont 281 Tunisiens et 187 Algériens[2]. Il ressort de la lecture de ces données chiffrées, que les Algériens constituaient presque le 2/5 des employés. Ils profitaient du fait que les employeurs juifs et français prêtaient communément aux Souafas une

1- DOUGUI (N.), *op. cit.,* p. 271.

2- A.D. de Nantes, Série Protectorat Tunisie, Carton 1927(1), Dos. 1, Fol. 590 : Etat numérique des ouvriers grévistes à la date du 18 juillet 1929. (ISHMN, Bob. R-244)

compétence particulière pour exercer le métier de portefaix. Ainsi, le rapport de classe pouvait-il à son tour, rendre les rapports inter-communautaires plus complexes.

Profitant des crises conjoncturelles, certains juifs s'adonnaient à l'usure avec des taux d'intérêt très élevés. Cela a largement conditionné certains rapports conflictuels entre des Algériens défavorisés et des créanciers juifs. En 1913, le nommé Mohamed El Kébir Essoufi se trouvait obligé de s'endetter auprès d'un créancier juif appelé Haïm de Raphaël Chalom. Il avait contracté un emprunt de 1.000 francs avec un taux d'intérêt de 25%, contre l'hypothèque d'un ensemble de jardins de palmiers à Nefta[1]. Ce Soufi a revendiqué la richesse illicite de ce juif « usurpateur » qui saisissait le tribunal pour lui rendre justice. En outre, le *cheikh* des Algériens du Kef, Rabah Ben Talha, s'était endetté lui aussi, d'une somme de 15.000 francs auprès d'un certain juif nommé Chamoun contre l'hypothèque d'une maison[2]. Tels rapports confirment que les relations entre les deux communautés n'avaient guère dépassé ce type d'échange basé sur l'endettement. Ce genre d'incidents ne faisait que renforcer les conflits inter-communautaires.

Face aux Européens, les rapports étaient plus dynamiques et diversifiés. Nous nous contentons ici d'étudier seulement leurs rapports avec les Français.

Avec les Français, les relations n'avaient jamais dépassé le cadre des rapports de type dominant-dominé. Quelle que soit leur stratification en classes sociales différentes, les Français se comportaient en une seule entité en face de l'indigène colonisé. L'attitude de refus est due en effet à la prééminence politico-économique des colons auxquelles s'ajoutent l'ignorance et l'illusion. Ce contact limité s'expliquerait, à mon avis, par les facteurs suivants :

- Juridiquement, le droit à la nationalité française accordé par le Sénatus-consulte et le régime de l'indigénat, mettaient les Algériens dans une situation d'infériorité par rapport aux Français. Le statut d'un « sujet » français ne leur assurait pas les avantages politiques et économiques accordés aux Français de souche et à leurs auxiliaires européens et juifs. A l'exception de quelques domaines tels que le transport qui leur assuraient

1- ANT, Série D, Carton 178, Dos. 5, S/dos. 5/1, Fol. 98 : Note de la Sûreté publique, du 4 mai 1913.

2- Ibid., Série A, Carton 56, Dos. 37, S/dos. 37/1, Fol. 4 : Pétition, du 10 décembre 1926.

quelques emplois, les services publics demeuraient inaccessibles pour eux. Sur le plan politique, l'accession à la citoyenneté française permettait naturellement aux Algériens de voter avec les collèges électoraux français. Cependant, ils votaient jusqu'à l'indépendance parallèlement avec des Tunisiens pour les élections au Grand Conseil[1]. Nous y revenons sur ce sujet avec plus de détails dans le chapitre suivant.

- Pour les Français, l'indigène, l'Arabe et/ou le Musulman sont des « *barbares, apatrides, archaïques, pessimistes, conservateurs et contre toute évolution* »[2]. En contrepartie, les Algériens partageaient avec les autres musulmans, la conviction que l'Européen est un « étranger, infidèle, « *roumi* », usurpateur et colonisateur. Ces images négatives anti-arabes trouvaient parfois des échos dans la presse française de l'époque, comme le montrent les descriptions racistes de Victor De Carnières dans *la Tunisie française*[3]. Ce dernier présentait l'Arabe comme « *un destructeur* », qui « *…n'est guère susceptible de progrès, il est immuable depuis la Bible, aux civilisations qui sont éteintes à son contact, …l'Arabe est enfant, pour lui la liberté est dangereuse*[4]». Ce genre de déclarations constituait certes un mobile supplémentaire de conflits inter-communautaires, mais il n'empêchait pas la possibilité de nouer des relations d'échanges limitées. Les formes et les modalités de ces rapports étant différentes selon les catégories sociales et les communautés ethniques.

Si les Algériens, majoritairement prolétaires ou semi-prolétaires, réduisaient le plus souvent leurs contacts avec l'administration française, ils s'affiliaient d'une façon remarquable aux organisations professionnelles pour la lutte contre l'exploitation coloniale. Les Algériens constituaient en fait une assise solide du mouvement syndical français, surtout dans les secteurs de travail où ils étaient omniprésents : dockers, mines, transports. Ainsi, offraient-ils aux organisations syndicalistes françaises de l'époque un bon nombre de

---

1- Mis à part la Conférence Exécutive fondée par décret résidentiel de 1890 pour voter le budget, il y avait aussi les Chambres du Commerce et d'Agriculture, furent également mises en place depuis 1900. Les autres organismes représentatifs de la population Tunisienne étaient le Grand Conseil, les Conseils des Régions, des *caïdats* et des *cheikhats*, et enfin les Conseils Municipaux. Pour chacun de ces organismes, les électeurs étaient appelés à voter dans deux collèges, un pour les Tunisiens et l'autre pour les Français. Cf. BECQUE (F.), « L'évolution des institutions publiques », in *Encyclopédie mensuelle d'Outre-mer, n° spéciale, Tunisie 53*, p.20.

2- BEN SALAH (N.S.), *Représentation de l'espace : la Nouvelle en Tunisie de 1930 à 1956*, Thèse de 3éme cycle en Sociologie, Faculté de Tunis I, 1992, p.228.

3- *La Tunisie française,* du 18 mai 1895.

4- *Idem.*

militants activistes. Nous reviendrons plus tard à cet aspect des rapports entre les deux communautés.

De son côté, l'élite trouvait dans la vie associative et dans les enjeux politiques et syndicaux de nouveaux espaces de lutte et de protestation. Toutefois, cette élite attachée aux idéologies nationalistes tunisienne et algérienne, aspirait en même temps à pouvoir transplanter le modernisme européen au sein de sa propre société. Deux pôles d'attraction entre lesquels cette élite intellectuelle s'est rapidement subdivisée pour donner naissance à deux alternatives diamétralement opposées : rejoindre le petit peuple et s'engager dans la lutte nationale ou se rallier définitivement au colonialisme et rompre tout lien avec leur société d'origine.

Par ailleurs, si un nombre infime des lettrés mozabites s'est précocement rattachée au mouvement national tunisien, plusieurs d'entre eux (employés, grands propriétaires et commerçants) étaient des « serviteurs » du colonialisme. En 1881, la communauté mozabite de Tunis, sous la direction de l'un de ses notables le nommé Laroussi Ben Brahim, avait organisé une milice chargée de garder le consulat de France et de la banque française[1]. Son fils, Ali Ben Amor Bakir[2], a été un ardent propagateur de l'influence française parmi les différents groupes sociaux. Afin de s'assurer de sa loyauté envers la France, il a réagi contre la grève de 1912, en poussant les membres de sa communauté à monter dans les tramways[3]. Pour cette

1- ANT, Série A, Carton 1, Dos. 17, S/dos. 17/1, Fol. 24 : Notice du commissariat de la police datant de 1915.

2- Le nommé Ali Ben Amor Bakir est né en 1855 à Tunis. Il était propriétaire de divers immeubles à Tunis et Radés et, il a géré en tant qu'*oukil* un bain-maure à Bâb Mènera. Il était membre de l'alliance française et de l'Institut de Carthage, membre fondateur de l'orphelinat de l'enseignement primaire, membre de la Société française de bienfaisance. Le gouvernement français a reconnu ses services en lui accordant les palmes académiques d'abord, puis en le nommant officié de l'Instruction publique. Aussi, Il a été nommé deux fois *cheikh* des Mozabites de (1884-1893) et de (1912-1920). Il est également Commandeur du *Nichen iftikar.* Cf. ANT, Série A, Carton 1, Dos.17, S/dos. 17/1, Fol. 24 : Notice du commissariat de la police à la date de 1915.

3- Le boycottage des tramways est un événement marquant de l'histoire du mouvement national ayant débuté le 9 février 1912 à Tunis. À l'origine du boycott se trouve le décès d'un enfant tunisien percuté accidentellement par un wagon du tramway, conduit par un Italien. Survenu dans un contexte marqué par la tension ressentie par les Tunisiens à l'égard des Italiens résidant en Tunisie, et en réaction à l'occupation italienne de la Lybie, les Tunisiens décidaient de boycotter les tramways et tous les commerces italiens. Au début, les grévistes revendiquaient le droit aux dommages-intérêts, le licenciement des salariés italiens, l'arrêt de la politique de discrimination, etc., mais rapidement ses revendications furent radicalisées. Sous la direction des Jeunes-Tunisiens, les demandes s'accroitre pour toucher des droits d'ordre politiques : le droit de vote aux assemblées consultatives, une meilleure représentativité au sein de ces as-

conduite, la communauté mozabite a reçu le respect de l'administration française qui l'a traitée différemment des autres Algériens. En 1893, dans son rapport adressé au Résident Général, le Contrôleur Civil de Tunis avait écrit à propos des Mozabites : « Ce *sont les musulmans qui se considèrent le plus comme Français et qui sont les plus fiers d'être pris comme tels*[1]. ».

La culture et le mode de vie français présentaient pour l'élite occidentalisée un modèle civilisationnel à suivre. L'admiration de ce modèle était concrétisée soit par des mariages avec des Européennes comme l'ont fait l'instituteur, Khalil Larguèche et le directeur de la ferme agricole de Smindja, Omar Guellaty, soit par l'engagement dans le mouvement associatif français où ils pouvaient accéder à des postes de direction. Les Algériens naturalisés français se soudaient entre eux et avec des Français en associations. Sous la présidence de M.G. Rectenwald, la Société Amicale des Français de l'Algérie qui portait le nom : l'*Algérienne*, avait compté parmi ses membres, des Algériens musulmans[2]. Cette association avait eu pour vocation de tisser des liens de solidarité autour d'une même référence culturelle.

Par leur tendance moderniste, l'élite algérienne offrait à l'administration française des services incontournables, comme fut le cas de Mohammed Hussein Ben Ali Al-Djazairi, le médecin d'un prince de la famille beylicale, et le nommé Mohamed Azzedine Kalel. Le premier fut choisi par le général de la Division d'Occupation et le commandant de l'Armée Centrale du gouvernement tunisien pour traduire l'histoire de Napoléon I sur l'occupation de l'Egypte. Ayant fini sa tâche, il fut immédiatement chargé d'une mission à Benghazi. Lors de cette mission qui a duré quatre ans, il devait recueillir des renseignements sur l'état de la confrérie Es-senoussia[3]. Le second avait demandé au Résident Général l'autorisation de fonder à Alger un journal franco-arabe ayant pour but « *de consolider les liens d'amitié entre Français et Arabes et de répandre les idées civilisatrices et libérales*[4] ». Mais cela ne va pas sans dire qu'il n'y avait pas des rapports conflictuels orientés, souvent,

---

semblées. La réaction des autorités coloniales était violente au bout de laquelle de nombreuses figures du mouvement Jeunes-Tunisiens sont arrêtées pour incitation au trouble de l'ordre public. La plupart sont alors condamnés à l'exil : Ali Bach Hamba, Abdelaziz Thâalbi, Hassen Guellaty, etc.

1- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 3, S/dos. 3/1, Fol. 28 : Rapport du C.C. de Tunis adressé le 6 mai 1893 au R.G.

2- *La Dépêche tunisienne*, du 4 février 1928.

3- ANT, Série A, Carton 279, Dos. 10, Fol. 76 : Lettre du Mohamed Hussein El Djazairi adressée le 11mai 1923 au R.G.

4- Ibid., Dos. 7, Fol. 54 : Lettre du GGA adressée le 30 octobre 1905 au R.G.

vers les symboles de pouvoir colonial (ordre public, colons, propriétaires, etc.). Bien qu'ils soient conditionnés par le facteur économique, ces conflits exprimaient partiellement les contradictions de classes et la protestation contre l'exclusion sociale et l'oppression politique.

En guise de conclusion, nous pouvons faire une remarque à ce sujet.

Si, tout au long de l'époque coloniale, la ségrégation était forte en matière de lieu de résidence soit-elle à Tunis ou ailleurs, il n'en allait pas de même en ce qui concerne les lieux d'activités économiques et de loisirs. Les activités économiques regroupaient aussi bien autochtones, Maghrébins et Européens et faisaient de la ville, un espace ouvert à l'ensemble de ses habitants qui s'y rencontraient sans difficulté. La division sur des critères ethnico-confessionnels s'atténuait au cours de la période coloniale ; les quartiers n'étaient plus des lieux de résidences exclusivement communautaires, ils s'ouvraient respectivement à d'autres nationalités. Il résulte de cette proximité, un double brassage rapprochait toutes les communautés de la ville : à côté d'un brassage ethnique, confessionnel et national, il y avait un rapprochement entre les classes sociales pauvres et moyennes. Ces différents facteurs avaient pu progressivement redimensionner et modifier les rapports à l'espace chez l'immigré algérien. Donc, pour l'Algérien, le fait d'habiter les quartiers surpeuplés et de fréquenter divers groupes sociaux, lui faisait prendre conscience de son appartenance à un groupe qui dépassait le cadre de la tribu, du village ou de la communauté de laquelle il était originaire pour s'insérer dans un nouveau cadre plus ouvert aux différentes relations d'échanges et de conflits. Ces aspects favorisaient-ils chez les communautés étudiées, une certaine spécialisation ou un monopole dans des activités économiques précises ?

CHAPITRE III

La situation des Algériens en Tunisie : Études démographiques, juridiques et socio-économiques

L'étude du processus migratoire nous renvoie directement au sujet de la démographie historique, le poids économique et le statut juridique des Algériens en Tunisie. Ces derniers ont été dotés de divers statuts juridiques qui les ont conférés une certaine spécificité par rapport au reste des étrangers de la Tunisie. Ils se sont retrouvés entre une tunisification « naturelle » et une francisation naissante. Or, ceci donnait lieu à une concurrence latente entre deux tendances nationalistes divergentes mettant en cause l'unité de la communauté toute entière.

Par ailleurs, l'ensemble des activités économiques et leur spécialisation dans certains métiers bien précis fonctionnaient à la fois comme mode d'insertion et de différenciation. Nous signalons la présence des Algériens dans presque tous les métiers qui n'exigeaient ni capitaux ni qualification particulière. Les plus démunis vivotaient comme simples manœuvres ou travailleurs journaliers. Un nombre infime d'entre eux se consacrait aux tâches agricoles et commerciales alors qu'une grande masse d'Algériens était au chômage partiel ou total pendant les périodes de crises économiques, ce qui augmentait parfois les tensions avec la population locale. Quel fût alors le poids démographique des Algériens en Tunisie ?

I. Les Algériens en Tunisie : étude quantitative

Il nous a été difficile d'arriver à quantifier le chiffre des Algériens en Tunisie ou d'obtenir des données exactes. Ce qui nous pouvons avancer ne sont que des estimations approximatives. Il faut attendre les premiers recensements opérés pendant l'époque du Protectorat pour que la précision

des informations permette de traquer les Algériens dans les Contrôles Civils, les *caïdats* et les *cheikhats* de la Tunisie.

1) Peut-on dénombrer les Algériens en Tunisie ?

Pour savoir combien d'Algériens résidaient en Tunisie à l'époque du Protectorat, il y a deux sources : les recensements officiels du gouvernement français et les registres d'immatriculation des Algériens musulmans en Tunisie. Même si elles sont périodiquement mises à jour, ces chiffres ignorent les retours au pays et tendent donc à exagérer la présence algérienne.

A- Les sources de base pour une étude statistique

Jusqu'à la fin du XIX siècle, des chroniqueurs locaux et des diplomates étrangers ont parfois proposé des estimations de la population algérienne en Tunisie. Mais, ils n'indiquent pratiquement jamais les méthodes et les justifications de leurs évaluations. Pour ces raisons, les démographes et historiens d'aujourd'hui sont unanimes pour juger que ces chiffres anciens sont fortement imprécis et ne peuvent pas servir de base d'estimation sérieuse.

Les seuls documents historiques qui pourraient servir à l'évaluation de l'effectif et du mouvement de la population sont de nature fiscale ou notariale, et ils n'ont pas encore été inventoriés ni, a fortiori, bien critiqués et analysés[1]. Pour les Algériens en Tunisie, les registres d'immatriculation auraient été une source précieuse de renseignements. Nous n'avons trouvé dans les Archives Nationales de Tunisie qu'un seul registre d'inscription

[1]- Pour l'époque qui précède notre période d'étude, nous nous disposons, comme sources statistiques relatives aux Algériens en Tunisie, que trois registres fiscaux datant, respectivement, de 1857, 1860-61 et 1862-63 (conservés à l'ANT sous les numéros 642, 733 et 766). Unique de son genre, ces registres constituent une source considérable pour les chercheurs en démographie historique parce qu'ils dressent la liste des contribuables d'origine algérienne, à l'impôt a*l-majba* qui date de 1856. Néanmoins, l'aspect lacunaire, imprécis et général qui caractérise ces registres les rend incapable de servir de base d'une estimation sérieuse. Ces registres ne concernent que les *Gharaba* (Algériens) de la zone frontalière allant de Bizerte jusqu'au le Kef, sans y inclus ceux qui sont nés dans les grandes villes exemptées de cet impôt à savoir Tunis, Sfax, Kairouan et Sousse. Sont dépourvus de ces recensements les non contribuables algériens d'origine maraboutique (la fraction d'Ouled Abd el Malek de la tribu d'Ouled Sidi Abid), les notables (juges, notaires) et d'autres d'origine sociale modeste (indigents, infirmes et étudiants). Les confusions se sont aussi remarquées dans les recensements de certaines tribus algériennes avec d'autres d'origine géographique diverse comme celle de Troud, fraction des Chaâmba, avec celle de Céline, d'origine tripolitaine.

des Algériens au consulat établi en 1876 (registre n° 3968) ; tous les autres qui concernent la période allant de 1876 à 1957, sont conservés aux Archives Diplomatiques de Nantes dans la série Tunisie-Résidence (cinquième versement). En principe chaque inscription est suivie d'un certain nombre de renseignements : date et numéro de l'inscription, lieu de naissance et de la nouvelle résidence, âge, profession et observations diverses.

Grâce à ces registres nous disposons, quoique de manière indirecte, de certaines informations relatives aux origines ethnico-géographiques ainsi qu'aux activités professionnelles des Algériens en Tunisie. Cependant, nous ne pouvons pas les servi pour une étude sérielle parce qu'ils ne signalent que les chefs de familles et des enfants en bas âge, excluant par défaut les jeunes qui avaient l'âge d'incorporation militaire et les filles. C'est pour cette raison que nos données sur la structure de la famille restent limitées.

Nous ne pouvons commencer à parler de mesure de l'effectif de la population qu'une fois solidement implantées les administrations coloniales. Depuis la réglementation de l'état civil en1886[1], la communauté algérienne allait connaitre des dénombrements périodiques ; sources principales, particulièrement précieuses, pour qui s'intéresse à l'histoire de l'immigration. Outre la nationalité, le recensement nous informe sur l'âge, l'état civil et la profession des recensés. Les données consacrées à la population « indigène » (musulmane et israélite) de la Tunisie font l'objet, depuis 1921 et jusqu'à 1936, de quatre volumes spéciaux[2]. D'une manière générale, il faut remarquer que le recensement n'enregistre que les résidents, excluant les personnes en voyages d'affaires, les saisonniers et évidemment les clandestins. Les statistiques sont rarement neutres, non pas les chiffres, mais leur utilisation[3]. Les données elles-mêmes peuvent être inexactes, incomplètes ou ambiguës.

B- Les problèmes posés par les chiffres

En 1876, le nombre global des Algériens résidant en Tunisie a été estimé par le ministre Khaireddine[4] à plus de 15.000 âmes[1] et par le Consul de

1- Bien que l'état civil tunisien ne date que de 1886, les déclarations des naissances et des décès ne se sont devenues obligatoires pour toutes les composantes de la population tunisienne qu'à partir de 1920, par décret de décembre 1919.

2- Dénombrements de la population indigène (musulmane et israélite) en Tunisie en 1921, 1926, 1931 et 1936.

3- SINGER- KEREL (J.), « Immigration et statistique », in Ida Simon-Barouh & Pierre Jean-Simon (S/dir.), *op. cit.* p. 197.

4- KHAIREDDINE, né en 1822 et décédé le 30 janvier 1890 à Istanbul, est un homme politique tunisien d'origine circassienne. Premier ministre tunisien entre 1873 et 1877.

France à 25.000 âmes[2]. Deux estimations différentes posent sérieusement la question de la fiabilité des chiffres.

Le peu d'intérêt accordé par les Algériens à l'inscription aux registres d'immatriculation avait faussé les évaluations déjà approximatives de leur effectif réel. Souvent, ils présentaient des inscriptions périmées et la plupart des documents administratifs n'étaient pas personnalisés ; ils concernaient les familles[3]. En plus, la possession de ces différentes pièces identitaires n'était pas généralisée à tous les Algériens établis en Tunisie.

Aussi, faut-il signaler qu'il est difficile de s'appuyer sur les chiffres avancés par l'administration française si nous travaillons seulement sur les registres d'immatriculation, permis de voyage, passeports, cartes d'identité, puisque beaucoup de départs réguliers semblent échapper à toute sorte de contrôle. Des Algériens venant se fixer définitivement en Tunisie empruntaient les voies de terre sans être munis de titres de voyage. Sur ce type de départs, les chiffres et les renseignements précis manquent à leur propos.

Le séjour temporaire et le mouvement des retours d'une part, l'assimilation de nombreux immigrants à la population tunisienne de l'autre, ne pouvait que déformer nos estimations sommaires. Beaucoup d'Algériens, particulièrement ceux qui étaient établis depuis longtemps, se considéraient comme des sujets tunisiens à part entière et n'avaient en conséquence aucune raison de se considérer étrangers et aller s'inscrire aux registres d'immatriculation[4].

Avec la promulgation de Sénatus-consulte en 1865, accordant le statut « sujet français » aux Algériens, ceux qui sont installés en Tunisie, même de longue date, ne restèrent plus indifférents aux inscriptions. Ils utilisèrent tous les moyens pour acquérir ce statut qui leur permettait en effet d'échapper à l'impôt d'*al-majba* et d'être justiciable des tribunaux français. Par des moyens frauduleux, plusieurs tunisiens ont pu acquérir ce statut en dressant des actes notariés attestant leur origine algérienne. La motivation d'avoir le statut « sujet français » ne cessa d'en prendre fin qu'à partir de 1913, date de

---

1- ANOM, Tunisie 25H, Carton 25H19 (2), Dos. 6, Fol. 532 : Lettre du Consul de France à Tunis adressée le 18 mars 1876 au GGA. (ISHMN, Bob. A-29)

2- Idem.

3- Une lettre du premier ministre adressée le 13 décembre 1948 à *el-kahia* d'Ain Draham, vient de confirmer ce que nous avons avancé: «*…il m'est parvenu le nombre des Algériens atteint 400 et vous avez souligné au cours de la communication téléphonique que ce chiffre représente uniquement les chefs de familles, ajoutant que le nombre réel de la colonie algérienne atteint 4000 personnes et même plus…*». in ANT, Serie A, Carton 48, Dos. 20, S/dos. 20/2, Fol. 19.

4- Ibid., Fol. 544 : Rapport de Roston, consul Général de France, adressé le 7 septembre 1875 au GGA.

la suppression d'*al-majba* et, en 1917 avec la promulgation d'une loi sur la conscription militaire des Algériens en Tunisie.

Après un travail qui a duré neuf ans (de 1892 jusqu'à la fin 1901), une commission composée de fonctionnaires de la Résidence Générale et du gouvernement tunisien, et chargée de la révision de la nationalité, a présenté son rapport qui proposait la révision de 8000 inscriptions d'Algériens protégés français dont plusieurs d'entre eux d'origine tunisienne[1].

Au XX siècle, quelques essais de méthodologies moins subjectives, plus sophistiquées, comme des rétroprojections, ont abouti à des résultats à peine plus crédibles. Malgré ce progrès, il nous semble que les moyens matériels mis en œuvre étaient modestes et les personnels chargés des recensements étaient insuffisants. La faible qualification de certains d'entre eux ne pouvait point assurer les conditions requises pour mener à bien de telles opérations exigeant un haut niveau de technicité. Pour toutes ces raisons, les résultats des différents recensements ne pouvaient être vraisemblables et les chiffres ne correspondaient qu'à des estimations peu fiables.

2) Essai d'estimation du nombre des Algériens

Partons des différentes sources citées, nous avons essayé d'établir l'ampleur de la migration et ses traits démographiques. Les Algériens ont pris une plus grande importance numérique d'un recensement à l'autre. Le recensement de 1921 a permis de dénombrer 36.884 Algériens sur le territoire de la Régence. Ce chiffre passa en 1926 à 39.882 âmes, moins nombreux que celui des Français et des Italiens. Il s'agit d'une population essentiellement citadine comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°3 :
L'effectif des Algériens en Tunisie par Contrôle Civil en 1921 et 1926.

CONTROLE CIVIL	ALGERIENS MUSULMANS			
	1921		1926	
	Nb	%	Nb	%
TUNIS	10134	27,5	9961	25
KEF	6345	17	7517	19
BIZERTE	3550	9,5	4375	11
TEBOURSOUK	4401	12	3937	10

1- QO, Nouvelle série Tunisie, Carton 117, Dos. 1, Fol. 5 : Rapport du R.G. de la France à Tunis adressé, le 17 décembre 1901, au ministre des Affaires Etrangères. (ISHMN, Bob. P.41)

GAFSA	2560	7	4310	11
SOUK-EL-ARBA	2432	6,5	2136	5,5
TOZEUR	2418	6,5	1748	4,5
THALA	1426	4	1791	4,5
MAKTAR	1171	3,5	1631	4
ZAGHOUAN	563	1,5	808	2
MEDJEZ EL BAB	495	1,3	334	1,1
TABARKA	363	1	247	1
KAIROUAN	345	-1	445	-1
GROMBALIA	207	-1	256	-1
BEJA	311	-1	94	-1
SOUSSE	27	-1	79	-1
SFAX	90	-1	62	-1
DJERBA	1	-1	11	-1
GABES	-	-	20	-1
T.MILITAIRE	45	-1	120	-1
TOTAUX	36884	100	39882	100

Source : Dénombrements de la population indigène de Tunisie en 1921 et 1926.

D'après ce tableau, nous pouvons remarquer que la population algérienne de la Régence s'accroît régulièrement dans toute la Tunisie. La ville de Tunis occupait la première place avec presque 25% de l'ensemble des Algériens. En seconde position viennent celles du Kef, Téboursouk, Bizerte et Gafsa entre 10 et 20%, ensuite, nous trouvons Souk-el-Arba, Tozeur, Thala et Maktar (4 et 7%). Le reste de la population algérienne est éparpillé en petits groupes, dans des villes et villages de moindre importance (-1%). Une régression dans certaines localités (Téboursouk, Souk-el-Arba et Tozeur) et une faible augmentation dans d'autres où les Algériens constituaient à l'origine de très grosses communautés (Bizerte, Kef, Gafsa, etc.). Dans le C. C. de Tunis l'accroissement était régulier. Nous rappelons ici que certaines localités avaient maintenu leur forte attraction sur les immigrés algériens, tandis que d'autres devenaient des relais de passage en faveur des grandes villes et notamment Tunis.

Par ailleurs, nous nous apercevons que l'importance numérique de la population algérienne en Tunisie, n'a pas été directement déterminée par les facteurs démographiques classiques que constituent la nuptialité, la natalité ou la mortalité mais qu'elle dépend de la migration. A l'époque du Protectorat, la migration algérienne nourrit une croissance qui vient plafonner entre 1921 et 1926.

En l'absence d'un recensement exclusivement consacré aux Algériens en Tunisie par communauté, les caractéristiques démographiques de chaque communauté étudiée (effectif, structure, taux de croissance…etc.) sont en fait très difficiles à établir et les résultats d'une telle étude restent peu précis. Nous pouvons uniquement estimer le volume global des communautés algériennes installées dans la ville de Tunis et de ce fait, esquisser leurs croissances démographiques[1]. Les recensements de 1921 et 1926 relevaient les données chiffrées suivantes :

Tableau n°4 : Les Algériens de la ville de Tunis (1921-1926)

	1921		1926	
	Nb	%	Nb	%
SOUAFAS	2668	30.8	2431	26
CONSTANTINOIS	2205	25.5	2630	28
OUARGLIAS	1127	13	1343	14.5
ALGEROIS	1022	11.8	1078	11.5
ORANNAIS	680	7.8	646	6.8
TOUATIS	575	6.6	1044	11
MOZABITES	395	4.5	205	2.2
Total	8672		9378	

Source : Dénombrements de la population indigène de Tunisie en 1921 et 1926.

Figure № 1 : La proportion des Algériens résidant à Tunispar communauté (1921- 1926)

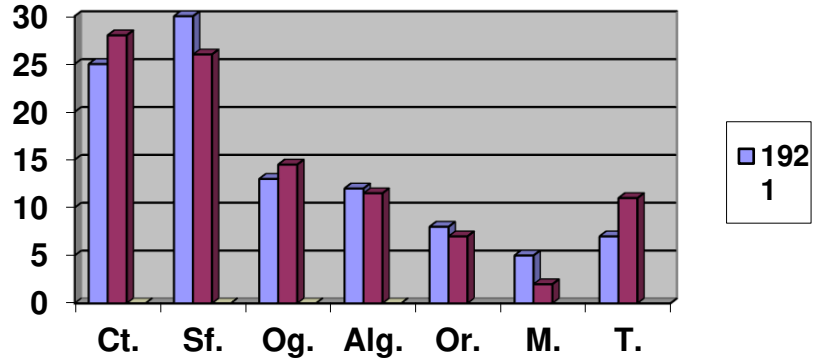

[1]- Concernant l'effectif des Algériens par communauté, nous n'avons retenu des statistiques de 1921 et 1926 que des chiffres concernant les communautés algériennes de la ville de Tunis. Cependant, les recensements ultérieurs n'ont pas suivi la même méthode statistique en préférant énumérer la population de la ville par quartier et non pas par *cheikhat*. Ainsi, bien qu'ils eussent l'avantage de reproduire plus fidèlement la dispersion spatiale des communautés de la ville, ils avaient compliqué davantage les études démographiques fragmentaires qui ne concernaient que des sous fractions communautaires.

La lecture de ce tableau reproduit en histogramme révèle que le poids démographique des Algériens n'était pas très important en comparaison à d'autres communautés étrangères de la ville. En 1921, ils comptaient 8.672 âmes, soit 5 % de la population tunisoise. Pour la même date, ce chiffre correspondait à un cinquième du nombre d'Italiens et presque au tiers de celui des Français. En valeur absolue, les Algériens occupaient la troisième place des étrangers de la ville. En 1926, ils se dénombraient à 9.378, un chiffre qui lui accordait la même position par rapport aux autres populations étrangères de la ville.

A l'intérieur de la population algérienne, les différentes communautés étaient inégalement représentées à Tunis :

- Nous constatons une faible différence entre les Algériens du Sud et ceux du Tell avec une légère supériorité en faveur des premiers.
- Parmi les sept communautés présentes dans la ville, à elles seules, les Constantinois et les Souafas avaient cumulé 56% de la population algérienne. Par contre, les Mozabites, Touatis et Oranais ensemble, ne constituaient que 19% de l'effectif global.

Selon les deux recensements, nous pouvons clairement constater que : les Souafas et les Constantinois demeuraient toujours majoritaires même si l'effectif des premiers a constamment diminué et celui des seconds a augmenté. En outre, l'effectif des Ouarglias était clairement frappant et ne cessait d'augmenter pour représenter en 1921 près de 12,5% de l'effectif global. Les Mozabites, même avec leur taux de croissance largement supérieur à la moyenne générale, restaient minoritaires et sous-représentés par rapport aux autres communautés. Par contre, les Touatis demeuraient encore minoritaires, mais ils avaient connu un taux de croissance rapide. L'effectif atteint le double en 5 ans. Enfin, reste à noter que l'accroissement était régulier pour les Algérois et les Oranais.

L'étude de cet échantillon démographique nous permettre d'en tirer deux remarques :

En l'absence de données nécessaires pour juger l'importance de certains facteurs de croissance démographique tels que la nuptialité, la natalité ou la mortalité ainsi que l'état sanitaire et hygiénique de la population, nous sommes contraints de nous limiter à l'accroissement résultant du phénomène migratoire, en tant que seul facteur explicatif. La croissance démographique résultante de l'ensemble des facteurs classiques n'est valable que pour le cas des Constantinois, des Algérois et des Oranais. Ces trois communautés pouvaient remplir les conditions requises pour une telle étude qui s'intéresse à la

structure de la famille à savoir : installation ancienne, permanente et définitive dont la majorité vivant en famille.

Nous arrivons au terme de la décennie des années vingt à une phase cruciale dans les changements de la morphologie des groupes migratoires. D'un côté, la présence de plusieurs familles originaires du Tell installées définitivement en Tunisie, de l'autre, les Algériens du Sud arrivaient pour la première fois, à inverser la tendance et donner de ce fait, un nouveau visage à la présence des Algériens en Tunisie.

II. Le statut juridique des Algériens en Tunisie

Juridiquement, les Algériens étaient répartis entre sujets du Bey et protégés/ sujets français. A la limite de ces deux statuts, certains d'entre eux préféraient se positionner d'une manière telle qu'ils devenaient une catégorie au statut indéterminé. En 1874, le ministre Khaireddine a clairement précisé que « *les Algériens établis actuellement en Tunisie se divisent en trois catégories : ceux qui appartiennent dès maintenant à la nationalité tunisienne, ceux qui ont continué à rester Français et ceux qui se font passer pour obtenir à l'une et à l'autre de ces deux juridictions*[1]*…* ». Donc, un Algérien pouvait avoir selon le cas, la qualité d'un sujet ou protégé français ou d'un citoyen tunisien, et pouvait parfois profiter des deux statuts à la fois.

1) Des sujets du Bey

Jusqu'au milieu du XIXème siècle, la notion moderne de nationalité, conçu comme un lien d'appartenance juridique d'une personne à un Etat souverain était inconnue en Tunisie. On ne parlait pas d'une nationalité tunisienne, mais plutôt de communauté tunisienne dont le critère d'appartenance était essentiellement religieux. Les Musulmans résidant en Tunisie était tous considérés des sujets tunisiens, quelque soit leur origine ou le lieu de leur naissance, alors que les non-musulmans étaient considérés des étrangers à la communauté[2]. Dans ce cas, les Algériens établis en Tunisie y étaient donc considérés des sujets tunisiens et ce, jusqu'à au moins la promulgation du Sénatus-consulte de 1865 qui leur accorde le statut des sujets français[3].

1- Extrait d'une lettre adressée le 15 septembre 1874, au président de la municipalité. Cf. NUNEZ (J.), *op. cit.,* p. 82.

2- BEN ACHOUR (S.), « L'étranger et la nationalité tunisienne : le droit tunisien de la nationalité est-il discriminatoire ? », in Actes du colloque international organisé les 3, 4 et 5 février 2005 à la faculté de Droit et des Sciences Politiques sur l'étranger dans tous ses états.

3- ANT, série A, Carton 278, Dos. 3/5, Fol. 68, Lettre du R.G. de la France à Tunis à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères. Cette lettre relevait que : « *le droit coranique ne comportant pas en effet de distinction de nationalité au sens où nous l'entendons en droit européen. Tout*

Quels sont alors les critères objectives et subjectives qui permettent à un individu de se rattacher à un Etat, dont il serait par voie de conséquence le national.

A- La nationalité tunisienne : étude de concept

Pour en définir le concept national, un détour par l'histoire de la nationalité et de la condition des étrangers devrait pouvoir nous permettre de dégager les principes sur lesquels repose la nationalité tunisienne.

Depuis l'Antiquité, le monde se divise en deux parties : les membres d'un groupement de référence qui représente le « Nous » ou le « National » d'une part, et les autres assimilés à l'étranger, perçu de manière très large comme étant le non-national, d'autre part. L'étranger est une personne qui se trouve sur le territoire d'un Etat sans pour autant appartenir à la population constitutive de cet Etat. Par opposition à un groupe de référence, le statut de l'étranger a connu, pour des considérations socio-économiques et politiques, des changements diverses ayant pour but le desserrement de ces cloisons.

Dans la civilisation grecque, l'étranger est par définition le *Barbaros*, un être qui n'est pas né à Athènes, qui n'est pas ou n'a pas des parents citoyens, qui vit à Athènes mais qui est exclu de la vie politique et publique athénienne. Face aux Barbaros, les Grecs prennent conscience de l'existence d'une communauté grecque dont l'identité est fondée sur une langue, un culte, des traditions et des coutumes communes.

La vision romaine de l'étranger présente des caractéristiques propres, qui le rendent bien différente de celle des Grecs. On considère comme étrangers tous ceux qui sont hors de la ville et, donc exclus de l'organisation politique de la *civitas*[1]. A la fin de l'Antiquité, le cloisonnement des communautés grecque et romaine s'ouvra à l'étranger pour en donner le statut de *Métèque* à Athènes et de *Pérégrin* à Rome ; deux statuts juridiques inférieurs à celui des citoyens.

En terre d'Islam, l'identité va se forger autour d'un référent religieux. Elément fondateur de l'*umma*, la religion musulmane oppose ses adhérents aux communautés non-musulmanes (autochtones et étrangères). Les Juifs et Chrétiens vivant en terre d'Islam étaient assujettis à un statut de *dhimmi*, moyennant le paiement d'un impôt personnel : *al-jizya* et d'un impôt foncier : *al-kharaj*. En quoi consistait exactement ce statut étendu à tous les non-

---

musulman, quelque soit, son lieu d'origine, lorsqu'il passe d'un pays d'Islam dans un autre devient en effet sujet du prince dont il est venu habiter le territoire. Les Algériens établis en Tunisie y étaient donc traités comme les Tunisiens en Algérie ».

1- LOCHAK (D.), *Etrangers : de quel droit* ? Paris, PUF, 1985, p.16.

musulmans ? Les *dhimmis* bénéficiaient de la liberté d'exercer leur religion et comme tels, ils étaient soumis au pouvoir de leur autorité religieuse, dans tout ce qui a trait au culte et donc en matière de mariage, divorce, successions et plus généralement en matière de statut personnel. Dans toutes les autres matières (civiles, commerciales, pénales), ils relevaient de la même loi et de la même justice islamique, que les Musulmans[1]. Ce statut applicable dans tous les pays musulmans fut mis en œuvre en Tunisie de manière relativement souple, et ce jusqu'à la deuxième moitié du XIXème siècle.

Jusqu'au pacte fondamental de 1857 et la constitution de 1861, les non-musulmans eurent le statut de *dhimmi*. Exception faite aux Chrétiens, installés en Tunisie depuis l'époque hafside qui a vu l'arrivée de quelques commerçants génois et vénitiens, suivis à partir des XVIIème et XVIIIème par des immigrants maltais, sardes et siciliens et, à partir du milieu du XIXème siècle, par les Français et les Italiens. Ceux-ci relevaient d'un autre régime, celui *d'al-aman*, réservé aux non-musulmans ne vivant pas en terre d'islam qui donnera naissance aux traités de capitulations signés par l'empire Ottoman avec les puissances occidentales[2]. Ressortissants ou protégés de ces puissances, les Chrétiens relevaient de leur propre justice rendue par les consuls qui leur appliquaient leur propre loi. Quant aux Juifs, certains d'entre eux, ayant immigré en Tunisie, durant cette époque ont pu bénéficier du régime capitulaire, étant soit protégés soit ressortissants des puissances occidentales[3].

Retraçant une frontière entre un musulman et non-musulman, le statut de *dhimmi* est aussi accompagné de nombreuses discriminations d'ordre vestimentaire et fiscal. A cela s'joutaient la privation aux droits de posséder des immeubles, d'accéder aux fonctions publiques et de faire le service militaire, interdiction qui dura jusqu'à la promulgation du pacte fondamentale le 10 septembre 1857 et, à sa suite la constitution du 21 avril 1861. Notons ici que les

---

1- Article 4 du Pacte fondamental tunisien du 10 septembre 1957.

2- GANIAGE (J.), « La population de Tunisie vers 1860. Essai d'évaluation d'après les registres fiscaux », in *Études maghrébines*, Mélanges Ch. A. Julien, Paris, PUF, 1964, p. 170.

3- Les juifs de Tunisie comprenaient en partie les juifs livournais dits *grana* (dont beaucoup d'entre eux étaient originaires d'Espagne et, ayant fui l'inquisition en passant par Livourne. Un traité conclu le 10 juillet 1810 entre la Régence de Tunis et le Grand duché de Toscane atteste dans son article 2 que les Juifs dits *grana* ou livournais, établis depuis longtemps à Tunis, seront toujours regardés et considérés comme sujets du pays sans exception d'aucune sorte, et soumis aux mêmes droits que les « indigènes ». Et les Juifs qui y viendront à l'avenir ne seront considérés comme sujets toscans que s'ils y viennent en passant avec leur passeport. Mais s'ils manifestent, après deux ans de séjour en Tunisie, l'intention de s'y fixer pour un certain temps ou définitivement, ils seront alors compris parmi les Juifs tunisiens. La disposition fut néanmoins amendée dans un traité additionnel liant les même parties et signé en 1846 et permettant à tous les Juifs venus de Toscane après 1822 de conserver leur qualité de toscans. Cf. SEBAG (P.), *Histoire des juifs de Tunisie des origines à nos jours*, Paris, Harmattan, 1991, p. 90.

deux textes furent promulgués dans un contexte historique bien précis et, qui se caractérise par le désir des puissances occidentales (congrès de Viennes en 1815, la colonisation de l'Algérie en 1830, etc.) à faire conquérir le monde sous prétexte de la protection des minorités. En Tunisie, le Bey fut pressé de mettre en œuvre les réformes à l'instar des *tanzimat* opérées par l'Empire ottoman. Désormais, la nationalité n'ayant aucun attachement au référant religieux, mais à celui du national lié à un Etat-nation.

La nouvelle conception moderne définit la nationalité en tant qu'un lien d'appartenance juridique à une nation déterminée, que ce soit pour une personne physique ou pour une personne morale (entreprises, association, etc.). Elle confère des devoirs et des droits politiques, civiques et professionnels sans qu'on doive le confondue parfois avec la citoyenneté. Les critères d'acquisition de la nationalité varient d'un pays à l'autre. En général, la nationalité s'acquiert dès la naissance par filiation ("droit du sang" ou *jus sanguinis* dans sa version latine) ou, à la majorité, de par la naissance sur le territoire national ("droit du sol" ou *jus soli*). En l'absence de ces critères, chaque personne peut avoir la nationalité par naturalisation, sous réserve de la réalisation de certaines conditions requises par la législation de cet Etat d'accueil. En Tunisie, le code de la nationalité de 1956, distingue deux nationalités tunisiennes. La première s'acquière par la filiation ou par la naissance en Tunisie, alors que la seconde est acquise par voie de naturalisation.

B- Droits et règlementations de la nationalité tunisienne pour les Algériens en Tunisie

Le Pacte et la Constitution comprennent les premières règles régissant la nationalité et la condition des étrangers, en même temps qu'elles mettent fin au référent religieux au profit du national dans l'octroi de la nationalité tunisienne.

La constitution de 1861 est le premier texte qui ait régi la nationalité tunisienne. Ses dispositions sont embryonnaires et découlent des articles 92 et 93 de la constitution. Elle avait institué un service militaire obligatoire à tout tunisien *« né dans le royaume »* ; c'est donc la naissance en Tunisie qui donne la nationalité tunisienne. Celle-ci est perpétuelle et, elle ne se perd pas comme indique l'article 92 de la constitution qui disposait que : « *Tout tunisien qui se sera expatrié, pour quelque motif que ce soit, quelle qu'ait été, du reste, la durée de son absence, qu'il se soit fait naturaliser à l'étranger ou non, redeviendra sujet tunisien dès qu'il rentrera dans le royaume de Tunis* ».

Contrairement à la définition moderne de la nationalité, la nationalité tunisienne ne se base pas sur une libre adhésion et elle n'a pas le caractère contractuel, puisque l'allégeance est perpétuelle. Par cette définition abstraite

et universelle de la conception de la nationalité tunisienne, le droit à la nationalité par la naissance reste ambigu et il ne permette pas de distinguer entre un Tunisien et étranger. Néanmoins, elle a pu dessiner une nouvelle conception moderne de la nation construite autour d'un Etat souverain. Selon l'article 9 de la constitution, la souveraineté appartient au corps politique formé par ses citoyens libres et égaux.

Quant aux Algériens, un décret beylical pris en 1865, leur a codifié deux modes d'acquisition de la nationalité française à savoir : l'inscription aux registres d'immatriculation aux consulats français et le renouvellement régulier des certificats de nationalité. L'absence d'inscription au matricule entraîne automatiquement la naturalisation tunisienne de l'Algérien. Un an après, un deuxième décret beylical pris en juillet 1866 considère en ces termes que les patentes de protection ne sont pas reconnues par les autorités tunisiennes : *« Nous avons appris que plusieurs de nos sujets se prévalent aujourd'hui de la protection des nations étrangères dont les consulats leur auraient délivré des patentes à cet effet. Il est porté à la connaissance des consuls que nous ne reconnaissons aucune protection accordée aux tunisiens, et que nous continuerons à considérer et à traiter ceux qui sont munis d'une patente comme nos propres sujets* ». Si ces deux décrets n'avaient pas empêché l'accord des patentes de protection par les puissances étrangères, ils avaient resurgi le problème du statut des Algériens au temps de Khaireddine, premier ministre tunisien entre 1873 et 1877.

Dans ses correspondances avec Jean Rouston, Consul Général de France en Tunisie, Khaireddine évoquait, clairement, la question de la nationalité tunisienne en générale et, celle des Algériens en particulier. Il avait même proposé un projet de convention entre la Tunisie et la France qui visait à donner aux Algériens installés en Tunisie et, à ceux qui avaient l'intention d'y venir s'installer dans la Régence, la faculté de choisir entre les deux nationalités. Un délai de 3 ans fut accordé à chaque Algérien avant d'y choisir. Dans l'attente, il restera justiciable des tribunaux français.

Faut-il noter que cette politique de « tunisification » des Algériens entamés par Khaireddine a atteint partiellement son objectif et, l'octroi de la « nationalité » tunisienne fut relativement important. Elle a été essentiellement attribuée aux Algériens installés avant la colonisation et à leurs enfants par le droit de la filiation ; à ceux qui étaient installés juste après la colonisation mais, déchus de la protection française ; à ceux qui avaient ratés les inscriptions au matricule et le renouvellement des certificats de nationalité et enfin, à ceux qui étaient des protégés français mais, perçus indésirables par la juridiction française. Parlant de la situation des Algériens en Tunisie, le consul de France en Tunisie relevait, dans une lettre adressée au GGA, qu'il y avait une

catégorie d'Algériens profitant des deux statuts à la fois ; il est donc opportun, selon lui, d'en débarrasser en faveur de la juridiction tunisienne[1].

Le traité du Bardo du 12 mai 1881 ainsi que la Convention de la Marsa du 8 juin 1883 placent la Tunisie sous le Protectorat français. Les autorités tunisiennes gardent toutes leurs prérogatives sur le plan interne, mais perdent l'exercice de la souveraineté sur le plan international[2]. Un an après la signature de la convention, le R.G. français obtient expressément par le décret du 10 novembre 1884 le droit « *d'approuver au nom du gouvernement français la promulgation et la mise en exécution, en Tunisie, de tous les décrets rendus par son Altesse le Bey* »[3]. Conformément à ces dispositions, les autorités tunisiennes perdent tout pouvoir de décision relativement à la condition des étrangers en Tunisie. Quant à la nationalité, si le Bey conserve son pouvoir en la matière, il devra prendre en considération les dispositions françaises relatives à l'octroi de la nationalité française en Tunisie.

Deux Décrets Beylicaux du 19 juin 1914 et du 8 novembre 1921 ont fixé la nationalité tunisienne sans qu'ils mettre fin au principe d'allégeance perpétuelle prévu par l'article 92 de la constitution de 1861. Selon l'article premier du décret de 1914, la nationalité tunisienne est accordée à tout « *individu résidant en Tunisie qui ne jouit pas de la qualité de citoyen ou sujet français ou étranger en vertu des traités ou conventions liant le gouvernement tunisien* ». La nationalité tunisienne était donc déterminée par référence aux législations étrangères : celui qui n'a pas la nationalité étrangère est présumé tunisien. Il fut modifié par le décret de 1921 qui introduit le *jus soli* par la double naissance en Tunisie conformément à son article premier qui dispose : « *Est tunisien à l'exception des citoyens, sujets ou ressortissants de la puissance protectrice autres que nos sujets, tout individu né sur le territoire de notre royaume, de parents dont l'un y est né lui-même, sous réserve des dispositions des conventions ou traités liant le gouvernement tunisien* ». Malgré cette modification en introduisant le droit à la nationalité par le *jus soli*, la nationalité a continué à s'attribuer, uniquement, par le droit de *jus sanguinis* et,

---

1- ANOM, Série 25H, carton 25H19(2), Dos. 6, Fol. 544. Lettre du consul général de France adressée le 7 septembre 1875 au GGA. (ISHMN, Bob. A 29)

2- L'article 6 du Traité du Bardo disposait la suite : « *Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence. En retour, Son Altesse le Bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir donné connaissance au gouvernement de la république française et sans s'être entendu préalablement avec lui ».* Un droit d'ingérence dans les affaires intérieures sera néanmoins accordé dans la Convention de la Marsa du 8 juin 1883, conformément à son article premier disposait qu': « *Afin de faciliter au gouvernement français l'accomplissement de son protectorat, son altesse le Bey de Tunis s'engage à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utiles* ».

3- GUEN (M.), *Les Défis de la Tunisie, étude économique*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 23.

les dispositions de la constitution de 1861 étant toujours applicables, celle-ci était perpétuelle.

Il est donc clair qu'avec l'établissement du Protectorat, l'octroi de la nationalité tunisienne aux Algériens allait diminuer au fur et à mesure que les autorités coloniales réduisaient la souveraineté du Bey. Cette régression se justifie en partie par la dégradation du statut de la Régence devenue un pays entièrement colonisé : la Tunisie sous domination coloniale ne pouvait plus assumer la protection des réfugiés de la domination française. L'acquisition de la nationalité tunisienne perdait presque tout sens et le mouvement assimilationniste n'intéressait par conséquent que de petits groupes ou quelques individus.

2) Des sujets français

Dès la colonisation d'Algérie, le 5 juillet 1830, la France s'engage dans une politique d'assimilation du territoire algérien et de ses habitants autochtones et étrangères. Celle-ci fut décidée pour la première fois par l'ordonnance du 22 juillet 1834 qui en avait fait des Algériens des « régnicoles [1]» (habitants du Royaume) à ne pas porter atteinte à leur liberté et à leur religion. Cette ordonnance fut appliquée à l'Algérie entière quant fut décidé la conquête totale du pays à partir de 1841[2]. La Constitution de 1848 consacra l'appartenance de l'Algérie au territoire national, en lui accordant une administration civile et une représentation politique dans l'Assemblée nationale. Globalement cette assimilation avait échoué à franciser les populations de l'Algérie. Ailleurs, les Algériens nés ou installés en Tunisie étaient, selon les cas et les contextes, sujet d'une juridiction française différente.

- **Avant l'établissement du Protectorat français en Tunisie**

Jusqu'à la promulgation d'un Sénatus-consulte en 1865 relatif à l'état des personnes et à la naturalisation, il n'y a aucune procédure permet aux habitants de l'Algérie (musulmans, juifs et étrangers) d'obtenir la nationalité française. Seulement deux circulaires ministérielles, l'une du 31 janvier 1834, l'autre du 25 avril 1856, réglaient les conditions auxquelles était subordonnée la protection des Algériens vivant à l'étranger. Le principe de base est « l'esprit de retour » : un délai de trois ans est accordé à chaque intéressé pour revenir dans son pays d'origine. Au-delà de ce délai, il est déchu de son droit à la protection française.

1- PERVILLE (G.), « La politique algérienne de la France (1830-1962) », in *Le genre humain*, Editions du Seuil, septembre 1997, p. 29. pp. 27-37.

2- Idem.

Pour acquérir une protection consulaire par un algérien résidant en Tunisie, il suffit de présenter un acte notarié attestant son origine algérienne. Cet acte comporte les témoignages de certains notables algériens devant un juge de paix, affirmant que la famille de l'intéressé habitait un tel endroit en Algérie depuis plusieurs années et, que cet individu est venu s'installer en Tunisie. Dès qu'il passe sous la protection des agents consulaires, chaque algérien devait, par la circulaire du 20 janvier 1869 dite « La Valette », délivrer un certificat de nationalité et s'inscrivait dans les registres d'immatriculation.

Suite à la suspension de la constitution tunisienne après la révolte populaire de 1864[1] d'une part, et la promulgation du Sénatus-consulte le 14 juillet 1865 de l'autre, la protection française s'est étendue aussi bien sur nombreux algériens fixés en Tunisie avant la colonisation et, sur d'autres venaient juste après 1830, mais qui étaient dépourvus des patentes consulaires. Mais, il nous semble que cette politique assimilationniste instituée par le Sénatus-consulte et la circulaire de 1869, n'avait pas atteint le but du législateur. Les Algériens régulièrement immatriculés ne représentaient guère que le tiers ou le quart de la population algérienne de la Régence[2]. Ce faible taux d'inscriptions se justifiait certes par la difficulté des conditions exigées par les lois françaises dont beaucoup d'Algériens ne faisaient qu'à perdre. Une lettre écrite par des notables souafas notait ceci : « *Notre responsabilité morale et effective à délivrer les certificats de nationalité à nos compatriotes qui se présentent sans les contraindre à des enquêtes où ils n'ont qu'à perdre*[3]».

Sans qu'ils puissent bénéficier de droit à la citoyenneté, le Sénatus-consulte autorisait les Algériens à demander la nationalité française par la naturalisation, à condition de renoncer à leur loi religieuse pour se soumettre au Code Civil. Néanmoins l'attachement de la majorité des Algériens à leur statut personnel n'avait pas donné une chance de réussite à cette loi et, les Algériens continuèrent à être soumis à un statut juridique d'infériorité : le code de

1- Les réformes politiques et administratives entreprises ont entraîné une augmentation des dépenses publiques qui a conduit au doublement du taux de l'impôt personnel, *al-majba*, suite notamment à l'emprunt fait par l'Etat sur la place financière de Paris. Lors de la révolte de 1864, le peuple demandait non seulement le retour de l'impôt à son taux ancien, mais aussi l'abrogation de la constitution. L'hostilité à l'égard de la constitution était nourrie de l'hostilité à l'égard d'un pouvoir que l'on estimait corrompu, à la solde des puissances étrangères. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter, à titre d'exemple, les travaux de CHATER (K.), *Insurrection et répression dans la Tunisie du XIXe siècle, la méhalla de Zarrouk au Sahel*, Tunis, Publications de l'Université, 1978 et de SLAMA (B.), *L'insurrection de 1864 en Tunisie*, Tunis, STD, 1967.

2- DUMONT (P. A.), *op. cit.,* p.26.

3- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 3, S/dos.3/1, Fol. 5 : Lettre de cinq notables souafas adressée le 30 mai 1890 au R.G.

l'indigénat. Codifiée en 1881, ce code définit les infractions et les peines spéciales aux indigènes et, il n'a été abrogé qu'en 1944[1].

Pour concrétiser la situation des Algériens sujet français, Patrick WEIL dans une étude sur le statut des Algériens à l'époque coloniale, les a qualifiés comme telle : par leur nationalité les Algériens musulmans se rapprochent des étrangers sans être tout à fait égaux, et que, par leur statut personnel, ils y sont inférieurs[2]. Cette situation intermédiaire et d'infériorité était fortement concrétisée par une note adressée par certains kabyles résidant en Tunisie à Carbon, chef du service au ministère de l'Intérieur : « *Nous ne sommes ni Français, ni Tunisiens, ni Etranger, si, nous sommes une espèce de monstre, juste client des huissiers et des gendarmes, nous ne pouvons jouir d'aucune des prérogatives attachées au citoyen français, ni des faveurs dévolues aux Tunisiens, ni de certaines considérations dont bénéficient les Etrangers grâce à l'appui consulaire*[3] ».

- **Durant le Protectorat français en Tunisie**

Durant le Protectorat, plusieurs mesures ont été prises pour faciliter l'octroi de la nationalité française des Algériens[4]. Un premier décret présidentiel, promulgué le 28 février 1899, règlementa les conditions de naturalisation française des étrangers. L'article premier dispose que les étrangers pouvaient obtenir leur naturalisation française au terme d'une résidence de trois ans en Tunisie, réduite à une année, s'ils avaient épousé une française ou rendu des services exceptionnels à la France[5]. Durant la Première Guerre mondiale de 1914-18, une nouvelle loi française prise le 5 août 1914, accorda la nationalité française à tous ceux qui s'engageraient dans les armées françaises.

Certes, à partir de 1919, différentes lois avaient permis à certains Algériens musulmans de devenir, sous certaines conditions, des « citoyens » français, mais il s'agissait de mesures concernant toujours une petite minorité et, l'appellation de FMA remplaçant celle d'indigène, mais conservant exactement le même sens. La loi de 1919 constitue une tentative d'amélioration des droits des musulmans, par l'attribution de la pleine nationa-

---

1- Une liste de 27 infractions spécifiques à l'indigénat a été établie en 1874, puis fit-elle augmentée en 1876 -1877. Elle comporte en 1881, par exemple, les infractions suivantes : départ du territoire sans un permis de voyage, réunion sans autorisation, acte irrespectueux, etc. Cf. AGERON (Ch. A.), 1968, *op.cit.,* p.171.

2- WEIL (P.), « Le statut des musulmans en Algérie coloniale ; une nationalité française dénaturé », in *EUI Working Paper HEC* No. 2003/3, p.8.

3- *Le Courrier de Tunisie,* du 11 novembre 1907, in ANT, Série A, Carton 279, Dos. 9, Fol. 163 : Article de presse.

4- JAMBU-MERLIN (R.), « La nationalité en Tunisie d'après la Convention franco-tunisienne sur la situation des personnes », *R.T.D.,* 1955, p.143.

5- SEBAG (P.), 1991*, op. cit.* p. 161

lité française, mais elle fixe de telles conditions qu'elle apparait à certain égard plus restrictif que le Sénatus-consulte de 1865. Outre la polygamie et le célibat, la résidence de deux ans dans la même commune est exigée. Ce loi a été suivi d'une autre à la date du 20 décembre 1923 qui facilita la naturalisation aux étrangers par le *jus soli*[1]avec des modifications importantes comme : l'engagement au service militaire, l'obtention des diplômes, le mariage à une française ou étrangère de nationalité française, avoir rendu des services importants à la France, jadis ces services devraient être exceptionnels.

Ces lois ont atteint leurs objectifs, du moins dans un premier temps où le nombre de naturalisations d'étrangers, fut assez important. Mais devant l'augmentation du nombre des Français et l'écartement du « Péril italien », l'administration française a été moins favoriser à étendue la naturalisation sur d'autres couches sociales. Par ailleurs les naturalisations volontaires se sont faites moins nombreuses parce qu'elles étaient assimilées à une apostasie par le mouvement national tunisien.

L'effet de ces lois est donc faible et les naturalisations des Algériens se firent moins nombreuses. Nous en présentons leurs effectifs dans ce tableau :

Tableau n° 5
Naturalisations accordées aux Algériens (1924-1930)

Années	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Algériens	9	40	30	59	7	36	3

Source : QO., Série Tunisie 1917-1940, Dos. N° 482, Fol. 209.

D'après ce tableau, nous remarquons que l'adoption de cette nouvelle réglementation de la naturalisation française en Tunisie fût suivie d'un accroissement du nombre des naturalisations d'Algériens. Avant les lois de 1919 et 1923, l'effectif des naturalisés était presque inexistant : de 1881 à 1899, ils n'étaient que trois naturalisés ; de 1899 à 1910, le chiffre s'éleva à cinq et enfin de 1911 à 1923, ils se chiffraient à 38 naturalisés[2]. Après la promulgation de la

1- Dans son article 3, la loi 1923 dispose qu'ils : « *Peuvent être naturalisés après l'âge de 21 ans accomplis, les étrangers qui justifient de trois années continues de résidence, soit en Tunisie, soit en France, soit en Algérie, soit dans les colonies ou les pays de protectorat français, et en dernier lieu en Tunisie. Ce délai est réduit à une année en faveur de ceux qui ont rendu à la France des services exceptionnels* ».

2- QO., Série Tunisie 1917-1940, S/série P. Tunisie-Vichy, Dos. n°482, Fol. 209 : Les naturalisations accordées aux Algériens entre 1891 et 1932. (ISHMN, Bob. P.41)

loi de 1923, il y eut une certaine montée du rythme dans les années 1925, 1926 et 1927, pour rechuter dans les années suivantes.

Dans tous les cas, le nombre des naturalisés algériens était le plus faible si nous les comparons à d'autres communautés autochtones ou européennes. Pour la seule année de 1927, le nombre des naturalisés algériens (59 personnes), étaient presque le ¼ des Tunisiens (200) et des Maltais (207), et presque le 1/20 des Italiens et des Juifs[1]. Les avantages réels et tangibles découlant de cette naturalisation étaient énormes. Désormais, les Algériens naturalisés pouvaient accéder à l'attribution des lots de colonisation au même titre que les Français, recevoir une éducation dans les établissements français et avoir tous les droits accordés par les lois sociales à savoir, l'admission dans les hôpitaux, les coopératives, les sociétés de secours mutuel et les caisses de retraites.

A la fin de cette description de la situation juridique des Algériens immigrés en Tunisie, nous y relevons quelques remarques :

Si les naturalisés algériens ont pu accéder à quelques droits, leur nombre très infime ne pouvait pas redimensionner une politique française marquée par une redondance considérable en ce qui concerne la question du statut des Algériens établis en pays étranger. Cela est dû à certaines législations partiellement contradictoires, menés par des régimes politiques français différents. Cette démarche incohérente a donné naissance à des situations juridiques compliquées sinon confuses et, elle a conféré aux Algériens établis à l'étranger un statut fort ambigu et difficilement déterminable. Une circulaire datée de 1876 décrit bien cette situation socio-juridique confuse : « *L'attention du gouvernement tunisien a été attirée dernièrement sur le grand nombre d'indigènes algériens qui viennent s'établir dans la Régence, en abandonnant notre colonie, et en soustrayant, eux et leurs familles, à toutes les obligations qu'entraîne la qualité de Français. Tandis que d'un autre côté, ils arguent de leur origine pour éviter de se soumettre aux lois et règlements qui régissent les Tunisiens, notamment en matière d'impôt*[2] ».

La question qui se pose alors est de savoir si la France avait vraiment l'intention de les assimiler même à un rythme lent, ou au contraire si la nationalité n'était qu'un enjeu politique, que l'administration française utilisait en fonction des conjonctures en Algérie et en Tunisie. Nous constatons que la réglementation de la situation juridique des Algériens n'était pas une priorité pour l'administration française, mais elle a pu entamer une démarche oscillante entre

---

1- Ibid., Fol. 28 : Note du 28 février 1930.

2- ANOM, *Tunisie 25H,* Carton 25H19(2), Dos. 6, Fol. 537 : Une circulaire du GGA adressée le 4 avril 1876, aux Généraux comandant les Divisions et les Préfets des départements de l'Algérie. (ISHMN, Bob. A-29).

une reconnaissance juridique des droits intangibles des Algériens en tant que protégés français et la négligence de fait, voire la volonté de laisser ces derniers se fondre au sein de la société tunisienne[1].

Peut-on supposer que leur assimilation juridique ne pouvait pas profondément modifier les différents aspects de la vie communautaire des Algériens puisqu'ils gardaient depuis toujours leur propre statut personnel. Ce qui pourrait entraver l'assimilation de la majorité à la culture française. Toutefois, cette intégration était cherchée par une partie de leur élite la plus cultivée et occidentalisée. Parmi les trois premiers Algériens naturalisés entre 1881 et 1899, nous citons à titre d'exemple le nommé Khalil Larguéche (naturalisé par décret du 22 mars 1921), un instituteur à Tunis, et Omar Guellaty (naturalisé par décret du 11juin 1881), directeur d'une ferme-école à Smindja. Descendants des familles aisées, les deux hommes étaient mariés à des femmes européennes et parlaient couramment le français. Ils remplissaient ainsi les conditions acquises de « bons sujets français » qui méritaient d'être naturalisés[2]. Certes, par cette politique, l'administration coloniale cherchait à neutraliser les dangers du nationalisme tunisien et algérien puisque, grâce à la naturalisation, les élites étaient invitées à s'intégrer dans la communauté française et d'abandonner la cause nationale.

Reste à savoir au terme de cette analyse de la condition juridique des Algériens, si cette diversité des statuts a entravé l'évolution d'un esprit communautaire solide chez les Algériens ou, au contraire aux frontières des deux nationalités, la personnalité algérienne prenait conscience de « soi » et de ses différences pour s'affirmer et se consolider. Il nous semble que les Algériens commençaient à prendre conscience de leur situation juridique particulière. Ils ne sont ni Français, ni Tunisiens et ils n'avaient pas les privilèges accordés aux autres étrangers soumis aux autorités consulaires. Etant alors un enjeu proprement politique, la question de la nationalité n'avait pas seulement posé de graves problèmes politiques éventuels, elle avait aussi d'autres conséquences sociales lointaines. Par analogie, avait-elle donné naissance à des promotions sociales liées à la fortune et aux activités économiques ?

1-MESSAOUDI (A.), « Être algérien en Tunisie (1830-1962) : la construction d'une catégorie nationale », in *Correspondances,* n° 54, Tunis, IRMC., janvier-février 1999, p.13.

2- *Familles françaises d'origine indigène nord-africaine habitant la Tunisie ; listes des chefs de familles au 31 décembre 1925*, Tunis, 1926.

III. Les conditions socio-économiques des Algériens en Tunisie

Les Algériens exerçaient des activités temporaires peu rémunérées, et souvent réduits au chômage. Cette masse constituait pour les capitalistes de l'industrie locale une main-d'œuvre non spécialisée à bon marché.

1) Prépondérance des petits métiers

Au cours de la deuxième moitié du XIXème siècle, la Tunisie a connu des mutations sous l'effet de l'arrivée des capitaux étrangers, de telle sorte que la fourchette des activités économiques exercées dans la ville s'est élargie et offrit en conséquence de nouveaux débouchés aux nouveaux venus. La répartition des professions exercées par les Algériens jusqu'en 1930, pourrait nous donner une idée sur les possibilités de travail que la Tunisie offrait à l'époque.

Tableau n°6
La répartition socio-professionnelle des Algériens de Tunisie immatriculés en 1930

Professions	Nb	%
Journaliers	454	42
Gardiens	308	28
Cultivateurs	48	4,5
Commerçants	31	3
Khammès	26	2
Employés	24	2
Ouvriers agricoles	12	1
Cuisiniers	11	1
Masseurs	10	1
Bouchers	8	0,5
Tisserands	7	0,5
Cafetiers	7	0,5
Sans professions	26	2
Autres	128	12
TOTAL	1100	100

Source : A.D. de Nantes, Série Tunisie/ Résidence Générale, Registre n°16.

D'après ce tableau, nous remarquons que les Algériens étaient présents dans la plupart des secteurs de l'activité économique avec un certain

éclectisme qui caractérise le choix de quelques communautés. En nous rapportant aux activités figurant sur le registre, nous ne trouvons pas moins d'une cinquantaine de métiers différents.

Originaires pour la majeure partie d'entre eux du monde rural, les Algériens en Tunisie étaient des ouvriers sans qualification et leur connaissance de beaucoup des métiers était élémentaire. Les activités agricoles par lesquelles la population se rattachait au milieu d'origine étaient importantes (10%). Les métiers que nous pouvons qualifié d'urbains étaient bien représentés (+80%) : des journaliers, des marchands ambulants, des cafetiers, des cordonniers, des domestiques…etc. A côté des artisans et commerçants vivait une masse d'Algériens aux ressources précaires et aux activités mal définies. Une série de petits métiers ne comptant qu'un ou deux individus : matelassier, maçon, gargotier…etc.

Nous pouvons remarquer que la fourchette des métiers exercés par les Algériens était élargie en comptant plus de métiers urbains. Cela pourrait s'expliquer par les changements qui ont touché les caractéristiques de la migration algérienne devenue de plus en plus familiale et définitive. Les Algériens s'adonnaient à des activités urbaines, salariales et stables, plus qu'aux travaux saisonniers liés à l'agriculture et à la mine.

Ces transformations avaient certes, leurs conséquences lointaines sur l'intégration des Algériens dans et par l'économique c'est-à-dire dans la classe ouvrière. Si peu d'Algériens étaient employés dans l'agriculture, leur poids relatif était loin d'être négligeable. La majorité d'entre eux était employée dans les petits métiers d'appoint ou dans des métiers pénibles et rebutants.

2) Les catégories socioprofessionnelles des Algériens en Tunisie

Les Algériens ne présentaient pas un éventail richement diversifié dans leurs conditions socioprofessionnelles. Nous retrouvons ainsi des traits prépondérants d'une société traditionnelle, en mutation sous l'effet d'une restructuration engendrée par la colonisation. Cinq ou six groupes de métiers attirent les Algériens : ils monopolisaient les uns et ne laissaient que peu de places pour les autres : chacune de ces communautés avait sa spécialité.

A- Propriétaires fonciers et travailleurs agricoles

Seuls les C.C. de Bizerte, du Kef, de Téboursouk, de Thala et de Souk-el-Arba avaient une population algérienne rurale assez importante, composée d'ouvriers agricoles, *khammès* et grands propriétaires terriens. Comme la plupart des grands propriétaires tunisiens ou français, certains Algériens avaient accédé à la propriété de la terre.

Grâce au droit d'acquisition des biens immobiliers instauré par le Pacte fondamental en 1857 et la Constitution de 1861, la propriété foncière n'était plus interdite aux étrangers en Tunisie[1]. Au sujet de la propriété des Algériens, nos documents sont fortement imprécis. Nous avons pu retenir quelques indices sur la propriété foncière des Souafas au Djérid où le 1/6 des oasis appartenaient à la confrérie de Tidjania d'Oued Souf[2] ; des Constantinois à Bizerte, Mateur, Kef et Kasserine ; des Ouled Sidi Abid à Gafsa, à Kasserine, au Kef et au Djérid…etc., mais nous n'avons pas une idée claire sur sa taille réelle, ni sur sa valeur et ses méthodes d'exploitation.

Bien que nous n'ayons pas suffisamment d'informations relatives à ces propriétés foncières algériennes en Tunisie, nous pouvons supposer que ces dernières étaient d'une importance considérable. En effet, c'est l'administration française qui a dévoilé cette réalité en réaction au mouvement social ascendant de ses protégés algériens qui accumulaient en Tunisie des propriétés dont les Français étaient privés : « *D'ailleurs…les Français n'ont pas encore en Tunisie le droit de posséder des immeubles, par contre les autorités musulmanes dans un certain amour propre se font un plaisir d'accueillir les Algériens musulmans et de leur faire posséder des immeubles pensant que c'est là un moyen d'acquérir la juridiction tunisienne*[3]*…*». Les Algériens ont pu donc acheter plusieurs possessions qui leur assuraient des revenus substantiels et une certaine honorabilité sociale.

La constitution de la propriété algérienne a commencé, nous l'avons vu, pour le Kef suite à des concessions accordés par le Bey à certains Kabyles avant l'époque coloniale. Ces derniers ont pu l'élargir sur des immenses territoires qui s'étalent sur Djebba, Lorbeus, Krib et Sers. De son côté, le ministre Khaireddine a amorcé une politique qui encourageait les Algériens à s'installer en Tunisie durant la période de 1868 et 1873, en octroyant aux Algériens de vastes concessions à El M'hammedia et à Téboursouk avec des exemptions d'impôts[4].

Avant l'établissement du Protectorat, une large propriété algérienne s'est construite à Téboursouk depuis Thibar jusqu'à Bordj El-Messaoudi, mais

---

1- Avec la promulgation du Pacte fondamentale, les Etrangers et les minorités ethniques ont été autorisés d'acquérir des biens immobiliers en Tunisie. Nous pouvons lire dans son article XI, ceci : « *Les étrangers, appartenant aux divers gouvernements, qui voudront s'établir dans nos Etats, pourront acheter toutes sortes de propriétés, telles que maisons, jardins, terres, à l'égal des habitants du pays…* ».

2- A.D. de Nantes, carton 350 : Note adressée le 18 décembre 1951 au Centre de Haut Etude d'Administration Musulmane.

3- ANOM, Tunisie 25H, Carton 25H3, Dos. 2, Fol. 44: Rapport du Consul Général de France à Tunis datant de 1867, (ISHMN, Bob.A-3).

4- NUNEZ (J.), *op. cit.,* p. 202.

c'est entre 1890 et 1910 qu'elle s'est développée. Lors de la vente d'un lotissement de plus de 4000 hectares au Krib, une grande partie fut achetée par des Algériens. Ils avaient aussi élargi leur propriété par l'achat de plusieurs exploitations créées par des colons français[1]. Au total les Algériens possédaient environ 13000 hectares, entièrement situés dans la région de Téboursouk. Ils avaient encore 1000 hectares à l'extérieur notamment au Krib et Medjez-el-Bab[2]. Leur fortune peut se chiffrer aux trois quarts de celle des agriculteurs musulmans de la région de Téboursouk. Faut-il noter que ces propriétés foncières étaient en fait des terres *milk* (possédés) et louées. Les superficies réunies dans les mains d'un même chef de famille varient entre 50 et 3000 hectares. La plupart des *henchirs* comptaient 200 à 300 hectares sur lesquels les Algériens formaient une population rurale active.

Dans les régions de Kasserine, du Kef, de Téboursouk et de Bizerte, plus de 4/5 des Algériens vivaient de l'agriculture dont environ les 2/3 étaient propriétaires terriens. Seulement un nombre infime d'entre eux exploitaient des possessions de plus de 100 hectares. Ainsi, nous pouvons distinguer les catégories suivantes : les grands propriétaires terriens, les petits *fellahs*, les ouvriers agricoles et les *khammès*.

Le fait marquant dans l'agriculture, c'est la concentration d'une grande propriété foncière entre les mains d'un petit nombre de propriétaires qui ne dépassaient guère les vingtaines par région. D'après une liste nominative qui décrit les biens de neuf notables algériens résidant dans le C. C. de Maktar, nous avons remarqué que seulement deux d'entre eux possédaient 300 hectares, soit 85% du total (356 hectares)[3]. Il était de même à Téboursouk pour laquelle nous disposons d'une liste qui décrit l'état de la fortune d'onze notables algériens, possédant en tous 445 hectares. Seulement deux personnes ont pu accumuler 205 hectares soit 46% du total[4]. Pour la même région, les 445 hectares réunis dans les mains d'onze notables ne constituaient que presque 60% de la propriété du nommé Hadj Saïd Ben Hadid El Darraji. Ce dernier possédait une propriété d'environ 710 hectares, répartis comme suit : 400 hectares au Krib ; 150 hectares à El-Garâa (à 10 km de Téboursouk) et enfin, 160 hectares près de Bizerte[5]. Grâce à cette fortune, Hadj Saïd Ben

1- DUMONT (P.A.), *op. cit.*, p. 61.

2- Ibid., p.62

3- ANT, Série A, Carton 72, Dos. 32, S/dos. 32/4 : Relevé des biens de certains notables algériens s'étant portés caution de Sadok Ben Hadj Chabane, proposé pour la fonction du cheikh des Algériens d'Ouled Aoun à la date du 27 mai 1932.

4- Ibid., Carton 60, Dos. 22, S/dos.22/3 : Etat des biens appartenant aux garants d'el-Hadj Ismail Ben Hadid en juillet 1936.

5- Ibid., Série E, Carton 550, S/ série 15/30, Dos. 1002, Fol. 3 : Lettre du C.C. de Téboursouk adressée le 6/04/ 1916 au R.G.

Hadid devenait l'un des grands propriétaires dans la région. En 1911, il a loué à un certain Hadj Ahmed Ben Mabrouk Attalah, un nouvel exploitant dans la région, le terrain Al- matria, près de Téboursouk[1].

Eparpillé sur d'autres régions du Nord, les propriétés foncières de certaines familles avaient dépassé les centaines d'hectares : 450 hectares pour la famille Gasmi à Bizerte[2]; 200 hectares pour la famille Ben Aissa à Zaghouan[3]...etc.

Très peu nombreux, les grands propriétaires ont pu se faire de grosses fortunes par l'appropriation des terres, dans l'élevage (ovins, bovins, caprins, chevaux, mulets) et dans le commerce des produits agricoles. Leurs propriétés ne cessaient de s'élargir par l'achat des terres voisines et lointaines. La majorité d'entre eux bénéficiaient à la fois de la rentabilité de leurs biens en Tunisie et de leurs biens laissés en Algérie. Le nommé Hadj Saïd Ben Hadid exploitait, à titre de locataire, un domaine de 550 hectares à El Harrouch au Nord de Constantine[4]. Aussi pour le cas des grands propriétaires d'origine Souafas des oasis du Djérid, ils continuaient à exploiter leurs propriétés de palmiers à Oued Souf.

La plupart de ces grands propriétaires algériens exploitaient leurs domaines dans l'indivision en s'appuyant sur une main d'œuvre entièrement algérienne, voire communautaire composée de *khammès* et travailleurs agricoles. Ils ensemençaient chaque année plusieurs hectares de céréales en laissant une partie soit, en jachère cultivée ou en repos, soit aussi ensemencées de légumes. Quelques-uns pratiquaient l'assolement biennal avec le labour du printemps. Les plus aisés d'entre eux ont pu introduire les méthodes appliquées par les colons français en utilisant les tracteurs et les moissonneuses-batteuses dans les travaux agricoles. Les Algériens qui bénéficiaient de revenus fonciers, avaient aussi de larges assises dans le commerce et l'artisanat. Ils conservaient exclusivement la petite industrie (minoterie, huileries), les métiers relatifs à la transformation de nourriture (cafetiers, gargotiers, boulangers, bouchers…etc.) et le commerce.

A côté des grands propriétaires, nous signalons la présence de petits *fellahs* dans les régions de Kasserine et du Kef. Très nombreux comme l'indique cette lettre datant de 1920 et adressée au Résident Général par des Algériens de Sakiet-Sidi-Youssef : « *Nous sommes au plus de 250 proprié-*

1- Ibid., Série A, Carton 279, Dos. 21, Fol. 112 : Lettre du C.C. de Téboursouk adressée le 15 février 1911 au R.G.

2- Ibid., Fol. 80 : Lettre du préfet de Constantine adressée le 8 octobre 1910 au R.G.

3- Ibid., Dos. 11, Fol. 47 : Lettre du C.C.de Tunis adressée le 12 janvier 1911 au R.G.

4- Idem.

taires sans compter les locataires[1]… ». Ils possédaient plusieurs hectares, mais cela est insignifiant au regard de leur nombre.

Il va sans dire que dans l'économie de subsistance qui caractérisait le mode de vie de la majorité des familles algériennes, le petit *fellah* s'adonnait à la culture des céréales et à l'élevage sans qu'il puisse commercialiser ses produits agricoles. Chaque année, il ensemençait quelques hectares en céréales (blé et orge) en laissant une partie en jachère cultivée ou, en repos. Ses moyens ne lui permettaient pas de moderniser ses méthodes d'exploitations agricoles en adoptant celles des colons français.

Généralement, les petits *fellahs* étaient à la merci de la conjoncture économique et naturelle, ce qui explique souvent leurs endettements chez les grands propriétaires locaux et les prêteurs de gage juifs et kabyles. Selon les circonstances, la situation de petit *fellah* n'était jamais stable, elle oscillait en amont et en aval, entre l'enrichissement qui lui permettait de consolider sa position et sa propriété, et l'appauvrissement qui le renvoyait à une « paysanisation » progressive.

Finalement, la population agricole est composée de nombreux travailleurs agricoles et *khammès* soit, presque la moitié de la communauté algérienne. Dans une liste nominative de 341 Algériens résidant en Tunisie en 1895, nous avons pu retenir les professions suivantes : 212 *khammès* ; 66 *fellahs* ; 29 cultivateurs[2], etc. Cette liste nous révèle l'importance de la main d'œuvre agricole d'origine algérienne. Elle se concentrait dans les régions de Kasserine, du Kef et du Djérid avec une moindre importance dans les autres régions. La plupart d'entre eux travaillaient chez des propriétaires algériens.

Au terme de cette présentation de la population agricole d'origine algérienne, nous pouvons faire trois remarques :

Dans l'agriculture, il y avait une certaine spécialisation communautaire. Les activités agricoles étaient en fait l'apanage des Constantinois pour la culture des céréales et les Souafas pour celle des dattes. Par contre, les Mozabites, les Ouarglias et les Touatis étaient quasiment absents, ils s'intéressaient peu à ce secteur d'activité. Sur les propriétés fondées, les propriétaires-agriculteurs ne faisaient que reproduire les anciennes formes d'exploitation et d'appropriation de sol en reconduisant les stratifications de la société algérienne d'avant la colonisation.

Dans la majorité des cas, ces familles rurales avaient recréé, dans les espaces qu'elles occupaient, les structures villageoises d'origine, limitant ainsi leur relation au groupe primaire, c'est-à-dire au groupe reconstitué par la fa-

1- ANT, Série A, Carton 56, Dos. 35 : Lettre envoyée le 10 mars 1920 au R.G.

2- ANT, Série A, Carton 279, Dos.1, Fol.73 : Liste des Algériens de la commune mixte de la Calle se trouvant en 1895 en Tunisie.

mille élargie et par les familles provenant de la même région en Algérie qui se trouvaient dans la même ville en Tunisie. Mais si, les Algériens étaient trop peu nombreux pour prendre conscience de leur existence en tant que communauté, ils choisissaient de se fondre soient dans une grande communauté algérienne de la région ou au sein des Tunisiens. En fait, c'est seulement à Tunis que les uns et les autres étaient représentés en tant que groupes ethniques. Ailleurs, les Algériens minoritaires se noyaient au milieu des Constantinois, s'ils étaient installés dans le nord du pays et au milieu des Souafas, s'ils étaient implantés dans le Sud.

Partant du constat d'Henri LEFEVRE qui croit que le maintien d'un sens communautaire d'organisation est lié au mode de production pré-capitaliste et son déclin au degré d'insertion des communautés rurales dans l'économie de marché[1]. Il nous semble que la persistance de la population rurale algérienne à se structurer en communautés fermées était la conséquence de l'impact différencié de la colonisation et de la mise en valeur économique de chaque région. Ils étaient en fait, dans une phase transitoire où le système capitaliste mis en place s'accommode encore du mode de production précapitaliste. Dans cette logique, même s'il y avait eu une intégration économique des grands propriétaires dans l'économie de marché, elle n'a pas dissocié la solidarité familiale sur laquelle se fonde le fonctionnement économique de la communauté. Plusieurs formes de solidarité mutuelle ont pu instaurer un équilibre social relativement stable au sein de ces communautés. Elles ont pu jouer un rôle important dans l'atténuation des écarts sociaux qui ne manquaient pas de constituer un facteur de tension sociale. Toutefois, cette solidarité communautaire a été le plus souvent manipulée par les plus riches pour des intérêts personnels qui servaient à élargir leurs fortunes personnelles aux dépens même de la famille, de la tribu et de la communauté[2].

B- Commerce et commerçants algériens en Tunisie

Il ne fait pas de doute que le commerce était profondément ancré dans les coutumes et les traditions des populations frontalières. Et, malgré le bouleversement engendré par la concurrence ravageuse des grandes compagnies commerciales et les différentes mesures d'entrave à la circulation des

1- JOLLIVET (M.) (S/dir.), *op.cit.,* p.131-132.

2- Dans son étude sur les Fraîchîche, Ahmed JDEY a montré que la solidarité tribale basée sur des liens sanguins proches, était le plus souvent manipulée par les plus riches d'entre eux pour des intérêts personnels servant à améliorer leurs fortunes. *In* JDEY (A.), *Tribu des Fraîchîche au XIXè siècle*, Zaghouan, éd. Fondation TEMIMI, 1996, p.79.

hommes et des marchandises, les relations commerciales tuniso-algériennes ont pu conserver leur propre dynamique.

Les données qui concernent les types de professions déclarées dans le registre d'immatriculation, nous révèle pour le commerce et les commerçants des proportions faibles, soit presque 3% en 1930. En fait, ces données ne reflètent pas la réalité à cause de la complexité du phénomène. Les commerçants étaient avant tout des propriétaires et artisans qui étaient qualifiés sous plusieurs appellations : négociants, marchands, marchands-ambulants, vendeurs, etc. Le secteur du commerce comprenait les patrons grossistes ou détaillants, mais aussi les représentants, les garçons de courses et autres employés de commerce. Il exclut de distinguer les grossistes des semi-grossistes et détaillants, puisque celui qui fabrique est aussi vendeur de ses produits. Le plus souvent, l'artisan travaille sur commande selon des règles immuables fixées dans les statuts de la corporation à laquelle il appartient[1].

Les commerçants algériens résidant en Tunisie étaient pour la plupart des Mozabites et des Kabyles comptant un peu plus que les Souafas et les Constantinois. Ils avaient un poids non-négligeable d'autant plus que leurs activités les plaçaient dans une position privilégiée par rapport à l'économie et vis-à-vis du reste de la population.

Ces commerçants s'adonnaient plus spécialement à la vente des produits agricoles et artisanaux qui sont de grande valeur : étoffes, soierie, poivre, thé. Certains ont gardé des liens étroits avec l'Algérie, bien que nous n'ayons pas de précisions sur l'objet de leur négoce, nous pensons qu'ils se livraient à un commerce de gros entre l'Algérie et la Tunisie. Les Souafas par exemple, selon cette lettre, « *…sont très nombreux et dispersés dans la Régence et toute l'année sont en voyage soit pour faire du commerce ou pour y travailler*[2] ». Ils apportaient au Djérid tunisien les marchandises que leur pays fournissait en abondance. En contre partie, ils achetaient sur place des produits qu'ils revendaient à bon prix à Oued Souf[3].

Les Souafas avaient largement bénéficié du commerce et de la contrebande de plusieurs produits onéreux, notamment la poudre anglaise, le tabac, le sucre, le café. En 1888, une lettre adressée au Résident Général au sujet de la contrebande du sucre et du café a signalé les écarts énormes entre le prix du café acheté à Gabès, revendu entre 2 et 2,5 frs de plus par kilogramme que son prix de vente en Algérie qui était respectivement de l'ordre

1- NOUSCHI (A.), 2004, art. cit., p. 239.

2- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 3, S/dos.3/1, Fol. 1 : Lettre du cheikh des Souafas adressée le 23 mai 1890 au R.G.

3- Ibid., Carton 277, Dos. 2, Fol. 54 : Lettre du C.C. de Tunis adressée le 11 février 1898 au R.G.

de 4 et 4,5 frs ; ce qui assurait aux contrebandiers un bénéfice net de 100 %[1]. Deux ans après, en 1890, le *caïd* de Nefzaoua a attiré l'attention du Résident Général sur l'arrestation de treize contrebandiers dont dix Algériens conduisaient 51 chameaux, porteurs de 189 quintaux de sucre[2].

Très nombreux dans les régions de Souk-el-Arba, Kef et Maktar, les Kabyles intervenaient dans tous ce qui se rattache au commerce et en particulier celui qui a une relation avec les produits alimentaires. Ils étaient des marchands de tissus soit ambulants, soit à demeure et des épiciers, comme c'est indiqué dans cette pétition adressée au Résident Général en 1898 : « *N'exerçant d'autres métiers que leur commerce qui consiste à vendre des tissus, des vêtements et autres articles indigènes qu'ils vendent pour la plupart à termes*[3]… ».

Par contre, les Mozabites exclusivement installés à Tunis, s'adonnaient au commerce des tissus importés d'Algérie. A côté des grands commerçants, une masse importante de revendeurs et petits détaillants ne sont en réalité que des distributeurs plutôt que des commerçants : marchands de légumes, vendeur de charbon. Ils se regroupaient en petits groupes de deux ou trois personnes issues de la même famille, de la même tribu ou du même village. Chaque Mozabite était associé à un compatriote installé en Algérie, ce dernier venait le relayer quant il décidait de retourner au pays, ce qui les isolait dans une vie communautaire distincte, avec ses relations familiales, religieuses et professionnelles.

Par ailleurs, il existait au sein de la communauté mozabite un système de relations horizontales et verticales. D'une part, les grands propriétaires et commerçants recrutaient leurs employés parmi les membres de la communauté. D'autre part, ils étaient liés aux pauvres par des liens de solidarité qui s'exprimaient à travers l'administration des ressources communautaires et l'exercice de la redistribution sous forme de bienfaisance. Les commerçants représentaient une élite économique. Le commerce, et surtout l'import ou l'export, enrichissait la personne et lui conférait de ce fait une indéniable influence.

C- Ouvriers de l'industrie et des corporations : un sous-prolétariat marginalisé

1- Ibid., Carton 278, Dos. 4, Fol.1 : Lettre du C.C. de Gabès adressée le 28 avril 1888 au R.G.

2- Ibid., Fol.5 : Rapport du Caïd de Nefzaoua adressé le 13 janvier 1890 au R.G.

3- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 24, S/dos.24/1, Fol. 40 : Pétition de certains commerçants kabyles de la région du Kef adressée au R.G., à la date du 30 septembre 1898.

En Tunisie, la main d'œuvre algérienne semble bien constituer une sorte de sous-prolétariat peu ou pas qualifié, à laquelle on confie les plus durs travaux. D'ailleurs, il existe des métiers que nous pouvons classer selon trois catégories : les métiers industriels comme celui des mines, les chemins de fer et les docks ; des métiers corporatistes, et enfin les petits métiers qui ne jouissent pas d'une spécialisation corporatiste.

Le pourcentage de la population algérienne qui travaille dans les branches de l'industrie minière est relativement élevé. Les centres miniers, plus particulièrement ceux de la région de Gafsa, offrent aux Algériens des perspectives d'embauche intéressantes. En 1930, le nombre des ouvriers algériens s'élevait à 2500 personnes, soit 24,1% de la population musulmane de la mine.

Les mines du Centre et du Nord-ouest (Kalâat Jerda, Djérissa) n'étaient pas de la même taille que celles des centres phosphatiers de Gafsa. Ils embauchaient un nombre considérable d'Algériens eux-mêmes d'origine Kabyle et Souafas, comme l'indique cette lettre déjà citée : « *Nous sommes au plus de 250 propriétaires sans compter les locataires et les ouvriers des mines au plus de 3 milles personnes*[1]… ». Certes, il est difficile de se baser sur une telle lettre pour connaître l'effectif des mineurs algériens, mais nous ne pouvons pas ignorer, en revanche, leur importance numérique dans les mines au Centre et au Nord-ouest du pays.

Issus pour la plupart du milieu rural, les Souafas et Kabyles devaient se familiariser avec les particularités du travail minier, effectué dans des conditions extrêmement pénibles. Les conditions de travail étaient pratiquement identiques dans tous les centres miniers. Un travail pénible qui s'accompli dans des galeries souterraines, le plus souvent mal éclairées et mal aérées, à la surface et dans les usines de séchage sans aucune protection. Mais si les Kabyles avaient déjà travaillé comme mineurs en Algérie sur les chantiers de la compagnie de Mokta El Hadid, les Souafas ne connaissaient pas les travaux de mines en Algérie. Très souvent, les Souafas étaient recrutés dans le Djérid tunisien. Ainsi, pour leur manque d'expérience et de qualification, les Souafas étaient sélectionnés dans des activités moins rémunérées pour effectuer les rôles de manœuvre, de trieur, d'aide mineur ou de chargeur de phosphate[2]. Par contre, les Kabyles reconnus pour un certain professionnalisme, étaient confinés pour les tâches qualifiées ou semi-qualifiées et mieux payés.

Au chemin de fer, les mêmes distinctions étaient établies : les aiguilleurs étaient Kabyles, les poseurs de voie Tripolitains et les chargeurs Soua-

1- ANT, Série A, Carton 56, Dos. 35, Lettre anonyme adressée le 10 mars 1920, au GGA.

2- DOUGUI (N.), art. cit., p. 66.

fas, Djéridi ou Gafsi[1]. En fait, les conditions de vie des uns et des autres étaient toutes aussi misérables et une partie de ces ouvriers d'origine paysanne allaient grossir les rangs des couches les plus basses de la population tunisienne.

Dans certains métiers, plusieurs artisans étaient des Algériens (charbonnier, tanneurs) et dans certains d'autres, ils n'étaient plus représentés comme par exemple : armuriers, *chaouachis*. Ces catégories professionnelles rapportaient peu de profits et ne permettaient guère de faire des économies.

Au cœur de l'organisation économique des communautés algériennes, la corporation regroupe tous ceux qui exercent la même activité : l'atelier ou n'importe quelle « entreprise » est donc la cellule élémentaire de la corporation. Elle est dirigée par *amin* qui a le savoir-faire, un compagnon et des apprentis. Il existe au sein des corporations une véritable hiérarchie tenant des spécialités professionnelles. Chacune des communautés algériennes à sa spécialité dans laquelle chaque métier se prête, se donne, se restitue et se divise entre les membres d'une même communauté afin d'y garantir un retour régulier au pays[2].

Les Mozabites ne faisaient pas n'importe quel métier ; ils étaient spécialisés et chaque fraction s'adonnait à un métier donné. Ils n'exerçaient généralement pas les métiers dont ils avaient le monopole au Tell algérien tels que l'épicerie et la boucherie. Ces derniers étaient en général l'apanage des Djerbiens qu'ils ne pouvaient guère concurrencer. Ils travaillaient tous dans les bains maures en s'associant par deux ou trois généralement de la même famille pour exploiter un *hammam* ou un débit de charbon. Par contre, les Touatis étaient des gardiens d'entreprises industrielles, de voies ferrées, de propriétés et de maisons privées, là où ils se sont concentrés. D'autres travaillaient en tant que garçons de restaurants et d'hôtels.

L'exercice de gardiennage et du métier de domestique fût longtemps considéré comme l'apanage des Ouarglias. Dans une lettre adressée en 1889 au Premier Ministre, Ahmed El Bédoui El Ouargli, *cheikh* de la fraction de Béni Brahim d'Ouargla, lui rappelait que depuis cinq siècles, le gardiennage du *souk* Al-Attarine était assuré par des Ouarglias[3]. Ces derniers étaient des gardiens d'immeubles et d'échoppes, voire des *chouachs* au service de l'administration coloniale et beylicale. Les plus jeunes d'entre eux étaient généralement des domestiques à l'intérieur des maisons tunisiennes, des gar-

1- DOUGUI (N.), *op.cit.,* p. 269.

2- PIRSON (R.), « Bilan qualitatif du fait migratoire en Tunisie pré-saharienne », in *C.T.* n° 95-96, 3è et 4è trim.1976, p. 280.

3- BUTHAUD (E.), art. cit., p. 258.

çons de restaurants et d'hôtels, des chauffeurs de bains maures, des cafetiers ou des forgerons, alors que les femmes étaient notamment des domestiques ou des nourrices chez les notables tunisois[1].

Les Souafas s'adonnaient souvent à des métiers pénibles et peu engageants : portefaix, dockers, charretiers, égoutiers, charbonniers, cireurs. Mais le métier le plus caractéristique de la communauté est celui de *garbaji* (porteur d'eau). Le métier de portefaix nous offre un exemple parfait d'un secteur professionnel qui ne nécessitait aucune formation particulière que les Souafas ont réussi à conserver en monopole. Les moins misérables d'entre eux étaient employés dans des minoteries comme coltineurs céréalistes. Nous pouvons supposer qu'ils étaient très nombreux, à partir d'un indice concernant le nombre de Souafas grévistes ayant repris le travail dans la matinée du 18 juillet 1929, lors de la grève des charretiers et des portefaix où on avançait le nombre de 191 Soufis[2]. Cet effectif se répartissait sur vingt entreprises à possession française et juive dont les plus chargées sont à titre d'exemple les sociétés de Boulazia, de Ventre, de M. Sebouc, de J. Cohen, de Boccara, société commerciale africaine, société des Fèves de France[3].

Toutefois, ceux qui n'avaient pas de spécialisation corporatiste étaient prêts à pratiquer tous les petits métiers et vivaient bien souvent d'expédients. Les immigrés nouvellement arrivés, frange située au plus bas de la hiérarchie interne de la population immigrée, sont plus portés que les plus anciens à accepter les travaux les plus pénibles, les moins stables et les moins rémunérés.

Une plus grande ignorance des mécanismes sociaux, des mécanismes économiques propres à l'univers qu'ils découvrent, une mauvaise intégration à la condition ouvrière, une absence des « réflexes » que donne une longue expérience du travail salarié, tout cela est sans doute vrai et plus déterminant comme facteurs pour que l'immigré algérien accepte les petits métiers d'indigence. Leurs conditions étaient étroitement liées aux différentes crises subies par ces petits métiers, fortement concurrencés par une industrie capitaliste de plus en plus importante, et à d'autres crises conjoncturelles pour la dépendance presque totale de ces métiers à l'agriculture et l'élevage en état de dégradation. En conséquence, la majorité d'entre eux se sont ralliés aux rangs des journaliers et des chômeurs qui vivotaient au seuil de la mendicité et du vagabondage. Or, l'Algérien chômeur est différent des autres chômeurs : parce qu'on ne manque pas, tout autour de lui, de lui faire sentir qu'il

1- MARTY (G.) 1948, art. cit., p. 322.

2- A.D. de Nantes, Série Protectorat Tunisie, Carton 1927(1), Dos. 1, Fol. 590 : Etat numérique des grévistes algériens ayant repris le travail dans la matinée du 18 juillet 1929 à 10h (ISHMN, Bob. R-244)

3- Idem.

n'a plus sa place et qu'il est celui dont on n'a plus besoin. L'une des raisons pour se soumettre à des multiples contrôle et tracasseries administratives.

Reste à noter que les Algériens étaient presque absents dans la fonction publique. En raison d'une politique française de discrimination sociale et professionnelle, les Algériens en Tunisie ne pouvaient avant 1938, intégrer la fonction publique[1]. Cela est vrai malgré leur condition juridique antérieure qui leur permettant le droit d'accéder à toutes les fonctions administratives y compris celles de contrôle. En fait, ces fonctions n'étaient accessibles qu'à ceux qui ont pu remplir les conditions coloniales de compétence et surtout de loyalisme. Par ailleurs, l'élite algérienne, fût-elle tunisifiée ou naturalisée, trouvait dans les professions libérales, principalement médecins, avocats, une certaine « oxygénation » selon l'expression de Serge LA BARBERA[2].

Sur cette catégorie socio-professionnelle assez aisée, nous avons peu d'informations. Nous ne disposons que d'un document qui nous renseigne sur un médecin nommé Mohammed Hussein Ben Ali El Djazairi et deux notices à propos des avocats : Abdelkader Kabaili et Hassen Guellaty. Le médecin El Djazairi, était né à Oued Souf vers 1832, il fit ses études de médecine, de géologie, de botanique et de chimie aux écoles d'Alger. Il émigra à Tunis en 1862 où il avait exercé le métier de médecin chez un prince de la famille beylicale (Mustapha Bey) en 1897[3]. Concernant les deux avocats, A. Kabaili d'origine algérienne, est né en 1880 à Tunis et il a été naturalisé français par décret du 21 décembre 1922. Il avait obtenu la licence en droit de la faculté de Paris et un autre diplôme de l'école nationale d'agriculture à Montpellier[4]. Par contre, Hassen Guellaty d'origine algérienne aussi, avait obtenu la licence en droit de la faculté de Toulouse.

Sur la base de cette classification professionnelle, nous pouvons relever les remarques suivantes :

1- En vertu de l'article 1 du Sénatus-consulte du 14 juillet 1865, l'Algérien musulman sujet français ne pouvait accéder qu'à certains emplois civils, dont la liste avait été limitativement fixée par un décret du 21 avril 1866. Cette règle a été modifiée par l'article 14 de la loi du 4 février 1919 : « *Les indigènes musulmans non-citoyens français sont admis au même titre que les citoyens français et sous les mêmes conditions d'aptitude, aux fonctions et emplois publics. Néanmoins, un décret déterminera la liste des fonctions d'autorité qu'ils ne pourront exercer que s'ils sont citoyens français* ». Cette liste fut l'objet des décrets du 26 mars 1919 et du 14 décembre 1922. Voir ANT, Série SG.5, Carton 99, Dos. 5, Fol. 1 : Lettre du vice-président du Conseil, délégué pour le contrôle et la coordination des administrations de l'Afrique du Nord adressée, le 20 juin 1938, au ministre des Affaires Etrangères.

2- LA BARBERA (S.), *Les Français de Tunisie (1930-1950),* Paris, 2007, p.31.

3- ANT, Série A, Carton 279, Dos. 10, Fol.12 : Lettre de Mohamed Hussein El Djazairi adressée le 11 mai 1923, au R.G.

4- Ibid., Série SG2, Carton 31, Dos. 39, Fol. 8 : Notice (sans date)

Nous pouvons affirmer que la position de classe des Algériens constituait l'un des principaux facteurs qui déterminait le degré d'intégration et d'assimilation de ces communautés. En tant que membres des classes inférieures, la plupart d'entre eux finissaient par devenir une masse compacte repliée sur elle-même ou assimilée aux autres groupes de provinciaux de la Régence avec lesquels ils partageaient les conditions de vie dures. Ils ne se rappelaient leur allégeance à la France que pour se soustraire à certaines contraintes imposées par les autorités tunisiennes.

Du point de vue économique, il y a une localisation très nette des métiers sur le territoire urbain ; nous avons relevé l'existence de groupements pouvant être assimilés à des corporations. En créant ses propres entreprises, en marquant l'espace, la communauté marquait sa spécificité. C'est l'activité économique, plus que la permanence des pratiques culturelles, qui garantissait le fonctionnement communautaire, par une certaine façon d'investir l'espace, de créer un réseau de clientèle et d'alliance à l'intérieur et à l'extérieur du quartier[1]. Existait-t-il une conscience de classe au sein de la corporation ? On ne peut le confirmer même s'il existe chez les maîtres un certain sens lié à la nature des produits. D'après André NOUSCHI, c'était une solidarité plutôt qu'une conscience de classe[2].

Concernant les Mozabites, il n'existait ni prolétariat ouvrier ni aristocratie de grosses fortunes parmi eux. La charité et la solidarité, à la fois devoir religieux et social, contribuaient à rapprocher les riches des pauvres qui n'ont jamais été éloignés. Toutefois, ce type de rapport n'est pas sans conséquences sociales et économiques. La solidarité qui constituait vraisemblablement l'axe central de l'équilibre de cette communauté était un obstacle réel quant à la prise de conscience ouvrière chez les employés mozabites et leurs rapprochements au mouvement ouvrier. Celle-ci renforça, indirectement, le pouvoir des autorités traditionnelles vis-à-vis des syndicats, serviteurs de leur intégration dans la classe ouvrière.

S'il est vrai qu'une infime minorité d'Algériens a pu accéder aux techniques modernes de production et être incorporée aux secteurs industriels, la majorité des gens de petits métiers et employés se voyaient prolétarisés et marginalisés. D'ailleurs, le travail dans les mines fut un champ d'expérimentation pour amorcer la conversion inévitable du paysan en prolétaire de l'industrie, le procès de leur entrée en exercice et de leur mise en travail, de leur soumission progressive à la rationalité de l'économie capitaliste. Mais si les conditions objectives de cette conversion étaient réunies, elles

1- BENVENISTE (A.), « Les étrangers et la spécialisation ethnique », in Ida Simon-Barouh & Pierre Jean-Simon (S/dir.), *op.cit.,* p.297.

2- NOUSCHI (A.) 1992, art. cit., p. 230.

n'arrivaient pas à « prolétariser[1] » l'ouvrier algérien, au moins jusqu'aux années trente. Cela s'explique, à mon avis, par la résistance de son fondement rural aux altérations de la vie industrielle. L'ouvrier algérien associait à la fois les revenus de ses activités minières ou industrielles exercées en Tunisie à ceux agricoles de son village d'origine, de telle sorte que son salaire n'était qu'un revenu supplémentaire par rapport à ses récoltes. Dans ces mêmes conditions, sa culture, son mode de pensée restait essentiellement celui d'un paysan. Ceci confirme certainement l'idée d'Henri LEFEVRE qui croit que le déclin du sens communautaire est lié au degré d'insertion des communautés dans l'économie de marché. Donc pour un immigré algérien, le fait d'être un prolétaire rémunéré d'un salaire fixe voire un membre des syndicats, il n'est plus besoin de sa communauté d'origine comme source d'affection et de protection. Il allait chercher ses intérêts dans une autre supra-communautaire à savoir le syndicalisme.

D- Les élites algériennes en Tunisie : entre modernité et traditionalisme

A côté des travailleurs et commerçants, les Algériens comprenaient aussi un nombre modeste d'étudiants qui se comptaient par dizaines. Qu'il s'agisse de jeunes qui poursuivaient leurs études dans l'enseignement traditionnel ou ceux qui fréquentaient l'enseignement moderne des lycées et collèges, toutes les classes de la société y étaient largement représentées.

Evidemment, le nombre d'étudiants algériens en Tunisie reflète une réalité sociale trop dégradée en Algérie où la quasi-totalité de ses ressortissants étaient pauvres et analphabètes. En 1880, l'Algérie comprenait en tout 1150 élèves dans les écoles franco-arabes[2]. Leur taux de scolarisation avait progressé d'année en année, avec 5% en 1914 et 6% en 1930[3].

Considérant l'école comme le meilleur outil d'intégration, l'autorité française avait instauré en Tunisie comme ailleurs en Algérie un enseignement moderne et laïc en langue française afin d'assimiler les populations locales et de les détourner de leurs écoles traditionnelles[4]. Les écoles qu'elle a

---

1- Nous désignons par *Travailleurs non-prolétaires,* l'ensemble des paysans prolétarisés qui ne possédaient pas la qualification et la cohésion des ouvriers permanents. Ces conditions ne favorisent pas chez eux, ni la naissance d'un esprit revendicatif, ni l'unité des ouvriers.

2- PERVILLE (G.), *Les Etudiants algériens de l'université française 1880-1962*, Paris, éd. CNRS, 1984, p. 18.

3- Idem.

4- En 1883, quand fût créée la Direction de l'enseignement, il existait en Tunisie, en dehors de l'enseignement coranique traditionnel, un établissement public : le collège Sadikit, fondé en 1875, et 23 établissements privés enseignant principalement le français (20 écoles congréga-

créées, ne répondaient pas à l'attente des familles qui entendaient donner à leurs enfants une éducation traditionnelle[1]. Ayant terminé leurs études primaires et secondaires, les plus doués d'entre eux purent entreprendre des études supérieures à la zeitouna et y obtenir des diplômes qui leur permirent d'accéder à des professions libérales (notaire, juge). Combien étaient-ils à la zeitouna ? Et d'où venaient-ils ?

Nous savons que le premier voyage des étudiants algériens pour étudier à la zeitouna a été organisé en 1913. Il vint juste après le retour de Ben Badis qui entraîna des tournées dans l'Est et le Sud algérien afin de mobiliser des convois de volontaires pour s'instruire à la zeitouna[2]. Le premier voyage compta 18 personnes d'origines diverses : Alger, Constantine, Tébessa, Souf, Ain Beïda et Sétif[3]. Puis, viennent ceux du M'zab en 1917[4] et de Guemar en 1930. Par contre, Ouargla et Touat n'ont jamais organisé de tels voyages. Cela ne va pas sans dire qu'il n'y avait pas des étudiants clandestins, portant souvent de fausses identités et des papiers périmés.

En 1899, le C.C. de Souk-el-Arba avait attiré l'attention de l'administration française sur des étudiants algériens de sa localité. Il a écrit : « *Les Algériens venaient se fixer dans mon Contrôle au moyen de permis de voyage émanés des autorités de leurs pays d'origine et sur lesquels ils sont indiqués comme exerçant la profession de cultivateurs, alors qu'on réalité, ce sont des tholbas* (étudiants) *ou lettrés musulmans qui se placent comme pré-*

---

nistes et 3 écoles de l'alliance israélite). Le personnel enseignant comprenait 150 maitres et la population scolaire était 3.000 élèves dont 1/3 des Musulmans. En 1914, il y avait 288 établissements publics et 30 écoles privées (italiennes, franco-arabes, israélites et congréganistes) et 40.305 scolarisés. En 1942, 508 publics et 93 privées, avec 100.000 élèves. Cf. PAYE (L.), « L'enseignement en Tunisie », in *Encyclopédie mensuelle d'Outre-mer*, vol. I, fasc. 21, Doc. 8, mai 1952, p.5.

1- Afin de maintenir le culte musulman, l'enseignement traditionnel s'est orienté à apprendre le Coran dans le *kouteb* et aux écoles coraniques. A la sortie du *kouteb*, vers dix ans, l'enfant sait imparfaitement lire et écrire en arabe et il connaît surtout de longs versets (*sourates*) du Coran par cœur. Par contre dans l'école coranique où l'enseignement de la théologie et l'arabe occupent une grande place, l'enfant recevait aussi des cours en arithmétique, en histoire et géographie. L'école se terminait par un certificat d'étude primaire permettant à son titulaire, le droit de poursuivre des études supérieures à la zeitouna.

2- JABRI (M.S.) 1983, art cit., p. 11, 13.

3- ANT, Série MN, Carton 15, Dos. 3, Fol. 67 : Liste des étudiants algériens de la zeitouna en 1913-1914 et Fol. 69 : Liste des étudiants algériens de la zeitouna en 1913-1914

4- Sur l'envoie des étudiants mozabites en Tunisie pour s'instruire à la zeitouna, il est apparu qu'elle a provoqué des longs débats dans les journaux entre partisans de l'initiative comme Abou Ishaq Brahim Ben Mohamed Atfeïch et Brahim Ben Hadj Issa dit Abou Yakdan et des opposants comme celui de mufti du M'zab, le cheikh Bâali Salah. Ce dernier aurait en effet remarqué que certains de ces élèves, une fois revenus dans la ville, après quelques années d'études à Tunis, ne s'occupaient plus que de la politique et ne connaissaient rien sur l'instruction religieuse ibadite. Cf. BENDRISSOU (S.), *op.cit.,* p.200.

cepteurs dans les tribus[1] ». En 1900, deux étudiants algériens nommés Guelmanis Salah Ben Mohamed et Ben Djebba Béchir Ben Taïeb, détenus par le même C.C. de Souk-el-Arba, ont été reconduits à la frontière[2].

Or, si l'enseignement est le meilleur moyen qui permettait aux Algériens de s'assimiler à la culture française et d'accéder à la modernité, il ne constituait pas une priorité dans la politique coloniale française. En fait, dans un pays où elle voulait exploiter ses richesses, l'administration française cherchait avant tout une armée d'ouvriers plutôt qu'à développer l'enseignement pour former une caste d'intellectuels qui pourraient protester contre les inégalités à plusieurs niveaux. Parlant des étudiants algériens immigrés en Tunisie et au Maroc, le Résident Général de France au Maroc a noté en 1921 que « *Les étudiants et les élèves des écoles de l'enseignement supérieur… sont parfois le véhicule des idées les plus avancées*[3]*».*

Ouvertement accusés d'être des agitateurs politiques et des propagandistes des idées anti-françaises, les étudiants algériens ne bénéficiaient pas de bourses de la part du GGA qui considérait les bourses comme un moyen de récompenser « leurs loyaux serviteurs » et non pas de fabriquer une nouvelle élite qu'elle redoutait à l'avance[4]. Ainsi, le renforcement du contrôle sur les déplacements des étudiants et les difficultés liées à leur appartenance aux classes défavorisées avaient-ils eus aussi des répercussions sur le taux de scolarisation de la population algérienne en Tunisie.

A Tunis, les étudiants algériens habitaient les *medersas*. Grâce à elles, le problème du logement et de la gestion de la vie des étudiants était résolu à moindre frais. Mais quant ils ne trouvaient pas de place, ils étaient obligés de se faire héberger dans les *oukalas* ou chez des parents. La famille, au prix des plus grands sacrifices, envoyait l'un de ses enfants faire ses études à Tunis. Elle le prenait en charge jusqu'à ce qu'il les finisse. Seuls les étudiants mozabites arrivaient à mobiliser un grand nombre de solidarités. Ils se retrouvaient à la charge des grands commerçants de la communauté et, les Djerbiens, eux, leur assuraient l'hébergement et leur donnaient de l'argent[5].

A un niveau plus bas, la scolarisation des enfants algériens se faisait dans plusieurs écoles coraniques, zaouïas et écoles franco-arabes qui ont continué à compter parmi leurs élèves un grand nombre d'Algériens. Les col-

---

1- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 6, Fol. 1 : Lettre du C.C. de Souk-el-Arba adressée le 27 juin 1899, au R.G.

2- Ibid., Fol. 7 : Lettre du C.C. de Souk-el-Arba adressée le 22 décembre 1900, au R.G.

3- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 11, Fol. 16 : Lettre de R.G. de la France au Maroc adressée le 21juin 1921, au ministre des Affaires Etrangères.

4- PERVILLE (G.), 1984*, op. cit.* p. 32.

5- JABRI (M.S.) : « L'activité des étudiants algériens en Tunisie 1900-1962 », in *Arabic Littérature in North Africa*, Dar Al-Mahdjer- Cambridge, 1982, p.14. (En arabe)

lèges Sadikit et Alaouite comptaient aussi parmi leurs élèves quelques éléments algériens [1].

A l'exception des Mozabites dont la législation ibadite condamnait le soufisme et le culte des saints, les autres communautés algériennes accordaient une importance capitale à l'enseignement traditionnel dans les zaouïas où ils éduquaient leurs enfants et leur professaient le Coran. Certains chefs confrériques ont rendu *habous* plusieurs propriétés foncières aux profits de certaines zaouïas aménagées en écoles d'enseignement religieux. Les enseignants étaient rémunérés en rente foncière gagnée sur les revenus de ces biens *habous*.

Nos informations sont limitées au sujet des zaouïas qui ont été aménagées pour donner des cours de religion aux enfants algériens. Les enfants algériens avaient étudié dans les célèbres zaouïas de la Régence, notamment celles de la Tidjania de Tunis qui était sous l'ordre du chef de la zaouïa de Tamelhat (annexe de Touggourt) pour les Ouarglias et les Touggourtins résidant à Tunis[2]et la zaouïa de Sidi El Béchir à Bâb Djedid pour les Kabyles. D'autres zaouïas auxquelles les Souafas étaient attachés se situant à Bâb Menara[3]; au n°10, rue Sidi Zouaoui[4]; au n°46, rue Bâb El-Khadra ; au n°51, rue d'Alfa[5]; au n°46, rue zaouïa Boukria ; au n°6, rue Sahab At-Tabâa et enfin à la rue du Hammam Remimi[6]. Ailleurs, les zaouïas de Sidi Ali Azouz à Nefta et celles de Kadria et Tidjania au Kef ont joué un rôle incontestable dans l'éducation des enfants algériens.

Peut-on croire que l'annexion tardive des territoires du Sud algérien a permis aux régions soumises à un régime du « Protectorat », de garder intacts leurs systèmes éducatifs en langue arabe. Préférant l'arabe en tant que langue de communication et de prière, les Mozabites avaient pu fonder en 1922 à Tunis, une école coranique sise rue Boukhris et qui portait le nom

---

1- ABDESSALEM (A.), *L'école Sadiki et les Sadikiens*, Carthage, Bit el Hikma, 1994, p. 68 (En arabe). Au début du siècle dernier, nous y trouvons parmi les élèves des écoles sadikit et Alaouite, un nombre considérable d'Algériens et Marocains. Ces élèves avaient certainement la volonté d'y apprendre un enseignement moderne toute en restant enracinés à leur culture arabo-musulmane, l'une des objectifs primordiaux de l'école sadikit lors de sa fondation par Khaireddine en 1875. Mais avec le Protectorat, ses objectifs étaient devenus secondaires et, l'école s'engagera dans la formation des petits et moyens cadres dont l'administration française en avait besoin : fonctionnaires, traducteurs, etc.

2- ANT, Série D, Carton 178, Dos. 3, S/dos. 3/12, Fol. 33 : Lettre du C.C. de Tunis adressée le 16 août 1916, au R.G.

3- Ibid., S/dos. 3/24, Fol. 38 : Note de la Direction de l'Intérieur, du 8 décembre 1923.

4- Ibid., S/dos. 3/26, Fol. 1 : Note de la Sûreté publique, du 8 août 1924.

5- Ibid., S/dos. 3/7, Fol. 10 : Note d'un commissaire de la Sûreté publique, adressée le 13 août 1915 au R.G.

6- MARTY (G.) 1948, art. cit., p. 318.

« *Es-salem* » (la paix). L'école a été dirigée par Chadli El Mouraly, directeur du journal *Al-mounir*.

En 1922, l'école *Es-salem* était fréquentée par 58 élèves de 9 à 14 ans originaires de toutes les villes de M'zab. Ces élèves habitaient au n°10, rue de la *medersa* Es-Slimania[1]. L'enseignement était dispensé dans deux locaux situés à proximité des bains Kachachine (tenu par le Mozabite Salah Ben Omar) ; le premier se trouve dans un immeuble de la rue souk El-Blat, le second dans une maison située derrière les bains[2]. Les cours étaient dispensés par deux étudiants mozabites de la zeitouna : Abou Ishaq Brahim Ben Mohamed Atfeïch, l'un des petits-fils de cheikh Atfeïch, l'auteur connu de l'ouvrage « En Nil », et Bâali Salah Ben Bâali. Tous deux étaient originaires de Béni Isguen. Certains autres préféraient l'enseignement à domicile comme le faisait Mohamed Themini. Il donnait chaque jour des cours d'ibadisme à une vingtaine d'étudiants mozabites de la zeitouna[3].

Au terme de cette description du système éducatif adopté par les Algériens, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

L'attachement de certaines communautés algériennes à l'enseignement traditionnel constituait une manière de résister à l'intégration française, et par conséquent, à la décommunautarisation de ces groupes. Si l'école publique française était chargée de donner un enseignement moderne en langue française, elle avait aussi comme objectif primordial de transformer le style de vie et les manières de penser chez les enfants. Dans ce cadre, l'admission des élèves algériens aux écoles françaises ne répondait qu'à cette stratégie coloniale d'occidentalisation déjà entamée en Algérie depuis 1850 par l'ouverture de trois *medersas* à Alger, Constantine et Tlemcen[4]. Selon des statistiques algériennes de 1899, le nombre d'élèves algériens fréquentant les écoles françaises s'élevait à 10.000 soit 1,9 % de la population d'âge scolaire[5]. Toutefois, cette politique d'enseignement n'avait pas pu prouver son efficacité escomptée. Le français n'était diffusé qu'auprès d'une infime minorité des nouvelles générations qui fréquentaient l'école et qui la maîtrisaient bien, tandis que la majorité des Algériens parlaient le français courant sans l'avoir étudié. L'hostilité des uns et des autres à l'égard de cette langue étrangère a été un obstacle pour la connaissance de la culture française.

1- ANT, Série D, Carton 178, Dos.3, S/dos.3/7, Fol.155 : Liste des étudiants mozabites à l'école *Es-salem* en 1922.

2- Ibid., Fol. 159 : Lettre de Martin adressée le 11 juillet 1922, au GGA.

3- ANOM, Tunisie 25H, Carton 25H32, Dos. 13, Fol. 1312 : Note adressée le 13/11/1940, au R.G. (ISHMN, Bob. A-46)

4- Ibid., Fol.401 : Liste des indigènes d'Ouargla demandant d'être rapatriés, à la date du 9 mai 1899.

5- PERVILLE (G.), 1984, op.cit., t.1, p.18.

A cause de ses orientations nettement occidentalistes, la scolarisation française a modifié de nouveau les systèmes éducatifs traditionnels en langue arabe et leur a fourni des nouvelles assises culturelles, cognitives et idéologiques. L'ascension relative des enseignements traditionnels en langue arabe s'expliquerait, à notre avis, par la situation matérielle et sociale, et le système de valeurs culturelles d'une majorité algérienne qui souffrait de difficultés liées à son appartenance aux classes défavorisées ainsi que d'un handicap culturel qui n'encourageait les enfants qu'à avoir une éducation rudimentaire. Par contre, l'école française n'avait progressé que lentement.

Même si elle n'est pas arrivée à détourner les Algériens, notamment les plus défavorisés d'entre eux, de leur système éducatif traditionnel, l'école française a creusé des divergences catégoriques entre deux modes de pensées opposant l'élite intellectuelle à la masse populaire. Or, ces divergences théoriques partielles reflètent en fait des oppositions idéologiques plus profondes dans les attitudes de chaque partie vis-à-vis des questions socio-économiques, politiques et culturelles qui s'opposent aux deux pays.

CHAPITRE IV

Les Algériens dans l'espace public tunisien : le début de la formation d'un lien national

Au-delà des traits communs que pouvaient représenter les populations immigrées, c'est la diversité qui est la règle. Il pouvait exister des différences religieuses, culturelles et même politiques entre toutes les nationalités qui étaient présentes sur le territoire de la Régence et, parfois, au sein de la même communauté. Chacune était porteuse d'un système spécifique dont le noyau central était la famille ou la position sociale qui entraînait un mode de vie différent pouvant servir de support à des croyances idéologiques[1].

Les communautés étaient l'élément central du tissu social, à tel point que les Algériens étaient organisés sur ce modèle, avec leurs institutions communautaires et leurs sociétés d'entraide. Moyennant cette organisation, leur voisinage géographique était néanmoins possible, mais leur population n'était pas homogène. Par ailleurs, la pénétration des idées nationales et syndicales a permis à des groupes d'Algériens de franchir les barrières de la division tribale et raciale pour former avec d'autres nationalités, une communauté d'intérêt où les stigmates ethniques pourraient être abandonnés. Donc pour ces Algériens, bien qu'ils fussent attachés à leurs institutions communautaires, ils étaient aptes à s'intégrer entièrement au combat des Tunisiens en s'enrôlant dans les mouvements syndicaux et politiques de l'époque.

I. L'organisation communautaire des Algériens

Les Algériens en Tunisie étaient astreints à des obligations civiques et militaires dont l'organisation dépendait d'institutions communautaires d'administration et de justice. Ainsi, l'administration était-elle constituée d'un *cheikh* ayant des prérogatives très larges dans l'organisation de la vie communautaire et d'un office autonome s'appelant *diwan* ou *diwan-al-djamaa* : un

1- TODD (E.), *Le Destin des immigrés ; assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seuil, 1997, p.10.

héritage institutionnel issu des traditions berbères d'organisation[1]. Restant très secondaire dans son champ d'investigation, l'autorité coloniale ne tenait aucun compte de ce conseil en comparaison à l'intérêt accordé au *cheikh*.

1) Le diwan

Le *diwan* est une institution à caractère régional, tribal et ethnique établi dans la Régence avant même l'établissement du Protectorat français en Tunisie. Dans les villes et les villages où l'installation des Ouarglias, Touatis et Kabyles se manifestaient en des groupes quelle que soit leur taille, ils firent élire des petites assemblées de *chaouchs* représentant les fractions de la communauté.

Servant d'organe de liaison avec les autorités publiques, le *diwan* des Kabyles regroupait notamment l'*agha* des Zouaoua et des anciens *chaouchs* qui, au nombre de six, étaient censés représenter les diverses fractions de la communauté. Deux administrateurs étaient désignés par le Bey pour diriger le secrétariat et gérer la comptabilité du *diwan*[2]. De leur part, les Ouarglias élisaient à la tête de leur *diwan* un *moqadem* nommé par un décret beylical et des représentants des quatre fractions qui constituaient la communauté des Ouarglias : Béni Sissine, Béni Ouiggine, Béni Tamacine et Béni Brahim ; chacune d'elle élisait ses *chaouchs*[3]. Par contre, le *diwan* des Touatis était constitué de 14 *chaouchs*.

Généralement, le choix des représentants repose sur des bases purement traditionnelles comme celles d'une fraction dominante, de l'âge et des liens de parenté. Rôle moral, conduite de référence, l'élu veille à la pérennité de la communauté et au maintien de sa cohésion interne. A titre indicatif, nous pouvons citer cette liste nominative des représentants de la communauté des Ouarglias à Tunis[4] et qui figure dans un document d'archive daté de 1887.

- *Moqadem* : Mohamed Ben Maftouh (chef d'une corporation religieuse)
- Suppléant : Amara Ben Châabane At-Tamacini (de Béni Tamacine)
- Les représentants de Béni Sissine : Mohamed Ben Kadour, Ahmed Ben Mansour et Mohamed Ben Sassi Ben Othman.
- Béni Ouiggine : Salah Ben Ahmed Ben Abbés, Es-Sahraoui Ben Omrane et Mohamed Ben Jalloul Ben Kerouaïa.

1- ANOM, Tunisie 25H, Carton 25H25, Dos. 4, Fol. 210 : Lettre du POIZET, commandant de la Division d'Alger, adressée le 23 août 1887 au GGA, (ISHMN, Bob. A-36)

2- SMIDA (M.), op.cit., p.31.

3- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 5, Fol. 41: Rapport du Moqadem des Ouarglias adressé au R.G. (date illisible)

4- ANOM, Tunisie 25H, Carton 25H25, Dos. 2, Fol. 214 : Liste des représentants des Ouarglias à Tunis en 1887, (ISHMN, Bob. A-38).

- Béni Brahim : El-Kefi Ben Jalloul et Sassi Ben Amara.

Il est à noter que le *diwan* avait de larges compétences en matière de gestion des affaires communautaires. C'est autant un office d'état civil enregistrant naissances et décès qu'un gardien des statuts et des privilèges de la communauté. Une sorte de « tribunal » fut construit par le *diwan* pour gérer les litiges par référence au droit coutumier de chaque communauté. Il tranchait les conflits, surveillait les comportements de chacun et servait à assurer les besoins de chaque famille. Le choix d'un *cheikh* pour représenter la communauté devant les autorités françaises était négocié au sein de ce conseil, mais la décision était toujours réservée à l'administration française.

2) Les cheikhs des communautés algériennes entre 1881 et 1930

Etant une institution typiquement traditionnelle chez les sociétés maghrébines, l'administration française avait gardé l'institution de *cheikh* des Algériens durant toute l'époque coloniale. Elle ne fut dissociée qu'en 1957, par arrêté ministériel.

Deux autorités étaient chargées de procéder au recouvrement des impôts : les receveurs des régies financières et les *caïds*. Ces derniers recouvraient les impôts directs constatés au nom des redevables par l'intermédiaire des *cheikhs*, collecteurs primaires[1]. Les Algériens et notamment ceux résidant dans les *cheikhats*[2] les plus éloignés payaient les impôts à l'autorité la plus proche, qui était le plus souvent précisément le *cheikh* tunisien.

Pour faciliter les différents recensements et rapprocher les Algériens des autorités administratives, il fût nommé des *cheikhs* pour les Algériens. La création du poste et la nomination de *cheikh* étaient opérées par arrêté résidentiel. Leur compétence n'était pas territoriale, mais communautaire, ce qui les met souvent en opposition avec les *cheikhs* tunisiens dont la compétence est territoriale.

A l'époque du Protectorat, le *cheikhat* des Algériens allait cependant perdre plusieurs de ses caractéristiques et être par conséquent profondément transformé. Progressivement, ces fonctions d'organe administratif de régulation des rapports sociaux au sein de la communauté se transformèrent en organe de police administratif et fiscal. Le prétendu *cheikh* était désormais con-

---

1- A l'inverse des *caïds* et *khalifa*, le *cheikh* n'était pas un fonctionnaire nommé par le gouvernement, mais élu par les notables de sa communauté et représentait les contribuables auprès des *caïds*.

2- Au début le *cheikhat* ne désigne que la circonscription ethnique sur laquelle s'étend le pouvoir d'un *cheikh*, élu par les notables de sa communauté. Mais suite à la sédentarisation progressive des tribus, le *cheikhat* s'est transformé en une circonscription territoriale où le pouvoir de *cheikh* peut s'étendre sur des administrés d'origine ethnique diverse.

sacré comme seule autorité traditionnelle. Pour exercer une certaine autorité sur l'ensemble de la communauté, l'autorité coloniale faisait appel à l'une des « élites » locales, disposant d'une légitimité, mais non d'autorité. On renforçait leur position en donnant à leur autorité une force de loi.

A Tunis, il existait un *cheikh* originaire du pays à la tête de chaque communauté « ethnique ». Par contre, dans les autres villes et villages où les Algériens se concentraient, la nomination d'un *cheikh* reposait sur des bases purement traditionnelles comme celles de la communauté dominante si elles étaient diverses, et sur les liens de parenté et la fortune personnelle, s'ils étaient de même descendance. Le *cheikh* était désigné en fait par le Résident Général ou choisi par le Contrôleur Civil et nommé officiellement par un décret beylical au même titre que les *cheikhs* tunisiens[1].

Le *cheikh* était chargé du recouvrement des impôts, de la police administrative et du recrutement militaire. Il délivrait à ses compatriotes les certificats d'urgence, de résidence, etc. C'était l'organe de liaison officiel avec le Contrôle Civil. Les *cheikhs* des communautés algériennes étaient sous la dépendance du Contrôle Civil sur le plan administratif et de *cheikh el-médina* (l'équivalant d'un maire de la ville) sur le plan fiscal. Avant de faire le diagnostic de cette institution, nous avons vu utile de présenter dans un tableau, les différents *cheikhs* algériens de la Régence pendant la période allant de 1881 à 1930.

1- ANT, Série A, Carton 1, Dos. 14, S/dos. 14/2, Fol. 44 : Lettre du C.C. de Tunis adressée le 3 février 1920, au R.G.

Tableau n°7- Les cheikhs algériens en Tunisie de 1881 à 1930

	Nom du cheikh	Date et lieu de naissance	Date de l'entrée en fonction	Date de départ	*Etat de fortune*
Cheikhs des Mozabites	Abdeljelil Ben Brahim Ben Ah-med	-	Entre 1893 et 1912	En 1912	Propriétaire terrien, il possède 17 hectares à Bou-Arada.
	Hadj Ali Ben Amor Bakir	En 1852 à Ghardaïa	*Cheikh* des Algériens de Tunis pour deux fois:1884 à 1893 et 1912 à1920.Nommé par décret du 2 juillet 1919.	Décédé en 1920	Propriétaire de divers immeubles à Tunis, à Radés et à El-Alia. A*min* d'un bain-maure à Bâb Menara.
	Hamou Ben Mo-hamed Ami mous-sa	-	Décret du 22 mai 1920.	Démissionné en 1927.	Propriétaire et commerçant à Tunis.
	Ali Ben Hadj Mo-hamed Ben Hadj Brahim Bou-Aroua	En 1882 à Guerrerra	Décret du 27 avril 1927.	Destitué en 1927, pour aliénation men-tale	Propriétaire d'un bain- maure à la rue Zaouïa El Boukria.
	Amara Ennaceur Ben Youssef Ben Amara	En 1883 à Guerrerra	Décret u 9 août 1927.	Démissionné en 1934.	Commerçant et propriétaire d'un im-meuble à la rue des Palmiers et des propriétés à Saint Arnaud et au M'zab.
Cheikhs des Algérois	Bou noua Ferhat Ben Houssine	En 1857 à Fort-National	*Cheikh* depuis 1908, mais il n'était nommé	-	Possède 4 maisons et un magasin à Tunis et une maison, des jardins et

			officiellement que par décret du 2 juillet 1919.		des oliviers à Alger.
Cheikhs des Constant -inois	Mohamed Salah Ben Zarrouk	En 1865 à Souk- Ahras	*Cheikh* depuis 1907, mais il n'était nommé officiellement que par un décret du 2 juillet 1919.	Décédé en 1928	Des terrains à Souk- Ahras.
Cheikhs des Oranais	Ahmed Ben Guer-rache	-	Avant 1900	Démissionné en 1900 pour rentrer dans son pays d'origine.	-
	Ahmed Ben el Hadj Kadour Ben Djenat	Vers 1845 à Mostaganem	Depuis 1900 et nom-mé par décret du 2 juillet 1919.	Démissionné en 1923	Une maison à Tunis.
	Ben Aouda Ben Hadj El-Ghouati	À Tlemcen	Décret du 19 no-vembre 1923	-	Commerçant et propriétaire de 4 mai-sons
Cheikhs des Touatis	Ahmed Ben Mo-hamed Salah	En 1869 à Touat	Depuis 1904 et nom-mé par décret du 2 juillet 1919.	1923	Des palmiers et des maisons à Touat.
	M'Barek Ben Abdelkader Et Touati	En 1880 à Tarfif (Touat)	Par décret du 19 no-vembre 1923	Décédé en 1935	Il possède des immeubles. Propriétaire régisseur d'une *oukala*.
Cheikhs des	Lakhdar Ben Hadj	-	Depuis 1892	1900	-

Souafas	Mohamed Dogh-man				
	Ali Ben Sultane Ben Belgacem	En 1862 à Oued Souf	Par décret du 26 août 1919	Démissionné en 1923	Propriétaire de deux maisons et un magasin à Tunis
	Ahmed Ben Mo-hamed Ben Sâad dit Ahmed El- Far	À Azèzla, an-nexe d'El-Oued	Par décret du 5 sep-tembre 1923.	Décédé en 1937.	Propriétaire de trois maisons et dix charrettes avec leurs attelages.
CONTROLE CIVIL DU KEF					
Caïdat du Kef	Rabah Ben Talha El-Gharbi	En 1882 au Kef (originaire du Souk-Ahras)	En 1927	En 1929	Négociant en céréales et agriculteur, il exploit en location un terrain à Charen – il possède une maison
Caïdat de Tadjerouine	Ait Djoudi Oufelleh Messaoud Ben Mohamed Ben Ali	En 1882 à Ait Khelifa	1925	1929	Il possède 180 hectares de terres, 100 moutons, 100 chèvres, 7 chevaux, 4 mulets, un magasin d'épicerie et un café-maure.
LE CONTROLE CIVIL DE BIZERTE ET MATEUR					
Caïdat de Bizerte	Ouanès El-Ghezali Ben Mohamed Ben Mahjoub	-	Par décret du 20 juillet 1922	En 1944, admis au repos pour maladie	-

LE CONTROLE CIVIL DE MAKTAR					
Caïdat d'Ouled Aoun	El Badaoui Hadj Ahmed Ben Ali El Lakhmi	En 1878 à Bou Saada (Alger)	Décret du 19 juin 1924	Assassiné à Siliana En juin 1927	Il possède 20 hectares de terre, un magasin d'épicerie, deux mules, deux vaches et dix chèvres
	Khelfa Youssef Ben Salah Ben Mohamed	En 1888 à Maktar	Décret du 12 septembre 1927	1932	Il possède 20 hectares de terre, 2 mulets, 7 chevaux, 25 bovins, 80 ovins, et 2 ânes
LE CONTROLE CIVIL DE KAIROUAN					
	Hamou Ben Ali Ben Abderrazék	**-**	Décret du 4 mai 1917	-	-

SOURCE : ANT, Série A., Carton 1, Dossiers 14 (14/1,14/2) ; 15 (15/1) ; 16 (16/1,16/2) ; 17 (17/1, 17/2, 17/3, 17/4) ; 18 (18/1, 18/2) ; 20 (20/1, 20/2 ,20/3) & carton 56, dos. 37 (37/1) ; carton 64, dos. 32 (32/1) ; carton 72, dos. 32 (32/1) et carton 84, dos. 3 (3/2).

D'après les données susmentionnées, nous pouvons remarquer que jusqu'à 1930, la création de l'institution des *cheikhs* n'était pas généralisée sur toutes les localités où y résidaient des Algériens. Elle était créée en fait dans les centres où les Algériens constituaient de forts groupements. Souvent, l'effectif des Algériens par localité n'a jamais été de règle pour une telle nomination d'un *cheikh*. La création d'un *cheikhat* à Bizerte (1922) et à Tozeur (1946) fut plus tardive que Kairouan (1917) où la présence des Algériens était moins nombreuse. Par ailleurs, les petites agglomérations algériennes se retrouvaient, le plus souvent, sous les autorités des *cheikhs* tunisiens.

En effet, la soumission de certains groupes d'Algériens à une autorité « étrangère » a déclenché une opposition occultée mais certainement farouche entre les *cheikhs* algériens et ceux des Tunisiens. En 1920, le *cheikh* des Constantinois à Tunis a porté plainte contre le *cheikh el-médina* qui conférait la collecte d'impôts aux *mouharreks* des quartiers, au lieu d'un *cheikh* algérien[1]. Mais pour assurer un fonctionnement optimal pour cette institution en matière d'impôt et barrer la route à toute tentative de déviation, l'administration française se retrouvait parfois obligée de fusionner ses administrés algériens de deux *caïdats* sous l'autorité d'un seul *cheikh*. Comme c'était le cas des Contrôles Civils de Thala et Maktar où le pouvoir d'un *cheikh* algérien s'étendait sur les *caïdats* de Fraichiches et de Majeurs pour le premier et sur les *caïdats* d'Ouled Ayar et d'Ouled Aoun pour le second[2]. Dans d'autres cas, elle a pu mobiliser le *cheikh* des Souafas à Tunis pour le recouvrement de l'impôt *istitan* dans les régions du Maktar et Ponts du Fahs[3] (C.C. de Zaghouan).

Pour rendre cette institution plus efficace, l'autorité coloniale intervenait de façon régulière soit directement par le choix du *cheikh* en fonction de ses capacités de collecte d'impôt et de son prestige dans l'ensemble de la communauté, soit par une pression indirecte qui allait jusqu'à la modification pure et simple de ses fonctions. Selon le Contrôleur Civil de Thala, les Algériens sont : « *aisément surveillés quant ils sont peu nombreux et disséminés, ils s'affranchissent de toute autorité dès qu'ils se trouvent groupés et en nombre plus considérable ; l'absence dans leur milieu d'un chef reconnu et*

1- ANT, Série A, Carton 1, Dos. 14, S/dos.14/1, Fol. 54 : Lettre du R.G. adressée le 30 avril 1920, au C.C. de Tunis.

2- Ibid., Carton 72, Dos. 32, S/dos.32/4, Fol.1 : Lettre du Directeur Général de Finances adressée le 5 août 1932 au Directeur Général de l'Intérieur.

3- Ibid., Carton 1, Dos. 20, S/dos. 20/4, Fol. 18 : Lettre du R.G. adressée le 14 septembre1929 au ministre de l'Intérieur.

leur mutuelle complicité font que toute surveillance à leur encontre reste illusoire et leur assure l'impunité des méfaits qu'ils sont par leur misère, portés à commettre [1]». Ainsi, les autorités coloniales établissaient, en 1919, une réforme favorisant la segmentation du *cheikhat* des Algériens de Tunis sur sept *cheikhs*, chacun d'entre eux étant chargé d'une des grandes divisions territoriales de l'Algérie[2]. Tous ont été également classés sous la dénomination *barranias*, c'est-à-dire étrangers[3].

Sous l'effet de cette nouvelle restructuration, l'administration française a pu élargir la base des contribuables de la ville de Tunis, de 1.382 personnes en 1919[4] à 3.500 personnes en 1933 dont 1.333 Algérois, 690 Constantinois, 417 Souafas, 404 Touatis, 278 Ouarglias, 246 Mozabites et 142 Oranais[5]. Pour six autres *cheikhats* appartenant à Bizerte, Kef, Tadjerouine, Téboursouk, Maktar et Thala, le nombre des contribuables s'éleva à 4.400 pour une population algérienne de 7.926 âmes soit presque la moitié[6]. Certainement des recettes fiscales importantes ont été réalisées sur une population algérienne longtemps insoumise à toute autorité administrative. Dans une lettre adressée au Résident Général en 1924, le candidat au poste de *cheikh* pour le *caïdat* de Tadjerouine a décrit la situation comme telle : « *Dans ce Caïdat se trouvent plus de trois mille familles algériennes dont il n'y a pas vingt qui payent entièrement l'impôt*[7]».

Face à la réalisation de recettes fiscales de plus en plus importantes, l'administration française manifestait souvent sa satisfaction par la décoration de certains *cheikhs* : Hadj Ali Ben Amor Bakir (*cheikh* des Mozabites), Mohamed Omar Bouna (*cheikh* des Algérois), Lakhdar Ben Hadj Mohamed Doghman (*cheikh* des Souafas) ont été décorés par *nichen iftikhar* (Légion d'honneur) et Hamou Ben Mohamed Ami Moussa (*cheikh* des Mozabites) par

---

1- Ibid., Carton 279, Dos. 6, Fol. 206 : Lettre du C.C. de Thala adressée le 26 septembre 1910, au R.G.

2- Ibid., Carton 1, Dos. 14, S/dos.14/2., Fol. 45 : Lettre du Directeur Général de Finances adressée le 17 février 1920, au S.G. du gouvernement tunisien.

3- Sur le plan fiscal, les *barranias* étaient réparti en deux groupes. Le premier, étant composé de cinq *cheikhats* (Tripolitains, Djerbiens, Gens de Bâb Souika, Gens de Ourguemma et Matmata et Gens de Gabès et Nafzaoua), était sous l'autorité du *caïd* de la Banlieue. Par contre, le Second qui représente les sept *cheikhats* des Algériens était placé sous le contrôle du *cheikh el-médina*. Cf. ANT, Série A, Carton 28, Dos. 21, S/dos.21/1, Fol. 20 : Lettre du S.G. du gouvernement tunisien adressée, le 10 mai 1922, au R.G.

4- ANT, Série A, Carton 1, Dos. 14, S/dos. 14/2, Fol.12 : Lettre du C.C. de Tunis adressée le 21 mai 1919, au R.G.

5- Ibid., Fol. 68 : Note rédigée le 5 décembre 1930.

6- Idem.

7- ANT, Série A, Carton 64, Dos. 32, S/dos. 32/1, Fol. 1 : Lettre d'Ait Djoudi, candidat à la poste du *cheikhat* des Algériens à Tadjerouine adressée le 19 septembre 1924 au R.G.

la Croix de chevalier[1]. Cependant, et surtout à la suite de chaque révision des comptes fiscaux, l'administration française ne cachait pas son mécontentement envers certains *cheikhs* pour leurs faibles taux de perception. Ces derniers n'échappaient pas à de sévères sanctions de la part du *cheikh el–médina.*

Afin d'élargir la population contribuable et augmenter la recette fiscale, l'administration française a accordé une attention particulière pour le choix d'un *cheikh* particulier des Algériens, ce qui les incitait à entreprendre les enquêtes les plus larges possibles et les plus minutieuses. Elle suggérait en outre les avis du *cheikh el–médina* et du Contrôleur Civil afin de s'assurer surtout de sa loyauté envers la France.

D'après le tableau, tous les personnages ayant rempli la fonction de *cheikh* étaient de grands propriétaires ou/ et des commerçants. Ils occupaient des rangs très honorables au sein de leurs communautés respectives, leur permettant de disposer d'une grande influence sur leurs compatriotes. Cela laisse supposer que l'importance de la fortune personnelle était l'un des critères retenus par les autorités coloniales pour nommer quelqu'un au poste du *cheikh*. Les autorités coloniales avaient d'ailleurs pris en considération cet élément en tant que critère de choix du *cheikh* vu qu'elle lui permettait d'avoir une influence requise sur l'ensemble de la communauté et qu'elle représentait une condition de disponibilité professionnelle et de stabilité sociale, nécessaires à l'exercice de telles charges fonctionnelles lourdes. En plus de sa fortune, la personne qui voulait présenter sa candidature à ce poste devait fournir une liste de garants parmi les notables de sa circonscription. Ce qui donnait à l'administration française une caution en cas de déviation financière de la part du *cheikh*.

Dans ce choix, d'autres critères ne manquaient pas d'importance, tels que le niveau d'instruction et les postes remplis par le candidat dans le service d'une administration civile ou militaire, fût-elle en Tunisie ou ailleurs : *amin* des bains maures, chef d'une corporation, *oukil* d'un *habous,* ex-lieutenant d'armée, ancien *caïd*, *chaouch*, etc. Dans un rapport adressé, en 1920, à la Résidence Générale, le Contrôleur Civil de Tunis a décrit le nouveau candidat à la fonction du *cheikh* des Mozabites, le nommé Hamou Ben Mohamed Ami Moussa, comme tel : « *Ce candidat est sérieux et intelligent. Il est d'une bonne famille du M'zab. Un de ses cousins est Cadi des Béni Izguen, un autre Cadi à Ghardaïa, son père était cheikh de la Djamaa des Béni Izguen. Notable commerçant…, il a l'estime de ses coreligionnaires et possède sur eux une certaine influence. La charge de l'oukil des habous des Béni M'zab à Tunis, lui*

1- Ibid., Dos. 14, S/dos. 14/2, Fol. 77 : Lettre du R.G. adressée le 6 août 1937, au Directeur de l'administration générale et communale à Tunis.

a été confiée et cette confiance est une preuve de l'estime dans laquelle il est tenu parmi eux[1]». En outre, la plupart des *cheikhs* algériens savaient parfaitement lire et écrire l'arabe et le français. Certains d'entre eux avaient des diplômes d'instruction primaire et supérieure. Le *cheikh* des Algérois, le nommé Bou Noua Ferhat Ben Houssine était titulaire d'un diplôme d'étude primaire après sa fréquentation de l'école franco-arabe d'abord et l'école française ensuite de son pays natal. Par contre, le *cheikh* des Algériens de Bizerte, le nommé Audia Hassen Ben Ahmed Ben Hadj Ali était diplômé de l'école de l'agriculture de Smindja[2]. En bref, pour se voir confier le poste, il fallait remplir plusieurs critères fortement politisés.

En occupant dans l'administration française une position d'autorité, certains *cheikhs* ont trouvé l'occasion de s'enrichir et, leur richesse a favorisé leur ascension sociale. Le *cheikh* algérien utilisait parfois d'une façon brutale un pouvoir qui lui permettait de terroriser et d'humilier sa communauté. Nos documents d'archives conservent des dizaines de rapports et de pétitions d'Algériens qui se plaignaient contre les agissements de leurs *cheikhs*. En 1923, une véritable agitation a régné dans le milieu des Souafas contre leur *cheikh* Ali Ben Sultane[3]. Ultérieurement, son successeur sur ce poste de *cheikh*, le nommé Mohamed Kadri était désigné par ses compatriotes, le « cheikh-ministre »[4]. Toutefois, le dépassement des limites de son pouvoir suscitait parfois des réactions violentes de la part des gens humiliés de sa communauté. C'est pourquoi on peut se demander si elle était l'une des raisons réelles de l'assassinat du *cheikh* des Algériens du caïdat d'Ouled Aoun, El Badaoui Hadj Ahmed Ben Ali El Lakhmi dans la nuit du 29 au 30 juin 1927 à Siliana[5]. Cet assassinat pourrait bien s'expliquer comme une réaction contre un abus de pouvoir.

Etant un relais institutionnel entre le pouvoir colonial et ses ressortissants, l'administration française a pu manier le *cheikh* en un instrument de sa propagande politique par lequel elle aspirait propager ses influences au sein des différents groupements sociaux. A titre d'exemple, en 1926, les sept *cheikhs* algériens de la ville de Tunis ont été chargés par le Contrôleur Civil,

---

1- ANT, Série A, Carton 1, Dos. 17, S/dos.17/2, Fol. 5 : Lettre du C.C. de Tunis adressée le 19 avril 1920 au R.G.

2- Ibid., Carton 28, Dos. 21, S/dos.21/2, Fol. 6 : Note (sans date).

3- Ibid., Carton 1, Dos. 20, S/dos. 20/2, Fol. 60 : Lettre adressée le 6 avril 1923 au R.G.

4- Ibid., S/dos. 20/4, Fol. 17 : Lettre du S.G. du gouvernement tunisien adressée le 30 mai 1939 au R.G.

5- Ibid., Carton 72, Dos. 32, S/dos. 32/2, Fol. 7 : Lettre du C.C. de Maktar adressée le 18 août 1927 au R.G.

de faire parmi leurs ressortissants une propagande en faveur de la contribution volontaire pour le relèvement du franc[1] .

Cette politique interventionniste a permis à l'administration française d'avoir un accès direct et profond à la vie communautaire longtemps renfermée. Ainsi, a-t-elle pu exercer une surveillance continue sur les éléments suspects de la communauté afin de désamorcer à terme toute tentative éventuelle d'agitation. Lors du boycottage des tramways en 1912, suite à la mort d'un jeune tunisien par un conducteur italien, le *cheikh* des Mozabites, Hadj Ali Ben Amor Ben Bakir a réagi contre la grève. Il fit monter plusieurs de ses compatriotes dans le tramway en parcourant avec eux les divers quartiers de la ville[2]. Dans un autre cas, en vue d'aboutir à une entente avec les grévistes et à la reprise du travail des charretiers et portefaix, l'administration française s'est appuyée, en 1929, sur le *cheikh* des Souafas pour amener dans le cabinet du directeur de la Sûreté publique, les représentants des ouvriers grévistes. Le *cheikh* s'est présenté alors accompagné d'une soixantaine de grévistes[3].

En revanche, cette politique interventionniste ne pouvait pas aller au-delà de certaines limites acceptées sans réserve par tous les *cheikhs*. C'est pourquoi nous pouvons nous demander si elle était l'une des raisons réelles de la démission des cinq *cheikhs* figurant dans notre tableau. Elle pourrait aussi justifier l'insoumission de certains *cheikhs* aux instructions strictes des autorités coloniales. En 1916, le *cheikh* des Constantinois, Mohamed Salah Ben Zarrouk est le principal agitateur des bouchers algériens contre la taxe municipale. Il a réuni plusieurs bouchers et, est allé devant le *cheikh el-médina* contester cette taxe[4]. Ultérieurement, ce même *cheikh* a été signalé dans les rapports de la police comme membre de la Section fédérale communiste de Tunisie[5]. En 1931, le *cheikh* des Souafas, Ahmed Ben Mohamed Ben Sâad, n'a pas déclaré un ensemble de ses compatriotes ayant l'âge de contribuables et, il n'a fait figurer sur la liste d'imposition de l'*istitan* qu'un nombre infime de trente-quatre personnes[6]. Ce c*heikh* et son fils se trouvaient, en 1919, sous la surveillance de la Résidence pour leurs relations avec des mili-

---

1- Ibid., Carton 1, Dos. 15, S/dos15/1, Fol.16 : Lettre du C.C. de Tunis adressée le 18 mai 1926 au R.G.

2- Ibid., Dos. 17, S/dos.17/1, Fol. 24 : Notice du commissariat de la police en 1915.

3- QO, Série Tunisie1944-1949, Carton 1927 (1), Dos. 3, Fol. 578 : Rapport du Directeur de la Sûreté publique adressé le 15 juillet 1929, au Directeur Général de l'Intérieur à Tunis, (ISHMN, Bob. R-244)

4- ANT, Série A, Carton 1, Dos. 15, S/dos.15/1, Fol. 1 : Rapport de la Sûreté publique, du 13 février 1916.

5- Ibid., Série MN, Carton 22, Dos. 1, Fol. 360 : Rapport de la Sûreté publique, du 23 mai 1922.

6- Ibid., Série A, Carton 1, Dos. 20, S/dos. 20/3, Fol. 13 : Lettre du Directeur Général des Finances adressée le 25 avril 1923 au Directeur Général de l'Intérieur.

tants du parti Jeunes Tunisiens[1]. Un deuxième exemple, le *cheikh* des Ouarglias a refusé, en 1898, l'inscription de ses compatriotes dans les registres d'immatriculation, en disant que « les *Ouarglias (sic) n'ont jamais été inscrits et qu'il n'y a pas de raison pour (s') inscrire aujourd'hui*[2]… ».

En guise de conclusion, nous pouvons dire que le croisement des intérêts des *cheikhs* algériens, propriétaires et commerçants en premier lieu, et ceux des autorités coloniales finissait par la soumission presque totale des *cheikhs* aux exigences de l'administration coloniale. Cette dernière, les a souvent instrumentalisés comme agents de propagande politique, élargissant de ce fait l'ampleur des contrastes sociaux, économiques et culturels au sein de leurs communautés. Il y a donc un facteur satisfaisant qui peut pousser l'élite algérienne à s'occuper de la vie politique et syndicale tunisienne de l'époque.

II. Les Algériens face aux questions socio-politiques de la Tunisie à la veille des années trente

Bien qu'ils fussent attachés à des entités communautaires, le mouvement national tunisien a entraîné dans son sillage un nombre réduit d'Algériens aptes à s'intégrer entièrement au combat des Tunisiens. Ces Algériens avaient joué un rôle important, aussi bien au XIXe qu'au XXe siècle, dans les mouvements d'idées sociales et politiques de la Tunisie contemporaine. Ces idées politiques et syndicales n'étaient pas, elles aussi, des éléments qui allaient permettre à certains groupes d'Algériens de franchir les barrières de la division tribale et raciale pour former avec d'autres nationalités, une communauté d'intérêt où les stigmates ethniques pourraient être abandonnés ?

1) Les Algériens dans le mouvement syndical tunisien

La classe ouvrière existait en Tunisie avant la Première Guerre mondiale, mais elle était majoritairement européenne. Ce n'était qu'après la fin de la guerre, qu'une classe ouvrière proprement tunisienne apparaitra, suite à une prolétarisation progressive de la paysannerie et les employés de l'artisanat traditionnel. En 1930, les ouvriers en Tunisie étaient évalués à

1- Ibid., Dos. 14, S/dos. 14/2, Fol. 24 : Lettre du C.C. de Tunis adressée le 21 mai 1919 au R.G.

2- Ibid., Carton 278, Dos. 3, S/dos. 3/1, Fol. 161 : Déclaration d'un certain El Hadj Brahim El Ouargli au bureau des Affaires pénales, à la date du 19 janvier 1898.

100.000 dont plus des 2/3 étaient des Musulmans[1]. Ce noyau du prolétariat naissant était parcouru de nombreux clivages liés à ses composantes ethniques et sociales ; les « indigènes » y compris les éléments algériens, étaient traités de manière différente de celui des Européens.

A- Les conditions de travail et de vie des ouvriers algériens

Les Algériens vivaient dans des conditions déplorables et exerçaient souvent des travaux très pénibles. Ils étaient employés dans les grands chantiers, le bâtiment ou les mines. En outre, ils occupaient les fonctions de dockers, de portefaix et de charretiers. Progressivement, les Algériens notamment les Souafas, devenaient omniprésents dans des secteurs entiers tels que celui des dockers, des céréaliers dans les Halles aux grains et les chemins de fer. Nous sommes contraints ici d'étudier les conditions de travail et d'existence des ouvriers algériens dans les mines et les chemins de fer sur lesquels nous avons plus d'informations.

En 1920, l'effectif des ouvriers du bassin minier de Gafsa était évalué à 9.769 employés dont 1.222 Européens et 8.547 Musulmans soit environs 88% du total[2]. Parmi ces Musulmans, il y avait des ouvriers algériens qui n'avaient que leur force de travail à vendre, contrairement à une partie importante des ouvriers tunisiens (Ouled Sidi Yahia, Jéridis, etc.), qui exerçaient souvent quelques activités agricoles. Ils constituaient donc une masse du prolétariat au sens le plus étroit du terme. Alors que dans leurs pays natales l'économie de marché n'a que très peu progressé et l'impact de la colonisation s'est peu fait ressentir, ils se trouvaient dans une ville complètement transformée par la colonisation, où les rapports de production de type capitaliste et l'économie de marché l'emportent. Les ouvriers algériens se trouvaient, du jour au lendemain, participant à une économie moderne capitaliste et souvent face à un patronat européen différent d'eux à tous les points de vue.

Les ouvriers des compagnies minières et de chemins de fer étaient traités différemment selon qu'ils étaient européens ou « indigènes ». A travail égal, l'ouvrier ou le fonctionnaire européen, notamment le Français était mieux payé et, il jouissait de plusieurs avantages tels que la prime supplémentaire[3],

---

1- LIAUZU (C.), « Les cheminots majorés et cheminots guenillards en Tunisie jusqu'en 1938 », *ROMM*, n° 24, 2ème sem. 1977, p.173.

2- HAMZAOUI (S.), *Conditions et genèse de la conscience syndicale en milieu rural tunisien*, Thèse de 3ème cycle en Sociologie, Paris, 1970, p.12.

3- Le « tiers colonial » a été créée en 1919 pour maintenir le Français dans la colonie, il est égale au tiers de son salaire ou de son traitement.

les subventions scolaires et les soins médicaux gratuits. Par contre, les Musulmans cantonnés dans des emplois subalternes qui n'exigeaient pas une formation technique, étaient munis de contrats après une phase d'essai plus ou moins longue et touchaient des salaires très bas. Si une augmentation de salaire il y avait, elle restait insuffisante en comparaison avec la hausse vertigineuse des prix des principales denrées. Le salaire d'un manœuvre « indigène » dans le bassin minier de Gafsa a été quadruplé de 2 frs en 1914 à 8 frs en 1930[1], alors que les prix du pain, entre mars 1914 et mars1920, passa de 0,4 frs à 0,8 frs ; du thé de 1,8 frs à 16 frs ; du sucre de 0,45 frs à 5,9 frs ; du café de 1,8 frs à 7,5 frs et enfin de l'huile de 1,3 frs à 4,45 frs[2]. Le déséquilibre était donc considérable surtout pour les ouvriers qui n'avaient pas d'autres sources de revenus que leurs salaires miniers.

Dans la compagnie des chemins de fer, les personnels étaient classés en deux, puis en trois échelles : échelle « A » pour les Français, « B » pour les Italiens et « C » pour les « indigènes ». Ce n'est qu'en 1912, après le boycottage des tramways, que l'accès au grade de contrôleur était ouvert aux Musulmans. A maintes reprises, ces derniers avaient obtenu quelques facilités d'accès à l'échelle « B ». Par contre, ils ne pouvaient être promus dans la catégorie[3]. A la veille des années trente, les salaires étaient aussi inégalement répartis : 7 frs pour le Français, 5,95 frs pour les autres européens et 4,5 frs pour les Musulmans. Il en était de même pour les allocations familiales, 180 frs pour les Français, 144 pour les étrangers européens et 90 frs pour les Musulmans[4]. Evidemment, les difficultés matérielles de leur vie conjuguées à un surcroît de travail qu'on exigeait d'eux suscitaient des mécontentements de plus en plus manifestes.

La hiérarchie professionnelle était donc la suivante : les Européens étaient au sommet et les Musulmans à la base, exception faite de quelques privilégiées qui avaient pu accéder à une position moyenne. Dans ce cas, l'ouvrier algérien dans les régions minières où le communautarisme joue un certain rôle organisationnel, serait plus prédisposé à adhérer à une organisation qui permettrait le remplacement de ces anciens liens communautaires. Quoique souvent de formation modeste du fait de sa position marginale, « *il aurait peut-être pu avoir une vision plus ou moins globale de la société et de là*

1- DOUGUI (N.), *op.cit*. p. 314, 315.

2- LIAUZU (C.), *Naissance du salariat et du mouvement ouvrier en Tunisie à travers un demi-siècle de colonisation*, Thèse d'Etat, Nice, 1977.

3- LIAUZU (C.), 1975, art.cit. p. 163.

4- Ibid., p. 171.

viendrait son aptitude à accepter de nouvelles idées, susceptibles d'assouvir sa soif d'inclusion[1] ».

B- Protestations et réactions syndicalistes

La situation précaire dans laquelle se sont trouvés les travailleurs « indigènes » d'une part et l'influence des idéologies socialistes européennes de l'autre, ne laissaient pas les Algériens indifférents aux conflits sociaux. En fait, leur affiliation aux syndicats était une forme d'engagement politique et un apprentissage de l'action militante : protestation, pétition, grèves.

a- Les grèves

Dès la fin de la Grande Guerre, la grève était devenue un phénomène plus ou moins répandu dans le milieu ouvrier, reposant sur un ensemble de revendications communément partagées, et plus ou moins perçue comme une arme de combat permettant une amélioration des conditions de travail et de vie. Ayant une origine économique qui visait l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail et de vie, le déclenchement de chaque grève souvent avait été suivi par des étapes : allant de l'usage du préavis et la tentative de négociation jusqu'à l'organisation d'un comité d'action et de soutien composé de militants connus aussi bien dans les milieux ouvriers que dans les milieux intellectuels. Nous présentons ici les grèves les plus importantes, notamment celles des régions minières de Gafsa.

Dans son étude consacrée à la compagnie des phosphates de Gafsa, l'historien Noureddine DOUGUI procède à l'analyse des données historiques et sociales qui ont été à l'origine de la naissance du mouvement ouvrier dans les centres miniers de la ville. Il a pu distinguer grossièrement entre deux périodes distinctes : une première période qui s'étale de 1902 à 1919, aux grèves considérées comme luttes spontanées, partielles et n'avaient affecté qu'un nombre infime d'ouvriers, et une seconde qui s'étend de 1919 à 1930, caractérisée par des grèves préparées par des syndicats.

Dans la première période, les mineurs du bassin de Gafsa avaient soutenu quatre grèves pour des mobiles différents. Ces mouvements déclenchés en 1910, 1912, 1914 et 1916, étaient surtout le fait des Tripolitains suivis des Kabyles ou *vice versa* contre l'aggravation du travail et l'arbitraire patronal. Même s'elles avaient provoquaient l'arrêt de travail pour quelques jours,

1- BEN HAMIDA (A.), « Identité tunisienne et représentation de l'Autre à l'époque coloniale », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 66 | 2003, mis en ligne le 21 juillet 2005, consulté le 13 septembre 2013. URL : http://cdlm.revues.org/100.

ces grèves n'avaient pu menacer, à aucun moment, les intérêts de la compagnie. Seule la grève de 1916 déclenchée par les Italiens, avait une origine économique et visait l'augmentation des salaires. Des grèves sans lendemain, mais elles ont prouvé une solidarité interethnique et une prise de conscience ouvrière en voie de gestation. Par contre dans la deuxième période (1919-1930), les grèves devenaient de plus en plus décidées, conduites et encadrées selon les normes syndicales. Elles ont pu réunir les ouvriers européens et « indigènes » dans une action commune. La grève qui a pu sérieusement menacer les intérêts de la compagnie était celle des mineurs de Redeyef en février-mai 1920, soit 40 jours d'arrêt de travail.

A ces grèves citées, nous pouvons ajouter celles des mines de Djérissa (août 1922), des cheminots (1919 et 1922), des dockers de Tunis (juillet 1924), des dockers de Bizerte (août 1924) ; tous ont suscité des conquêtes sociales considérables. A partir de cette dernière date, les grèves se multiplièrent, en mobilisant des milliers de dockers et terrassiers jusque là apolitiques. L'originalité de ces grèves, c'est qu'elles étaient encadrées par des syndicats français et tunisien : UD-CGT (Union Départementale des Syndicats de Tunisie, dépendante de la CGT française) [1] et la CGTT (Confédération Générale du Travail), premier organe syndicaliste tunisien.

b- Participation aux grèves et actions syndicalistes

Les Algériens en Tunisie avaient pris part dans les grèves et les luttes syndicales de l'époque. Ils étaient très remarquables dans les grèves déclenchées dans les centres miniers et les ports en tant que catalyseurs et protestataires. Lors d'une grève déclenchée en août 1922 à Djérissa, le nombre des grévistes avait atteint 238 ouvriers dont 59 Kabyles soit presque 25% du total[2]. En 1929, le nombre des grévistes des Halles aux grains, des entrepôts de céréales et du port de Tunis se chiffrait à 468 portefaix et charretiers dont 187 Souafas, soit presque 40% du total[3]. Cette présence remarquable a valu, à certains d'entre eux, d'être intégrer dans organisations syndicales, comme c'était le cas d'un certain Mohamed Khemiri d'origine algérienne[4], qui a pu di-

1- L'UD-CGT a été constituée en 1919 et dissoute par le gouvernement de Vichy, le 9 novembre 1940. Elle a pu représenter 100.000 syndiqués de toutes les nationalités. Cf. BESSIS (J.), *Les Fondateurs ; index biographiques des cadres syndicalistes de la Tunisie coloniale (1920- 1956),* Paris, L'Harmattan, 1985, p. 8.

2- ANT, Série MN, Carton 18, Dos. 4, Fol. 17 : Rapport de la Sûreté publique, du 31 août 1922.

3- A.D. de Nantes, Série Protectorat Tunisie, Carton 1927(1), Dos. 1, Fol. 590 : Etat numérique des ouvriers grévistes en date du 18 juillet 1929. (ISHMN, Bob. R-244).

4- Mohamed Khemiri naquit en 1897 à Bizerte. Fils d'un grand propriétaire, il adhéra en 1922 à la Section Communiste et prit momentanément en janvier 1923, la gérance de l'*Avenir Social*. A

riger, pour longtemps, un « cartel » des syndicats de Bizerte groupés au sein d'une Union régionale[1]. Nous y retrouvons certains d'autres dont les noms de famille prouvent leurs origines algériennes, intégrés à des postes de commandement au sein des syndicats adhérents à la CGTT : Ali Gharbi, membre de Syndicat des *chaouachis* à Tunis ; Hadi Menai, (Soufi), secrétaire général de Syndicat des ouvriers du tissage mécanique à Tunis ; Ali Sifaoui, membre du Syndicat de Sidi Abdallah de Ferryville ; Ali Béjaoui, membre du Syndicat de Transport à Mateur[2].

Cependant, l'intransigeance des compagnies finit, dans la plupart des cas, par opposer les uns contre les autres et provoquer la scission au sein des grévistes. Lors du mouvement d'avril-mai 1920 dans les mines de Gafsa, un nombre infime de Kabyles paraissait s'opposer à la grève, sans qu'il puisse paralyser sa continuation. La même chose pour la grève des dockers de Tunis en août 1924, elle a été sérieusement menacée par l'opposition des Ouarglias à l'arrêt de travail. Une bagarre éclata à Bâb Djedid, entre grévistes et ouvriers volontaires de la communauté des Ouarglias, se solda par deux blessés et trois arrestations[3]. Mais, dans les cas où les ouvriers avaient montré une telle solidarité, la compagnie utilisa l'influence des *cheikhs* pour inciter les Algériens à reprendre le travail. A Gafsa par exemple, la grève d'avril- mai 1920 qui a durée 40 jours, a été fragilisée suite à l'intervention de *cheikh* des Souafas auprès des grévistes de sa communauté, ce qui a provoqué le retour d'une dizaine d'entre eux. Les autres grévistes avaient réagi contre cette intervention en demandant l'élimination des *cheikhs* comme intermédiaires. Dans le même mouvement, la réussite d'une grève générale des portefaix et des charretiers en juillet 1929 à Tunis, poussait les autorités coloniales à s'appuyer sur le *cheikh* de Souafas et celui de la *médina* afin de mettre fin à cette agitation. Les deux *cheikhs* ne furent pas écoutés[4]. Il est donc clair que l'instabilité des ouvriers, l'inexpérience syndicale et la faible conscience ouvrière étaient souvent à la base des échecs du mouvement de contestation.

Bizerte, il fit l'agent de l'Union des Syndicats et, en même temps, il devient le propagandiste des idées nationalistes lors de la création d'un bureau du Destour sans qu'il ait rompu ses activités avec la section communiste. Le 30 avril 1928, il présenta sa candidature pour le Grand Conseil au nom du Parti communiste mais, il a été refusé. Voir à ce propos KAZDAGHLI (H.), *L'évolution du mouvement communiste en Tunisie (1919-1943)*, Tunis, éd. CPU de la Manouba, 1992, p. 142. (En arabe)

1- KRAIEM (M.), *Nationalisme et syndicalisme en Tunisie 1918-1929*, Tunis, UGTT, 1976, p. 544.

2- Ibid., p. 559 et 560.

3- Ibid., p. 541.

4- A.D. de Nantes, Série Protectorat- Tunisie, Carton 1927(1), Dos. 1, Fol. 578 : Lettre du directeur de la Sûreté publique adressée le 15 juillet 1929, au directeur général de l'Intérieur à Tunis. (ISHMN, Bob. R-244)

La différence d'attitudes entre les ouvriers algériens eux-mêmes était révélatrice de l'inégalité de la pénétration des idées syndicales par centre d'exploitation coloniale et par compagnie. Elle révèle aussi le degré de l'engagement de chaque communauté dans le système capitaliste mis en place, c'est-à-dire le degré de la prolétarisation de sa masse ouvrière. Constituant l'assise ouvrière des mines et des ports, les Kabyles et les Souafas acquéraient, à différents degrés, les idées syndicales. Ils avaient l'espoir d'appuyer leurs revendications sur un organisme professionnel structuré : le syndicat. Par contre, les Ouarglias n'ayant pas l'habitude de travailler hors de la corporation, restèrent à la marge des influences syndicales même s'ils avaient vécu des conditions de travail et de vie assez difficiles. Bien qu'ils fussent majoritairement des prolétaires, les Mozabites n'adhéraient pas aux syndicats. Ils étaient le plus souvent employés par des « entreprises » communautaires sous le patronage d'un compatriote ou d'un membre de la famille. Leurs conflits au travail étaient résolus dans un cadre familial ou communautaire. Cette manière de résoudre les problèmes empêchait en fait, le développement d'une conscience ouvrière chez la basse classe.

Signalons aussi qu'une certaine unité d'intérêt se créa entre les membres de la communauté ouvrière. D'un côté, le mouvement syndical entraîna dans le sillage des Européens, des Algériens dont certains d'entre eux ont pu accéder à des postes de direction. Lors de la grève d'avril- mai 1920 à Redeyef, le comité d'action comprenait un membre d'origine Soufi : Kadour Ben Amar Essoufi[1]. D'un autre côté, sous l'impulsion énergique de nombreux militants, les Kabyles et Tripolitains, ennemis d'autrefois, se livraient ensemble à des luttes sociales communes. Les grèves montraient que les Algériens étaient capables de franchir les solidarités communautaires, pour former avec les autres ethnies, un bloc soudé préludant le réveil syndical des années trente. Par le syndicat, meilleur cadre d'émancipation sociale, les Algériens montraient aussi leur volonté de se débarrasser des cadres communautaires traditionnels. Leur engagement syndical ne manquera pas de les encourager à franchir le pas pour l'engagement politique.

2) L'engagement politique des Algériens

L'engagement politique des Algériens dans le mouvement national tunisien était précoce, comme l'a signalé cette note de la police qui date de 1922 : « *Je me permets d'insister sur la remarque suivante, que nous trouvons beaucoup d'Algériens de naissance ou d'origine parmi les dirigeants des*

1- DOUGUI (N.), *op. cit.,* p. 427.

groupements politiques de la Tunisie[1] ». Qui étaient-ils ces Algériens, cadres et militants, qui ont œuvré dans le mouvement national tunisien ?

A Les influences idéologiques et culturelles

Si la majorité des Algériens était accablée par les problèmes de la vie quotidienne, l'élite allait se préoccuper en même temps que l'élite tunisienne, de politique. Plusieurs références et codes idéologiques ont largement façonné leur engagement anticolonial : panislamisme, nationalisme et communisme.

a- Le panislamisme

C'est un mouvement politico-religieux qui a pu marquer l'histoire du monde arabo-musulman vers la fin du XIXème et le début du XXème siècle. Il exprimait l'idée d'une cohésion défensive de la communauté musulmane contre les ambitions des puissances européennes qui tendaient à dominer la quasi-totalité du monde musulman. Que signifie d'abord le panislamisme ou *Al- jamâa al-islamia* dans sa traduction arabe ? Nous allons définir le concept, voir ses origines et, examiner ses influences sur les Tunisiens.

Pour définir le sens, ou déterminer la signification de mot « panislamisme », nous avons retenu de certaines études spécialisées les deux propositions suivantes : c'est « *un état d'âme des musulmans qui se sentent tous membres d'une même fraternité et réunis dans un seul organisme pour sauvegarder leur unité morale et spirituelle*[2] ». La deuxième voie dans le panislamisme une vision globale et cohérente de la civilisation islamique en tant que celle-ci regroupe et renforce les liens culturels et politico-religieux, entre les populations arabo-musulmanes afin de mieux résister au danger extérieur[3]. Le panislamisme, se propose donc de regrouper les Musulmans au-delà de leurs pays, de leurs langues, de leurs races, de leurs cultures et de leurs couleurs, sous une unité politico-religieuse afin de jouer un rôle sur la scène internationale.

1- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. 2614, Fol. 12 : Note de la Sûreté publique, du 7 octobre 1922.

2- KHAN (A.), « Le panislamisme », in *Europe et l'Islam*, Genève, éd. Mont Blanc, 1944, p. 14.

3-TLILI (B.), *Socialistes et Jeunes-Tunisiens à la veille de la Grande Guerre (1911-1913*), Tunis, Publications de l'université de Tunis, 1974, p. 17.

A la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle, les pressions exercées par les puissances hégémoniques de l'époque, particulièrement par la France, la Grande Bretagne, la Russie d'une part et la détérioration de la réalité économique, financière et politique des populations arabo-musulmanes de l'autre, ont fini par accréditer l'idée d'un *califat*[1], et cristalliser les sentiments panislamistes. Incontestablement, cette idéologie politique gouvernait tous les mouvements sociaux et politiques de l'époque (Jeunes Tunisiens, Jeunes Algériens, Jeunes Turcs) en consolidant d'avantage ces sentiments d'obédience au pouvoir califal ottoman afin de lutter contre les visées des impérialismes européens. Par ce moyen, le sultan Abdul Hamid II (1876-1909) tenta de regrouper, autour de son Empire déclinant, l'ensemble des Musulmans. Il bénéficia, un temps, du soutien du mouvement réformiste : Jamal Eddine Al-Afghani[2] et Abderrahmane Al-Kawakibi[3] qui s'efforçaient de concilier les principes de l'islam avec l'évolution du monde moderne. Comme *Calife* des musulmans, le sultan Abdul Hamid II parvient en utilisant sa primauté religieuse, à ranimer les forces décadentes des territoires ottomans, et

1- Le panislamisme repose sur le sentiment d'appartenance à la Cité musulmane fondée par le prophète Mohamed à la Médine (622-632). Après sa mort fut instauré le *califat*, qui n'assura l'unité de la communauté musulmane qu'à peine vingtaines années. Celle-ci se brisa au temps du quatrième *calife*, Ali Ibn Abi Talib (656-661), et par la suite aucun successeur n'a régi la totalité des Musulmans. A la fin du XIXème et le début du XXème siècle, l'idée du sultan Abdul Hamid II de faire rassembler tout les Musulmans sous le seul pouvoir califal, a trouvé ses adversaires dans le monde arabo-musulman. A la suite de l'abolition du *califat* en 1924, et au milieu des protestations et des réactions négatives exprimées par les Musulmans à travers leurs pays, l'idée de réunir des Congrès Musulmans sur le *califat* ont été lancée à plusieurs reprises : au Caire du 13 au 19 mai 1926, à La Mecque du 7 juin au 5 juillet 1926 et à Jérusalem, du 6 au 17 décembre 1931. Voir à ce propos l'article Al-MIDANI (M.A.), « Le mouvement du panislamisme**,** son origine, son développement » (1er partie), in http://www.acihl.org/ articles.htm?article_id=23, consulté le 17/08/2013.

2- Le mouvement du panislamisme a été inauguré vers la fin du XIXème siècle, par Jamal Eddine Al-Afghani (1839-1897) qui réclamait le regroupement des pays musulmans sous une seule autorité : le *califat*. D'après Al-Afghani, ce regroupement contribuait à repousser l'ingérence européenne dans ces pays et permettait de retrouver la gloire et le prestige de l'Islam. Parmi ses idées développées dans son journal *Al-ourwa al- wouthqua* (le lien insoluble), l'Europe, en dépit de ses divergences est unie contre l'Orient en général, et contre l'Islam en particulier. Quant à l'Empire ottoman, elle est, aux yeux des Européens, dans un état arriéré et barbare, ce qui justifie alors les attaques et les humiliations infligées par ces gouvernements à cet Empire et à ses Etats. De ce fait, l'unité entre tous les Musulmans est nécessaire pour sauvegarder leur indépendance, pour protéger leur intérêt et acquérir les moyens capables de réaliser le progrès de l'*umma*.

3- Abderrahmane Al- Kawakibi (né à Alep en1854 et mort au Caire en 1902), fut le premier a appelé à l'élaboration d'un pacte constitutif d'une organisation regroupant tous les Musulmans. Dans son livre *Om al kora,* (La mère des villes) publié en 1898 au Caire, Al-Kawakibi a choisi la Mecque pour la tenue d'un Congrès Musulman rassemblant des délégations en vue de discuter les problèmes des Musulmans des quatre coins.

à les dresser, dans une sorte de guerre sainte, contre les puissances expansionnistes. Néanmoins, la révolte des Jeunes Turcs en juillet 1908 a mis fins aux activités du Sultan et imposa le retour au régime constitutionnel, suspendu en 1878.

Dès le début, les Jeunes Turcs (ou le comité d'union et de progrès) manifestèrent entre 1911 et 1913, une tendance de « turquisation » de pouvoir et des populations de l'Empire ottoman. Cette situation engage le mouvement panislamiste dans une situation de critique à la veille de la Première Guerre mondiale en provoquant des ripostes vives dans certaines provinces de l'Empire, particulièrement dans les Balkans et dans les provinces arabes[1]. Au lendemain de la Grande Guerre, d'autres faits historiques et politiques, particulièrement le démembrement de l'Empire ottoman, la proclamation de la République turque et la suppression du *califat* en 1924 par Kamel Atatürk, contribuèrent à la régression du panislamisme. Désormais, les Turcs et les Arabes s'orientaient vers des nationalismes rivaux, fondés principalement sur la communauté de la langue.

En Tunisie, la propagande des idées panislamistes était confiée aux Jeunes Tunisiens par l'intermédiaire d'une élite tunisienne installée à Constantinople (Salah Chérif[2] algérien d'origine kabyle, et Ismail Sfaihi, etc.). Quant à son apparition publique, il est difficile de préciser à quel moment le groupe des Jeunes-Tunisiens fut crée pour la première fois mais, on est certain que cette appellation était citée, à maintes fois, sur les colonnes des journaux dès 1906[3]. Sous l'impulsion de l'avocat Ali Bach Hamba, tunisien d'origine turque, le groupe des Jeunes Tunisiens avait fondé son journal, le *Tunisien* (le premier numéro apparut le 7 novembre 1907) où il avait exprimé ses attitudes de résistance au processus de la colonisation en Tunisie, et sa position par rapport aux idées sociales et politiques du monde arabo-musulman de l'époque. Certes la position des Jeunes Tunisiens, écrit Béchir TLILI, représente à la fois un prolongement et un renouvellement de la pensée réformistes du XIXème siècle. Il ne saurait être question d'aborder ici les détails de ses revendications[4], nous n'évoquons donc seulement que la question de la politique islamique du groupe et ses rapports avec les Turcs.

1- TLILI (B.), 1974*, op.cit.,* p.23

2- Salah Chérif, algérien d'origine Kabyle, formé à la zeitouna de Tunis où sa famille s'était réfugiée après la révolte de Mokrani. Voir sa biographie in MERDACI (A.), *Auteurs algériens de langue française de la période coloniale. Dictionnaire biographique*, Paris, l'Harmattan, 2010, p.100.

3- AYADI (T.), *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis (1906-1912),* Publications de l'Université de Tunis, 1986, p.49.

4- Face aux questions nationales, les Jeunes Tunisiens réclamaient des revendications dans le cadre du régime du Protectorat, notamment l'émancipation progressive des populations tuni-

Jusqu'à 1908, l'orientation générale des Jeunes Tunisiens se situent toutefois dans le sillage de la pensée politique de l'Empire ottoman, guidée par le sultan Abdul Hamid II à savoir : panislamisme, obédience inconditionnelle au *calife*, fraternité religieuse, libéralisme constitutionaliste, etc. Parlant des tendances générales du groupe, Ali Bach Hamba notait, en 1910, dans le *Tunisien* que tout musulman est par définition panislamiste : « *les Tunisiens sont donc panislamistes et turcophiles…* ». Dans ce même article, écrit-il, en nous parlant de panislamisme et d'ottomanisme : « *le panislamisme n'est qu'un sentiment de large fraternité (…) et, l'ottomanisme en est une conséquence ».* Dans le même ordre d'idée, Béchir Sfar, l'un des principaux fondateurs du groupe écrivait « *Nous appartenons à une race, à une religion et à une civilisation qui valent en gloire historique et en force d'assimilation n'importe quelle race, quelle religion et quelle civilisation des peuples anciens et modernes* »[1]. Il est donc clair que les Jeunes Tunisiens ainsi que leur homologue Jeunes Algériens[2], se considéraient partie intégrante de cet ordre ottoman, du *califat*, que le sultan incarnait dès la fin du XIX siècle en déclarant qu'ils « *espéraient que la Tunisie et l'Algérie reviendraient bientôt sous l'autorité turque*[3] ». Toutefois, des mutations importantes auront lieu comme l'avènement des Jeunes Turcs au pouvoir en 1908, la proclamation d'une constitution, le processus de turquisation des populations ottomanes, suscitant évidement une modification des rapports entre Jeunes Tunisiens et Turcs. Le nationalisme turc provoque donc, en retour, le nationalisme tunisien.

b- Le nationalisme tunisien à la veille des années trente

Le nationalisme semble être le phénomène majeur de ces deux derniers siècles. Seulement, encore aujourd'hui, l'idée même d'une théorie du nationalisme semble problématique. Il est difficile d'en trouver des définitions ac-

---

siennes, l'égalité de traitement entre Français et Tunisiens, un système de pouvoir libéral et constitutionaliste, une représentation des Tunisiens à la Conférence Consultative, la réforme de la justice, la participation des Tunisiens aux concours d'admission aux fonctions administratives, l'égalité devant les impôts, l'instruction publique, etc. Pour concrétiser ses préoccupations prioritaires, le « parti » Jeunes Tunisiens a participé activement au Congrès Colonial de Marseille de 1906 et, à celui de l'Afrique du Nord à Paris, en 1908. Sur ses revendications nationalistes, voir TLILI (B.), 1974, *op.cit.,* p.31.

1- AYADI (T.), *op.cit.,* p. 141.

2- D'après AGERON, la révolution des Jeunes Turcs, dans leur défense de l'application de la Constitution de 1876 et l'appel de retour au régime du Sultan Abdul Hamid II, était un modèle d'action politique à suivre par les Jeunes Algériens. Voir son article : « Le mouvement Jeune-Algérien de 1900 à 1923 », *Etudes Maghrébines*, mélanges Ch. A. Julien, 1964, p. 222.

3- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. n°1902, Fol. 1: Note du CLAPIER, commissaire de la Sûreté publique, adressée le 27 octobre 1919 au R.G.

ceptées par tous, bien au contraire, il nous arrive lourdement lester de significations politiques et de connotations historiques. Certes, les désaccords surgirent en fonction des pays ou des idéologies. Max WEBER a, déjà, observé qu'un tel concept relève, en réalité, de la sphère des valeurs[1]. Si certains penseurs insistaient sur les aspects objectifs préexistants (ethnie, religion, langue, territoire, culture), d'autres les avaient négligés en favorisant les aspects subjectifs volontaristes. Nous avons vu avec Ernest RENAN que la nation se constitue de deux éléments. Le premier, est l'ensemble de souvenirs accumulés en commun dans le passé. Le second, est la volonté du groupe de mener dans le présent une vie collective et persister en tant que communauté. Ainsi pour Benedict ANDERSON, c'est une *communauté imaginée*, fondée sur le consentement et le vouloir vivre ensemble[2]. La définition marxiste, telle qu'elle a été établie par Josef STALINE, est la suivante : « *La nation est une communauté stable, historiquement constituée de langue, de territoire, de vie économique et de formation physique, qui se traduit dans la communauté de culture*[3] ». Quoi qu'il en soit de cette diversité de définitions relatives à la nation, nous retenons des indices différents mais, en vérité, ils se complètent ; aucun d'entre eux, pris isolement, ne suffit de la définir.

Faut-il signaler que toutes ces définitions ne s'appliquent pas intégralement sur la Tunisie de l'époque précoloniale et coloniale. Le nationalisme tunisien se formulera puissamment à dater de l'abolition du *califat* ottoman en 1924[4]. Avant cette date, les Tunisiens se considéraient membres de la communauté musulmane : l'*umma*, dont les individus sont liés les uns aux autres par des liens, non d'ethnie ou de race, mais de religion[5]. L'appartenance à l'*umma* islamique n'occulte certainement pas une tendance chez les Tunisiens à se distinguer des autres populations arabo-musulmanes. La démarche identificatoire nationale allait s'apparenter à un processus de destruction du dis-

---

1- ZAWADSZKI (Paul), « Nationalisme, démocratie et religion », in DIECKOFF (A.) et JAFFERLOT (Ch.) (dir.), *Repenser le nationalisme. Théories et pratiques*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2006, p.265.

2- ANDERSON (B.), *op.cit.,* p.19

3- STALINE (J.), *Le marxisme et la question nationale*, Tirana, 1968, p.13, cité par KRAIEM (M.), *La classe ouvrière tunisienne et la lutte de libération nationale (1939-1952),* Tunis, 1980, p.14.

4- TLILI (B.), *Nationalismes, socialisme et syndicalisme dans le Maghreb des années (1919-1934*), T1, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1984, p.73.

5- Dans une note du Ministre Français des Affaires Étrangères, nous pouvons lire : « *l'oriental n'est pas attaché au pays où il est né. Il n'a pas de "patrie", il a une religion. Il est attaché à sa religion comme ailleurs on est attaché à la patrie. Sa "nation" c'est l'ensemble des individus qui professent les mêmes croyances que lui, pratiquaient le même culte : tout autre est pour lui un étranger* », Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Paris, section Turquie, vol. 11, reproduit par CHABRY (Laurent et Annie), *Identités et stratégies politiques dans le monde arabo-musulman*, L'Harmattan, 2001, pp. 292-293.

cours ancien et de structuration d'un discours nouveau qui allait, à son tour, intervenir directement dans la culture et la définition des valeurs pour amorcer un travail de fabrication et de façonnage de la nouvelle identité nationale. Étant une grande entreprise intellectuelle, la formation des identités nationales est assurée, en partie, par les intellectuels qui contribuent à en élaborer la signification[1].

D'après Michel CAMAU, la délimitation territoriale de la Tunisie ne s'effectuait réellement qu'avec l'établissement de la dynastie mouradite au XVIIème siècle, date qui correspond avec l'apparition de la dénomination de « Régence de Tunis »[2]. La Tunisie renforça son originalité par rapport à la Tripolitaine et à l'Algérie par la signature de plusieurs accords sur les frontières, dont le plus ancien est celui signé avec les autorités algériennes en 1614. La défense de son unité territoriale provoqua, à maintes reprises, de nombreuses guerres contre l'Algérie et des interventions militaires en Tripolitaine. Cependant, pour CAMAU, l'entité tunisienne ne se constitue, d'une manière effective, qu'avec la dynastie Husseinite (XVIIIe - XXe) puisqu'elle a réussi à établir une distance réelle vis-à-vis de l'Empire ottoman[3].

Le processus de construction d'une unité nationale avec un pouvoir centralisé commença à se concrétiser avec les Beys husseinites par l'adoption de la langue arabe, la frappe de la monnaie, le recrutement des soldats parmi les habitants du pays, la tunisification du gouvernement et de l'administration, la naissance enfin d'un sentiment de fidélité dynastique[4]. Ce sentiment se révéla assez fort aussi bien lors des crises extérieures (conflits avec les pays voisins) ou des crises internes comme l'échec de nombreuses insurrections. Par opposition à cette idée, Mustapha KRAIEM constate qu'il est difficile de parler de « nation » tunisienne avant la colonisation française, même s'il existait un contexte spécifique se résumant en un sentiment patriotique, une classe de notable et un État sous forme de dynastie[5]. Pour lui, la conscience partagée d'une tunisianité ne s'est véritablement apparue qu'après l'instauration du Protectorat, en effet, c'est à partir de ce moment que sont apparues des expressions telles que "peuple tunisien" ou "spécificité tunisienne". L'expression *watan*, utilisée au cours du XIXe siècle comme référence à la

1- BIRNBAUM (Pierre), « Dimensions du nationalisme », in BIRNBAUM (P.) (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1998, p.22.

2- CAMAU (M.), *La Tunisie*, Paris, PUF, 1989. p.24.

3-Ibid., p.72.

4- KRAIEM (M.), *La classe ouvrière tunisienne et la lutte de libération nationale (1939-1952)*, Tunis, UGTT, 1980, p.7.

5- *Ibid., Nationalisme et syndicalisme en Tunisie*, 1918-1929, UGTT, 1976, p. 139.

terre natale et à la division administrative, aura le sens de la patrie, avec la signification européenne du mot[1].

Les implications économiques et socioculturelles de la colonisation française favorisaient la naissance du nationalisme tunisien, qui allait entreprendre une démarche identificatoire nationale en mettant en œuvre une stratégie de démarcation par la différenciation. Ce mouvement national allait connaître, globalement, deux phases historiques. La première est la phase de la genèse, avec l'apparition des Jeunes Tunisiens puis le Destour, deux partis regroupant une élite traditionaliste. La seconde débute avec la création du Néo-Destour, en 1934, sous l'initiative d'une élite moderniste issue de la petite bourgeoisie. Tous ces partis focalisaient leurs discours politiques sur la thématique de l'identité nationale en employant, régulièrement et massivement, des expressions comme : identité tunisienne, spécificité tunisienne, personnalité tunisienne, etc. Pour y parvenir, une véritable quête des valeurs unificatrices s'imposaient à eux, qui consiste à en recours au passé historique du pays et à son arabo-islamité.

L'administration française était, bel et bien, déterminée à annexer définitivement la Tunisie à la nation française. Maurice VIOLETTE, ex-Gouverneur de l'Algérie, a déclaré, maintes fois, que l'Afrique du Nord est une partie intégrante de la France qui lui est impossible d'en abandonner un pouce[2]. Cependant, les nationalistes tunisiens refusaient de voir la Tunisie devenir une terre française et revendiquaient avec ferveur la réinsertion du pays dans l'*umma* arabo-musulmane. Pour cela, ils trouvaient impératif de doper l'arabité et l'islamité de la Tunisie afin de l'ériger en une entité différenciée. Ces deux marqueurs culturels qui ont fondé, jusqu'aux années trente, l'originalité des Tunisiens par rapport aux Français, seront relativisés par le Néo-Destour et ce, par sa valorisation de la période préislamique. Comment allaient-ils valorisé le contentieux religieux dans la mobilisation de la population tunisienne contre le pouvoir colonial ?

Du fait de l'homogénéité de la Tunisie, pays à majorité arabo-musulmane, à l'exception d'une minorité juive et berbère que le mouvement

---

1- Pour la Tunisie, André DEMERSEMANN a cherché, à partir d'une analyse des données linguistiques, ce qui signifiait le concept de la patrie (*watan*) en Tunisie au cours du XIXe siècle, il affirme que : « *pour l'ensemble du peuple, le mot "watan" ne signifiait pas autre chose, qu'un territoire possédé par des musulmans à protéger contre les entreprises de ceux qui ne l'étaient pas. Qu'on nous comprenne bien, nous ne nions pas pour autant l'existence d'un sentiment patriotique. Tout ce que nous voulons faire remarquer, c'est qu'il était étroitement confondu à cette époque avec son expression islamique* ». Voir DEMERSEMANN (A.), « Formulation de l'idée de Patrie en Tunisie de 1837 à 1872 », in *IBLA*, 1966, nº114, p.134

2- MESTIRI (B.), *La Pensée politique et sociale du Président Habib Bourguiba,* Tunis, Imprimart, 2002, p. 65.

national ménagea, il n'y avait pas de dissociation entre sentiments religieux et sentiments nationalistes. Dans son discours prononcé lors de la fête du *mouled* (jour de la naissance du prophète), le 26 juillet 1931, Tahar Sfar, membre du parti Destour, notait que « *la religion et le patriotisme ne sont qu'une chose. On ne doit et on ne peut jamais être patriote sans être religieux. Si on est religieux, le devoir patriotique est un devoir recommandé par la religion* »[1]. Conscients donc que l'Islam est une force unificatrice, les nationalistes ont dû l'exploiter au profit de l'unité politique en empruntant des vocabulaires chargés des termes religieux : *moudjahidines*, *chouhada*, martyr du *jihad*.

Repère important, l'Islam allait constituer un éloquent révélateur des sentiments nationalistes. Les épreuves du Djellaz (7-8 novembre 1911) et du boycottage des tramways (1912) montraient que l'argument religieux, jadis exprimé avec prudence, était parfaitement valorisé par les Jeunes Tunisiens dans leur lutte contre la colonisation. Après la Première Guerre mondiale, c'est le Destour qui avait pris la relève de la lutte nationale. En dépit du caractère séculier de ses revendications, son action s'inscrit dans un affrontement avec le système colonial, où le facteur religieux joue aussi un rôle déterminant.

L'adoption d'une loi sur la naturalisation, le 20 décembre 1923, constitua une opportunité de mobilisation de la population tunisienne contre le pouvoir colonial. Les Destouriens engagèrent une campagne contre cette loi en faisant croire aux Tunisiens que les naturalisations sont des apostats déclarés. Et, pour faire expliquer sa position sur la question des naturalisations, Ahmed Safi, membre de la direction du Destour, notait que : « *La nationalité du musulman se confond avec sa religion principalement en ce qui concerne le statut personnel ; changer de nationalité équivaut pour lui à changer de religion* ». Accéder à la citoyenneté française signifiait donc abandonner leur qualité de musulman.

L'organisation du Congrès Eucharistique en 1930, la commémoration du cinquantenaire du Protectorat en 1931, l'inhumation des naturalisés dans les cimetières musulmans[2] et tant d'autres faits historiques viendront par la suite à mettre en avant le facteur religieux dans la lutte nationale. Ces événements suscitaient de nombreuses manifestations dans les différentes villes et villages, sous la direction du Destour. En prenant l'avant-garde de la lutte nationale, toute en se référant sur des référentiels politiques et culturels commu-

---

1- MAHJOUBI (A.), *Les Origines du mouvement national en Tunisie (1904-1934),* Tunis, Publications de l'Université de Tunis I, 1982, p. 348.

2- A l'occasion de l'inhumation des naturalisés français dans des cimetières musulmans, des affrontements eurent lieu entre les Tunisiens et la force de l'ordre dont le bilan des arrêtés, morts et blessés était toujours lourd : à Tunis, les 14 -15 avril et le 1er mai 1933 ; à Tozeur le 13 avril 1933 ; à Gafsa, le 14 avril 1933 et à Ferryville, le 22 avril 1933.

nément partagés par les populations d'Afrique du Nord, le Destour a établi une liaison organique entre ces pays, notamment avec l'Algérie. A cet égard, Abdelaziz Thâalbi prononça un discours rappelant qu'il était « *indispensable de grouper dans un même parti tous les indigènes de l'Afrique du Nord*[1] ». Une initiative courageuse, semble-t-il, encourageait les éléments étrangers, notamment les Algériens à rejoindre son parti mais, reste à convaincre toutes les populations tunisiennes, qui se trouvaient, elles-aussi, sous l'influence d'autres idéologies proches à ses aspirations sociales : le communisme.

c- Le communisme

L'idéologie communiste s'implanta en Tunisie après la fondation de la IIIe internationale qui avait proposé la création dans tous les pays des partis communistes. Lors de son congrès à Tours en 1920, le Parti Socialiste Français a connu une scission, à la suite de laquelle se créa le Parti Communiste Français. Cette scission eut des répercussions sur les socialistes en Tunisie, se concrétisait à la fin par la création d'une Section Fédérale Internationale Communiste à Tunis[2]. Plus tard cette section allait jeter les bases du Parti Communiste Tunisien (PCT). Ce parti est en fait le produit d'une évolution politique externe qui s'est fait en Europe. Il est donc, de son origine, dépendant dans sa stratégie à celles élaborées à Paris et à Moscou.

Bien qu'en Tunisie l'objectif de l'émancipation sociale par la victoire du prolétariat se compliquait par la question nationale, les communistes tunisiens firent preuves d'une activité débordante dans leur dénonciation du système colonial. Au début, ils ont soutenu ouvertement les partis nationalistes en défendant la primauté de la libération nationale sur l'émancipation sociale. Cette stratégie n'était pas changée qu'au milieu des années trente, avec l'arrivé du Front Populaire au pouvoir en France et la fondation du PCT. Désormais, les communistes opérèrent un tournant qui se traduit par un changement en ce qui concernait la défense nationale en régime capitaliste. Suivant l'évolution du communisme en France et à Moscou, le PCT prenait de plus en plus ses distances vis-à-vis le mouvement national en reléguant à l'arrière plan le problème de la libération nationale[3].

1- ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 2, Fol. 209 : Note du Commissariat de police datant du 15 novembre 1921.

2- Le mouvement communiste tunisien n'a été signalé qu'en mai 1920, date à laquelle le groupe de la « Jeunesse Socialiste », prit le nom de « Jeunesse Communiste ». Ce groupement fût reconstitué en novembre 1921, sous le nom « Jeunesse Syndicaliste » par un Italien nommé Enrico Costa. Cf. KRAIEM (M.), 1976, *op.cit*. p.351-384.

3- KRAIEM (M.), 1980, *op. cit*, p.26.

Il faudrait insister que la stratégie d'avancer la question nationale sur celle de l'émancipation sociale ne rendait pas le PCT un parti de masse ; le nombre de ses militants n'avait jamais dépassé les centaines. Très peu nombreux, les communistes étaient dans leur majorité d'origine européenne, Juifs tunisiens et quelques musulmans. Les origines ethnico-culturelles des dirigeants du parti, nous semble-t-il, un obstacle devant l'expansion de sa propagande politique. Le parti était simplement en contact avec nombre limité d'employés de l'administration coloniale et des grandes entreprises coloniales. L'affiliation de cette catégorie à la Fédération communiste ne parvint donc qu'avec la tunisification progressive de son programme en faisant adopter en premier la question de libération nationale.

B Encadrement politique des Algériens

En parcourant dans les fonds des ANT, les dossiers « Gens suspects » et ceux des séries MN et SG, nous retrouvons ici et là, de nombreux Algériens considérés comme des militants Jeunes Tunisiens, Destouriens et Communistes. Le nombre des militants était loin d'être important. Mais si nous ajoutons ceux qui étaient, aux yeux de l'administration française, jugés suspects pour de simples activités « douteuses »[1], l'effectif devient de plus en plus considérable. Ainsi, nous avons pu dresser un échantillon de 41 militants dont 19 Jeunes Tunisiens, 17 Destouriens et 5 Communistes. Ce nombre, précisons-le, se réfère bien aux individus, et non aux rôles joués.

a- Les Jeunes Tunisiens

Notre échantillon comprend 19 Algériens considérés, de près ou de loin, comme des Jeunes Tunisiens. Le nombre paraît important si nous les comparons à l'effectif global des militants de ce groupement politique qui n'a jamais dépassé les quelques dizaines au début et une centaine, vers 1912[2] . Faut-il ajouter, que nous avons établi un classement arbitraire pour le cas des militants qui avaient milité avec les Jeunes Tunisiens, puis avec le Destour ou ailleurs tels le cas d'Abdelaziz Thâalbi et Hassen Guellaty. Nous avons classé le premier en tant que destourien et le second ; Jeune Tunisien. De l'ensemble des données recueillies, nous allons nous efforcer de dégager les origines géographiques, sociales et culturelles de ces militants.

1- Nous n'avons pris en considération que celui qui était désigné dans les rapports de police plus d'une fois.

2- AYADI (T.), op.cit., p. 63.

Tableau n°8
Algériens ayant milités avec les Jeunes Tunisiens

NOM	Origines	LIEU DE RESIDENCE	OBSERVATIONS	SOURCES
Hassen GUELLATY	Algérois (Alger)	Tunis	Avocat. Il a milité au sein du groupe Jeunes Tunisiens, puis, après une scission avec le Destour, il fonda le Parti réformiste en 1921.	Gens suspects, dos. 876.
Omar GUELLATY	Algérois (Alger)	Tunis	Naturalisé français- Ancien commandant- directeur d'une école agricole à Smindja- Chevalier de la Légion d'honneur- Turcophile.	Gens suspects, dos. 876 et 91.
Ali GUELLATY	Algérois (Alger)	Tunis	Naturalisé français- interprète- ancien élève au lycée Carnot et diplômé de la ferme agricole de Smindja, dirigé par son père Omar Guellaty- Turcophile.	Gens suspects, dos. 876.
Ali Ben Ahmed GUELLATY	Algérois (Alger)	Tunis	Naturalisé français- Comptable à la minoterie Zaouch- turcophile	Gens suspects, dos. 876 et 164.
Mustapha GUELLATY	Algérois (Alger)	Tunis	Propriétaire à Mornague - fils du précédent.	Gens suspects, dos. 91 et 166.
Mohamed GUELLATY	Algérois (Alger)	Tunis	Frère du précédent –Turcophile.	Gens suspects, dos.165.
Ahmed GUELLATY	Algérois (Alger)	Tunis	Interprète judiciaire- Turcophile.	Gens suspects, dos. 876.
Ahmed Ben Mohamed Ben Sâad	Soufi (El-Oued)	Tunis	Propriétaire- cheikh des Souafas- Turcophile	Gens suspects, dos. 1259.

Mohamed Ben Ali Ben SULTANE	Soufi (El-Oued)	Tunis	Employé des *habous*- fils du précédent.	Gens suspects, dos. 510.
Lamine OKBY	-	Kairouan	Présent dans des réunions Jeunes Tunisiens qui ont lieu à Tunis.	MN-18-dos7, fol.96.
Tahar Ben Mohamed SIALA	-	Tunis	Fabriquant de *chéchias*-Un agent de renseignements pour les Jeunes Tunisiens.	MN-19-dos1, fol.109.
Mohamed Salah ALIOUA	-	Tunis	Fils d'ancien directeur de *Tekia*- Turcophile.	MN-20- Dos1, Fol.116.
Mohamed Ben Amar Ben Ahmed	-	Tunis	Propriétaire- Il participait aux réunions des Jeunes Tunisiens qui auraient lieu dans son magasin sis à Bâb Menara.	MN-17-dos2, fol.5.
Said Ben Abdellah Ben Belgacem GASMI	Constantinois (Sétif)	Bizerte	Arrivé en Tunisie en 1905-Grand propriétaire à Bizerte- ex-conseiller municipal à Sétif- Turcophile.	Gens suspects, dos. 299.
Mohamed Ben Houssine EL GHARBI	-	Tunis	Inculpé pour sa participation dans l'affaire du Djellaz et dans celle des tramways.	Gens suspects, dos. 1585.
Hadj Said Ben Hadid EL DARRAJI	Constantinois (El Harrouch)	Téboursouk	Notable- cheikh des Algériens- Turcophile.	Gens suspects, dos. 1002.
Ali M'ZABI	Mozabite	Tunis	Parmi les principaux meneurs de l'insurrection de Djellaz.	E-565- dos.1, s/dos.1/2, fol.14.
MAMI Smail b. Allaoua	Mozabite	-	Etudiant de la zeitouna, rédacteur du journal *Es-sadik* en Algérie.	CAOM, 25H
Ahmed Ben Mohamed Salah	Touati	Tunis	Cheikh des Touatis - Parmi les principaux meneurs de l'insurrection de Djellaz.	E-565- dos.1, s/dos.1/2, fol.14.

Pour les 19 cas, cependant, sur lesquels nous n'avons pas de renseignements précis quant à l'origine géographique, nous considérons qu'ils étaient originaires de l'endroit où ils étaient nés. Nous faisons donc nos observations sur 14 cas pour lesquels nous avons des réponses : 7 Algérois, 2 Constantinois, 2 Souafas, 2 Mozabites et 1 Touati. Ainsi, nous constatons que 70% étaient originaires des départements d'Alger et de Constantine et le 30% qui reste, se partagent entre des Algériens du Sud. L'Oranie n'était pas représenté du tout. Nous avons remarqué aussi, une sur- représentation d'Alger avec 7 membres issus de la famille Guellaty.

Soudés par des liens de parenté et une solidarité familiale, les Guellaty avaient réussi à monopoliser le groupe Jeunes Tunisiens dont la figure marquante de cette famille était Hassen Guellaty (1880-1966). Arrivé en Tunisie en 1881, un an après sa naissance, il poursuivait ses études au lycée Carnot, puis à Toulouse où il avait obtenu une licence de droit. Avocat, homme politique et journaliste, Hassen était l'un des membres les plus actifs du mouvement Jeunes Tunisiens : il participa à la grève de la zeitouna en 1910, de Djellaz en 1911 et le boycottage de tramways en 1912. Il fût expulsé en 1912 puis gracié. Par la suite, il était élu président de la Khaldounia. Il fait partie des membres fondateurs du Destour, dont il doit cependant faire scission en 1921, car on l'y accusait d'être algérien. Il fonda alors pour quatre ans un parti réformiste libéral, où nous allons retrouver encore les Guellaty regroupés autour de leur chef[1].

Géographiquement, les Algériens ayant milités au sein du groupe Jeunes Tunisiens étaient exclusivement des Tunisois, avec 15 adhérents pour Tunis et 1 pour chacune des localités suivantes : Bizerte, Kairouan et Téboursouk. Ils se recrutaient en majorité dans la notabilité locale et la bourgeoisie urbaine. Les deux grands propriétaires de Tunis et Bizerte, les nommés Mustapha Guellaty et Saïd Ben Abdellah Ben Belgacem Gasmi, en étaient deux exemples marquants. Rares étaient, comme Mohamed Ben Houssine El Gharbi, d'origine modeste.

Dans ce groupe de militants algériens, nous trouvons d'abord des lettrés en quelque sorte. Il s'agit pour la plupart des élèves des écoles franco-arabes, de la Khaldounia, du collège Sadikit et du lycée Carnot dont la plupart de formation bilingue. L'un d'entre eux avait fait ses études en France et montrait un engouement pour les études juridiques (le cas de Hassen Guellaty, avocat licencié en droit de la faculté de Toulouse en 1902). Cette élite groupait des gens exerçant des professions libérales : avocat, interprète, comptable…etc. A ceux-ci s'ajoutaient des commerçants et grands propriétaires de

[1]- ZMERLI (S.), *Figures tunisiennes : les contemporains et les autres*, 2 vol., Tunis, MTS, 1976, p. 114-125. & AYADI (T.), op.cit., p. 246.

plus en plus initiés aux rouages économiques modernes (le cas d'El Hadj Saïd Ben Hadid). Le groupe comprenait aussi quelques mécontents, lésés dans leurs intérêts par le Protectorat, dont certains étaient des fonctionnaires, mais classés Jeunes Tunisiens, en raison de leur affinité avec ce mouvement (le cas de trois *cheikhs* algériens). Tous étaient des turcophiles.

b- Les Destouriens

Notre échantillon comprend 17 algériens s'étaient activement engagés auprès du Destour. Le nombre paraît insignifiant si nous les comparons à l'effectif global des destouriens qui se chiffrait, selon A. Thâalbi, à 100.000 inscrits au début de 1923[1]. Nous présentons leurs noms dans ce tableau.

[1]- GOLDSTEIN (D.), Libération ou annexion : aux chemins croisés de l'histoire tunisienne 1914-1922, Tunis, MTD, 1978, p. 350.

Tableau n°9
Algériens milités auprès du Destour

NOMS	LIEUX DE DESEN-DENCES	LIEUX DE RESI-DENCES	OBSERVATIONS	SOURCES
Abdelaziz THAALBI	Algérois (Fort-National) (Né à Tunis)	Tunis	Sa famille possédait plusieurs biens *habous* et un *henchir* à Medjez-el-Bâb – fondateur et instigateur du Destour- expulsé en 1924.	SG-94-dos.2-Fol.19.
Abderrahmane YA-LAOUI	Algérois (Né à Souk-el-Arba)	Souk-el-Arba	Fils d'un notaire- expulsé en 1925.	Gens suspects, dos. 2614.
Ahmed Tawfik EL MADANI	Algérois (né vers 1897 à Tunis)	Tunis	Membre fondateur du Destour. Expulsé en 1924	Gens suspects, dos. 836.
Mohamed THAALBI	Algérois (Fort-National)	Porto Farina (Bizerte)	Grand propriétaire- cousin d'A. Thâalbi- chef d'une cellule destourienne dans sa localité.	Gens suspects, dos. 3118.
Brahim Ben Hadj Mohamed AKLI	Algérois (Un Kabyle, né en 1895 à Tunis).	Tunis	Destourien et un fervent syndicaliste- hostile au Néo-Destour- il fut expulsé en 1934.	SG-94-dos.2-Fol. 22.
Salah Ben Yahia	Mozabite	Tunis	Commerçant et propriétaire- L'un des principaux membres du Destour.	Gens suspects, dos. 1767.
BAALI Salah Ben Bâali	Mozabite	Tunis	Surveillant des étudiants mozabites de la *medersa* "Es Salem"- administrateur du journal commercial *« Al-omran »*	Gens suspects, dos. 2380.
Abou Ishaq Brahim Ben Mohamed AT-FEICH	Mozabite	Tunis	Surveillant des étudiants mozabites de la *medersa* "Es-salem"- parmi les principaux membres du Parti- Expulsé en Egypte en 1923.	Gens suspects, dos.2380, 166, 3004.MN-21-dos1. MN-19-dos2.

Salah Ben Hadj Amor dit “Siousou”	Mozabite	Tunis	Parmi les principaux membres du Destour- Commerçant - Ayant organisé au M’zab, une collecte en faveur du Parti.	Gens suspects, dos. 2380, 166, 1767
Mohamed THEMINI	Mozabite	Tunis	Libraire à souk Al-Attarine- tendance nationaliste et de panarabisme.	MN-23- dos3, fol.101.
Abu Yakdan El-Hadj Brahim Ben Issa	Mozabite	Tunis	Surveillant des étudiants mozabites de la *medersa* “Es-salem”- l’un des fondateurs du Parti- il regagna Alger en 1926.	
Hadj Abid Ben Ali EL KOUR	Oranais (Mostaganem)	Tunis	*Moqadem* de la zaouïa de Moulay Taïeb - propriétaire à Tunis- Fervent destourien pour la cause de la Constitution.	Gens suspects, dos. 2386 et 1767.
Mohamed ESSOUFI dit Ben Amar	Soufi	La Goulette	Grand propriétaire- destourien actif- des réunions destouriennes avaient lieux dans son domicile.	MN-21-dos1, fol.183.
Mohamed EL GHARBI	-	Tunis	Instituteur à la *medersa* « Es-salem »- destourien.	
Mohamed Ben Mustapha El OUERGLI	Ouargli	Tunis	Menuisier à Bâb Souika et destourien actif	Gens suspects, dos. 2660
Allala El Gharbi	-	Souk-el-Khémis	Secrétaire d’un *kahia*- destourien actif.	Gens suspects, dos. 3051
Hamda Ben Aissa	-	Kef	Chef de la confrérie Rahmania au Kef – destourien actif– il a recueilli des fonds pour la cause destourienne et fonder des sections affiliées au Destour.	MN-21-dos1, fol.287

D'après ce tableau, les cas indiqués permettent approximativement de déterminer les origines géographiques, socioprofessionnelles et culturelles des militants algériens qui militaient au sein du parti Destour. Sur les 17 cas relevés, nous comptons 5 Algérois, 6 Mozabites et 1 partout entre Souafas, Ouarglias et Oranais. Trois étaient encore indéterminés. Avec le Destour, la sur-représentation des Algérois a basculé en faveur des Algériens du Sud, soit 44% du total. Par contre, d'autres communautés étaient très peu représentées, soit 6% pour chacune des communautés respectives : Souafas, Ouarglias et Oranais. Les Constantinois et les Touatis n'étaient pas de tout représentés. Bien qu'il soit implanté dans plusieurs localités[1], le Destour n'avait pu attirer que les Algériens de la Capitale : 12 pour Tunis et sa banlieue ; 2 à Souk-el-Arba ; 1 à Bizerte et 1 au Kef. Ils se recrutaient parmi la notabilité locale et ses dignitaires : des grands propriétaires, commerçants, chefs de confréries religieuses, gens de professions libérales, des instituteurs et des étudiants. Rares sont ceux qui étaient d'origines modestes, tels les cas de Mohamed Ben Mustapha El Ouargli et Allala El Gharbi. Nous ne s'intéressons ici qu'à deux communautés qui avaient donné plus de militants au Destour à savoir les Algérois et les Mozabites.

- **Algérois**

Sur les 5 cas qui nous l'avons classé en tant que des Algérois, nous y retrouvons des personnalités dont l'origine algérienne n'était souvent contestée que par l'administration française afin d'être expulser en Algérie ou ailleurs mais, en réalité ils étaient des Tunisiens de naissance et/ ou d'affection à l'exemple d'Abdelaziz Thâalbi[2], Abderrahmane Yalaoui[1] et Ahmed Tawfiq El

---

1- Avec toutes les réserves à propos des chiffres avancés, Thâalbi parla de 70 sections destouriennes au début de 1923. Pour la même année, Salah Ferhat fit état de 75 sections. Cf., GOLDSTEIN (D.), op.cit., p. 350.

2- Abdelaziz THAALBI : Né le 5 décembre 1876 à Tunis, il est issu d'une famille algérienne qui émigra en Tunisie peu après 1830. Fils d'un notaire, Thâalbi a poursuivi ses études à la zeitouna sans qu'il puisse avoir le diplôme de *Tatouiaa.* En 1896, il a fondé le journal *Sabil Er-rached* (le droit chemin) où il manifesta des discussions sur les dogmes de l'Islam. De son retour en Tunisie en 1904, après un voyage en Orient, il fut condamné à 2 mois de prison pour ses propos contre le culte des marabouts. En tant qu'homme politique, il milita au sein du mouvement Jeunes-Tunisiens dès 1907 et devient le rédacteur de la version arabe de son journal, *le Tunisien.* Thâalbi participa activement aux évènements de la zeitouna en 1910 et il fut reconnu comme l'un des principaux organisateurs du boycottage de tramway en 1912. Expulsé suite à cet événement, il entreprit des voyages en Orient et en Europe jusqu'à 1913. Plus tard en 1920, il mit sur pied le parti du Destour. En collaboration avec Ahmed Sakka, il rédigea et publia à Paris en 1920, un ouvrage qui s'intitule *La Tunisie martyre*, dans lequel il décrit la situation en Tunisie et les revendications nationalistes.

Madani[2]. Ces militants avaient marqué l'histoire du mouvement national tunisien en général et du Destour en particulier. Le cursus de chacun d'entre eux, nous montre la prédominance de la formation zeitounienne ; signe distinctif du Destour élitiste. Cette formation n'en était rien puisqu'elle avait distingué la stratégie et les méthodes d'actions des dirigeants politiques du Destour. Sous la direction d'A. Thâalbi, le Destour choisissait la confrontation directe avec le système colonial, par laquelle il se démarque par rapport aux Jeunes Tunisiens. Cette stratégie a valu, aux Destouriens d'origine algérienne, des expulsions du territoire tunisien : Thâalbi, menacé par des poursuites, il quitta la Tunisie en 1923 et les autres étaient expulsés respectivement, en 1924 pour El Madani, en 1925 pour Yalaoui et en 1934 pour Akli.

- **Mozabites**

D'après ce tableau, nous constatons que l'affiliation au Destour n'était pas seulement l'apanage des Algériens tunisifiés, elle avait aussi concerné les

---

Décédé le 1er octobre 1944 à Tunis. Nous avons relevé des renseignements sur Thâalbi dans diverses sources, particulièrement les fonds des QO, Tunisie 1917-1940, dos. 317 : affaire Thâalbi, les ANT., série SG., carton 94, dos. 2 et, enfin AYADI (T.), *op.cit.* p. 131.

1- Abderrahmane YALAOUI : d'origine algérienne, il était né à Souk-el-Arba, issu d'une famille algérienne originaire de Lafayette. Fils d'un notaire, il a fréquenté l'école franco-arabe de sa localité, puis entama ses études supérieures à la zeitouna. Sa nationalité est sujette de controverse, d'une part, il est considéré comme Tunisien puisque son père ayant été notaire, une fonction réservée exclusivement aux Tunisiens, d'autre part, il est aussi considéré comme sujet français parce qu'il a été porté sur les listes des recensements de 1917. Lettré en arabe et parlant couramment le français, Yalaoui, en tant que chef d'une section destourienne, s'engagea activement sur tous les sujets contestés par le parti du Destour : les réformes de 1922, la naturalisation par la loi de 1923...etc. Il a été expulsé en 1925 en Algérie. Les renseignements sur celui-ci ont été fournis par les dossiers du QO, Tunisie 1917-1940, dos. 295 : Sûreté Générale-Interdiction de séjour- expulsion à caractère politique. & ANT, série MN, cartons 19 et 7, dos. 1 et 3.

2- Ahmed Tawfik EL MADANI : d'origine algérienne, il est né à Tunis vers 1897. Il fit ses études au collège Sadiki, puis à la zeitouna entre 1913 à 1915. Il fut pendant la guerre interné à la suite de publications anti-françaises. Connu par ses attaches turcophiles et germanophiles, El Madani prend part au mouvement nationaliste tunisien à ses débuts et compte parmi les fondateurs du Parti Destour. En 1920, il fit partie de la mission de Thâalbi à Paris. Emprisonné à la parution de la *Tunisie Martyre*, El Madani continua à se consacrer à la cause de son Parti dès qu'il fut acquitté. Exilé en Algérie en 1924, il a milité au sein de l'association des Oulémas algériens, créée par Ben Badis en 1931. Dans le 1er Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA), il a été nommé ministre des affaires culturelles, puis après l'indépendance, ministre de *habous* dans le gouvernement de Ben Bella. Décédé en 1983. Les renseignements sur celui-ci ont été fournis par les sources suivantes : DEBBASCH (Ch.) (S/dir.), *op. cit.,* p. 99; KRAIEM (M.), 1976, *op. cit*., p. 163. & HADDAD (M.), « Ahmed Tawfik El Madani (1897-1983) : notice biographique d'un historien et homme politique algérien de naissance tunisienne », in *R.H.M*., n°63-64, juillet 1991, pp. 414-416.

Algériens du Sud tardivement installés. Les Mozabites constituaient environ 32% du total.

Nous n'avons présenté que ceux qui étaient considérés, par les services des renseignements généraux, comme fondateurs ou militants de la première heure au sein du Destour. Excluions de ce fait les sympathisants ayant séjournés une période courte en Tunisie, bien qu'ils en auraient, de retour en Algérie, rapporté des idées destouriennes : Moufdi Zakaria[1] ; Hadj Mohamed Ben Omar Ben Aissa[2] ; Abderrahmane Bekelli[3]; Slimane Boudjenah[4]; Bassaid Adoun [5]; Salah Babekeur[6] et enfin Brahim Bayoud. Ce dernier est une célèbre personnalité mozabite connu par ses tendances réformistes. Un séjour à la zeitouna en 1920-1921, le met en contact avec les idées réformistes par le biais de la presse et de ses contacts personnels. Les contacts avec le Destour l'édifient davantage sur les luttes politiques en cours dans le monde arabe. Mais c'est dans son M'zab natal et à Guerrera que la vocation prend forme, se consolide et que le projet de conquête d'espaces plus larges au profit de la réforme religieuse se dessine nettement.

Faisant appel à leurs compatriotes jusque-là apolitiques et aux étudiants récemment venus en Tunisie, la communauté mozabite a pu intensifier sa présence au sein du Destour. Sur les 6 cas relevés, 3 d'entre eux furent

---

1- Moufdi ZAKARIA : né à Béni Isguen au M'zab en 1908 et il mourut à Tunis en 1977. Il fit de hautes études en littérature arabe et, il s'est affilié au Destour. Etant le poète de la révolution algérienne avec son célèbre hymne national *Kassaman*, Moufdi a prouvé davantage ses convictions nationalistes dans des œuvres politiques (PPA, puis MTLD), littéraires et journalistiques. Ses écrits sont regroupés dans deux ouvrages : *Al-lahab Al-mouquadés* (Flambée sacrée), imprimé à Alger en 1961 et *Tahta Dhilal az-zeitoun* (A l'ombre de l'olivier), publié à Tunis en 1966.

2- Omar b. AISSA (1884-1973), sympathisant destourien, il est l'auteur d'une brochure sur la conscription militaire : *Question mozabite, le service militaire obligatoire, conséquence de son application au M'zab*. Pendant la guerre d'Algérie, son magasin devenait un lieu de rencontre du FLN. En 1957, il était arrêté et emprisonné pendant 4 mois à la prison de Laghouat et un an et demi à Blida. Cf. BENDRISSOU (S.), *op. cit*. TIII, p.63.

3- Abderrahmane BEKELLI (1901-1986) : originaire d'El-Atteuf, il était *mufti* et jurisconsulte très lettrés. Après avoir effectué ses études au M'zab et à Alger, il partit, en 1922, approfondir ses connaissances à la Khaldounia à Tunis où il prit contact avec le parti Destour. BENDRISSOU (S.), p.14.

4- Slimane BOUDJENAH (1903-1988): titulaire d'un diplôme d'arabe délivré, en 1923, à Tunis où il poursuivit six ans d'études dans les *médersas* : *Es-salem*, Khaldounia et Al-Attarine. De retour en Algérie, il militait au PCA au début, à l'ENA et au PPA par la suite. En 1951, il fonda son Parti : Parti de l'Union Populaire de l'Oued M'zab. (*Ibid*., p.39.)

5- Bassaid ADDOUN : né à Béni Isguen vers 1907 et mort en 1968. Arrivé à Tunis en 1922 pour faire ses études à la *medersa* ibadite *Es-salem*. Il y resta environ quatre ans puis regagna Alger. BENDRISSOU (S.), p.192.

6- Originaire de Ghardaïa, il a étudié à la zeitouna où il a pu nouer des contacts avec les Destouriens.

membres fondateurs du Parti : Bâali Salah Ben Bâali (surveillant à l'école mozabite *Es-salem*), Salah Ben Hadj Amor dit "Sioussou" et Salah Ben Yahia (1872-1949). Ce dernier, sur lequel nous avons quelques renseignements, était un riche commerçant originaire de Béni Isguen. Installé à Tunis vers 1910, Salah Ben Yahia fut l'un des fondateurs du Destour, qui lui accorda la responsabilité de trésorier ainsi qu'une place de membre de sa deuxième commission exécutive[1]. Il était fortement intéressé d'y engager la communauté mozabite de Tunis dans l'activisme politique, comme l'a signalé ce rapport du Résident Général de Tunis qui date de 1922 : « *une propagande active doit être organisé par Salah Cheikh en vue de rappe*ler aux *indigènes d'Algérie l'intérêt que tous les musulmans de l'Afrique du Nord avaient à soutenir la cause des nationalistes tunisiens* »[2]. Pour y parvenir, il ne cessa d'apporter des aides recueillis chez ses compatriotes installés à Guelma, à Souk-Ahras et surtout au M'zab. Lui valu, ainsi, d'être incarcéré deux fois. Il rentra s'installer définitivement en Algérie au début des années quarante, sans rompre ses relations avec la Tunisie. Son décès survint à Tunis vers 1949, alors qu'il allait rendre visite à son beau-père malade[3].

Les trois autres cas étaient en fait des militants destouriens de la première heure tels que : Abu Yakdan El Hadj Brahim Ben Aissa (1883-1973), un écrivain, poète et journaliste originaire de Guerrera. Il séjourna à Tunis entre 1917 et 1925 pour poursuivre ses études à la zeitouna. La communauté mozabite lui confia, avec Abu Ishaq Brahim Ben Atfeich, la surveillance des élèves de l'école *Es-salem* jusqu'à son retour en Algérie, en 1926, pour se consacrer à ses activités journalistiques[4]. Abou Yakdan adhérait au Destour en 1920, l'année de sa fondation. A son côté, nous signalons Abu Ishaq Brahim Ben Mohamed Atfeich, (1878-1965), originaire de Béni Isguen au M'zab. Expulsé vers la Tunisie en 1917, il s'inscrivit à la zeitouna pour approfondir ses connaissances. Il dispensait ses enseignements aux nombreux disciples de l'école mozabite et écrivait plusieurs articles dans les journaux tunisiens. Abu Ishaq prit part à l'action nationaliste menée par le Destour, ce qui lui valu

1- MAHJOUBI (A.), *op.cit*, p.257.

2- Cité par BENDRISSOU (S.), *op.cit*. T. III, p.49.

3- *Idem.*

4- De retour à Alger vers 1926, Abu Yakdan lança, successivement, les journaux d'*Oued M'zab* (1926) (imprimé à Tunis du 10 octobre 1926 au 18 janvier 1929 chez Mohamed Themini, propriétaire d'une imprimerie à Souk Al-Attarine), *M'zab* (1930), *El-Maghreb* (1930), *En-nour* (1931), *El-boustan* (1933), *En-nibras* (1933), *El-umma* (1933) et enfin Al-*fourkan* (1938). Ses journaux étaient favorables aux *Oulémas* au début et à l'ENA et le PPA par la suite. Cf. *Ibid.,* p.173.

d'être expulsé, en 1923, au Caire[1]. Enfin, Mohamed Themini (1893-1970), originaire de Béni-Isguen au M'zab. Il partit à Tunis poursuivre ses études à la zeitouna en 1919, ensuite, il y repartit en 1925 entant qu'un étudiant et surveillant des élèves mozabites à l'école *Es-salem*. Responsable des *habous* de sa communauté, Themini était aussi directeur du noyau mozabite du collège Sadikit et de la Grande Mosquée. Il donna un enseignement sur la doctrine ibadite dans sa librairie *El-istiquama* sise au 37, rue souk El-Attarine. Un rapport de la police datait de février 1926, lui accusait d'y faire, discrètement, de la propagande en faveur du Destour en disant : « *Bien qu'il soit toujours tenu à l'écart de la politique militante du Destour, parait avoir des opinions nationalistes assez avancées*[2] ».

Pour cette présence remarquable des Mozabites au sein du Destour, nous nous avançons les explications suivantes :

Les Mozabites, comme nous l'avons vu en haut, étaient les moins prolétarisés et donc, les moins syndiqués. Pour y récompenser leur absence dans les syndicats, organisations représentatives supra-communautaires, ils trouvaient dans le Destour, un cadre qui leur permettaient de revendiquer l'émancipation du M'zab et de changer une image négative attachée à la communauté, souvent accusée de complicité avec les autorités coloniales. De même, la structure sociale du Parti, constituée essentiellement d'une aristocratie urbaine et de lettrés, a pu mobiliser les Mozabites, surtout ceux qui étaient des grands commerçants, propriétaires fonciers et étudiants. Peut-on admettre voire supposer que l'adhésion de certains mozabites au Destour ne s'était contrariée en rien avec les intérêts de la communauté, bien au contraire, ils l'avaient transformé en appareil de défense communautaires ?

Plusieurs questions étaient vécues comme de véritables atteintes aux principes centraux de la communauté mozabite, allaient dominer la scène politique (au M'zab et à l'étranger) pendant la période de l'entre deux-guerres jusqu'à l'indépendance : l'occupation du M'zab (1882), la scolarisation obligatoire dans le système français (1893), le contrôle de l'enseignement religieux et communautaire, et plus tard la conscription militaire obligatoire (1912). Ces questions envers lesquelles les Mozabites marquaient une intransigeance opiniâtre, avait poussé certains militants d'entre eux à faire reconnaitre la

1- Au Caire, Abu Ishaq se livra à une activité politico-littéraire ; il créa la revue *Al minhej* (Le Parcours) qui s'occupait de près des événements qui ébranlaient l'Algérie et de la politique intérieure du M'zab. Il représenta les Ibadites d'Orient dans un Congrès Islamique à Jérusalem en 1931. Il fit partie du comité de Libération de l'Afrique du Nord. En 1938, il présenta l'Algérie au congrès de la défense de la Palestine au Caire. En 1956, il constitua le premier bureau politique du Sultanat d'Oman et l'a représenté auprès de la Ligue des Pays Arabes. Enfin, il présida sa délégation pour la session de 1960 à l'ONU.

2- ANOM, 9H82, Note, du 25 septembre 1925 a/s du nommé Tamina Mohamed.

cause du M'zab à travers le Parti. À maintes reprises, Salah Ben Yahia demandait à Thâalbi, quand ce dernier était à Paris en 1920, de s'intéresser davantage à la cause des Mozabites qui subissaient « *la tyrannie des bureaux arabes et des chefs indigènes*[1] ». Sur la conscription, refusée catégoriquement par l'opinion publique mozabite, Omar Ben Aissa a écrit une brochure, déjà citée, sur le service militaire obligatoire dans laquelle il présentait des arguments de rejet, fondus sur des points de vue religieux, économiques, juridiques et psychologiques[2]. Son compatriote, Abu Ishaq, après son expulsion au Caire, s'était fait le défenseur de la thèse selon laquelle le M'zab devrait être traité en Protectorat. En bref, tous étaient des opposants fervents à la pénétration des idées françaises au M'zab.

Nous ne pouvons pas comprendre cette mobilisation mozabite pour rejoindre le Destour sans la mettre dans le contexte général du M'zab qui a connu une dynamique sociale et religieuse entre la fin du XIXème siècle et début du XXème siècle. Un tournant dans l'histoire du pays survécut après son occupation en 1882, une date qui s'était coïncidée pourtant avec une montée en puissance de son commerce avec le Tell et avec un début de réinvestissement des bénéfices dans le développement des palmeraies. En outre, les mouvements migratoires en provenance de la région qui s'amplifiaient après la Première Guerre mondiale avec l'introduction des moyens de transport, auraient dû ouvrir une fenêtre sur les idées réformistes de l'Orient. Face aux nouvelles réalités, des débats surgiront sur les sujets de l'enseignement, la modernisation de la société, l'accès aux « bienfaits du progrès techniques » introduits par « l'infidèle » et la ré-socialisation des migrants avaient pu diviser les Mozabites entre deux tendances opposées : réformisme et conservatisme[3]. Si les conservateurs mettaient en avant le principe intangible de la pureté du rite et scrutaient la moindre innovation dans les mœurs ou le moindre écart sur le plan doctrinal, les réformistes fondaient leur mouvement sur le terrain de la refonte de l'enseignement, dans le sens de sa modernisation et, de la lutte contre les inerties des premiers[4].

Un savant d'une grande érudition, Mohamed Atfeich (1818-1914), initia les premières réflexions et la démarche du mouvement réformiste. Il fonda une école et fidélisa des élèves qui seront ensuite les continuateurs de sa

1- ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 2, Fol. 38 : Lettre du Cdt militaire du Territoire de Ghardaïa adressée le 4 janvier 1921au Rapporteur auprès de Conseil de Guerre à Tunis.

2- BENDRISSOU (S.), *op.cit*. T. III, p.63.

3- SALHI (M.B.), « Société et religion en Algérie au XXe siècle : le réformisme ibadite, entre modernisation et conservation », in *Insaniyat,* n° 31, année 2006, p.43.

4- Idem.

mission comme Brahim Bayoud et Abu Yakdan, deux étudiants de la zeitouna. Avec eux, le mouvement réformiste a pu conquérir des espaces importants du M'zab, jadis enfermés, et rallier des pans importants des commerçants mozabites notamment à Alger, à Constantine et à Tunis. Les idées réformistes semblent-ils croiser les aspirations de cette élite commerçante en pleine mutation qui souhaitait, elle aussi, placer leurs enfants dans les filières de l'enseignement moderne. Ce sont leurs réseaux qui dès 1914 finançaient les premières missions de formation à la zeitouna. Incontestablement la force du réformisme résidait dans sa capacité à fournir une légitimation aux aspirations d'une bourgeoisie commerçante qui prend de l'envergure au tournant des années 20 et à celles des étudiants désirèrent avoir un savoir moderne pour construire le nouveau M'zab.

Disciples de l'école réformiste, les mozabites affiliés au Destour montraient qu'ils avaient su concilier leurs particularismes avec les idées du Parti. Les mêmes personnages parfois militaient successivement, voire simultanément, dans plusieurs partis. C'est ainsi qu'on trouve Moufdi Zakaria, un militant destourien au début, du PPA (Parti du Peuple Algérien) et du MTLD (Mouvement pour le triomphe des Libertés Démocratiques) par la suite. Son compatriote, Slimane Boudjenah était aussi un militant destourien, puis, de retour en Algérie, il militait au PCA (Parti Communiste Algérien) au début et au PPA ensuite. A son tour, Abu Yakdan était un destourien, puis militant de l'Association d'Oulémas qui lui confia la responsabilité d'un trésorier adjoint, lors de renouvellement de son bureau politique en mars 1937, jusqu'à sa démission en 1939. La conclusion que nous pouvons donc retenir de ce tableau, c'est qu'il n'y avait pas le même degré de motivation et d'engagement chez les Algériens dont la présence était fortement marquée par leurs origines communautaires. Si les Mozabites et les Algérois étaient les pionniers de l'engagement politique dans des organisations nationalistes tunisiennes, les autres communautés furent-elles attirées par des idéologies socialistes et communistes ?

c- Les communistes

Notre échantillon comprenait 5 Algériens signalés par la police comme ayant assisté à des réunions de la Section Fédérale Communiste, et probablement membres de cette section. Nous y présentons leurs noms dans ce tableau.

Tableau n°10
Algériens ayant milités avec les communistes tunisiens

NOMS	LIEUX DE DESEN-DENCES	LIEUX DE RESI-DENCES	OBSERVATIONS	SOURCES
Mohamed Salah Ben ZARROUK[1]	Constanti-nois, né en 1865 à Souk-Ahras	Tunis	Cheikh des Constanti-nois – propriétaire- un communiste actif.	MN-20-dos2, fol. 148. A-1-dos 15, s/ dos. 15/1, fol. 1.
Mohamed KHEMIRI	Bizerte	Bizerte	Communiste et syndi-caliste fervent, puis destourien.	-
Ahmed Ben Hadj Taïeb	-	Tunis	Courtier – membre actif de la section Fédérale Communiste	MN-20-dos2, fol. 146
Othmane TROUDI	Soufi	Gafsa	Correspondant d'un journal communiste arabe *En-nasir*	Gens suspects, dos. 2690
Mohamed ZOUAOUI dit Alem Er-Rezgui	Kabyle	Tunis	Employé au C.F.T.-soupçonné d'espionnage, il a été radié de la section Communiste.	Gens suspects, dos. 2715 et 1652. MN-20-dos2, fol.146 et 220.

Sur les 5 cas relevés, nous comptons un Constantinois, un Soufi et un Algérois. L'identité des deux autres restes indéterminés. Ce groupe, composé d'un *cheikh*, d'un artisan et des employés, était majoritairement implanté à Tunis. Des sections fédérales communistes locales furent créées, notamment à Bizerte, Ferryville, Sousse, et La Goulette, et avaient encadré certains militants algériens tels le cas de Mohamed Khemiri à Bizerte. Ce dernier avait joué un rôle incontournable dans la grève des dockers de sa localité, en août 1924. Il fut élu à la tête des syndicats de Bizerte qui furent regroupés au sein

1- Le *cheikh* des Constantinois à Tunis, le nommé Mohamed Salah Zarrouk a été signalé par plusieurs rapports comme étant membre de la Section Fédérale Communiste et auteur d'une agitation des bouchers contre la taxe de la municipalité. L'historien Mustapha KRAIEM dans son ouvrage parle d'un certain « Mohamed Salah » membre de ladite section. Nous y affirmons qu'il s'agit du *cheikh* des Constantinois à Tunis.

d'une union régionale et chef du premier bureau de la section destourienne de sa localité.

Au terme de cette reconstitution de l'engagement politique des Algériens en Tunisie, nous pouvons affirmer que ces derniers s'étaient mobilisés pour des actions menés par des Tunisiens et qu'ils n'avaient pas avancés des mots d'ordre propre rappelant leur pays d'origine. Exception faite aux Mozabites du Destour qui ont essayé d'introduire la cause du M'zab dans les mots d'ordre du Parti sans qu'ils puissent provoquer le problème algérien tout entier. Signalons aussi que l'importance que nous avons réservée à cette élite ne devait jamais occulter le rôle, parfois spectaculaire, qu'avaient joué d'autres algériens des classes pauvres et moyennes, majoritairement apolitiques. Les épisodes nationaux qu'à connu la Tunisie lors des grèves de la zeitouna en 1910, les émeutes du Djellaz en novembre 1911 et le boycott des tramways en 1912, étaient marqué par la présence de nombreux algériens. Sans évoquer les détails, nous choisissons d'étudier ici le comportement de ces Algériens lors des émeutes du Djellaz au mois de novembre 1911.

L'émeute avait pour cause immédiate, la décision prise par la municipalité, pour l'immatriculation du cimetière. Les Algériens étaient concernés par cette immatriculation vue qu'ils avaient leur propre terrain d'inhumation à Djellaz[1]. La demande d'immatriculation fût un geste qui a suscité une confrontation violente. Suite à cet événement, les autorités coloniales ont arrêté 827 personnes (60 Algériens)[2] : 72 d'entre eux étaient jugés par un tribunal français et, le reste par des tribunaux tunisiens[3]. Parmi les 72 cas jugés par un tribunal français, nous avons retenu les noms de 7 algériens: El Hadj Essedik Ben Belgacem (originaire de Touat, condamné à 10 ans des travaux forcés), El Hadj Mohamed Ben Mohamed Touati (5ans de prison), Ahmed Ben Slimane Zouaoui (2 ans) et, les 4 restants ont été graciés (Amor Ben Amor Etoumi originaire de Souk-Ahras, le Kabyle Hatten Ben Mohamed Saïd Ben Ali, Miloud Ben Ali Ben Salah de Tlemcen, et enfin Abdelhamid Ben Abdallah

1- Situé au sud de Tunis, le Djellaz est un cimetière musulman qui abrite les cendres des marabouts et des *Oulémas* illustres. On y trouve la célèbre zaouïa de Sidi Bel Hassen Chadli qui fût un véritable lieu de pèlerinage à ses adhérents qui constituaient presque les trois-quarts de la population musulmane de la ville. En novembre 1911, le cimetière se retrouve au centre d'une émeute sanglante entre les forces de l'ordre et des manifestants tunisiens qui mène à un procès retentissant, un épisode marquant du mouvement national. Cette affaire a pour origine la décision de la municipalité d'immatriculer le cimetière à son nom alors qu'il appartient à l'administration de *habous.*

2- ANT, Série E, Carton 565, Dos. 1*,* S/dos.1/2*,* Fol. 5 : Liste datée de décembre 1911 et concernant les indigènes tunisiens, Tripolitains, Algériens, Marocains et divers, arrêtés à l'occasion du 7 novembre 1911, et pour infraction aux décrets promulgués depuis le 8 novembre.

3- BEN EL HADJ YAHIA (J.) & MARZOUGUI (M.), *La bataille du Djellaz*, Tunis, STD, 1974, p. 156. (En arabe)

Ben Ali, originaire de Tébessa[1]). Quelques jours après, des perquisitions à domicile aux gens suspects aboutissaient aux refoulements de 17 Soufis[2]. Si le bilan de cette participation algérienne était lourd, cet épisode aurait dû réaliser des rapports solides entre les nationalistes des deux pays d'une part, et faire réconcilier l'élite algérienne avec sa base militante de l'autre.

Il est donc clair que le mouvement national tunisien a été le creuset dans lequel se sont formés des militants activistes algériens. C'est dans les sections des Jeunes Tunisiens, du Destour et du Parti Communiste qu'un certain nombre d'activistes algériens s'est éveillé à l'idée de la nation et s'est préparé à la lutte. Toutefois, le mouvement national tunisien est aussi tributaire de ces éléments algériens de naissance ou d'origine qui ont fourni des cadres et une assise militante pour les organisations politiques et syndicales. Ils ont pu dresser les programmes de revendication, d'émancipation et de libération nationale.

Si nous admettons que le nationalisme algérien est un fait supra-communautaire, le sentiment national chez les Algériens en Tunisie commençait donc à apparaitre, suite aux croisements des aspirations d'une élite politiquement engagée dans des organisations nationalistes, à celles de la masse d'ouvriers fortement prolétarisée et syndiquée. Ce dynamisme potentiel allait non seulement pencher ses revendications contre les abus de l'administration coloniale, mais aussi il aurait dû affaiblir l'esprit communautariste chez certains groupes d'Algériens.

Signalons aussi que l'adhérence des Algériens aux partis politiques, syndicats et associations avaient marginalisé en partie le rôle qu'à jouer la zaouïa, ancien cadre de lutte de la société traditionnelle. Bien qu'elle ait été très influente dans le milieu algérien, la zaouïa a pu s'opposer, maintes fois, à la politique coloniale. Toutefois, la politique de dépossession des rentes de ses biens *habous* et des dons recueillis par les déplacements de ses chefs dans les régions[3], a pu marginaliser la zaouïa : dernier « bastion » de la société traditionnelle. D'où la mobilisation de certains chefs confrériques pour militer au sein des partis politiques, notamment Hadj Abid Ben Ali El Kour *moqadem* de la zaouïa Taïbia et Hamda Ben Aissa, chef de la Rahmania, tous deux installés dans la région du Kef.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que les Mozabites eux qui étaient par principe hostile à la zaouïa, montraient un engouement pour

---

1- Idem.

2- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 16, S/dos.16/6, Fol. 116 : Note du directeur de la Sûreté publique adressée le 11 décembre 1911, à la Section d'Etat.

3- AJILI (T.), *Les Confréries mystiques et la colonisation française en Tunisie 1881-1939,* Tunis, CPU de Manouba, 1993, p. 89. (En arabe)

l'activité politique tant qu'il y eut un programme revendiquant la cause du M'zab avant même de défendre une cause nationale. Leur absence du monde syndical était compensée par leur présence massive dans le Destour. Par ailleurs les Souafas, majoritairement prolétaires, ont montré un attachement tenace à l'engagement syndical et, le syndicat a pu fortement souder le communautarisme du groupe plus qu'ailleurs. Par contre, les Constantinois étaient les moins représentés sur la scène politique, donc les moins attirés par la propagande nationaliste. S'ils auraient l'occasion d'évoquer des mots d'ordre qui concerne le pays d'origine, quels étaient alors les rapports des Algériens avec le mouvement national algérien ?

III. Les Algériens en Tunisie : un lien entre deux mouvements nationaux

Attachés à leur pays d'origine, les Algériens gardaient autant qu'ils le pouvaient, l'espoir du retour. A cette attitude affective venait s'ajouter une prise de conscience nationale qui allait élever cet espoir au rang d'une obligation morale envers la patrie. Ainsi, ont-ils pu jouer un double rôle, en élargissant l'audience de leurs partis au sein de la population algérienne et, en créant des champs d'action commune.

Une note datant de 1920 illustre la volonté des nationalistes des deux pays de voir se créer une coalition politique par l'intermédiaire des Algériens qui circulent constamment entre la Tunisie et l'Algérie, en citant, en outre, qu'« *il y a tout lieu de croire à une entente entre Jeunes Tunisiens et Jeunes Algériens pour cette campagne de dénigrement contre tout ce qui est français* »[1]. En effet, la coordination entre les nationalistes des deux pays avaient pris plusieurs formes telles que : les échanges de visites, la circulation des journaux dans les deux sens, les correspondances, les collectes de fonds, etc.

Défenseurs des principes panislamistes, les groupes Jeunes Tunisiens et son homologue algérien avaient senti le besoin de se collaborer afin d'assurer la bonne conduite de leurs actions. Pour y parvenir, des liens basés sur l'échange de correspondances et de visites ont été crées par l'intermédiaire des militants tunisiens d'origine algérienne. Les frères Hassen et Omar Guellaty avaient rendus plusieurs visites à Alger où, à chaque fois, étaient accueillis par l'un des leaders du mouvement Jeunes Algériens : le Dr.

1- ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 1, Fol.15 : Note de la Sûreté publique adressée le 29 mai 1920 au S.G. du gouvernement tunisien.

Moussa Kassem, l'avocat Mokhtar Hadj Saïd, le conseiller municipal Omar Bouderba, Brahim Mouhoub[1]. Réduisant donc ses liens aux éléments algérois, Hassen Guellaty a réussi à faire partager ses opinions avec plusieurs personnalités panislamistes d'Alger, notoirement classées dans le clan de l'émir Khaled (le petit-fils d'Abdelkader)[2]. Cela explique entre autres la similitude des revendications tunisiennes et algériennes de l'époque.

Cette relation étroite entre les deux groupes s'est affirmée encore plus à la suite de la scission du Destour entre partisans de Guellaty et ceux de Thâalbi. Avec les premiers, les Jeunes Algériens exprimaient une vive solidarité, ce qu'il a fallu au Destour d'ajourner le départ d'une délégation pour l'Algérie « *dont le succès lui paraissait incertain* »[3]. Cette scission fut-elle aussi l'une des causes immédiates de l'implantation tardive du Destour à Alger. Ce n'est qu'à partir de 1930, qu'un comité rallié au Destour fût créé à Alger par un certain El Hadj Hamou M'zabi, grand négociant et propriétaire de cette localité[4].

Par l'intermédiaire d'un membre fondateur du parti Jeunes Tunisiens, Mohamed Bach Hamba (le frère d'Ali Bach Hamba) installé pendant la Première Guerre mondiale à Genève, les panislamistes tunisiens et algériens immigrés en Europe étaient relayé par un « Comité algéro-tunisien pour la libération du Maghreb arabe » chargé de promouvoir l'action commune, ainsi que par la création d'un magazine mensuel destiner à rétablir des réformes en Tunisie et en Algérie : la *Revue du Maghreb*. Cette dernière est également allée plus loin en dénonçant l'indépendance totale des deux pays[5]. En 1918, M. Bach Hamba a publié un mémoire sous le titre « Le peuple algéro-tunisien et la France » où il dénonça la politique de collaboration avec le régime colonial et, plaida pour l'indépendance du peuple algéro-tunisien.

Avec la collaboration de Tahar Sfaihi, Salah Chérif, algérien d'origine kabyle, lança à Genève, le « Comité pour l'indépendance de l'Afrique du Nord » et consigne : Les Doléances des peuples opprimés, la Tunisie et l'Algérie (Lausanne, 1917). Après la Grande Guerre, Salah Chérif s'associa à

1- Ibíd., Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. n°91, Fol. 20: Lettre du GGA adressée le 9 mai 1916 au R.G.

2- TLILI (B.), 1984, *op.cit.,* TI, p. 116.

3- ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 2, Fol. 82 : Lettre du R.G. adressée le 18 novembre 1921 au GGA.

4- QO., Série Tunisie 1917-1944, Dos. 1, Folio sans numéro : Note sur l'activité destourienne en Afrique du Nord, à la date du 30 janvier 1930, (ISHMN, Bob. R-462)

5- SRAIEB (N.), « Note sur les dirigeants politiques et syndicalistes tunisiens de 1920 à 1934 », In *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, vol. 9, n°9, année 1971, p. 96.

d'autres intellectuels tunisiens et algériens, à la rédaction du « Mémoire adressé au congrès de la paix », réuni à Versailles, le 18 janvier 1919[1].

A Paris, les étudiants appartenant aux deux mouvements ont été centrés sur l'Association des Etudiants d'Afrique du Nord en France, grande pourvoyeuse d'intellectuels des trois nationalismes maghrébins. Ce sont en effet ces étudiants de Paris qui allaient forger le nationalisme au Maghreb.

Traçant les grandes lignes de son projet anticolonial en accordant une priorité à l'unité des pays d'Afrique du Nord, le Destour étendra, en effet, sa propagande jusqu'au Maroc. Concernant l'Algérie, le Parti a pu mobiliser les Mozabites dont les premiers à adopter son idéologie furent : Salah Ben Yahia, Brahim Atfeich et Salah Ben Hadj Amor dit Sioussou. Par l'intermédiaire de ces militants, la propagande destourienne a pu couvrir des grandes villes algériennes : Guelma, Souk-Ahras, Tébessa, Ain Beïda où des sections affiliées au Destour ont été créées[2] et Mascara, Saïda, Mostaganem, Laghouat, Ghardaïa et Guerrera où des correspondants et enquêteurs ont été implantés[3]. Sous la direction d'un certain Slimane Ben Aissa, un comité politique était formé au M'zab pour diffuser la propagande conformément aux visées des nationalistes tunisiens avec lesquels ils étaient en plein accord[4]. Ce comité aurait dû renforcer la relance du mouvement réformiste sous l'impulsion de Brahim Bayoud et Abou Yakdan.

Ainsi, Salah Ben Yahia s'était occupé du M'zab et s'appuyait, pour la propagande à Guelma, sur les frères Benzemlal (six grands propriétaires et commerçants à Guelma depuis 1890), les frères Bâali (Zekri Ben Amor et El Hadj Salah Ben Mohamed) ainsi que sur Zekri Ben Saïd et Bouras Mohamed, tous étaient des riches commerçants mozabites[5]. C'est ainsi qu'on trouve Benzemlal Daoud par exemple, fut signalé dans un rapport qui date de 1921, comme agent de liaison entre les nationalistes tunisiens et le M'zab. Ce rapport notait qu'« *il est venu parait-il dans le courant de 1919 à Tunis où il aurait fréquenté le cheikh Salah avec lequel il serait rendu à la Goulette où habitait alors avec Thâalbi. Il aurait remis à ce dernier sur le point de partir pour la France le produit d'une collecte faite parmi les Mozabites en Algérie à laquelle il aurait très largement participé personnellement* »[6]. Les frères Benzemlal fai-

1- MERDECI (A.), *op. cit*., p. 100.

2- ANT, Série MN, Carton 21, Dos. 1, Fol. 287 : Rapport de la Sûreté publique à la date du 29 mai 1922.

3- Ibid., Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. n°3004, Fol. 4: Note du CLAPIER, commissaire de la Sûreté publique adressée le 12 avril 1922 au R.G.

4- Ibid., Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. 2554, Fol. 2 : Note (sans date).

5- ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 2, Fol. 95 : Note, du 24 janvier 1922 et Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. n°3004.

6- CAOM, 9H82, Relations des Ibadites d'Algérie avec les nationalistes tunisiens, 12 février 1921.

saient donc de la propagande en faveur du Destour, qui les a aidés en lui adressant des subsides par l'intermédiaire de Salah Ben Yahia, Brahim Atfeich et de Mohamed Themini. A partir de Guelma, la propagande pouvait atteindre Souk-Ahras et Tébessa[1] où les relations des deux communautés mozabites devenaient plus directes[2].

Des renseignements fournis par la Résidence Générale de Tunis indiquaient que Salah Ben Yahia était en relation avec les plus riches et les plus influents mozabites qui travaillaient en faveur du Destour. Depuis 1920, des collectes faites en Algérie en faveur du Parti auraient rapporté plus de 174 000 frs[3]. D'autres quêtes étaient faites au M'zab et dans le milieu mozabite du Tell notamment Souk-Ahras et Guelma, mais aussi à Mascara, à Sétif, à Saida, à Mostaganem, à Laghouat, etc. L'échange établi entre les Mozabites résidant à Tunis et ceux de l'Algérie a facilité aussi le transfert des journaux, des tracts et des brochures interdites par l'administration française. En 1924, un certain Zekri Ben Saïd voyageait une ou deux fois par mois entre Guelma et Tunis pour transmettre les journaux tunisiens interdits aux lecteurs mozabites : *Es-sawab, El-mounir et El-ouazir*[4]. Par ailleurs, Salah Ben Yahia s'engageait aussi dans la mission de la propagande du Destour au Maroc. En 1921, il a lancé un appel à tous les Musulmans pour qu'ils viennent en aide financièrement afin de soutenir le chef marocain Abdelkrim Khatabi dans la guerre du Rif, contre l'Espagne[5].

Certains Algériens avaient adhéré aux idées communistes. Lors de son retour en Algérie en 1924, Mohamed Ben Bakir Tadjir, négociant à Khenchela et propriétaire-directeur du journal *Es-sadik* publié à Alger, effectuait une tournée de propagande à Constantine pour la création d'une société d'études économiques dont la tendance serait communiste. Plus tard, les rapports de la police signalaient ses tournées entre Souk-Ahras et Guelma, faisant la propagande pour la fondation d'une imprimerie et l'édition d'un journal appelé « *nouhoud communiste* »[6]qui avait pour but « *la traduction des articles des*

1- A Tébessa par exemple, Salah Ben Yahia était en relation avec les frères El Ong Omar et Bakir ; deux grands commerçants associés dans la région. Tous étaient signalés en 1922 comme ayant des relations avec le Destour.

2- ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 2, Fol. 110 : Renseignements sur Souk-Ahras. (Folio probablement daté de 1922).

3- CAOM, 9H82, Relations des Ibadites d'Algérie avec les nationalistes tunisiens, 14 juin 1921.

4- ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 2, Fol. 109 : Renseignements sur Guelma. (Folio probablement daté de 1922).

5- Ibid., Fol. 91 : Note de la Sûreté publique adressée le 22 décembre 1921 au RG.

6- ANOM, Tunisie25H, Carton 25H32, Dos. 13, Fol. 101 : Lettre de Commissariat central de la police adressée le 29 août 1924 au Sous-préfet du Guelma. (ISHMN, Bob. A-46)

journaux communistes français pour étudier leurs doctrines et leurs idées[1] ». Lors de son séjour en Tunisie, il a été signalé dans les rapports de la police pour ses fréquentations du milieu communiste et nationaliste : Thâalbi, Salah Ben Yahia, Taieb Ben Aissa (directeur du journal *El-mounir*) et Mohamed Djaibi (directeur *Es-sawab* à tendance communiste)[2].

Au terme de cette présentation, nous pouvons dire que les Algériens en Tunisie, notamment les Mozabites, ont joué un rôle considérable d'articulation entre les deux mouvements nationaux tunisien et algérien. Leur engagement démontrait qu'ils étaient attentifs aux courants d'idées qui remuaient les autres pays islamiques, et qu'ils étaient en communion de pensée avec les nationalistes tunisiens qui combattaient ouvertement le colonialisme français. L'activisme politique des Algériens a permis aux Partis tunisiens et surtout au Destour d'intensifier son action et d'élargir son audience au sein de la population algérienne. Il a pu accentuer sa propagande, augmenter le nombre de ses adhérents, créer et assurer des ressources de financements durables. Il est tout à fait légitime de poser les questions sur les stratégies adoptés par ces deux mouvements nationaux après les années trente : Avaient-ils gardé cet esprit d'échange, de coalition et de complémentarité ? Ou chacun d'eux devait-il être plus attentif à la réalité nationale de son pays ?

1- Ibíd., Fol.102 : Lettre du Commissariat Central de Police adressée le 6 août 1924 au Sous-préfet du Guelma.

2- ANT, Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. n°1767, Fol. 32 et 52; Série MN, Carton 19, Dos. 2, Fol. 52.

DEUXIÈME PARTIE

LES ALGÉRIENS EN TUNISIE DE 1930 À 1962 : L'ÈRE DU NATIONALISME

CHAPITRE I

L'évolution de la situation des Algériens en Tunisie entre 1930 et 1962

A partir des années trente, la migration des Algériens vers la Tunisie avait suscité des déplacements humains plus poussés et caractérisés davantage par leurs aspects massifs et durables. Quitter l'Algérie correspond, pour les uns à une nécessité d'ordre économique, et pour les autres à un impératif politique dont les conséquences sur la structure démographique et le renforcement du caractère urbain d'une population déjà citadine, étaient certaines. Pour saisir le rythme qui la caractérisait, nous devons étudier les contextes socio-économiques et politiques des deux pays de départ et d'accueil.

Continuant à exercer des petits métiers et des travaux corporatifs et industriels, les Algériens arrivaient aussi à conquérir des métiers de la fonction publique et des professions libérales. Néanmoins, c'est la prolétarisation de la grande masse qui domine, et chaque jour, à mesure qu'ils s'approchaient du monde salarial, ils s'éloignaient par la même du monde rural et communautaire. Qu'elles étaient alors, les mutations dans la vie communautaire des Algériens au tournant des années trente ?

I. Les Algériens en Tunisie au tournant des années trente : des communautés désarticulées

Les années trente représentent une phase cruciale dans l'histoire contemporaine du Maghreb, elles révélèrent au grand jour la crise du système colonial. En Tunisie comme en Algérie, l'économie juxtaposait des structures modernes, souvent aux mains des Européens, et des secteurs traditionnels de subsistance. Ce dualisme économique a pu mettre en place les mécanismes de sous-développement de la société locale : exode rural, déficit de scolarisation, dépendance économique et difficultés agricoles liées à la disparité des

structures. Plus tard, notamment les années cinquante, ces éléments ne dominaient pas encore mais favorisaient les insurrections dans certaines régions des deux pays.

1) Le nouveau cadre politique

Niant la réalité maghrébine, la colonisation a créée de nouvelles contradictions qui activèrent les processus de crises et de mutations des populations de l'Afrique du Nord.

A- Tunisie

Incontestablement, l'économie et la société tunisienne s'enga- geaient à partir de 1930 dans un processus de crises et de mutations qui se prolongèrent sur de longues années[1]. D'où la paupérisation de pans entiers de la société rurale (famine, chômage, exode rural) et urbaine (émigration, bidonvilles, mendicité.[2]). C'étaient là des facteurs qui déstabilisaient la société traditionnelle, dissolvaient les rapports de solidarité communautaire et faisaient éclater les structures tribales. En plus de ces crises socio-économiques, des évènements provoqués par le Congrès Eucharistique de Carthage et l'inhumation des naturalisés dans les cimetières musulmans ont été à l'origine de la radicalisation du mouvement national.

En 1936, l'avènement du Front Populaire, la nomination d'Armand Guillon[3] et la constitution d'un comité de Rassemblement Populaire à Tunis, permirent cependant au mouvement national tunisien de réaliser de très im-

---

1- De 1930 à 1935, la Tunisie avait connu différents types de crises qui se succèdent et même se combinent. Une crise traditionnelle de sous production commença à se manifester par une sécheresse en 1930 et 1931, suivit par des inondations survenues dans le centre et le nord de la Régence au mois de décembre 1931. A ces mauvaises conditions atmosphériques s'ajoute au mois de mars 1932, une invasion de sauterelles qui fait des ravages dans les régions de Gabès, de Kairouan et de Sousse. Cette situation s'aggrava d'avantage lorsque dans l'été 1932, une crise de type moderne s'abat sur toute la population tunisienne. Voir MAHJOUBI (A.), *op.cit*. p. 140.

2- Pour plus d'informations sur la crise des années trente en Tunisie, voir ANNABI (H.), *La crise de 1929 et ses conséquences en Tunisie*, mémoire de CAR en histoire, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis, 1975.

3- En avril 1936, Armand Guillon a été nommé Résident Général en Tunisie à la place de Marcel Peyrouton (1933-1936). Il a proclamé des mesures d'urgences qui visèrent à libérer les étudiants, militants destouriens et communistes. Profitant de cette libération, les partis politiques ont pu réaliser des conquêtes sociales et nationales. Dans un rapport qui date de février 1938, nous comptons 70.000 Néo-destouriens ; 9.000, Vieux destouriens et 800 Communistes. Cf. ANT, série MN : rapport datant de février 1938, cité par KAZDAGHLI (H.), *op. cit*. p.232.

portantes conquêtes politiques et syndicales : la fondation du Néo-Destour[1] en 1934, la reconstitution de la CGTT en 1936, le retour d'A. Thâalbi en 1937, l'émeute du 9 avril 1938 et tant d'autres facteurs qui suscitèrent de mutations de la société coloniale. Bien que cette politique « libérale » ne dure que peu de temps, le mouvement national s'engagea désormais dans une voie indépendantiste.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la situation économique était extrêmement difficile : sécheresse, mauvaise production, famine en 1946 et 1948, chômage, exode et émigration. Outre la prolétarisation et le déclassement d'une grande partie des populations rurales et urbaines, nous assistons également à une paupérisation de nombreuses couches moyennes. Toutefois, l'éclipse des activités politiques et syndicales ne tarda pas longtemps ; la libération des cadres néo-destouriens et la levée de l'état de siège durant l'été 1938, poussèrent le Néo-Destour à se réorganiser et à reprendre peu à peu ses activités. Pareille pour le mouvement syndical qui a pu profiter de deux décrets restituant les libertés syndicales : le premier datait du 16 novembre 1932 et le second de décembre 1943[2]. Ces décrets visaient à appliquer la loi française de 1884 sur les libertés politiques et syndicales en Tunisie.

Les syndicalistes tunisiens quittèrent les syndicats français devenus sous l'emprise des communistes, pour fonder le 20 janvier 1946, sous la direction de Ferhat Hached, l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT). Ce dernier a été, dès sa création, à l'avant-garde des luttes sociales et du mouvement pour l'indépendance de la Tunisie.

B- Algérie

En Algérie, le capitalisme français gardait le monopole du marché algérien et l'encadrement du pays était presque exclusivement européen. La politique de spoliation pratiquée dans la colonie a permis aux colons d'accaparer plus de terres riches et productives. Ainsi, l'agriculture spéculative dispose du tiers des terres cultivées prélevées sur la paysannerie. En 1940, 2.700.000 hectares des terres cultivées étaient possédés par 25.000 Européens dont 6.000 exploitants de plus de 100 hectares en possédant 2.200.000 hectares, soit

---

1- Le Néo-Destour ou *al-hizb el-hor ad-destouri al-jadid*, est fondé le 2 mars 1934 à Ksar Hilal par un groupe de jeunes intellectuels : Habib Bourguiba, Mahmoud El Matri, Tahar Sfar et Bahri Guiga, suite à une scission au sein du parti Destour. Dès sa fondation le nouveau parti a visé la libération du peuple tunisien et l'indépendance de son pays. Pour distinguer les deux partis, nous allons appeler le parti du Thâalbi, le Vieux-Destour et, celui de Bourguiba et ses compagnons par le Néo-Destour.

2- HAMZA (H. R.), *Communisme et nationalisme en Tunisie de la "libération" à l'indépendance (1943-1956),* Tunis, Université de Tunis I, 1994, p.37.

80% des terres[1]. Ce qui privait une masse de 6 à 7 millions d'Algériens des 3/5 des terres les plus cultivables de leur pays. Cette politique de spoliation était désastreuse sur les petits propriétaires dont 75% d'entre eux devenus des paysans pauvres, des paysans sans terres et des *khammès*[2]. En 1954, 90% de l'activité commerciale et industrielle était entre les mains des Européens[3].

Face à ce marasme économique et au refus de toute idée de liberté au peuple algérien, la question nationale apparut pour la première fois publiquement sur le territoire algérien en 1936[4]. Entre le réformisme et le radicalisme, nous allons assister à la naissance des partis politiques incarnés par des leaders charismatiques : l'Association des Oulémas (Abdelhamid Ben Badis) ; ENA, PPA et MTLD (Messali Hadj) et l'Amis du Manifeste et de la Liberté (AMI), l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA) (Ferhat Abbés)[5]. Dès sa fondation, le PPA avait un rôle décisif. Il est le seul à avoir défini le but de l'indépendance et le moyen d'y parvenir : la lutte armée[6].

Pour détourner la masse d'un nationalisme algérien naissant, l'administration française a entamé une politique de reformes dont les projets étaient en deçà des aspirations algériennes. L'Ordonnance du 7 mars 1944, édictée par le Comité français de libération nationale à Alger, fut la plus importante réforme relative au statut des FMA. Elle avait proclamé l'égalité de droits et de devoirs de tous les Français d'Algérie, musulmans ou non musulmans, et abrogé les textes d'exception surtout ceux qui concernaient les emplois civils et militaires. Toutefois, le gouvernement français ne les adopta pas toutes, et rejeta notamment le plan de financement qui prévoyait une participation au

---

1- LACOSTE (Y.) & PRENANT (A.), art. cit. p.16.

2- Ibid., p.23.

3- HARBI (M.), 1984, *op. cit.*, p.90.

4- PERVILLE (G.), 2007, *op. cit.* p.21.

5- Nous avons vu utile de présenter ici un aperçu historique pour les partis politiques algériens de l'époque. En 1931, Abdelhamid Ben Badis a fondé l'association des Oulémas algériens musulmans. Puis, c'est le Cheikh El-Ibrahimi qui lui succéda pour la présidence de l'association. Par ailleurs, la dissolution de l'ENA en janvier 1937 par le gouvernement de Léon Blum, a poussé Messali Hadj et Filali à créer deux mois après, le PPA, en France. Le transfert de son siège à Alger se fit au mois de juin de la même année. En septembre 1939, le PPA entra dans la clandestinité. En 1944, c'est la création des Amis du Manifeste et de la Liberté (AMI) suite à un accord entre Messali, El-Ibrahimi et Ferhat Abbés. Lors de son second congrès, Messali fut nommé chef du mouvement national. En 1946, deux Partis ont été créés : l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA) par Ferhat Abbés et le MTLD par Messali Hadj. Dès son premier congrès en février 1947, le MTLD, créa une Organisation paramilitaire (O.S). Dès son deuxième congrès en avril 1953, les divergences entre Centralistes et Réformistes au sein de la direction apparurent. En mars 1954, le Parti fonda le Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action (CRUA). Ce comité saborde suite aux divergences qui ont secoué le Parti entre Activistes et Centralistes.

6- HARBI (M.), 1984, *op. cit.,* p.6.

budget métropolitain[1]. Nous y reviendrons sur ce point par la suite avec plus de détails.

En vertu de la constitution du 27 octobre 1946, les FMA ont accédé à une pleine citoyenneté française avec la possibilité de conserver leur statut personnel. Un certain nombre de ces dispositions instaura auprès du GGA, une Assemblée algérienne avec un premier collège de 500.000 électeurs et un second qui en compte près de 2 millions. La représentation à l'Assemblé nationale s'effectue au suffrage universel direct, au scrutin de liste dans le cadre d'une circonscription[2]. Viendra après la Constitution de 1958 qui instaura le collège unique, l'égalité des citoyens et affirma que les départements algériens faisant partie intégrante de la République[3]. Ces mesures étaient en fait partielles et ne satisfaisaient pas les aspirations de la masse algérienne. De plus, elles ont été prises de vitesse par les nationalistes algériens.

Cependant, ces réformes ont été mises en cause par la droite française de l'Algérie qui réclama leur abrogation et le retour à une politique d'autorité[4]. C'est ainsi que fermeture et répressions reprirent à tous niveaux : arrestations des nationalistes, interdictions des partis politiques et des journaux, confrontations militaires, etc. Les évènements du 8 mai 1945 à Sétif et Guelma, se soldèrent par un bilan lourd des deux côtés : 102 morts et 110 blessés du côté Français et sans précision, des milliers d'Algériens[5]. Pour le cas de la migration algérienne, le rôle d'impulsion revient à ces différentes crises socio-économiques et politiques qui ont secoué l'Algérie durant une longue période. Ces crises ont créé les conditions permettant la mobilisation de plusieurs flux d'émigration.

2) L'impact de la crise économique sur la migration algérienne (1930-1954)

Obéissant à des motivations de nature différentes, l'émigration algérienne vers la Tunisie se déroule en deux temps. Elle s'éteint durant les années qui s'étalent entre 1930 et 1954, pour reprendre avec la guerre d'Algérie.

La migration en Tunisie entre 1930 et 1954 ne s'est toutefois pas interrompue mais, elle a pris un rythme lent dont les migrants poussés par la

1- PERVILLE (G.), *L'Europe et l'Afrique de 1914 à 1974*, Paris, éd. Ophrys, 1994, p.70.

2- Contrairement à la Métropole, il existe en Algérie deux collèges électoraux. L'Algérie envoie également 14 sénateurs pour le Conseil de la République, soit 7 par collège et 12 sénateurs pour l'assemblé de l'Union française, soit 6 par collège. En vertu de la loi du 20 mars 1951, l'Algérie est représentée au Conseil Economique. DEBBASCH (Ch.), *op. cit.* p. 66.

3- Idem.

4- PERVILLE (G.), 2007, *op. cit.,* p.34.

5- Ibid., p. 33.

nécessité économique étaient les plus nombreux. Ils cherchaient une échappatoire à la misère sévissant dans le pays d'origine et espéraient obtenir dans le pays d'accueil un emploi et une amélioration de leur niveau de vie. Quant aux autres catégories, hommes politiques et étudiants, leur départ ne constituait pas une émigration mais une fuite douloureuse de la répression de l'appareil colonial.

Les statistiques qui concernent les Algériens en Tunisie entre 1936 et 1956 montrent que leur effectif était encore alimenté par des courants migratoires. Au cours de cette période, les déplacements augmentaient à cause de la sécurité des routes, l'utilisation des moyens de transport modernes et de l'extension de réseaux de parenté. Le migrant une fois assuré de trouver gîte ou accueil, était prêt à parcourir de longues distances vers son lieu de destination. Les Souafas atteignaient Nefta à dos des chameaux ou en camions, puis ils se rendaient à Tozeur où ils prenaient le train jusqu'à Métlaoui, Gafsa, Sfax et Tunis[1]. Le même itinéraire était suivi par les Ouarglias dès qu'ils atteignaient le Souf. Les Touatis remontaient à El Goléa ou Ghardaïa pour prendre la destination du Nord.

En vertu de certaines mesures juridiques réglementant la situation des Algériens dans les deux pays, l'émigration algérienne s'est vue encouragée. L'abolition du code de l'Indigénat, en vigueur jusqu'en 1928, a rendu la circulation des Algériens plus facile. En outre, l'abolition de l'impôt *istitan* en 1937, a pu relancer le mouvement migratoire et rendre la présence des migrants plus avantageuse qu'auparavant puisque cet impôt était imposable à chaque immigré ayant résidé trois ans successifs en Tunisie[2]. Cependant, il est important de noter que la circulation des personnes entre l'Algérie et la Tunisie n'était pas absolument libre. D'ailleurs, bien avant cette époque, des circulaires imposaient l'obtention de la carte d'identité pour le seul cas des Algériens du Sud avant d'entrer en Tunisie au lieu du permis de voyage, supprimé par la loi de 1914.

Si le bilan reste toujours positif, le rythme est apparu lent et faible. Nous avons pu regrouper dans un tableau, les chiffres concernant les Algériens entrants et sortants par la frontière de Ghardimaou entre mai 1935 et mars 1936 (11 mois) dont le bilan cette fois-ci est négatif.

Tableau n°11
Les effectifs des Algériens entrants et sortants de Tunisie par

1- MARTY (G.), 1948, art. cit. p. 315.

2- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 11, Fol. 26 : Lettre du C.C. de Tunis adressée le 4 février 1937, au R.G.

la frontière de Ghardimaou entre mai 1935 et mars 1936.

Mois	Entrées	Sorties	Mois	Entrées	Sorties
Mai 1935	103	114	Novembre	115	137
Juin	109	146	Décembre	94	107
Juillet	131	150	Janvier 1936	115	93
Août	102	80	Février	104	144
Septembre	143	149	Mars	121	138
Octobre	133	181	**Totaux**	**1270**	**1439**

Source : ANT, série MN, carton 10, dos. 4, fol. : 2, 17, 39, 50, 71, 82, 96, 118, 123, 141 et 159.

D'après les données sus-mentionnées dans le tableau, l'effectif des sorties a dépassé celui des entrées, soit plus de 150 personnes. L'Algérie continua à drainer hors de ses frontières, les éléments les plus jeunes et les mieux éduqués. La migration algérienne était, dans son immense majorité, une migration de contrainte. Les migrants quittaient leur pays parce que la pénurie causée par la colonisation, la misère et le surpeuplement de l'Algérie les y forçaient. Toutefois, cette régression pourrait s'expliquer par le choix d'autres destinations, par la crise et la misère qu'a connu la Tunisie dès 1932 et par des nouvelles mesures répressives prises par l'administration française.

1) « Algériens, des bras pour la France »

Par sa situation géographique qui en fait un lieu de croisement des commerces et des populations, puis par son histoire d'ancienne puissance coloniale, la France est un pays de migration de longue date. C'est précisément depuis le milieu du XIXe siècle que la France est devenue un pays d'immigration de masse. À l'origine, ce mouvement était un phénomène essentiellement européen : Italiens, Belges et Polonais représentaient la majeure partie des effectifs de la main d'œuvre étrangère. Venaient ensuite les Espagnols, les Portugais et les ressortissants de l'Europe centrale. C'est vers 1910 que l'on peut situer le début de l'immigration des personnes originaires du Maghreb, « sujets » ou « protégés » français. Dans cet ensemble, les Algériens étaient minoritaires avec environ 13.000 immigrés en 1914. L'une des raisons en était que, jusqu'à la Première Guerre mondiale, les Algériens n'avaient pas le droit de circuler librement. Ces restrictions à la liberté de circulation, déjà en vigueur sur le territoire algérien, étaient d'autant plus rigoureuses lorsqu'il s'agissait pour les « indigènes » de venir en France à la recherche du travail. Tout déplacement était soumis à la délivrance par les auto-

rités coloniales d'un permis de voyage, pas toujours facile à obtenir. Pendant la Première Guerre mondiale, le mouvement migratoire s'est accéléré grâce à la suppression de ce permis de voyage, imposé antérieurement aux Algériens et l'on compte alors environ 80.000 immigrés algériens en France[1]. A ce premier noyau des travailleurs, il faut ajouter des dizaines de milliers de soldats à venir d'Algérie. Il fallait donc y pallier de toute urgence au risque d'un effondrement économique. D'où l'assouplissement des procédures en vue de faciliter l'installation des Algériens sur le territoire français.

Le rythme de cette migration algérienne en France s'intensifia encore suite à la 1ère et 2ème Guerres mondiales et également suite aux conséquences de la Guerre d'indépendance pour atteindre 350.484 personnes en 1962[2]. Si la composante kabyle reste importante parmi les immigrés algériens de la première génération, surtout en provenance des arrondissements de Tizi-Ouzou (Tizi Ouzou, Fort National) et de Bougie (Akbou, Guergour, Soummam), d'autres, comme celle des habitants du Nord-ouest oranais gagnait du terrain dès la Seconde guerre mondiale : Mernia, Nedroma, Nemours[3]. Pour ces immigrés algériens, cinq régions françaises font figure de pôles d'attraction : l'Ile-de-France et Paris ; les Bouches-du-Rhône et Marseille ; le Rhône et Lyon ; le Nord et l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing et enfin, la Moselle où, ils avaient occupé des emplois dans les domaines qui permettent la reconstruction de la France et la relance économique. En 1954, la main-d'œuvre algérienne était surtout employée dans les travaux publics (32 % de cette main-d'œuvre), le bâtiment (38 %), les industries mécaniques (20 %), la production des métaux (13 %) et les charbonnages (6 %)[4].

2) La Tunisie un pays qui repousse ses « étrangers » !

Au milieu des années trente, au moment où la Tunisie était en pleine crise économique, les problèmes de chômage et de sous-emploi se posaient

1- Dès la Première Guerre mondiale, l'émigration algérienne en France s'intensifia suite aux appels d'employeurs de la Métropole pour remplacer les Français partis au front. L'Etat, qui dirigeait ces opérations, confia la tâche du recrutement des travailleurs maghrébins à un service spécial nommé « Service des Travailleurs Coloniaux », appartenant au Ministère de la guerre. Plus de 130.000 Maghrébins ont été réquisitionnés sous la menace des armes et furent dépêchés militairement vers la France, parmi eux : 78.000 Algériens, 35.000 Marocains et 18.000 Tunisiens. Sur cette question, cf. TOUATI (M.H.), *op. cit.* p. 40, 41 et 42.

2- GRANOTIER (B.), *Les Travailleurs immigrés en France,* Paris, éd. Librairie François Maspero, 1970, p.49.

3- TOUATI (M.H.), *op. cit.* p. 40.

4- STORA (B.), « Algériens, des bras pour la France », in *Le Monde*, du 23 mars 1997.

avec une plus grande acuité. La période de plein emploi et de recrutement massif s'achevait et, le solde migratoire annuel tendait même à s'inverser. Certains Algériens se dirigeaient vers d'autres pays ou se retournaient en Algérie.

L'administration coloniale se rendait compte des risques des tentions sociales aggravées essentiellement par un chômage généralisé et une croissance rapide, institua des règles et des décrets pour restreindre l'exode rural et l'« *afflux considérable des chômeurs et vagabonds à Tunis ville*[1] ». Tous les recours étaient valables pour légitimer la réglementation et justifier la décision. Dans une lettre adressée le 4 mai 1935 au Contrôleur Civil de Tunis par le Secrétaire Général du gouvernement tunisien, ce dernier définit les « indésirables » comme étant des « *ruraux venus dans la région de Tunis des mouvements de transhumance et qui, en attendant d'acquérir des moyens d'existence et d'avoir une habitation permanente, cherchent à y subsister dans un état de semi-vagabondage et dont le refoulement était réputé nécessaire*[2] ». De son côté, le Contrôleur Civil de Tunis, dans une lettre adressée au Résident Général en 1937, a décrit la situation en ces termes : « *En cette période de misère, ils* (les Algériens*) occupent à bon marché quantité de petits emplois qui raisonnablement devraient être réservés aux Tunisiens chômeurs, chaque pays devant en principe assurer ses ressortissants contre le chômage*[3]*»*. Accusés ouvertement comme étant à l'origine de plusieurs problèmes sociaux, les « indésirables » algériens ont fait l'objet de mesures répressives allant de l'emprisonnement jusqu'aux refoulements vers leurs régions d'origines.

Outre les mesures prises pour réglementer la migration des Algériens en Tunisie et ailleurs, un décret contre le vagabondage a été promulguée le 25 juillet 1923. Selon ce décret, le soi-disant « vagabond » risquait une peine de prison de six mois, suivie dans la plupart des cas, d'une interdiction de séjour dans les grandes villes de Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax et, en cas de récidive, il était infligé d'une peine accessoire de surveillance administrative[4]. La mendicité était aussi l'objet d'une législation spécifique. Par un décret qui date de janvier 1902, les présidents des municipalités auraient la possibilité de ré-

1- ANT, Série A, Carton 276, Dos. 3, Fol. 197 : Note du C.C. de Tunis adressée le 28 mars 1938, au R.G.

2- Ibid., Carton 4, Dos. 18, S/dos.1, Fol. 41 : Lettre du S.G. du gouvernement tunisien adressée le 4 mai 1935, à *cheikh el-médina.*

3- Ibid., Carton 277, Dos. 11, Fol. 26 : Lettre du C.C. de Tunis adressée au R.G.

4- MEJRI (Z.), « Les indésirables » bédouins dans la région de Tunis entre 1930 et 1956 », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 69, Être marginal en Méditerranée (XVIe-XXIe siècle), 2004, p. 34. (Mis en ligne le 10 mai 2006 et consulté le 24 septembre 2008, URL : http://cdlm.revues.org/document755.html.)

primer les mendiants par voie d'arrêté municipal. Le délit de mendicité pouvait atteindre 20 francs d'amende et 15 jours d'emprisonnement[1]. Ces peines ont été renforcées par le décret du 3 avril 1939 qui prévoit notamment l'interdiction de séjour. Sont accusés de vagabonds et mendiants, tous Algériens installés clandestinement et/ou nouvellement arrivés, et qui ne justifiaient pas d'un travail et d'un domicile fixe. Frange située au plus bas de la hiérarchie interne de la population immigrée, ils étaient portés plus que les anciens immigrés à être reconduits vers leurs pays d'origines. Au début, cette mesure n'ait été appliquée que pour la ville de Tunis et sa banlieue, puis elle était généralisée sur plusieurs Contrôles Civils.

Sous escorte d'un *spahi* ou de la gendarmerie, les convois des détenus algériens à transférer vers Tunis, étaient périodiquement constitués dans certains Contrôles Civiles[2]. En arrivant à la Capitale, ces Algériens étaient obligés de se maintenir en détention à la prison civile, pendant des durées indéterminées qui atteignaient souvent plusieurs mois, en attendant la formation d'un autre convoi dirigé sur l'Algérie *via* Ghardimaou[3]. Il en résulte de cette politique d'incarcération, un surpeuplement de cette prison au cours des années 1938, 1939 et 1940, ce qui rendait encore plus critique la tâche déjà difficile de l'administration pénitentiaire. La prison civile de Tunis pouvait contenir seulement 800 à 900 détenus mais le nombre s'élevait parfois jusqu'à 1500 voire 1700 détenus. Au mois de décembre 1940, le nombre a atteint 1800 détenus[4]. Elle constituait en outre un danger pour l'hygiène en raison de l'état de saleté de la majorité des individus écroués qui risquaient la contamination.

Pour résoudre le problème d'hébergement des personnes arrêtées, la municipalité de Tunis avait envisagé la création d'un camp d'hébergement transitoire qui fut installé sur l'ancien emplacement du marché des Laines, Place des chevaux, vers la fin de l'année 1941. En 1956, un deuxième centre fut créé à El Mohammedia, il était placé sous la direction des services de sécurité[5]. Et, pour éviter l'encombrement des centres de gardes et de surveillances installées à Tunis, l'administration coloniale a eu recours aussi aux geôles des autres *caïdats* de l'Intérieur pour y loger provisoirement les détenus jusqu'à la formation des convois passant directement par les zones d'affectation sur la frontière. En 1950, un centre à Fériana a été désigné

1- Idem.

2- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 9, S/dos. 9/1, Fol. 2 : Rapport de l'inspecteur général des Contrôles Civils adressé le 13 janvier 1941 à la Résidence Générale.

3- Idem.

4- Ibid., Fol. 1 : Rapport du Directeur des services de Sécurité adressé le 5 décembre 1940, à la Résidence Générale.

5- MEJRI (Z.), art. cit., p.54.

comme lieu de rassemblement des Algériens provenant des Contrôles Civils de Sousse, Sfax, Kairouan et Mahdia à refouler sur Tébessa[1]. Ces opérations de refoulement constituaient ainsi un véritable indice sur la croissance du mouvement migratoire.

Depuis 1930, les conséquences ont été brutales en ce qui concerne le volume général des flux migratoires ainsi qu'à ses compositions. L'ancien modèle qui repose sur une migration masculine, rurale, temporaire et illégale s'est complètement transformé. Il ne s'agit plus de paysans pauvres, les flux proviennent aussi de milieux urbains, avec un degré de scolarité plus élevé et une certaine expérience professionnelle. La migration devient plus urbaine quand l'emploi agricole en Algérie est définitivement surpassé par l'emploi industriel[2]. Par ailleurs, l'exclusivité masculine recule devant la montée d'une migration féminine provoquée par le processus de la réunification des familles. Le nombre des femmes s'est accru considérablement et l'on compte, en 1966, 12.020 femmes contre 11.335 hommes[3].

Si les différentes mesures répressives adoptées par l'administration française avant les années trente ne faisaient que relancer les flux d'immigration clandestine, cette fois-ci, elles avaient élevé le taux d'immigration légale sans qu'elles puissent arrêter les fléaux des clandestins. Le nombre des inscrits aux registres d'immatriculation n'a dépassé les milliers qu'en 1930, 1936, 1938 et en 1942[4]. D'après Dominique CHARPY, le nombre des immatriculés est passé de 1500 personnes en 1900 à 28.000 en 1955[5]. De plus, ces mesures avaient suscité les contestations des grandes entreprises coloniales, notamment la Chambre des intérêts miniers qui les rejetait en continuant à s'appuyer sur un grand nombre des Souafas travaillant dans les exploitations minières sans qu'ils régulent leurs séjours[6]. Dans ce cas, l'administration française se trouvait dans une position difficile ne leur permettant pas une marge de manœuvre pour faire face à la nouvelle situation contradictoire : cadre législatif et réglementaire totalement inadapté à la situation concrète.

L'origine des migrants a été aussi modifiée. La position dominante des migrations en provenance du Nord algérien a reculé face à la montée des

---

1- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 8, Fol. 13 : Rapport de l'inspecteur général des Contrôles Civils adressé le 27 janvier 1950 au S. G. du gouvernement tunisien.

2- GALLISSOT (R.), « Perspective historique en France : histoire sociale, histoire urbaine, histoire nationale », in Ida Simon-Barouh & Pierre Jean-Simon (S/dir.), *op. cit.* p. 95.

3- SEKLANI (M.), *La Population de la Tunisie*, Tunis, 1974, p.34.

4- DUMONT (P.A.), *op. cit*. p.26.

5- CHARPY (D.), *op. cit.,* p. 26.

6- ANT, Série A, Carton 276, Dos. 3, Fol. 197. Note du GGA transmise le 28 mars 1938, au RG.

migrations depuis les Territoires du Sud. Nous y présentons un tableau sur les origines des migrants algériens depuis 1930.

Tableau n°12
Les origines socio-géographiques des immatriculés algériens en 1930

Descendances	Communautés	Nombre	%	Nombre	%
Territoires du Sud	Ouarglias	205	18,5	757	69
	Touggourtins	75	7		
	Touatis	179	16		
	Souafas	169	15		
	Mozabites	129	12		
Le Tell algérien	Algérois	37	3,5	108	10
	Constantinois	71	6,5		
Autres	Nés en Tunisie	163	15	235	21
	Nés en Algérie	72	6,5		
Totaux		1100	100	1100	100

Source : Registre d'immatriculation des Algériens musulmans en 1930.

D'après ce tableau, nous pouvons remarquer que le nombre des migrants depuis les territoires du Sud s'est considérablement accru. Ces régions étaient le foyer le plus actif d'émigration à destination de la Tunisie soit 69% du total, contre 10% pour les Telliens. Cela tient à la misère provoquée par des conditions climatiques défavorables, l'archaïsme de l'agriculture incapable d'absorber le poids d'une expansion démographique et le désintéressement de l'administration coloniale de lancer le Sud algérien sur la voie de l'industrialisation. Cependant, la situation dans le Nord n'était pas aussi encourageante pour fixer l'Algérien sur le sol de sa région. La diminution de leur effectif en Tunisie est due essentiellement à l'apparition de la France comme nouvelle destination, exerçant une forte attraction sur les Algériens, notamment Kabyles et les gens de l'Ouest (Tlemcen et ses environs).

Au terme de cette analyse, nous pouvons conclure que malgré la politique française d'entrave aux courants migratoires des Algériens et l'apparition des nouveaux pôles d'attraction, le voyage en Tunisie continuait à s'effectuer d'une façon régulière. Conséquences des perturbations engendrées par la colonisation, c'est-à-dire par la confrontation brutale de l'ancienne société algérienne et notamment la paysannerie avec le système social introduit par la France, la migration des Algériens en Tunisie, due à des causes

principalement économiques, apparaissait à ses débuts comme une immigration du travail. Cette immigration allait évoluer et tendre vers une immigration de peuplement et définitive[1]. Le migrant est en train de devenir un « citoyen », qui partage certains besoins, certaines valeurs de la société qui l'a recruté, tout en restant marqué par le monde dont il est issu.

Que la faiblesse d'engagement des Territoires du Sud dans l'économie du marché pousse les Algériens du Sud à résister à l'intégration, cela est certain. La politique française d'intégration connaîtra des difficultés voire un recul lié à l'origine des nouveaux migrants. N'ayant d'avantages qu'à grossir les rangs de la population urbaine, ces nouveaux migrants avaient certes, des influences sur la croissance démographique et urbaine de la population algérienne au tournant des années trente.

II. Urbanisation et croissance démographique des Algériens en Tunisie

Dès les années 1930, l'émigration de la main-d'œuvre algérienne tendait à devenir une immigration du peuplement qui venait grossir la population urbaine de la Tunisie. Leur effectif ne cessa de s'accroitre d'un recensement à autre, mais cette fois-ci, il ne dépendait pas seulement de la migration, il est aussi tributaire aux facteurs de la croissance démographique tels que la nuptialité, la natalité et la mortalité.

1) L'effectif des Algériens en Tunisie depuis les années 1930

Combien sont-ils ? Les recensements émanant de l'administration française sont la source principale, particulièrement précieuse pour qui s'intéresse à la démographie de la population tunisienne tout entière à l'époque du Protectorat. Ils sont élaborés à partir des résultats des différents recensements périodiques et faits par des instances habilitées.

1- Dans son étude sur la population de la Tunisie, le démographe M. SEKLANI, (*op.cit.,* p. 34) a pu rétablir un tableau sur la répartition des Algériens selon leurs dates d'établissements. En 1966, nous comptons encore 23355 algériens dont 16159 résidents depuis « toujours », soit le 2/3. Le reste était des résidents établis de 1956 à 1966. Malgré un gonflement conjoncturel pendant la période (1956-62) par suite de l'arrivée des réfugiés algériens, presque 200.000 personnes en 1959, ces derniers n'ont fait objet d'aucun comptage. Ces chiffres montrent également que la communauté algérienne était constituée de familles « stabilisées » se produisant normalement sans grandes migrations perturbatrices du profil de leurs structures.

Comme nous l'avons vu pour les anciens recensements (1921 et 1926), les dénombrements de 1931 et 1936 avaient répartis les populations de la Tunisie selon ses origines ethniques, ses établissements territoriales, ses âges, ses sexes et ses activités professionnelles. En 1941, il n'y a pas eu de dénombrement en raison de la guerre et, le retour ne sera qu'à 1946, avec l'organisation d'un nouveau recensement de la population de la Tunisie par l'administration du Protectorat. Grâce à ce recensement, nous possédons un certain nombre de renseignements que nous pouvons formellement comparer à ceux apporté par les précédents : répartition territoriale, répartition par âge et par sexe, répartition matrimoniale et répartition selon l'activité. Néanmoins, il n'a pas établi une distinction entre Algériens et Autres étrangers musulmans, un facteur qui nous pousse d'accepter des estimations peu fiables, comme celles avancées par CHARPY, au moins pour les années 1946 et 1951. Après l'indépendance de la Tunisie, ce sont les recensements de l'Etat tunisien établis en 1956 et 1966 que nous intéresse pour une étude démographique de la communauté algérienne. Les Algériens constituaient dans leur ensemble une population essentiellement citadine et se répartissaient dans les divers Contrôles Civils de la façon suivante :

Tableau n°13
L'effectif des Algériens par Contrôle Civil
en 1931 et 1936

CONTRÔLE CIVIL	1931	1936
BEJA	593	301
BIZERTE	4733	5492
DJERBA	42	52
GABES	31	35
GAFSA	2786	1596
GROMBALIA	463	275
KAIROUAN	425	451
LE KEF	8833	7881
MAKTAR	1681	360
MEDJEZ EL BAB	1179	543
SFAX	122	171
SOUK-EL-ARBA	2283	2298
SOUSSE	89	153
TABARKA	482	403
THALA	2291	1986
TEBOURSOUK	4473	4711
TOZEUR	2475	2166
TUNIS	7387	11056
ZAGHOUAN	194	753

T.MILITAIRE	172	130
TOTAL	**40734**	**40816**

Source : Dénombrements de la population indigène musulmane en 1931 et 1936.

D'après ce tableau, nous pouvons remarquer que la population algérienne de la Régence connaissait un accroissement régulier en valeur absolue pour toute la Tunisie mais à un rythme ralenti : 40.734 en 1931 ; 40.816 en 1936, presque 41.000 en 1946 ; 50.000 en 1948 ; 57.000 en 1951[1] ; 66.845 en 1956 ; 23.596 en 1966[2]. Les chiffres restant toujours approximatifs car il y a certainement ceux qui étaient dénombrés comme « étrangers » au sein des fractions et sous fractions des tribus frontalières à proximité de l'Algérie à l'Ouest et au Sud de la Tunisie.

Le recensement de 1936 qui a prévu une rubrique spéciale, donne 40.816 Algériens sur presque 70.000 musulmans non tunisiens, soit une proportion de 59%. Ces chiffres permettent aux Algériens de consolider leur troisième position parmi les populations étrangères de la Régence et la première position par rapport à la population musulmane non tunisienne. Après 1962, malgré le retour de 170.000 réfugiés en Algérie, les Algériens en Tunisie sont encore nombreux.

D'après les données sus-mentionnées dans le tableau, nous pouvons subdiviser les Contrôles Civils en trois catégories différentes selon le poids démographique de leur population algérienne : des localités en régression considérable, des localités en stagnation avec un accroissement ou décroissement léger et d'autres dont l'accroissement était régulier.

- ***La première catégorie*** comprend les contrôles Civils de Gafsa, Maktar, Thala, Tozeur, Medjez-el-Bâb et Béja. Le nombre des Algériens dans les deux dernières localités a diminué de moitié et à Maktar du ¼. Ces villes qui étaient traditionnellement le lieu d'arrivée des flux migratoires, devenaient des nouveaux centres de départs pour les migrants algériens vers Tunis. Les Algériens suivaient dans leurs déplacements le mouvement des provinciaux à destination des grandes villes. Les conditions de vie des uns et des autres étaient toutes aussi misérables dont la majorité venait grossir les rangs des couches les plus basses de la population urbaine. Pire dans la région minière de Gafsa où le nombre des ouvriers atteignait, vers la fin des années vingt, 6.000 ouvriers à Gafsa et 1600 à M'Dilla. Les conséquences de la crise étaient lourdes sur la masse ouvrière, notamment étrangère qui subissait une nette diminution. Le nombre des ouvriers algériens a passé de 965 ouvriers en

1- Les trois dernières estimations concernant les années 1941, 1948 et 1951, ont été avancées par CHARPY (D.), *op. cit.*

2- Pour les recensements de 1956 et 1966, cf. SEKLANI (M.), *op.cit.*, p.34.

décembre 1934 à 574 en août 1942[1]. La diminution était très marquante à la mine du Djebel M'Dilla : 119 ouvriers algériens en mai 1939 et 11 en août 1942[2]. En 1957, il restait un tiers des ouvriers étrangers sur les chantiers de mines qui seront rapidement remplacés par des Tunisiens dans les années qui vont suivre.

La deuxième catégorie comprend les Contrôles Civils du Kef, Téboursouk, Souk-el-Arba, Grombalia, Kairouan, Sfax, Djerba, Sousse, Gabès, Tabarka et les Territoires militaires. Dans ces localités, il n'y avait aucune augmentation ou régression remarquable. Prenons cependant les trois localités du Kef, Souk-el-Arba et Téboursouk où les Algériens constituaient des populations stables, nous remarquons que la croissance et la décroissance sont de l'ordre de quelques centaines de personnes. Cela pourrait s'expliquer par des déplacements internes, des retours éventuels et par les facteurs de croissance démographique classique (natalité, mortalité…etc.).

- ***La troisième catégorie*** comprend les Contrôles Civils de Tunis, Bizerte et Zaghouan. Si la population algérienne dans la ville de Bizerte a connu une relative augmentation, celle de Zaghouan a quadruplée en 5ans. Le nombre des Algériens dans cette dernière localité passa de 194 en 1931 à 753 en 1936. Par ailleurs, la ville de Tunis et sa banlieue continuaient à exercer une forte attraction sur les immigrés algériens, notamment les originaires du Sud. A Tunis, le Contrôleur Civil a signalé dans un rapport datant de 1933, la présence des gens d'origine algérienne nouvellement établis, venus essentiellement des territoires du Sud[3]. Selon J.J. RAGER, nous pouvons compter en 1947 pour le seul C.C. de Tunis : 10.000 Souafas, 8.000 Touatis, 6.000 Ouarglias, 800 Mozabites, soit au total, environ 25.000 immigrés[4], chiffre énorme quand nous songeons à la population totale de ces régions déshéritées.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la population algérienne s'est considérablement accrue et le rythme de sa croissance s'est accéléré. Selon les estimations de CHARPY, le nombre de la population algérienne en Tunisie -sans compter ceux qui ont acquis la nationalité tunisienne- atteint 50.000 en 1946 et 57.000 en 1951. Les statistiques de 1946 avançaient pour les musulmans non tunisiens le nombre de 87.000 âmes, sans réserver une rubrique spéciale à chaque communauté. Pour relever le nombre des Algériens parmi eux, CHARPY, les a estimés à 4/7 de proportion totale, pour en

1- BARDIN (P.), art. cit., p. 440.

2- Idem

3- ANT, Série A, Carton 276, Dos. 3, Fol. 123 : Lettre du R.G. adressée le 29 mai 1933 au Directeur Général de l'Intérieur.

4- RAGER (J.J.), *op. cit*., p.18.

sortir avec le chiffre de 50.000 personnes. Il n'a fait que garder la proportion algérienne parmi les autres musulmans non tunisiens dans les recensements de1936, sans respecter l'état d'évolution inégale de chaque communauté entre les deux recensements. Evidemment, cette règle produit de fausses estimations.

Si nous mettons ce chiffre en rapport avec la conjoncture de l'après guerre (famine, chômage, émigration, refoulement…etc.), nous considérons qu'il est en dessous de cette estimation. Nous possédons quelques indices sur la natalité et la mortalité algérienne pendant trois mois de l'année 1946, qui pourraient introduire des nuances. Selon les données avancées par le Service des Statistiques de Tunisie pour cette année, la natalité des Algériens en Tunisie est à l'ordre de 56 naissances en janvier, 48 en février et 58 en mars. La mortalité est en évolution pendant ces trois mois : 28 décès en janvier, 28 en février et 47 en mars[1]. En fait, le petit écart entre naissances et décès ne pouvait pas illustrer une croissance démographique comptée par milliers. Mais si, nous conjuguons ce facteur avec celui de l'immigration déjà en difficulté et en ajoutant l'effectif de ceux qui sont tunisifiés, nous trouvons un chiffre qui dépasse de loin cette estimation. Certaines localités, notamment Tunis avaient largement subi les conséquences de la croissance démographique des Algériens, se traduisant en une urbanisation qui n'avait cessé de prendre de l'ampleur.

2) Le renforcement du caractère urbain d'une population essentiellement citadine

En émigrant définitivement, les Algériens devenaient des « citoyens » dans le pays d'accueil. Avec le temps, beaucoup finissaient par s'y installer et l'idée du retour reculait progressivement. Ils faisaient venir leur famille ou en fondaient une en Tunisie. S'ils étaient depuis longtemps présents dans les grandes villes comme Tunis ou Bizerte, ce n'est qu'après 1930 que leur immigration devenait beaucoup plus urbaine. Nous présentons un tableau qui rassemble les villes dans lesquelles le nombre des Algériens est supérieur à mille habitants.

Tableau n°14
L'effectif des Algériens par Caïdat en 1936

1- QO, Protectorat- Tunisie, Carton 1569 (A), Dos. 2, Fol. 3 : Données émanant du Service des Statistiques de Tunisie du 20 mars au 20 avril 1946, (ISHMN, Bob. R-37).

VILLES	NOMBRE	%
TUNIS-VILLE	9125	22,5
TUNIS- BANLIEUE	1931	5
BIZERTE	3633	9
MATEUR	1859	4,5
KEF	4881	12
TEDJEROUINE	3000	7
TEBOURSOUK	4711	11
SOUK- EL- ARBA	2064	5
THALA	1841	4,5
GAFSA	1552	4
DJERID	2166	5,5
AUTRES	4053	10
TOTAL	**40816**	**100**

Source : Dénombrements de la population indigène musulmane en 1936.

D'après ce tableau, nous pouvons remarquer que presque 90% des Algériens constituaient des populations urbaines dont 25% d'entre eux sont installés à Tunis et sa banlieue. Malgré la place de la Capitale, la frontière restait néanmoins un lieu important de la présence algérienne.

- ***Les villes frontalières*** **:** l'évolution de la population des villes frontalières, non seulement sa croissance mais aussi son maintien, dépendait de l'émigration. Bien qu'elles subissent les conséquences d'une crise économique ravageuse (exode rural, pauvreté, chômage), ces villes attiraient encore la population algérienne venue des campagnes environnantes et d'au-delà de la frontière.

Pour faire face à la violence du déracinement, l'idée d'un éventuel retour exigeait des Algériens de ne pas trop s'éloigner de la région d'origine. Cette idée varie selon les communautés, l'ancienneté d'immigration, les situations dans le pays d'origine et le pays d'accueil (situation économique et sociale du pays, situation familiale de l'intéressé). Quant aux enfants des immigrés, la proportion de ceux qui envisageaient de s'installer dans le pays de leurs parents reste toujours très faible et la possibilité de se déplacer vers Tunis reste souvent nécessaire.

Dès la crise des années trente, les Algériens commençaient à déserter les petites villes, les campagnes et les centres miniers à destination des grands centres urbains les plus proches. Dans les villes du Kef, Téboursouk, Souk-el-Arba, Bizerte et le Djérid, les Algériens s'adonnaient à divers métiers urbains.

En ville, le chercheur d'emploi devait « *se réveiller de très bonne heure et aller attendre dans un café, au centre de la ville que le gérant du colon arrive pour embaucher de la main-d'œuvre généralement pour un ou deux jours. L'enfant sera vendeur de cigarettes ou cireur, sinon il restera avec les enfants de son âge. La femme pourra aller sur les champs pour la cueillette des olives, si c'est la saison, ou pour d'autres menus travaux agricoles (…) elle pourra aussi s'engager comme bonne ou blanchisseuse*[1] ».

Dans ces grands centres urbains, les communautés algériennes resteront assez vivaces jusqu'à 1962 : elles constitueront une sorte de relai vers une intégration ultérieure lente mais sûre. Au contraire, là où les Algériens sont isolés, ils subissent une déculturation parfois brutale.

- ***Tunis et sa banlieue*** abritaient, en 1936, presque 25% de la population algérienne dont 9/10 dans Tunis-ville. Le nombre d'Algériens dans la *médina* et ses deux faubourgs passa de 6.117 âmes en 1931 à 9.125 en 1936, soit 1/3 de plus. La répartition de leurs résidences obéissait en fait, aux principes qui régissaient l'ensemble des habitants de Tunis et qui trouvaient leurs racines dans la structure socio-économique de la population plus que dans ses diversités ethniques, nationales ou culturelles. Dans le tableau ci-dessous, nous avons pu localiser les résidences algériennes dans certains quartiers de la ville de Tunis :

Tableau n° 15

Répartition de la population musulmane dans certains quartiers de Tunis-ville en 1936

Quartiers	Tunisiens	Algériens	Marocains	Tripolitains
Bâb Menara	4335	997	47	65
Bâb Lakhouas	2956	338	14	57
Hadjamine	3465	988	28	10
Jayara	3212	617	52	55
Es-Sabkha	2310	394	68	130
Zaouïa El Boukria	1553	328	19	64
Hammam Remmimi	3592	256	5	33
Houmet El Asli	2292	259	37	34
Ras-Ed-Dareb	3825	728	200	489
Sidi Mansour	2903	620	57	101
Souk Ouled Bouzid	3761	529	13	80

Source : Dénombrements de la population indigène musulmane en 1936.

[1]- KAROUI (H.), art. cit., p. 129.

La lecture de ce tableau nous permet de relever l'aspect d'une habitation au voisinage de diverses communautés maghrébines. Les Algériens, de loin les plus nombreux, se caractérisaient par le regroupement de leur majorité à l'intérieur de la *médina* mais s'ils ont tendance à se regrouper, ils n'aboutissaient jamais à l'occupation exclusive d'une rue ou d'un quartier. Les Algériens se répartissaient en fait dans tous les quartiers de la ville et ne formaient pratiquement plus de communauté. Ainsi, la division sur des critères ethnico-confessionnels s'atténuait au cours des années trente, les quartiers n'étaient plus les lieux de résidences exclusivement communautaires, ils s'ouvraient respectivement à d'autres nationalités. A la fin de l'époque coloniale, la population des quartiers situés aux limites de l'agglomération urbaine était souvent mixte des points de vue national, religieux et linguistique.

L'étude de la localisation des résidences algériennes à Tunis démontre que les membres de cette communauté n'étaient pas concentrés dans un quartier précis. Cette absence de ségrégation géographique était naturellement liée à la tendance naturelle de cette communauté à s'assimiler graduellement aux Tunisiens. Toutefois, nous constatons que les phénomènes de rassemblements et d'exclusions y étaient particulièrement présents.

L'arrivée de nouveaux immigrés et l'installation des ruraux des régions intérieures dans le centre ville de Tunis faisait souvent « fuir » - surtout pour des raisons sociales plus que des raisons ethniques- les autochtones plus aisés, voire les étrangers bien intégrés, pour des quartiers plus « huppés » et plus aérés. C'est ainsi que le processus d'urbanisation commença à s'accentuer, dès 1920, par l'édification de nombreux lotissements autour de la ville : France-ville, Mutuelle-ville, El Omrane, Montfleury[1], etc. De plus en plus, l'espace urbain tendait à se diversifier nettement entre ville européenne dont les habitants étaient dans l'ensemble aisés et la *médina* où les habitants vivaient au seuil de la pauvreté.

Dès que la situation matérielle de certains Algériens s'améliorait, ils commencèrent à s'installer dans les banlieues industrielles comme Djebel Djelloud pour le cas des Souafas. Ils cherchaient des logements moins chers et à proximité de leurs lieux d'emplois. Dans ces banlieues, quelques micro-sociétés se recréaient à partir des origines régionales ou souvent villageoises.

Nous en concluons que la tendance la plus marquée qui ressort de la domination de la Capitale comme zone de localisation des résidences algériennes, est celle d'une répartition qui se conforme en gros à la topographie socio-professionnelle de la ville d'accueil. Dans la nécessité économique pour le nouvel immigré de vivre à la ville, et dans les mailles serrées du tissu social

1- BALTAGI (A.), « Système d'habitat et ségrégation sociale dans l'agglomération de Tunis », in *Peuples Méditerranéens*, n° 43, avril-juin 1988, p. 81.

dans lequel il devra se mouvoir, il existe des chemins qu'il tracera ou empruntera à ses prédécesseurs. Sa situation dépendait de l'ensemble qu'il venait fréquenter. Par ailleurs, nous constatons que la concentration dans des quartiers précis, l'occupation d'un habitat précaire, la sociabilité communautaire sont ainsi des symboles de refus inconscient ou servant de justification de l'enracinement quand les espoirs de retour sont encore présents. En se dispersant dans l'espace, en achetant une maison et en faisant venir sa famille quand ces espoirs disparaîtront[1]. L'intégration a été facilitée par la dispersion géographique puis sociale qui a favorisé, malgré des heurts, les contacts avec l'Autre. Il ressort de cette évolution, un recul considérable de la vie communautaire des Algériens en faveur d'une vie collective plus socialisée qui dépendait en gros, de la position de classe de l'individu et de la promotion socioprofessionnelle qui l'avait fourni les grands centres urbains. Pour discerner ce rapport, il convient d'étudier la situation socioprofessionnelle des Algériens en Tunisie au tournant des années trente.

III. Hiérarchie sociale et conquêtes d'emplois

Dans tous les centres où ils étaient implantés, les Algériens prenaient une part importante dans les activités urbaines. L'ensemble de ces activités constituait le mode de leur insertion dans la texture socio-économique de la Régence. Il est donc clair que pour chaque algérien, avoir un salaire par mois était mieux qu'être soumis aux aléas du climat et de l'activité commerciale. A partir des années trente, les conditions de sa prolétarisation sont réunies et son passage à la qualité d'ouvrier s'est accompagné d'une rupture avec son ancien style de vie rural.

1) L'ascension sociale des Algériens en Tunisie depuis 1930

Au niveau de la répartition professionnelle des Algériens, nous pouvons distinguer les groupements suivants : propriétaires-agriculteurs, commerçants-artisans, fonctionnaires et gens des professions libérales, ouvriers salariés et étudiants. Nous nous intéresserons plus aux nouveaux secteurs accaparés par les travailleurs algériens.

1- TAIEB (E.), *Immigrés : l'effet générations*, Paris, Les Editions de l'Atelier/ Les Editions Ouvrières, 1998, p. 153.

A- Les propriétaires fonciers

La crise économique des années trente, la succession de plusieurs années de sécheresse, les famines et la mécanisation du secteur agricole ont largement touché la population rurale ; ce qui entraîna l'exode massif des ruraux vers les grands centres urbains. Toutefois, la population algérienne dans les C.C. de Bizerte, Téboursouk, Thala et Souk-el-Arba est restée un peu nombreuse dans l'agriculture. Le dénombrement de la population effectué en 1946, a révélé 1250 agriculteurs algériens dans le C.C. de Téboursouk, soit presque le 1/5 de la communauté (6.733 algériens). Cet effectif comprenait en majeure partie des *khammès* ou même des ouvriers agricoles[1].

Par ailleurs, la propriété privée des propriétaires-agriculteurs s'est consolidée par l'achat de petits lots d'une paysannerie appauvrie et endettée à plus d'une personne, suite à la succession de plusieurs années de sécheresse et de mauvaises récoltes. A Bizerte par exemple, les Algériens possédaient, dans les années cinquante, plus de 10.000 hectares le plus souvent immatriculés et prenaient en location plus de 7.000 hectares. Cette propriété qui fait presque 17.000 hectares, était certainement énorme si nous la comparons la propriété des colons français (27.000 hectares) et communauté italienne de la région (20.000 hectares)[2]. Néanmoins, elle n'était exploitée que par vingt grandes familles algériennes.

Les propriétaires-agriculteurs dans les régions de Téboursouk et Bizerte ont été les premiers parmi la population musulmane à moderniser les méthodes de culture en adoptant celle des colons français. Ils pratiquaient en plus de la jachère et de l'assolement biennal avec les labours de printemps, la culture des légumes sur le 1/3 de la superficie cultivée. Ils avaient introduit un matériel nouveau et perfectionné comme la charrue vigneronne, les tracteurs et les moissonneuses-batteuses. Ils sélectionnaient eux-mêmes leurs semences, les engrais et les insecticides. Nul doute que l'intégration économique des grands propriétaires algériens dans l'économie de marché par la modernisation des méthodes de culture, par une production destinée à la commercialisation et par des nouvelles formes d'exploitation du sol, semble avoir un effet destructeur de la société traditionnelle.

B- Les commerçants-artisans

Nombreux Algériens qui étaient présents dans le secteur commercial et leurs activités portaient sur le commerce des étoffes, les produits alimen-

1- DUMONT (P.A.), *op. cit.,* p.60.

2- CHARPY (D.), *op. cit.,* p. 12.

taires et l'artisanat. Ils étaient des épiciers, bouchers, boulangers, tailleurs, cafetiers, marchands de fruits ou de légumes. Certains d'entre eux étaient tournés vers leur pays d'origine pour faire entrer en Tunisie, des produits fabriqués en Algérie. Selon un rapport datait de 1954, le nombre des commerçants algériens à Tunis était d'environ 2000 personnes[1] : grossistes, détaillants et distributeurs.

Il est à noter que la quantité des produits finis destinés aux ventes sur les marchés locaux ou à l'exportation, était liée au degré de l'intervention d'économie de marché dans chaque région. C'est pour cette raison qu'on trouve les grossistes et semi-grossistes algériens relativement plus nombreux dans les grandes villes, notamment dans la Capitale plus que dans les petites et moyennes villes de la Régence. Ils étaient par la même, moins nombreux dans les régions où la présence du capitalisme français était ponctuelle ou correspondait au modèle d'extraction minière.

Dans le bassin minier de Gafsa par exemple, les commerçants algériens se regroupaient en petits groupes « ethniques » pour monopoliser le commerce et concurrencer les autres sur les marchés de ventes. Ce qui les isolait dans une vie communautaire distincte, avec ses alliances familiales, religieuses et professionnelles. Aux commerces exercés dans les quartiers des travailleurs, s'ajoutaient ceux qui l'étaient dans les limites du quartier soufi, le nombre des commerçants Souafas dans le centre de Redeyef était égal à 30 personnes en 1955[2].

De grands changements étaient par ailleurs survenus dans les disciplines et les pratiques de commerce. La course au profit, l'augmentation de la demande et la concurrence avaient largement poussé les commerçants algériens à s'attacher à des communautés d'intérêt ; « *une sorte d'agrégat complexe d'hommes unis par des liens d'amitié et d'affaires dont les dirigeants se connaissent tous personnellement, liés autant par des relations d'affaires que par des solidarités communautaires ou familiales*[3] ». Les éléments constitutifs de cette communauté allaient former une nouvelle classe ascendante qui était celle de la bourgeoise urbaine. Désormais, elle allait occuper un poids non négligeable dans l'économie et la société de l'époque.

1- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 13, Fol. 34 : Rapport sur le nombre des Algériens en Tunisie à la date du 11 juin 1954.

2- BATAILLON (C.), *op. cit.,* p.104.

3- ILBERT (R.) (S/dir.), *Alexandrie 1860-960 : un modèle éphémère de convivialité : communautés et identités cosmopolites*, Paris, éditions Autrement, 1992, p.33.

C- Fonctionnaires et gens des professions libérales

Les Algériens employés dans les services publics à titre de fonctionnaires ou agents d'Etat étaient très peu nombreux. Ils remplissaient dans l'administration les rôles d'interprètes, les fonctions d'intermédiaires et de petits cadres subalternes. L'abrogation des lois discriminatoires françaises et beylicales avaient permis à certains Algériens de bénéficier de certaines fonctions réservées aux Français et aux Tunisiens. Les dispositions du décret beylical du 3 juin 1937 et celles de la loi française du 20 septembre 1947, avaient posé le principe de l'égalité d'accès à la fonction publique pour les Français et les Tunisiens, par conséquent aussi aux Algériens[1]. Ces lois disposant que toutes les fonctions publiques sont également accessibles à tous les citoyens français. Ultérieurement, d'autres mesures ont été prises afin d'abolir la discrimination administrative et instaurer les droits politiques des Algériens. Une circulaire résidentielle du 10 janvier 1955, a aboli tout ce qui pouvait être considéré comme discriminatoire, quant à l'état et à la police des Algériens.

Les Algériens étaient employés en tant que fonctionnaires dans l'armée, les douanes, les finances, l'instruction publique, etc. D'autres exerçaient les professions des facteurs des P.T.T., infirmiers, employés des chemins de fer. Avec la loi de 1947, portant statut organique de l'Algérie, les conditions de recrutement, de promotion, d'avancement, de rémunération, d'allocation, de mise en retraite s'appliquent à tous sans distinction de statut personnel. Etant citoyens français en vertu de l'Ordonnance du 7 mars 1944, les Algériens avaient théoriquement droit d'accès à toutes les fonctions administratives y compris celles des fonctions d'autorité. Néanmoins, il est presque impossible de les voir accéder au poste du Contrôleur Civil. Alors que l'article premier du décret présidentiel du 8 décembre 1935 dispose pour le corps du Contrôle Civil, ceci : « *Les Contrôleurs Civils sont des fonctionnaires de nationalité fran-*

1- Notons que la fonction publique n'était réellement accessible aux Algériens qu'après la promulgation d'un décret beylical, le 3 juin 1937. Ce décret a été suivi par une décision prise par le ministre des Affaires Etrangères suite aux pressions du Haut Comité méditerranéen et qui exigeait la reconnaissance aux « indigènes » français d'Algérie le droit d'accéder aux emplois publics, notamment à ceux obtenus par concours. En vertu de l'article premier du Sénatus-consulte du 14 juillet 1865, l'Algérien musulman sujet français ne pouvait accéder qu'à certains emplois civils, dont la liste avait été limitativement fixée par un décret du 21 avril 1866. Cette règle a été modifiée par l'article 14 de la loi du 4 février 1919 : « *Les indigènes musulmans non-citoyens français sont admis au même titre que les citoyens français et sous les mêmes conditions d'aptitude, aux fonctions et emplois publics. Néanmoins, un décret déterminera la liste des fonctions d'autorité qu'ils ne pourront exercer que s'ils sont citoyens français* ». Cette liste fut l'objet des décrets du 26 mars 1919 et du 14 décembre 1922.Voir ANT, Série SG.5, Carton 99, Dos. 5, Fol. 1 : Lettre du Vice-président du Conseil, délégué pour le contrôle et la coordination des administrations de l'Afrique du Nord adressée le 20 juin 1938 au ministre des Affaires Etrangères.

çaise… »[1]. De plus, les fonctions d'intermédiaires ou subalternes n'étaient accessibles qu'à ceux qui ont pu remplir les conditions à la fois de compétence et de loyalisme. En 1944, il n'y avait que de 425 fonctionnaires algériens dont 169 seulement étaient des titulaires. Le service des transports comptait à lui seul 254 personnes soit 60% des fonctionnaires : 169 titulaires, 68 auxiliaires, 8 contractuels, 152 temporaires et 28 ouvriers.[2].

En écartant les solutions catégoriques, qui pouvaient éventuellement provoquer des réactions violentes de la part de ses « sujets » musulmans, l'autorité coloniale est parvenue à réaliser un double exploit. En fait, elle a ouvert la voie aux plus francisés pour s'intégrer définitivement dans la société française tout en évitant un éventuel affrontement avec les conservateurs français préférant garder la main mise sur les postes du contrôle et de pouvoir.

Quant aux différentes postes de l'administration tunisienne (*kahia*, *khalifa*, *adel, oukil*), les Algériens faisaient aussi l'objet de certaines lois discriminatoires de la part du gouvernement beylical. Ils ne pouvaient accéder facilement à certains postes qu'avec l'obtention de la nationalité tunisienne. En 1934, le Bey tunisien a désigné auprès de l'administration de la *médina*, un certain constantinois Sadok Snadly pour la fonction d'un *kahia* à Ghardimaou et un certain oranais, Tahar Mathari, comme *khalifa* de cadre A[3], tandis que plusieurs d'autres demandes de candidature aux mêmes postes ont été rejetées. Parmi les refusés, nous pouvons citer à titre d'exemple les nommés : Faudil Berrougha, de département d'Alger, Idir Sid Ahmed, originaire de la commune mixte du Djurdjura, Abdennabi Mohamed Saïd Benaci et Diaf Ben Mabrouk Ben Diaf originaires du Constantine, tous ont sollicité le gouvernement du Bey l'emploi de *caïds* pour les Algériens[4].

Quant aux professions libérales, elles étaient les plus convoitées par les jeunes algériens instruits qui étaient particulièrement nombreux. Si nous prenons à titre d'exemple le bureau exécutif de l'Amicale des Algériens de Tunisie pour l'année de 1955, nous y retrouvons l'avocat, le médecin, le pharmacien, le fonctionnaire d'Etat[5]…etc. Cette catégorie de cadres exerçant des professions libérales, avait été scolarisée dans des écoles françaises soit à Tunis ou ailleurs, et c'est parmi elle que se recrutaient principalement les hommes politiques.

1- ANT, Série SG 5, Carton 99, Dos. 5, Fol. 12 : Note pour l'auditeur au conseil d'Etat ; conseiller juridique et de législation en date du 7 septembre 1938.

2- QO, Série Tunisie 1944–1955, Carton 624, Dos. 1, document non folioté : Lettre du S.G. du gouvernement tunisien adressée le 26 septembre 1944, au Général MAST, le R.G. de la France à Tunis. (ISHMN, Bob.971).

3- ANT, Série A, Carton 278, Dos. 16, Fol. 24 : Note à la date du 3 novembre 1934.

4- Ibid., Fol. 22, 27, 34 et 39.

5- BELOUAZAÄ (B.), *op. cit,* p. 69.

D- Les employés et la prolétarisation du paysan algérien

Les ouvriers algériens formaient un groupe numériquement important soit les 3/4 de la population active algérienne de la Tunisie. Ils occupaient généralement des emplois salariés, précaires et mal rémunérés. Ces ouvriers travaillaient surtout aux ports des principales villes de la Côte, au chemin de fer tunisien, dans les mines des phosphates au Sud et au Nord du pays, ainsi que dans les diverses activités industrielles liées au trafic portuaire : industries alimentaires, huileries, savonneries…etc. La qualification de cette main-d'œuvre algérienne sur le marché du travail tunisien s'est avérée très souvent indispensable, surtout dans le secteur des mines et des docks. Nous y relevons une prédominance de travailleurs ayant un certain niveau de spécialisation. A un niveau inférieur à celui de la classe ouvrière stable, la majorité de la masse ouvrière algérienne constitue un sous-prolétariat marginalisé ; elle exerçait une série d'activités temporaires, mal rémunérées et, était souvent au chômage.

A partir des années trente, la prolétarisation des paysans algériens notamment dans les mines de Gafsa, était donc un fait accompli. Dès lors, le temps d'un paysan en mission dans la mine s'est achevé. Le travail sur les chantiers des mines ne réussissait pas à déraciner l'ouvrier algérien de son ancien mode de vie qu'après une longue période de résistance contre sa prolétarisation. Ce dernier persistait, quelque temps après son recrutement, à pratiquer ses activités traditionnelles qui l'obligeaient de temps à autre, à rentrer dans son pays d'origine. Quand il se décidait à être embauché, l'ouvrier algérien d'origine paysanne, ne travaillait généralement qu'une quinzaine de jours par mois ou quelques mois par an ; le salaire ainsi gagné lui suffisait pour vivre le reste du temps. L'absentéisme, l'irrégularité dans le travail avaient eux posé de sérieux problèmes pour la compagnie et les exigences de sa production capitaliste.

Pour la compagnie, il n'est pas question ici de procéder à la réhabilitation d'une main d'œuvre fruste, inexpérimentée et non habituée aux travaux industriels, la formation apparaît financièrement coûteuse. Dans sa lutte contre l'instabilité des mineurs, la compagnie continua à faire recruter une masse considérable d'immigrés, bien supérieurs à ses besoins, en procédant selon les fluctuations de son marché phosphatiers, à des mouvements de

renvois ou de recrutement massif[1]. A côté d'une réserve de main d'œuvre, elle créa un système de prime à l'assiduité en 1920[2].

Dès la crise des années trente, le nombre des ouvriers algériens dans les centres miniers de Gafsa a commencé à se chuter progressivement. Il passa de 1800 en 1924 à 927 en 1960 ; puis il diminua encore, après l'indépendance, pour atteindre 130 en 1968[3]. Les Souafas sont les plus présents sur les chantiers de mines avec 311 mineurs à Redeyef, 127 à Moularès et 86 à Métlaoui en 1942[4].

Pour l'ouvrier algérien, le fait de s'habituer aux nouvelles conditions de travail (rythme de production, horaires, le travail à la tâche et par équipe, la hiérarchie entre les personnels…etc.), avoir un salaire par mois (des primes, des allocations familiales, des congés payés) et autant d'autres formes de prolétarisation, lui faisait prendre conscience de son appartenance à la classe ouvrière. Ce passage au statut de prolétaire s'est accompagné pour les travailleurs algériens, d'une rupture avec leur ancien genre de vie. La cassure est extrêmement nette chez les jeunes, surtout de 20 à 35 ans qui sont nés dans les centres miniers de Gafsa ; ils ont toujours vécu là et n'ont pas d'autre connaissance que leur métier de mineur, auquel ils sont attachés. Les vieux ouvriers ont été recrutés avant les années trente, par contre leurs fils après la Deuxième Guerre mondiale. L'élément nouveau est constitué par les solidarités de type ouvrier qui avaient relégué au second plan les solidarités communautaires, et les syndicats qui avaient remplacé les autorités traditionnelles. A côté de cette population active venait s'ajouter un nombre important d'étudiants qui avaient fini leurs études secondaires dans les *medersas* ou zaouïas et qui voulaient les poursuivre à Tunis. Leur immigration était différente de celle d'autres catégories sociales par son mode d'organisation et ses objectifs .

E- Les étudiants

En Algérie, il y avait deux centres d'enseignement traditionnel à Constantine et à Tlemcen, mais aux moyens assez modestes. Les étudiants qui

---

1- DOUGUI (N.), *op. cit.,* p.264.

2- Selon un rapport de la sous-commission d'études économiques pour les années (1929–1931) : « *l'assiduité d'un ouvrier indigène est inversement proportionnelle à son salaire : au fur et à mesure que le salaire augmente, l'assiduité diminue ».* C'est pour cette raison, la compagnie a créée, en 1920, une prime d'assiduité fixée à 0, 50 frs par jour pour celui qui travail 25 jours par mois. Rapport de la sous-commission d'études économiques (1929-1931), t. I, Tunis, éd. Bonici, 1933, p. 278, cité par DOUGUI (N.), *op. cit.,* p.262.

3- HAMZAOUI (S.), *op. cit.,* p. 22.

4- BARDIN (P.), art. cit., p. 441.

souhaitaient se perfectionner allaient suivre les cours à Fès, au Caire et à Tunis où l'étudiant recevait les formes supérieures de la culture arabo-musulmane.

Au sein de l'université de la zeitouna, les Algériens formaient un groupe de 500 étudiants en 1947 dont 9/10 d'entre eux étaient de Constantinois[1]. Leur effectif augmenta d'une année à l'autre après chaque retour des étudiants en vacances d'été. Par ailleurs, les documents ne mentionnent pas l'existence d'étudiants Ouarglias, Touatis et Oranais à la zeitouna.

Il est à noter que par cette tendance relativement traditionaliste, l'élite algérienne a freiné la fonction latente de l'école française en tant que pilier d'intégration[2]. Face à l'orientation nettement occidentaliste du système éducatif français, l'association des Oulémas algériens, dès sa fondation, a accordé une importance majeure à l'éducation traditionnelle en langue arabe en tant que forme de sauvegarde de la culture arabo-musulmane et de l'identité algérienne. Pour cela, l'association a manifesté un vif intérêt à encourager les étudiants à venir s'instruire en Tunisie et à s'organiser en association estudiantine pour défendre leurs intérêts matériels et scientifiques. La formation de ce noyau fût à l'origine d'un foyer du nationalisme algérien en « diaspora ».

Petit à petit, les étudiants algériens allaient manifester leur rattachement à la cause algérienne sans rompre pour autant avec le milieu social et politique tunisien. Un rapport du Contrôleur Civil de Tozeur mentionnait l'affiliation au Néo-Destour de 52 étudiants de la zeitouna venus d'Oued Souf, de Tébessa et de Barika[3].

Le 23 février 1936, une grève sanglante a été déclenchée par les étudiants zeitouniens de concert avec les militants néo-destouriens. La journée avait commencé par des petits rassemblements à Bâb Souika, puis, ils se sont vite répandus dans les souks de la *médina* en faisant fermer les magasins sur leur passage. La fermeture des magasins devenait générale dans tous les quartiers également l'après midi[4]. Prenant part dans cette manifestation, cer-

---

1- MARTY (G.), 1948, art. cit., p.324.

2- Si l'on met à part l'enseignement traditionnel (Grande mosquée et ses annexes, les écoles coraniques pour les Musulmans et les écoles talmudiques pour les Israélites), la direction de l'Instruction Publique a assuré en 1951, l'enseignement de 197.878 enfants de toutes les nationalités dans des établissements publics et privées. Quelle fût la part des « indigènes », nous constatons que le chiffre avancé est très faible si nous les comparons à l'effectif total de la population tunisienne, soit d'environ 3 millions âmes. De ce fait, la tâche de l'école nous semble difficile pour répondre aux aspirations des politiques. Cf. PAYE (L.), art. cit, p.2.

3- MESSAOUDI (A.), « Une dimension juridique, sociale et politique de la décolonisation : les redéfinitions nationales des français musulmans en Tunisie autour de 1955-56 », in IX Colloque, *Processus et enjeux de décolonisation en Tunisie* (1952-1964), Tunis, ISHMN, 1999, p. 300.

4- ANT, Série MN, Carton 2, Dos. 2, Fol. 49 : Rapport du chef de la Sûreté au commissaire principale de la police à la date du 23 février 1936.

tains étudiants algériens ont été écroués à la demande du Contrôleur Civil puis refoulés vers leurs pays d'origine. Les expulsions ont touché les nommés : Ali Ben Moussa et Mohamed Medjtouth, tous deux originaires de Constantine. Par contre, le nommé M'barek Mohamed Ben Hadj Amara a été placé sous mandat de dépôt pour coups et blessures sur agent de la force publique[1].

On peut dire que l'orientation des Algériens vers l'enseignement traditionnel a pu prouver son efficacité, cela est visible à travers l'ascension de la scolarisation en langue arabe. Durant les dernières décennies du Protectorat, les écoles coraniques demeuraient incapables d'assurer dans de bonnes conditions l'instruction d'un effectif en progression rapide. C'est ce qui justifie la demande de l'association des étudiants algériens adressée en 1949 au Premier Ministre Mustapha El Kâak, sollicitant de sa part l'autorisation de fonder une nouvelle école à la place des Moutons près de la mosquée *El-houa*[2]. Le rejet de l'école moderne et de sa langue d'enseignement constitua en fait, une véritable anomalie pour la politique française d'intégration. La déclaration du délégué du Haut Commissaire à Grombalia, dans son rapport adressé le 28 décembre1955 à son homologue de Tunis, fut preuve : « *je crois que parmi les objectifs d'un nouveau plan d'action administratif et social en faveur des Algériens, celui de la scolarisation mérite une attention toute particulière, si l'on veut combattre la tendance affirmée à la tunisification : il faudrait que tout soit mis en œuvre pour assurer la formation intellectuelle de la jeune génération dans les établissements relevant de la Mission Universitaire et Culturelle Française*[3] ».

L'extension de l'éducation en langue arabe et la fréquentation d'espaces socio-politiques et culturels en Tunisie ont mobilisé l'élite algérienne, et l'incitant à prendre part dans la scène intellectuelle et à s'affilier aux courants littéraires, politiques et journalistiques de l'époque. Plusieurs personnalités ont pu marquer les scènes culturelles en Tunisie par leurs participations littéraires et poétiques dans la presse tunisienne : Moufdi Zakaria, Salah Kharfi[4], Romdane Hamoud[1], Salah Khoubacha[2] Abou El-Kacem Saad Allah[3],

---

1- Idem.

2- ANT, Série E, Carton 509, Dos. 126, Fol. 8 : Lettre du directeur de la fondation des *waqfs* adressée le 25 avril 1949, au Premier ministre Mustapha El Kâak.

3- A.D. de Nantes, carton 350 : Rapport sur la situation des Algériens en Tunisie à la date du 13 octobre 1955.

4- Salah KHARFI né en 1932, à Guerrerra. Il a étudié à la zeitouna puis au Caire où il a obtenu son doctorat en 1970. Ses écrits sont regroupés dans trois ouvrages en langue arabe : « *Achiârou al-djazairi* » (la poésie algérienne), « *Chiâr el-moukawama el-Djãzeiriya* » (la poésie de la guérilla algérienne) et « *Safahãt mina el-djazeïr* » (pages algériennes). Il a aussi publié plusieurs poèmes dans la presse tunisienne.

Hamza Boukoucha[4], Yahia Bouaziz, Lakhdar Essaihi, Tahar Ouattar, Abou Omar Salah, Abdelaziz Themini, Mohammed Ali Dabouz et Ibrahim Zâaboub, Ibrahim Essoufi, Abdelhamid Ben Hadouka, Abdelghali Bouraghda… etc[5].

Toutefois, même peu nombreux, on ne peut manquer de signaler quelques Algériens qui ont marqué la littérature française et la littérature maghrébine d'expression française, comme le cas de Jean Amrouche, sa sœur Marguerite Taos[6] et Marcel Reggui. Ce dernier quand il était à l'école normale de Tunis en 1922, s'appelle encore Mahmoud : c'est sur les bancs de cette école qu'il sera « christianisé ». Jeune professeur de français en Tunisie,

---

1- Romdane HAMOUD (1906- 1926) ; né à Ghardaïa dans le M'zab, ce poète est un étudiant de la zeitouna. Il a exprimé ses tendances d'arabisme et d'islamisme dans deux ouvrages : « *Boudhour el-hayet* » (Les grains de la vie) et « *al-fatā* » (Le garçon).

2- Salah KHOUBACHA ; né en 1935, à Guerrerra dans le M'zab. Il avait poursuivi des études supérieures à la zeitouna en 1954 puis à Bagdad. Il a publié en 1971 « *Ar- rawābi el-hômr* » (Les collines rouges).

3- Abou El-Kacem SAAD ALLAH ; originaire d'Oued Souf et étudiant à la zeitouna. Il a laissé des poèmes, des romans et des recherches historiques. Parmi ses écrits, nous citons notamment : « *Tārikh el-haraka al-watanïa el-Djāzeiriya* » (Histoire du mouvement national algérien) en trois volumes et « *at-Tārikh al-thakafi el-djazairi »* (Histoire culturelle de l'Algérie), publié en 1981.

4- Hamza BOUKOUCHA*;* né à Oued Souf, il fit ses études supérieures à la zeitouna vers 1930. Il a publié plusieurs poèmes et articles exprimant ses tendances réformistes dans les journaux *El-Vizir*, *Ech-chihāb* et *El-bassāir*.

5- Pour plus d'informations sur l'élite algérienne, consulté l'ouvrage déjà cité de Mohamed Saleh JABRI.

6- Nous disposions de trois notices biographiques pour trois écrivains algériens issus de la famille Amrouche d'origine kabyle : la mère, Fadhma Ait Mansour ; sa fille, Marie-Louise (Marguerite-Taos) et son fils Jean Amrouche. Tous ont laissé des œuvres littéraires écrites en langue française. Fatma Ait Mansour Amrouche naquit à Tizi-Hibel (Grande Kabylie) en 1882 et mourut en France en 1967. Sa mère la confia aux religieuses chrétiennes des Ouadhias qui l'élevèrent et la convertirent. Elle épousa en 1899 Belgacem Amrouche, originaire de la Petite Kabylie et également converti au christianisme et à qui elle donna trois enfants : Jean, René et Marie-Louise. Peu après la naissance de Jean, la famille s'installa à Tunis jusqu'à 1956. Après la mort de son époux, Fadhma s'installa en France chez sa fille Marie-Louise. Elle raconta sa vie dans un ouvrage émouvant, *Histoire de ma vie*, paru en 1968. Sa fille Marie-Louise, en littérature : Marguerite-Taos, naquit à Tunis le 4 mars 1913 et mourut à Saint Michel- L'Observatoire, le 2 avril 1976. Elle fit ses études primaires et secondaires en Tunisie et, après avoir obtenu son brevet, elle se rendit à Paris, avec l'intention de faire des études supérieures, mais elle renonça à son projet. Elle retourna en Tunisie et, en 1935, elle commença *Jacinthe noire,* roman qui ne devait paraître qu'en 1947. Les autres romans sont : *Le grain magique* (1966), *Rue des tambourins* (1969), *L'amant imaginaire* (1975) et enfin *Solitude ma mère*, a été publié, à titre posthume en 1995. Son frère, Jean El Mouhoub Amrouche naquit le 7 février 1906 en Petite Kabylie (Ighil Ali) et mourut le 16 avril 1962 à Paris. Il fit ses études secondaires au collège Alaoui de Tunis, puis s'inscrivit à l'Ecole normale de Saint Cloud à Paris. Il enseigna à Sousse, à Bône et à Tunis. Il publia son premier recueil de poésie *Cendres* en 1934, puis en 1937 un second, *Etoile secrète*. Jean collabora aux *Cahiers de Barbarie* et à d'autres revues publiées en Tunisie et au Maroc et donna des conférences au *Cercle de l'Essor de Tunis.* Cf., HADDADOU (M.A.), *Les Berbères célèbres*, Alger, Berti éditions, 2003, p. 161, 162, 163, 168, 169 et 211.

marié à une française, Marcel Reggui a perdu ses deux frères et sa sœur lors des émeutes de 8 mai 1945 à Guelma. C'est ce qui le conduisait à réaliser une enquête approfondie sur ce drame[1].

Le retraçage de l'évolution des différentes catégories socioprofessionnelles montre bien que les communautés algériennes en Tunisie avaient connu une certaine mobilité dépond en partie de l'évolution de la structure de l'économie et des dynamismes démographiques des différents groupes sociaux. On assiste plutôt à un processus de polarisation de la communauté entre des groupes extrêmes : pour les uns des richesses croissantes, pour les autres une dégradation des conditions de vie, de travail et une précarité qui se généralise. La proportion d'un prolétariat rural et urbain a connu une évolution spectaculaire. La part des cadres et des professions intermédiaires est en progression lente. A l'inverse, la petite paysannerie, *khammès* et petit *fellah* étaient sur la voie de la disparition.

Il est donc clair que les regroupements communautaires ne sont plus devenus stables comme avant, et un même individu peut participer à plusieurs réseaux. Le processus de la « décommunautarisation » du groupe est donc à l'origine de nouveaux déchirements sous les coups conjugués de la crise économique et de la capitalisation de l'économie, deux facteurs qui ont pu multiplier les formes d'appartenances et créer de nouveaux clivages.

2) Les mobilités sociales des Algériens en Tunisie

Sommes-nous autorisés pour autant à parler de classes sociales et de ce fait, à l'éclatement total des structures communautaires ? Pour se faire guider dans cette étude, nous avons vu utile de présenter le concept : mobilité sociale.

A- Définition de la mobilité sociale

Le groupe social au sens strict est un groupe dans lequel se retrouvent des individus occupent une position plus au moins semblable dans la société sans forcément entretenir des relations directes avec l'ensemble des membres qui composent ce groupe. Karl MARX distingue les groupes sociaux qui sont objectivement repérables mais qui ont conscience d'être un groupe, et ceux qui sont non seulement repérables mais qui ont aussi conscience d'être un groupe, d'avoir des intérêts communs, et qui se mobilisent pour les défendre[2]. Contrairement à MARX qui donne le rôle premier à la collectivité,

1- REGGUI (M.), *Les Massacres de Guelma.* Algérie, mai 1945 : une enquête inédite sur la furie des milices coloniales, Paris, La Découverte, 2008, p.38.

2- CORCUFF (Ph.), « Marx, Bourdieu, allers-retours sur la question de la classe », in *Contretemps*, mai 2002, p.148.

Max WEBER a mis en évidence le caractère multidimensionnel de la stratification sociale. Il envisage les comportements sociaux à partir des raisonnements et des motivations des individus[1]. Il existe des positions sociales différentes dans l'économie de marché, notamment une classe de possession et une autre de production. Mais, ce qui compte, c'est la possibilité plus au moins ouverte dont disposent les individus de changer de classe, qu'on peut l'appeler mobilité sociale.

Envisagée la mobilité sociale chez K. MARX, il ne l'évoque pas en tant que telle, mais on peut lire en filigrane qu'elle n'est pas un phénomène constitué dans la société capitaliste. Les deux classes bourgeoises et prolétaires sont lancées dans un processus de lutte irréductible et les possibilités pour un individu de passer d'une classe à l'autre sont théoriquement nulles. Si mobilité sociale il y a, elle est transitoire, correspondant à un stade du développement du capitalisme, lorsque se cristallisent les rapports sociaux[2]. Cette mobilité sociale est essentiellement descendante et concerne les groupes intermédiaires qui viennent gonfler les rangs du prolétariat puisque « *les petits industriels, marchands et rentiers, artisans et paysans – tout l'échelon inférieur des classes moyennes de jadis – tombent dans le prolétariat. D'une part, parce que leurs faibles capitaux ne leur permettant pas d'employer les procédés de la grande industrie, ils succombent dans leur concurrence avec les grands capitalistes, et d'autre part, parce que leur habileté technique est dépréciée par les méthodes nouvelles de production[3]. De sorte que le prolétariat se recrute dans toutes les classes de la population »*[4]. Cette mobilité transitoire et descendante concerne des groupes sociaux entiers plus que des individus. Pierre BOURDIEU donne une autre définition différente. Pour lui, la hiérarchie sociale ne résulte pas de la place dans le processus de production, elle tient également au prestige plus au moins grand dont bénéficient certains groupes sociaux et à leur position dans le système politique[5]. Les trois types de stratification économique, sociale et politique ne répond pas à la même logique. A fin de définir à quel type de classe sociale appartient un individu, BOURDIEU prend en compte les différentes dimensions dont dispose cet indi-

1- MERLLIE (D) & PREVOT (J.), La Mobilité sociale, Paris, La Découverte, 1991, p.35.

2- MARX (K.) & ENGLES (F.), « Etudes philosophiques », Editions sociales, 1974, p.22.

3- Ibid., p. 23.

4- WEBER (M.), Economie et société, Paris, Pocket, 1995, p. 67.

5- BOURDIEU (P.), « Espace social et genèse des « classes » », Actes de la recherche en sciences sociales, juin 1884, p.5.

vidu : dimension économique (biens, revenus), dimension sociale (le réseau des relations personnelles) et le capital culturel[1] (diplôme, activité artistique).

Au sens général, la mobilité sociale est donc le passage d'une situation à une autre quoi qu'elle en soit ascendante ou descendante. Elle est ascendante si elle s'accompagne d'un changement de catégorie sociale ou de qualification marquant une progression. Elle sera qualifiée de descendante dans le cas contraire. La mobilité sociale est une réalité pour la simple raison que les sociétés changent avec la croissance économique et le développement. Des professions régressent, d'autres progressent et donc des places sont à prévoir.

Il serait hasardeux d'appliquer ces catégories conceptuelles sur les formations sociales de la Tunisie à l'époque du Protectorat où l'économie de marché n'a pas encore connu une stabilité suffisante. Il sera surtout question de mettre l'accent sur les mutations sociales qu'avaient connues les Algériens dans le monde rural et urbain et comment ceux-ci se sont-ils comportés pour affronter les différents problèmes posés par ce changement ?

B- Mutations dans le monde rural

Depuis les années trente, la transformation radicale qui s'accomplit dans les compagnes tunisiennes est en fait liée à l'engagement du monde rural dans l'économie capitaliste. Au niveau des formations sociales, elle s'est traduite par la diffusion massive du salariat au sein de la population active. Désormais, nous assistons à l'accroissement du nombre d'ouvriers agricoles et l'émergence d'une « bourgeoisie » rurale qui s'est enrichie grâce à l'exportation des céréales et des agrumes. Il n'y aura que peu de place au *khammès*, aux paysans et aux petits *fellah*s qui viennent eux aussi gonfler les rangs du prolétariat tunisien. Cependant, le changement économique ne semble pas avoir dans les campagnes un effet destructeur sur les structures traditionnelles. Nous nous intéressons ici aux signes extérieurs de ces changements.

Dans les campagnes, nous assistons à la longue à un exode de la main d'œuvre agricole. Un nombre assez considérable parmi les ouvriers agricoles préférait changer de métiers en immigrant vers les grands centres urbains. Ceux qui restaient sur place offraient leur force de travail aux grands propriétaires terriens de leurs régions. Cette classe qui ne disposait d'aucun moyen, d'aucune instruction, pour faire face à la concurrence de ceux qui employaient des techniques nouvelles et méthodes modernes, se trouvait dans

1- Ibid., « Classements, déclassements, reclassements », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 24, p 13.

l'obligation d'accepter des salaires dérisoires afin de trouver de quoi survivre. Sa prolétarisation a entraîné plusieurs changements dans sa façon de vivre : elle était prête à vendre sa force de travail à celui qui payait mieux et par conséquent, à nouer des relations qui transcendaient le cadre communautaire. Ces Algériens se fondaient alors sans se rendre compte dans la masse tunisienne en adoptant ses mœurs et ses coutumes. De ce fait, l'ouvrier algérien qui arrivait en Tunisie non seulement avec sa mentalité de paysan acquise depuis très longtemps, mais aussi avec la volonté ferme de revenir à son pays d'origine comme propriétaire, allait perdre ses illusions de retour. Après 1962, cette classe se trouvait découragée à revenir en Algérie et la quasi-majorité d'entre eux restaient en Tunisie[1].

Les grands propriétaires, étant mieux armés dans la connaissance des mécanismes économiques, arrivaient à dépasser la crise des années trente voire s'enrichirent de plus en plus, par l'annexion des lots de la petite paysannerie environnante. Les Archives Nationales de Tunisie nous ont fourni quelques documents sur l'état des biens de certains propriétaires fonciers algériens, s'étant portés caution au candidat de la fonction du *cheikh* des Algériens de leur localité. A titre d'exemple, 9 garants pour le candidat au poste du *cheikh* des Algériens à Maktar disposaient des propriétés de 356 hectares, 27 chevaux, 30 mulets, 161 bovins, 685 ovins et 216 caprins dont plus 90% étaient entre les mains de deux personnes[2]. En plus de cette fortune, ces grands propriétaires avaient, comme nous l'avons vu, initié aux méthodes d'exploitation capitaliste en introduisant les techniques modernes de production et de commercialisation. Leurs rapports avec la société locale transcendaient le cadre communautaire même s'ils continuaient à recruter la main d'œuvre au sein de la communauté d'origine. Un facteur d'enrichissement et d'élargissement de leurs fortunes personnelles.

L'influence européenne s'étend progressivement sur une large partie de cette « bourgeoisie » rurale d'origine algérienne. L'engouement pour le style européen est grand : il se manifeste par un désir d'accéder à un logement dans les quartiers de la ville moderne. Les plus aisés d'entre eux quittaient les campagnes pour s'installer dans les centres villes les plus proches. A Bizerte par exemple, une dizaine de famille d'origine algérienne, nanties de propriétés de l'ordre de 100 hectares, habitaient les quartiers européens de la

1- CHARPY (D.), op. cit., p. 12.

2- ANT, Série A, Carton 72, Dos. 32, S/dos. 32/4, Fol. 10 : Relevé des biens des notables s'étant portés caution de Si Sadok Ben El Hadj Châabane, proposé pour les fonctions du *cheikh* des Algériens d'Ouled Aoun, à la date du 27 mai 1932.

ville (rues de la Kasbah, de Sidi Gaagâa et Rbâa) et les *villas* de la Corniche[1]. Après la Deuxième Guerre mondiale, des membres de la famille Ben Hadid de Téboursouk ont déménagé à Tunis pour s'installer dans des immeubles nouvellement achetés[2] (rue Boukhris). Certes ces mutations avaient des influences néfastes sur l'engouement de la bourgeoisie rurale d'origine algérienne pour le style vestimentaire et alimentaire européen.

Contrairement aux ouvriers agricoles, les grands propriétaires algériens avaient maintenu des rapports actifs avec leur milieu d'origine. L'épargne accumulée était traduite en investissements surtout immobiliers. Cependant, le retour n'est pas uniquement à la terre natale, au pays d'origine, c'est également le retour à des lieux de rassemblement parental, à des références délibérément choisies par le groupe[3]. Ce sont bien ces lieux qui tissent les nouveaux rapports entre migrants de même origine, permettant un développement des pratiques professionnelles et économiques.

Peut-on conclure que l'intégration économique de cette bourgeoisie agraire algérienne dans l'économie de marché n'a pas dissocié la solidarité familiale ? Les riches algériens dans le monde rural restaient attacher aux plus modestes parmi leur compatriote. D'une part, ils continuaient à recruter leurs ouvriers parmi les membres de la communauté. D'autre part, ils restaient liés aux pauvres par des liens de solidarité sous forme de bienfaisance. Qu'en était-il dans le monde urbain ?

C- Les changements dans le monde urbain

En ville, les Algériens avaient connu des changements profonds et rapides qui se sont traduits par l'appartenance à diverses classes sociales. Leur nouvelle catégorisation était nettement visible à travers la morphologie urbaine des grandes villes. Dans une remarquable étude de synthèse, le sociologue américain Louis WIRTH a insisté sur trois aspects fondamentaux des transformations de la vie sociale, en passant du milieu rural au milieu urbain : *la dimension*, *la densité* et *l'hétérogénéité*[4]. Si nous appliquons ces trois dimensions sur la situation des Algériens qui se sont anciennement ou nouvellement installés dans les grandes villes, nous trouvons que leur rassemble-

1- GINESTOUS (L. & P.), « Le vêtement féminin usuel à Bizerte », in *C.T.,* n°28, 4ème trim. 1959, p.521.

2- DUMONT (P. A.), *op.cit.,* p.44.

3- LE HUU KHOA, « L'immigration du Sud-est asiatique : individualité, communauté et transnationalité », *Migrants-formation*, n°76, mars 1989, p.58.

4- CHOMBART DE LAUWE (P-H.), « Esquisse d'un plan de recherches sur la vie sociale en milieu urbain », in *C.T.,* n°29-30, 1er et 2ème trim. 1960, p .9.

ment avec d'autres nationalités, toutes strates confondues, avaient eu des conséquences très précises sur la vie sociale.

A mesure que le séjour en Tunisie se prolongea, les immigrés algériens subissaient une « atomisation » progressive par perte de contacts avec les gens de la communauté d'origine en perdant aussi les moyens de communication directs. Une fois la situation de chacun d'entre eux s'améliorait en trouvant un travail et un logement fixe, il n'avait pas besoin de visiter des espaces de sociabilité communautaire et rendre ses contacts sociaux moins intenses. La concentration dans une agglomération urbaine à densité plus élevée facilitait le contact physique de l'Algérien avec l'Autre. Pour s'attribuer une place dans l'espace, il entrait en compétition avec des gens de diverses catégories de la population, ce qui entraîna des rapports de classes inégales : des ségrégations entre riches et pauvres d'une part, et entre les différents groupes ethniques d'autre part. Cette variété des personnes dans un milieu hétérogène tendait à compliquer les structures de classes et donnait à l'immigré algérien la chance d'une grande mobilité sociale. Il n'y avait pas là de cadre fixe qui pu imposer une fusion générale, à savoir la communauté d'origine, comme la chose s'était produite aux alentours des villes et dans les compagnes.

Pour saisir les mutations des Algériens dans le monde urbain, une question qui se pose : y-avait-il des notables algériens dans les grandes villes tunisiennes ?

Il est difficile ici de parler d'une notabilité algérienne dont la notion même était imprécise et ambiguë. La réussite sociale elle-même apparaissait logiquement comme le critère pour désigner le notable. Cependant, la fortune n'est pas apparue comme le critère suffisant pour définir le notable algérien, bien que tous les notables vivent dans une certaine aisance. Le notable devait être irréprochable sur le plan éthique. C'était un modèle de réussite sociale, mais qui n'était pas acquise à n'importe quel prix. A la chance, au succès, il devait ajouter la vertu. Sa sagesse en faisait aussi un médiateur. Celui à qui l'on s'adressait pour demander conseil, ou pour solliciter son arbitrage dans des conflits même d'ordre familial[1]. Il pouvait aussi être l'intermédiaire écouté et puissant auprès de l'administration. La générosité, et pas seulement pour sa communauté d'origine, apparaissait comme un élément nécessaire de son prestige.

Si les informations dont nous disposons parlent parfois de l'état de fortune de certains riches algériens, elles restent incomplètes pour nous décrire le niveau de vie et l'état d'esprit des uns et des autres. Pour cela, nous préférons parler d'une bourgeoisie urbaine dont la richesse est liée à certaines activités urbaines. Quels furent alors les facteurs du succès ?

1- NOUSCHI (A.), 1992, art. cit. p. 232.

Le commerce et l'artisanat permettaient à certains Algériens d'acquérir la qualité de bourgeois. Leur familiarité avec les mécanismes de l'économie moderne leur assura rapidement une prédominance économique. Commerçants, artisans et gens de professions libérales, tous animés du même dynamisme, des mêmes appétits, liés par les mêmes intérêts, imposée leur pouvoir dans la ville. Par ailleurs, l'administration française trouvait chez ceux qui connaissaient la langue arabe en même temps que le français des médiateurs efficaces dans leurs relations avec les Tunisiens, en leur attribuant des postes dans l'administration et l'armée. La situation matérielle et la position de classe de cette nouvelle bourgeoisie urbaine, ont entraîné des mutations en chaîne.

La plus importante a porté sur le lieu de résidence et le type d'habitat. Dès qu'ils le purent, les bourgeois algériens s'évadèrent des anciens lieux de résidences surpeuplés et malsains pour aller s'établir dans les villes neuves qui se développaient en marge des vieilles villes arabes. A Tunis, cette bourgeoisie d'origine algérienne s'est épanchée dans les nouveaux quartiers de la ville européenne où en s'établissant dans les nouvelles banlieues. Il en fut ainsi non seulement dans la Capitale, mais encore dans les autres villes du pays. Certes, le déplacement sur des nouveaux lieux de résidence avait pour corollaire un changement d'habitat et d'immobilier.

La diffusion des modèles occidentaux avait entraîné des nombreuses mutations dans la famille et dans la vie communautaire du groupe. La plus importante aurait touché le taux de scolarisation et l'éducation de la fille dans des écoles modernes. Celle-ci entraîna de nouveau progrès de la francisation. La connaissance du français a continué de se répandre au sein de la population algérienne dans les grandes villes, notamment à Tunis. Les bourgeois d'origine algérienne parlaient de plus en plus le français qu'ils apprenaient à l'école non seulement dans leurs relations avec les Français mais aussi avec leurs compatriotes qui avaient appris le français comme eux.

Cette bourgeoisie occidentalisée n'était qu'une infime minorité de la population algérienne. En revanche, ceux qui immigraient avant ou juste après le Protectorat, auxquels il faut ajouter les plus défavorisés et tous ceux qui n'avaient pu pousser bien loin leurs études dans une école moderne, continuaient à s'attacher aux traditions de l'Algérie d'autrefois. Cela est très visible au niveau de la scolarisation et à un attachement tenace à la langue arabe.

Il est à noter que la scolarisation des enfants algériens n'était pas assurée seulement par le réseau scolaire français. Une place importante était accordée à plusieurs écoles coraniques et zaouïas qui ont continué à compter parmi leurs élèves un grand nombre d'Algériens.

Structurellement, l'immigration à caractère masculin et temporaire empêchait la formation des familles entières. Mais s'il y avait quelques noyaux

de famille, leurs enfants souffraient souvent d'un handicap lié à leur système de valeurs culturelles ou de difficultés liées à leur appartenance aux classes défavorisées. Les enfants des Souafas par exemple, ne fréquentaient pas les écoles à cause de leur situation matérielle modeste. Ils n'avaient ni livres, ni habits convenables pour y aller[1]. Pour ces raisons, le choix de la majorité des Souafas s'orientaient soit à la non-éducation des enfants, soit à l'enseignement traditionnel dans les zaouïas où ils éduquaient leurs enfants et leur apprenaient le Coran et les sciences religieuses. En 1946, le *cheikh* El Hachemi El Chérif, chef local de la confrérie Kadria à Oued Souf et Touggourt, a rendu des biens *habous* plusieurs propriétés foncières et des palmiers au profit de six zaouïas aménagées en écoles d'enseignement religieux. Chacune d'elles a pu scolariser un effectif de 20 élèves, soit un total de 120 scolarisés[2].

L'enseignement traditionnel excluait la scolarisation des filles ou les astreignait à avoir une éducation rudimentaire qui ne leurs permettait pas de pousser plus loin leurs études. Ce système éducatif n'était pas sans conséquences sur la structure de la famille : la fille se mariait à un âge moins élevé et sa situation était réduite à son rôle familial. Ce qui explique en fait, l'absence quasi totale de la femme sur la scène culturelle et intellectuelle. Par ailleurs, les étudiants algériens de la zeitouna scolarisés à l'enseignement primaire et secondaire dans des écoles coraniques ou zaouïas souffraient d'un sérieux handicap pour la maîtrise de la langue française : un vrai obstacle pour l'accès aux fonctions publiques. Ce retard sur la maîtrise de cette langue poussa, en 1953, l'association des Etudiants algériens de Tunisie à organiser des cours de formation en français[3].

Ainsi, nous pouvons dire que la position de classe et les mutations qui les accompagnent ont été à l'origine de l'orientation des Algériens vers deux systèmes éducatifs différends, et l'ont envoyé par la même sur deux modes de pensés divergents. L'un moderniste qui croyait aux réformes et à l'intégration à la française, l'autre traditionaliste qui refusait toute sorte de conciliation entre leur appartenance arabo-musulmane et les vertus de la renaissance occidentale. Cette opposition avait pris une forme d'engagement politique et syndical chez les Algériens en Tunisie et les avaient poussés à élever les conflits nationalistes.

1- MARTY (G.), 1948, art. cit. p. 318.

2- ANT, Série D, Carton 178, Dos. 5, S/dos. 5/15, Fol. 10 : Lettre du directeur de la Grande mosquée adressée le 18 mars 1946 au premier ministre Salah Eddine El Bacouche.

3- JABRI (M. S.), 1982, art. cit., p. 32.

CHAPITRE II

La relance de l'action nationaliste des Algériens en Tunisie

Par leur attachement à la question de libération nationale, le Néo-Destour et l'UGTT avaient pu encourager certains Algériens à rompre avec leur passivité politique. Mais la tendance générale pour une « tunisification » des moyens d'action a réduit sensiblement l'effectif des Algériens dans ces organismes de luttes. En revanche, les Algériens avaient forgé le mouvement associatif le plus étendu qu'aient jamais connu les autres communautés maghrébines issues de l'immigration et continué à lutter au sein des syndicats français. Ce qui permettait aux Algériens de rencontrer des problèmes spécifiques à leur communauté nationale.

I. Désarroi social des Algériens : surenchère de deux politiques de nationalisation différentes

Généralement, les Algériens n'avaient recours à l'assistance publique que dans les situations les plus graves en comptant essentiellement sur les liens familiaux et sur la solidarité communautaire. Toutefois, les conditions déplorables de certains d'entre eux ont suscité l'intervention de l'Etat à plusieurs niveaux, et ont été à l'origine de la création des associations communautaires et nationales.

1) Les unités d'aides et d'assistance aux Algériens

Les conséquences de la Grande Guerre, les crises conjoncturelles des années quarante et surtout les effets de la crise de 1955, allaient accélérer le processus de déstructuration et de recomposition de la communauté algérienne. La paupérisation et la marginalisation avaient touchés des pans entiers de paysans, *khammès*, petits *fellahs,* journaliers et travailleurs saison-

niers, dont plusieurs d'entre eux ont été réduits aux statuts de prolétaires, indigents, pauvres et chômeurs. Un rapport qui date de 1954, a avancé le chiffre de 3430 chômeurs et mendiants algériens pour le seul cas de la ville de Tunis[1]. Les Souafas dans cette localité étaient décrit par Germaine MARTY, comme étant « *des clients fidèles de l'hôpital, des dispensaires, bref, de toutes les organisations hospitalières et charitables*[2] ». Devant cet effectif exorbitant de nécessiteux, nous ne doutons pas si les besoins nouveaux de la classe pauvre algérienne n'ont pas vite mis à rude épreuve l'insuffisance des ressources communautaires et l'inefficacité de ses institutions.

En 1955, suite à une mauvaise année de production, les Algériens dans les compagnes tunisiennes n'ont pas tardé de contester leur situation matérielle et solliciter, par conséquent, des subventions d'Etat : des prêts en semence, des distributions de céréales, créations des chantiers d'assistance aux chômeurs…etc. Juste pour les prêts de semences, la Société Tunisienne de Prévoyance a estimé les besoins des Algériens à 10 milles quintaux de blé dur, soit environ 50 millions frs[3]. Néanmoins, il parait difficile qu'un Algérien, en sa qualité du FMA, pourra contracter des crédits et des subventions d'Etats depuis la mise en œuvre des conventions de l'autonomie interne, du 3 juin 1955.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles conventions, les Algériens en Tunisie pouvaient s'adresser aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyances pour obtenir des prêts à court ou à moyen terme, des prêts de semence, des prêts de moisson et de labours. Mais, cette possibilité les a été refusée pour ceux qui sont recensés comme Français depuis la mise en œuvre du régime de l'autonomie interne[4]. Désormais, les petits *fellahs* algériens se sont retrouvés désemparés. Si quelques Algériens ont pu en bénéficier, c'est en raison de l'imprécision de leur nationalité au regard de l'autorité tunisienne. Pour venir en aide aux plus nécessiteux, l'Amicale des Algériens en Tunisie ne se tarda pas d'intervenir auprès des notables algériens pour faire des collectes. En 1956, elle a pu collecter la somme de 30 milles frs au profit des nécessiteux algériens de la région de Gafsa[5].

Une telle politique d'assistance était, certes, efficace à court terme, mais ne pouvait remédier à la situation précaire des pauvres algériens exclus

---

1- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 13, Fol. 34 : Rapport sur le nombre des Algériens en Tunisie datant du 11 juin 1954.

2- MARTY (G.), 1948, art. cit. p.319.

3- A. D de Nantes, carton 350 : Note adressée le 6 juillet 1956, au Conseiller économique et financier.

4- CHARPY (D.), *op. cit*., p. 14.

5- MESSAOUDI (A.), 1999, art. cit. p.300.

du circuit économique. Dans un rapport adressé au Résident Général en date du 17 février 1955, le Contrôleur Civil de Tozeur a précisé que sur la somme de 24 millions de frs attribuée, au cours des années 1953-1955 par le *caïdat* du Djérid à titre de prêt, 850 milles frs seulement ont été accordées aux agriculteurs algériens, soit 3,5% du crédit[1]. Alors que la communauté algérienne représente 10% de la population totale du *caïdat* et ayant les mêmes occupations agricoles et les mêmes besoins que les Tunisiens.

Les conditions des petits *fellahs* algériens dans les régions du Kef, Maktar et Kasserine ont été aussi alarmantes. Dans des télégrammes adressés à la Résidence, les Contrôleurs Civils de ces trois régions avaient insisté sur l'intervention rapide en faveur des nécessiteux algériens par la création des chantiers de travail et la distribution d'un contingent de blé. Le Contrôleur Civil de Maktar, région très touchée par la disette, avait demandé une avance de 50 milles frs et 60 quintaux de blé pour secourir les nécessiteux algériens. Décrivant cette situation, il avait noté : « *J'ai dû faire dernièrement ce geste à Maktar* (Sic) *envers deux chefs de familles qui m'ont déclaré n'avoir pas mangé depuis deux jours. En raison du dénuement actuel de quelques familles algériennes, une réponse rapide à ce sujet me paraît utile*[2] ».

Sur les chantiers d'assistance aux chômeurs créés dans l'ensemble du territoire tunisien, les Algériens étaient souvent exclus de cette œuvre sociale. Les *caïds* chargés de dresser les listes de chômeurs les avaient systématiquement éliminés. Face à cette exclusion, le ministre tunisien des Affaires Sociales était intervenu auprès des *caïds* afin d'embaucher la main d'œuvre algérienne sur ces chantiers, mais les résultats étaient loin d'être encourageantes. Dans certaines régions, les *caïds* avaient accepté d'embaucher un nombre infime d'entre eux et, dans d'autres, aucune suite n'avait été donnée aux appels des Contrôleurs Civils[3].

Si la France avait financé ces différentes distributions, elle n'avait jamais été préparée à subventionner un effectif aussi gigantesque de petits *fellahs*, chômeurs et indigents ruinés par une crise économique désastreuse. Il n'y avait ni crédits résidentiels, ni organismes d'assistance attachés aux Sociétés de Prévoyance pour créer des chantiers d'assistance spéciaux aux Algériens et les aider à résister au spectre de la faim. Paradoxalement, les seuls qui avaient droit aux aides, étaient les grands propriétaires fonciers à la tête des exploitations de plus de 40 hectares. Ces derniers bénéficiaient des prêts accordés par la Caisse Foncière aux agriculteurs. De plus, le contact avec les

1- A D de Nantes, carton 350 : Rapport du C.C. de Tozeur adressé au RG, à la date du 17 février 1955 au sujet des FMA.

2- Ibid., carton 351 : Télégramme du 23 février 1956.

3- Idem.

services français en charge de l'agriculture, leur permettaient de s'assurer contre les catastrophes naturelles en faisant partie des Sociétés d'Assurances Mutuelles Agricoles, créées par décret du 26 mars 1931[1].

Au terme de cette description, nous avons remarqué que depuis la mise en œuvre des conventions de l'autonomie interne en 1955, la situation des Algériens en Tunisie s'est vue complètement bouleversé. Ils étaient tantôt traités comme Français, tantôt traités comme Tunisiens, tantôt encore traités purement et simplement comme des Algériens et repoussés en tant que tels par les deux communautés. Les subventions et les crédits agricoles n'étaient, en fait, que des enjeux politiques par lesquels chaque gouvernement visait à attirer vers lui les Algériens en les excluant des faveurs réservées à ses nationaux. L'impression d'être abandonnés par les deux gouvernements renforça en fait, leur sentiment d'appartenance national et amorça le nationalisme algérien à plusieurs vitesses. Beaucoup d'entre eux se sont ralliés, par conviction ou par crainte de représailles, à la lutte de libération nationale véhiculée par le FLN, en créant leurs organismes de défense et d'assistance[2].

2) Les associations algériennes en Tunisie : foyer de propagande nationaliste

L'association est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser de bénéfices. Elle peut avoir des objectifs divers : sportif, défense des intérêts des membres, humanitaire, promotion d'idées ou d'œuvres. D'après cette définition, l'association est donc un cadre où se nouent des solidarités nouvelles et s'effectue le lien social au sein d'une communauté ; elle a par ailleurs des dimensions et des rôles multiples : elle peut notamment jouer le rôle d'encadrement ou de contrôle social. Parlant du Maghreb pendant la colonisation, René GALLISSOT a remarqué que les modes associatifs ont été « *démultipliés en amicales et compagnonnages divers, en réseaux migratoires prolongeant le localisme et le cousinage* »[3]. Signe d'un changement social et culturel, les associations sont perçues comme des éléments constitutifs de la genèse du mouvement national ou ayant contribué à son développement.

1- CHARPY (D.), *op. cit.,* p. 13.

2- A D de Nantes, carton 350 : réponse du C.C. de Sfax à la circulaire de décembre 1955.

3- GALLISSOT (R.), « Mouvements sociaux, mouvements associatifs », in *Insaniat*, n°8, mai-août 1999, CRASC, Oran, p.7.

A. Le mouvement associatif en Tunisie

A l'époque coloniale, toutes les composantes de la population tunisienne avaient leurs propres associations. Il y avait celles créées pour venir en aide aux plus démunis parmi les différentes colonies et minorités présentes dans le pays (française, italienne, maltaise, algérienne, etc.) et les sociétés autochtones (musulmanes, juives), qui étaient de loin les plus nombreuses. Deux décrets fondamentaux réglementent la vie associative en Tunisie pendant l'époque coloniale : le premier, celui de 1888, est inspiré du code pénal français, le second, celui de 1936 reprend les principales dispositions de la loi française de 1901 sur les associations, avec des adaptations locales. Les statuts de ces associations fixent généralement le ou les domaines d'activités, les buts et l'origine du financement, avec de nombreux articles réservés à la composition de la société et à son organisation (adhésion, cotisations, élection du bureau, fonctionnement du conseil d'administration, etc)[1].

Jusqu'au début du XXe siècle, la Tunisie ne compte qu'une seule association musulmane : Khaldounia[2], constituée en 1896. Mais depuis la création de l'association de bienfaisance à Tunis en 1905, le nombre des sociétés philanthropiques et mutuelles s'est vu considérablement accru. Des groupements divers, souvent divergents par leurs objectifs, ont été créés : des amicales (l'Amicale de Prévoyance Tunisienne, constituée en 1907), des sociétés de bienfaisance à Tunis et ailleurs, comme (l'Association des anciens élèves du Collège Sadikit et le Cercle tunisien, constitué en 1905), des sociétés musicales, sportives, théâtrales (*Ach-chahâma al-arabia*) et littéraires (*Al-adab*), etc. Cette prolifération des associations ne s'explique pas seulement par la nouvelle législation libérale. Il y avait aussi les facteurs de l'effervescence nationaliste, de l'accroissement démographique et le désir d'imiter les groupements européens existant en Tunisie[3].

Pendant la période de l'entre-deux-guerres, une nouvelle impulsion est donnée à ce mouvement associatif à la suite de l'avènement du Front Populaire, et correspond au radicalisme du nationalisme tunisien. Les associations se multipliaient par la naissance des clubs sportifs, des amicales d'anciens élèves, des associations culturelles et de loisirs, d'anciens combattants, de femmes, de scouts et de jeunes lycéens et zeitouniens. Après la

---

1- EL GHOUL (F.), « Les sociétés musulmanes de bienfaisance dans la Tunisie des années trente », in *Les cahiers de la Méditerranée*, 63/2001, p. 58.

2- BELAID (H.), « Le mouvement associatif en Tunisie à l'époque coloniale : quelques réflexions », consulté sur le site https://www.crasc.dz/cahiers/pdfs/le-mouv-asso-9-belaid.pdf, le 12/08/2017.

3- Ibid., p.62.

Deuxième Guerre mondiale, une diffusion sociale et géographique du mouvement associatif tunisien marqué par une « tunisification » accrue, dont la plupart d'entre eux s'engagèrent franchement dans la lutte de libération nationale.

Par ailleurs, la législation libérale sur les associations et les libertés politiques en Tunisie mise en vigueur par le décret beylical du 12 août 1936, ont été aussi à l'origine de la fondation de plusieurs associations algériennes. Ces dernières ajoutaient à leur activité essentielle, une action religieuse, nationaliste et panislamique de façon assez discrète en raison du contrôle du gouvernement qui les subventionnait presque toutes[1].

B- Les associations algériennes en Tunisie

Profitant de la nouvelle législation libérale de 1936, plusieurs associations algériennes ont été créées sur le territoire tunisien. Elles pouvaient être classées en un certain nombre de catégorie qui s'interpénétraient ou même s'apparentaient : bienfaisance, estudiantines, etc. Certaines avaient un caractère politique marqué, d'autres n'intéressaient que des Algériens de même origine régionale et communautaire.

Mis à part l'association des Etudiants algériens zeitouniens sur laquelle nous possédons quelques informations, nos documents sur les autres restent muets. Pour certaines, on ne connait presque que le nom l'association, la date de sa création et le numéro de son matricule comme celles de la : *Mission Algérienne zeitounienne de la Société des Savants (1936)* ; *Société de Bienfaisance des Algériens Musulmans Français de Tamacine* (visa n°1167 du 14/10/1946) ; *l'Association des Etudiants originaires du Sud algérien de la Grande Mosquée Zeitouna* (visa n°1305 du 8/8/1947) ; *la Société d'Assistance à l'Etudiant de l'Aurès* (visa n°2226 du 31/7/1953). Mais pour d'autres, nous y possédons plus d'informations notamment sur la composition de son bureau ou le nom de son président.

L'*Association Générale des Musulmans algériens naturalisés français*, constituée en 1936[2], dont le siège social est à 146, rue El Mar. Elle avait élu un bureau composé de six membres avec Abdelaziz Mohamed El Merdassi, président. D'après son statut, l'association a pour but la défense des intérêts des Algériens sous toutes leurs formes : intérêts moraux et financiers.

Echabab Essoufi Ezzeitouni est une association fondée, en 1936, par un groupe d'étudiants souafas dans le but de venir en aide à leurs compa-

1- KRAEIM (M.), « Le mouvement associatif en Tunisie dans les années trente », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n°92-93, Tunis, Cérès, p.45.

2- ANT, Série E, Carton 509, dos. 280.

triotes étudiants de la zeitouna. Son siège social sis au 12bis, place aux Moutons. En 1937, elle avait élu un bureau de douze membres, dont Abderrahmane Ben Ahmed Ben Lakhdar président[1].

La *Société de Bienfaisance Algérienne des Souafas* (visa n°1239 du 2/8/1947). Lors de sa fondation, l'association avait élu un bureau composé de dix-huit membres dont le président était Belgacem Ben Khaled Kari[2].

L'*Amicale des Algériens Musulmans de Tunisie* (visa n°1538 du 27/8/1948), dont le siège social est à 10, rue Dar El Djeled. Lors de sa fondation, elle avait élu à sa tête le nommé Mohamed M'Raizgua. Il me semble que l'association est entrée, dès le début des années cinquante, dans une longue période de crise qui s'étale jusqu'à la période de la guerre. Dès lors, le FLN l'a reconstituée en élisant à sa tête Mohamed Dziri[3].

De manière générale, l'action associative permettait également de tisser des liens inter-communautaires, à condition que l'association ait un recrutement large, ce qui n'était pas toujours le cas. Exception faite de *l'Association des Etudiants Algériens Zeitouniens*, qui a pu rassembler tous les étudiants algériens sans distinction religieuse ou ethnique. Pour faire ressortir quelques traits saillants du mouvement estudiantin algérien, nous nous interrogeons sur le rôle politique, social et culturel de cette association entre1934 et 1957.

Bien avant la promulgation du décret d'août 1936 relatif aux associations, les Algériens avaient pu fonder leur propre Association des Etudiants Algériens Zeitouniens en 1934. Elle avait poursuivi ses activités jusqu'en 1957 ; date de sa dissolution par le FLN, pour être remplacé par la section tunisienne de l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens (UGEMA). Tout au long de son existence (1934-1957), la présidence de l'Association fut confiée aux étudiants suivants : Mahdi El Bejai (premier président pour quelques mois). Il fut succédé par Abdelmadjid Hirech qui a resté jusqu'à la fin de 1934, pour être remplacé par Chadli El Makki pour la période allant de 1935 à 1939. Sous la présidence de ce dernier, l'association avait mené beaucoup d'activités pour dénoncer la politique coloniale en Algérie à travers la programmation de plusieurs conférences et cercles scientifiques. Pour l'année scolaire 1936-37, elle avait invité pour trois fois, le *cheikh* Abdelhamid Ben Badis, pour débattre sur la situation socio-politique et scientifique en Al-

1- Ibid., dos. 252.

2- *Al-ousbouaa*, du 5 octobre 1947.

3- Mohamed LEBJAOUI, dans son livre (Vérités *sur la révolution algérienne*, éd. Gallimard, Paris, 1970, p. 105), a montré que la fondation de ladite association est l'œuvre du FLN et qu'elle fut constituée par ses soins, ce qui me paraît une refondation.

gérie[1]. A l'occasion de son 6éme anniversaire, l'association publia chez l'imprimerie de la *Jeunesse*, sis Boulevard Bâb Menara, une brochure intitulée *Al-thamra Al-oula* (le premier fruit) contenant des articles qui se rapportaient à l'Islam[2]. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les activités de l'association ont été complètement paralysées. En 1947, elle vit défiler à sa tête, Ahmed Bourouh, puis Abderrahmane Chibane pour des courtes périodes. Quelques mois après, Chibane fut remplacé par Ahmed M'Raizgua (1948-1949).

Durant les vingt-trois ans de son existence, cette association a pu défendre les intérêts matériels de ses étudiants en les hébergeant, vers la fin des années trente, dans une *medersa* située à la rue Al-ouesfane[3] et en fondant, vers la fin des années quarante, *dar-at-taleb al-djazairi* (Maison de l'étudiant algérien), constituée d'une *medersa* et d'un foyer situé place aux Moutons[4]. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'association des étudiants algériens s'est retrouvée incapable d'assurer la nourriture et le logement des étudiants à sa charge. Ce qui poussa plusieurs d'entre eux à rompre leurs études et à rentrer en Algérie.

Pendant la guerre d'Algérie et avant sa dissoute en 1957, l'association a mis en priorité de ses occupations l'amélioration du sort de l'étudiant algérien, plutôt que de le préparer à renforcer la position du FLN. Pour cela, elle avait entrepris des démarches auprès du ministère de l'Education Nationale tunisien, en sollicitant son intervention pour résoudre les problèmes d'hébergement, des bourses, des inscriptions et des examens. Le 20 juin 1956, Lamine Chebbi, ministre de l'Education Nationale (1956-58), a reçu dans son bureau les représentants de l'association : Ahmed Friha, Brahim Zâaboub, Yahia Bouaziz et Mohamed Lakhdar Essaihi. Les thèmes de la négociation ont été portés sur les aides sociales destinées aux étudiants algériens de l'une, et sur la possibilité de faire repasser les examens aux étudiants grévistes quand la grève illimitée aurait pris fin, de l'autre[5]. Par solidarité avec les grévistes, le ministre d'éducation a favorablement accepté que chaque étudiant algérien ait pleinement droit, une fois la grève finie, de passer deux sessions d'examens séparées d'un mois de repos. Par contre pour les ly-

1- JABRI (M.S.): 1982, art. cit., p. 17.

2- ANOM, *Tunisie25H.*, Carton 25H32, Dos.1, Fol. 825 : Renseignements sur l'association des étudiants algériens de la zeitouna en date du 15 février 1937, (ISHMN, Bob.A-46).

3- Ibid., p. 26.

4- ANT, Série E, Carton 509, Dos. 126, Fol. 8 : Lettre du président de l'association des *waqfs* adressée le 25 avril 1949 au ministre Mustapha El Kâak.

5- *Es-sabah*, du 24 juin 1956.

céens, la décision revenait au conseil scientifique qui est le seul apte à déterminer leur passage à niveau[1].

Suite à la fermeture des écoles algériennes pour la rentrée scolaire de 1956-57, le ministère de l'Education Nationale a pris, au mois de novembre, des nouvelles mesures de solidarité. Selon les niveaux indiqués dans leurs cartes scolaires, les élèves des lycées Ben Badis et El Kittani venant récemment d'Algérie pourraient s'inscrire dans les mêmes classes aux lycées secondaires zeitouniens. En outre, une session supplémentaire d'examen fut ouverte aux étudiants algériens de passage à la sixième classe de la zeitouna[2]. Concernant les aides, le ministre a pris la décision, en été 1956, de nourrir deux fois par jour plus de 500 étudiants algériens dans des restaurants universitaires soit, plus de 2/3 du total. Munis d'une carte de restauration spéciale, les étudiants considérés comme nécessiteux, ont profité en un seul mois de 30 mille repas[3]. Pour mettre à bien ce programme, le ministère était obligé de contracter un crédit de 10 millions de francs[4].

Il faut noter que l'orientation de l'association n'a jamais était apolitique. Bien au contraire, elle a servi de "relais" aux mouvements politiques algériens sans se confondre avec eux ; contribuant sûrement à élargir la base culturelle des partis nationalistes et à leurs enracinements sociaux. En effet, l'existence de plusieurs partis algériens a fait que chaque parti nationaliste avait ses militants et sympathisants parmi les étudiants de l'association. Dès sa fondation, l'association des Etudiants Algériens de la zeitouna ne cessa de manifester son attachement tenace aux lignes directrices des *Oulémas* et de leur leader Ben Badis, avec une légère ouverture aux autres tendances politiques d'Algérie : UDMA, PPA, MTLD, puis le FLN.

A maintes reprises, les adhérents de l'association aux tendances idéologiques différentes, se disputaient le leadership des étudiants algériens. En 1946, le secrétariat de l'Association a été remporté par Abdelhamid Mehri, membre du PPA, devant son adversaire Mohamed Chérif Messadia, représentant de l'UDMA. Etre à la tête de cette association justifiât le recours souvent à la violence, comme c'était le cas entre les membres de PPA et d'*Oulémas* en

1- Idem.

2- Ibid., du 8 novembre 1956.

3- Ibid., du 5 août 1956.

4- Idem.

1946. Un conflit sanglant finira par l'intervention des autorités coloniales qui faisaient expulser l'étudiant d'origine kabyle, Nait Taieb[1].

Inévitablement, cette incohérence idéologique avait eu sur les orientations de l'association des conséquences néfastes. Lors d'une séance du 15 décembre 1955, le comité directeur de l'association a voté une motion demandant à l'unanimité aux services intéressés que soient respectées les règles légales de procédure en matière criminelle, spécialement la détention maximum de 48 heures dans les locaux de police et l'absence de sévices corporels. Le caractère apolitique de cette motion a provoqué une discorde au sein du comité de direction, et la motion fut maintenue, après un vote secret, par 14 voix contre 12. Ce vote entraina la démission d'un certain membre du bureau[2]. Singulier mais significatif, cet acte de scission montrait l'ampleur de la crise interne au sein de l'association entre partisans d'*Oulémas* et de l'MTLD. L'absence d'une plateforme d'action commune avait complètement paralysé les activités de l'association en l'empêchant de rayonner sur les scènes nationale et internationale.

Les activités militantes des étudiants algériens se manifestaient par diverses formes allant de la propagande et l'identification de la cause algérienne jusqu'aux participations aux grèves, puis à la guérilla. En 1956, sous l'influence du FLN, les étudiants algériens ont pu réussir une grève qui dura plus de trois mois[3]. Cela a poussé les autorités coloniales à prendre des mesures de répression sévères : un massacre d'un groupe d'étudiants rentrant au pays a eu lieu sur la frontière tuniso-algérienne. Par ailleurs, l'engagement de l'Association des Etudiants algériens Zeitouniens dans l'action militaire leur avait coûté une perte considérable d'éléments activistes ayant remplis des tâches de responsabilités au sein de son comité de direction. Parmi ses morts, nous pouvons citer à titre d'exemple les nommés : Zeydoun (le premier étudiant algérien de la zeitouna, fut arrêté le 2 novembre 1954 et mourut dans les prisons françaises), Kassem Kourtal, Ahmed Aouaq, tous membres de l'association. Par contre, les arrestations et les rapatriements avaient touchés les nommés Djouneidi Khalifa (président de l'association), Kassem Rezigue[4],

1- Témoignage de Hachemi Larbi, ex-étudiant de la zeitouna et docteur en Sciences Sociales du développement à l'université de Paris, reproduit par le journal *El-moudjahid*, du 05 février 2012.

2- *Revue de presse* n°3, mars 1956 : document Algérie.

3- Ibid., du 29 mai 1956.

4- *Al-ousbouaa*, du 23 décembre 1956.

etc. Fier de cet engagement, les étudiants algériens ont qualifié leur association du *révolutionnaire* ou celle des « *Fellagas*[1] ».

Au terme de cette description, nous pouvons relever les remarques suivantes :

Il est clair que le réseau associatif des Algériens en Tunisie avait connu un développement suite au décret d'août 1936 relatif aux associations, cependant c'est au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale que plusieurs associations avaient vu le jour pour venir au secours des plus démunis. A l'intérieur de ces associations, les Algériens se retrouvaient, s'instruisaient et en célébraient le pays d'origine. Ces structures allaient donner aux Algériens une conscience nationale parce qu'elles avaient eu pour vocation de tisser des liens de solidarité autour d'une même référence régionale ou nationale.

Il faut signaler à ce titre que l'Association des Etudiants Algériens de la zeitouna constituait en fait, un vrai cadre supra-communautaire où les étudiants pouvaient se reconnaître et se rapprocher selon leur appartenance nationale et leurs convictions idéologiques et politiques. En tant que relai de transmission entre les deux mouvements nationaux, cette association était en relation étroite avec la vie politique algérienne et tunisienne. Elle obéissait aux directives de Ben Badis et à d'autres tendances politiques en Algérie : PPA-MLTD puis le FLN. En fait, sur cette base idéologique assez étendue qui orientait sa stratégie au moins dans ses grands axes, cette association n'avait pas pu formuler un programme d'action précis rattaché directement aux ambitions de ses adhérents.

Enfin, nous pouvons dire que par l'intégration des questions communautaires dans un cadre plus large et la consolidation de la cohésion sociale qui n'a cessé de contenir les contrastes et d'amortir les conflits, cette dynamique associative avait certainement beaucoup d'influence sur les rapports sociaux au sein la communauté algérienne toute entière. Cependant la prééminence de la question algérienne n'excluait cependant pas les Algériens en Tunisie de se préoccuper de la vie politique et syndicale tunisienne.

II. Syndicalisme à dominante corporatiste

Le processus de mise en valeur économique par l'entreprise de la colonisation foncière, de l'exploitation des ressources minières et d'une industrialisation de transformation avait engendré progressivement l'apparition de nouvelles forces sociales. Il était à l'origine de la prolétarisation d'une main-d'œuvre d'origine rurale et de l'effervescence du mouvement ouvrier.

1- *Es-sabah*, du 22 août 1957.

1) Les conditions propices d'action commune

L'appel aux Algériens pour travailler dans des secteurs d'industrie capitaliste s'inscrivait, à ce titre, dans la même logique de l'exploitation de la richesse du pays. Sans doute, cette exploitation se distinguait de celle de la richesse, en ce qu'elle ne constitue pas seulement un transfert physique dans l'espace, mais aussi un processus et une dynamique historique qui, progressivement, aboutit à l'intégration définitive et irrésistible de paysan algérien dans la classe ouvrière.

A- Prise de conscience ouvrière

Dans tous les secteurs de l'industrie coloniale, les compagnies établissaient grossièrement une distinction fondamentale entre personnel européen et personnel musulman. A tous les niveaux, ils étaient traités différemment au stade que les salaires et les primes pour la même fonction allaient parfois du simple au double. Dans le transport à titre d'exemple, Mustapha KRAIEM a noté que « *la différence de salaire entre l'ouvrier ou l'employé indigène et français exerçant deux fonctions identiques était du simple ou double* [1]». En réaction à leur situation d'infériorité sur le plan des droits, des salaires et des conditions de travail, les ouvriers indigènes se mobilisaient de temps à autre pour une lutte de revendications qui, progressivement, prenait le caractère d'une confrontation avec le patronat.

Les contradictions de classes ont été creusées davantage du fait d'un processus de marginalisation et d'exclusion sociale, qui avait connu une phase d'accélération énorme lors de la grande crise des années trente. Non seulement touchée par la dégradation des conditions de travail, du chômage, des licenciements et la chute de pouvoir d'achat, le prolétariat « indigène » subissait aussi, l'intransigeance et la rigidité de l'administration coloniale dont la politique reposait précisément sur la séparation des ethnies et le salaire racial. Déjà, la revendication du « *salaire égal à travail égal* » avait comme objectif de briser la logique de la domination et de la ségrégation établie sur les critères de la nationalité[2].

1- KRAIEM (M.), *op. cit.* p. 396.

2- KRAIEM (M.) : « Mouvements sociaux et dépendance », in Actes des tables rondes et des séminaires organisés en 1992- 1994, Les *Mouvements sociaux en Tunisie et dans l'immigration*, Tunis, éd. Cahiers du CERES, série Histoire n°6, 1996, p.14.

Dans la lutte contre l'exploitation coloniale, le mouvement ouvrier a pris des formes multiples, allant des contestations et des pétitions jusqu'aux affrontements sanglants entre grévistes et forces de l'ordre. L'essentiel des éléments de contestations et de la syndicalisation se résumaient dans la réduction des horaires de travail, les congés payés, les conventions collectives et l'amélioration des conditions de vie, etc. Indéniablement, l'affiliation des ouvriers algériens aux syndicats était la seule forme qui pourrait leur donner le sens de l'encadrement et transformer partiellement leur violence individuelle et spontanée en une action collective organisée et systématique.

B- La bipolarisation du syndicalisme tunisien

Progressivement présents dans tous les secteurs du travail, les Algériens devenaient majoritaires dans certaines compagnies : mines, docks, minoteries. Ces trois types d'entreprises ont joué un rôle important dans l'effervescence du mouvement syndical. Notre but n'est guère de retracer en détail, l'historique du mouvement syndical en Tunisie. Il est plutôt de montrer les différents organismes qui ont pu diriger le mouvement social à cette époque et dans quelle direction ils ont évolué.

La légalisation du droit syndical par décret du 12 novembre 1932, a provoquée un élan considérable vers la syndicalisation à l'Union Départementale des syndicats de Tunisie, dépendante de la CGT française et, dans une moindre mesure aux syndicats « unitaires », dépendant de la CGTU française[1]. Toutefois, les mesures répressives du gouvernement de Marcel Peyrouton ont engendré la répression systématique des activités politiques et syndicales entre 1934 et 1936 : internements des nationalistes et communistes tunisiens et expulsions des syndicalistes italiens et français[2].

Il est à noter que le prolétariat « indigène » se rendait non seulement compte que leurs revendications sociales ne pouvaient être prises en charge que par des syndicats nationaux, mais que leur émancipation sociale était, elle aussi, conditionnée par la destruction du système colonial. D'où, l'idée de recréer une deuxième CGTT.

En 1937, une nouvelle centrale tunisienne autonome a été constituée par quelques syndicalistes, transfuges de l'Union Départementale et plusieurs

---

1- Après le congrès constitutif de l'Internationale Syndicale Rouge à Moscou en 1922, des syndicats unitaires, dépendant de la CGTU, française ont été créées en Tunisie. Ils étaient majoritairement encadrés par des adhérents de la Section Française de l'Internationale Communiste. Implantés d'abord à l'arsenal de Ferryville, ils se maintiennent puis se renforcent au début des années trente sans toutefois pouvoir se comparer à l'Union Départementale. Les deux Syndicats CGT et CGTU, ont été réunis lors d'un congrès tenu le 1er décembre 1935.

2- BESSIS (J.), *op. cit,* p. 10.

anciens animateurs de la première CGTT[1]. Durant les huit mois de son existence, la seconde CGTT a pu implanter des cellules syndicalistes dans les mines du Sud et du Nord-ouest de la Tunisie, dans les ports de Tunis et Bizerte et aux chemins de fer avec prédominance des adhérents tunisiens. Mais, si elle a réussi à mobiliser des milliers de mineurs, dockers et terrassiers jusque là apolitiques, elle n'a pas pu faire adhérer à ses thèses nationalistes certains éléments algériens. Ces derniers notamment, les Souafas dont les affinités avec le mouvement national restent relativement faibles par rapport à ses affinités avec le mouvement de classe, montraient un attachement tenace aux syndicats français.

Evidemment, la CGT et le Front Populaire ont mieux répondu aux aspirations immédiates de ce prolétariat algérien. A titre d'exemple, dans les mines de Gafsa en 1936-37, le syndicalisme a été brusquement implanté, en créant dans chaque centre des syndicats affiliés à la CGT dont le bureau de syndicats de Redeyef était entre les mains de Souafas[2]. Une rupture du mouvement syndical a eu lieu pendant la période de la Deuxième Guerre mondiale : la naissance de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) et l'Union Syndicale des Travailleurs Tunisiens (USTT)[3], allaient donner au mouvement de revendication une nouvelle impulsion.

Les Algériens sont attirés par l'USTT, dont l'influence était inégale selon l'effectif de ses adhérents dans chaque secteur de travail et/ou dans chaque centre minier. Reste à ajouter qu'à la suite de la scission survenue en France en décembre 1947, et la naissance de la CGT-Force Ouvrière, le Car-

---

1- Après une première expérience qui n'a pas durée longtemps (1925-1926), Ali Karoui et ses camarades de la première CGTT ont pu fonder une deuxième centrale « provisoire » des syndicats tunisiens autonomes, le 21 juin 1936. Cinq mois après, un deuxième bureau fût élu dont le secrétaire général était Belgacem El Guenaoui, un néo-destourien. Ce dernier avait pris comme secrétaire adjoint l'ancien secrétaire, Ali Karoui. En janvier 1938, une tentative néo-destourienne de s'emparer de la direction de la CGTT a scindé cette dernière en deux fractions dont 30 syndicats regagnaient la CGT tandis que 18 seulement s'était maintenu dans l'orbite destourien sous la direction de Hadi Nouira. Voir à ce propos KAZDAGHLI (H.), *op. cit.* p. 252, 253 et BESSIS (J.), *op. cit*. p. 11.

2- BARDIN (P.), art. cit., p. 445.

3- A son XXème congrès des 26 et 27 octobre 1946, l'U.D se transforme en centrale tunisienne indépendante de la CGT. Les effectifs de la nouvelle USTT, atteignaient 71.000 syndiqués dans 290 syndicats. Une nouvelle Fédération des fonctionnaires de Tunisie adhérente à l'USTT, se constitue à partir de la fin de 1947 avec une minorité des fonctionnaires français les plus ouverts aux changements inéluctables qui se préparent et des fonctionnaires tunisiens plus au moins proches des communistes. Dès 1947, les éléments tunisiens ont soutenu l'évolution de la Centrale vers une fermeté dans l'affirmation de l'indépendance et à la participation directe à la lutte nationale. Toutefois, cette tendance n'a pas même soutenu l'USTT, qui abandonna le terrain lentement d'abord puis de plus en plus rapidement, au bénéfice de l'UGTT. Cf. BESSIS (J.), *op. cit.* p. 13, 14.

tel des Syndicats Fédérés rejoint, au début de l'année 1948, les nouveaux sécessionnistes et se transforme en Union des Syndicats de Tunisie, dépendant de CGT-FO.

D'une façon générale, nous pouvons affirmer que dans les centres de travail où les Algériens étaient omniprésents, l'USTT était beaucoup plus enracinée que l'UGTT. Pour cette catégorie d'ouvriers, l'USTT offrait d'avantage d'être centrée sur des revendications typiquement ouvrières, tandis que l'UGTT, était plus tournée vers le nationalisme tunisien. D'après Salah HAMZAOUI, la ville de Métlaoui était un centre essentiellement acquis à l'UGTT, alors que M'Dilla était par contre le foyer d'action du PCT et de l'USTT. De son côté, Redeyef présentait une situation intermédiaire, et Moularès était davantage acquis à l'USTT qu'à l'UGTT[1]. Sous l'obédience de ces organismes syndicaux le mouvement de revendication allait se réactiver et s'intensifier[2].

Peut-on supposer que les Algériens, notamment les Souafas n'arrivaient plus à lier leur exploitation économique à l'oppression politique du régime colonial ? Cela est pleinement compréhensible par la réserve des Souafas vis-à-vis des organisations syndicales tunisiennes indépendantes : la CGTT, en premier lieu, puis l'UGTT. Ils préféraient suivre leur action syndicale au sein de l'USTT. Cette recherche de neutralité par rapport au mouvement national tunisien constituait-elle un facteur de distorsion et de conflit entre les deux communautés ?

2) Profils et pratiques syndicales des Algériens

En Tunisie, l'apparition des syndicats nationaux, fait ressortir la prédominance des aspects politiques sur ceux des revendications typiquement économiques. Cette dimension nationaliste fût imposée par deux réalités fondamentales : la diversité ethnique originelle de la classe ouvrière et la politique ségrégationniste du pouvoir colonial à l'égard des autochtones. Etant au bas de l'échelle sur le plan professionnel et syndical, la prise de conscience de la priorité de la libération nationale comme condition d'émancipation sociale s'imposait d'une manière angoissante[3]. Concernant les Algériens rangés dans

1- HAMZAOUI (S.*), op. cit.*, p.272.

2- Selon l'étude de Salah HAMZAOUI (p.269) consacrée à la naissance du mouvement ouvrier dans les centres miniers de Gafsa, les syndicats en Tunisie ont pu réussir entre 1946 et 1956, 163 grèves dont 76 par l'USTT, 28 par l'UGTT, 55 par les deux syndicats réunies (USTT- UGTT) et enfin 4 par tous les syndicats réunies (USTT, UGTT et CGT-FO).

3- KRAIEM (M.), « Etat, syndicat et mouvement social lors des évènements du 26 janvier 1978 », in Actes des tables rondes et des séminaires organisés en 1992- 1994, Les *Mouvements*…op. cit. p. 198.

le même registre que leurs homologues Tunisiens, étaient-ils convaincus par cette thèse ?

A- Les fervents syndicalistes algériens

Avec d'autres militants de nationalités diverses, les Algériens avaient pris part dans les luttes syndicales. Certains d'entre eux avaient pu même accéder à des postes de commandement et de direction au sein des organisations syndicales françaises et tunisiennes. Toutefois, leur dénombrement n'a qu'une valeur indicative sans signification statistique, l'origine ayant été impossible à déterminer pour nombre d'entre eux qui avaient pu être classés comme Tunisiens.

Dans l'index de son ouvrage, Juliette BESSIS a pu accorder 497 notices biographiques aux militants syndicalistes de la Tunisie coloniale dont six d'entre eux sont des Algériens musulmans[1]. Mis à part Mohamed Khemiri, nous l'avons déjà cité, voici les noms des autres qui ont milité dans des syndicats fondés à partir des années trente :

- **Hassen NOURI** : né en 1905 en Algérie et mort en 1939 à Alger, est un militant syndicaliste et nationaliste qui a participé au mouvement national durant les années trente. Néo-destourien, il était aussi un représentant de l'Union des Syndicats Tunisiens de Bizerte. En 1932, il a participé aux évènements de Bizerte contre l'enterrement des naturalisés français dans le cimetière musulman, ce qui lui a valu l'expulsion du territoire tunisien. Gracié en 1934, Hassen Nouri s'engagea activement dans la deuxième CGTT. En 1937, il a dirigé une grève des ateliers Chauffeur Dumez à Métline où des affrontements sanglants ont opposé les grévistes tunisiens aux forces de l'ordre. Le 4 janvier 1938, il fût expulsé pour la deuxième fois en Algérie. Quatre jours après son expulsion, les militants néo-destouriens et de la CGTT, organisaient une manifestation sur la voie publique qui se clôtura par un bilan de 6 morts, 6 arrestations et de nombreux blessés[2].
- **Tahar MOKRANI** : infirmier à l'hôpital de Redeyef, il était aussi un secrétaire adjoint du syndicat de la mine et de l'Union locale de Redeyef, depuis sa reconstitution en décembre 1943 jusqu'en 1952. Militant UD-CGT puis USTT, Tahar Mokrani fût expulsé en 1952 en Algérie pour sa participation active à des manifestations en faveur de l'indépendance.

1- Dans l'ouvrage de Juliette BESSIS, les 497 notices biographiques des militants syndicalistes en Tunisie pendant l'époque du Protectorat, sont répartis comme suit : 207 Tunisiens musulmans ; 178 Français ; 55 Italiens ; 46 Juifs tunisiens ; 6 Algériens musulmans ; 2 Espagnols ; 2, Hongrois et 1 Libanais. Cf., BESSIS (J.), *op. cit*. p.17.

2- ANT, Série MN, Carton 36, Dos. 2, Fol. 30 : Note sommaire sur les principaux incidents et manifestations qui se sont déroulés dans la Régence depuis le 1er janvier 1936.

- **Tahar EL AIFA, (**Soufi) : membre du bureau syndical des Ports et Docks de 1936 à 1959. Il militait depuis 1944 à l'UD-CGT .
- **Ali SOUID** (Soufi) : un déchargeur à la Halle aux grains. En 1936, il était membre du comité syndical des céréaliers et ultérieurement militant UD-CGT .
- **Tahar SOUID** (Soufi) : manutentionnaire à la CFT et secrétaire du syndicat des cheminots de Tunis en 1946-1947, puis devenu à partir de 1950, militant au sein de l'USTT.

A cette liste fournie par Juliette BESSIS, nous pouvons ajouter au moins les noms de cinq algériens syndicalistes qui ont pu marquer par leur présence l'histoire de certains syndicats :

- **Yahia Mustapha Ben Ahmed DALY :** né en 1893 à Tunis. En 1938, il était membre de l'UD-CGT, puis de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO). Instituteur, Daly était également représentant des Syndicats à la CGT[1] et rédacteur bénévole à *Tunis-socialiste*.
- **Ahmed Ben Hassouna LARNAOULT** : néo-destourien et syndicaliste de la CGTT à Bizerte.
- **Tahar Ben Mohamed EL OUERGHI** : né en 1915 à Bizerte. Syndicaliste et militant néo-destourien, El Ouerghi a été incarcéré pour sa participation active aux grèves de 1937 et aux évènements de janvier 1938 (évènements du cimetière) à Bizerte. Il était également le secrétaire du syndicat tunisien de la métallurgie affilié à la CGTT. Après la dissolution de cette dernière en 1938, il a fait partie des partisans de Hadi Nouira contre son adversaire Belgacem El Guenaoui, pour la reconstitution des syndicats tunisiens. Lui-même s'est fait remplacer à la tête du syndicat des Travailleurs de CFT[2].
- **Brahim Ben Hadj Mohamed AKLI :** fervent syndicaliste et militant au sein du Vieux Destour.
- **Brahim Ben Mohamed TEBESSI :** militant de la CGT française. En 1936, il a été un fervent propagandiste pour la syndicalisation des ouvriers dans le bassin minier de Gafsa.

Si les conditions de travail étaient pratiquement identiques pour tous les secteurs de travail, il en va autrement pour l'action syndicale. D'après ces notices biographiques, nous avons remarqué que seulement trois militants d'origine algérienne ont milité au sein de la CGTT dont Hassen Nouri, Ahmed Ben Hassouna Larnaoult et Tahar El Ouerghi ; tous originaires de Bizerte et membres du Néo-Destour.

1- ANT, Série SG2, Carton 94, Dos. 2, Fol. 24 : Note de renseignements sur le nommé Yahia DALY en date du 6 mai 1938.

2- Ibid., Série MN, Carton 45, Dos. 1, Fol. 6 : Rapport du commissariat de la police de Bizerte adressé le 2 février 1939, au C.C. de sa localité.

Les pratiques syndicales n'étaient pas les mêmes dans les villes tunisiennes. L'examen des dernières notices biographiques donnent une certaine prépondérance à la ville de Bizerte qui, par ses traditions syndicales, leurs permettaient de servir d'école d'apprentissage dans le mouvement social[1]. Si nous étudions la liste des syndicats adhérents à la première CGTT entre 1925 et 1926, nous trouvons 7 syndicats qui ont été formés dans la région de Bizerte, groupés dans une Union Régionale dont les deux plus importants sont ceux des dockers et de la réfection des ports. Cette localité vient en second plan après celle de Tunis qui a pu regrouper 11 syndicats. Concernant le mouvement social, le déclenchement de la grève des dockers à Tunis, le 13 août 1924, a été suivi deux jours après, par celle de Bizerte en mobilisant 115 dockers.

Incontestablement, son rapprochement à la Capitale a permis à la ville de Bizerte d'être un foyer d'effervescence du mouvement national. Lors de la scission du Destour entre partisans de Thâalbi et ceux de Bourguiba, la cellule de Bizerte avait activement participé à la fondation du Parti Néo-Destour[2]. Ainsi, Bizerte s'était toujours engagée dans le mouvement syndical, et la participation des Algériens présents de longue date dans la ville avaient pris part actif dans les mouvements syndicaux et politiques.

De son côté, les Souafas étaient des pionniers de l'action syndicale dans les grands secteurs d'exploitation coloniale : docks, mines, chemins de fer. Ils offraient des cadres et une assise militante pour les organisations syndicales françaises. Certes la majorité d'entre eux n'avait pas eu d'engagements politiques, cependant nous pouvons trouver des exceptions. Tel le cas de Tahar Mokrani, infirmier à l'hôpital de Redeyef, militant de la CGT, devient cadre-dirigeant dans le syndicat de la mine et choisit de rester à l'USTT. Ce militant allait se retrouver dans les luttes syndicales et au cœur de la bataille pour l'indépendance de la Tunisie.

Au moment des divergences entre les tendances syndicales opposant UGTT (nationaliste) à USTT (communiste), les Souafas choisirent massivement de s'affilier à l'USTT. Bien qu'au départ ce syndicat donnait la priorité aux revendications sociales, cependant le contenu de son programme a été rapidement modifié en introduisant, dès 1947, des objectifs politiques : la suppression des cadres du régime colonial, l'arabe comme langue officielle, libé-

---

1- BEN HAMIDA (A.), *Capitalisme et syndicalisme en Tunisie de 1924 à 1956*, éd. Université de Tunis I, 2003, p.71, 73 et74.

2- KRAIEM (M.), « Le Néo-Destour : cadres, militants et implantation pendant les années trente », in *Actes du 3ème séminaire* sur l'histoire du mouvement national en mai 1985, *Les mouvements politiques et sociaux dans la Tunisie des années 1930*, Tunis, éd. CNUDST, 1985, p. 27.

ration de Moncef Bey[1]…etc. Pour les Souafas, le fait de continuer la lutte syndicale au sein de l'USTT, leur faisaient prendre conscience de leur appartenance à un groupe engagé sur un programme d'action à la fois économique et politique. Avec leur adhésion au mouvement syndical, les Algériens allaient prendre part aux grèves.

B- Revendications et participations aux grèves

A la faveur de la libéralisation du climat politique sous le gouvernement du Front populaire, de puissantes luttes syndicales aboutissaient à d'importantes conquêtes sociales en Tunisie : application par décret du 7 août 1936 des accords sur la hausse des salaires, les congés payés, la limitation de l'horaire de travail à 40 heures hebdomadaires et la signature d'une centaine de conventions collectives[2]. Incontestablement, ces améliorations globales de la condition ouvrière étaient dues aux rôles joués par les syndicats dans l'organisation des luttes.

Au lendemain de la Seconde Guerre les deux syndicats nationaux (UGTT et USTT) déclenchèrent de nombreuses grèves dans différents secteurs de travail, soit 176 grèves entre la période allant de 1936 à 1956. Inégalement réparties par région et/ou par secteur, 83 d'entre eux furent déclenchées dans les centres miniers de Gafsa. Dans cette localité, le nombre des grèves passa de 7 en 1935, à 50 en 1936, à 93 en 1937 et à 32 en 1938[3]. L'une de ces grèves, à la date du 2 mars 1937, fut sanglante. Les syndicats du centre minier de Gafsa qui, par solidarité avec la grève de Djérissa, entrèrent à leur tour en grève générale dont les principales revendications sont : le paiement de la demi-heure de repos normale au milieu du travail ; la révision de la tâche dont les taux avaient été estimés d'une façon arbitraire et avoir une commission qui procède à la réévaluation du nombre des berlines de Phosphate que doivent charger quotidiennement, les groupes d'ouvriers[4].

Pendant la grève, les grévistes s'opposaient aux forces de l'ordre et, le bilan final fut très lourd : 17 morts et 35 blessés. Selon une première constatation extraite du rapport opératoire de l'hôpital de Métlaoui, le nombre des

---

1- Lors de son congrès tenu les 26 et 27 octobre 1946, l'USTT, a proposé un programme d'action de plus de 19 points dont le contenu était strictement économique : élévation de niveau de vie, suppression du salaire rural…etc. Dès 1947, ce programme a été modifié pour contenir des objectifs politiques et qui s'intitule « vers une unité d'action politique ». In *L'Avenir de la Tunisie,* du 17 mai 1947.

2- BESSIS (J.*), op. cit*., p. 10.

3- HAMZAOUI (S.), *op. cit.,* p.268, 269.

4- KRAIEM (M.), « Les évènements de Métlaoui et de M'Dilla de mars 1937 », in *R.H.M.,* n°23-24, novembre 1981, p.221.

Algériens tués et blessés, dans le centre de cette localité, s'élevait à 6 ouvriers dont 5 Souafas et 1 indéterminé[1].

Pendant la période de la guerre, nous n'enregistrons pas un nombre important de grèves : une grève en 1941 et une autre en 1944. C'est à partir de 1948 que le mouvement de revendication va reprendre et s'intensifier dont 49 grèves en 1948-49. L'année 1949 a été une année d'effervescence ouvrière. Au mois de septembre, une grève générale avait réuni dockers, céréalières, ouvriers des chantiers maritimes et les mineurs de Djérissa, M'Dilla, Kalâat Jerda. Les revendications étaient surtout d'ordre économique et visaient à l'amélioration des conditions de travail. Cette grève a mobilisé 4.000 grévistes qui appartenaient aux trois syndicats : UGTT, USTT et FO. Dans les années cinquante, la fréquence et la motivation sont encore différentes selon les centres. Dans le premier semestre de 1955, le centre minier de Redeyef par exemple a compté 24 grèves, et elles entraînèrent 80 à 90% des effectifs, tandis que Moularès a connu 104 jours de grève en 1954, provoquée par la question des conditions de vie des travailleurs.

Sans qu'ils puissent arrêter le fléau des grévistes licenciés, les syndicats arrivaient, dans la plupart des cas, à arracher des concessions importantes. Mais si les ouvriers réagirent en déclenchant des grèves afin d'obliger la Direction à satisfaire à un ensemble de revendications communément partagées, leur solidarité a été parfois, fragilisée par des conflits et divisions internes.

C- Un exemple de division entre syndicalistes : le conflit des céréaliers tunisiens et souafas de 1937

Dès le début des années trente, tous les secteurs d'activités économiques sont touchés par le chômage et les licenciements[2]. C'est de la sorte

---

1- D'après ce rapport, les évènements à Métlaoui se solda par 44 tués et blessées dont 6 d'entre eux sont des ouvriers algériens : les deux Souafas Messaoud Ben Sani et Mohamed Mokrani sont décédés et les nommés Taieb Ben Grina, Ahmed Ben Tahar, Larbi et Ben Ammar Messaoud Ben Laid ont été blessés. *Cf.,* Q.O., Série Tunisie 1917-1940, Dos. 616, S/dos. 616/3, Fol. 16 : Constatations extraites du rapport opératoire de l'hôpital de Métlaoui, au sujet des blessés opérés et soignés du 4 au 5 mars 1937.

2- Pour la période de la crise, nous ne disposons pas de données suffisamment fiables pour pouvoir connaître avec précision le nombre des chômeurs en Tunisie. *La Tunisie socialiste* du 16 février 1934, parle de 30.000 chômeurs dont près de 15.000 pour la seule région de Tunis. Quelques mois plus tard, l'UD-CGT, publie un fascicule, consacré à la crise et au chômage en Tunisie, où il annonce l'effectif de 100.000 chômeurs. Dans les mines, 13.960 mineurs sur un effectif de 20.950 ont été licenciés en 1932. Le pourcentage des chômeurs dans le commerce a atteint 25% en 1933. L'effectif des cheminots à Tunis a baissé de 25% en 1935. Voir BEN HAMIDA (A.), *op. cit*., pp. 176, 177.

que les ouvriers tunisiens ont été amenés à considérer avec hostilité, ce qu'on pourrait appeler dans la terminologie d'aujourd'hui « la concurrence » des Algériens.

Sur les quais du port de Tunis, des incidents avaient eu lieu du 14 au19 juin 1937, entre les coltineurs souafas et tunisiens. Ces derniers protestaient ouvertement contre l'emploi de la main d'ouvre algérienne en exigeant leur exclusion du marché local qui, selon eux, « *doit être réservé aux originaires du pays* »[1]. Cette revendication a été généralisée sur d'autres secteurs qui, selon Claude LIAUZU, avait pu consolider « *les solidarités d'origine, accentuées par la crise, nourrissent un protectionnisme anti-algérien et anti-tripolitain, très agressif depuis les années trente* [2]».

Etant « spécialisés » dans les travaux de coltinage des céréales, les Souafas étaient largement recherchés pour de tels travaux, par les entreprises qui semblent avoir apprécié davantage leurs services, « supérieurs » en qualité, à ceux des Tunisiens. L'emploi des Souafas au moment de l'exploitation des céréales qui s'étend de mai à octobre, a été à l'origine de plusieurs incidents. Pour éviter les conflits, certaines entreprises céréalistes ont renoncé à employer en même temps Algériens et Tunisiens[3]. D'autres, comme la compagnie algérienne de meunerie, la banque de Tunisie et les magasins généraux, avaient décidé suspendre provisoirement tous les travaux de coltinage[4].

Il faut noter que ces incidents s'étaient éclatés dans une conjoncture marquée par la réapparition de la seconde CGTT conduite par Belgacem El Guenaoui. De nouveau, comme en 1924, nous sommes en face de deux syndicats qui allaient s'attirer les ouvriers. Avant juin 1937, les Souafas étaient en grande partie, affiliés au Syndicat des Ouvriers Céréalistes Tunisiens dépendant de la CGTT. Au moment où ils se sentaient débordés par cette nouvelle tendance des Tunisiens, les Souafas décidèrent d'adhérer massivement à la CGT. Ils furent déterminés à prendre cette décision en présence de l'hostilité qui se manifestait de plus en plus à leur égard. Les Tunisiens décidèrent alors de manœuvrer en vue d'évincer les Souafas qui les avaient quittés.

Les évènements ont été déroulés sur 5 jours. Le 14 juin, les Tunisiens exigèrent qu'ils soient tous embauchés et demandèrent le refoulement des Souafas, qui selon eux, avaient fait appel dans leur pays d'origine, à un contingent trop élevé de leurs compatriotes. N'obtenant pas satisfaction de la part

---

1- ANT, Série E, Carton 250, Dos. 19, S/dos.19/10, Fol. 7 : Rapport sur le conflit des ouvriers céréalistes de Tunisie qui date de juin 1937.

2- LIAUZU (C.), *Salariat et mouvement ouvrier en Tunisie : crises et mutations (1931-1939),* Paris, éd. CNRS, 1978, p. 90, 91.

3- ANT, Série E, Carton 250, Dos. 19, S/dos.19/10, Fol. 7 : Rapport sur le conflit des ouvriers céréaliers de Tunisie qui date de juin 1937.

4- Idem.

de la Résidence à leur demande, les céréaliers tunisiens en collaboration avec les arabatiers se mirent en grève[1]. Le 15 juin, les patrons céréaliers réunis par le directeur de la Sûreté publique, acceptèrent d'embaucher un plus grand nombre de Tunisiens. En même temps, l'administration décidait de faire assurer, dès le lendemain, la liberté de travail en mettant en place un dispositif d'ordre. Le 16 juin, quelques entreprises essayaient donc de reprendre leur activité en faisant appel à leurs équipes habituelles de Souafas. Sous la protection de la police, ces derniers ont réussi à occuper tous les magasins, de sorte que 10 personnes ont pu remplacer 60 ou 70 ouvriers par magasin. Les Tunisiens s'opposaient à la reprise du travail et tentaient d'occuper les entrepôts des magasins généraux, ce qui poussa le service d'ordre à intervenir par la force. Le 18 juin, devant la persistance de l'opposition des grévistes tunisiens aux opérations de coltinage, les autorités françaises intervenaient en usant la force. Des accrochages violents s'étaient déroulés devant le siège de la Compagnie algérienne de Meunerie, rue de Flandres, et se soldèrent par une quinzaine de blessés et plusieurs arrestations[2].

Afin de venir à bout du mécontentement ouvrier, le Résident Général avait pris des mesures d'urgences : 91 Souafas récemment arrivés en Tunisie ont été refoulés entre le 19 et le 21 juin. De plus, il intervenait auprès du GGA afin d'interdire tout nouveau départ de Souafas pour la Tunisie. Ces mesures avaient soulevé les protestations de la CGT, considérant ces décisions « *comme contraire aux principes du syndicalisme et à la liberté le fait que les adhérents d'une Confédération du Travail tunisien aient la prétention d'interdire le droit à la vie à des ouvriers non Tunisiens* [3]».

Concernant la répartition des emplois, les autorités avaient essayé de trouver un accord avec les deux syndicats (CGT- CGTT), et le travail avait pu reprendre le 22 juin. Cet accord fixa une proportion de 2/3 pour les Tunisiens contre 1/3 pour les Souafas, exerçant dans les Sociétés de Prévoyances et Coopératives, à l'exception des Minoteries. Au lendemain de l'accord, l'effectif des employés à la Halle aux grains était de l'ordre de 133 Souafas contre 226 Tunisiens, soit une proportion 50%. Par ailleurs, les ouvriers ont été inégalement répartis selon les établissements : seulement quatre avaient recueilli des Tunisiens, alors qu'ils étaient dix pour les Souafas[4].

1- Notons que cette grève a été déclenchée par les syndicats des Céréalistes et des Arabatiers ; tous deux dépendent de la CGTT. Le premier fut dirigé par Chérif Magutouf et le second, par Belgacem El Guenaoui.

2- *La Dépêche tunisienne,* du 20 juin 1937.

3- ANT, Série MN, Carton 7, Dos. 5, Fol. 35 : article de presse.

4- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 13, Fol. 80 : Lettre de Chérif Magutouf, secrétaire général de syndicat des ouvriers céréalistes tunisiens, adressée le 23 juin 1937, au Directeur des Affaires Economiques.

Disons d'emblée que ces évènements n'avaient aucun rapport avec les libertés syndicales, ni avec un problème quelconque d'organisation du travail. Il s'agit tout simplement d'une rivalité d'intérêts collectifs, entre deux catégories de portefaix employés à la manutention des céréales, qui a été manipulée à des fins politiques. En réaction à ces incidents, le secrétaire général de l'UD-CGT, M. Bouzanquet a affirmé que : « *Le mouvement des manifestants ne tendait pas à défendre leur pain, mais à servir des desseins politiques* [1]». Ces incidents, selon une deuxième déclaration, « *illustrent trop bien le danger qu'il y à laisser des influences politiques pénétrer dans les organisations corporatives*[2] ».

Faut-il noter aussi que ce différent avait suscité des politiques contradictoires et pragmatiques mettant en opposition, le gouvernement et la CGT d'un côté, et cette dernière et la CGTT de l'autre. Déjà, la revendication pour le « monopole d'embauche aux Tunisiens » n'avait qu'un seul objectif politique par lequel la CGTT, avait voulu attirer vers elle le maximum des adhérents des deux « nationalités » et, contraindre les Souafas à abandonner la CGT. Dans le même sens, la CGT s'engageait aussi avec force pour l'instrumentalisation de ce mécontentement à des fins politiques. Elle voulait, à la fois, restreindre la base sociale de la CGTT, en les cantonnant seulement sur les éléments tunisiens, et manœuvrer afin d'évincer la tendance séparatiste des ouvriers « indigènes » et la constitution des syndicats fédérés.

Les manœuvres syndicalistes de deux confédérations aboutissaient certes à des résultats différents. Par conséquent, nous sommes certains que ni la CGT a su maintenir dans son sillage l'ensemble des ouvriers algériens, ni la CGTT a pu attirer l'ensemble des ouvriers tunisiens et encore moins le reste des nationalités.

Il s'agit là, d'un incident particulier puisque c'est la seule fois qu'un accord était réalisé entre deux nationalités de mêmes conditions de travail et de vie et ayant institué ensemble des syndicats fédérés. Si un tel accord a pu fixer les conditions d'emploi à la Halle aux grains, il a mis en difficile épreuve l'existence de la communauté algérienne tout entière. Au lieu d'aider les employés à surmonter la crise, les autorités coloniales trouvaient dans l'Algérien, un bouc-émissaire dont le refoulement lui servait pour dévier les mécontentements des céréaliers. Mis à part les cégétistes qui ont défendu le droit des Algériens à l'emploi, de peur que le mouvement connaisse une extension dans d'autres secteurs du travail, la décision de refoulement des Algériens a été favorablement accueillie par le Contrôleur Civil de Tunis. Traduisant cette situation, ce dernier écrit une lettre en 1937, au Résident Général où il notait qu'«

1- ANT, Série MN, Carton 7, Dos. 5, Fol. 35 : article de presse.

2- Idem.

e*n cette période de misère, ils* (Algériens) *occupent à bon marché quantité de petits emplois qui raisonnablement devraient être réservés aux Tunisiens chômeurs, chaque pays devant en principe assurer ses ressortissants contre le chômage*[1]».

A la lumière de cette crise, il nous semble que les Souafas étaient maltraités par les ouvriers tunisiens, et repoussés en tant que étrangers ; les Tunisiens avaient demandé le refoulement de tous les Algériens même s'ils étaient anciennement installés. Les mêmes propos ont été dûment partagés par certains syndicalistes tunisiens qualifiant, les Algériens affiliés au CGT, par « étrangers »[2]. En revanche, les Souafas arrivaient, au besoin par la force, à empêcher toute embauche des Tunisiens, allant même jusqu'à écarter un Soufi, du fait qu'il était né en Tunisie[3]. Etant des étrangers, abandonnés et refoulés en tant que tel par les deux nationalités, les Algériens allaient désormais avoir l'impression qu'ils faisaient partie d'une entité à part, qui est celle de l'algérienne et, qu'ils devaient se défendre sous sa houlette.

Au terme de cette description, nous pouvons relever les remarques suivantes :

- La situation d'infériorité sur le plan des droits, des salaires et des conditions de travail, mise en relation avec la crise économique des années trente, pourrait être abordé comme étant le détonateur qui a renforcé l'engagement syndicaliste du prolétariat « indigène ». A l'exception des Tunisiens, la quasi-majorité des Algériens ont été mobilisés par les syndicats français (UD-CGT au début, puis USTT) au sein desquels ils se sont initiés rapidement au syndicalisme et à l'activisme politique.

- A partir de 1930, nous constatons que les anciens facteurs qui étaient souvent à la base des échecs du mouvement de contestation : l'instabilité des ouvriers, l'inexpérience syndicale et le désarmement d'une conscience ouvrière, ont été largement dépassés par le mouvement ouvrier tunisien. Cependant, dans un contexte de crise où la concurrence pour l'emploi entre différents groupes de travailleurs est devenue très âpre, la perception d'une solidarité ouvrière en est parfois affectée. Dans ce cas, les solidarités traditionnelles et les clivages, qui ne sont pas un fait nouveau, réapparaîtront en portant des préjudices au syndicalisme.

- Dans un contexte de crise économique, la protestation contre l'emploi de la main d'œuvre algérienne et l'exclusion de certains d'entre eux

---

1- ANT, Série A, Carton 277, Dos. 11, Fol. 26 : Lettre du C.C. de Tunis adressée au R.G.

2- Dans le même document, Chérif Magutouf, représentant des travailleurs tunisiens de la corporation, a soutenu que « la CGT ne comptait que des Algériens », qu'il considère comme « étrangers ».

3- *La Tunisie française,* du 16 juin 1937.

du marché local d'une part, les divisions des syndicats et le recrutement des ouvriers sur des bases ethniques de l'autre, n'avaient pas seulement mis à rude épreuve les identités multiples de la classe ouvrière, mais ils avaient aussi forgé le nationalisme algérien en reléguant, au second plan, les identités communautaires de sa population. Si telle était la situation dans le mouvement syndical, il est intéressant de voir si, le nationalisme algérien a été concrétisé dans l'action politique des Algériens en Tunisie ?

III. Pratique politique des Algériens : entre nationalisme et internationalisme

Comme nous l'avons déjà noté, les années trente marquent un tournant dans l'histoire coloniale du Maghreb. Cette période se caractérise par l'entrée du nationalisme tunisien dans sa phase décisive avec la naissance d'un courant formé de jeunes qui fonde le Néo-Destour le 2 mars 1934. Mais contrairement à l'élitisme de Vieux Destour, le parti de Bourguiba voulait s'appuyer sur les masses et attirer sous son influence toutes les organisations populaires. « *Il faut que toutes les associations soient progressivement intégrés dans notre parti et que celui-ci devienne peu à peu le parti de toute la nation* », déclarait Salah Ben Youssef en dévoilant l'objectif de Néo-Destour en 1936. Pour réaliser ses objectifs, le parti commença à multiplier ses réunions, accentuer sa propagande, augmenter le nombre de ses adhérents et créer ses propres sections. Il connaît par la même occasion une extension géographique et sociale, en attirant dans son sillage des éléments algériens.

1) Les Algériens dans le mouvement national tunisien

Au cours des années trente, une nouvelle génération de militants algériens allait s'engager dans le mouvement national tunisien. Cet engagement était traduit par l'adhésion aux comités de bienfaisance, associations, groupements de jeunes, syndicats et partis politiques. Certains parmi eux avaient joué un rôle important au sein des structures de base du Néo-Destour.

A- Les Néo-destouriens

Nous avons pu reconstituer une liste de 28 militants algériens de naissance ou d'origine, tous néo-destouriens. Nous n'avons inclus dans notre

échantillon, que des personnalités ayant joué un rôle important dans la propagande, l'agitation politique et la direction du Parti :

Tableau n°16
Militants algériens dans le parti Néo-Destour

NOM	Origines	LIEU DE RESIDENCE	OBSERVATIONS	SOURCES
Mustapha GASMI	Sétif	Bizerte	Expulsé par arrêté du 5 juin 1935 vers son pays d'origine. Puis, il a été gracié pour se rendre en Tunisie suite à l'intervention de Tahar Ben Ammar, vice-président de la section tunisienne du Grand Conseil auprès du R.G. En 1936, El Gasmi a été élu vice-président de la Société de Bienfaisance Musulmane de Bizerte. En 1937, il a été élu trésorier de la cellule néo-destourienne de sa localité.	MN-10-dos3, fol.6. E-509-dos.51, fol. 40, 53. MN-26-dos2, fol. 22,27. MN-38-dos2, fol.178.
Houssine GASMI	Sétif	Bizerte	Frère du précédent, il a été condamné à 6 mois de prison pour sa participation active aux évènements de 1938 en tant que destourien.	MN-10-dos3, fol.6.
Hassen NOURI	Né en 1908 à Bizerte	Bizerte	L'un des notables de Bizerte, il a été expulsé en 1936 pour ses activités politiques. Dirigeant de la CGTT, locale et militant néo-destourien. En 1937, il fût secrétaire général de la section néo-destourienne de sa localité. Décédé en 1939 à Bône.	MN-10-dos3, fol.10. MN-44-dos1, fol.578. MN-26-dos2, fol. 22.
Mohamed Ben Hassouna LARNAOULT	Bizerte	Bizerte	Membre de la cellule néo-destourienne de Bizerte, il a été aussi expulsé en 1936, pour ses activités politiques. Après son retour en Tunisie, Larnaoult fut l'objet d'internement au Pont du Fahs (C.C. de Zaghouan)	MN-26-dos2, fol.27. MN-42-dos7, fol.2. MN-42-dos9, fol.1,3.
Sadok Ben Mohamed dit Sadok Djaouani TOUATI	Né vers 1884 à Menzel-Bou-Zelfa	Tunis	Destourien, il a été condamné par le tribunal militaire, le 16 mai 1938, à 3 ans de prison pour participation active à une réunion organisée sur la voie publique.	MN-26-dos2, fol.27. MN-42-dos7, fol.2. MN-42-dos9, fol.1,3.

Mohamed TOU-HAMI	-	Bizerte	Instituteur arabe et militant néo-destourien.	MN-44-dos1, fol.399.
Tahar Ben Mo-hamed Ben Hadj Slimane OU-ERGHI	D'origine algérienne. Né vers1915 à Bizerte.	Bizerte	Néo-destourien actif et secrétaire du syndicat tunisien de métallurgie affilié à la C.G.T.T.	MN-45-dos1, fol.6. MN-51-dos1, fol.9.
Tahar B. Mahmoud MOKRANI	Constantine	Thala	En 1937, il a été élu secrétaire générale de la section néo-destourienne de Thala.	MN-26-dos2, fol.24
Almi Ben Aziz MOKRANI	Constantine	Thala	Membre à la section néo-destourienne de Thala	MN-45-dos1, fol.137.
Mohamed El Aid DJABAIRI	-	Tunis	Expulsé en 1936 pour ses activités politiques. En décembre 1936, El Djabari était un vice-président de la « Jeunesse Libérale néo-destourienne ». Exclu de cette association, il a créé un nouveau groupement sous le nom : Jeunesse Unie Nord-Africaine.	MN-32-dos1, fol.446.
Abdellah EN-NOURI	-	Tunis	Du comité de propagande néo-destourien, il a été refoulé vers son pays pour ses activités politiques.	MN-45-dos2, fol.71.
Ali BEN MOUSSA	En 1906 à Constantine	Tunis	Expulsé en 1936 pour des raisons politiques.	MN-10-dos3, fol.7, 19 et 43.
Mohamed Ben Lounis ME-DJTOUCH	En1903 à Constan-tine.	Tunis	Expulsé en 1936 pour des raisons politiques.	MN-10-dos3, fol.6.
Ahmed Ben El Mekki	-	Pont du Fahs (Zaghouan)	Courtier en céréales, il fut l'objet d'une proposition d'expulsion pour ses activités destouriennes.	MN-38-dos 2, fol.80. MN-26-dos 2, fol.26.

BOUCHAMI Salah B. Larbi BOUCHAMI	-	Pont du Fahs (Zaghouan)	Faisant l'objet d'une proposition d'expulsion pour ses activités destouriennes.	MN-38-dos2, fol.80.
Makki Ben Larbi BOUCHAMI	-	Pont du Fahs (Zaghouan)	Faisant l'objet d'une proposition d'expulsion pour ses activités destourienne	MN-38-dos2, fol.80.
Touhami THAALBI	Fort National	Porto Farina (Bizerte)	Secrétaire de la cellule néo-destourienne de Porto- Farina (1937)	MN-26-dos2, fol.26.
Tidjani Ben Sghaier ESSOUFI dit « Zeghouda »	Né vers 1918 À Oued Souf	Tindja (Bizerte)	Sujet français et néo-destourien convaincu, il a été secrétaire de la cellule néo-destourienne de Tindja pendant deux ans.	MN-45-dos1, fol.41.
DJERIDI Abdellah Ben Mohamed	Né en 1895 En Algérie	Tunis	En 1937, il est le fondateur et le président d'un bureau provisoire d'une cellule néo-destourienne à Tunis.	MN-26-dos2, fol.50
Mohamed ANNABI	Bône	Aïn Draham	Le 22 novembre 1937, il a été refoulé vers l'Algérie pour ses activités destouriennes.	MN-38-dos2, fol.167.
Chadli MAKKI	-	Tunis	Président de l'association des étudiants algériens musulmans de la zeitouna entre 1935 et 1939. Fervent destourien, El Makki a réussi à faire la liaison entre le Néo-Destour et le P.P.A.	MN-39-dos1, fol.392, 439, 459.
Messaoud MOKRANI	Constantine	Béja	Dirigeant d'une cellule destourienne à Béja.	MN-45-dos1, fol.137.
Mohamed Ben Ali Ben Mahdi MOKRANI	Né en 1897 à Tunis	Tunis	Sujet français, il est le neveu de Cheikh A. Thâalbi. Contrairement à son oncle, il a milité au Néo-Destour. Lors des évènements d'avril 1938, il fût l'objet d'une proposition d'expulsion vers son pays d'origine.	SG2-carton 94, dos. 2, fol. 20, 26.

Ali Ben Moussa ANANE	Né vers 1914 à Constantine	Tunis	Lettré en arabe et fervent destourien, il fût l'objet d'une condamnation de 3 mois de prison, le 3avril 1938 pour ses activités politiques.	MN-48-dos1, fol.49.
Mohamed Ben Mahiouz Ben Abderrazek	-	Souk-el-Arba	Chef de la cellule destourienne du djebel Abiod (Souk-el-Arba). Il a été expulsé en Algérie suite aux évènements de l'Oued- Méliz.	MN-45-dos1, fol.91.
Moktar Ben Brahim Ben Rabah Ben THALA	Né vers 1916 au Kef	Kef	Un destourien convaincu, il fût arrêté le 18 avril 1938 pour avoir organisé une réunion publique sans autorisation. Il fût l'objet d'une proposition d'expulsion vers son pays d'origine.	MN-45-dos4, fol.14.
Abderrahmane BESKRI	Biskra	Téboursouk	Membre de la cellule destourienne de Téboursouk.	MN-45-dos4, fol.11.
Mohamed Ben ACHOUR	Constantine	Téboursouk	Membre de la cellule destourienne de Téboursouk.	MN-45-dos4, fol.11.

La lecture de ce tableau nous permet de dégager un certains nombres d'observations :

Bien que nous n'ayons pas d'idée précise sur leurs descendances géographiques, nous remarquons que, contrairement, à la première génération de militants où les Algérois et les mozabites se sont les plus distingués par leur engagement politique, ce sont, cette fois-ci, les Constantinois qui ont pris la relève depuis le début des années trente. Cela est dû essentiellement au « caractère » de la ville de Constantine : pôle de résistance à la conquête. Son département avait connu un nombre considérable de révoltes dont les plus importants étaient ceux d'Ain Touta en 1916 et les événements de Sétif et Guelma en 1945. Par ailleurs, Constantine était aussi la plus « religieuse » des quatre grandes villes ; la seule, avec Tlemcen, à avoir conservé la structure sociale d'une ville arabe et à être un foyer vivant de culture algérienne. Siège de l'association des *Oulémas* dont le plus grand nombre de ses leaders étaient d'origine constantinoise (Abdelhamid Ben Badis, Béchir El Ibrahimi, Taieb El Okby, Larbi Tébessi, M'barek El Mili, etc.), le département abritait aussi le plus grand nombre des mosquées, des *medersas*, des zaouïas de la confrérie Rahmania connue par ses luttes anti-colonialistes[1]. De ce département, la Tunisie avait reçu une grosse partie de l'aristocratie algérienne, de la population urbaine et d'étudiants. C'est pour cela, nous ne nous étonnons pas de relever parmi les Constantinois le contingent le plus important d'hommes politiques qui sera appelé à jouer un rôle politique en Tunisie.

Quant à leur répartition territoriale en Tunisie, ces militants algériens étaient répartis comme suit : 9 à Tunis, 8 à Bizerte, 3 à Zaghouan, 2 à Téboursouk, 2 à Thala et 2 à Souk-el-Arba et enfin, 1 partout entre le Kef et Béja. Ainsi, ceux de Tunis et Bizerte étaient relativement plus nombreux que ceux des autres villes, il n'en restait pas moins que l'apport des militants de certaines villes à concentration algérienne était remarquable, comme c'était le cas du Kef et de Zaghouan. Il répondait en fait, aux tendances idéologiques du Néo-Destour et à son extension géographique. Ce dernier a su mobiliser l'ensemble de la population tunisienne dans sa lutte de libération nationale.

A la différence du Vieux Destour dont l'implantation territoriale, comme l'a souligné Mustapha KRAIEM, était plus solide dans le Nord et dans la région de Tunis que dans d'autres régions, le Néo-Destour était implanté dans les différentes régions de la Tunisie. Le Parti a pu même s'infiltrer dans les campagnes en établissant des antennes destouriennes dans le monde ru-

1- CHARGUI (M.), *Attriqua ar-rahmania wa dawrouha fi al-moukawama al-watanïa dhid al-ihtilal (1830-1881) (La confrérie Rahmania et son rôle dans la résistance nationale contre la colonisation),* Master en Histoire, Faculté Mountouri de Constantine, 1997, p 60.

ral sous forme d'un petit nombre de militants répartis dans les divers centres ruraux[1]. Par la mobilisation de la paysannerie et le rapprochement de la classe ouvrière à travers le contrôle des organisations syndicales créées sur son impulsion, le Néo-Destour a pu élargir ses assises sociales en attirant les Algériens de la basse et moyenne classe. Parmi les 28 cas étudiés, nous disposons d'informations précises sur la situation sociale de 11 d'entre eux : 3 fils de grands propriétaires (Hassen Nouri et les deux frères El Gasmi dont le père est Saïd Ben Abdellah Ben Belgacem El Gasmi, militant Jeune Tunisien). Les autres étaient des commerçants au nombre de 4 ; étudiants, 2 ; enseignant, 1 ; sans profession, 1.

Sur les 28 personnalités étudiées, il y avait 13 militants qui avaient rempli des tâches de responsabilités dans des sections destouriennes : secrétaire général, trésorier ou membre, dont certains d'entre eux était, à la fois, fondateur et président d'une cellule, tel le cas du nommé Mohamed Ben Mahiouz Ben Abderrazek, à Souk-el-Arba. Outre leurs engagements destouriens, 5 militants algériens avaient également des activités syndicales et associatives. Bien entendu, nous retrouvons Hassen Nouri et Tahar El Ouerghi, deux fervents syndicalistes, ayant joué un rôle important au sein de la seconde CGTT. Par contre, Mustapha El Gasmi, Mohamed El Aid El Djabairi et Chadli El Makki s'étaient intéressés par la vie associative. En raison de leur appartenance néo-destourienne confirmée, neuf personnes ont été expulsées vers leur pays d'origines, six autres furent l'objet de propositions de refoulements, deux ont été condamnés à des peines de prison et Un a été éloigné de sa résidence habituelle. Au terme de cette analyse, il est intéressant de s'interroger sur les positions qui avaient pris les Algériens vis-à-vis des autres partis politiques : le Vieux Destour et PCT.

B- Les communistes

Précisons d'abord que, si nous n'avons pas pu dresser un tableau aux noms des communistes algériens dans le mouvement national tunisien, cela ne veut pas dire qu'ils n'étaient pas présents. Politiquement parlant, les Algériens n'étaient pas tous des néo-destouriens, il y avait certainement ceux qui ont milité au sein du Vieux Destour et dans le PCT. Dans les centres miniers de Gafsa à titre d'exemple, nous avons déjà fait observer que les Algériens s'étaient affiliés massivement à l'USTT, où l'influence du Parti communiste était certaine. En 1946, lors d'une tournée syndicale entamée par Ali Jrad, secrétaire général du PCT, dans les quatre centres miniers, le nombre des adhérents à son Parti et à l'USTT avait considérablement augmenté : 500 adhé-

1- KRAIEM (M.), 1985, art. cit. p. 23.

rents à Métlaoui, 1500 à Moularès et 1000 à Redeyef[1]. Au cours de ces réunions, le PCT aurait mobilisé plus d'éléments algériens dans les centres de Redeyef et Moularès où les cellules communistes avaient une forte majorité d'Algériens[2].

Si l'effectif des adhérents du PCT et l'USTT était plus au moins important, il ne dépasse guère celui des autres partis dont le facteur de la radicalisation de la lutte nationale pour l'indépendance était le plus déterminant dans la stratégie de mobilisation et d'insertion de nouveaux éléments. Depuis l'arrivée du Front Populaire au pouvoir en France et la fondation du PCT, les communistes opérèrent un tournant qui se traduit par un changement en ce qui concernait la défense nationale en régime capitaliste. Nous avons vu auparavant, qu'ils ont soutenu ouvertement les partis nationalistes en défendant la primauté de la libération nationale sur l'émancipation sociale. Mais, depuis la Deuxième guerre mondiale, la dimension nationale et la lutte pour l'indépendance étaient reléguées au second plan dans la stratégie du PCT pour se mobiliser, à l'instar du PCF, et des structures de gauche dans la Métropole, dans la lutte contre le fascisme. Au lendemain des hostilités et avec le début de la guerre froide la priorité était donnée à la lutte contre l'impérialisme américain. Son comité central soulignait en 1947 que la nécessité absolue du peuple Tunisien est de s'allier aux peuples du monde pour combattre l'impérialisme américain et ses ambitions impérialistes. Devant ces erreurs de taille, considérer les communistes en Tunisie de la période coloniale comme militants pose problème en soi. Les nationalistes et, plus particulièrement, les Destouriens les considéraient comme des « traîtres » à la solde du Parti Communiste Français[3]. C'est pour cette raison, parmi d'autres, que PCT n'a pas pu gagner la « bataille » de recrutement, et s'il y avait des tentatives dans ce sens, elles demeuraient faibles et parfois sans issues.

C- Les vieux-destouriens

Rappelons ici que le Vieux Destour était majoritairement dominé par l'aristocratie urbaine de la société traditionnelle. Après la scission et même un peu avant, le Parti a connu de profondes transformations dont la direction ainsi que la base ne constituaient plus un bloc homogène ou un ensemble compact. Le Parti a pu élargir ses assises sociales en mobilisant pour l'ensemble

1- HAMZAOUI (S.), *op. cit.* p. 271.

2- AD. de Nantes, Carton 350 : rapport sur la situation des Algériens en Tunisie à la date du 13 octobre 1955.

3- KRAIEM (M.), *Le Parti Communiste Tunisien pendant la période coloniale*, ISHMN, Université de Tunis I, p. 300

de la Tunisie un total de 1234 destouriens[1] et en fondant d'autres cellules destouriennes dans l'intérieur de la Régence, notamment dans le *Sahel*. Cependant, il n'avait pas réussi à surmonter ses crises et à être le parti qui prône et qui agit pour la libération.

Profitant de cette ouverture sur des catégories sociales inférieures, certains Algériens avaient rejoint le Parti et, même élisaient pour des postes de direction au sein de certaines cellules provinciales. A titre d'exemple, nous y retrouvons à la tête d'un bureau d'une section destourienne à Bizerte, les noms de deux dirigeants algériens : Taieb Ben El Caïd Hassine et Mohamed Khemiri, ex-communiste et dirigeant syndicaliste[2]. Ce bureau a provoqué les incidents du cimetière de Bizerte à la suite d'une tentative d'enterrement, le 31 décembre 1932, d'un musulman naturalisé français. Formé le 7 mars 1933, le bureau de la section destourienne de Ferryville, comprenait deux dirigeants algériens issus de la classe pauvre : Ahmed Ben Mihoub El Houssine, président et Amrouni Belgacem Ben Hadj Amara, vice-président [3]. Ce dernier fut expulsé, le 23 juin 1933, suite aux évènements survenus dans le cimetière musulman de Ferryville[4]. Ailleurs, nous y retrouvons à la tête de la section destourienne de La Goulette, en 1933, un président algérien nommé Mohamed Ben Amar. A son tour, il fut expulsé en Algérie en juillet 1933[5]. A Testour, la présidence du bureau de la section destourienne a été confiée à l'Algérien Hédi Ben Mohamed Attia Annabi[6]. En 1938, une cellule du Vieux Destour a été constituée à Tindja dont Tijani Essoufi, marchand de charbon, a été élu secrétaire de son bureau[7].

Il est important de préciser que nous n'avons pu retenir pour la communauté mozabite que le nom d'un seul militant, Mohamed Themini, le libraire qui tenait sa boutique à souk Al-Attarine. Il était désigné par Abdelaziz Thâalbi, lors de son retour en Tunisie, un représentant du « Monde Arabe » dans la Régence. Bien apprécié son nouveau poste, Themini avait écrit à Ben Badis pour l'informer de la création d'un nouveau journal et l'inviter à désigner éga-

---

1- KRAIEM (M.), 1985, art. cit. p. 22.

2- ANT, Série MN, Carton 26, Dos. 2, Fol. 7 : rapport de la Sûreté publique sur les sections destouriennes datant de 1933.

3- Idem.

4-Ibid., Carton 10, Dos. 3, Fol. 2 : Rapport du Commissariat de police à Ferryville adressé le 17 mai 1936, au commissaire divisionnaire à Bizerte.

5- Ibid., Carton 27, Dos. 2, Fol. 170 : Note pour le Directeur de la Sûreté publique datant du 31 août 1933.

6- Ibid., Carton 26, Dos. 2, Fol. 10 : Liste des membres du bureau de la section destourienne à Testour (date de la fin de 1933)

7- Ibid., Fol. 30 : Rapport du Commissariat de police à Ferryville adressé le 31/01/1938, au chef service de la S.G. à Tunis.

lement un représentant pour l'Algérie[1]. Et, pour unir les méthodes d'action politique et échanger les informations, Mohamed Themini avait entretenu des liens avec les leaders du nationalisme arabe. En 1938, quelques mois après le contrôle de ses courriers postaux, l'administration française était bien renseignée sur ses correspondances avec un bon nombre de nationalistes arabes : Chakib Arselan à Berlin, le directeur de l'imprimerie Ibn Zeiydoun à Damas, Slimane El Barouni à Bagdad, Mustapha Mohamed, propriétaire de la Grande Librairie commerciale au Caire[2]. Mais comment peut-on expliquer cette régression mozabite au sein du Vieux Destour ?

Peut-on supposer que la communauté mozabite, elle-même, a aussi fini par remettre en question la stérilité de l'action nationaliste des dirigeants destouriens ? Pour eux, la direction devenait incapable de lever la lutte nationale à la hauteur de leurs aspirations. Si cela est vrai, pourquoi ne furent-ils pas attirés par les thèses néo-destouriennes ? C'est une question qu'il convient de creuser et pour laquelle en tout cas nous ne pouvons apporter de réponse précise. A la différence de la période des années vingt, la diminution de l'effectif des militants mozabites s'expliquerait à notre avis, par l'absence d'un certain leadership qui pourra représenter la communauté au sein du Vieux Destour. Sans doute, l'expulsion d'Abou Ishaq Brahim Ben Mohamed Atfeich en 1923, et le retour, au début des années trente, des étudiants zeitouniens comme ceux de Moufdi Zakaria et Abou Yakdan Brahim Ben Hadj Aissa, ont eu des effets néfastes sur la mobilisation politique de la communauté mozabite. Quant à Salah Ben Yahia, nous n'avons aucune information sur son sort. Il semblerait que l'absence de Thâalbi le poussa à rompre avec la vie politique.

Quant à leur non-adhésion aux thèses néo-destouriennes, nous constatons que les Mozabites n'ont pas trouvé dans le programme du Parti une part importante réservée à la question maghrébine en particulier et au monde arabe en général. Rappelons ici que l'élite mozabite s'était jointe au Vieux Destour qui se proposait, selon Thâalbi, regrouper tous les Nord-africains. Ce dernier écrivait à ce propos : « *Il faut qu'il en soit de même en Afrique du Nord…, le jour où les indigènes d'Afrique du Nord seront unis, aucun gouvernement étranger ne pourra leur résister*[3]… ». En se référant à ces principes, les Mozabites n'ont pas caché leurs aspirations à accorder une attention parti-

1- ANT, Série MN, Carton 33, Dos. 1, Fol. 141 : Lettre du Directeur de la Sûreté publique adressée le 20 octobre1938 au SG. du gouvernement tunisien.

2- ANOM, *Tunisie 25H,* Carton 25H32, Dos. 13, Fol. 1313 : Note de la Sûreté publique adressée le 13 novembre 1940 à la Résidence Générale, (ISHMN, Bob.A-46).

3- ANT, Série MN, Carton19, Dossier 2, Fol. 77 : Note du Commissariat Central de Police datée du 15/11/1921.

culière à la situation du M'zab. Nous avons vu auparavant, que Salah Ben Yahia n'hésita pas à demander à Thâalbi, quand ce dernier était à Paris en 1920, à s'intéresser davantage à la cause mozabite[1]. Ainsi, nous constatons que la priorité donnée à la question tunisienne par le Néo-Destour fût l'un des motifs qui avait découragé l'élite mozabite à rejoindre le Parti en 1934.

Le facteur politique était également à la base de cette mésalliance plus que d'autres facteurs. Nous y retrouvons les étudiants mozabites affiliés massivement à l'association « Jeunesse Unie Nord Africaine », fondée en 1936, par le néo-destourien Mohamed El Aid El Djabairi, d'origine algérienne. Cette association avait pour but de réunir les jeunes nationalistes des trois pays de l'Afrique du Nord selon l'orientation de l'Etoile Nord-Africain (ENA)[2]. En janvier 1938, cette association comprenait 150 étudiants de la Grande mosquée et des écoles franco-arabes dont la plupart étaient des Mozabites[3]. Pour attirer l'attention du Néo-Destour sur l'indivisibilité de la cause maghrébine, le Mozabite Mohamed Themini n'hésita pas à rendre sa librairie un lieu de rendez-vous pour les vieux et néo-destouriens afin d'entamer des discussions politiques sur le programme politique du Destour[4].

Il est à noter que la prise de conscience nationaliste chez les Algériens en Tunisie a été une réaction à la situation traversée par ce groupe. La nécessité d'une action politique s'imposait, non seulement chez l'élite intellectuelle et économique, dont la majorité était des Mozabites mais aussi, chez d'autres catégories modestes de la population algérienne : fonctionnaires, ouvriers, étudiants. D'un point de vue politique, ils sont bien placés, car leurs activités (professions libérales, ouvriers syndicalistes…etc.) leurs permettaient d'exercer une grande influence sur leur compatriote même s'ils ne militaient pas dans une formation connue.

Les Algériens étaient présents dans tous les partis politiques en Tunisie. A partir des années trente, leur engagement ne serait plus désormais influencé par des liens familiaux et communautaires, comme c'était le cas des Mozabites dans le Vieux Destour et de la famille Guellaty dans le parti des Jeunes Tunisiens au début, puis dans le parti réformiste, mais plutôt par les convictions idéologiques et politiques de l'époque : un signe fort du bouleversement de la société traditionnelle. D'après le tableau, nous pouvons remar-

1- Ibid., Fol. 38 : Lettre du Martin, Cdt militaire du territoire de Ghardaïa adressée le 4/1/1921 au rapporteur auprès du Conseil de Guerre de Tunis.

2- ANT, Série MN, Carton 32, Dos. 1, Fol. 446 : Note en date du 14/12/1936.

3- ANOM, *Tunisie 25H.* Carton 25H33, Dos. 2, Fol. 486 : Note de la Sûreté publique en date du 24/2/1938, (ISHMN, Bob.A-47).

4- ANT, Série MN, Carton 51, Dos. 1, Fol. 95 : Note à la date du 15/4/1941.

quer que le voisin et le neveu d'A. Thâalbi, le dirigeant de Vieux Destour, ont été des militants actifs au sein du Néo-Destour.

En conclusion, nous pouvons affirmer que les Algériens avaient joué un rôle important dans le mouvement national tunisien. En fournissant cadres et assises sociales aux partis politiques tunisiens, ils avaient largement contribué au développement de ses audiences idéologiques et politiques. Toutefois, cet engagement politique nous parait moins nombreux par rapport aux années vingt, en raison de la priorité donnée à la question tunisienne dans le programme du Néo-Destour. Ce qui permettait au nationalisme algérien de se développer selon des voies spécifiques. Il n'est donc pas étonnant que le mouvement national tunisien soit conçu comme un creuset où la conscience nationaliste de certains algériens a été perfectionnée.

2) Le militantisme algérien dans les deux mouvements nationalistes

Pour mesurer le degré d'intégration des Algériens dans la vie collective, il convient de sonder leur participation à la vie politique tunisienne. Dans son étude sur l'insertion des immigrés, Selim ABOU distingue des sous-catégories d'intégration : le premier niveau est celui d'intégration de *fonctionnement* où l'immigré devient capable de communiquer et de gagner sa vie en toute autonomie. Le second est celui d'une intégration de *participation,* où l'immigré est actif dans la société et il peut jouer un rôle dans un domaine d'activité quelconque : la politique, le syndicalisme, les mouvements sociaux. Enfin, l'intégration d'*aspiration,* où l'immigré décide de lier son avenir et celui de ses enfants aux projets d'avenir du groupe comme membre à part entière de la société[1].

Nous avons vu, auparavant, que la scission qui a eu lieu en mars 1934, au sein du parti du Destour et qui a donné lieu à la naissance du Néo-Destour, est accompagnée par la constitution d'un certain nombre d'associations tunisiennes et algériennes, signe de l'émergence de la jeunesse sur le plan social et politique. Les groupements algériens sont proches des partis nationalistes des deux pays et partagent avec eux la revendication de l'indépendance et d'une identité maghrébine commune. En juin 1937, Moufdi Zakaria à titre d'exemple, a noué des liens avec les leaders du Néo-Destour et formé à Tunis une filiale du PPA, nouveau Parti nationaliste algérien. Cette filiale a été confiée à Chadli El Makki, président de l'Association des Etudiants Algériens de la Grande Mosquée et au président de

1- ABOU (S.), art. cit., p.129.

l'Association Amicale des Algériens Musulmans de Tunisie[1]. L'élan de solidarité maghrébine était aussi à l'origine de plusieurs contacts fréquents entre Ben Badis et des dirigeants des partis nationalistes tunisiens afin de constituer à Tunis, une association comparable à celle des *Oulémas* algériens[2]. D'autres associations éphémères étaient aussitôt contrées par la France, comme La Jeunesse Unie Nord-Africaine, créée en décembre 1936 par Mohamed El Aid El Djabairi, d'origine algérienne. Elle est vite combattue par les autorités coloniales après l'arrestation de son président El Djabairi, alors qu'il effectuait une tournée de propagande en Algérie visant l'unification et l'autonomie des trois pays du Maghreb.

Il faut dire que le caractère fragmentaire de nos sources ne nous autorise guère à suivre les différentes formes de leur engagement politique depuis 1930. Ce qui nous nous contenterons d'étudier seulement quelques épisodes, où la présence des Algériens était remarquable. Le 9 avril 1938, la Tunisie a connu l'un des évènements les plus sanglants de l'histoire de la période coloniale. Après l'arrestation des militants du Néo-Destour (Youssef Roussi, Hadi Nouira, Salah Ben Youssef et Slimane Ben Slimane), le Parti organisa le 7 avril 1938 une manifestation de protestation regroupant 2.500 personnes, devant le palais beylical de Hammam-Lif. Le militant Mongi Slim, membre du conseil national du Parti put rencontrer le Bey et solliciter son intervention en vue d'obtenir l'élargissement des responsables du Parti emprisonnés. Ne voyant rien venir, le Néo-Destour avait décidé d'appeler à une grève générale le 8 avril 1938. Le même jour, une grande manifestation conduite par Mongi Slim et Ali Belhouane partit de Halfaouine, du centre de la *médina*, emprunta les principales artères de la Capitale, se dirigeant vers la Résidence Générale. Le lendemain, des heurts sanglants éclatèrent et se soldèrent par un bilan de 22 morts. Parmi ces victimes, nous pouvons citer les deux Algériens : Ben Oualid Bou Alem Ben Ali Ouali et Seghaier Ben Mohamed Ben Othman[3]. Jusque-là, le thème de la libération nationale n'a pas été bien exploité pour mobiliser les Algériens qui devaient être sensibles à telle revendication.

Pendant et après l'occupation allemande de la Tunisie, mai-juin 1943, certains néo-destouriens y compris des éléments algériens ont été ouvertement accusés de collaboration avec les Allemands. C'est ainsi que la Brigade du Pont du Fahs par exemple, a pu arrêter, le 3 juin 1943, un groupe de 62

1- BELAID (H.), art. cit, p.99.

2- Idem.

3-ANT, Série MN, Carton 38, Dos. 2, Fol. 398 : Lettre du directeur de la Sûreté publique adressée le 21 avril 1938 au RG.

néo-destouriens parmi lesquels il y avait 5 Algériens[1]. D'autres ont été internés dans des camps de surveillance pour leur sentiment germanophile, comme fut les cas d'un certain Tahar Djellabi et son compatriote Tahar Hamed, tous deux internés dans le camp de surveillance du Kef[2]. Au milieu des années 1950 et à la veille de l'indépendance, le Néo-destour représentait une réelle force politique qui avait eu sur les Algériens en Tunisie, des influences inestimables. Néanmoins, les questions de l'indépendance, des conventions de l'autonomie interne, de l'union maghrébine et le soutien au FLN dans sa guerre de libération, demeuraient sources de conflits et de scission entre les Néo-destouriens, notamment entre les partisans de Salah Ben Youssef et celui d'Habib Bourguiba. Sur ce point, nous y reviendrons dans le dernier chapitre, pour analyser les positions des Algériens vis-à-vis des évènements qu'avait connus le pays.

De l'autre côté, le mouvement national algérien était caractérisé dans les années 1950 par un véritable multipartisme. Le PPA-MTLD, l'UDMA et le PCA étaient les partis de masse avec une représentation parlementaire et un grand nombre d'électeurs. Ils étaient capables de mobiliser de grandes masses pour des buts politiques et sociaux. C'est l'action de ces partis politiques qui a mis en lumière les contradictions de l'ordre colonial, suscitée par des idées et des aspirations, transformant les mécontentements en opposition politique structurée et organisée. Sans doute, l'idée de l'indépendance a fleuri et pris plusieurs formes et allait se traduire par un engagement progressif au sein du FLN dans sa guerre de libération nationale. Il convient de rappeler qu'à partir des années trente, il y avait une présence clairement identifiable dans le mouvement national algérien, de plusieurs Algériens formés et encadrés par des partis politiques tunisiens.

Depuis l'éveil du nationalisme, les étudiants algériens, les expulsés de la Tunisie et les commerçants avaient joué un rôle incontestable dans la fondation des liens de solidarité entre les deux mouvements nationaux tunisiens et algériens. Initiés au militantisme politique au sein du Vieux Destour, Moufdi Zakaria et Abou Yakdan, dès leur retour en Algérie, allaient affirmer davantage leurs convictions nationalistes. Le premier adhéra à l'ENA, puis devient en 1936-1937 un membre du PPA, avant d'être à la tête de son comité central en 1944[3]. Quant au second, journaliste, écrivain et propriétaire d'une imprime-

---

1- Ibid., Carton51, Dos. 3, Fol. 110 : Liste des suspects adressée par le chef de la Légion de Tunis au C.C. de Tunis, le 22/5/1943.

2- Ibid., Dos. 2, Fol. 398 : Etat nominatif des internés civils tunisiens présents au camp du Kef à la date du 31/12/1942.

3- STORA (B.), *Dictionnaire biographique des militants nationalistes algériens E.N.A., P.P.A., M.T.L.D. (1926-1954),* Paris, éditions l'Harmattan, 1985*,* p. 260, 261.

rie à Alger, il aidait l'ENA, le PPA et l'association des *Oulémas* d'Algérie, à tirer les tracts et les brochures[1]. Par ailleurs, El Djabairi et El Makki, tous deux présidents d'associations, ont pu coordonner les activités du Néo-Destour à ceux de l'ENA, du PPA et du MLTD. Un lien solide se concrétise suite au départ des militants algériens expulsés vers leur pays d'origine.

Mis à part le rôle joué par Ahmed Tawfiq El Madani dans la mise en place d'une relation active entre les vieux destouriens et les militants de l'association des *Oulémas*, les militants néo-destouriens Mustapha El Gasmi, Hassen Nouri et tant d'autres militants ont pu opérer la jonction entre le Néo-Destour et le PPA, et ils ont créé de ce fait, un vrai relai de transmission entre les deux mouvements nationaux. Il résulte de cette affiliation de plusieurs Algériens en Tunisie à des tendances politiques et idéologiques différentes, une prise de conscience nationaliste sur des bases strictement algériennes. C'est ce qui permet à certains d'entre eux d'adhérer au FLN. Par leurs activités diverses, les militants algériens ont largement contribué à la diffusion de l'idée nationaliste et à la prise de conscience d'une identité menacée par le colonisateur. Il s'agit là d'une véritable entrave à toute politique française d'intégration et d'assimilation.

1- Ibid., p.338.

CHAPITRE III

Vécu et résultat de l'intégration à la française : mutations et résistances

Les nouvelles données politiques qui suivirent la montée du Front populaire et la Seconde Guerre mondiale d'une part, l'éveil du nationalisme au Maghreb de l'autre, exigeaient un changement de la politique française envers les Algériens. Il fallait leur assurer une égalité de traitement avec les autres Français : la loi de 1936, l'Ordonnance du 7 mars 1944 et la constitution de 1947, avaient permis aux Algériens des droits politiques modestes mais d'importance. Néanmoins, ils continuaient à subir un régime discriminatoire qui subsistait malgré toutes les affirmations contradictoires. Si ces réformes ont pu marquer un certain progrès vers l'assimilation politique et civique des Algériens, ils constituaient, en revanche, la base d'une lutte anti-assimilationniste sous le couvert d'un nationalisme algérien naissant. Pour saisir les changements en ce qui concerne les conditions auxquelles étaient soumis les Algériens en Tunisie, il nous parait utile d'étudier les dispositions des lois qui ont régi le statut juridique.

I. Evolution du statut juridique des Algériens depuis 1930

Les Algériens musulmans étaient censés être de nationalité française du fait de l'annexion de leur pays à la France et surtout quand ils sont originaires des trois départements français de l'Algérie. Néanmoins, ils ont continué à être considérés, au moins à une date très tardive, comme des sujets français dépourvus des droits attachés à la qualité de citoyen français. D'après Guy PERVILLE, *« la masse de la population musulmane de l'Algérie n'avait jamais été considérée comme vraiment française, et elle ne s'était jamais vraiment considérée comme telle, sinon peut-être en partie à une date très tardive* [1]». Pour en mesurer le progrès au niveau de la juridiction fran-

1- PERVILLE (G.), « Le mouvement national algérien ; phénomène singulier ou cas particulier », in Actes du 1er congrès de forum de l'histoire contemporaine sur : *Méthodologie de l'histoire des mouvements nationaux au Maghreb*, Zaghouan, publication Fondation Temimi, 1998, p.105.

çaise, nous contenterons présenter certaines lois permettant aux Algériens l'accès à certaines droits politiques et civiques.

1) Une identité officielle en conformité : FMA

Inspiré par l'ancien gouverneur d'Algérie Maurice VIOLETTE, le gouvernement Blum, en 1936, a proposé une loi permettant à un petit groupe de musulmans (entre 20 et 25 milles) d'acquérir la citoyenneté française et obtenir, par la même, le droit de vote aux côtés des 200 000 électeurs français, indépendamment de leur statut personnel qu'ils pourront conserver[1]. La loi a été bien accueillie par les musulmans d'Algérie, sauf pour certains milieux nationalistes. Elle n'est soutenue en Algérie que par Ferhat Abbés et les *Oulémas*, par contre le PPA, crée en 1937 à la suite de la dissolution de l'ENA, y était clairement opposé. Quant aux français d'Algérie, ils ont accueilli ce projet de loi avec hostilité, affirmant que si ce projet passait, le corps électoral pourrait se trouver en minorité dans certaines communes algériennes. Ils ont proposé d'ailleurs de faire élire par les Musulmans en collège électoral séparé 10 députés et 3 sénateurs. Lors du congrès d'Alger du 14 janvier 1937, les 300 maires d'Algérie se prononcèrent à l'unanimité contre le projet[2].

Peu de temps avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une nouvelle réglementation d'assimilation française permit aux Algériens d'accéder, au moins théoriquement, aux droits civils et politiques des citoyens français : l'Ordonnance du 7 mars 1944. Cette ordonnance déclarait citoyens français, les Français musulmans de sexe masculin, âgés de 21 ans et plus, et appartenant à certaines catégories socio-professionnelles, comme anciens officiers, fonctionnaires, personnalités diverses, diplômés, membres de la Légion d'honneur. En outre, elle a supprimé le statut pénal de l'indigène et soumet les Musulmans aux mêmes tribunaux et aux mêmes lois que tous les Français. Plus encore, elle a pu naturaliser, dans leur statut personnel, 60.000 musulmans qui deviennent donc électeurs dans le premier collège, tandis que les autres de sexe masculin âgés de 21 ans, soit presque 1,2 millions personnes, deviennent électeurs d'un second collège. Par ailleurs, l'ordonnance a pu confirmer définitivement l'appellation donnée, depuis 1939, aux Algériens : Français Musulmans d'Algérie.

[1]- WEIL (P.), 2003/3, p.14.

[2]- Idem.

Cette réglementation a été concrétisée aussi par plusieurs dispositions de la loi du 20 septembre 1947, portant statut organique de l'Algérie[1]. En fait, ladite loi et notamment ses articles 80 et 82, posait les principes de l'égalité politique et civique et de l'égal accès pour tous aux fonctions publiques sans qu'ils doivent renoncer à leurs statuts personnels. A compter de 1956, toutes les institutions élues au double collège sont progressivement dissoutes pour être remplacé définitivement en 1958, par le collège unique. Les ordonnances du 15 novembre 1958 rompaient définitivement le lien entre la citoyenneté et le Code civil, supprimaient les deux collèges électoraux et fusionnaient finalement les populations en une seule catégorie de « Français » à part entière. Elles avaient donné, aussi, aux musulmans d'Algérie une représentation plus proportionnée à leur importance dans la population algérienne : 46 députés sur 67 et 22 sénateurs sur 31[2]. D'après cette présentation rapide de la nouvelle juridiction française depuis les années 1930, nous pouvons remarquer que ces réformes qui suivirent la Seconde Guerre mondiale furent une ultime tentative pour réaliser l'égalité juridique entre Français d'Algérie. Elles devaient contribuer à atténuer les disparités entre eux, en insistant tous sur le fait que les Algériens musulmans ayant acquis la qualité de « citoyens » français jouissent de la plénitude des droits et avantages inhérents à cette qualité. Néanmoins, les Algériens demeuraient, jusqu'à l'indépendance, des Français démunis de l'essentiel de leurs droits politiques, économiques et sociaux.

A l'égard des Algériens, les mesures prises par les autorités coloniales pour mettre fin à la discrimination n'avaient pu rejeter d'autres. Sans multiplier les exemples de l'ostracisme dont étaient victimes les Algériens musulmans, nous allons citer deux cas. Nantis de la qualité de citoyen français, les anciens militaires indigènes continuaient à toucher une retraite inférieure au taux prévu pour les citoyens français métropolitains ou étrangers naturalisés. Il y avait là, une injustice à leur égard par application du décret du 2 février 1926 sur les bonifications coloniales et le régime de la retraite des mili-

1- L'article 2 de la loi du 20 septembre 1947, stipulait ceci : « *L'égalité effective est proclamée entre les citoyens français. Tous les ressortissants de nationalité française des départements d'Algérie jouissent, sans distinction d'origine, de race, de langue ni de religion, des droits attachés à la qualité de citoyen français et sont soumis aux mêmes obligations. Ils jouissent notamment, de toutes les libertés démocratiques, de tous les droits politiques, économiques et sociaux attachés à la qualité de citoyen de l'Union française, garantie par le préambule et l'art. 81 de la constitution de la république française* ».

2- WEIL (P.), 2003/3, p.14.

taires[1]. Par ailleurs, le décret du 9 septembre 1924, dans son article 4, exclut formellement les Algériens musulmans du bénéfice d'achat et de vente des lots de colonisation. Ainsi donc, lorsqu'un « citoyen » français de confession musulmane avait pu ramasser, lors de son séjour en Tunisie ou ailleurs, de quoi acheter un bout de terrain en territoire de colonisation dans son pays d'origine, ce décret du 9 septembre 1924, qui admet à ces ventes les naturalisés étrangers d'origine européenne, lui interdisait sa légitime prétention. A tous les niveaux, nous n'imaginons pas qu'il y avait des nuances pour les Algériens en Tunisie dont les exemples de l'ostracisme étaient aussi multiples à leurs égards.

Afin d'abolir la discrimination administrative et d'instaurer les droits politiques des Algériens en Tunisie, les autorités coloniales avaient pris des mesures décisives en 1955. Par une circulaire qui date du 10 janvier, le Résident Général décida de ne plus exiger des Algériens leur inscription au matricule et de ne plus délivrer de nouvelles cartes d'immatriculation. Désormais, le certificat d'immatriculation a été remplacé par l'attestation de la nationalité[2]. Concernant la carte d'identité nationale, elle était aussi spéciale parce qu'elle porte jusqu'en 1955, la mention « FMA ». Cette formalité prescrite par l'arrêté du 18 août 1939, était généralement interprétée, par cette catégorie de « citoyens » français, comme une mesure discriminatoire à leur égard puisque dans la quasi-totalité le nom patronymique, était largement suffisant à préciser l'origine de l'intéressé. Désireux d'éviter cette mesure discriminatoire à leur égard, l'administration française décida en janvier 1955, de délivrer une nouvelle carte d'identité qui faisait état de la seule qualité de Français sous la rubrique « nationalité »[3]. Mais les évènements ultérieurs n'avaient pas donné à son application une suite favorable. La persistance de certaines mesures d'exception avait certainement des répercussions néfastes sur les Algériens en Tunisie en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité française.

1- Le décret du 2 septembre 1924 stipule, en effet, en son article 16 : « *Les bonifications sont acquises à tous les fonctionnaires civils et militaires de l'Etat servant hors d'Europe et sans distinction d'origine* ». En fait, ces bonifications ont été étendues aux fonctionnaires français nés en Algérie, d'origine métropolitaine, étrangère ou israélite, tandis qu'elles ont été systématiquement refusées, par application du décret du 2 février 1926, aux Algériens musulmans sujet français. Voir à ce propos ANT, Série SG5, Carton 99, Dos. 5, Fol. 16 : procès-verbal de la séance du 18 mars 1939 de la chambre des députés pour une proposition de loi.

2- AD de Nantes, Dos. 120 : Lettre du RG adressée le 10 janvier 1955, aux Contrôleurs Civils et Chefs des bureaux des indigènes en Tunisie au sujet de l'immatriculation des FMA.

3- Idem.

2- Les Algériens en Tunisie face à la naturalisation

Malgré les efforts déployés par la France depuis presque un siècle pour favoriser l'acquisition de la nationalité française, nous comptons encore un faible accroissement du nombre des naturalisés algériens. Selon les premières statistiques officielles du gouvernement tunisien faites en avril 1956, les FMA étaient estimés à 66.000 âmes, alors que ce même chiffre était à l'ordre de 144.000 âmes pour les autorités françaises en 1955[1]*. Cette divergence nettement remarquable entre les deux chiffres avancés s'explique partiellement par la présence d'une catégorie d'individus à statut indéterminé qui pouvaient facilement être dénombrés en tant que sujets tunisiens ou être classés dans la liste française des FMA. Ils constituaient ainsi la moitié de la population algérienne à cette époque, si nous prenons en considération le chiffre avancé par les Français, et presque le 1/5 du total, si nous nous référons à celui des Tunisiens.*

Juridiquement, l'existence d'une catégorie à statut hybride ou indéterminée, nous amène à poser la question : qui étaient appelés à s'assimiler à la société française parmi les Algériens ? Nous nous référons à des concepts récents, élaborés de l'actuelle politique française de migration : assimilation et intégration. Le premier concept désigne « l'action de rendre semblable dans le sens d'égaler*… » et, le second concept désigne «* le degré de cohésion de l'ensemble qu'il est important de mesurer[2]*… ». Ainsi, la première définition donnant à l'assimilation une connotation d'absorption et de négation de l'autre, et la seconde donnant à l'intégration, le sens d'accueil aux immigrés sans confiscation de leur identité.*

Concernant les Algériens en Tunisie, il convient de souligner que l'administration coloniale a su adopter les deux concepts à la fois, tout en essayant de ne pas confondre entre deux politiques différentes. Sont considérés « assimilés », tous les Algériens ayant expressément renoncé à leur statut personnel, en acceptant d'être régis par la législation française en matière de droits civils et politiques dont jouissaient les citoyens français. Par contre, ceux qui n'ont pas expressément renoncé à leur statut personnel et continuent à être régis par la législation musulmane en matière de mariage, de répudiation et de succession, ne pouvaient être considérés que comme des « intégrés » en voie d'assimilation. Ainsi, nous constatons que des droits civils et politiques attachés à la qualité de citoyen français n'ont bénéficié qu'à ceux

1- MESSAOUDI (A.): 1999, art. cit., p. 296.

2- GRAWITZ (M.), *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1988, p. 215.

qui ont pu prouver leur passage du niveau de l'intégré au niveau de l'assimilé. Si assimilation il y avait, elle est très tardive et restreinte à l'élite la plus francisée et occidentalisée. Par contre, les autres demeuraient des citoyens spéciaux et, disons le mot, des citoyens de deuxième zone et leur assimilation ne pourrait être que superficielle comme l'avait métaphoriquement représentée A. Ben Badis. Ce dernier l'avait rassemblé à un mélange d'eau et de l'huile qui, s'ils sont mélangés, ce n'est que pour très peu de temps, puis chacun d'eux se sépare facilement de l'autre[1].

Peut-on aussi expliquer ce faible taux des effectifs d'Algériens naturalisés français, par le rejet de deux parties adverses (Algériens et Français) de la politique de la naturalisation, entamés depuis plus d'un siècle. Les Algériens en Tunisie assimilaient le changement de nationalité à une apostasie, répondant, en fait, à une action engagée par les nationalistes tunisiens dans leurs combats contre la naturalisation française des indigènes. Et pour les Français, le « péril italien » se faisant moins menaçant comme le montrera les statistiques de 1931 : 91.427 Français contre 91.178 Italiens. Donc, il ne s'agissait plus d'accroître le nombre des Français en multipliant les naturalisations. Dans une correspondance avec le ministre des Affaires Etrangères, le Résident Général met l'accent sur « *le devoir impérieux de ne pas repousser un apport intéressant susceptible d'accroître avec d'excellent éléments le nombre de nos nationaux dans ce pays…*[2]».

Nos statistiques donnent les indications suivantes[3]: 4.051 naturalisés en 1947, 2.389 en 1948, 1.699 en 1949, 1.845 en 1950, 1.206 en 1951, 1.127 en 1952 et 767 en 1953. A la lumière de ces chiffres, nous pouvons donc conclure que les naturalisations des Algériens musulmans se sont faites moins nombreuses parce qu'elles ont paru moins souhaitables pour ceux qui devaient le demander et ceux qui devaient les accorder. Le mécontentement des FMA se justifierait dans quelque part, par un retour à la demande de la nationalité tunisienne.

Nous n'avons pas des données statistiques sur le nombre des Algériens qui avaient demandé la nationalité tunisienne, mais en se basant sur

---

1- *Es-Sabah,* du 25 mai 1956.

2- QO, Série *Tunisie 1917-1940.*, Carton.168, Dos. 1, Fol. 23, Cité par ALLAGUI (A.) : « Les Juifs face à la naturalisation dans le Tunis colonial », In Colloque : *Histoire communautaire, histoire plurielle : la communauté juive de Tunisie*, CPU, Manouba, 1999, p. 204.

3- QO, Tunisie 1944-1955, Carton 624, Fol. 145 : Rapport du RG, adressé le 5 mars 1954 au ministre des Affaires Etrangères. (ISHMN, Bob. 820).

quelques indices, nous constatons que l'acquisition de la nationalité s'était de nouveau réactivée juste avant et après l'indépendance. Cependant, elle n'était jamais sans condition ou sans réserve. Pour acquérir la nationalité tunisienne, l'Algérien devait fournir au moins un certificat de bonne conduite délivré par le *cheikh* de sa communauté.

Rappelons qu'après la crise de 1955, plusieurs algériens se sont retrouvés exclus des œuvres sociales organisées par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance (des prêts de semences et le travail dans des chantiers). Pour en profiter, le gouvernement tunisien a su jouer sur les conditions matérielles et psychologiques d'une majorité algérienne pauvre, en s'appuyant à la force du « pain et du travail », pour qu'ils acquièrent la nationalité tunisienne. Plusieurs d'entre eux, par conviction ou par crainte de représailles, les a demandés afin de ne pas être exclus des œuvres sociales et économiques. En parallèle, d'autres mesures juridiques ont été prises, notamment une circulaire qui date de 1952, pour dénier toute valeur probante aux pièces d'identité française utilisées habituellement par les Algériens et en particulier les certificats d'immatriculation[1]. Afin d'anéantir les pressions, le président de l'Amicale des Algériens en Tunisie a adressé, en 1955, une lettre au président du conseil du gouvernement tunisien lui exprimant sa vive inquiétude. Dans cette lettre, il a écrit ceci : *« Les Algériens sont aux environ de 300 milles âmes dont la majorité certes tunisifiés mais voulant garder malgré tout leur qualité d'Algérien…. C'est pourquoi, M. le président, le Comité directeur de l'Amicale estime de son devoir de soumettre de toute urgence ce problème à votre jugement, sûr que le gouvernement tunisien ne traitera pas en étrangers ceux qui de tout temps ont donné le meilleur d'eux-mêmes à la Tunisie* [2]».

Contrairement à cette politique de pression, plusieurs Algériens, surtout dans les régions de l'Intérieur avaient volontairement acquis la nationalité de la Tunisie indépendante. Il s'agissait des groupes assimilés aux Tunisiens, des petits propriétaires, des ouvriers agricoles et un nombre considérable de travailleurs des mines et de la zone urbaine de Tunis qui n'avaient guère de contacts avec les autorités administratives françaises. Ayant des statuts socioprofessionnels nettement modestes et n'étant pas totalement assimilés à la culture française, ils pouvaient trouver dans le statut de « citoyens » tunisiens de nouveaux horizons d'ascension sociale. De l'autre, la naturalisation tunisienne était aussi admise par certains FMA aussi bien parmi les notabilités

1- MESSAOUDI (A.): 1999, art. cit., p. 296.

2- ANT, Série SG5, Carton 34, Dos. 1, Fol. 4 : Lettre du président de l'Amicale adressée le 7 octobre 1955, au président du conseil du gouvernement tunisien.

foncières et religieuses que chez les petits fonctionnaires. Pour eux, l'acquisition de la nationalité tunisienne n'était pas sans risque de perdre certains droits : refus d'autorisation de séjour, refoulement vers l'Algérie, suppression d'emploi, retrait du droit à la propriété foncière[1]. Mais il nous semble qu'avec le statut d'un citoyen tunisien, les FMA pourraient recevoir une expérience politique au sein des partis tunisiens, avant de s'engager définitivement dans le mouvement national algérien.

Pour conclure, nous pouvons dire que pour l'administration française, la politique d'assimilation était une tâche difficile qui n'avançait que lentement. Comme elles étaient partielles et en deçà des aspirations de la masse, les réformes pour soumettre tous les Algériens en Tunisie aux règles du droit civil français, restaient une affaire inachevée durant toute l'époque coloniale. Par contre, elles ont pu assurer une participation algérienne à la vie politique française.

II. Les institutions représentatives des FMA en Tunisie : aspects et limites

Les aspirations des Algériens musulmans se limitèrent longtemps à chercher à faire supprimer les différentes mesures d'exception auxquelles ils étaient soumis. Avec la promulgation de l'Ordonnance du 7 mars 1944, les Algériens en Tunisie ont pu accéder à des droits politiques modestes mais d'importance pour la consolidation du nationalisme algérien. A côté de ces nouvelles institutions représentatives de la population algérienne, l'administration du Protectorat ne cessa de garder le c*heikhat* des Algériens, l'une des plus anciennes institutions de la société traditionnelle.

1) Le maintien du Cheikhat des Algériens

Rappelons ici que depuis l'établissement du Protectorat, l'administration française a profondément transformé le *cheikhat* des Algériens en un organe de police administrative et fiscale. Or, nous avons constaté qu'avec le réveil du nationalisme et l'apparition de nouveaux organismes re-

1- AD de Nantes, Dos. 350 : Extrait d' 1889.

1- PERVILLE (G.), 1998, art. Cit. p. 105.

1- LE TOURNEAU (R.), *Evolution politique de l'Afrique du Nord Musulman 1920-1961*, Paris, 1962, p.168

présentatifs de la population algérienne (syndicats, Partis politiques, associations…etc.), le rôle du *cheikh* allait diminuer, bien au contraire, il ne cessa de se renforcer voire multiplier ses actions auprès de ses ressortissants. En augmentant leur nombre, les autorités coloniales donnaient au c*heikh* le nom d'assistant administratif, puis après l'indépendance, auxiliaire consulaire[1]. Les *cheikhats* des Algériens n'ont été dissous qu'avec des arrêtés ministériels qui datent de juillet 1957. Il nous paraît utile avant de procéder à une analyse du fonctionnement de cette institution, de brosser un tableau contenant l'ensemble des *cheikhs* algériens dont voici les noms :

Tableau n°17
Les cheikhs algériens en Tunisie (1930-1957)

	Nom du cheikh	Date et lieu de naissance	Date de l'entrée en fonction	Date de départ	*Etat de fortune*
Cheikhs des Mozabites	Hadj Mohamed Ben Hadj BABA MOUSSA	-	Décret du 8 août 1935.	Décédé en 1946.	Propriétaire
	Bahmed Bakir Ben Mohamed Ben M'hamed	-	Décret du 17 avril 1947	2 juillet 1957	Commerçant
Cheikhs des Constantinois	Tahar Ben Mohamed Ben Mustapha BORNAZ	-	Depuis 1928	Décédé le 12 mars 1943, suite à un bombardement allemand de la gare de Tunis	Commerçant
	Ben Abderrazak HAMEMI dit Hamou Ben Ali	Vers 1882 à Constantine	Décret du 5 août 1944	Décédé en 1949	Propriétaire et commerçant
	Mohamed B. Mohamed B. Hadj Salah KHANTACHE	-	En 1950	Le 2 juillet 1957	Propriétaire Et commerçant
Cheikhs des Souafas	Mohamed El Gadri Ben El Hadj Salem	-	Décret du 28 avril 1938	1957	Commerçant
Cheikhs des	Djalloul B. Hadj Ramdane	-	Avant 1938	Décédé en 1938	Commerçant

Ouarglias et Touggourtins	Ahmed Ben Hadj Ahmed Ben Saïd ROUHOU	-	Arrêté du 30 mai 1938	-	Commerçant
LE CONTROLE CIVIL DU KEF					
Caïdat du Kef	El Almi Ben Larbi SAHRAOUI	-	Arrêté du 1 mars 1930	1939	Propriétaire - agriculteur
	Lakhdar Ben Abdellah Ben Amor GATTOUCHE	-	Arrêté du 15 avril 1939	En 1944, admis au repos pour maladie	Propriétaire-agriculteur
	Mohamed El Mahi Ben Ahmed Ben El Hadj Saïd	-	1944	Le 2 juillet 1957	Propriétaire-agriculteur
Caïdat de Tadjerouine	Ghout Seghaier Ben Mohamed B. Ali Seghaier	En 1880 à Constantine	1929	Décédé en 1942	Propriétaire-agriculteur
	Boughrara Salah Ben Ali Ben Ahmed Yahyaoui	-	Arrêté du 26 juillet 1944	Relevé de ses fonctions en 1945	Propriétaire-agriculteur
	Latif Brahim Ben Hadj Mohamed FRIHI	-	Arrêté du 7 juin 1947	Le 31 mars 1957	Propriétaire-agriculteur
LE CONTROLE CIVIL DE BIZERTE ET MATEUR					
Caïdat de Bizerte	Aouda Hassen Ben Ahmed Ben Hadj Ali	En 1905 à Bizerte	Arrêté du 4 mars 1944	Le 2 juillet 1957	Propriétaire-agriculteur
LE CONTROLE CIVIL DE MAKTAR					
Caïdat Ouled Aoun	Sadok Ben Hadj Chabaane "Benzazia"	-	Décret du 12 octobre 1932	-	Propriétaire-agriculteur
LE CONTROLE CIVIL DE TEBOURSOUK					
Caïdat de	Salah Ben El Hadj Ahmed B.	En 1886 à	Décret du 31 août 1931	Démission en 1936	Il possède 130

Téboursouk	Mohamed BEN HADID	Harrouch Constantine			hectares à Téboursouk et en Algérie
	Hadj Ismail B. Dahmane Ben Ahmed BEN HADID	En 1890 à Téboursouk	Décret 16 avril 1936	Le 1 juillet 1957	Propriétaire-agriculteur
LE CONTROLE CIVIL DE THALA					
Caïdat de Thala	Mohamed Ben Hadj Mohamed MOKRANI	**-**	Arrêté du 16 juillet 1930	Le 1 juillet 1957	Propriétaire-agriculteur
LE CONTROLE CIVIL DE TOZEUR					
Caïdat de Tozeur	Sultane Ben Bourogâa	En 1906 à Tozeur	Arrêté du 16 février 1946	Le 1 juin 1957	Propriétaire

SOURCE : ANT, Série A, Carton 1, Dos. 15 (15/2,15/3, 15/4) ; 19 (19/2) ; 20 (20/4) & carton 28, dos. 21 (21/2) ; carton 48, do. 20 (20/2) ; carton 56, dos. 37 (37/2, 37/3, 37/4) ; carton 60, dos. 22 (22/2, 22/3) ; carton 64, dos. 32 (32/3, 32/4) ; carton 72, dos. 32 (32/1,32/4) ; carton 96, dos. 14 (14/5) et carton 112, dos. 36.

La lecture de ce tableau nous permet de faire quelques observations sur ces 20 *cheikhs* sur lesquels nous avons quelques informations quant à la période de mise en fonction et à l'état de leurs fortunes. Ils sont tous des grands propriétaires, disposant d'une autorité matérielle et morale qui leur garantissaient une certaine légitimité pour prendre le pouvoir sur leurs compatriotes.

A côté de cette qualité basée sur la fortune personnelle, nous constatons aussi que la France a réussit, après des enquêtes larges et minutieuses sur les candidats au poste du *cheikh*, à mettre en place ceux qui ont éprouvé un certain loyalisme. Nous n'avons rencontré dans cet échantillon qu'une seule démission alors qu'ils étaient 5 pendant la période qui s'étale de 1881 à 1930. Les carrières des autres *cheikhs* se sont terminées soient par la mort de l'intéressé ou par son admission au repos pour une maladie soient par les arrêtés ministériels de 1957, qui ont pu mettre fin à la fonction du *cheikh* des Algériens en Tunisie.

Pour rapprocher les Algériens des autorités administratives, la Résidence Générale créa de nouveaux postes pour la seule perception des impôts personnels. C'est ainsi que des postes ont été créés à Thala[1] en 1930, à Tozeur[2] en 1946 et à Ain Draham[3] en 1949. Mais sont-ils arrivés aux résultats escomptés au niveau de la perception d'impôt ? Certainement pas, les recouvrements des impôts de plusieurs *caïdats* n'ont été notoirement insuffisants. A Tunis par exemple, la moyenne des recouvrements n'a atteint pendant toute l'année de 1946, que les proportions respectives suivantes[4]: *cheikh* des Algérois, 4,4% ; *cheikh* des Constantinois, 1, 3% ; *cheikh* des Souafas, 1,8% ; *cheikh* des Ouarglias, 11,6% ; *cheikh* des Oranais, 2,9% ; *cheikh* des Mozabites, 12,8% et enfin *cheikh* des Touatis, 22,6%. Ainsi, ce faible taux de la perception poussa l'administration française à mettre plus de pression sur les *cheikhs* en leurs rappelant les devoirs impérieux de leur charge. En plus, elle a pu exprimer son désir d'élargir les bases des contribuables algériens en mettant sous l'autorité de leurs *cheikhs* ceux qui se sont retrouvés, depuis tou-

1- ANT, Série A, Carton 96, Dos. 14, S/dos.14/5, Fol. 25 : Arrêté du 19 juillet 1930.

2- Ibid., Carton 112, Dos. 36, Fol. 16 : Lettre du Général MAST, le RG de la France en Tunisie, adressée le 19 février 1946 au SG du gouvernement tunisien

3- Ibid., Carton 48, Dos. 20, S/dos.20/2, Fol. 44 : Lettre du SG du gouvernement tunisien adressée le 14 octobre 1949 au RG.

4- Ibid., Carton 112, Dos. 36, Fol. 44 : Lettre du Directeur des Finances adressée le 9 janvier 1947 au C.C. de Tozeur.

jours, sous les autorités des *cheikhs* tunisiens. Et pour arriver à ses fins, elle mobilisa le Bey à opérer des décrets de nomination pour certains *cheikhs* sur des petites agglomérations. Mais si quelques requêtes ont pu trouver une suite favorable, d'autres n'ont reçu aucune réponse. A trois reprises, les sollicitations du nommé Miloud Ben Messaoud Ben Mida à sa nomination à la poste du *cheikh* des Souafas résidant au quartier *Nasla* de Moularès, ont été rejetés alors qu'il était depuis quelques années, chef de ce quartier sur autorisation du Contrôleur Civil de Gafsa[1].

Il convient de signaler que la suppression de l'impôt *istitan* en 1937 a entraîné pour cette catégorie de collecteurs une diminution sensible de leurs revenus puisque cet impôt de capitulation constituait la majeure partie de leur source de remises. Les difficultés matérielles de certains *cheikhs* les ont poussés à s'endetter auprès du Trésor publique pour des prêts à court terme, les entrainant dans un rapport de dépendance complet. Empressés donc d'acquitter ces prêts le plus vite possible, ils étaient obligés d'accroître les pressions sur leurs administrés, en demandant même des arriérés de redevances.

Grâce à son activité et à son loyalisme éprouvé, le nommé Mohamed El Gadri Ben Hadj Salem, *cheikh* des Souafas à Tunis, a pu recouvrer en 1939, d'importantes sommes à titre d'arriérés d'impôts et porter sur les tableaux de recrutement un nombre considérable de jeunes ayant l'âge du service militaire[2]. Aussi, la gendarmerie a pu grâce à son concours arrêter beaucoup d'insoumis[3]. Par contre, le *cheikh* des Algériens à Téboursouk a cru urgent de récupérer, lors de distributions des prêts de semences de 1936-1937, par la Société Tunisienne de Prévoyance, le montant des prêts accordés aux agriculteurs algériens, n'étant pas des sujets tunisiens[4]. Pour lui, ils ne sont pas en principe membres de cette société. Cette politique sévère des *cheikhs* ne pouvait pas être au-delà de certaines limites acceptées sans réserve par tous ses compatriotes. Un incident comme ceux de la blessure du nommé Mohamed Mokrani, *cheikh* des Algériens de Thala, par deux coups de feu, lors

1- Ibid., Carton 100, Dos. 43, S/dos.43/1, Fol. 2 : Lettre du nommé Miloud Ben Messaoud, adressée le 24 septembre1955 au Premier ministre, président du Conseil.

2- Ibid., Carton 1, Dos. 20, S/dos. 20/4, Fol. 13 : Lettre du .C de Tunis adressée le 14 octobre 1949 au SG du gouvernement tunisien.

3- Idem.

4- Ibid., Carton 60, Dos. 22, S/dos. 22/3, Fol. 27 : Lettre du Directeur des Finances adressée le 17 juillet 1937 au SG du gouvernement tunisien.

d'une promenade aux abords de son village, pourrait bien s'expliquer par cette hostilité[1].

Hésitant entre le désir d'adapter les Algériens à de nouveaux organismes politiques et celui de sauvegarder le *cheikhat*, l'administration du Protectorat était dans l'obligation de composer avec les deux, en essayant de partager les tâches de chacun d'entre eux. Celle–ci a pu provoquer le mécontentement de certains *cheikhs* dont le pouvoir était étendu, sans limite et indivisible. En 1942, lors d'une distribution d'étoffes effectuée dans le Contrôle Civil de Téboursouk, le chef du bureau de ravitaillement a confié la préparation des listes des nécessiteux au *cheikh* des Algériens. Le chef du bureau, conformément aux instructions du Contrôleur Civil, n'avait pas cru se baser uniquement sur cette liste pour procéder à cette répartition. Un acte qui a pu provoquer le mécontentement du *cheikh*, qui en signe de protestation, quitta la commission. A son insu, les Algériens qui n'avaient pas reçu d'aides, s'étaient manifesté devant le Contrôleur Civil[2].

Ainsi, nous pouvons constater que cette politique sévère de l'administration française, en limitant les prérogatives de certains *cheikhs* pourrait justifier leur insoumission aux instructions strictes des autorités coloniales. En 1954, le *cheikh* des Algériens du Kef a été arrêté par les forces de l'ordre vu qu'ils ont découvert à son domicile des armes de guerre, probablement destinée à être transférés en Algérie[3]. Pour en finir, nous pouvons dire que le *cheikhat* a renoncé complètement aux intérêts communautaires, mais cette déviation n'a jamais été choquante pour les Algériens qui ont pu créer leurs propres organismes de lutte.

2) La participation algérienne à la vie politique française en Tunisie

Officiellement, les Algériens musulmans sont des Français, mais avec un statut particulier. Ils avaient normalement le droit de participer à la vie politique tunisienne à côté les Français, en vertu d'un décret beylical datant du 12

1- Ibid., Carton 36, Dos. 14, S/dos.14/5, Fol. 36 : Lettre du CC. de Thala adressé le 8 août 1931 au RG.

2- Ibid., Carton 60, Dos. 22, S/dos. 22/3, Fol. 35 : Lettre du C.C. de Téboursouk adressée le 21 juillet 1942 au RG.

3- Ibid., Carton 56, Dos. 37, S/dos. 37/4, Fol. 52 : Lettre du C.C. du Kef adressée le 18 octobre 1954 au R.G.

avril 1928. Néanmoins, ils étaient sensiblement tenus à l'écart par les Français de Tunisie et ce, jusqu'à la fin de l'époque coloniale. A titre d'exemple, pour les élections du Grand Conseil, organisme mixte à compétence purement budgétaire, les Algériens ont acquis le droit de voter au corps électoral de la section tunisienne et non pas à la section française[1]. Même après lorsque les Algériens sont devenus entièrement Français en vertu de l'Ordonnance du 7 mars 1944 et de la loi de mai1946 (Loi Lamine Gueye), ils n'ont été jamais admis à la section française jusqu'à l'indépendance. Cependant, l'inquiétude qu'ils soient absorbés par le mouvement national tunisien a poussé la Résidence Générale à examiner la question de la participation des FMA aux élections de la Délégation représentative des Français de Tunisie, des conseils municipaux et des Chambres Economiques. Il n'est pas opportun de les tenir à l'écart, au moment où les citoyens français participaient aux élections municipales en Algérie et en France, depuis la promulgation de l'Ordonnance du 7 mars 1944.

- **Les élections municipales**

A la veille du protectorat français en Tunisie, Tunis est la seule ville dotée d'un conseil municipal, créé par le décret beylical du 30 août 1858. Il comprend un président, un vice-président, un secrétaire et douze membres choisis parmi les notables de la commune. Sa composition fut modifiée par le décret du 21 octobre 1883 pour comprendre : 8 Tunisiens musulmans, 1 israélite et 8 Européens. Dès 1885, les autorités coloniales allaient nommés des municipalités dans les grandes villes dont la composition est, cette fois-ci, plus mixtes qu'avant (Européens et Tunisiens). Dans toutes les communes, tous les membres sont nommés par décret, il ne peut être question de suffrage universel pour désigner les conseillers municipaux car les Français étaient encore minoritaires et sous-représentés dans plusieurs régions. Dès que le « péril italien » se faisant moins menaçant, les autorités coloniales avaient mis en place les élections municipales. C'est ainsi qu'un décret beylical du 15 septembre 1945 réforme le conseil municipal de Tunis dont les 36 membres (18 Français et 18 Tunisiens) sont désormais élus. Une autre réforme à la date du 20 septembre 1952 a pour but d'appliquer les élections municipales dans tout le pays en gardant une certaine prédominance des représentants européens. Le dernier décret précisait que la répartition des conseillers municipaux soit comme telle : 39 conseillers pour les communes comprennent un

1- L'unique article de ce décret disposait la suite: « *Pour la désignation des membres de la Section Indigène du Grand Conseil, des membres de la chambre de Commerce indigène du Nord de la Tunisie, les indigènes algériens seront assimilés aux indigènes tunisiens sous réserve de remplir les conditions imposées aux Tunisiens* ».

nombre égal de Français et de Tunisiens ; 11 conseillers pour les communes comprennent une majorité de Tunisiens et 14 conseillers pour les communes ne comprennent que des Tunisiens[1].

L'instauration par décret beylical en 1952, d'un régime d'élection pour la nomination des conseillers municipaux français et tunisiens de la Régence, conduisait l'administration du Protectorat à faire participer les FMA, aux élections municipales de la Régence en les introduisant dans chaque commune, sur les mêmes listes des Français. Toutefois, il en résulte de ces élections une participation très faible, formelle et non représentative des Algériens. Dans le Contrôle Civil de Tunis avec ses 17 municipalités, les FMA n'étaient choisi que pour 166 places répartis comme suit : 32 à Hammam-Lif, 26 à Manouba, 22 à La Goulette, 20 à Fochville (Ben Arous actuelle), 12 entre Bardo et la Marsa, 10 entre Ariana et Radés et 6 entre Carthage, Mégrine et Saint-Germain (Ezzahra actuelle) et enfin 4 pour Tébourba[2]. Dans d'autres municipalités où les FMA sont omniprésents, ce sont des Français qui étaient admis sur les listes des candidats aux postes de conseillers des Algériens, tels étaient le cas de Souk-el-Arba et Mateur par exemple[3]. Ainsi, il n'est pas douteux que ces faibles résultats obtenus, sont dus, en grande partie, à une participation parue moins souhaitable. Sans aucune réaction violente de la part de ses conservateurs, l'administration française qui devait montrer sa volonté d'attacher les FMA à ses droits politiques, a décidé en 1953, d'adopter une solution identique pour les prochaines élections aux Chambres Economiques et à la délégation représentative des Français de Tunisie.

- La délégation représentative des Français de Tunisie

Au terme d'un arrêté résidentiel du 13 avril 1954, relatif aux élections des membres de la délégation des Français, les FMA, enregistrés au matricule, ont été inscrits sur les listes électorales. Nous présentons dans ce tableau leur répartition par circonscription électorale :

1- Les Conseils municipaux n'ont été institués que dans 70 localités. Leur réglementation n'a guère été modifiée depuis l'intervention d'un décret du 14 janvier 1914 qui s'est substitué à un texte de 1865. Ce décret de base édicte des règles comparables à celles de la France, sauf en ce qui concerne la désignation des membres. Les conseillers municipaux sont, en effet nommés par décret, à l'exception de ceux de Tunis où, en vertu d'un décret du 15 septembre 1945, ils sont désignés par voie d'élections. Cf. DE BAECQUE (F.), art. cit. p.20.

2- AD de Nantes, Dos. 120 : Rapport du CC de Tunis adressé au RG, à la date du 10 février 1953 au sujet des élections municipales- état des FMA, dans chaque commune.

3- Idem.

Tableau n°18
Répartition des électeurs aux Délégations représentatives
des Français par circonscription électorale

Circonscription électorale		Français	FMA	Totaux
Bizerte (Bizerte, Béja, Souk-el-Arba et Tabarka)		18439	1353	19792
Tunis	Secteur 1 (Tunis-ville)	30000	4000	55731
	Secteur 2 (Tunis-banlieue)	16700	300	
	Secteur 3 (Zaghouan, Grombalia et Medjez-el-Bâb)	4291	440	
Kef (Kef, Maktar et Téboursouk)		2449	1588	4037
Sousse (Sousse, Mahdia, Kairouan et Kasserine)		5480	610	6090
Sfax (Sfax, Gafsa, Tozeur, Djerba, Gabès, et Territoires du Sud)		7472	336	7808
Total		84831	8627	93458

Source : A.D. de Nantes, Dos. 216.

D'après ce tableau, nous pouvons remarquer que l'ensemble des participants français aux élections des délégations s'élevait à 93.458 inscrits dont 8.627 FMA, soit presque 9% du total. Ne correspondant pas à une division administrative, chacune des circonscriptions électorales contenait un ensemble de Contrôles Civils dans lesquelles les FMA ont été inégalement répartis. Sur les 8.627 inscrits aux listes provisoires des électeurs, les FMA, étaient relativement nombreux à Tunis soit 55% du total, puis en second plan vient celle de Bizerte avec 15,5 % et enfin, les moins nombreux d'entre eux ont été signalés au Kef avec 7% et à Sfax avec 3,8%. Sans doute cette inégalité de répartition trouve sa justification dans l'effectif des immatriculés algériens par Contrôle Civil, puisqu'un arrêté résidentiel du 6 février 1953, a conditionné le vote à la délégation par l'inscription des Algériens aux registres d'immatri -culations. Ce qui revenait à exclure les non immatriculés ou immatriculés dont l'immatriculation était périmé faute de renouvellement.

L'obligation pour les Algériens d'être immatriculés pour pouvoir voter, a considérablement restreint la participation algérienne aux élections dans les circonscriptions où leurs séjours étaient souvent provisoires. Par contre, là où leurs séjours paraissaient durables, la proportion des FMA, était élevée. En examinant le pourcentage de leur participation par circonscription électorale, les résultats sont tout à fait différents, voire contradictoires. Nous signalons une proportion élevée au Kef avec 40% des participants, par contre, elle était moins élevée dans les autres : 8,5% à Tunis, 6,5 % à Bizerte et 4,5 à Sfax.

Ainsi, nous pouvons clairement constater que cette participation a été liée indirectement aux effets du mouvement national tunisien. Elle était forte là où l'étendue du mouvement est limitée et *vice versa*. Certainement, il y en a plus de contradictions, si nous les examinons aux niveaux des Contrôles Civils dont voici un tableau sur leur répartition par circonscription administrative.

Tableau n°19

Répartition des électeurs à la délégation représentative des Français par circonscription administrative

Circonscription administrative	**FRANÇAIS**		**FMA**	**Totaux**
	Civils	Militaires		
Béja	811	25	60	896
Bizerte	12284	3399	1082	16765
Djerba	277	10	7	294
Gabès	599	208	1	808
Gafsa	1345	281	54	1680
Grombalia	1625	176	145	1946
Kairouan	554	117	136	807
Kasserine	293	37	444	774
Kef	1374	106	1030	2510
Mahdia	190	31	2	223
Makthar	201	15	179	395
Medjez-el- Bâb	1220	40	110	1370
Sfax	3825	239	116	4181
Souk-el-Arba	1111	24	118	1253
Sousse	3606	652	28	4286
Tabarka	745	40	93	878
Téboursouk	718	35	379	1132
Tozeur	90	10	140	240
Tunis-ville	28800	1200	4000	34000
Tunis-banlieue	16525	175	300	17000
Zaghouan	1073	157	185	1415
Ben Gardane	42	16	0	58
Kébili	30	9	3	42
Matmata	11	3	0	14
Médenine	38	88	2	128
Tataouine	29	178	6	213
Zerzis	107	37	7	151
Total	**77523**	**7308**	**8627**	**93458**

Source : A.D. de Nantes, Dossier 216.

Il ressort de la lecture de ce tableau, que la proportion des FMA, inscrits provisoirement au collège électoral français est plus élevée à Tunis-ville, Bizerte et le Kef, soit presque 71% du total et le 29% qui reste, se partagent entre 24 autres circonscriptions. Tunis-ville était la sur-représentée de toutes les circonscriptions avec presque 46% des inscrits. Nous constatons aussi qu'ils étaient sous-représentés dans au moins 8 circonscriptions dont 2 d'entre eux n'avaient enregistré aucun candidat (Ben Gardane et Matmata).

Il paraît qu'un mécontentement avait touché tous les FMA de la Régence et qui se manifestait soit par la demande de la nationalité tunisienne, soit par le refus de l'immatriculation par l'absence. La situation même n'est plus dérangeante pour la France puisque, comme s'est indiqué dans ce rapport qui date de 1955, qu'« *il est indispensable, dans la conjoncture actuelle, de ramener au sein de la communauté française de Tunisie, cette masse des citoyens spécialement désignés par leurs origines ethniques, leur religion et leur mode de vie, pour maintenir notre présence dans ce pays*[1] ».

Cependant, si la proportion paraît élevée dans les trois circonscriptions citées (Tunis-ville, Bizerte et le Kef), leur nombre est insignifiant par rapport à l'effectif global des Français inscrits sur les listes des élections. A Tunis-ville par exemple, les FMA, constituaient presque 11% des Français ; alors qu'ils sont plus de la moitié dans les circonscriptions de Kasserine (57%) et de Tozeur (58%). En fait, la participation active des FMA dans ces régions aux élections de la délégation représentative des Français de Tunisie ne voulait pas dire qu'ils étaient bien intégrés, bien au contraire, ils étaient les plus assimilés à la masse tunisienne. A l'exception d'un petit noyau des gens aisés, la plupart des participants étant constituée par des journaliers, manœuvres et surtout des hommes travaillant au hasard de l'embauche, formant en fait un grand lot de chômeurs démunis de toutes ressources. Souffrant alors de difficultés strictement liées à leur appartenance aux classes défavorisées, ces FMA auraient trouvé dans cette élection une occasion pour faire entendre leurs voix, voire se plaindre d'être sous-représentés dans les différents appareils de l'Etat : administration, enseignement, justice, police, armée…etc.

Faut-il noter qu'en vertu de l'arrêté résidentiel du 6 février 1953, ce ne sont pas seulement les non-immatriculés qui étaient exclus du vote aux élections de la délégation, mais aussi la femme algérienne de confession musul-

1- AD de Nantes, Dos. 350 : Rapport sur la situation des Algériens en Tunisie en date du 13 octobre 1955.

mane[1]. Ce qui a privé les FMA de plusieurs voix féminines, alors qu'elles ont pu faire la différence du côté des Français. A l'exception de Tunis sur laquelle nous n'avons pas d'informations précises, le nombre des femmes françaises inscrites aux élections s'élevait à 37.727 âmes soit quatre fois plus que les FMA. Vu l'aspect qu'a donné l'administration française à ces élections, plutôt participative que représentative, les FMA n'arrivaient pas aux résultats espérés. Ce qui était de nature à accélérer la naturalisation tunisienne des Algériens déjà très amorcée ou rétablir leur identité nationale sur des fondements purement algériens. L'identité nationale, virtuellement formée par les nationalistes algériens depuis le début des années 1920, fut revendiquée au début, dans le cadre d'une souveraineté française et, après sous condition de l'indépendance.

III. Le nationalisme et la question de l'identité algérienne

Les expériences de construction nationale sont diverses : dans certains cas, une nation donne naissance au nationalisme ; dans d'autres, le nationalisme vise à construire la nation. Selon le politologue Benedict ANDERSON se sont les communautés imaginées que constituent les nations en faisant réunir des personnes qui ne se connaissent pas et qui ne se croiseront jamais mais qui éprouvent un fort sentiment d'appartenance à la communauté nationale[2]. Quant à Ernest GELLENER, il souligne que les nations ne sont pas inscrites dans la nature des choses, mais émanent d'un ensemble de conditions sociales liées à l'organisation économique des sociétés industrielles[3]. L'historien Eric HOBSBAWN insiste sur l'importance des facteurs culturels mais aussi politiques dans l'apparition de l'État-nation moderne[4]. Sous une forme concluante, l'approche d'Anthony SMITH affirme que l'identité se construit dans un ensemble d'éléments aussi bien subjectifs que matériels. Selon

1- La loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie est sans équivoque ; son article 4 disposait que : *« Les femmes d'origine musulmane jouissent du droit de vote.* ». Néanmoins, elles en seront privées jusqu'au 28 septembre 1958 pour le scrutin constitutionnel. En contrepartie, les Françaises voteront aux élections depuis la promulgation de l'ordonnance du 7 mars 1944.

2- ANDERSON (B.), op. cit., p. 19.

3- GELLENER (E), *op. cit.,* p. 76.

4- Eric HOBSBAWM, *Nations and Nationalism since 1870: Programme, Myth and Reality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990. Cité par KOUKOUTSAKI (M. A), « Pour une approche pluridimensionnelle de l'identité nationale », dans *revue ¿ Interrogations ?* N°16. Identité fictive et fictionnalisation de l'identité (II), juin 2013 [en ligne], http://www.revue-interrogations.org/Pour-une-approche,289 (Consulté le 18 septembre 2017).

lui, si la nation est une construction des sociétés modernes, elle s'appuie sur des identités et des liens ethniques préexistants qui constituent son substrat culturel[1]. Malgré ces définitions, on est loin d'avoir une certaine unanimité sur la question de l'identification de la nationalité, le débat est toujours ouvert sur des nouveaux éclairages.

Si les définitions des concepts nation et nationalisme sont multi-formes, celle de la nationalité, n'a pas pu aussi retenir l'unanimité des juristes de droit public ou de droit international privé. L'identification d'une identité nationale insiste souvent sur deux éléments : la spécificité et la distinction, à tel point que nous pouvons dire qu'il s'agit de l'ensemble des spécificités qui lui sont propres et qui le caractérisent par rapport à d'autres. Etant un lien juridique et politique unissant une personne à un État, la nationalité constitue un élément fondamental et nécessaire à l'identité individuelle parce qu'elle détermine autant qu'elle découle de l'appartenance à une communauté humaine.

La nationalité est généralement définie par les juristes de droit international privé comme étant « *l'appartenance juridique d'une personne à une population constitutive d'un Etat* »[2]. Or l'Etat est défini par le droit international public notamment par sa population, celle-ci étant composée de l'ensemble de ses nationaux. Les conditions de création et de conservation du lien entre l'individu et l'État sont définies dans les codes de la nationalité. Ces conditions varient dans l'espace et dans le temps en fonction de l'histoire, des nécessités sociales et de l'évolution politique de chaque État[3].

Depuis le XVIII siècle, plus précisément avec la révolution française, le concept connaît une transformation radicale dans la mesure où il devient étroitement lié au concept d'Etat nation. La conception moderne définit la nationalité par la libre adhésion aux principes d'une communauté politique. Fondée sur un choix libre, toute personne peut renier sa nationalité, tout comme il peut la perdre ou en être déchu en cas d'infraction grave ou de trahison des principes sur lesquels repose la communauté nationale[4]. Au contraire de cette conception française, celle élaborée par l'école allemande au XIX siècle re-

1- A. Smith, *National Identity* [1991]. Cité par KOUKOUTSAKI (M.A.), art. cit.

2- PERRIN (**D.**), « Identité et transmission du lien national au Maghreb : étude comparée des codes de la nationalité », *L'Année du Maghreb* [En ligne], III | 2007, mis en ligne le 01 novembre 2010, consulté le 20 août 2012. URL : http://anneemaghreb.revues.org/394.

3- Idem.

4- Encyclopédie Universalis : « nationalité »

pose sur la notion d'identité nationale forgée par une histoire commune et met l'accent sur la différence, sur l'idée de *nation-génie* ou *d'âme collective*[1]. L'étude des critères retenus dans les différentes définitions sont : naissance sur le territoire, lien de filiation avec un national, décision de l'Etat, etc. La seule règle certaine est qu'il appartient à chaque Etat de déterminer par sa législation quels sont ses nationaux[2].

Dans cette optique, il est apparu extrêmement difficile d'identifier la nationalité algérienne pour la simple raison que l'Algérie précoloniale ne constituait jamais un Etat-nation en tant que forme politico-administrative centralisée qui ne reconnaît aucune puissance supérieure à elle à l'extérieur et qui exige une allégeance totale de ses membres à l'intérieur. Historiquement, les communautés villageoises et tribales vivaient dans une autonomie assez large par rapport au pouvoir central. Comment alors les Algériens sont-ils arrivés à prendre conscience de leur destin et sur quelles références ont-ils basés leur aspiration à l'intégration nationale ?

Il n'est pas question ici de retracer l'histoire du nationalisme algérien mais d'essayer d'en comprendre les dynamiques. Pour cela, il est certainement nécessaire de procéder à une courte analyse de certaines références identitaires à savoir le territoire, la culture et l'histoire commune pour en cerner les fondements qui agiront le mouvement national par la suite, et ce de manière récurrente.

1) La conscience territoriale

En pleine célébration de la centenaire de la colonisation d'Algérie en 1930, Stéphane GSELL, écrivait : « *L'Algérie un nom qui nous avons créé et qui ne devient officiel qu'en1838, un morceau découpé arbitrairement dans l'Afrique du Nord à l'époque turque et qui reçut alors, à peu près ses limites actuelles ; une unité factice dont la France a fait, autant qu'elle l'a pu, une unité réelle* »[3]. Avant lui, le géographe et le conservateur de la bibliothèque coloniale d'Algérie sous le Second Empire, Oscar Mac CARTHY, a témoigné « *qu'on ne sait toujours pas exactement ce qui recouvre, ni territorialement ni*

1- KRULIC (B.), *La nation : une idée moderne*, Paris, Ellipses, 1999, p. 43

2- Aux termes de l'article premier de la convention sur la nationalité établie le 12 avril 1930 par la Conférence de codification de La Haye, « il appartient à chaque Etat de déterminer par sa législation quels sont ses nationaux ; cette législation doit être admise par les autres Etats, pourvu qu'elle soit en rapport avec les conventions internationales, la coutume internationale et les principes de droit généralement reconnus en matière de nationalité ».

3- GSELL (S.), *Histoire et historiens de l'Algérie,* Paris, Librairie Félix Alcan, 1931, p.12.

socialement, le terme « Algérie »[1]. Incontestablement, la Régence d'Alger envahie par les Français en 1830 ne rassemble pas au territoire célébré à l'occasion de la centenaire de la colonisation en 1930, dont le premier siècle de la colonisation est un moment essentiel dans la construction du territoire coloniale, dans la définition des frontières et dans la construction d'une figure géographique. Cependant, ce discours de la propagande coloniale qui a fait de l'Algérie une créature de la France, ne pouvait pas nier l'existence d'un territoire algérien, même s'il était pour longtemps sans délimitation précise.

En réaction à ce mythe et dans une perspective nationaliste, les Algériens ont, au contraire, mis en avant l'ancienneté de la nation algérienne, sa cohérence et son unité territoriale. Si l'on se reporte à la Charte d'Alger, adoptée par le premier congrès du FLN en avril1964, c'est au XVI siècle que la formation progressive du territoire algérien aurait été proclamée[2]. Le même document relève la menace extérieure espagnole, contre laquelle se sont dressés les frères Aroudj et Khaireddine ainsi que le morcellement du pays qui entraîne la prise en main du pouvoir central par une caste militaire d'origine turque. Le rapport du troisième congrès du FLN en 1983 est allé plus loin en remontant la fondation d'un cadre géographique algérien à l'époque de Massinissa, fondateur du premier Etat numide Jugurtha, premier résistant à l'occupation romaine. Ce rapport précise que « *les contours de l'Algérie se sont cristallisés au plan géographique depuis l'époque de Massinissa, dans les limites qui sont presque celles d'aujourd'hui* »[3]. A cet égard, la colonisation selon la Charte d'Alger, n'est pas seulement une agression armée contre l'Etat algérien : elle est également « *un vol de terres réalisé grâce à un arsenal juridique exceptionnel* ». Ces quelques références montrent la place et la fonction que la notion du territoire tient dans la perception politique de l'époque coloniale et du lendemain de l'indépendance. La lecture de ces références idéologiquement opposés n'a fait qu'à renforcer l'ambiguïté et les imprécisions quant à l'origine de l'appropriation d'un cadre géographique algérien et ses délimitations, malgré qu'ils partagent tous les deux, l'idée que l'unité algérienne avait pu précéder la création d'un Etat-nation.

Il est donc possible de parler d'espace algérien avant la conquête française, mais en gardant à l'esprit que cet espace n'est pas le soubasse-

---

[1]- BLAIS (H.), *Mirages de la carte, l'invention de l'Algérie coloniale XIXe- XXe siècl*e, Paris, Fayard, 2014.

[2]- Charte d'Alger, ensemble de textes adoptés par le premier congrès du FLN (16-21 avril 1964). p. 10.

[3]- Charte Nationale, édition du FLN, 1976, p. 19.

ment d'un Etat nation. Si l'on retrouve dans des anciens textes érudits en arabes, les termes « *bilad al-djazeïr* » (le pays d'Alger) ou « *watan al-djazairi* » (nation algérienne) ou en français « algérien » et même « nation algérienne [1]», il n'est pas toujours adéquat de leur donner un sens « national ». Le terme *watan* par exemple n'avait pas le sens de patrie qu'il a aujourd'hui, il renvoyait plutôt au pays natal. Dans ce cas, il ne faut pas s'étonner de la déclaration du Ferhat Abbés qui, en avril 1936, parla de l'inexistence d'une patrie algérienne : « *L'Algérie en tant que patrie est un mythe. Je ne l'ai pas découvert, j'ai interrogé l'histoire, j'ai interrogé les morts et les vivants. J'ai visité les cimetières personne ne m'en a parlé* »[2]. Ce discours confirmait en effet, ce que le discours colonial s'était évertué à consolider pendant un siècle en matière de négation de l'identité algérienne. En contrepartie, il a pu réanimer les débats sur les fondements du nationalisme algérien[3].

Un territoire commun est concomitant à la question nationale avec laquelle il tend parfois à se confondre car l'Etat ne peut exister sans le territoire sur lequel s'exerce sa puissance souveraine; la caractéristique de la souveraineté est d'être territoriale et exclusive. La nation crée en fait des liens entre les habitants d'un même pays, qui prenaient conscience de leur particularité par rapport aux habitants des autres pays. Il en résulte un attachement tenace au sol natal et la volonté de repousser tous les dangers qui le menacent. C'est ce sentiment-là qui était à l'origine de l'engagement des Algériens dans un mouvement de résistance durant toute l'époque coloniale pour défendre leur territoire. Selon Ernest RENAN, la terre est un élément essentiel dans la construction d'une nation: « *La terre fournit le substratum, le champ de la lutte et du travail ; l'homme fournit l'âme* [4]».

---

[1]- Dans son livre *La France en Algérie 1830- 1962*, Paris, 2012, Guy PERVILLE souligne que les mots Algérie et Algériens existaient depuis le XVII è siècle mais il ne s'est limité qu'aux contours du pouvoir Turc sur Alger et à sa minorité.

[2]- COLLOT (J.), HENRY (J-R), *Le Mouvement national algérien, textes 1912-1954,* éd. L'Harmattan, 1978, pp. 65-67.

[3]- Dans sa réaction immédiate à Ferhat Abbés, qui a pu nier dans un discours prononcé en 1936, l'existence d'une nation algérienne, Abdelhamid Ben Badis décrit la nation comme telle : « *Non Monsieur (…), nous avons feuilleté l'histoire, nous avons feuilleté l'état actuel, nous avons trouvé la nation algérienne, constituée, existante ; comme toutes les nations de la planète, cette nation a sa propre histoire riche de grandes œuvres, elle a son unité religieuse et linguistique, elle a sa propre culture, ses propres coutumes et mœurs, de bonnes et de mauvaises comme toute nation de la planète».* L'action des Oulémas et la ligne tracée par Ben Badis ont encore vu surgir, en dehors de son association, une conception défendue par les indépendantistes PPA-MTLD, puis le FLN.

[4]- YACOUB (J.), *Les minorités : quelle protection ?* Paris, éd. Desclée de Brouwer, 1995, p. 284.

Sans doute, le sentiment d'appartenance à un seul pays existe chez les Algériens à l'époque coloniale, mais nulle part pouvaient affirmer l'étendue de sa géographie, ni ses frontières. Nous constatons que leurs représentations se forgent autour d'une nation qui couvre l'ensemble des territoires directement annexés à la France et qui ressemble à l'Algérie actuelle. Dans sa réponse à Ferhat Abbés qui nia l'existence d'une patrie algérienne, Abdelhamid Ben Badis présenta, en 1936, la patrie en tant qu'une nation musulmane différente de la France : « *la nation musulmane algérienne n'est pas la France, elle ne pouvait pas être la France (…) c'est la patrie algérienne, avec ses frontières actuelles connus, qui gouverne ses affaires supérieures, monsieur le gouverneur général d'Algérie nommé par l'Etat français* ». Certes, la mémoire constructive de ce territoire ne pouvait pas aller au-delà de la période coloniale vu que le Maghreb central sur lequel naît l'Algérie actuelle a changé plusieurs fois de contours, d'occupants et de noms. Ce sont les Turcs qui ont délimité les frontières et la France qui les a élargies au Touat, au Gourara et au Tidikelt, à Djanet à l'Est[1].

Disons d'emblée que l'Algérie précoloniale n'a jamais été formée en un seul bloc, bien au contraire, ses populations vivaient souvent en état de rupture avec le pouvoir central. Pluriel et décentralisé, le pouvoir des Turcs s'étend principalement sur Alger et ses environs et, ceux des Espagnoles sur l'Oranie. A ses côtés, il existe des petits « royaumes », qui quoique attachés formellement au pouvoir central, étaient plus au moins autonomes et sous les autorités de ses chefs locaux. Les régions alors qui composent le pays ont des histoires différentes.

Un trait commun, c'est que toutes les régions algériennes ont été annexées par la France avec des parcours, des régimes politiques et des histoires différents. Les dates de conquêtes ne sont pas les mêmes (Alger en 1830, Constantine en 1837, la Kabylie en 1857) ; une dualité des régimes politiques (Civils/militaires ; colonie/ Protectorat (le cas du M'zab)), des politiques de naturalisations différentes (décret Crémieux/ Sénatus-consulte) et évidemment des résistances dont les motifs, les chefs et les régions sont aussi différentes. Cependant, un trait fondamental et constant de l'identité nationale, c'est que la cohésion du groupe n'est relativement obtenue qu'après un siècle de colonisation durant lequel se succèdent plusieurs facteurs de ressemblances[2].

1- HARBI (M.), 1954, *op. cit*, p. 100.

2- Dans cette logique identitaire, il nous paraît difficile de parler avant les années trente d'un nationalisme algérien, c'est plutôt des sentiments « nationalitaires », voire patriotiques. Dans

Jusqu'à 1930, les immigrés algériens en Tunisie se rattachaient à plusieurs communautés et non à une seule communauté nationale. Nous avons déjà vu que l'engagement précoce d'une élite mozabite dans le mouvement nationale tunisien, avait pour but principal l'émancipation du M'zab et non plus celle de la libération de l'Algérie tout entière[1]. Mais s'il y avait une prise de conscience par les Algériens de leur condition de dominés sur le plan politique et d'exploités sur le plan économique dans la mesure où elles les conduisent à rejeter toute forme de domination et d'exploitation, il n'y avait point de libération possible tant que subsistait une présence étrangère sur un territoire appartient à la communauté arabo-musulmane (*al-umma al-islamia*). C'est pourquoi, les nationalistes ont combattu pour l'indépendance de l'Afrique du Nord, du Maghreb, du monde arabe avant même de déboucher sur la question nationale. La libération forme un tout indivisible dont les chemins passent nécessairement par l'emprise de la domination étrangère.

Quand le nationalisme algérien a triomphé, la jonction entre territoire commun et une nation s'est véritablement réalisée. Née dans la confrontation avec le colonialisme français, le nationalisme algérien a pu reléguer en second plan les différences régionales au profit d'une identité nationale algérienne. Dès lors, cette constante territoire/ nation s'est consolidée petit à petit chez les Algériens et ce, malgré l'émiettement des forces nationalistes avant 1954. Partisans de l'Association des Oulémas, de l'ENA, du PPA-MTLD, ainsi que les anciens partisans de l'assimilation, ont milité les uns et les autres en faveur d'une Algérie souveraine et démocratique[2]. En opérant la fusion par la base des différents courants du nationalisme algérien, le FLN, fixa pour objec-

---

son étude sur le nationalisme algérien, Mostefa LACHERAF distingue deux groupes jumelés de quatre concepts : *patriotisme -nationalisme et colonisation- colonialisme*. Dans un premier stade, c'est le patriotisme qui s'est opposé à la colonisation. Puis, après des longues années, c'est le nationalisme qui s'est levé contre le colonialisme. Voir à ce propos LACHERAF (M.), *Algérie : Nation et société*, Paris, 1965, p. 69.

1- ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 2, Fol. 109 : Renseignements sur Guelma (document sans date).

2- CAMAU (M.), 1971, *op. cit*., p.3.

* Lors du Congrès de la Ligue anti-impérialiste réuni à Bruxelles en février 1927, Messali Hadj, secrétaire général de l'ENA avait revendiqué publiquement l'indépendance de toute l'Afrique du Nord en présentant parmi les revendications algériennes, le remplacement des délégations financières élues au suffrage universel, ainsi que l'élection des assemblées municipales au suffrage universel. Après le Congrès Musulman en juin 1936, Messali avait développé un thème similaire en se prononçant pour un parlement algérien à Alger, élu sans distinction au suffrage universel et contrôlé par le seul peuple d'Algérie. Alors que Ferhat Abbés a nié, pendant cette période, l'existence même du nationalisme algérien et d'une nation algérienne. Ultérieurement, le thème proposé par Messali a été objet de revendication de MTLD et du PPA. Voir à ce propos NOUSCHI (A.), 1962, *op. cit*., p. 61, 62 et 87.

tif, dans sa proclamation du 1er novembre 1954, « *l'indépendance nationale (…) la restauration de l'Etat algérien souverain démocratique et social, dans le cadre des principes islamiques*… [1]». Pour la réalisation de ce projet, le FLN a largement œuvré pour l'unité du peuple et du territoire algérien.

En guise de conclusion, il faut dire que la cohésion du groupe algérien n'est alors obtenue qu'au prix d'une opposition à tout ce qui est français. Dans cette logique identitaire dissemblable, la récupération d'un espace propre, étendue géographique et support matériel à l'exercice de l'autorité souveraine et exclusive, devenu l'une des impératifs qui s'imposent aux nationalistes algériens au-dedans et ailleurs. La nation en s'édifiant, cherche à son tour à raffermir la cohésion interne du groupe en approfondissant ses fonctions nationales.

2) Une identité culturelle

L'identité culturelle est l'ensemble des éléments de culture par lequel un individu ou un groupe se définit, manifeste son originalité et se distingue d'un autre groupe ou d'une autre société. Elle se fonde sur différentes valeurs acquises qui, toutes réunies, forment un particularisme qui partagent d'autres membres de la société. Dans certaines situations, l'identité culturelle se réfère à la culture du groupe ethnique mais dans d'autres contextes et pour d'autres considérations cette même identité culturelle fait référence à la culture de la nation. Pour l'identification de leur identité culturelle, les dirigeants politiques algériens utilisèrent parfois des termes qui n'ont pas le même sens ni la même utilisation : *chakhsia* (personnalité), *hawiyya* (identité), *qawmia* (nationalité), etc. Ces termes ont donc compris comme étant synonyme polysémique de l'identité qu'on peut les qualifier tour à tour d'algérienne, nationale, arabo-musulmane ou historique[2]. Quels sont alors les fondements et les caractéristiques de cette personnalité ou identité algérienne.

Selon la terminologie coloniale, l'Algérie est peuplée d'Européens et de Musulmans sans se rend compte vraiment de toute la diversité, ni des multiples interactions qui structurent cette société. De ce fait, il n'était pas question de parler d'un peuple algérien puisque les habitants de ce territoire appartenaient à une multiplicité de communautés distinctes : Arabes, Kabyles, Mozabites, Chaouias, Berbères, Maures, sédentaires, nomades. Une telle identification laissait supposer qu'il n'existait plus d'affinités entre les composantes

1- CAMAU (M.), 1971*, op. cit.,* p. 3.

2- SCAGNETTI (J-C.), « Identité ou personnalité algérienne ? L'édification d'une algérianité (1962-1988) », *Cahiers de la Méditerranée*, 66 | 2003, p. 370, 371.

de la société algérienne et, donc il n'était point possible de les doter d'une telle personnalité nationale ou culturelle. Toutefois, plusieurs exemples de construction identitaire montrent que les différences régionales et les particularismes culturels perdent leur caractère saillant au profit d'une identité nationale lorsque les acteurs sociaux sont confrontés à une situation internationale; c'est le cas de l'identité algérienne construite au cours des luttes anticoloniales[1].

Avoir donc un sentiment vif d'appartenance à la même communauté nationale nécessitent l'intégration sur la longue durée de toutes les communautés algériennes, toutes strates confondues, en une seule communauté ayant une conscience très nette de son identité collective[2]. D'après Gilbert MEYNIER, ce sentiment s'est retrouvé chez les Algériens depuis la Grande Guerre suite à la défaite des Turcs et des Allemands. Il faudra attendre, selon lui, *« la défaite des Turcs et des Allemands pour permettre au nationalisme algérien de se développer sur des fondements spécifiquement algériens* »[3]. Indéniablement, le nationalisme algérien a subit des crises graves qui le paralysent momentanément, particulièrement celle qui concerne la question de l'identité nationale et par essence sa définition. Il s'agit plus précisément de deux grandes thèses qui s'entredéchiraient au sein du mouvement national sur la fondation de la nation algérienne, serait-elle d'essence arabo-musulmane ou Algérie algérienne, avec sa dimension berbère et moderniste.

● L'Algérie est une nation «arabo-musulmane»

En avril 1936, dans sa réponse à Ferhat Abbés qui nia l'existence d'une nation algérienne, Ben Badis a pu en premier conceptualiser la personnalité algérienne dans un célèbre triptyque : « *l'Islam est ma religion, l'arabe est ma langue, l'Algérie est ma patrie* »[4]. Désormais, la conscience nationale, l'arabité et l'islamité se sont cristallisées comme composantes de la personnalité nationale. A ces piliers fondateurs de la personnalité, l'association des *Ou-*

1- Confrontant la pensée à cette position colonialiste, Dominique SCHNAPPER l'a rejetée en bloc en affirmant que la diversité ne saurait opposer à l'objectif commun. Elle a écrit ceci *« toute nation est par définition multiculturelle, le problème politique étant de savoir si la diversité culturelle, en termes de religion, de différences sociales, d'appartenance nationale, est susceptible d'être transcendée par le projet commun».* Cité par TOSHIAKI (K.), L'étranger*, l'identité : essai sur l'intégration culturelle*, Paris, éd. Payot -Rivages, 2000, p.63.

2- DEMEERSEMAN (A.), « Genèse de la formation de la conscience nationale en Tunisie », *IBLA*, n°99, 3ème t, 1962, p.220.

3- MEYNIER (G.), « Les Algériens en France 1914-1918 », in *RHM*, n° 5-6, janvier 1976, p.50.

4- SCAGNETTI (J-C.), Art. cit., p. 377.

lémas les a associés aussi les valeurs morales du peuple algérien: « *l'Algérie est une nation très éloignée de la France, par sa langue, par ses mœurs, par sa race et sa religion et elle ne veut pas s'y intégrer* »[1]. Lancée dans un cadre précis de défense d'une particularité algérienne contre les phénomènes de la déculturation, la notion d'une identité ou personnalité arabo-musulmane parait se diffuser aux autres mouvements nationalistes, notamment le PPA-MTLD, puis le FLN.

Dans un mémorandum adressé à la fin de 1948 à l'ONU, le Parti PPA-MTLD nota que : «*L'Algérie est une nation arabe et musulmane depuis le VIIe siècle*»[2]. D'emblée, la pluralité culturelle du peuple algérien est niée et la diversité linguistique est considérée comme un germe de division menaçant une unité nationale ayant pour socle l'arabe et l'islam. Au lendemain de l'indépendance, l'islamité, l'arabité et la permanence révolutionnaire du peuple algérien restèrent les principales caractéristiques identitaires et fondatrices de la nation algérienne, telles que véhiculées les discours politiques des dirigeants algériens. Le président Ahmed Ben Bella par exemple, dans son discours du 5 juillet 1963, installe sans équivoque le cadre dans lequel doit se définir l'identité algérienne : « *Nous sommes des Arabes, des Arabes, dix millions d'Arabes. […] il n'y a d'avenir pour ce pays que dans l'arabisme* »[3]. La tendance à l'officialisation de la langue arabe, comme la seule et unique langue nationale, s'est reproduite dans la Charte d'Alger de 1964, qui insista que «*l'Algérie est un pays arabo-musulman».* L'essence arabo-musulmane de la nation algérienne a constitué un rempart solide contre sa destruction par le colonialisme, ajouta-t-a la Charte. Ultérieurement, le président Chadli Ben Jedid, lors du 5ème congrès du FLN en décembre 1983, a défini l'identité nationale par les mêmes éléments, en disant qu'il n'y a pas d'identité algérienne spécifique à l'Algérie, à part l'identité arabe et musulmane[4].

Comme nous l'avons écrit auparavant, il est difficile de faire la distinction entre un groupe purement arabe et un autre ethniquement berbère. Il est plutôt logique de parler d'un brassage arabo-berbère. Les Algériens, selon le discours dominant, sont des Berbères arabisés. De ce fait, ils ne sont pas des

---

1- Idem.

2- «La crise berbériste de 1949: les vérités cinglantes d'un témoin du siècle», témoignage de Ali Yahia Abdennour, accordé au journal *al- watan* du 15 janvier 2014.

3- Cité par ZENATI (J.), « L'Algérie à l'épreuve de ses langues et de ses identités : histoire d'un échec répété », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 74 | 2004, mis en ligne le 28 avril 2008, consulté le 11 décembre 2017. URL : http://journals.openedition.org/mots/4993

4- Une interview avec Chadli Ben Jedid accordée à la revue *The journal of Sophia Asian Studies*, rapportée par le journal *al-watan*, du 12 octobre 2010.

Arabes par la race mais par la culture. C'était avec la conquête arabe qui remonte au VIIème siècle, que le processus d'islamisation et d'arabisation commence à prendre racines. L'arrivé de l'Islam va inciter les Arabes, originaires de la péninsule arabe jusqu'à la Mésopotamie et la Syrie, à conquérir des terres en Afrique du Nord et le Proche-Orient; eux aussi allaient voir leurs coutumes et religions se modifier. Exception faite aux minorités chrétiennes et juives qui se sont soumis à un régime spécial ; la « *dhimma* » par lequel, ils pouvaient protéger leurs cultes et biens en payant tribut, la majorité de la population maghrébine a été assimilée aux valeurs arabo-musulmanes véhiculés par les nouveaux occupants. C'est pourquoi, elle est à la base de leur personnalité nationale[1]. A l'époque coloniale, les Arabes en Algérie dont la majorité est des sunnites malékites, désiraient se détacher d'une culture trop présente qu'apporta la colonisation, et imposer d'avantage leur culture dans le pays, ce qui n'est pas sans susciter de vives réactions de la part d'autres populations minoritaires: Kabyles, Mozabites, Touaregs, etc.

Par ailleurs, les politiques coloniales de dépersonnalisation et d'aliénation culturelle de la population algérienne qui voulaient leur faire oublier leur langue et leur religion, ont poussé les nationalistes algériens à renforcer leur unité forgée par l'Islam et l'arabisme, en lui donnant une dimension politique. D'après Charles André JULIEN, « *le nationalisme paraît inséparable de l'Islam et les coups qu'on lui porte exaltent la solidarité religieuse mais c'est lui qui représente la plus grande force…*[2]». Etant un référent national, la langue et la religion ont été chargées de données émotionnelles et affectives qui les rendent hégémoniques. Face à la politique coloniale d'assimilation et d'occidentalisation des Algériens, l'élite algérienne notamment les étudiants ont pu freiner la fonction latente de la politique éducative française en donnant aux systèmes éducatifs traditionnels en langue arabe des nouvelles assises culturelles, cognitives et idéologiques. Cela a été entamé depuis 1850 avec l'ouverture de trois medersas à Alger, à Constantine et à Tlemcen, puis s'est renforcée par l'envoi des étudiants en délégation scientifique à la zeitouna en

1- Lors du premier congrès du FLN, tenu en avril 1964, Ben Bella a insisté dans son discours sur le contenu libérateur de la civilisation arabo-musulmane en prononçant qu'«*au VIIIème siècle, la rapidité et la profondeur du processus d'islamisation et d'arabisation qui commence ne peut s'expliquer que par le rôle libérateur de cette religion et de cette civilisation nouvelles qu'un peuple aussi combatif, n'aurait pas acceptées si elles ne lui apportaient libération, promotion sociale, enrichissement culturel, prospérité et tolérance. Le caractère arabo-musulman demeure ainsi le fondement de la personnalité algérienne* ». Voir à ce propos CAMAU (M.), 1971, *op. cit.,* p. 29.

2- JULIEN (Ch. A.), *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, 1952, p.13.

Tunisie ou ailleurs. En effet, la prospérité de l'éducation en langue arabe et la fréquentation d'espaces socio-politiques et culturels à Tunis ont mobilisé certains Algériens à prendre part dans la scène intellectuelle et s'affilier aux courants littéraires, politiques et journalistiques de l'époque. Pour l'élite algérienne de formation arabe, la langue arabe pourrait à la limite servir de cadre idéologique qui voulait s'opposer à la politique française d'assimilation. Dans un article publié dans le journal *Ez-zohra*, du 20 mai 1955, nous pouvons lire ceci : *« Les Algériens sont un peuple arabo-musulman qui ne pourrait plus accepter encore le joug d'un statut (FMA) qui devient très méprisable*[1]».

Il va de soi que le peuple algérien ne saurait se définir en fonction de l'arabisme et de l'Islam même s'ils restèrent les seuls facteurs unitaires. Cette vision entrait en opposition avec celle d'un groupe qui prônait « l'Algérie algérienne », dont l'unité nationale serait établie sur une reconnaissance des différentes composantes ethniques, linguistiques et religieuses.

● L'Algérie algérienne

Personne ne peut donc nier le fait que la langue et la religion peuvent être mobilisées par la politique ou l'idéologie, surtout quand elles servent à définir l'unité d'un groupe social. Dans cette perspective, la négation de la dimension berbère dans l'identification de la personnalité algérienne se fait, donc, au profit d'une définition arabo-islamique de la nation. Elle déclencha des crises identitaires au sein du mouvement national algérien, notamment la crise dite berbériste de 1949, au sein du PPA–MTLD. Les opposants d'une idéologie arabo-islamiste de la nation, notamment Kabyles, défendaient l'idée d'une Algérie algérienne multi-ethnique, reconnaissant toutes les composantes du pays, y compris le berbérisme.

Pour les tenants d'une Algérie algérienne, les Algériens descendent généralement soit des Berbères, soit des Arabes, qui sont les deux ethnies qui prédominent en Algérie. Les Berbères ont été les tout premiers habitants du pays dont l'origine reste encore incertaine. A l'époque de la conquête romaine de l'Afrique du Nord, les Berbères étaient organisés en plusieurs tribus, occupant des territoires allant de la Méditerranée au sud du Niger et du Nil, jusqu'aux rivages de l'Atlantique. Historiquement, ces différentes tribus ont pu fonder des petits royaumes dont certains d'entre eux prirent de l'expansion jusqu'en Numidie: les Massyle, Maure et Masaesyle. Selon Jean Claude VATIN, «*Des confédérations tribales élargies donnèrent naissance à de véri-*

1- *Ez-zohra,* du 20 mai 1955.

tables royaumes plus de deux siècles avant l'ère chrétienne. La dynastie Massyle, dont Massinissa, Jugurtha et Juba II furent sans doute les plus brillants représentants, fonda un empire la Numidie, ancêtre lointain de l'Algérie actuelle»[1]. Plusieurs fois colonisé, la succession d'envahisseurs sur l'Afrique du Nord (romains, vandales, byzantins, arabes, turcs et français) ne changea rien aux habitudes berbères; ils résistèrent à travers les siècles pour garder intacts leurs héritages culturels. Cela ne va pas empêcher les conquérants romains et arabes d'amener le christianisme et l'islam au cœur de leurs populations.

A l'époque coloniale et au lendemain de l'indépendance, le mouvement de résistance à l'idéologie arabo-islamiste de la nation s'accentua pour prendre la forme d'une opposition politique et idéologique. La politique linguistique mise en œuvre en Algérie était souvent critiquée pour sa valorisation excessive de l'arabe au détriment du tamazight. A ce propos, la reconnaissance de la référence à la berbérité qui constitue avec l'arabité et l'islamité les trois principales dimensions de l'identité nationale est loin d'être considérée comme menace de l'algérianité ; au contraire il peut contribuer efficacement à la construction d'une véritable identité collective. Dans le même optique, les berbéristes refusèrent catégoriquement la notion d'un «Berbère arabisé par l'islam»[2], incompatible aux réalités des faits, la preuve qu'il y on a des musulmans partout dans le monde sans qu'ils fussent arabisés par le billet de leur conversation à l'Islam, le cas des musulmans en Chine et en Indonésie. En outre, ils sont des berbères tout court même s'ils parlent la langue arabe parce qu'on ne peut pas aussi considérer tous ceux qui parlent la langue anglaise dans le monde des Anglais; le cas des Américains, des Australiens, etc. Démographiquement parlant, l'apport arabe n'était pas assez important pour modifier l'assise sociale de la population autochtone. Faut-il signaler que ces idées étaient également le fruit des certaines principes diffusés par l'école française stipulant que les Arabes n'étaient que des envahisseurs ayant imposé aux Kabyles leur langue et leur religion par la force.

La crise berbériste de 1949 au sein du mouvement PPA–MTLD est une crise interne provoquée par le désaccord de certains militants, d'origine kabyle, avec la direction du parti, sur la définition d'une Algé-

---

[1]- Cité par Ali Yahia Abdennour dans un témoignage accordé au journal *al-watan*, du 12 octobre 2010.

[2]- Une notion couramment utilisée dans le discours populaire et même politique algérien. Chadli Ben Jedid par exemple a déclaré, en 1983, au Congrès du FLN qu': «*Au Maghreb, tout musulman est arabe*». Je suis musulman, avait-il dit, donc je suis Arabe.

rie arabe et musulmane et la place de l'élément berbère[1]. Dans une contribution à la revue *Peuples méditerranéens*, Mohamed HARBI explique la crise en notant à juste titre que « *La bataille eut pour point de départ la remise en cause du fonctionnement antidémocratique du parti, s'étendit au rejet de la conception arabo-islamique de l'Algérie et posa enfin, sous couvert de pluralisme culturel, la question de l'organisation territoriale du parti sur la base du critère linguistique. La crise résolue bureaucratiquement prit fin par l'exclusion des principaux porte-parole du mouvement berbère* »[2].

Nous avons vu auparavant dans le mémorandum du PPA-MTLD, adressé à l'ONU en 1948, comment la direction du parti a pu occulter la composante berbère de l'Algérie, en faisant identifier la nation algérienne en tant que arabe et musulmane depuis le VIIème siècle. Ce document a soulevé une indignation et un climat de mécontentement, de méfiance et de rejet chez les militants «berbéristes». En 1947, ces derniers abordèrent la question ethnique lors d'une assemblée du PPA-MTLD mais le parti a refusé toute négociation sur son idéologie arabo-islamique. Un an après, Ali Yahia Rachid, étudiant en droit à Paris et membre du Comité directeur de la Fédération de France du PPA-MTLD, annonce son refus du principe de « l'Algérie Arabe et Musulmane » et propose celui de « l'Algérie Algérienne »[3]. En 1949, il réussit à faire voter par le Comité directeur une motion dénonçant « le mythe » d'une Algérie arabo-islamique. La motion est acceptée à une majorité écrasante : 28 voix sur 32. Juste après ce vote, la direction du parti sentant une prise en main de la Fédération de France par les militants de l'Algérie algérienne, donna l'instruction à ses proches adhérents pour régler le problème avec les "scissionnistes", accusés de berbérisme, de régionalisme et d'anti-nationalisme[4]. En même temps, les principaux dirigeants du mouvement berbériste, à l'exception d'Hocine Ait Ahmed, furent exclus du parti, voire exécu-

---

[1]- Faut-il noter ici que la présence des Kabyles dans le mouvement national algérien, notamment la fédération de France, est précoce. Quoi que minoritaires, ils arrivèrent dès le début à imposer la question du «berbérisme» au sein de l'ENA, fondée par Messali en 1926. En 1947, à l'issue du premier congrès du PPA-MTLD, quatre militants issus de la Kabylie, font leur entrée au comité central du Parti : Omar Oussedik, Amar Ouled Hamouda devient haut cadre de l'OS, Hocine Ait Ahmed devient chef national de l'OS, et Ouali Bennai responsable du parti en Kabylie. Ces militants «berbéristes» allaient jouer, selon Amar Ouerdane, un rôle important dans la sensibilisation des jeunes kabyles, affilés les rangs du PPA-MTLD au cours de la Seconde Guerre mondiale: Ali Laimeche, Amar Ouled Hamouda, Hocine Ait Ahmed, Ali Yahia Rached, Omar Oussedik, Yahia Henine, Mabrouk Belhocine, Sadok Hadjerès, Saïd Oubouzar, etc. Cf. OUERDANE (A.), «La crise berbériste de 1949, un conflit à plusieurs faces», in *ROMM*, n°44, fév. 1987, p. 42.

[2]- Cité par Ali Yahia Abdennour, dans un témoignage accordé au journal *al-watan,* du 15 janvier 2014.

[3]- OUERDANE (A.), art. cit., p. 44.

[4]- Idem

tés dans des conditions mystérieuses. Après un demi-siècle d'indépendance, la question de la place du berbérisme au sein de l'identité culturelle algérienne s'impose avec plus d'acuité, elle était et demeure une combat inéluctable de toutes les générations kabyles tant que l'arabisme et l'islamisme continrent à se considérer les seuls ferments nationalistes.

A propos ce sujet, nous pouvons dire que les deux approches identitaires s'appuient sur des fondements archaïques dans la définition de la nation. La première érige l'islam, comme unique principe d'édification nationale sur lequel se greffe la langue arabe, devant laquelle tous les autres langues et idiomes doivent s'effacer. La seconde fonde la construction de la nation sur un postulat racial, sur le culte des ancêtres voués à une essence éternelle par la seule transmission de la langue berbère, érigée en substrat identitaire. Comme si, la religion, tout comme la langue, faisait une nation. Au vrai, ces deux visions se ressemblent et, leurs fondements d'édification de la nation sont minés de contradictions explosives.

L'identité culturelle n'a pas aussi de contenu immuable qui constituerait son essence, elle est un produit de la société. Enumérer donc les références identitaires est un travail vain parce que l'identité n'est pas une entité stable, donné une fois pour toute à la naissance, elle est plutôt un processus de construction et d'identification évolutif qui tient compte des mutations socioculturels, politiques, économiques. Ernest RENAN affirmait que « *l'oubli, et je dirai même l'erreur historique sont un facteur essentiel de la création d'une nation*[1] ». Autrement dit, l'oubli de la diversité et de changements réels est la précieuse source de la constitution de l'identité nationale ou ethnique. La continuité identitaire est donc assurée grâce à la perception d'un destin qui unit les éléments de la communauté algérienne, alors que la forme et la matière sont altérées. Le caractère arabo-musulman de son identité a été étroitement lié à la lutte de ce peuple pour la souveraineté nationale.

La fondation d'une identité nationale consiste à considérer la continuité du contenu culturel de la communauté même si, à travers le temps, le substrat socioculturel peut subir des modifications, que la langue évolue, que la pureté de la race peut être affectée et que le territoire changera. Dans des contextes précis de l'histoire de l'Algérie, rien n'empêche de reconnaître ces facteurs comme étant les fondements relatifs à l'identité algérienne. Certes, les nouveau-nés sont socialisés selon les valeurs et normes du milieu où ils grandissent, et par conséquent une certaine continuité culturelle, toute relative, est

1- RENAN (E.), « Qu'est qu'une nation », in *Discours et conférences*, Paris, Pocket, 1992, p. 41.

assurée. Néanmoins, ce mécanisme de relais n'empêche pas que la vision du monde des nouveaux acteurs diffère de celle des précédents[1].

Pour en conclure, nous pouvons dire que la conscience territoriale, la langue et la religion sont des piliers fondamentaux de l'identité algérienne ; elles sont concomitantes à la question nationale avec laquelle elles tendent parfois à se confondre. Toutefois, l'existence d'une histoire commune est aussi une assise déterminante du maintien, du développement et de la promotion de l'identité algérienne.

3) Une histoire commune

L'histoire, une composante de l'identité nationale, peut aussi se met au service de la politique et l'idéologie. Chaque regard historique porté sur le passé est sans cesse reconstruit et remodelé pour correspondre aux nécessités du présent. Et, dès que l'Etat s'en saisit, il l'écrit et l'interprète de façon monoethnocratique[2]. De ce fait, on ne parle pas d'une seule histoire, il y on a plusieurs dont le danger réside certes dans la façon d'interroger et d'interpréter les documents et les mémoires historiques.

L'histoire de l'Algérie produite par les Français au temps de l'apogée de la colonisation visait, avant tout, à donner une certaine légitimité à la conquête et expliquer par la même, pourquoi ce pays devait rester sous la domination française. Pour cette raison, les Français ont énormément valorisé les écrits historiques laissés par les Généraux de la conquête : cartographie, géographie physique et humaine, archéologie, ethnologie et anthropologie. Au moment du centenaire de la conquête de l'Algérie, les historiens français ont déjà produit des histoires coloniales de l'Algérie, dans lesquelles ce territoire était intégré de manière irréversible à la France. Dans leurs écrits, ils ont donné beaucoup d'importance aux aspects de la romanisation, de la latinité et de la chrétienté de l'Algérie ; un patrimoine culturel qui avait été rompu pendant quelques siècles par l'arrivée de l'islam[3]. Il y eut même ce qui avait essayé de trouver des origines indo-européennes aux langues berbères et par extension aux Berbères eux-mêmes[4].

1- TOSHIAKI (K.), *op. cit.*, p. 77.

2- *Ibid.,* p. 128.

3- STORA (B.), « L'Histoire de l'Algérie, sources, problèmes, écritures », *Insaniyat* [En ligne], 25-26 | 2004, mis en ligne le 14/8/2012, consulté le 29/12/2017. URL : http://journals.openedition.org/insaniyat/6476 ; DOI : 10.4000/insaniyat.6476

4- Cf. Le Revue africaine, n° 33, Alger, pp. 97-121, un article décrit les travaux de M. RINN sur les Kabyles en 1889.

Partant de ce constat, la colonisation était donc pensée comme une forme de réappropriation d'un ancien Empire perdu. Maurice VIOLETTE par exemple, n'a jamais considéré la colonisation française d'Algérie comme une conquête, bien au contraire c'est « *une libération des Etats barbaresques du joug turc ; et des notables indigènes*[1] ». Il y on a aussi Stéphane GSELL qui avait soutenu l'idée que « l'Algérie était colonisé par les Français parce qu'elle est colonisable ». Pour d'autres, l'Algérie avant l'occupation française n'aurait jamais existé en tant que Etat indépendant parce qu'elle n'avait pas de nom pour l'ensemble du territoire, ni de frontières précisément définies, ni de gouvernement unique, ni d'existence autonome. Déjà, le mot Algérie n'est apparu qu'en 1838-39 à l'initiative des autorités françaises qui, à l'époque, ne contrôlaient qu'une partie de son territoire actuelle[2]. Cette historiographie coloniale a fortement inspiré les discours politiques français qui, jusqu'en 1959, présentaient l'Algérie comme une terre française.

Dans sa déclaration du 16 septembre 1959, où il a reconnu le droit du peuple algérien à l'autodétermination, Charles De Gaulle a nié l'existence d'une nation et d'un Etat algérien dans le passé et dans le présent, mais a reconnu que la France n'a jamais réussi à pacifier, à plus forte raison, à intégrer et à assimiler l'Algérie. Par la même conviction, Maurice Thorez, secrétaire général du PCF, en tournée en Algérie, devait déclarer à Alger en 1939 : *« La nation algérienne n'a pas existé, mais avait pris corps étant en formation* ». Il y eut « *une nation algérienne qui se constitue, elle aussi dans le mélange de vingt races* [3]», ajouta-t-il. A l'opposé de cette thèse française, les nationalistes algériens insistaient dans l'enseignement de l'histoire nationale depuis 1962, la constitution de 1963[4] et la Charte d'Alger de 1964, sur l'existence d'une nation algérienne avant 1830.

1- PERVILLE (G.), 1998, art. Cit. p. 105.

2- LE TOURNEAU (R.), Evolution politique de l'Afrique du Nord Musulman 1920-1961, Paris, 1962, p. 190, cité par CAMAU (M.), *La Notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins,* Aix-en-Provence, Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes, 1971, p. 7.

3- « Essai sur la nation algérienne », Supplément aux « *Cahiers du Communisme* » - N° 8 – Août 1995 https://www.socialgerie.net/IMG/pdf/1958_Essai_sur_la_Nation_Algerienne.pdf

4- Dans le préambule de la constitution de 1963, nous pouvons lire : « *Le peuple algérien a livré en permanence, pendant plus d'un siècle une lutte armée, morale et politique contre l'envahisseur et toutes ses formes d'oppression, après l'agression de 1830 contre l'Etat algérien et l'occupation du pays par les forces colonialistes françaises* ».

L'existence d'un Etat algérien avant l'occupation française est une vérité historique établie et étayée par des preuves[1]. Et, que l'occupation française de l'Algérie constituait « *une agression d'un Etat contre un autre »,* car l'Algérie était à l'époque un Etat avec toutes ses composantes contrairement aux assertions de la France[2]. A l'occasion de la première commémoration du GPRA, crée le 19 septembre 1958, Ferhat Abbés, qui nia vingt ans à l'arrière l'existence d'une nation algérienne, déclara que cette proclamation est *« faite au nom d'un peuple qui combat depuis quatre ans pour son indépendance, restaure l'Etat algérien que les vicissitudes de la conquête militaire de 1830 ont brutalement et injustement supprimé de la carte politique de l'Afrique du Nord*[3] ». En effet, il en résulte de ces déclarations qu'un Etat algérien existait à travers les siècles même s'il n'arrivait pas, pendant des longues périodes de son histoire, à étendre sa souveraineté sur l'ensemble du territoire algérien, ni sur la totalité de sa population.

Il y a même ce qui remontait les origines de l'existence d'un Etat algérien à l'antiquité. La Numidie (250-25 av. J-C) par exemple, qui allait retracer les contours de l'Algérie actuelle, possédait les éléments requis pour constituer un Etat, à savoir : un territoire délimité, une population regroupée et des structures administratives. Au Moyen-âge, sur le territoire de l'Algérie actuelle se multipliaient de petits royaumes, farouchement attachés à leur indépendance : Rustumides, Zirides, Almoravides, Almohades,…etc. Ils disparaissaient à partir du XVe siècle sous les coups portés par les Turcs et les Espagnols. A l'époque moderne, l'Algérie allait devenue une Régence ottomane pour presque trois siècles, avec une certaine autonomie par rapport au Sublime porte en Turquie. Le dey d'Alger contrôlait certains Beyliks comme celui de Constantine, mais le reste de l'actuelle Algérie, telle que le sud échappait complétement à son contrôle. Oran était sous l'occupation espagnole jusqu'au XVIII siècle. Pendant la période ottomane, plusieurs conventions et accords conclus par la Régence d'Alger avec de grands pays tels la Grande Bretagne, les Etats-Unis et l'Allemagne dont 79 avec la France[4]. Ces accords constituaient "*une preuve légale que l'Algérie était, à l'époque, un Etat souverain*"[5].

1- Déclaration de A. CHIKHI, directeur général des Archives Nationales, lors d'une conférence au forum de la Sûreté nationale, reproduit par *Le Matin d'Algérie*, du 31 octobre 2013.

2- Idem.

3- *Al-moudjahid* n° 30, du 10 octobre 1958

4- *Le Matin d'Algérie*, du 31 octobre 2013.

5- Idem.

Le 19 septembre 1958, la naissance du GPRA est proclamée au Caire. Pour la première fois depuis bien avant la colonisation française, les Algériens avaient un Etat dirigé par un gouvernement qui sera reconnu, à la suite, par plusieurs nations. Cet Etat avait en effet un territoire bien délimité, une direction politique nationale, une armée structurée et déployée sur tout le pays, un parlement national (CNRA). Seulement, il était en guerre contre un Etat occupant. Avant la signature des accords d'Evian, l'Algérie était soutenue par plus de 43 pays, notamment des pays arabes, communistes et non-alignés. Pour bon nombre de ces pays, l'Algérie n'est plus une colonie administrée par la France mais un Etat-nation en guerre contre le colonialisme français.

A cause de sa situation géographique, l'Algérie était aussi une terre d'invasions et de conquêtes. Avant la colonisation française, elle a été occupée par les Phéniciens, puis les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes et les Turcs, mais elle n'a jamais été conquis ou assimilée. Devant chaque conquérant, l'unité du peuple algérien se renforce, comme en témoignent ses combats, ses insurrections, ses soulèvements et ses révoltes, pour qu'il combattre la colonisation. Donc, il serait impérieux de valoriser certaines qualités de ce peuple qui, en dépit des circonstances défavorables, n'a jamais abdiqué ses droits, et les colonisateurs ont été intégrés ou rejetés à leur tour. Face au colonialisme français, la guerre est aussi un combat des histoires.

Dans leurs écrits, les Algériens se référaient souvent à l'histoire ancienne pour montrer que la guerre déclenchée le 1er novembre 1954, n'en a marqué qu'une nouvelle forme de lutte algérienne. A l'époque romaine, les deux royaumes berbères, jadis ennemis, furent unifiés au début par Massinissa, puis Jugurtha pour résister à l'empire romain. A son tour, l'Eglise romaine a été aussi déstabilisé par le Donatisme, un culte religieux qui s'est développé en Algérie, comme une défiance politique à Rome. Le refus d'accepter l'autorité religieuse de l'Empereur poussa les donatistes à se séparer de l'église catholique en donnant, plus tard, naissance à une secte populaire appelée les Circoncellions. Le donatisme a attiré à son église des paysans berbères qui virent dans cette dissidence religieuse non pas une simple crise religieuse, mais une résistance à l'égard de l'occupation romaine[1]. Après les Byzantins, c'est la conquête militaire arabe qui était aussi bien lente et difficile. La résistance était plus marquée dans l'Aurès et à l'ouest d'Algérie, notamment à Tlemcen, où les Berbères s'organisent en structure étatique. Les fi-

1- Histoire de l'Algérie dans l'Antiquité — Wikipédia

gures les plus connues de ces conflits sont Kocéila qui a vaincu Okba Ibn Nafâa à Biskra, puis Al Kahina ou Kahéna qui a battu Hassen Ibn Noûmen, près de Meskiana, avant d'être vaincue par la suite.

Quant à l'occupation française, les Algériens insistaient dans l'enseignement de l'histoire nationale sur la continuité de la résistance du peuple algérien depuis 1830. Et, le FLN qui a pu déclencher l'insurrection du 1 novembre 1954, n'a été que l'héritier et le continuateur des pionniers de la lutte anticolonialiste d'Abdelkader à Mokrani, à l'ENA, et le PPA-MTLD. En évoquent les grandes insurrections, les nationalistes algériens ont certes pour objectifs de les replacer dans la continuité interrompue de la résistance nationale assumée par le peuple algérien avec ou sans chef pour l'incarner. L'histoire de la guerre d'Algérie est aussi jalonnée de dates : le Congrès de la Soummam, la bataille d'Alger, les évènements du 20 août 1955 dans le Nord constantinois, la grève de juillet 1956 et les journées historiques de décembre 1960 au cours desquelles le drapeau algérien a été déployé dans plusieurs villes algériennes, tous sont autant de preuves de l'unité du peuple autour du FLN.

Sans cesse ce discours des dirigeants algériens a été largement nuancé par les adversaires de l'Algérie française. Les colonialistes affirmaient que pendant longtemps la France n'a été en butte à la résistance active que d'une partie de ce peuple et non de sa totalité. Ce n'est qu'après 1955 que le nationalisme algérien a progressivement englobé toutes les composantes de la société algérienne. Ajoutons aussi que, les « soi-disant » nationalistes n'étaient qu'une minorité infime par rapports à une majorité des Algériens qui se considérait comme des « Français musulmans » et n'aspiraient qu'à plus d'égalité à l'intérieur de la nation française[1]. Loin de toute objectivité historique, ces deux discours sont appelés l'un et l'autre à être revisités à la lumière des recherches historiques récentes.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que les fondements de cette identité algérienne ne sont jamais de simples indicateurs objectifs ; ils dési-

[1]- Dans une interview avec *La Meuse de Liège* (le 12 juillet 1957), Yves BRIDAUT a insisté que la masse algérienne n'est pas nationaliste. Il a noté ceci : « *Ces dernières années ont vu s'éveiller et s'affirmer une conscience musulmane, un nationalisme arabe avec lesquels il faut désormais compter. Certes, cette prise de conscience n'existe pas dans les couches profondes de la population. Elle ne se manifeste pour l'instant que chez des hommes que la France a formés dans ses universités, dans son armée, dans ses entreprises, qui raisonnent selon des concepts purement occidentaux…* », In *Articles de presse française ou étrangère concernant l'Algérie,* n° 48, du 1 août 1957.

gnent sur quoi agir pour mieux constituer et faire reconnaître le groupe comme unité. Pour maintenir cette identité, le FLN, ne cessa de puiser dans des principes révolutionnaires les fondements de l'unité algérienne, en lui donnant le sens de défi afin de mobiliser les Algériens à combattre collectivement pour la libération nationale.

CHAPITRE IV

Les Algériens en Tunisie pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)

La Tunisie joua un rôle de premier ordre dans le soutien logistique et politique de la Révolution algérienne dans la période allant de 1956 à 1962. Il faut dire qu'à partir de son territoire, le GPRA, le FLN, l'ALN (Armée de Libération Nationale), l'UGTA et l'UGEMA ont pu lancer leur combat de décolonisation.

Notre propos n'est évidemment pas de saisir l'alternative de la politique du FLN véhiculée par ces divers organismes et d'analyser les rapports complexes entre le politique et le militaire. Quoique cela mérite bien un travail approfondi. Nous nous proposons ici seulement d'indiquer les conditions d'implantation du FLN-ALN en Tunisie, son évolution et ses stratégies d'aménager le territoire tunisien une base arrière de la Révolution algérienne. Définissant sa stratégie et mettant en pratique une tactique tenant compte des réalités, le FLN ne trouva pas presque aucune difficulté à gagner l'adhésion des masses algériennes et tunisiennes dont nous essayerons d'établir le diagnostic de leurs engagements dans cette guerre. En conséquence de cet engagement tunisien, il est nécessaire de dégager l'essentiel de ses implications sur les rapports tuniso-algériens d'un côté et franco-tunisiens de l'autre.

I. La Tunisie, base arrière de la guerre d'Algérie

Afin de mieux gérer les batailles et surveiller de près le fonctionnement des organismes politiques et militaires, la Tunisie a pu répondre aux impératifs de la guerre d'Algérie. Désactivé par l'appareil colonial, le FLN, a implanté ses services centraux à Tunis et un peu partout le long de la frontière tuniso-algérienne. A côté de ces organismes de combat, la Tunisie a connu une immigration sans précédente de réfugiés algériens, qui avait touché des familles voire des villages entiers.

1) L'afflux et l'implantation des réfugiés

Depuis le déclenchement de la guerre d'Algérie en 1954, le mouvement migratoire s'accentuait rapidement et touchait des groupes de plus en plus massifs incluant des familles entières. Les départs avaient progressé au rythme des opérations militaires et des massacres commis sur les villages frontaliers. Cependant, la ligne Morice[1], achevée au mois de septembre 1957, fut renforcée par un second barrage, la ligne Challe en 1959, elles avaient rendu extrêmement difficile l'expatriation clandestine des réfugiés algériens[2].

En temps de guerre, le problème des chiffres est toujours omniprésent. Devant la clandestinité des entrées et des sorties, nos chiffres ne correspondaient qu'à des estimations peu fiables. Toutefois, nous nous contentons de nous appuyer sur ceux élaborés par les organismes officiels, même s'ils sont loin d'être vraisemblables et plein de sens politique.

La multiplication et l'extension des formes de répressions colonialistes avaient déclenché l'exode des Algériens de leurs campagnes et dans une mesure moindre des villes. L'exode avait commencé à partir de 1955, des régions de l'Aurès et de Tébessa. Puis, il s'était entendu à toute la région de Constantine et d'Oran pour gagner enfin, mais de manière limitée, la Kabylie et la région d'Alger. D'après le journal *Al-moudjahid*, organe officiel du FLN, les premières vagues d'émigration algérienne dataient de 1955 : des réfugiés de Souk-Ahras et de Tébessa venaient s'installer respectivement à Ghardimaou, Tabarka et Sbeïtla[3]. A partir de 1956, le nombre s'est multiplié pour atteindre les milliers de réfugiés : environ 60.000 en octobre 1957 ; 70.000 en octobre 1958 et

1- Un barrage électrifié constitué de haie de fils barbelés porteurs de courant électrique à haut voltage, qui sert à empêcher les franchissements par un système d'alerte et de renseignement. L'idée de construire ce barrage est née en 1956 d'après l'idée du général Perdron, commandant de l'Oranie. Il le fit adopter par André Morrice, ministre des Forces Armées d'où le nom de « ligne Morice ». Cf., « La guerre d'Algérie », in *Historia,* n° 234, du 26 juin 1972, p. 1218.

2- D'après DE LA GORCE (P.M.), la ligne Morice pour des raisons tenant au relief du terrain, s'éloignait en particulier depuis Mondovi dans la plaine de Bône jusqu'à Souk-Ahras, puis se dirigeait vers Tébessa. C'est donc entre Mondovi et Souk-Ahras et surtout entre Duvivier et Souk-Ahras qu'un passage semblait possible, et ce secteur était exactement en face du Bec de canard. Vers L'Algérie, les ouvertures que le FLN utilisées, se situaient en direction du Guelma au nord comme de Tébessa au sud. Voir l'article de l'auteur : « La France et la Tunisie à l'aune de la question algérienne », in CAMAU (M.) & GEISSER (V.) (S/dir.), *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage,* Paris, éd. Karthala, 2004, p.475.

3- *Al-moudjahid* n°55, du 16 novembre 1959.

150.000 en octobre 1959[1]. De février 1961 à janvier 1962, le phénomène des réfugiés avait atteint son ampleur définitive : 295.000 âmes dont 175.000 en Tunisie et 120.000 au Maroc[2]. Vue son caractère officiel, ces chiffres avancés par les Algériens ont été largement critiqué par son adversaire français en le considérant comme moyen de propagande politique pour émouvoir les sociétés philanthropiques éparses dans le monde[3].

De leur côté, les statistiques françaises évaluaient le nombre de tous les Algériens de Tunisie à environ 150.000 en 1958[4] et à 160.000 en 1960[5]. Par contre, celles du gouvernement tunisien ont donné le chiffre de 75.000 d'environ en 1957 dont la répartition est la suivante :

Tableau n° 20
La répartition des réfugiés algériens sur le territoire tunisien en 1957

LOCALITES	EFFECTIFS	%
Tunis	4.087	6
Bizerte	80	-1
Béja	274	-1
Souk-el-Arba	11.000	15
Kef	35.000	48
Sbeïtla	8.465	7
Gafsa	10.529	14
Tozeur	2.000	2,5
Gabès	12	-1
Kairouan	314	-1
Sousse	511	-1
Cap Bon	166	-1
Sfax	718	1
Total	**73156**	**100**

Source : *Es-sabah,* du 29 mars 1958.

1- Ibid., n° 33 du 8 décembre 1958.

2- Ministère d'Information du GPRA, *Les Enfants d'Algérie ; témoignages et dessins d'enfants réfugiés en Tunisie, en Libye et au Maroc*, Paris, éd. François Maspero, 1962, p.10.

3- Voir par exemple l'étude de TRIPIER (Ph.), *Autopsie de la guerre d'Algérie*, édition France-Empire, 1972, p. 469.

4- *Le Monde,* du 8 janvier 1958.

5- *La Presse,* du 18 mars 1960.

Il ressort de la lecture de ce tableau que les réfugiés algériens se sont installés tout au long de la frontière d'Ain Drahem et Ghardimaou au nord, à Redeyef au sud. Le 9/10 d'entre eux ont peuplé les localités de Souk-el-Arba, Gafsa, Sbeïtla et au Kef. La dernière localité abritait seule presque la moitié de l'effectif globale des réfugiés. D'après la même source, les grandes vagues d'entrées ont été signalées entre la période allant du 8 mai 1956 jusqu'au 4 juin 1957. Elle coïncide avec des massacres commis sur des villages frontalières notamment celles du M'chati, Oued el-Hout, Khanguet Aoun, Roum el-Souk, Ain Es-Samai[1]. Pendant le mois de mai 1957, la Tunisie a reçu en une seule fois une vague de 2000 réfugiés venus de l'Oued el-Haut[2]. Nés d'une guerre psychologique, les chiffres avancés par les deux sources françaises et algériennes restèrent impartiaux et loin d'être semblables. Toutefois, ils nous renvoient sur l'ampleur d'une crise humanitaire qu'allait reconnaitre ces réfugiés algériens en Tunisie. Ils allaient constituer une source de multiples problèmes d'ordre économique, politique et logistique pour le gouvernement tunisien récemment indépendant.

Dès leur arrivée sur le territoire tunisien, les réfugiés algériens étaient pris en charge par les Croissants rouges tunisien et algérien qui leurs assuraient des premiers secours venant de la solidarité internationale. Mais compte tenu de l'effectif important, les besoins se sont révélés immenses et leur prise en charge ne pu s'étendre à tous les réfugiés. Leur situation variait sensiblement d'une région à l'autre. Dans le Nord où la majorité des réfugiés étaient arrivés par petits groupes, la formule du camp concentré n'a pu être adoptée. Par crainte des représailles, ces familles vivaient éparpillées sur les flancs de la montagne en construisant de petites cabanes, des tentes et des *gourbis*. L'isolement loin des centres et dans des endroits d'accès difficile a lourdement compliqué les missions de recensement et de ravitaillement des Croissants rouges. La nourriture, les vêtements, les couvertures et les soins médicaux étaient presque totalement absents. Par contre dans les centres urbains et notamment à Sakiet-Sidi-Youssef, à Sbeïtla et à Kasserine, la situation était tout à fait différente. Les autorités tunisiennes et le Croissant rouge ont pu installer des villages de tentes ; les secours étaient bien organisés et relativement suffisants tant en ce qui concerne la nourriture que les vêtements et les soins médicaux. Cependant, les maladies contagieuses telles que les teignes, les maux d'yeux débordaient les quelques infirmiers algériens qui ne disposaient,

1- *Es-sabah,* du 29 mars 1958.

2- Ibid., du 28 mai 1957.

pour les traiter efficacement que d'un stock dérisoire de médicaments[1]. La situation revêtait certainement un caractère particulièrement angoissant : des milliers de réfugiés sans ressources ne devaient leur subsistance qu'aux secours, forcément insuffisants, que les Croissants rouges, les autorités tunisiennes et le FLN pouvaient attribuer grâce à la solidarité internationale.

Pour en finir, il est important de préciser ici que toutes les catégories de la société y étaient largement représentées. En plus des femmes, des vieux et des orphelins qui avaient pu déserter leurs villages la population algérienne comprenait aussi environ 700 étudiants, 8000 militants FLN-ALN[2]. Ces derniers ont pu installer en Tunisie les structures de base d'une guerre à multiples facettes : politique, militaire, syndicale, culturelle et médiatique.

2) Installation d'une infrastructure politique et militaire en faveur de la guerre

Le repli sur Tunis du Comité de Coordination et d'Exécution (CCE) après la bataille d'Alger en 1955, l'installation de la présidence du GPRA et ses importants ministères dans la capitale tunisienne et la création d'une puissante armée de la frontière, viennent d'une nouvelle stratégie de lutte des FLN-ALN : préparer une guerre à la fois militaire et diplomatique.

A- Les organismes de combat

Afin d'étudier séparément les activités civiles à celles des militaires, nous avons opté pour un choix méthodique qui distingue le FLN de l'ALN, alors que, nous sommes très conscients que les structures mis en place depuis le déclenchement de la guerre en 1954, ne permettaient guère au FLN de se distinguer de l'ALN. Notre objectif consiste en effet, de présenter leurs organismes politico-militaires et de déterminer les modalités de sa répartition sur le sol tunisien.

1- HAGGUI (J.), « Le front Est de la guerre d'Algérie : repli et implantation des FLN-ALN en Tunisie », *in Traces, Désir de savoir et volonté d'être. L'après colonie au Maghreb*, textes réunis par Fanny Colonna et Loïc Le Pape, éd. Sindbad, 2010, pp.54-55.

2- *Al-moudjahid* n° 33, du 8 décembre 1958.

a- Front de Libération Nationale

Jusqu'en 1957, les dirigeants du FLN ont été accaparés par les problèmes d'organisation interne. En se stabilisant, le Mouvement a pu profiter des facilités de toutes sortes accordées par le gouvernement tunisien : liberté de circulation d'hommes et d'armes, collectes en espèces et en nature et d'un appui politique. Leur activisme s'est accru de manière considérable avec l'arrivé en Tunisie du CCE, en juin 1957. Dès lors, le rôle de l'extérieur devient prépondérant sur le plan militaire et diplomatique inversant de ce fait, le principe adopté par le Congrès de la Soummam : la primauté de l'intérieur sur l'extérieur[1].

C'est ainsi qu'un processus d'internationalisation du problème algérien va se déclencher avec la création du GPRA, le 19 septembre 1958. Ce dernier a réparti ses services entre quatre pays. La présidence est installée entre Tunis et le Caire ; les Finances, les Affaires extérieurs et les Affaires culturelles au Caire, les Forces armées, l'Intérieur, l'Information et les Affaires sociales à Tunis, les Affaires nord-africaines à Tunis et Rabat et enfin les Liaisons générales et l'Armement et ravitaillement à Tunis et Tripoli[2]. Restaurant le principe de la souveraineté algérienne, ce gouvernement provisoire qui fut présidé par Ferhat Abbés jusqu'en août 1961, puis par Benyoucef Ben Khedda, a pu augmenter le crédit international d'Algérie par de nombreuses reconnaissances d'Etats et donna au combat des Algériens pour l'indépendance des assises juridiques internationales. En juin 1960, ce gouvernement a été reconnu par 18 pays dont la quasi-majorité d'entre eux sont des Etats arabes et les Etats ex-communistes d'Asie et d'Europe de l'Est, puis dans 38 pays et à l'ONU[3]. Doté d'un appareil diplomatique dynamique et d'une institution militaire efficace, le FLN a réussi à mettre la Tunisie sur l'orbite de la guerre d'Algérie.

- **L'implantation territoriale du FLN**

Il convient de noter que la ville de Tunis, le centre qui conditionne une mobilité intense, avait une forte attraction sur les dirigeants du FLN pour y installer des équipements à caractère politique.

1- PERVILLE (G.), *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, éd. A. & J. Picard, 2002, p. 154.

2- PERVILLE (G.), *Atlas de la guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, p.29.

3- Idem.

Mis à part l'ensemble des sièges qui ont pu servir à des fonctions de soins, de sociabilité, d'hébergement et dépôts d'armes, le FLN disposait d'un bureau pour son comité central installé à la place de Bâb Souika et d'un immeuble à la rue Es-Sadikia ; siège de son administration. De plus, chacun des principaux chefs disposait d'un bureau qui servait à accueillir les réfugiés, à récupérer les collectes et à recevoir les armes tels que : les bureaux de Ferhat Abbés et Amar Ben Mustapha Benouda[1] à la rue Es-Sadikia et un autre pour Ahmed Mahsas[2], à la rue de la Tolérance[3]. A ceci s'ajoute trois sous-comités du FLN, qui ont été respectivement installés aux rues de Silos, de la Russie et boulevard Bâb Menara. Ces sous-comités avaient un rôle non négligeable dans la propagande politique, la collecte des fonds et le recrutement des déserteurs de l'armée français. Par ailleurs, le besoin des soignants et cadres politiques obligea le FLN, à construire des centres d'instructions. Il fonda un centre pour la formation des infirmiers à la rue Massicault et un autre pour former des cadres politiques dont le siège était situé au 67, avenue Bâb Jedid[4].

Il faut signaler que presque 90% de ces organismes ont été installés à proximité des lieux à forte concentration algérienne : la *médina* et ses deux faubourgs. Ils répondaient en fait à une stratégie politique du FLN : être lié à la masse afin d'assurer un appui logistique permanent, soutenir ses causes, mobiliser les Algériens pour leur faire gagner le maquis, et surveiller les activités des messalistes. Certes, leur implantation n'était pas restreinte à la *médina.* Le FLN a su donner une importance à la diplomatie par l'occupation des quartiers de la ville moderne où les ambassades sont installées. A quelques mètres des ambassades de France, d'Italie et d'Angleterre, il avait établi des bureaux et des centres de soins : rue de Rome (siège du CCE), rue de Russie (un sous-comité), avenue de Paris (un centre de soins), rue des Entrepreneurs (siège d'*Al-moudjahid*) et enfin, rue du Caire (siège du journal *La résistance algérienne*). Dans la ville de Tunis, certains endroits étaient largement connus comme étant le quartier général des Algériens : l'actuelle rue Mongi Slim, le Colisée, le Palmarium, le Belvédère.

1- Ancien responsable de l'OS dans le département de Constantine et officier de la *wilaya II*.

2- Né en 1923 à Boudouaou, Ahmed Mahsas adhère au PPA en 1942, puis il devient un membre de son comité central en 1946. En 1952, il s'évade de la prison et gagne la France. De là, il devient membre de la Fédération du FLN. En 1955, il rejoint le Caire, puis la Tunisie où il a été choisi comme responsable politico-militaire de la zone Est (Tripoli -Tunisie). Pour sa biographie, nous nous référons à HARBI (M.), 1954*, op. cit.*, p.191.

3- SHAT, S/série Tunisie, Carton 2H, Dos. 2H311, Fol.230 : Tunis : implantation du FLN en janvier 1957.

4- Idem

Dans une stratégie de décentralisation, le FLN s'intéressait aussi aux banlieues de la Capitale. Il fonda un bureau de renseignements à Mélassine, des centres d'instructions et d'entraînements à Khaznadar, à Radés et à Bir-el-Bey[1] et une école d'Etat-major à Bortal Hayder, près de la Capitale[2]. Dans la ville et ses banlieues, le FLN y possédait aussi des résidences pour ses principaux chefs : Ferhat Abbés, Abdelhafid Boussouf, Krim Belkacem, M'hamed Yazid, Ben Toubbal, Ahmed Boumendel, ainsi que d'autres centres d'hébergement pour les orphelins. Les derniers portaient le nom de certains leaders politiques algériens tels que la maison « Ben M'hidi » à La Marsa, la maison des fillettes « Djamila Bouhired » à Sidi-Bou-Saïd, et une autre à Ariana[3].

- **Les moyens de propagande**

L'information de l'opinion par le gouvernement, et son corollaire naturel, la propagande, ont connu un accroissement considérable lors de cette guerre. Prenant alors conscience que les médias sont une arme de guerre qui leur donne des points face à l'opinion algérienne, métropolitaine et internationale, les dirigeants du FLN n'hésitaient pas à les utiliser pour encourager les Algériens à gagner le maquis, informer les soldats sur le terrain et les motiver d'une part, désinformer et discréditer les forces ennemies de l'autre.

Créé clandestinement en juin 1956, sous forme d'édition spéciale, le journal *Al-moudjahid* a été transféré à Tunis pour la période allant de novembre 1957 à avril 1962. Installé rue des Entrepreneurs[4], *Al-moudjahid* dans ses deux versions a tiré avant l'indépendance de l'Algérie, 212 numéros dont 120 en version arabe et 92 en version française[5]. De 1956 à 1962, ce journal s'est penché sur plusieurs sujets que nous pouvons les résumer dans les

1- *Idem*.

2- *Al-watan*, du 7 mars 2007.

3- Ministère d'Information du GPRA, *op. cit.*, p. 33,57, 58.

4- Avant qu'il devienne siège permanent de l'Amicale des Algériens en Tunisie, une association à caractère culturel agréée par l'État tunisien en 1997, la rue des Entrepreneurs était le siège du ministère de la Communication assuré par M'hamed Yazid du temps du GPRA, puis lors de l'indépendance, il abrita le siège du premier consulat algérien en Tunisie.

5- La publication d'*Al-moudjahid* est passée par trois étapes. Les sept premiers numéros ont été publiés en Algérie avant que sa publication soit transférée au Maroc, en août 1957. L'étape marocaine a durée trois mois (août 1957- octobre 1957), puis l'édition du journal a été transférée de novembre 1957 à avril 1962 à Tunis. Cette dernière a été animée par une équipe dynamique composée d'Abdellah Chraiet, d'Ahmed Boumediene, Réda Malek, Frantz Fanon, Pierre Chaulet et de Serge Michel. Cf., *Historia*, n°234, du 26 juin 1972 et a*l-watan*, du 28 décembre 2006.

axes suivants : populariser l'armée de libération, discréditer les forces ennemies, étudier les problèmes économiques et internationaliser le conflit. Les éditoriaux d'*Al*-moudjahid, les déclarations et les communiqués du FLN étaient largement repris et diffusés par la presse tunisienne dont certains d'entre eux comme *La Presse, Es-sabah, Le Petit Matin*, se contentaient de les reproduire. Dans une large mesure, c'est grâce à la presse que la cause algérienne fut largement vulgarisée à l'échelle internationale.

En plus de la presse, le FLN a eu recours à la radiodiffusion particulièrement les radios égyptienne et tunisienne[1]. Diffusée les textes du FLN et traitée quotidiennement de l'Affaire algérienne, Radio Tunis avait aussi programmé au FLN, une émission intitulée "*Ici la voix de l'Algérie sœur combattante*", reproduite trois fois par semaine. Mohamed Aissa Messaoudi figurait parmi les animateurs les plus importants. Et, pour atteindre l'opinion étrangère, le Front a su donner une grande importance à d'autres moyens d'information et de propagande tels que le cinéma, le théâtre et le sport. C'est ce qui nous verrons plus tard. Qu'en est-il alors de l'ALN ?

b-L'Armée de Libération Nationale

Selon des sources d'origines diverses, les forces de l'ALN atteignaient 10.000 militaires en 1958[2] et 15.000 en 1960[3]. Le recrutement a également porté sur les populations d'origine rurale, des réfugiés et étudiants. Regroupés dans des camps différents le long de la frontière tunisienne, ils étaient tout d'abord pris en charge par des unités de formation qui les initiaient aux règles élémentaires du combat. Cette force armée fut dirigée au début par le CCE puis, par le ministère des Forces d'armées. En avril 1958, se créa un Comité Opérationnel Militaire (COM) avec deux états-majors, l'un couvrant l'Algérie occidentale (*wilayas* I, II, III) et l'autre l'Algérie orientale (*wilayas* IV, V, VI).

1-Il convient de signaler le rôle efficace joué par la radio *Sawt-al-arab* (la Voix des Arabes) au Caire, laquelle consacrait trois émissions hebdomadaires à l'Algérie, diffusées dans les deux langues arabe et française. Le réseau extérieur fut renforcé par la création de plusieurs stations parmi lesquelles celles de Tripoli, Damas, Le Caire, Bagdad, Pékin, Benghazi, Marsa Matrouh, Accra, Conakry et Rabat. Voir à ce propos *al-watan*, du 7 novembre 2004.

2- A propos le nombre de l'ALN, stationnés sur la frontière tunisienne, les chiffres sont fortement controversés. Pour la seule année de 1958, ils atteignaient 10.000 hommes (Cité par PERVILLE (G.), 2007, *op. cit.*, p. 6), 7.000 hommes (Cité par GRIMAUD (N.), *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995, p.79.), et enfin 4.000 hommes (le *Figaro,* du 13 mars 1958).

3- HARBI (M.), *Le FLN, mirage et réalité : des origines à la prise de pouvoir (1945-1962),* éd. Jeune Afrique, 1982, p. 265.

Unifiée en 1960, le commandement de L'ALN est sous la direction d'un Etat-major dont le siège est à Ghardimaou[1]. Ce dernier était relayé par deux postes de commandement opérationnels situés au Kef pour commander l'armée stationnée dans les régions de Sadrata et Ain Beïda et un autre installé à Heïdra pour servir la région de Nementchas. Dans une moindre importance, l'ALN a fondé trois autres postes à Souk-el-Arba, à Téboursouk et à Redeyef.

Pour le stockage des armes, l'ALN a installé des grands entrepôts situés respectivement à Tunis, Ain Draham, Ghardimaou, Tadjerouine, Heïdra, Thelepte, Redeyef, Nefta et Médenine. Le besoin d'aller plus loin dans cette guerre, exigea la création par le FLN-ALN, de plusieurs camps d'entraînements, d'instructions et de repos à Hammam-Lif, Tadjerouine, Sakiet-Sidi-Youssef, Garn Halfaya, Maktar, Gafsa et Mellègue[2]. Le dernier centre était l'un des principaux centres d'instruction militaire et d'entrainements au maniement des différentes armes et notamment des armes lourdes dont seront équipés les bataillons et les compagnies lourdes zonales. A côté de ces camps, trois centres d'instructions et de formation d'infirmiers et de cadres politiques ont été fondés à Tadjerouine, Ghardimaou et Béja. Devant le nombre croissant des victimes, une section de tri et d'affectation de victimes et blessés de la guerre fut installée à Ghardimaou. Pour toute intervention chirurgicale, la victime fut envoyée en urgence aux hôpitaux de Souk-el-Arba, Mateur, Tabarka, Kef, Heïdra ; les moins urgentes se dirigeaient vers Tunis ou Sousse. Par ailleurs, devant l'incapacité des hôpitaux à absorber le nombre considérable de victimes, les cliniques privées de Dr. Nakache (rue Zaouïa El-Boukria), Dr. Slimane (104, av. de Paris) et Dr. Mohamed Chadli (46, rue El Djazira), tous Algériens militants du FLN, ont été chargés de donner des soins aux blessés de la guerre[3].

1- Suite à la succession des opérations militaires dirigées à partir des frontières, le CNRA a proclamé, lors d'une session ordinaire tenue au Caire le 20 août 1957, la création du COM avec deux états major ; l'un gouverne à Nador (Maroc) et l'autre au Kef avec Saïd M'hammedi à sa tête. Ces deux postes ont été unifiés suite à une autre décision prit par le même organisme, lors de sa troisième réunion tenue à Tripoli entre le 19 décembre 1959 et le 18 janvier 1960. Ainsi, l'EMG a pris son siège à Ghardimaou et fût dirigé par le Colonel Houari Boumediene pendant la période allant de janvier 1960 jusqu'en juin1962. Le siège de l'état-major général de l'ALN transformé de nos jours, en collaboration avec les autorités algériennes en un musée dédié à « la mémoire commune » entre les deux pays. Voir à ce propos HARBI (M.), « Le complot Lamouri », in *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, AGERON (Ch. R.) (S/dir.), (Paris, éd. Masson et A. Colin, 1997, p. 158 et *al- watan* du 7 mars 2007.

2- NEZZAR (K.), *Récits de combats ; guerre de libération nationale (1958-1962),* Batna, Chihab éditions, 2002, p.11.

3- Idem.

Organisé d'abord par la base FLN-ALN, puis le GPRA, le service sanitaire était composé d'un corps médical solidaire : médecins, étudiants en médecine, et des paramédicaux. Ce corps médical, malgré sa spécificité professionnelle, n'avait pas servi la Révolution seulement en tant que personnel de santé, mais en tant que militants engagés dans une insurrection populaire impliquant toutes les énergies et toutes les compétences[1]. Mis à part les Algériens, plusieurs d'autres médecins tunisiens et quelques spécialistes soviétiques et yougoslaves avaient contribué au secteur sanitaire. En Tunisie fonctionnait également un Conseil de Santé FLN-ALN : initialement présidé par Mohammed Toumi et, qui comprenait en outre : les Dr. Djamel Derdour, Frantz Fanon, Tedjini Haddam, Mohammed Seghaier Nakache, Chawki Mostefai et Maître Fetoui[2].

Certainement, notre liste n'est ni ne complète ni exhaustive, vu que la localisation des organismes mis en service par les FLN-ALN en Tunisie demeurait difficilement repérable. A côté de leurs institutions, les locaux des cellules destouriennes, les casernes de la garde nationale et de l'armée tunisienne et des foyers privés de possession algérienne et tunisienne ont été pour longtemps aménagés en des locaux de stockage d'arme, de transit, d'hébergement et de soins. A Tunis, les FLN-ALN disposaient en 1956 des entrepôts d'armes stockés chez des cellules destouriennes situés avenue Bâb Djedid et à Bâb Sâadoun[3]. De son côté, le CCE avait partagé avec le Néo-Destour, un local sis rue de Rome[4].

Pour conclure, nous pouvons dire qu'un élan de solidarité populaire spontanée et un appui politique inconditionné ont donné aux Algériens l'occasion d'aménager le territoire tunisien en une véritable « septième » *wilaya*. Préparés pour une longue guerre sans merci, les Algériens disposaient en Tunisie d'une infrastructure politico-militaire qui dépassait même celle d'une *wilaya* de l'intérieur. Dans ses *Mémoires*, le général SALAN a déclaré que la vraie bataille pour la libération de l'Algérie s'est déroulée sur le front tu-

1- A titre d'exemple, nous pouvons citer les noms suivants : Dr Mohamed Abada, Janine Bel koudja, Sadok Bendali, Saïd Chibane, Mohamed Ferradi, Tedjini Haddam, Rachid Maiza, Mohamed Seghaier Nakache, Bachir Mentouri, Hassan Oucharef, Ali Okbi et Mohamed Toumi, tous étaient des médecins dans les maquis tunisiens.

2- TOUMI (M.) : « La médecine au maquis », in *Bulletin d'information de la faculté de médecine d'Alger*, n°3, 2007, p.12.

3- *Historia,* n° 219, du 13 mars 1972, p.798.

4- Idem.

nisien[1]. Incontestablement, ce front a pris une importance majeure avec le rôle de la plaque tournante qu'a joué la Tunisie dans le trafic et le passage d'armes en Algérie.

B- L'approvisionnement des wilayas de l'intérieur en armes

Nous n'envisageons pas ici de retracer les réseaux classiques de la contrebande d'armes dont la frontière tuniso-algérienne attirait le plus de trafics, mais nous allons décrire les chemins de passage d'armes destinées aux combattants de la guerre d'Algérie *via* la Tunisie. Par ailleurs, la Tunisie était devenue une base d'approvisionnement pour les cinq wilayas de l'Est et du Centre, assurant 80% du trafic d'armes destiné à l'ALN[2]. Une note de la Xe région militaire datée du 31 août 1956, évaluait de 400 à 500 par mois les armes qui transitaient par la frontière de l'Est et à 300 celles qui passaient par la frontière marocaine[3].

Un rapport du ministère de la Défense français datant de 1957, a décrit les armes de l'ALN comme étant nouvelles et modernes, « la *fabrication était anglaise, italienne, allemande et Tchèque : fusils, fusils mitrailleurs, pistolets mitrailleurs, bazookas, mitrailleuses, mortiers de 81 et des cartouches*[4] *».* Néanmoins, il nous semble que ce n'était pas le cas et, ils n'étaient en fait, au moins jusqu'à 1957, que des armes délaissées par l'armée Allemande en Tunisie après la Deuxième Guerre mondiale et par les Anglais en Egypte après la guerre de Suez en 1956[5]. D'après Fathi EL-DIB, un très fort envoi d'armes destiné à l'ALN avait été effectuée à travers les frontières libyo-tunisiennes au mois de mars 1956, malgré la surveillance renforcée qu'exerçait la France dans ce secteur[6].

1- SALAN (R.), *Mémoires*, T.III, *fin d'un empire, Algérie française,* éd. Presses de la Cité, 1974, pp.243-248.

2- SHAT, S/série Tunisie, Carton 2H311, Fol. 230.

3- *Historia*, n° 219, du 13 mars 1972.

4- *Es-sabah*, du 23 février 1957.

5- ALAYA-SGHAIER (A), « Trafic d'armes en Tunisie : 1942-1962 », *IBLA,* n°192, 2ème trim. 2003, p.141, 142.

6- EL-DIB (F.), *Abdel Nasser et la révolution algérienne*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.120, 121. D'après l'auteur, quatre convois d'armes ont été effectués pour le front tunisien comprenant 330 fusils types 7,92 et 303 ; 59 mitraillettes Lancaster ; 16 mitraillettes FAO 7,92 ; 50 revolvers Beretta 9mm ; 3 anti-chars et des milliers de munitions.

Au début de la guerre, l'ALN avait reçu les armes également en don et en achat. Les premières armes passées vers les Aurès et les Nemenchas, étaient celles achetés par Ben Bella en Egypte. Ces armes avaient été envoyées, par la frontière libyenne en Tunisie dans une première étape. De là, elles avaient été acheminées vers l'Aurès à travers la région du Kef, par les soins de l'ALN[1]. D'autres achats d'armes ont été effectués sur le marché tunisien par Ahmed Mahsas et Amar Oumrane, dirigeants du FLN à Tunis[2]. Le passage de ces armes en Algérie était entre les mains d'un certain Abdelhaï, ex-étudiant de la zeitouna, d'origine aurésienne[3].

Par ailleurs, une partie importante d'armes a été récupérée chez les partisans de Salah Ben Youssef, secrétaire général du Néo-destour et opposant à l'indépendance par étape et par négociation, ce qui allait à l'encontre de la politique de Bourguiba. Avant de rendre leurs armes, les yousséfistes passèrent à l'action en mettant contre le nouveau régime bourguibien une lutte armée jusqu'à la fin de 1955 : date de leur dissidence. L'aide des yousséfistes au FLN, en hommes et en armes, était considérable comme elle atteste une lettre de Ben Bella datant du 28 novembre 1955 : « *le FLN considérait comme un avantage pour les acheminements d'armes de Libye en Algérie, l'implantation de 300 yousséfistes dans le sud tunisien*[4]. Transitant nécessairement par la Tunisie, les armes destinées à l'ALN venaient de deux horizons différents : l'Orient et l'Italie.

De l'Egypte jusqu'à l'Aurès, en traversant le Sahara tripolitain et la Tunisie, l'acheminement des armes passait par plusieurs étapes. En dépassant la Libye où le FLN disposait de dépôts d'armes et de centres d'entraînements[5], les armes arrivaient en premier lieu sur Ben Gardane ou Tataouine, puis, elles étaient transférées sur Gabès, une première zone de stockage, pour être

1- VALETTE (J.), « 1956 : le FLN porte la guerre d'Algérie en Tunisie *», Guerres mondiales et conflits contemporains* 2006/4 (n° 224), p. 72. DOI 10.3917/gmcc.224.0065.

2- ALAYA-SGHAIER (A), 2003, art. cit., p.155.

3- Dans la discorde entre Ben Bella et Abane après le congrès du Soummam, Abdelhai s'est déclaré pour Ben Bella, partisan de la primauté de militaire sur le politique, en se rapprochant après des yousséfistes. Cf. MAADAD (M.), *Guerre d'Algérie. Chronologie et commentaires*, Alger, ENAG, 1992, p.67.

4- Cité par DJERBAL (D.), « Alliances et mésalliances tunisiennes ou les relations algéro-tunisiennes vues par le FLN, 1954-1958 », in IX Colloque*, Processus et enjeux de décolonisation en Tunisie* (1952-1964), Tunis, ISHMN, 1999, p. 95.

5- Après un accord avec le gouvernement libyen, le FLN a constitué des centres d'entraînements et des dépôts d'armes en Tripolitaine, non loin de la Tunisie. Les principaux centres étaient : Regdaline (dépôt principal d'armement), El Assa, D'Jemil, Tiji, Djoch et Nalout (dépôt principal d'armement). Cf. ALAYA-SGHAIER (A), 2003, art. cit., p.155.

acheminée enfin sur Tunis et Gafsa. A partir de cette dernière ville, la livraison des armes pour l'intérieur suivait trois directions distinctes[1] :

- ***Le premier axe*** allait de Gafsa jusqu'à Bou Saada en passant par le nord de Négrine, le sud des montagnes du Nemenchas, le sud des *djebels* de l'Aurès et les *djebels* du Zab.
- ***Le deuxième axe*** allait de Gafsa jusqu'à la Kabylie en traversant Fériana, Thala, les *djebels* de Nemenchas, l'Aurès et El-Hodna.
- ***Le troisième axe*** était celui qui allait de Gafsa jusqu'à l'Oued Soummam et la Grande Kabylie, en passant par la ville du Kef, le sud de Souk-Ahras, le sud de Guelma, Smendou (*djebel* Sidi Idris et les *djebels* du Calle). Ainsi, la ville de Gafsa a remplacé la ville de Thelepte dans son rôle de plaque tournante dans le trafic d'armes. Par contre, les armes qui venaient par voie de mer étaient celles achetées en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Tchécoslovaquie. A partir de l'Italie, elles avaient été envoyées dans des petits navires sur le port de Tunis ou sur la côte du Cap Bon et le *Sahel*[2].

Notons ici que depuis 1958, le renforcement de la surveillance sur les frontières dont les lignes Morice et Challe ont rendu l'accès en Algérie extrêmement dur, l'affaiblissement des yousséfistes, principaux alliés des combattants algériens et les pressions des autorités françaises sur le gouvernement tunisien ont abouti certes à une diminution de la circulation des hommes et des armes. Plusieurs crises ayant secouées l'organisation interne du FLN-ALN étaient à l'origine des alliances et des mésalliances avec l'Etat tunisien récemment indépendant.

1- *Es-sabah*, du 23 février 1957.

2- Idem.

II. La Tunisie dans la tourmente de la guerre

Indéniablement, les organismes mis en place ont fait preuve de plus de perspicacité dans la lutte contre le colonialisme vu qu'ils étaient porteurs d'un projet cohérent. Au fur et à mesure que la situation en Algérie se dégradait, les activités militantes de ces organismes semblaient s'accroître pour s'étendre non seulement sur la frontière, mais également à l'intérieur du pays. Dans une interview publiée dans *Le Monde*, Roger SEYDOUX, haut-commissaire de France en Tunisie, déclarait ceci : « *Je n'ai point besoin de souligner combien en Tunisie la paix dans les esprits et la paix tout court dépendent notamment de la situation dans le Constantinois*[1].. ». Comment alors les FLN-ALN avaient-ils organisés leurs actions ?

1) La mobilisation des Algériens à la recherche d'une action commune

L'établissement des organismes centraux des FLN-ALN en Tunisie ne laissait pas indifférents les Algériens : ouvriers, étudiants, enfants et femmes ont été incités à prendre part à la lutte pour l'amélioration de leur sort et pour la libération de leur patrie. Pour son insertion internationale, le GPRA, dans son ensemble, n'eut pas non plus le monopole de l'action extérieure du FLN. Elle fut très tôt doublée et complétée par celle de réseaux parallèles : UGEMA et UGTA.

A- La Délégation extérieure de l'UGEMA à Tunis

Dans cette euphorie de guerre, il est plus que jamais nécessaire de renouveler la pensée politique des étudiants à l'égard du problème algérien. D'où l'idée de la création d'une délégation extérieure de l'UGEMA à Tunis qui pourrait jouer le rôle d'une unité de combat, subordonnée au FLN, plutôt qu'un syndicat étudiant. Fondée en 1957, la section tunisienne de l'UGEMA a pour mission d'intégrer les étudiants algériens dans un cadre organique à la guerre de libération nationale.

Sa politique extérieure a été inspirée de la ligne directrice de sa centrale-mère. Dès son premier congrès constitutif qui a eu lieu du 8 au 14 juillet 1955 à Paris, l'UGEMA s'engagea, auprès du FLN, dans la lutte de libération nationale.

1- *Le Monde,* du 29 octobre 1955.

Elle réclama, dès son deuxième congrès (réuni du 24 au 30 mars 1956 à Paris) "*la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, la libération de tous les patriotes emprisonnés, des négociations avec le Front de Libération nationale*"[1]. Son IVe congrès national, réuni à Tunis du 26 juillet au 1er août 1960, eut l'allure d'une conférence internationale. Il fut couronné par la réaffirmation de la prise de position du IIème congrès national ; tout en votant une motion politique générale qui préconisait, entre autres, que : les étudiants algériens sont considérés disponible à tout moment pour rejoindre le maquis ; les étudiants ayant fini leurs études doivent être au service du FLN ; les étudiants au cours de leurs études ne pouvaient rejoindre l'une des sections du FLN (militaire, culturelle et sociale) que pendant leurs vacances[2].

L'engagement de l'UGEMA dans le mouvement de libération nationale se précise à partir du 19 mai 1956, date de la grève illimitée des cours et des examens, déclenchée en accord avec la direction du FLN par la section d'Alger. Cette dernière vota le 18 mai 1956 une motion appelant à une grève générale et illimitée et à l'engagement dans les rangs de l'ALN. La grève fut largement suivie par les étudiants et lycéens des universités d'Alger, de la France, de la zeitouna et d'autres dont certains parmi eux rejoindront les rangs de l'ALN. La répression ne va pas tarder à s'abattre sur ses membres dont un grand nombre connaîtra les interpellations, les perquisitions et les arrestations au cours des années de la guerre et certains trouveront la mort. En plus, la grève entraina la dissolution de la centrale-mère de l'UGEMA en janvier 1958. Suite à cette décision, certains étudiants algériens militants dans les universités de France ont pu rejoindre l'ALN par leurs propres moyens tels que le Dr. Mustapha Lalliam (étudiant en médecine), Mohamed Gueddi (membre fondateur de l'UGEMA), mort au combat, Mohamed Toumi (président de la commission de santé de la base de l'est), etc. Par l'ampleur de son engagement politique, l'UGEMA a pu devenir un partenaire crédible dans les milieux estudiantins internationaux.

Héritant d'une situation estudiantine difficile, la délégation tunisienne de l'UGEMA, dès sa fondation en 1957, s'engagea de sa part à améliorer le sort des étudiants en les mobilisant à renforcer la position du FLN dans cette guerre. Etant un syndicat étudiant, la délégation tunisienne de l'UGEMA entreprit de mobiliser les solidarités des organisations estudiantines locales et internationales pour venir en aides aux réfugiés et étudiants algériens. En 1958, des représentants de l'UGEMA, de l'Union Général des Etudiants tuni-

1- *Al-moudjahid* n°18, du 15 février 1958.

2- *Jeunesse Algérienne,* n°25, août 1961.

siens (UGET) et du Croissant rouge tunisien ont pu former un comité de soutien aux étudiants algériens. Ce comité servait également à étudier leurs problèmes pour bénéficier d'aides extérieures[1]. Le gouvernement tunisien manifesta aussi sa solidarité avec les étudiants algériens en accordant à certains d'entre eux des bourses d'études[2].

La prise de position du IVe congrès de l'UGEMA, engageant ouvertement les étudiants à rejoindre le maquis, fut accueillie avec un grand enthousiasme par l'ensemble des étudiants algériens de Tunisie qui décidèrent d'organiser des activités pour les vacances d'été 1961. Le programme de ces vacances consistait à envoyer un grand nombre d'étudiants dans les camps des réfugiés sur la frontière pour lutter contre l'analphabétisme[3]. Pour cette mission, le FLN a réussi donc à envoyer 130 étudiants pour donner des cours aux enfants dans les camps des réfugiés, en faisant appels aux autres pour rejoindre le maquis. Pour le FLN, il était urgent que les étudiants algériens, en poursuivant leurs études doivent aussi contribuer à populariser à travers le monde, la cause algérienne. Et, pour atteindre un tel objectif, il ne cessa d'accorder à certains d'entre eux des responsabilités du premier plan dans les organismes centraux des FLN-ALN. De cette façon, militer dans l'UGEMA devenait l'un des avantages d'une promotion dans les instances dirigeantes de la Révolution.

Auxiliaire efficace à la diplomatie du FLN, la délégation tunisienne de l'UGEMA, s'engagea aussi dans le domaine politique. Elle entreprit de mobiliser ses membres pour des actes de solidarité avec les étudiants grévistes, emprisonnés et massacrés par l'annonce du premier novembre de chaque année comme journée de grève[4]. D'autres solidarités estudiantines allaient également aux ouvriers et prisonniers en grève du travail et de la faim. Lors de la grève générale des ouvriers, fonctionnaires et commerçants en Algérie (du 29 janvier au 5 février 1957), les étudiants algériens à Tozeur ont déclenché par solidarité avec leurs compatriotes une grève qui dura une semaine[5].

1- *Es-sabah,* du 7 décembre 1956.

2- Idem.

3- D'après un rapport de l'UNESCO, il y avait 25.000 jeunes algériens dans les camps de réfugiés en Tunisie dont 6.000 d'entre eux âgés de 6 à 11 ans, ont été répartis sur 44 écoles. D'où l'idée d'envoyer des émissaires pour donner le minimum d'instruction. Cf. *Jeunesse Algérienne*, n°23, mai-juin 1961 et n° 25, d'août 1961.

4- *Es-sabah,* du 31 octobre 1956.

5- Ibid., du 29 janvier et 2 février 1957.

Incontestablement, le bureau de la délégation extérieure de l'UGEMA à Tunis avait développé ses relations internationales avec les autres organisations estudiantines dont le souci majeur était la mobilisation des étudiants contre la politique colonialiste française. Ces réseaux permettaient aussi à l'UGEMA de survivre en tirant des avantages financiers des associations estudiantines mondiales et locales. Dans son rapport moral, le président Ait Châalal a donné une grande importance à cette solidarité internationale dans le soutien du mouvement estudiantin algérien. A ce propos, il a noté ceci : « *Nous avons vu que la solidarité internationale a été un facteur décisif dans la régénération de notre Union (…). Notre développement interne était intimement lié aux succès de notre politique extérieure. Ce n'est que dans la mesure où nous parvenons à convaincre nos partenaires de la justesse et de la légitimité de notre combat de libération, cause essentielle de notre situation*[1]… ».

En Tunisie, la délégation de l'UGEMA a pu introduire dans l'agenda politique de l'UGET, l'UGTT ainsi que d'autres organisations (Avocats, Juges, Ingénieurs, Scouts), un thème spécifique à la question algérienne. C'est ainsi qu'à chaque réunion des bureaux consécutifs et fédéraux de ces organisations, une motion politique était votée à l'unanimité pour condamner la guerre coloniale en Algérie et, pour appuyer la lutte du peuple algérien pour son indépendance. Dans les réunions des comités exécutifs de l'UGET et de l'UGTT, au moins un représentant de l'UGEMA aurait été invité à commenter le déroulement de la guerre et les perspectives politiques du FLN. De ce fait, la délégation de l'UGEMA a pu transformer ses organisations en groupes de pressions favorables à la cause algérienne sans s'adresser directement au gouvernement tunisien.

Afin de rayonner à l'extérieur et de rallier des sympathies à sa cause nationale, l'UGEMA adhéra à la Confédération Nord-Africaine des étudiants. Fondée lors d'une réunion tenue à Tunis du 31 décembre 1957 au 2 janvier 1958, cette Confédération servait à rallier les activités politiques et syndicales de l'UGET, de l'Union National des Etudiants Marocains et de l'UGEMA pour une action commune : manifestes politiques communs, pétitions, réunions, tables rondes, meetings. Le Conseil de la Confédération s'est réuni, la deuxième fois, à Rabat du 8 à 10 juillet 1959. Une motion sur l'Algérie fut votée à l'unanimité et, qui demande aux gouvernements des trois pays, de mettre tout en œuvre pour la réalisation de l'indépendance de l'Algérie, condition essen-

1- Rapport du président Ait Châalal, UGEMA, IV congrès, p. 32, repris par PERVILLE (G.), 1984, *op. cit*, p. 184.

tielle à l'édification du Maghreb Arabe[1]. Cette collaboration à l'action limitée a pu vulgariser les objectifs du FLN et renforcer de ce fait, sa position dans cette guerre.

A l'échelle internationale, nous constatons que la délégation extérieure de l'UGEMA à Tunis travaillait en étroite collaboration avec la Centrale-mère. Vecteur de sa politique extérieure, tous les dirigeants de la délégation sont appelés à mener à travers le monde un travail à la fois de diplomates, de négociateurs et de représentants de la cause algérienne. Ambassadeurs officieux, les dirigeants de la délégation se sont retrouvés en mouvement permanent à travers le monde pour participer à des rencontres locales et internationales. Nous ne sommes pas en mesure d'énumérer toutes les rencontres internationales auxquelles participèrent les représentants de la délégation. Seulement, nous pouvons dire qu'elles étaient très fréquentes en Tunisie, au Moyen Orient, dans les pays du Tiers-mondes, en Europe et en Asie, où les étudiants algériens ont pu élever le problème algérien au premier plan des intéressements des organisations auxquelles ils se sont adressés. Sur invitation de l'UGEMA, le comité exécutif de l'Union International des Etudiants a organisé un meeting du 23 au 26 février 1960 à Tunis où la question algérienne avait pris la grande part des discussions[2]. En accomplissant des missions permanentes du FLN, les étudiants algériens n'ont fait, en fait, qu'internationaliser la question algérienne.

Vu les tâches qu'ils affrontaient, la décolonisation, la construction du futur Etat indépendant et la satisfaction des revendications estudiantines, les militants de la délégation extérieure de l'UGEMA à Tunis ont beaucoup donné au FLN qui les absorbait totalement. Si nous voyons que le bilan d'action de l'UGEMA en Tunisie durant toute la période de la guerre fut positif, quel était alors la situation de l'UGTA et quel apport ajouta-t-elle à l'activité politique du FLN ?

B- Union Générale des Travailleurs Algériens

Suite aux arrestations et assassinats dont furent victimes les militants syndicalises algériens, les activités de l'UGTA prirent fin en juin 1957. Le combat n'était alors plus possible sur le sol algérien, il était impérieux de fonder une délégation à l'extérieur pour s'adapter aux nouvelles conditions de lutte imposée par cette guerre. Le 1er novembre 1958, leur organisation syndi-

1- *Al-moudjahid* n° 48, du 20 juillet 1959.

2- *Jeunesse Algérienne* n°9, mars 1960.

cale reparut de nouveau à Tunis en disposant d'un bureau de 17 membres au siège de l'UGTT[1] : 5 pour le secrétariat et 12 pour sa commission exécutive.

De novembre 1958 jusqu'à l'indépendance d'Algérie, trois secrétariats s'étaient succédé sur le territoire tunisien, à la tête de la délégation d'UGTA. La présidence fût confiée au syndicaliste Abdelkader Mâachou pour les deux premiers secrétariats et Ali Yahia Abdennour pour le troisième[2]. Concernant les autres membres, nous y retrouvons par exemple, les nommés Djilani M'barek élu trois fois, Dekkar Rahmoun et Boudissa Safi pour deux fois[3]. Après quelques mois de tâtonnements, la délégation a doté le monde du travail d'un journal mensuel qui avait comme titre : *L'Ouvrier algérien*. A côté de ce journal, l'UGTA publiait une revue sous forme de bulletin intérieur dont trente-deux numéros furent diffusés à travers le monde. Elle veilla également à informer les ouvriers algériens et les autres Centrales syndicales affiliées au CISL et à la FSM sur la situation des responsables algériens détenus dans des camps français ainsi que sur l'assassinat d'Aissat Idir[4].

En regroupant quelques-uns de ses militants syndicalistes, la délégation fut appelée à travailler sur plusieurs dossiers, à soutenir non seulement la Centrale mère mais aussi le FLN et l'ALN. Elle veillait aussi à réunir les meilleures conditions d'admission au CISL. Celle-ci ne tarda pas à reconnaitre l'UGTA en faisant organiser un stage syndical nord africain qui permit à des syndicalistes algériens de se former et de se rapprocher des centrales européennes, notamment belges, suisses, britanniques et allemandes. Et, pour élargir son audience l'UGTA fut invité à assister au congrès de la CISL qui se réunit à Tunis en juillet 1957. Son représentant fera part devant les congressistes, du souci primordial de l'Algérie de se libérer de la colonisation. Sur l'intervention de ses représentants, les relations de la délégation ainsi que la coopération avec les diverses Centrales nationales et internationales se renforçaient au fil des jours. Des aides et des facilités de toute nature furent accordés au profit des réfugiés algériens. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1961, la délégation a obtenu 195 bourses d'origines diverses : 115 bourses données par la CISL en Tunisie, au Maroc et en République Fédérale d'Allemagne et 70 données par le FSM en Yougoslavie, en Tchécoslovaquie

1- BOUROUIBA (B.), *Les Syndicalistes algériens ; leur combat de l'éveil à la libération*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 347.

2- Ibid., p. 362.

3- Idem.

4- Ibid., p. 363.

et en Hongrie[1]. Une grande partie de ces bourses a été consacrée à l'éducation des enfants dans les camps des réfugiés.

Munis de passeports tunisiens, les représentants de la délégation constitueront pendant les années allant de 1957 à 1962, des commis voyageurs de l'UGTA et du FLN. Ils ont pu également diffuser les objectifs de ces organisations, tout en consolidant une coopération internationale avec les Centrales syndicalistes affiliées au CISL ou à la FSM qui se révèlent indispensable à l'identification de la cause algérienne. Ainsi, durant son séjour tunisien, l'UGEMA et l'UGTA jouèrent un rôle essentiel en obtenant de leurs interlocuteurs syndicaux des prises de positions favorables à la négociation avec le GPRA. Qu'en est-il alors des autres groupements associatifs et culturels, scouts, groupes artistiques et sportifs ?

C- Groupements associatifs et culturels

En dotant les services centraux d'une activité politique et militaire, le FLN a su adapter entièrement les structures existantes telles que l'UGEMA, UGTA, ou celles des Femmes. Celles-ci ont été secondées par la constitution de plusieurs groupes de scouts, d'un groupe artistique et une équipe de football. Avant d'étudier le rôle et la place de ces groupes dans le mouvement de libération nationale, il nous parait utile de s'arrêter sur la participation de la femme algérienne résidante en Tunisie dans cette guerre.

- **La femme algérienne durant la guerre**

L'engagement de la femme algérienne dans la guerre d'Algérie survint dès 1954 et se concrétisa par leur intégration dans le FLN et son armée de libération. Ces derniers avaient voulu donner corps à la Révolution en incitant la femme à faire une participation effective et multiforme dans le combat de l'indépendance. La plateforme de la Soummam, adoptée en pleine guerre le 20 août 1956, consacre un paragraphe aux femmes : « *Nous saluons avec émotion, avec admiration, l'exaltant courage révolutionnaire des jeunes filles, des jeunes femmes, des épouses et des mères, de toutes nos sœurs « moudjahidates » qui participaient activement, et parfois les armes à la main, à la lutte sacrée pour la libération de la Patrie ».* Cette déclaration est l'acte de

1- Ibid., p. 362.

naissance de la reconnaissance politique des femmes par la direction révolutionnaire[1].

D'autres textes officiels viendront par la suite illustrer le succès de cette participation féminine à la guerre d'Algérie. Sur son rôle politique, *Al-moudjahid* du 10 mai 1959 a mentionné que : « *Les femmes n'ont jamais été tenues à l'écart des réunions politiques. Elles participaient activement aux conférences tenues par les commissaires politiques ».* Toutefois, cette participation fut relativement réduite jusqu'en 1957, à des tâches subalternes dont 42% d'entre elles auraient été des infirmières, 44% des cuisinières et blanchisseuses et les autres s'occupaient de ravitaillement, d'hébergement et d'entretien des combattants[2]. Hormis son rôle de soutien et d'aide aux combattants, aucune femme ne figurait sur la liste des représentants des FLN-ALN au sein des structures de commandement. En exil, le FLN avait-il donné aux femmes une certaine visibilité, en leur donnant des responsabilités du premier plan ?

Bien que des femmes vivent au maquis à partir de 1956 et que certaines ont même été directement sollicitées pour prendre le maquis, leur présence en Tunisie n'a été signalée qu'à partir de 1957-58 quand la majorité des maquisardes de la *wilaya* III, sous le commandement d'Amirouche, se sont retirées des unités de l'ALN et acheminées vers la Tunisie ou le Maroc[3]. Parlant du mariage dans le maquis, Yves COURRIERE évoque le cas du Dr. Mustapha Lalliam et son épouse Nefissa Hamoud en disant que : « Lorsque *le docteur Lalliam demanda à Amirouche l'autorisation de se marier avec le docteur Nefissa Hamoud, le chef kabyle jugea que la coupe était pleine. À la réunion de wilaya du 22 octobre il décida que les femmes devaient partir pour la Tunisie, y compris et surtout la doctoresse* » [4]. Cette dernière fut arrêtée à Bordj Bou Arreridj, dans un convoi en route vers la Tunisie.

1- GHEZALI (S.), « L'ambigüité de l'aventure démocratique des femmes algériennes », in *Policy Paper*, n°9, décembre 2004, p.4.

2- MEYNIER (G.), *Histoire intérieure du FLN 1954-1962*, Paris, Fayard, 2002, p 226. Pour plus d'informations sur la participation de la femme algérienne dans la guerre d'Algérie, les chercheurs sont invités à consulter : AMRANE (D.), *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Paris, Karthala, 1994 ; SAMBRON (D.), *Femmes musulmanes. Guerre d'Algérie 1954-1962.* Paris, éd. Autrement, 2007 ; JAUFFRET (J. Ch.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003.

3- AMRANE (D.), *Les femmes algériennes dans la guerre*, Paris, Plon, 1991, p. 251. L'auteur avance le chiffre de 1755 femmes dans l'ALN.

4- COURRIER (Y.), *La guerre d'Algérie. L'heure des colonels*. Paris, Fayard, 1970, p. 121.

En Tunisie, les femmes étaient infirmières, sages-femmes, secrétaires, agents de liaison ou de renseignement, mais jamais soldats. Plusieurs d'entre eux étaient l'objet de plusieurs stages de formation pour devenir des assistantes sociales au service de la guerre et du futur Etat indépendant. En collaboration avec l'Union des Femmes Tunisiennes, les responsables du FLN ont pu organiser en faveur d'une quarantaine de filles algériennes, un stage de formation à Bir-el-Bey en juin 1961. Le programme de cette formation comprenait des cours théoriques et pratiques ainsi que des visites sur des lieux sociaux tels que les hôpitaux[1]. Au delà de ses préoccupations, la femme algérienne a pu regagner des postes de haute responsabilité, mais reste de second degré. La sous-commission sociale du Conseil de Santé de la base Est, présidé par Mohamed Toumi, fut attribuée à deux femmes militantes du FLN : Chentouf Mamia et Mostefai Khéira[2]. Par contre pour les autres domaines, nous n'y possédons que peu d'informations : une militante au sein de l'UGEMA (Hafsa Bisker) et d'autres dans le groupe artistique du FLN (Hajira Bali, Malika Ibrahimi, Safia Kouaci). Certainement, la désignation de certaines militantes dans des activités bien déterminées, comme Chentouf Mamia pour la sous-commission sociale du Conseil de santé, était liée à une telle stratégie où le FLN visait exploiter pleinement le potentiel réel de cette militante. Née en 1922 à Tlemcen, Mamia entama une longue vie de lutte qui commença, en 1946, avec le PPA puis le FLN. Une fois l'indépendance acquise, elle a milité contre tous ce qui atteint à l'émancipation sociale de la femme : planning familial, le code de la famille adopté en 1984. Première sage-femme algérienne, Mamia militait aussi, au sein d'associations féminines : l'Association des femmes musulmanes algériennes (AFMA) et l'AEMAN dont elle viendra vice-présidente en 1947. En Tunisie, elle était membre actif du Croissant rouge algérien, puis amenée avec d'autres militantes à faire entendre la voix de l'Algérie en lutte dans les rencontres féminines internationales[3]. Sa carrière brillante attira évidemment l'attention des dirigeants du FLN, qui leur a attribuée une poste de responsabilité.

A l'instar de leurs frères de combat, la militante algérienne avait connu toutes les persécutions politiques, oppressions économiques et atteintes aux droits humains perpétrés par le régime colonial. Néanmoins, leur potentiel nous a apparait qu'il n'était pas pleinement exploité par les FLN-ALN ,ni cons-

1- *Jeunesse Algérienne,* n°24, juillet 1961.

2- TOUMI (M.), art. cit., p.12.

3- www.algerie-femme.com/dossier-185-mamia-chentouf-je-me-sens -toujours-engagee.htm*, consultée le 25 nov. 2010.*

ciemment et systématiquement interprétés en pratique par les femmes elles - mêmes .

- **Les scouts algériens**

Notons tout d'abord que les Algériens en Tunisie n'étaient pas parmi les premiers à créer des mouvements scouts. Leur mouvement n'a connu son envolée réelle en Tunisie qu'à partir des années de la guerre. Il est donc clair que le scoutisme algérien était lié à un contexte national et international caractérisé surtout par la montée du nationalisme algérien et du mouvement de décolonisation. Ainsi, la création de groupes scouts était devenue une nécessité d'encadrement et d'élévation de la jeunesse algérienne dans l'exaltation du projet du FLN à savoir, l'émancipation nationale et la création de l'Etat indépendant.

Les Algériens avaient constitué des dizaines de groupes scouts, couvrant en premier lieu la zone frontalière où se concentrent les camps de réfugiés, puis touchant en second lieu des régions multiples du pays tels que : Tunis, Kairouan, Nabeul, Redeyef, Mateur. Appendices du FLN, ces groupements avaient fixé des buts précis : enseigner à la jeunesse algérienne la langue arabe, la religion musulmane, l'histoire de l'Algérie, l'hymne national, et leur donner une éducation pratique visant à réaliser chez eux la santé physique, l'habilité manuelle et le service d'autrui.

Les groupements scouts ont été initiés à plusieurs activités que nous pouvons résumer dans l'organisation des colonies de vacances et de rassemblements de jeunes dans un but plutôt de mobilisation politique et idéologique. Les dirigeants du scoutisme algérien ont organisé deux types de rassemblements : un pour les jeunes et l'autre pour les cadres de toutes les sections scoutes du pays ou d'une seule région afin d'acquérir une formation soutenue. En 1961, les dirigeants des sections scouts ont été appelés à assister à trois rassemblements tenus respectivement à Manouba (en janvier), à Brek (Sbeïtla, du 24 mars à 2 avril) et à Raoued (du 19 à 30 août)[1]. Lors du rassemblement de Brek, le FLN a pu regrouper 51 dirigeants des sections scoutes de la Tunisie pour assister à un stage de formation. De façon générale, nous pouvons résumer le programme de cette formation dans les axes suivants [2]:

1- *Jeunesse Algérienne,* n°4, septembre 1961.

2- Ibid., n°22, avril 1961.

- Leur apprendre à franchir les passerelles suspendues en corde.
- Savoir prodiguer les premiers secours et utiliser le matériel d'urgence nécessaire.
- Savoir s'orienter dans l'espace avec l'aide d'une boussole ou à la vue des étoiles.
- Leur apprendre le code de la route…etc.

Il convient de signaler que le scoutisme algérien, s'il est resté sur le fond une forme d'éducation, son caractère politique et militaire est loin d'être négligeable. D'après le programme de cette formation, nous constatons que le FLN et l'ALN avaient un véritable projet politico-militaire qui visait à transformer les colonies de vacances en des camps d'entraînements et former chaque section scoute en un futur bataillon.

- **La troupe artistique du FLN**

Au-delà de l'aspect politique et militaire, la guerre d'Algérie comporte tout un pan qui relève du combat culturel. Un intéressement spécial fut accordé par le congrès de la Soummam réuni le 20 août 1955, aux intellectuels, artistes et femmes pour impulser une dynamique internationale salvatrice aux luttes et aux aspirations du peuple algérien à l'indépendance nationale, à la justice sociale et au progrès. Suite à cette décision, la direction politique de la Révolution, qui se trouve alors à Tunis prend la décision en 1958, de créer deux troupes : l'une artistique et l'autre sportive.

La troupe artistique relevant du FLN vit le jour en avril 1958 et regroupait deux troupes : théâtrale et musicale, qui jouèrent tous les deux un rôle prépondérant dans l'internationalisation de la question algérienne, à travers les spectacles artistiques qu'elles ont présentés. Fut présidée par Mustapha Kateb[1], cette troupe était composée de 22 artistes en 1958 et plus de 30 en 1962[2]. Jusqu'à sa rentrée définitive en Algérie, le 20 mars 1962[1], la troupe artistique du FLN a prit comme siège une villa à Bardo[2].

1- Né le 8 juillet 1920 à Souk-Ahras, Mustapha Kateb est un homme de théâtre, qui en a assuré la direction de la troupe artistique du FLN entre 1958 et 1962. Militant actif de MTLD, il était l'auteur de plusieurs pièces théâtrales interprétées par son propre orchestre professionnel *Al-masrah* (le théâtre), fondée à Alger au début des années 40. Il a pris le chemin de l'exil pour Paris, puis delà, il s'est rendu à Tunis pour former et présider ladite troupe. En 1963, il allait devenir, et pour dix ans, le premier directeur du théâtre national algérien. Il est décidé le 28 octobre 1989 à Marseille.

2- *Jeunesse Algérienne*, n°8, janvier 1962.

De nombreux artistes ont été retrouvés à Tunis pour constituer l'ossature du théâtre algérien en exil, tels le cas de Mustapha Kateb, Sid Ali Kouiret, Abdelhalim Rais, Ali Ben Mabrouk, Sadaoui Hamou, Mohamed Bouzidi, Abdelhamid Rabia et bien d'autres du côté hommes, et Ibrahimi Malika (comédienne), Roguaia Derri (comédienne), Zahra Ben Brahim Henda (danseuse), Safia Kouaci et Ouafia (interprète-chanteuse et comédienne) pour les femmes. Les comédiennes étaient très peu nombreuses et c'est pour cette raison que souvent le rôle d'une femme était interprété par un homme. Parmi ces artistes, nous y retrouvons aussi, ceux qui étaient présents dans les deux sections théâtrale et musicale, tels le cas d'Ouafia et de Sadaoui Hamou (musicien, comédien et danseur)[3].

La guerre de Libération a été le sujet de dizaines de pièces théâtrales dont quatre d'entre elles avaient connu des succès spectaculaires : *Les enfants de la Casbah, Les éternels, Le sang des héros et Vers la Lumière*. Ces pièces ont été présentées dans presque toutes les villes tunisiennes, dans nombreux pays du monde arabe (Libye, Maroc, Egypte, Irak) et des pays communistes (la Yougoslavie, la Chine, l'URSS, notamment à Leningrad et Moscou)[4].

A côté du théâtre, la troupe artistique du FLN a donné naissance à une nouvelle forme de chansons engagées dans ce combat. Quelles fussent patriotiques ou populaires, les chansons interprétées par la troupe avaient porté ses thèmes sur la guerre d'Algérie. Dans sa section musicale y figuraient, entre autres, les musiciens et chanteur(e)s suivant(e)s : Mustapha Sahnoune (compositeur et accordéoniste), Mustapha Toumi (compositeur), Ali Farid (chanteur et interprète), Ahmed Wahbi[5] (joueur du luth), Debah Ali (percussionniste), Youssef Abdjaoui (guitariste), Tahar Ben Ahmed (instrumentaliste), Mansour Boualem (violoniste), Mustapha Sahraoui et Mohamed Boudia

---

1- *Arts et Culture*, du 2 juillet 2008.

2-Située dans le quartier de Bardo, cette *villa* porte aujourd'hui le nom d'Alice. Elle a été récemment récupérée par l'Etat tunisien.

3- Pour plus d'informations sur ce sujet, voir notre travail intitulé : « Les relations tuniso-algériennes pendant la guerre d'Algérie 1954-1962 », in Actes du colloque international sur *La Révolution algérienne et ses relations avec les mouvements de libération continentales et internationales,* tenue à Guelma du 26 à 27 novembre 2012, pp. 226-273.

4- *Jeunesse Algérienne*, n°8, janvier 1962.

5- Ahmed WAHBI, de son vrai nom Ahmed Driche Tedjani, il est né le 18 novembre 1921 à Marseille. Il se faut appeler Wahby en hommage au chanteur égyptien Youssef Wahby. Dans les années 50, il a interprété, entre autres, la chanson de « *Wahran wahran* » (reprise par Cheib Khaled). Il meurt en 1993 suite à une longue maladie.

pour les musiciens, Larbi Hassen, dit H'sissen, Hédi Rajeb[1], Djaâfar Beck, Bahia Farah[2] et Hajira Bali[3] pour le chant. Tous étaient des fervents militants du FLN dont certains d'entre eux, ont pu rejoindre le maquis.

Mis à part sa composition musicale de l'hymne national *Kassamen*, la troupe artistique du FLN a réalisée plusieurs chansons patriotiques qui leurs permettaient de sillonner une partie du monde arabe, asiatique et européenne. *Kalbi ya Bladi la nensek* (Ô mon cœur, mon pays, je ne t'oublierais pas), est sa première chanson patriotique. Composée par Mustapha Sahnoune et écrite par Mustapha Toumi, cette chanson a été chantée par El Hédi Rajeb. La deuxième chanson est *Ya oumi ma tkhafich* (Ö mère, ne t'inquiète pas), écrite par Mohamed Bouzidi et chantée par El Hédi Rajeb[4]. Pour le duo Sahnoune et Kateb, Hédi Rajeb a aussi interprété la chanson *Casbah âlik engheni*, (Allez on va chanter la Casbah) et celle de *Douâ al-mouhadjer,* (La prière de l'exilé). Et, pour le compositeur Ahmed Wahbi et le parolier Mohamed Bouzidi, ce même chanteur a interprété la chanson *Bouâdek ya oumi hayerni*, (Ö mère, ton éloignement me tourmente). Une gamme de chansons patriotiques qui ont pu faire de la troupe une véritable représentante diplomatique de l'action militante du FLN. A travers ses tournées, la troupe a permis à tous ses publics de connaître le mode de vie d'un peuple qui lutte légitimement pour son indépendance. L'œuvre de la troupe fut doublée et complétée par l'équipe sportive du FLN.

- **L'équipe de football**

Outil de propagande politique, l'équipe du FLN de football, fondée le 13 avril 1958 à Tunis, avait comme vocation la popularisation de l'insurrection algérienne partout dans le monde. Durant les quatre années de son existence

1- El Hédi RAJEB, naquit le 15 février 1941 à El-Kef en Tunisie. Il se fait découvrir à l'âge de 13 ans par la troupe du FLN dans laquelle, il devient un élément important grâce à sa voix. El Hédi Rajeb est l'auteur de plusieurs chansons patriotiques interprétées par la troupe.

2-Bahia FARAH (1917-1984), de son vrai nom Bounouar Fatma-Zohra, est une chanteuse interprète. L'essentiel de son répertoire musical tourne autour de l'exil, de l'amour et du patriotisme du fait que pendant la période de la révolution algérienne, elle fut chargée par le FLN de la sensibilisation au profit de la cause nationale. CF. *al-watan*, du 16 mars 2009.

3-Hajira BALI, de son vrai nom Kelthoum Djabali, est une chanteuse-interprète. Elle a pu rejoindre la troupe du FLN, à partir de Paris, en compagnie de son mari Abdelhalim Rais. Deux ans plus tard, elle meurt à Tunis et sera inhumée au cimetière Djellaz.

4- *La dépêche de Kabylie*, du 1 novembre 2007.

(mai 1958-juin 1962), l'équipe du FLN a disputé 91 matchs pour 65 victoires, 13 nuls, 13 défaites, 385 buts marqués et 127 buts encaissés[1]. Mais plus que le résultat sportif, c'est le gain politique et diplomatique qui importait au FLN.

L'équipe est une formation constituée principalement de joueurs professionnels qui ont été évolué en France métropolitaine avant de rejoindre le FLN[2]. La sélection n'est accomplie qu'après plusieurs matchs disputés par l'équipe sous la houlette de Mohamed Boumezrag [3] aidé d'Arribi, et plus tard d'Abdelaziz Ben Tifour (sélectionneur et joueur à la fois).

Confrontée à une offensive diplomatique du FLN dans les couloirs des Nations Unies, la France a subi, cette fois-ci, une autre attaque : sportive celle-là. La fédération française a sollicité la FIFA des sanctions contre toute fédération qui accueillerait l'équipe du FLN. Mais, dizaines de pays membres de la FIFA bravent l'interdiction en acceptant jouer avec l'équipe de l'Algérie combattante. Parmi lesquels nous y citons : Chine, URSS, Yougoslavie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Pologne, Tchécoslovaquie, Vietnam, Maroc, Jordanie, Lybie et la Tunisie. Lors de chaque rencontre, le FLN insistait toujours pour que les hymnes nationaux de chaque pays soient joués avant chaque match, bien que l'hymne et le drapeau ne soient pas encore officiels. Dans ce cadre, le FLN n'a fait qu'à ériger le football en instrument politique et de propagande révolutionnaire.

A travers ses tournées dans les pays européens et asiatiques, l'équipe sportive n'avait pas uniquement participé à une importante collecte de fonds pour la trésorerie de l'ALN, elle a aussi pu augmenter le crédit international d'Algérie par de nombreuses reconnaissances d'Etats. Lors du vote de

---

1- *Réflexion*, du 31 octobre 2010.

2- Parmi les footballeurs qui ont joué pour cette sélection durant ses quatre ans d'existence, on peut citer les gardiens de buts Abderrahman Boubaker (Monaco)http://fr.wikipedia.org/wiki/AS_Monaco et Abderrahman Ibrir (Marseille), le défenseur Mustapha Zitouni (Monaco) et les attaquants Abdelaziz Ben Tifour (Monaco), Said Brahimi (Toulouse), Abdelhamid Kermali (Lyon), Mohamed Maouche http://fr.wikipedia.org/wiki/Abdelhamid_Kermali (Reims), Rachid Makhloufi (Saint-Etienne) et Ahmed Oudjani (Lens). Cinq d'entre eux ont également été internationaux pour la France, à savoir Ibrir, Zitouni, Ben Tifour, Brahimi et Mekhloufi. Cf. Nait-Challal (M.), *Dribbleurs de l'indépendance. L'incroyable histoire de l'équipe de football du FLN algérien*, Paris, éditions Prolongations, 2008, pp. 131, 135.

3- Il a été chargé par FLN pour la sélection de l'équipe, Mohamed Boumezrag, directeur de la sous-division régionale algérienne de la Fédération française de football, a établit personnellement des visites aux joueurs algériens dans leurs clubs français et les a encouragé à construire l'équipe du FLN de football.

l'assemblée générale des Nations Unies en 1958, les Etats des pays qui ont affronté l'équipe sportive du FLN ont voté favorablement à l'indépendance de l'Algérie.

En jumelant alors ses services centraux avec les autres structures existantes telles que l'UGEMA, l'UGTA ou celles des Femmes, Scouts, Artistes, le FLN a pu réunir les conditions préalables pour lancer une guerre sans merci à partir du territoire tunisien. Les sections des syndicats, des résistants, des jeunesses et des scouts fournissent les premiers combattants autour desquels viennent se rassembler les volontaires et requis.

2) Affrontements et accrochages sur les frontières

Il semblait évident que la Tunisie était inévitablement impliquée dans cette guerre qui était menée dans sa frontière ouest, et qu'elle ne pouvait échapper à ses prolongements et à ses conséquences. Le rôle de cette frontière s'étant accru dans des proportions considérables, car elle était devenue perméable, servait de refuge et constituait un point de départ des opérations offensives à l'encontre des militaires français en Algérie et des colons français limitrophes. Pour examiner l'évolution de la situation de l'ALN sur la frontière tunisienne, nous avons eu recours à plusieurs dossiers appartenant aux Archives du SHAT et à la presse tunisienne, notamment le journal *Es-sabah* qui retrace dans quelques numéros un bilan sur les opérations militaires des deux côtés. Toutefois, les données fournis par ces deux sources manquent de précision, d'objectivité et, elles sont souvent manipulées pour des fins politiques.

Dès qu'elle fut autorisée à s'installer au long de la frontière au début de 1956, l'ALN n'hésita pas à utiliser ces zones comme bases de repli et d'opération. Certaines régions du Nord-ouest, comme celles de La Calle, Sakiet-Sidi-Youssef, El Merige, El Kouif et Oum Ali, devenaient les points de départs et de retours de la plupart des opérations militaires de l'ALN à l'intérieur du territoire algérien. Selon un rapport de l'armée de terre française, les troupes de l'ALN stationnées sur la vallée de la Medjerda, entre le Bec-de-canard et Sakiet-Sidi-Youssef, était composé de 15 *faileks* avec un effectif de 1200 hommes[1]. Ce chiffre est loin d'être semblable vue qu'une autre source, nous informe que les troupes d'ALN stationnées dans la région de Béja seulement, avaient connu une forte concentration avec 2 à 3000 hommes[2].

1- *Historia,* n° 235, du 3 juillet 1972, p.1246.

2- MAADAD (M.), *op. cit.*, p.100.

Quelque soit son effectif, ces troupes étaient le plus souvent aidés à la fois par la population, la gendarmerie et les militaires tunisiens.

La présence d'une importante colonie algérienne dans le Nord-ouest de la Tunisie dont la majorité connaissait parfaitement la géographie de la zone et les points de passage entre les deux pays voisins d'un côté, l'affiliation d'une grande partie d'entre eux au FLN de l'autre[1], ont largement servi la Révolution par la formation de plusieurs unités de combat algériennes et mixtes. Des rapports de l'armée de terre française datant de 1956, mentionnaient l'existence des unités suivantes :

- Une unité algérienne de combat sous le commandement d'un certain El Maki, située entre la Kroumirie et le Kef[2].
- Une deuxième sous la direction d'un certain Ahmed Cherif à Ghardimaou[3]
- Une troisième dirigée par un certain Ahmed El-Kabaili entre le Bec-de-canard et le *cheikhat* d'El-Mrassen[4].
- D'autres petites unités sous les commandements de Mohamed Lasnam et Amara Bouglez à Ouchetata[5].

Ces données ont été confirmées par le général Khaled Nezzar qui, dans ses Mémoires, nous informe sur la formation de plusieurs groupes de combattants algériens avant l'implantation même des FLN-ALN en Tunisie : des petites unités de 60 à 150 personnes sous les commandements d'Alaoua B'chairia, de Mohamed Lakhdar Syrine, de Slimane Guenoun, d'Abderrah - mane Bensalem, d'Amara Bouglez et Mohamed Lasnam[6]. Les trois derniers chefs ont pris part à la résistance tunisienne connue par le mouvement des *fellagas* (1952-1954), puis, une fois l'indépendance de la Tunisie acquise, ils ont rejoint l'ALN, qui leur a accordé le commandement des bataillons lourds de la *wilaya* II. A cela, Khaled Nezzar ajoute le nom d'un certain Boudjemaâ,

---

1- Dans un rapport qui date du 13 juillet 1956, le C.C. de Souk-el-Arba a souligné la pénétration du nationalisme algérien chez les FMA de son Contrôle Civil dès 1955. A ce propos, il a noté ceci : « *Un milieu dont l'attitude est de plus en plus réticente à l'égard de l'autorité française, (…) sympathisant, dans sa grande majorité, du mouvement rebelle et du FLN* », Cité par MESSAOUDI (A.), « Une dimension… », art. cit., p.300.

2- SHAT, vol. 2H310, Bob. S503, Fol. 207 : Rapport, du 8 février 1956.

3- Ibid., Fol. 215 : Rapport, du 21 février 1956.

4- Ibid., Fol. 222-223 et 232 : Rapports, du 6 et 20 mars1956.

5- Ibid., Fol. 259 : Rapport, du 20 mai 1956.

6- NEZZAR (K.), *Algérie (1954-1962), journal de guerre,* Paris, éd. ANEP, 2004, p. 233, 234.

chef d'une section dans la w*ilaya* I. Ce dernier a combattu dans les deux guerres de libération tunisienne et algérienne[1].

Il faut noter que ces rapports, bien qu'ils nous informent sur la localisation des unités algériennes, leurs effectifs et leurs dirigeants, contenaient des imprécisions et des confusions au niveau de la distinction entre les groupes de l'ALN et ceux des yousséfistes. Jusqu'au début de 1956, la distinction entre les deux groupes demeurait une tâche assez difficile vue qu'il y avait plusieurs unités de combat mixtes et dirigées par des chefs algériens et/ou tunisiens. D'une certaine façon, nous ne pouvons pas parler de l'histoire de ces unités de combat mixtes sans y intégrer les divergences entre les nationalistes tunisiens sur la question algérienne.

Pour des raisons historiques particulières, la signature de la convention de l'autonomie interne en juin 1955 à Carthage, avait des effets beaucoup plus immédiats non seulement sur système politique bourguibien en place, mais aussi sur le devenir de la Tunisie. De retour en Tunisie en septembre 1955, et pendant les quatre mois de sa présence, Salah Ben Youssef s'est pleinement opposé aux négociations en cours[2], plaidant plutôt pour la défense de la cause du Maghreb Arabe. Après son refus d'assister au Congrès du Néo-Destour à Sfax (15-18 novembre 1955), la situation intérieure tunisienne tourna à la déconfiture entre les partisans yousséfistes et bourguibistes, de septembre à décembre 1955. En réaction à cette convention, les yousséfistes ont pu déclencher une résistance armée au sud, au centre et au nord du pays. Ce mouvement trouva dans la base Est d'Algérie dont le chef était Amara Bouglez (Laskri de son vrai nom) un soutien incontournable. « *Ils ont même fomenté un complot contre Bourguiba pour le remplacer par Salah Ben Youcef* », témoignait Chadli Ben Jedid lors d'un colloque national sur Amara Bouglez, fondateur de la Base de l'Est, qui s'est déroulé en novembre 2008 au centre universitaire d'El Tarf[3]. Toutefois, malgré leurs dissidences vers la fin 1955, ils n'ont rendu les armes qu'en été 1956, dont une grande partie avait été donnée aux combattants algériens. Après la remise des armes, certains d'entre eux avaient décidé de continuer la lutte aux côtés des Algériens en fusionnant avec l'ALN dans les régions des Aurès et de Souk-Ahras.

1- Ibid., 2002, *op. cit.*, p. 63.

2- A partir de 1954, Mendès France engage la négociation et accorde l'autonomie interne à la Tunisie (discours de Carthage en juillet 1954). Après lui, Edgar Faure, puis par Guy Mollet et poursuivent cette politique qui aboutit en mars 1956 à l'indépendance de la Tunisie.

3- *al-watan*, du 29 novembre 2008.

Le rapprochement idéologique et politique de ces deux groupes a encouragé les uns et les autres à fonder des unités algéro-tunisiennes, notamment dans les régions de Gafsa, Kasserine, Le Kef et Souk-el-Arba. Les renseignements émanant des rapports de l'armée de terre française parlent, pour le cas de Gafsa, de trois importantes unités mixtes sous les commandements des dirigeants algériens suivants : Tahar Ben Lakhdar El-Gharbi (environ 200 personnes) [1], Mohamed Jebali Ben Omar Essoufi (200 personnes) [2] et Ezzine Ben Lassoued à Redeyef (15 à 20 personnes) [3]. Par contre, dans la région de Kasserine, nous pouvons citer celles de Hamdi Bacha dans le nord de Fériana (18 personnes) [4], d'Abdelkader Essoufi dans la zone Kasserine–Maktar avec 50 personnes[5] et de Mohamed Tahar Namouchi dans la région Sbeïtla-Kasserine avec aussi 50 personnes[6]. A cela, nous pouvons ajouter celle de Taïeb Zalegue à Souk-el-Arba qui, en collaboration avec un certain Abdelmehdi (FMA né en Tunisie), a réussi maintes fois au départ de la Tunisie, à attaquer des postes français. Ainsi, Abdelmehdi pourrait faire preuve d'une participation active des Algériens de Tunisie dans la lutte de libération nationale[7]. Concernant leurs effectifs, les chiffres restèrent toujours imprécis : les rapports de l'armée de terre parlent de 90 Algériens et 10 Tunisiens, tous ori-

1- SHAT, vol. 2H312, Bob. S505, Fol. 504.

2- Ibid., Fol. 505.

3- Ibid., Fol. 435.

4- Ibid., Fol. 365.

5- Ibid., Fol. 505.

6- Ibid., Fol. 707.

7- Si la quasi-majorité des Algériens en Tunisie ont montré un attachement tenace à la cause nationale véhiculée par le FLN, certains d'entre eux ont préféré l'indifférence ou résister contre la stratégie du Mouvement. En mai 1955, lors d'un boycottage algérien des marchandises mozabites, un débat acharné s'est déclenché dans les journaux tunisiens. Les uns considéraient cette crise comme une confrontation entre les nationalistes et les non-nationalistes, tandis que d'autres n'y voyait qu'un problème d'une minorité « insoumise » aux appels du FLN. Quelques-uns critiquaient les Messalistes en tant que provocateurs de cette crise tandis que d'autres étaient allés plus loin pour critiquer l'administration et les grandes entreprises coloniales, selon eux, les seules qui pouvaient profiter de ce boycottage. Par ailleurs, il y avait ceux qui critiquaient l'association des Oulémas d'Algérie, pour son intervention tardive dans cette crise qui menaçait sérieusement l'unité de la nation algérienne (voir à ce propos BELOUAZAÄ (B.), *op. cit*, p.72, 73). De son côté, la communauté souafas dans les régions minières de Gafsa a pu résister contre les appels du FLN en revendiquant leur appartenance au Parti du MNA, dirigé par Messali. Ce qui poussa le FLN à entamer, à plusieurs reprises, des ripostes contre eux dans leurs propres quartiers. C'est Salah HAMZAOUI qui nous a donné cette information, l'ayant lui-même reçu de Paul SEBAG.

ginaires d'Oued Méliz[1]. Par contre, le journal *Es-sabah* parle d'un effectif de 118 Algériens alliés à 50 Tunisiens[2].

Incontestablement, cette alliance a constitué un véritable danger pour les troupes françaises installées au-delà de la frontière tunisienne et pour le nouveau régime du gouvernement tunisien. Concernant ce dernier, nous avons remarqué que les youssefistes, même après leurs dissidences vers la fin de 1955, ont pu profiter de cette collaboration algérienne pour réactiver, au début de 1956, la résistance de certaines cellules implantées dans les régions du Kef, Gafsa et dans les montagnes du Centre-ouest de la Tunisie entre Thala, Kasserine et Fériana[3]. Les Algériens en collusion avec les youssefistes au sein de plusieurs unités mixtes, avaient sincèrement troublé le régime bourguibien, qui, en contre partie, s'apprêtait à apporter au FLN-ALN une aide efficace en vue de sous taire à Salah Ben Youssef toute raison d'y intervenir. Dans ce cas, Bourguiba soutenait-il la guerre d'Algérie par conviction ou l'utilisait-il comme moyen de pression contre la France afin qu'elle procède à des concessions de taille pour la Tunisie et adhère à l'idée de l'indépendance totale ? C'est ce que nous essaierons d'analyser dans la troisième partie de ce chapitre.

A partir de la frontière tunisienne, les troupes françaises étaient continuellement en butte aux attaques de l'ALN dont le nombre des embuscades est impossible à dénombrer. Selon un rapport de l'armée française sur la période allant de juillet 1957 à février 1958, il y eut 84 embuscades[4]. Ce chiffre a été confirmé par des sources tunisiennes qui dénombraient, depuis l'indépendance jusqu'au bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef (du 20 mars 1956 au 8 février 1958), 84 ripostes françaises [5]. Le même chiffre donné par deux sources différentes, explique que les représailles françaises avaient progressé au rythme des embuscades de l'ALN ou *vice versa*. Parmi ces incidents frontaliers, nous pouvons citer ceux : du 4 septembre et du 24 octobre 1956 à Ain Draham, du 16 octobre 1956 à Fadj Hacine et Heïdra, du 24 octobre de la même année à Ain Draham[6], du mai 1957 à El Merige au cours de

1- SHAT, vol. 2H310, Bob. S503, Fol. 383 : Rapport, du 6 février 1956.

2- *Es-sabah,* du 19 juillet 1956.

3- *Es-sabah,* du 5 février 1956. (Extrait de *France-Observateur*)

4-*Historia,* n° 239, du 21 août 1972, p. 1358.

5-BACOUCHE (H.), « Le Maghreb : difficultés et espérances », *Etudes Internationales* n°71, 1999, p.8, 9.

6-Des manifestations se déroulaient dans toutes les villes tunisiennes chaque fois qu'un incident grave éclatait, qu'un combattant tombait ou qu'une répression s'abattait sur les nationalistes algériens. Le 27 octobre 1956, des affrontements sanglants ont été déclenchés entre l'armée

laquelle Komaiés El Hadjri, fonctionnaire au ministère des Affaires Etrangères de la Tunisie, a reçu trois balles dans la tête. Suite à cet accident, ce dernier est décédé le 14 août 1958, après 14 mois d'hospitalisation dans une clinique de Neuilly[1].

Pour l'armée française, la plus forte embuscade fut celle du 11 janvier 1958. Au départ de Sakiet-Sidi-Youssef, 300 Algériens ont pu encercler 43 Français d'une forte patrouille du 23è R.I : 15 soldats français ont été tués et 4 soldats faits prisonniers à proximité de Sakiet. Cette solide embuscade porte à une dizaine le nombre des prisonniers retenus dans les camps de l'ALN en Tunisie dont trois d'entre eux ont été fusillés à Souk-el-Arba, le 25 avril 1958[2]. Cette fusillade a provoqué la révolution du 13 mai 1958 où l'Armée française fit chuter l'IVème République.

C'est après cet épisode du 11 janvier que le Conseil des ministres français a admis officiellement le principe de « droit de poursuite ». Ce principe consiste à poursuivre jusqu'à une profondeur du 25 km, les combattants algériens repliés en territoire tunisien après chaque embuscade au départ de la Tunisie. Ce droit est laissé au commandement de l'Algérie, seul juge de la situation, pour l'appliquer. En s'appuyant sur ce droit, le général SALAN et le ministre Robert Lacoste ont pu établir des plans d'interventions contre l'ALN en Tunisie. L'un, terrestre, consistait à attaquer les bases de l'ALN, soit dans la zone qui rassemble : Béja, Ghardimaou, Kasserine, Sakiet-Sidi-Youssef et Souk-el-Arba, soit dans une autre zone qui regroupe Thala, Tadjerouine, Thelepte, Kasserine et Sakiet-Sidi-Youssef. L'autre, aérien, devait avoir en partie des objectifs ponctuels : les camps de l'ALN dont celui de Sakiet-Sidi-Youssef[3]. Ce village fut bombardé le 8 février 1958 par 25 avions français et le bilan des morts est de 75 hommes, femmes et enfants[4].

Par l'application de ce droit, la France trouvait une opportunité pour légitimer ses représailles sur le territoire tunisien dont plusieurs d'entre eux ont

---

française et des civils tunisiens à Hammam-Lif, Ksour, Kalâat Jerda, Thala, Mareth, El Hamma, Gabès, Sidi-Bou-Ali, Enfidha. Cf. *Es-sabah,* du 28 octobre 1956.

1-HELLALI (A.), « Les habitants de la Haute Vallée de la Medjerda et de la Kroumirie entre la lutte pour la décolonisation et le soutien à la révolution algérienne (1954-1962), *Rawafid*, n°10, 2005, p. 236.

2-*Historia,* n° 239, du 21 août 1972, p. 1358.

3- Ibid., p. 1363.

4- CALCHI NOVATI (G.P.), « Le bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef et les péripéties de la politique tunisienne face à la guerre d'Algérie », in IX Colloque, *Processus et enjeux de décolonisation en Tunisie* (1952-1964), Tunis, éd. ISHMN, 1999, p. 63.

été précédés de l'événement du 11 janvier. Après chaque accrochage avec l'ALN, l'armée française, par esprit de représailles ou sous couvert d'enquête, a fait subir à des populations tunisiennes et algériennes des opérations répressives. En 1956, plusieurs agressions ont été commises sur les villes et les villages suivants : Kasserine, Thala, Thelepte, El Kouif, Souk-el-Arba, *cheikhat* des Khemiria, Fernana, Tazerka, Bizerte, Sousse, Monastir, Bir Derassen, Redeyef, Moularès, Ben Gardane, Remada[1]. En 1957, les représailles françaises avaient touché Kalâat Senane, Ouled Messalem, Heïdra et *cheikhat* d'Ouled Ghuida à Sfax[2]…etc. Dès 1958 et après la mise en œuvre de la ligne Morice[3], les représailles allaient connaître un infléchissement sensible lié à l'abaissement des embuscades de l'ALN. Dans ce cas, les FLN-ALN s'efforcèrent, sans mettre fin aux opérations militaires, d'internationaliser la cause algérienne pour obtenir le soutien des pays Arabes et ceux des Nations-Unies en jouant sa carte diplomatique.

Pour conclure, il faut dire que les autorités coloniales paraissaient non seulement engagées dans la poursuite de la guerre, mais encore dans la tentation d'extermination du mouvement nationaliste algérien. En complicité avec ses troupes stationnées en Tunisie, les ripostes des armées françaises avaient largement dépassé la zone frontalière pour toucher des villes situées dans la profondeur du territoire tunisien. Par contre pour l'ALN, ce ne sont pas seulement les troupes de l'armée française stationnées au-delà de la frontière qui étaient ciblés par ses embuscades, ce sont aussi les grands propriétaires des fermes françaises en Tunisie[4]. Cette condition poussa le gouvernement tunisien à prendre la décision de fermer complètement la frontière, en s'opposant à tout déplacement considéré comme opérationnel des troupes françaises à l'intérieur du pays. Dans son discours datant du 20 août 1956, Bourguiba insista sur le fait que la « *France doit savoir que l'armée française stationnée en Tunisie ne doit être en aucune manière articulée sur l'armée qui opère en Algérie* ». Puis, il ajoutait que « *la Tunisie ne permettra pas que la France se serve de notre pays comme base de départ dans la guerre qu'elle*

1-BOURGUIBA (H.), TII*, op. cit.*, p. 98, 99, 100, 207 et 238.

2-*Es-sabah,* du 9 septembre1957.

3-Après l'achèvement de la ligne Morice, les décomptes français ont recensé pour le mois de février 1958 : 731 tués sur 1087 passagers dans le sens Tunisie-Algérie soit le 2/3 et 298 tués sur un effectif de 620 passagers dans le sens inverse Algérie-Tunisie soit presque la moitié. Voir à ce propos HARBI (M.) & MEYNIER (G.), *Le FLN, documents et histoire 1954-1962*, Paris, éd. Foyard, 2004, p.297.

4-EL MACHAT (S.), *Les Etats-Unis et l'Algérie : de la méconnaissance à la reconnaissance 1945-1962*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.162.

mène en Algérie [1]». Cette décision avait-elle de lien avec l'évacuation des troupes de l'armée française de Tunisie ? Intimement liée à l'affaire algérienne, cette décision avait certainement des effets néfastes sur les rapports tuniso-français d'un côté, et tuniso-algériens de l'autre.

III. Les conséquences de la guerre sur la politique extérieur de la Tunisie

Une fois l'indépendance tunisienne acquise, le président Bourguiba s'employa officiellement à donner un appui indéfectible à la Révolution algérienne. Les marques de soutien à la cause et au combat du peuple algérien avec ses représentants légitimes (FLN, ALN, GPRA) étaient inépuisables, au point de compromettre ses relations avec la France.

1) Les rapports tuniso-algériens

Nous ne reviendrons pas ici pour énumérer les différentes aides et facilités de toutes sortes qu'avait accordée la Tunisie aux forces des FLN-ALN et aux réfugiés algériens. Sans réserve aucune, les Tunisiens dans leur grande majorité se sentaient impliqués et avaient donné des marques et des élans de solidarité perceptibles dans différents domaines, surtout logistiques inhérents au logement, aux subsides et à la nourriture au volontariat et aux armes. Le soutien moral et la participation active de nombreux Tunisiens dans le combat que menaient les Algériens étaient à n'en pas douter très larges. En bref, la cause algérienne demeure au premier plan des préoccupations tunisiennes.

Néanmoins, la signature des protocoles d'indépendance de la Tunisie a été considérée comme une trahison par les nationalistes algériens, car le slogan de l'époque était la libération de tout le Maghreb Arabe. Salah Ben Youssef, comme nous l'avons vu, y trouva justement son compte. Fort de ses appuis égyptiens, il s'était engagé à continuer la lutte jusqu'à l'indépendance en signant une convention sécrète avec des partisans du FLN et ceux du Parti

1- BOURGUIBA (H.), *Discours,* T III, 1957, Tunis, éd. SEI, 1975, p. 69.

Istiqlal d'Allal El-Fassi au Maroc[1] dont l'objectif était « *d'œuvrer à l'indépendance totale du Maghreb tout en refusant toute perspective d'union avec la France et de co-souveraineté* »[2]. En janvier 1956, un nouvel accord dans la même lignée que la convention fut constituée l'Armée de Libération pour le Maghreb Arabe : Tahar Lassoued et Béchir Essabah, représentants de la Délégation tunisienne ; Abdelkrim Khatib, chef de l'Armée de libération marocaine et son état-major Abbés Al Gharour, commandant du front de l'Atlas, du côté marocain et Ahmed Ben Bella et Mahdi Ben Aboud du côté algérien[3]. Très sensible à ce danger de collusion, le président Bourguiba assortira l'assistance accordée au FLN de conditions et de contrôles, sources de nombreux incidents survenus entre les autorités tunisiennes et les soldats algériens durant leurs six années de présence en Tunisie[4]. Et, pour contrebalancer cette collaboration, il n'hésita pas à lutter contre les unités mixtes dispersées dans les campagnes tunisiennes en continuant à accorder des aides inconditionnées aux combattants algériens pour étendre leurs ramifications sur le sol tunisien.

Accusée ouvertement d'opportunisme et de compromission, la politique de Bourguiba a déclenché la résistance armée des partisans du secrétariat général, soit presque le 1/3 des cellules néo-destouriennes. Ce mouvement a pu entretenir dans son sillage des éléments de la délégation extérieure du FLN. Après avoir fait quelques centaines de morts, cette résistance était activement réprimée en été 1956. Les risques latents de cette guerre allaient fournir le prétexte à un rapprochement avec la France qui, en juin 1956, a pu participer à une opération anti-youssefiste à Tataouine[5].

La dissidence des yousséfistes en été 1956, s'est affaiblie avec la perte de ses leaders. Salah Ben Youssef s'est réfugié le 28 janvier 1956 en Libye, puis il s'établit au Caire le 11 janvier 1957 après la signature d'un traité tuniso-libyen d'amitié et de bon voisinage. Il fut condamné à mort par contumace en janvier 1957, puis assassiné à Francfort en été 1961. Les peines de mort, les travaux forcés, les emprisonnements, les tortures, les déportations, les tribunaux d'exception furent le lot de centaines de militants youssefistes. De mai 1956 à octobre 1959, le tribunal de haute instance a condamné à des

1- LEBJAOUI (M.), *op. cit.*, p 105.

2- Article 3 de la convention, cité par GRIMAUD (N.), *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris, Karthala, 1984, p.171.

3- EL-DIB (F.), *op. cit.*, p.117, 118.

4- GRIMAUD (N.), 1984, *op. cit.*, p. 168.

5- GRIMAUD (N.), 1995, *op. cit.*, p. 79.

peines de mort 53 youssefistes dont plusieurs d'entre eux par contumace[1]. Après cette fin tragique des youssefistes, le FLN a perdu un allié stratégique dans sa lutte de libération nationale. Il fallait reconnaître le particularisme national tunisien en laissant au gouvernement la faculté de choisir sa tactique plutôt que de l'enfermer dans les exigences d'un front de lutte commune. Il s'agit de tenir compte des faits, le FLN se trouvait alors dans l'obligation de composer avec la politique bourguibienne au lieu de la prendre à contre-courant.

Fort de ses acquis et assises après avoir mis fin au mouvement youssefiste, Bourguiba s'est engagé pleinement à défendre la cause algérienne. En dépit du ralliement de nombreux Algériens au mouvement youssefiste, et qui prirent une part active dans de nombreux incidents, il tint à ne pas leur en tenir rigueur afin de ne pas nuire aux relations avec les chefs politiques et militaires algériens. Il fallait ménager l'avenir en répétant, a maintes reprises, dans ses discours que « *le peuple français sont nos amis, mais les Algériens sont nos frères, le peuple tunisien les soutient à fond*[2] ». Néanmoins, il conditionna son soutien et la solidarité du peuple tunisien par le respect des Algériens aux conventions bilatérales préservant de manière absolue le principe de la souveraineté tunisienne.

En manifestant une solidarité active à l'égard du FLN, Bourguiba se montra désireux de jouer le rôle de « bons offices » dans le conflit algéro-français sans qu'il remette en cause sa politique de coopération avec la France. Face aux intransigeances des Français et des Algériens, il a choisi la modération : la France doit renoncer au principe de l'Algérie : terre française, et le FLN de son côté, doit renoncer « au préalable de l'indépendance » avant la négociation[3]. La médiation de Bourguiba, si, elle fut acceptée par l'un fut systématiquement refusée par l'autre. Or, tous les deux avaient pleinement conscience que son rôle demeurait incontournable dans le conflit franco-algérien[4].

1- ALAYA-SGHAIER (A), « Ettaïeb Zallèg : parcours d'un résistant », in *Rawafid*, n°10, 2005, p. 301. Les condamnés à mort sont : Salah Ben Youssef, Taïeb Zalégue, Hédi Guedoura, Houssine El Hajji, Hédi Lassoued, Abdellah El Bouomrani, Ali Dourghal, Houssine Ettriki, Mohamed Abdelkafi…etc.

2- *Le Figaro*, du 25 avril 1956. Cité par CHNEGUIR (A.), *La Politique extérieure de la Tunisie 1956-1987*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.18.

3- EL MACHAT (S.), *Les Etats-Unis et la Tunisie : de l'ambiguïté à l'entente1945-1959*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.169.

4- Dans son discours du 23 octobre 1956 à Tunis, Bourguiba notait que : *« nous étions persuadés que la France avait accepté le principe d'entretiens entre nous et les responsables algériens en*

Même si elles furent qualifiées de secondaires, les dépassements algériens et les non-respects aux conventions passées avec les autorités tunisiennes telles que : la continuation des attaques contre les Français résidant en Tunisie, les manifestations, les règlements de compte illustrés par des complots, l'indiscipline des *djounouds* se promenant en tenue militaire dans les rues de Tunis, ont effrayé les dirigeants tunisiens en leur donnant l'impression d'un « Etat dans l'Etat »[1]. Mais n'affecta pas les rapports amicaux tuniso-algériens, et le FLN continua d'être soutenu dans un esprit de compréhension fraternelle et souple. A partir de 1958, il n'en alla plus de même et les rapports allaient être influencés par aux mois trois grandes crises qui méritent que nous nous y arrêtions : le complot Lamouri, l'accord d'Edjelé et le problème de la fixation des frontières.

- **Le complot Lamouri**

A moins de deux mois de sa fondation, le GPRA doit faire face à une tentative de putsch connu sous le nom de « complot Lamouri ». Les causes immédiates de ce putsch remontaient à une réunion tenue le 2 juin 1958 par les membres du COM, au cours de laquelle le colonel Lamouri soulève un problème politique, celui du fonctionnement des nouvelles institutions mise en place : le GPRA et le CNRA[2]. Il paraît méfiant de ces organismes qui pourraient donner une plus grande importance à l'action politique sur celle du militaire. Privé de son poste par les services de GPRA, le colonel Lamouri a été envoyé en Egypte, où son idée de renverser le nouveau gouvernement mûrit.

Indisposés par le FLN qui leur contestait depuis 1956 le droit de parler en leur nom, les responsables égyptiens ont trouvé dans cette affaire une occasion de régler les comptes avec certains dirigeants du FLN « insoumis ». Par leur encouragement de cette tentative de complot, ils tentèrent en fait de sanctionner le FLN pour arbitrer le conflit et rétablir sa soumission. Le complot fut activement réprimé et le GPRA en signe de protestation transféra son siège d'Egypte en Tunisie. Depuis, les Algériens ont refusé tout intermédiaire sur le plan diplomatique, qu'il s'agisse de la Tunisie, du Maroc ou de l'Egypte.

---

vue de rapprocher les points de vue des antagonistes et de rechercher une formule équilibrée pour résoudre le conflit. Je m'étais entendu moi-même avec le Gouvernement français, avec le Président de la République Française en personne, sur l'organisation de ces contacts. », In BOURGUIBA (H.), TII, *op. cit.*, p. 210.

1- HARBI (M.), *Les Archives de la révolution algérienne*, Paris, éditions Jeune Afrique, 1981, p.456.

2- HARBI (M.), art. cit., p. 158.

Sur proposition du GPRA, la garde nationale tunisienne a su participer à l'échec de ce putsch. Dès lors, la situation tourna au désastre pour l'ALN. Ses locaux furent occupés notamment au Kef, plusieurs officiers ont été arrêtés, des convois d'armes ont été stoppés en mettant des barrages de garde nationale pour contrôler les frontières[1]. Ces mesures prises par le président Bourguiba visaient-elles à affaiblir l'action militaire au profit de la diplomatie en poussant le FLN à accepter les conditions de cessez-le-feu proposées par De Gaulle, comme l'avait accusé son rival Salah Ben Youssef dans une déclaration faite au Caire à *L'United Press International* [2]? Dans une autre déclaration, Ben Youssef dénonça aussi la livraison d'armes à la Tunisie par la Grande Bretagne et les Etats-Unis, en précisant que « ces *armes ne seront certainement pas utilisées contre la France, alliée de la Grande Bretagne et des Etats-Unis, mais contre l'ALN*[3] ». Le complot Lamouri finira par remettre en surface la crise entre Bourguiba et Salah Ben Youssef, en suscitant des tensions, polémiques et accusations.

Il n'est pas exagéré de dire que cette affaire a soulagé Ben Youssef et derrière lui le régime de Nasser dans de larges proportions, pour s'enchainer à des spéculations anti-bourguibiennes. Les deux hommes se trouvaient dans une position délicate quant à l'orientation politique du FLN. Leurs accrédités chez les nationalistes algériens commencèrent à se diminuer et ce, depuis le l'emprisonnement de Ahmed Ben Bella qui s'est aligné aux côtés de la position de l'Egypte lors de la Conférence du Bandung[4], puis avec le transfert du GPRA à Tunis, abritant dans ses rangs des militants ayant une attache avec Bourguiba : Ferhat Abbés, Krim Belkacem, etc. Sur la base du droit du peuple algérien à l'indépendance, Bourguiba paraît clair qu'il était plus intransigeant que Nasser et Ben Youssef, mais en même temps réaliste et profondément convaincu de la justesse de la cause algérienne, et il n'en fit guère un tapage. Les accusations de Ben Youssef ne trouvèrent plus d'échos parce que Bourguiba a rapidement mis fin à ces mesures exceptionnelles édictées à l'encontre de l'ALN après une réunion avec des membres du GPRA à Tunis,

---

1- HARBI (M.), 1981, *op. cit.*, p.453.

2- Cité par MAADAD (M.), *op. cit.,* p.125.

3- Idem

4- La Conférence de Bandung qui s'était tenue du 18 au 24 avril 1955, a réussit de rassembler pour la première fois, des représentants du vingt-neuf pays africains et asiatiques. Elle était un tournant dans l'histoire de la décolonisation et une date-clé des relations internationales du XXème siècle, consacrant l'émergence du Tiers-monde et des non-alignés. Dirigeant de la Délégation nord-africaine, Salah Ben Youssef a rejeté comme une compromission déshonorante l'accord de l'autonomie interne conclu avec la France et à adopter le point de vue nassérien d'un dégagement conjoint de l'Afrique du Nord.

les 30 et 31 décembre 1958. Acte fut-il précédé deux ans avant, par la libération des Algériens qui ont participé au mouvement yousséfiste.

Afin que l'initiative de son adversaire Salah Ben Youssef ne prenne pas le dessus, Bourguiba prit une part active dans ses engagements solidaires avec le peuple algérien en les encadrant et en les canalisant. Etant souverain, il parait beaucoup plus prompt à aider officiellement la Révolution algérienne, mais avec mesure et méthode : appui arabe et international, propagande sage et parfois des actions violentes et, non comme le faisait les yousséfistes par voie de propagande politique ou par simple volontariat. Dans son discours du 12 janvier 1956 à Redeyef, Bourguiba rappela les dirigeants du FLN, notamment les alliés de Nasser que : « *Nous ne pouvions donner notre adhésion à une action qui prendrait le contre-pied de notre politique des étapes (…*) *ils doivent savoir que notre victoire n'est pas seulement le fruit de la résistance armée, mais aussi de la politique et de la diplomatie*[1] ». Toujours est-il que Bourguiba insista auprès des autorités françaises pour régler le problème algérien par voie de négociation en disant que si la France tenait à une coopération libre avec le Maghreb il fallait faire entrer l'Algérie dans le cercle des pays indépendants ; seulement à ce prix le Maghreb renouerait des relations bilatérales solides et durables avec la France. Toutefois, l'idée d'un Maghreb Arabe uni se trouvait en contradiction avec les impératifs de chaque pays dont l'accord d'Edjelé en juin 1958, montrait également la fragilité des décisions politiques prises lors de la Conférence de Tanger quant à l'union maghrébine[2].

- **L'accord d'Edjelé**

En Algérie, la découverte des plus grands gisements de pétrole était en 1956 à Hassi Messaoud et Edjelé par la société française SNREPAL (La Société Nationale de Recherche et d'Exploitation de Pétrole en Algérie). Depuis cette découverte, le Sahara allait devenir le grand réservoir qui alimentait la quasi-totalité des besoins français en pétrole. Très hâtivement, le gouvernement français a créé en 1958, le code pétrolier saharien qui stipulait la sé-

1- BOURGUIBA (H.), *Discours,* TI, *1955-1956*, Tunis, éd. SEI, 1974, p. 242, 245.

2- Organisée à Tanger du 27 au 30 avril 1958, cette Conférence avait jeté pour la première fois, les bases de l'union du Maghreb. Trois partis politiques fondateurs de ladite conférence : Néo-Destour (Bahi Ladgham, Ahmed Tlili, Abdelhamid Chaker) ; FLN (Ferhat Abbés, Abdelhafid Boussouf et Abdelhamid Mehri) et le parti Istiqlal (Allal El Fassi, Mehdi Ben Barka…etc.)

paration du Sahara du reste de l'Algérie[1]. C'est ce qui allait constituer une rude épreuve pour le FLN lors des négociations de l'accord d'indépendance.

Le transport de pétrole brut algérien en France *via* le territoire tunisien constituait une source de conflits entre Bourguiba et le FLN. Un accord fut signé entre la Tunisie et une compagnie pétrolière française (TRAPSA) concernant la construction d'un pipe-line traversant le territoire tunisien pour l'évacuation du pétrole algérien d'Edjelé vers le port du Skhira situé entre Gabès et Sfax. Par cet acte, la Tunisie confirma sa convoitise pour une richesse située dans le prolongement vertical de son territoire, ce qui n'avait pas plu au FLN. Pour ce dernier, il s'agissait à la fois d'une manœuvre française visant créer un conflit inter-maghrébin et exploiter les richesses sahariennes et, une violation tunisienne des résolutions de la Conférence de Tanger. Le journal *Al-moudjahid* du 22 juillet 1958, mentionnait qu'en « *ce qui concerne le pipe-line d'Edjelé, sa construction se trouve en contradiction formelle avec les impératifs algériens, comme avec les décisions de Tanger* »[2], notamment celle prévoyait : « *qu'aucun des pays du Maghreb Arabe ne devait engager séparément le destin de l'Afrique du Nord dans les domaines des relations extérieures et de la défense* » [3]. Dans ce climat de tension, s'il y avait un geste de bonne volonté en direction de la France, il était interprété par le FLN comme une trahison et entraînait une recrudescence des activités de l'ALN en territoire tunisien.

Il s'agit là, nous le voyons, de deux impératifs contradictoires mais pas certainement opposés : admettre le principe d'une coopération avec la France, signifie pour certains militants du FLN que la Tunisie s'engage résolument dans une voie strictement national et non continental (Maghreb). Soutenir la cause algérienne signifie aussi pour certains d'autres, un moyen de pression contre la France pour qu'elle précède à des concessions de taille. Dans cette condition, il faudrait, pour mesurer la bonne ou la mauvaise foi du président Bourguiba, revenir à ses positions fortes d'avant l'indépendance vis-à-vis de ses « frères » les Algériens et de ses « amis » les Français et voir dans quels sens elles ont évolué. Il nous semble que ses convictions politiques, ses objectifs et ses démarches sont restées inébranlables.

1-Pour plus d'informations sur ce sujet, voir MALTI (H.), *L'histoire sécrète du pétrole algérien*, Paris, La découverte, 2010.

2- *Al-moudjahid* n°27, du 22 juillet 1958 et n° 28, du 22 août 1958.

3- Cité par MAADAD (M.), *op. cit.,* p.115.

Pour en conclure, nous pouvons dire que les relations entre le gouvernement tunisien et le FLN étaient, pour l'essentiel, l'expression d'une politique fondée moins sur la sympathie ou sur une communauté d'intérêt que sur le sentiment d'une profonde solidarité de lutte et de destin. Quelque soit le contexte, les rapports étaient maintenus en dépit de dissensions épisodiques et de certaines divergences de vues permanentes. Serait-il le cas lors de la revendication tunisienne de la fixation des frontières entre les deux pays ?

- **La démarcation de la frontière**

La première frontière algéro-tunisienne remontait à 1614 ; elle en fut effectuée depuis le Cap Roux jusqu'au pays des Fraîchîche (C.C. de Thala) afin de déterminer la zone de limite d'influence entre Tunis et Constantine[1]. Le fait qu'ils étaient tous deux placés sous les influences ottomane et française, la délimitation des frontières entre les deux pays n'avait pas prit une grande importance. Ce n'était qu'avec l'indépendance d'Algérie que le problème des frontières coloniales, mis en sommeil durant les luttes de libération, a très vite resurgi et ravivé les appétits nationalistes des États maghrébins voisins jusqu'à les opposer dans de véritables conflits.

Peu de temps après la réunion à Tanger, en 1958, de la Conférence de l'Unité qui jette les bases d'une alliance institutionnelle fédérale, les premiers signes de tension apparaissaient : entre le GPRA et le président Bourguiba au sujet de la révision des frontières du Sud tunisien dans la section allant de Bir Romaine jusqu'à la borne 233 (le point de Garat El Hamel au sud de Ghadamès). Reconnue par une convention franco-turque signée le 19 mai 1910, la borne 233 fixait le point triple des frontières tunisienne, algérienne et libyenne[2]. Dans ce secteur, des décisions administratives françaises datant de 1911 et de 1923 ont modifié cette ligne en retraçant une autre joignant le point Bir Romane jusqu'à la borne 220[3] (le point de Fort Saint (El Borma actuelle) aux confins des trois frontières). Repris sur une carte publiée en 1929 par l'Institut Géographique de France, ce tracé devenait définitivement la borne méridionale des frontières entre la Tunisie, Lybie et Algérie.

1- MARTIN (J.F.*), Histoire de la Tunisie contemporaine de Ferry à Bourguiba 1881-1956*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.80.

2- GRIMAUD (N.), *La politique extérieure de l'Algérie (1962-1978)*, éd. Karthala, Paris, 1984, p. 178.

3- BOUVET (J.P.), *L'Unité de gisement. Hydrocarbures et autres matières minérales*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.53.

Le 5 février 1959, Bourguiba demanda dans un discours à la France la reconnaissance des droits de la Tunisie sur une portion d'espace situé dans le Sud de l'Algérie entre les deux points kilométriques 220 (Ford Saint) et 233 (Garat El Hamel) et, par voie de conséquence, l'extension de la Tunisie à son prolongement naturel saharien, ce qui n'avait pas plu au GPRA.[S'adresser à la France pour régler ce dossier, constitua pour le FLN non seulement une atteinte à la souveraineté du territoire algérien, mais aussi une méconnaissance de la légitimité du GPRA à être le seul maître du destin de l'Algérie. Quoi qu'il en soit, ces prises de positions, entre autres, n'ont jamais gelé les rapports tuniso-algériens. La Tunisie continua à renforcer le FLN dans sa guerre de libération nationale sans qu'elle perde ses liens avec la France.

2) Les crises franco-tunisiennes

Dans un discours du 30 mai 1957 à Tunis, le président Bourguiba annonçait que : « *Toutes les difficultés qui pèsent sur nos relations avec la France ou jettent le trouble dans les relations de la France avec les pays arabes et musulmans et avec les nations libres, toutes ces difficultés ont une seule et même cause : la guerre d'Algérie*…[1]». Incontestablement, la guerre d'Algérie avait beaucoup perturbé les relations franco-tunisiennes et plusieurs sujets de discorde ont affecté sérieusement la politique de coopération entre les deux pays : le détournement de l'avion marocain, la suspension de l'aide financière, l'affaire de la vente d'armes américaines à la Tunisie, le bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef et les évènements de Bizerte.

En raison de l'aide accordée par le gouvernement tunisien au FLN au niveau de son implantation, de son commandement et de sa propagande et à cause des incidents frontaliers, la France a suspendu le 20 mai 1957 son aide financière à la Tunisie. Sans doute, la suspension de cette aide fixée à 2 milliards de francs par la convention financière du 20 avril 1958, a gêné le jeune gouvernement tunisien pour relancer son économie. La France entend en effet subordonner cette aide à la neutralité tunisienne[2], ce qui n'est pas souhaitable pour Bourguiba menacé par les surenchères de Salah Ben Youssef prônant l'engagement armé des Tunisiens aux côtés des Algériens et au chantage au ralliement à Nasser exercé par le FLN.

1- BOURGUIBA (H.), TIII, *op. cit.*, p. 207.

2- Répondant aux propos des Américains, le ministre les Affaires Etrangères français, Christian Pineau réaffirme qu'il « *ne dépend que du gouvernement tunisien d'arrêter les trafics ce qui permettrait à la France de reprendre son aide financière*… », Cité par CHNEGUIR (A.), *op. cit*, p.18.

A ce climat de tension s'ajouta une nouvelle crispation. Le 4 septembre 1957, la Tunisie demanda officiellement aux Etats-Unis les armes que la France refusait de lui vendre. Malgré l'opposition française à cette requête, les Etats-Unis se sont retrouvés contraints de livrer des armes aux Tunisiens afin d'éviter l'intervention du camp soviétique. Déjà, leurs premières armes n'ont été envoyées en Tunisie qu'après l'annonce du Caire de l'envoi d'un lot de 3000 fusils[1]. En effet, sans même rompre ses relations avec la France, la Tunisie trouvait dans cette intervention américaine une solution pour anéantir les pressions françaises. Depuis cette affaire, il n'est plus question d'écarter les Américains et les Britanniques d'une telle médiation dans les conflits franco-maghrébins. Dans un discours prononcé le 2 juin 1957 au Sénat, John Kennedy disait ceci : « *L'Algérie n'est plus un problème exclusivement français et ne le sera jamais plus. Pour les Etats Unis le moment crucial est arrivé*[2]*.* »

C'est dans ce contexte que survint la crise de Sakiet-Sidi-Youssef. Le bombardement de la ville a amorcé rapidement le mouvement de décolonisation et l'internationalisation du problème algérien d'un côté, une intervention anglo-américaine puis, en France, une crise du régime qui suscita le retour au pouvoir du Général De Gaulle de l'autre.

Du côté tunisien, l'affaire de Sakiet plaça le gouvernement dans l'absolue nécessité de réagir et d'exiger certaines mesures. Bourguiba envisagea l'évacuation des troupes françaises du territoire tunisien y compris Bizerte. Jusqu'à ce qu'un calendrier d'évacuation soit établi, le gouvernement tunisien fit bloquer le fonctionnement de la base de Bizerte en interdisant l'entrée des forces françaises dans leurs bâtiments, en coupant les circuits téléphoniques et en dressant des barrages. En plus, la Tunisie a pu imposer la fermeture de 5 postes consulaires et ordonner l'évacuation de 400 Français, pour la plupart agriculteurs établis dans les gouvernorats de Sbeïtla et Souk-el-Arba. Enfin, le gouvernement tunisien a annoncé le 11 février son intention de saisir le Conseil de Sécurité de l'ONU auquel il demanderait la condamnation de l'agression française[3].

1- EL MACHAT (S.), « Les relations franco-tunisiennes dans la tourmente algérienne 1957-1961 », in Actes du VIII colloque international sur *Histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962, la parole aux témoins*, Tunis, pub. ISHMN, 1998, p. 208.

2- SCHWARZENBACH (J.), « Des armes vers la Tunisie », in *Articles de presse française ou étrangère concernant l'Algérie*, n° 52, du 1/9/1957

3- EL MACHAT (S.), 1996*, op. cit.,* p.154.

Pour éviter le recours au Conseil de Sécurité de l'ONU dans lequel les Etats-Unis seraient obligés de voter contre la France, il fallait que cette dernière fasse un geste de volonté en direction de Tunis et d'Alger : accepter la mission de bons offices[1], cessez-le-feu et entamer des négociations avec le FLN dans le cadre d'une conférence internationale à laquelle participeraient la Tunisie, le Maroc, la Libye, les Etats-Unis et la Grande Bretagne[2]. Même si, dans l'immédiat le bilan est loin des aspirations des Algériens, la Tunisie contraindrait la France à négocier.

Mais derrière les attitudes de réserve du gouvernement tunisien, se profilait le souci de Bourguiba de ménager l'avenir des relations avec les futurs dirigeants de l'Algérie. Il ne cessa de rappeler dans ses discours que l'indépendance des deux anciens Protectorats était fragile tant que l'Algérie était encore sous le joug de colonialisme. A ce propos, il a noté : « *Que le Maghreb arabe Nord-africain, du Saloum à l'Atlantique marocain, constitue un Etat unifié : il peut alors prétendre faire respecter son indépendance… notre succès sera le succès de l'Algérie et du Maroc, leur triomphe : il garantira la gloire d'un Etat maghrébin libre et indépendant*[3] ». Toutefois, l'affaire d'Edjelé en 1958 a mit à rude épreuve non seulement les relations tuniso-algériens, mais aussi la confiance du FLN en l'idée d'une action commune avec la Tunisie et le Maroc pour l'indépendance et l'unité du Maghreb arabe. Après la proclamation du GPRA le 19 septembre 1958, les décisions de Tanger sur l'unité maghrébine en disparurent presque totalement, pour être remplacé par deux solidarités beaucoup plus larges : le panarabisme et le panafricanisme[4].

Plusieurs crises condamnaient aux échecs, toutes les négociations bilatérales entre la France et son ancien protectorat. L'avenir des relations entre la Tunisie et la France dépendait de l'évolution de la guerre d'Algérie.

1- Une mission anglo-américaine fut confiée à Harold Beeley et Robert Murphy. Ces deux personnalités ont pu rencontrer les dirigeants tunisiens et français pendant mars-avril 1958, tout en refusant d'assister aux représentants du FLN. Devant les intransigeances des deux gouvernements, la mission connut un échec.

2- M. WALL (I.), « Les Etats-Unis et la Grande Bretagne et l'affaire de Sakiet-Sidi-Youssef », in Actes du VIII colloque international sur *Histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962, la parole aux témoins*, Tunis, éd. ISHMN, 1998, p.221.

3- BOURGUIBA (H.), TI, *op. cit*., p. 241, 246.

4- Le GRPA fut reconnu par 15 États dans les quatre mois suivant sa proclamation : les membres de la Ligue arabe, l'Indonésie et les quatre États communistes asiatiques. Quatre États africains s'y ajoutèrent jusqu'en juin 1960. En avril 1961, le nombre des reconnaissances s'élevait à 25. Cf. Guy PERVILLE, « L'insertion internationale du FLN algérien 1954-1962 », in *Relations Internationales*, n°31, 1982, pp. 373-386.

C'est au cours de longs pourparlers entre la France et le FLN en janvier 1961 que survint la crise de Bizerte. Bourguiba a obligé la France à négocier en déclenchant une opération de force limitée aux abords de la ville du 17 au 22 juillet 1961. Quelques unités de l'ALN ont aussi participé à cette bataille[1]. La défense de la base entraîna une riposte militaire causant de lourdes pertes humaines. La riposte française fut condamnée par l'ONU et l'évacuation de la base ne fut réalisée que le 15 octobre 1963. Les autres conséquences ne manquent pas d'importance pour réduire les relations franco-tunisiennes à néant : les expulsions des Français de la Tunisie, la remise en cause d'un immense patrimoine culturel et des intérêts économiques. Nous constatons que cette affaire a pesée lourdement sur les négociations franco-algériennes pour la signature d'un accord de cessez-le-feu. Enfin, il est important de noter que la coopération franco-tunisienne ne fut relancée qu'après de longs mois de rupture. Il aura fallu la fin de la guerre d'Algérie pour qu'un climat de confiance mûrisse entre les deux pays.

1- BOUGOUBA (M.), *Du Capitaine Lamoricière à la république bananière*, éd. Publibook, Paris, 2008, p.103.

CONCLUSION GÉNÉRALE

A l'époque coloniale, la population d'origine algérienne était la principale communauté musulmane « étrangère » installée en Tunisie. Son implantation est la plus ancienne et la plus évolutive. Elle est constituée d'immigrants de multiples origines et de niveau social très varié, parmi lesquels les travailleurs sans qualification, occupent une place importante. Leur migration avait varié en intensité selon les époques et en étroit rapport avec les évolutions des situations politiques, économiques et démographiques. Il existe pour ces Algériens, des pôles d'attraction ; ils allaient vers telle région, telle ville, tel quartier, sans grand souci des conditions d'existence qu'ils pourront y trouver. Leur préoccupation essentielle, c'est la recherche d'un groupe de compatriote les ayant précédés.

Après la Grande Guerre, le modèle de la migration temporaire s'est modifié avec l'entrée des migrants algériens dans le secteur des industries et des services qui ont moins besoin de travail temporaire. Les séjours tendent à s'allonger et l'installation permanente est plus réalisable. L'origine des migrants s'est, elle aussi, modifiée. La position dominante des originaires de l'Algérie du Nord commençait à baisser face à la montée des migrations depuis les Territoires du Sud. Parfois en situation de migration, la présence des membres d'une même communauté, la brièveté du séjour et la force des normes de la société d'origine se conjuguaient pour protéger l'immigré des agressions de la société « étrangère » ; chaque communauté constituait une micro-société fermée où ses éléments s'accrochaient à tout ce qui pouvait conserver les habitudes et maintenir la coutume séculaire de la vie collective. Cependant, la migration contribuait aussi à la dissolution de ces valeurs collectives et à la déstructuration du groupe d'origine.

Les années trente allaient être les années de stabilisation des immigrés algériens. Elles amènent des mutations importantes dans la vie de la population algérienne en Tunisie sur le plan social, culturel, économique et surtout politique. Des évènements allaient jouer un rôle décisif dans ces évolutions et faire naitre chez les Algériens, le sentiment d'appartenance nationale.

Dans ce présent travail, nous avons essayé de suivre le processus d'évolution de la population algérienne d'un état communautariste à un autre nationaliste ; une transition atypique dépendait essentiellement du degré d'insertion des zones de départ et d'arrivé dans l'économie de marché et aux

effets destructeurs pour les migrants algériens d'un passage trop brutal d'un type de société à un autre, complètement différent où dominent les normes de l'individualisme. A cela, vient s'ajouter le choc des bouleversements socio-économiques et politique des années trente et le réveil du nationalisme en Afrique du Nord, en Orient et dans les pays tiers-mondistes qui, à des degrés divers, ont pu accélérer le processus de la nationalisation des Algériens.

Pour autant, il faut reconnaître que le passage du communautarisme au nationalisme n'est jamais idyllique. Il prend du temps, le temps qu'un individu « se communautarise », puis « se décommunautarise » pour enfin « se nationaliser ». Chez les communautés algériennes, ces trois étapes n'ont pas été traversées à la même vitesse et, elles conduisaient parfois à des situations singulières. Leurs trajectoires d'insertion étaient certes variables vu que nous pouvons assister à des phénomènes contradictoires propres à l'immigration : l'immigré algérien persistait à refuser l'intégration de peur de perdre ses propres valeurs et son identité et, en même temps, il suivait un processus d'acculturation qui devait signe de mobilité sociale.

Quelles que fussent leurs stades d'intégration et quels que fussent leurs rythmes d'évolution, les Algériens ont connu ce passage du communautarisme au nationalisme dont le processus correspondait certes à des âges différents qui se succèdent et parfois se combinent.

- En première étape, nous avons observé que le groupe se communautarise par peur d'un éventuel déracinement et pour ainsi maintenir leur intégrité communautaire, menacée par une telle dispersion. Chacun des habitants de l'Algérie se rattache à une communauté dont le noyau est la famille, le groupe professionnel, la tribu, la confrérie, la communauté religieuse et culturelle.

Sur plusieurs modèles, les Algériens étaient structurés en des micro-sociétés locales fonctionnant avec un faible degré de communication avec les institutions politiques et administratives de l'époque. La force des normes de la société d'origine, la brièveté de séjour, la sociabilité communautaire, le regroupement spatial, les corporations des métiers, la solidarité familiale et économique…etc., tout cela se conjugue pour donner à l'immigré algérien la volonté de non-intégration, qui se traduit par son discours défensif vis-à-vis de la société globale. Mais pour survivre, chacun d'eux est appelé à faire des efforts pour s'adapter, voire s'intégrer.

- La deuxième étape est celle de la dé-communautarisation du groupe. Là, il existait différents niveaux d'intégration : si le travailleur algérien temporaire n'a pas besoin de s'intégrer, l'immigrant permanent y est contraint. La situation change évidemment pour ceux qui ont choisi de s'installer définitivement en Tunisie, et surtout pour la seconde génération. Ainsi, leur intégration s'est effectuée au rythme du flux migratoire, de telle sorte que la généra-

tion déjà tunisifiée ménageait la voie aux immigrés de fraîche date et facilitait ainsi leur adaptation. Les apprentissages étaient alors très variables selon l'âge, l'origine sociale et le niveau de scolarisation en Algérie et son type d'insertion en Tunisie. Quasi nuls pour les personnes âgées, repliés sur le groupe ethnique, ils étaient faibles pour les femmes au foyer, ainsi que pour nombreux d'adultes pourtant intégrés au mode de travail.

Les migrants de milieu rural qui se déplaçaient vers les villes, avaient beaucoup de mal à s'insérer, économiquement et culturellement, dans la dynamique modernisatrice du pays. Afin de survivre, ils faisaient des efforts pour s'adapter, abandonnaient leur culture et leur relation avec la terre. La migration accentuait en fait, la dépaysannisation du groupe, contribuait à la dissolution de ses valeurs collectives et favorisait chez lui, l'esprit de calcul et l'usage de la monnaie. D'où, une modification obligée de leur mode de vie, un renforcement de l'individualisme qui rendait de plus en plus insupportables les contraintes de la vie collective.

Si la féminisation croissante de la structure démographique avait un sens, c'est bien celui de témoigner de la transformation originelle de migrations d'hommes- force de travail en immigration de peuplement. Ces transformations s'accompagnent d'une plus grande prolétarisation des ruraux. C'est ainsi qu'il faut souligner que parmi toutes les populations algériennes, celle des Mozabites -interdisant le voyage des femmes- était l'une des rares qui ait pu garder l'aspect temporaire de sa migration et maintenir des relations permanentes avec le M'zab.

Comme nous l'avons indiqué, cette immigration a incité les Algériens à gérer, simultanément, plusieurs activités économiques. Par analogie, la majorité d'entre eux se trouvaient sur la voie d'une prolétarisation progressive dont les conséquences socioculturelles étaient assez complexes. Inconsciemment, les ruraux étaient appelés à s'installer définitivement et pour cela, à perdre l'esprit de retour, à se disperser dans l'espace, à contracter des mariages mixtes, à échanger avec l'Autre, à fonder des nouvelles formes d'aides et d'assistance, à activer leur présence dans les organisations sociales et politiques, en un mot, rejoindre la communauté d'intérêt. Cette dernière avait créé en fait, les conditions d'une intégration plus socialisée et permettait aux Algériens de prendre part active dans le mouvement de décolonisation. En fait, la marginalisation croissante de fractions de plus en plus importantes de la population algérienne et le développement de l'individualisme, tous ces facteurs ont contribué à un affaiblissement des solidarités collectives.

- La dernière étape est celle de la nationalisation du groupe. Il faut dire que le nationalisme n'a jamais été un courant anti-communautariste, bien au contraire, il est en partie, le prolongement naturel de cette vie communautaire en voie de gestation. L'apparition du nationalisme sur des fondements

spécifiquement algériens est incontestablement le fruit de la rencontre de plusieurs facteurs, à rechercher au niveau des bouleversements socio-économiques et politiques engendrés par la crise des années trente. La crise a mis à rude épreuve l'identité française et tunisienne de la majorité des Algériens issus des classes défavorisées. Ces derniers ont été assimilés à des citoyens de second degré ainsi qu'une carte maîtresse dans les jeux de forces entre deux politiques de nationalisations opposées.

En mettant la pression sur les Algériens pour acquérir l'une des deux nationalités, les deux gouvernements tunisien et français les ont traités, en cas de refus, en tant que des étrangers et les ont repoussés en tant que tels. Ce qui privé une grande partie de classe défavorisée de plusieurs avantages découlant de l'une des deux nationalités. A cette discrimination venait interférer la déception de la classe moyenne et aisée, qui en s'assimilant depuis de longues dates, n'a pu accéder aux droits des citoyens de souche et arrêter les mesures d'exception. Cette situation a poussé les Algériens à contester leur identité nationale comme étant une forme de réaction aux difficultés d'insertion dans une société refusant de gérer les inégalités socio-économiques.

L'importance du facteur colonial ne doit pas dissimuler d'autres données qui ont largement façonné le nationalisme algérien, à savoir le passé des populations algériennes et leur appartenance culturelle à la civilisation arabo-musulmane. L'appartenance à une nation algérienne a résumé en elle l'identité d'une population luttant pour la récupération de son territoire et son auto-détermination. La revendication de l'indépendance et la fidélité aux valeurs arabo-musulmanes se sont confondues dès le départ en un seul et même combat. Plusieurs Algériens qui se sont formés au sein des deux Partis destouriens, le PCT, les syndicats, les associations, le scoutisme, ont participé activement à la cause nationale tunisienne, une fois l'indépendance acquise, certains d'entre eux ont pu rejoindre l'ALN, faisant preuve d'une même ardeur au combat et du même sens du sacrifice.

Néanmoins, ce nationalisme qui forge la nouvelle identité des Algériens en Tunisie n'a pas pu entraîner la destruction du type de relations communautaires traditionnelles, qui continue, dans un cadre économique et politique nouveau, à structurer les rapports entre les individus. D'une façon générale, les Algériens « se nationalisent » face à l'« Autre » et se communautarisent face au « Moi ». Mais si le FLN a pu rétablir l'unité nationale d'une grande partie des Algériens, cela est dû essentiellement à la conjoncture de la guerre qui a relégué au second plan les antagonismes internes de chaque groupe.

Reste à noter que nous avons voulu par cette modeste étude, sortir les Algériens en Tunisie des marges de l'histoire nationale tunisienne en éclairant les différentes facettes de leur présence. Mais en raison du caractère la-

cunaire de la documentation, la spécificité de chaque communauté algérienne, la singularité de chaque région et ville abritant des Algériens ainsi que la longue périodisation choisie, nous aimerons préciser que ce travail ne prétend pas parvenir à des réponses affirmatives ou à des conclusions définitives sur ce sujet. Il pourrait servir pour les futurs chercheurs sur l'histoire des Algériens en Tunisie comme l'une des références de base et pour nous, une orientation pour toutes nos recherches ultérieures visant à approfondir l'un de ses aspects dans d'autres travaux.

ANNEXES

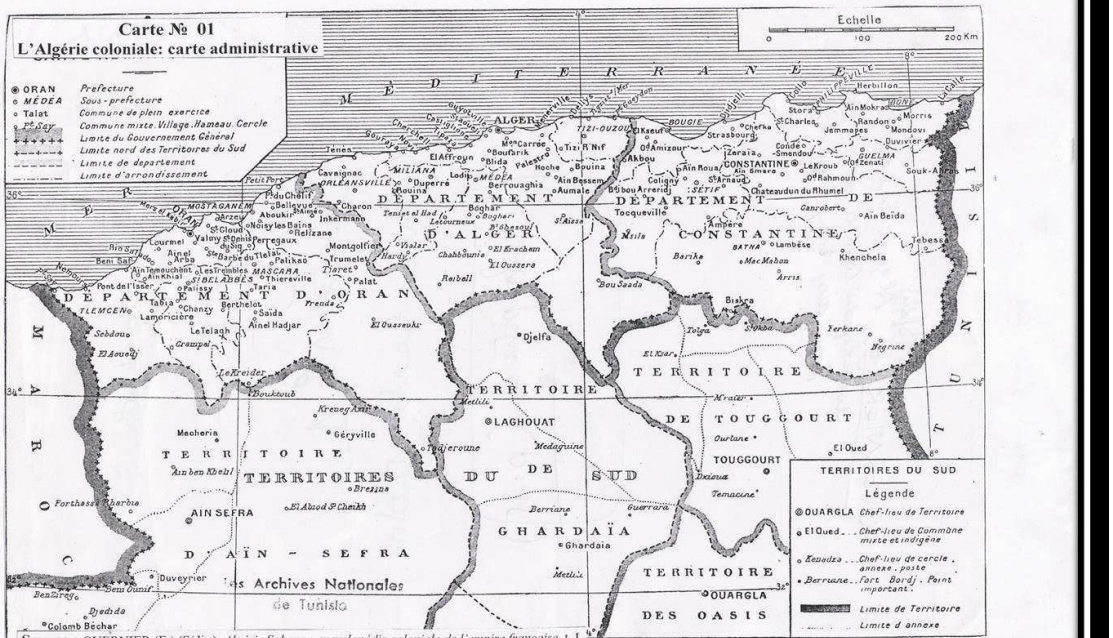

Source : GUERNIER (E.) (S/dir.), *Algérie Sahara ; encyclopédie coloniale de l'empire française*, t. I, Alger, 1942, p.28.

Doc. n°1 : **Situation d'un réfugié de la famille Mokrani en Tunisie.** (ANT, Série A, Carton 279, Dos. 3, Fol. 156)

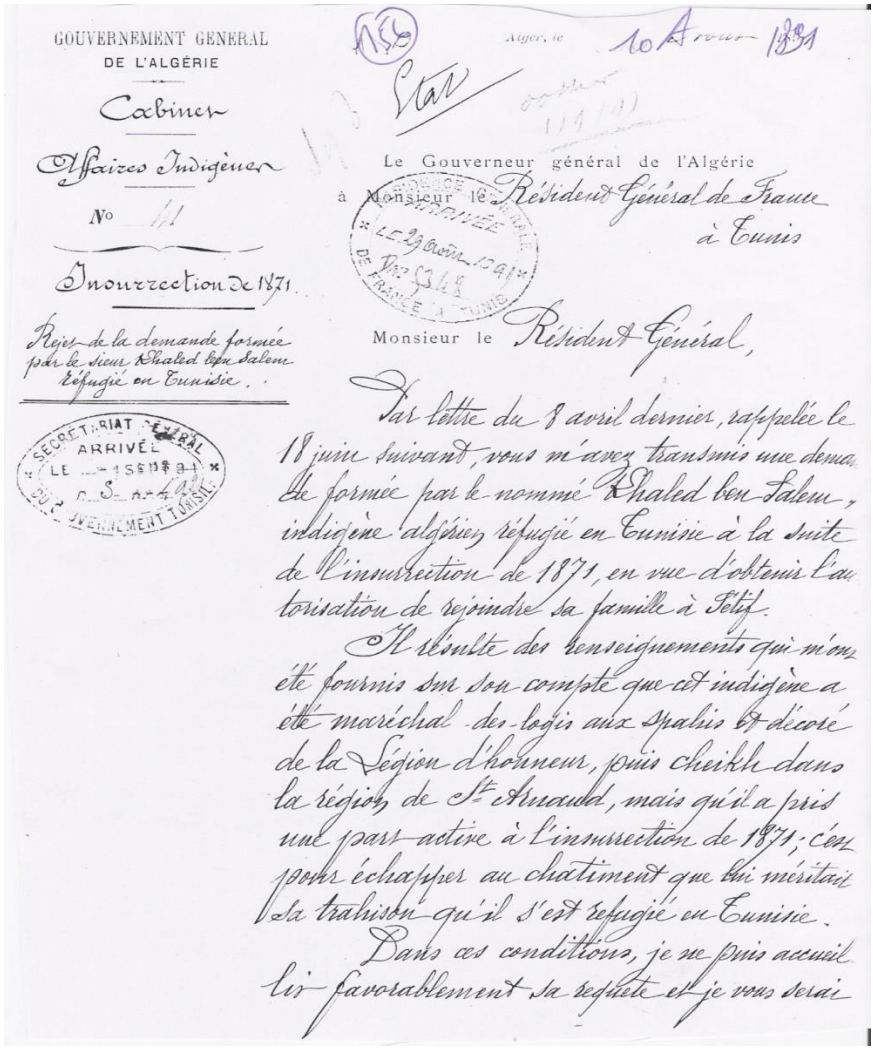

GOUVERNEMENT GENERAL
DE L'ALGÉRIE

Cabinet

Affaires Indigènes

N° 41

Insurrection de 1871.

Rejet de la demande formée par le sieur Khaled ben Salem réfugié en Tunisie.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ARRIVÉE LE 15 SEP 91 DU GOUVERNEMENT TUNISIE

156

Alger, le 10 Avril 1891

Etat

Le Gouverneur général de l'Algérie
à Monsieur le Résident Général de France
à Tunis

RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE FRANCE A TUNIS ARRIVÉE LE 29 Avril 1891 N° 5348

Monsieur le Résident Général,

Par lettre du 8 avril dernier, rappelée le 18 juin suivant, vous m'avez transmis une demande formée par le nommé Khaled ben Salem, indigène algérien réfugié en Tunisie à la suite de l'insurrection de 1871, en vue d'obtenir l'autorisation de rejoindre sa famille à Sétif.

Il résulte des renseignements qui m'ont été fournis sur son compte que cet indigène a été maréchal des logis aux spahis et décoré de la Légion d'honneur, puis cheikh dans la région de St Arnaud, mais qu'il a pris une part active à l'insurrection de 1871; c'est pour échapper au châtiment que lui méritait sa trahison qu'il s'est réfugié en Tunisie.

Dans ces conditions, je ne puis accueillir favorablement sa requête et je vous serai

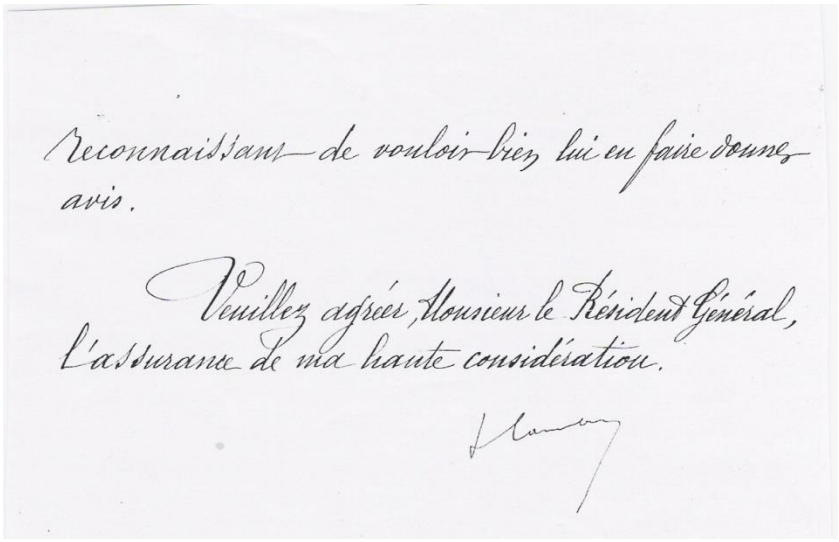

reconnaissant de vouloir bien lui en faire donner avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Résident Général, l'assurance de ma haute considération.

Doc. n°2 : Prolongation des permis de voyage aux indigènes

(ANT, Série A, Carton 276, Dos. 3, Fol. 90)

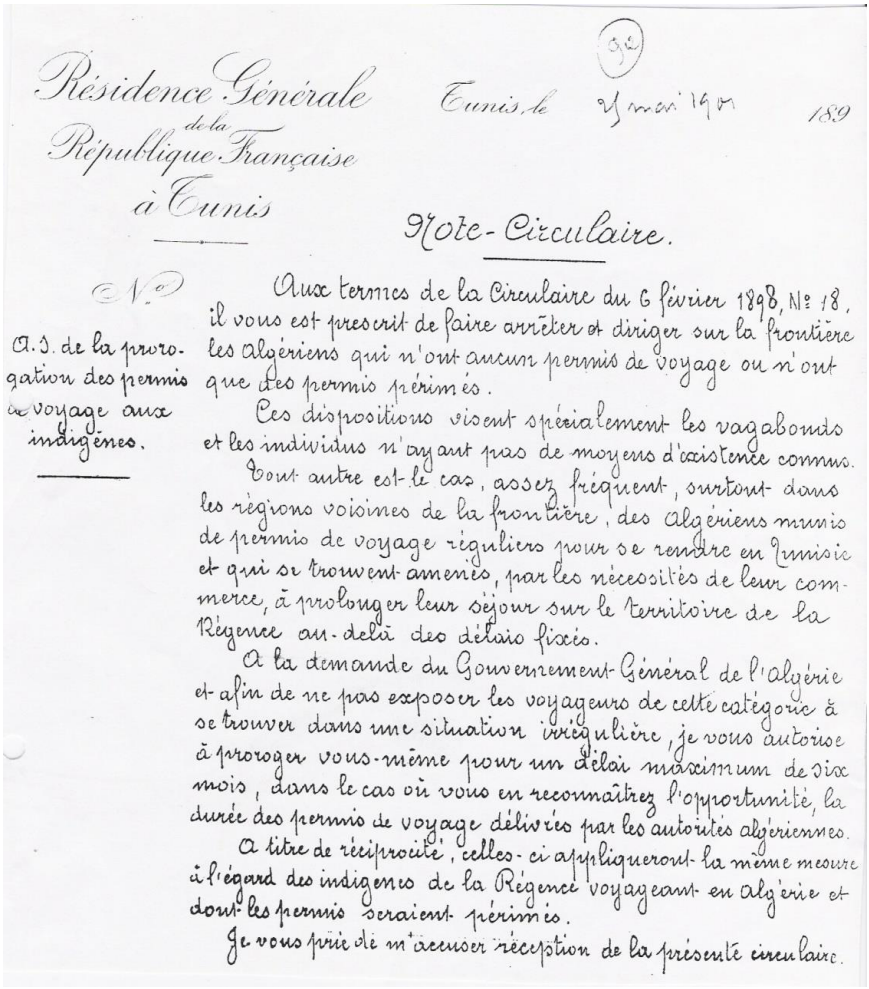

Résidence Générale de la République Française à Tunis

Tunis, le 25 mai 1901 189

Note-Circulaire.

N°

A.S. de la prorogation des permis de voyage aux indigènes.

Aux termes de la Circulaire du 6 février 1898, N° 18, il vous est prescrit de faire arrêter et diriger sur la frontière les algériens qui n'ont aucun permis de voyage ou n'ont que des permis périmés.

Ces dispositions visent spécialement les vagabonds et les individus n'ayant pas de moyens d'existence connus.

Tout autre est le cas, assez fréquent, surtout dans les régions voisines de la frontière, des algériens munis de permis de voyage réguliers pour se rendre en Tunisie et qui se trouvent amenés, par les nécessités de leur commerce, à prolonger leur séjour sur le territoire de la Régence au-delà des délais fixés.

A la demande du Gouvernement Général de l'Algérie et afin de ne pas exposer les voyageurs de cette catégorie à se trouver dans une situation irrégulière, je vous autorise à proroger vous-même pour un délai maximum de six mois, dans le cas où vous en reconnaîtrez l'opportunité, la durée des permis de voyage délivrés par les autorités algériennes.

A titre de réciprocité, celles-ci appliqueront la même mesure à l'égard des indigènes de la Régence voyageant en Algérie et dont les permis seraient périmés.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire.

Doc. n°3 : Surveillance sur les déplacements algériens.

(ANT, Série A, Carton 279, Dos. 3, Fol. 55)

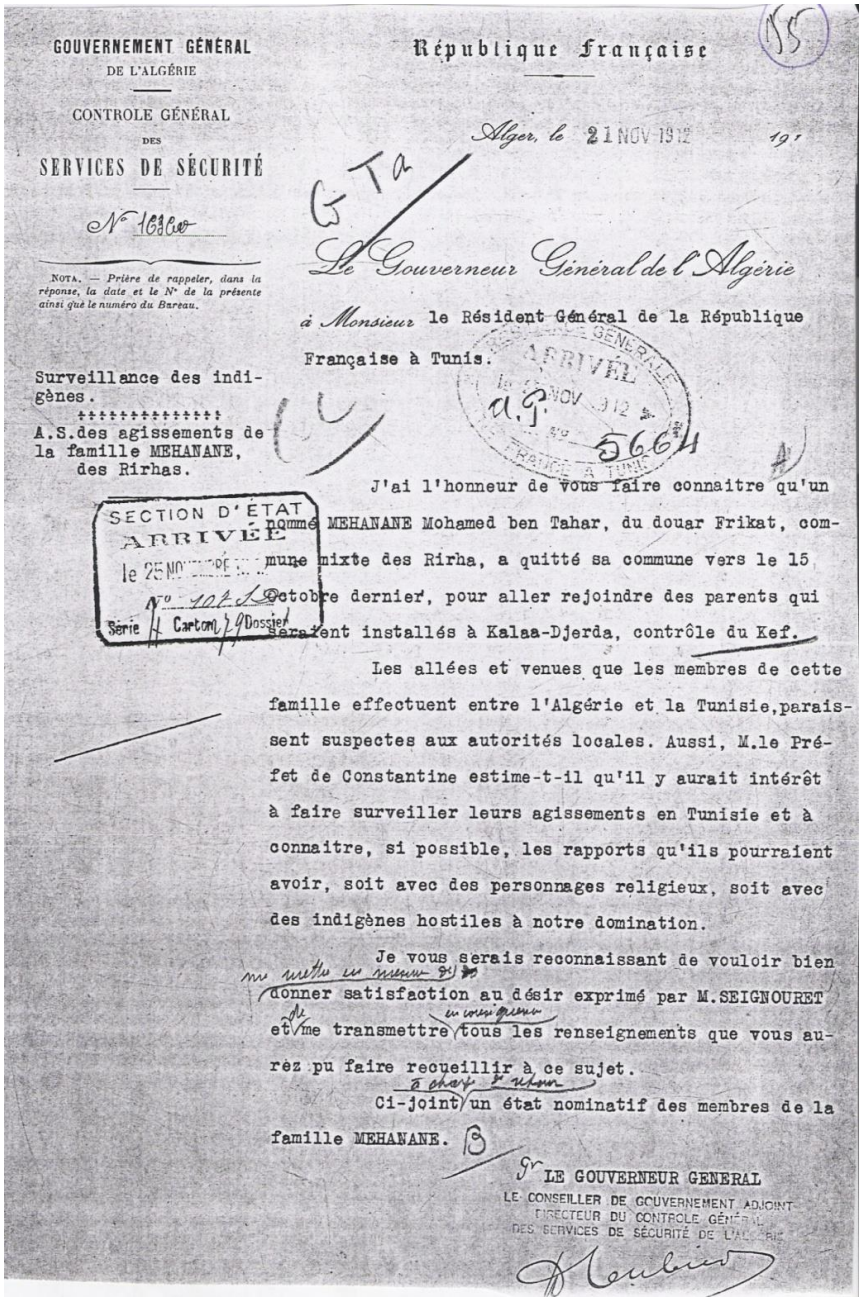

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DE L'ALGÉRIE

CONTROLE GÉNÉRAL
DES
SERVICES DE SÉCURITÉ

N° 1636 Cw

NOTA. — Prière de rappeler, dans la réponse, la date et le N° de la présente ainsi que le numéro du Bureau.

République Française

Alger, le 21 NOV 1912 19

Le Gouverneur Général de l'Algérie

à Monsieur le Résident Général de la République Française à Tunis.

Surveillance des indigènes.
++++++++++++++
A.S. des agissements de la famille MEHANANE, des Rirhas.

SECTION D'ÉTAT
ARRIVÉE
le 25 NOVEMBRE 1912
N° 1074
Série A Carton 279 Dossier

J'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'un nommé MEHANANE Mohamed ben Tahar, du douar Frikat, commune mixte des Rirha, a quitté sa commune vers le 15 Octobre dernier, pour aller rejoindre des parents qui seraient installés à Kalaa-Djerda, contrôle du Kef.

Les allées et venues que les membres de cette famille effectuent entre l'Algérie et la Tunisie, paraissent suspectes aux autorités locales. Aussi, M. le Préfet de Constantine estime-t-il qu'il y aurait intérêt à faire surveiller leurs agissements en Tunisie et à connaitre, si possible, les rapports qu'ils pourraient avoir, soit avec des personnages religieux, soit avec des indigènes hostiles à notre domination.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me mettre en mesure de donner satisfaction au désir exprimé par M. SEIGNOURET et de me transmettre en conséquence tous les renseignements que vous aurez pu faire recueillir à ce sujet.

Ci-joint à charge de retour un état nominatif des membres de la famille MEHANANE.

Gr LE GOUVERNEUR GENERAL
LE CONSEILLER DE GOUVERNEMENT ADJOINT
DIRECTEUR DU CONTROLE GÉNÉRAL
DES SERVICES DE SÉCURITÉ DE L'ALGÉRIE

Figure n°1 : Certificat de nationalité française

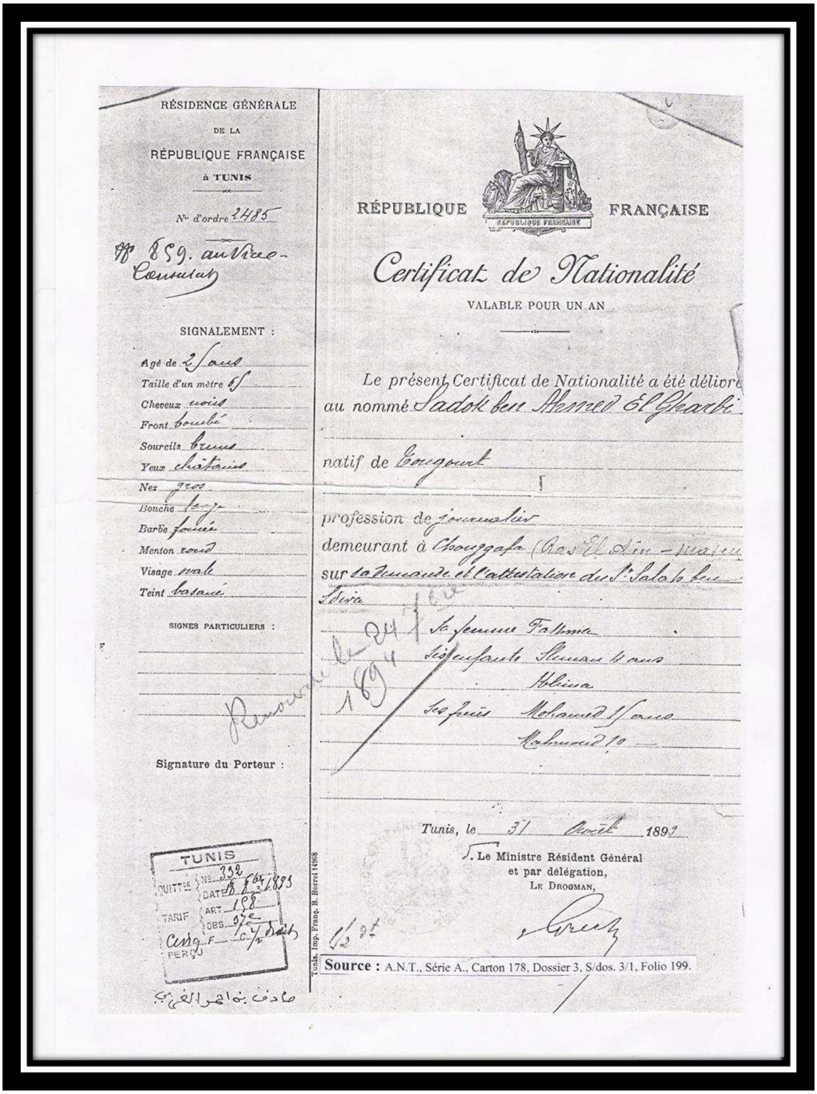

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
À TUNIS

N° d'ordre 2485

N° 859. au Vice-Consulat

SIGNALEMENT :

Agé de 25 ans
Taille d'un mètre 65
Cheveux noirs
Front bombé
Sourcils bruns
Yeux châtains
Nez gros
Bouche large
Barbe foncée
Menton rond
Visage ovale
Teint basané

SIGNES PARTICULIERS :

Renouvelé le 24 Août 1894

Signature du Porteur :

TUNIS
QUITTEE N° 332
DATE 18 Fév 1893
TARIF ART. 158
OBS. 37e
PERÇU F. C. ½ droit

صادق بن احمد الغربي

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat de Nationalité

VALABLE POUR UN AN

Le présent Certificat de Nationalité a été délivré
au nommé Sadok ben Ahmed El Gharbi
natif de Tougourt
profession de journalier
demeurant à Chouggafa (Ras El Ain – Mateur)
sur la demande et l'attestation du Sr Salah ben Idria

sa femme Fatma
ses enfants Slimane 4 ans
Halima
ses fils Mohamed 15 ans
Mahmoud 10

Tunis, le 31 Août 1893

Le Ministre Résident Général
et par délégation,
LE DROGMAN,

Tunis, Imp. Franç. B. Borrel 1888

Source : A.N.T., Série A., Carton 178, Dossier 3, S/dos. 3/1, Folio 199.

Doc. n°4 : Liste d'indigènes d'Ouargla qui demandent à être rapatriés

(ANOM, *Tunisie 25H,* Carton 25H31, Dossier 4, Folio 40)

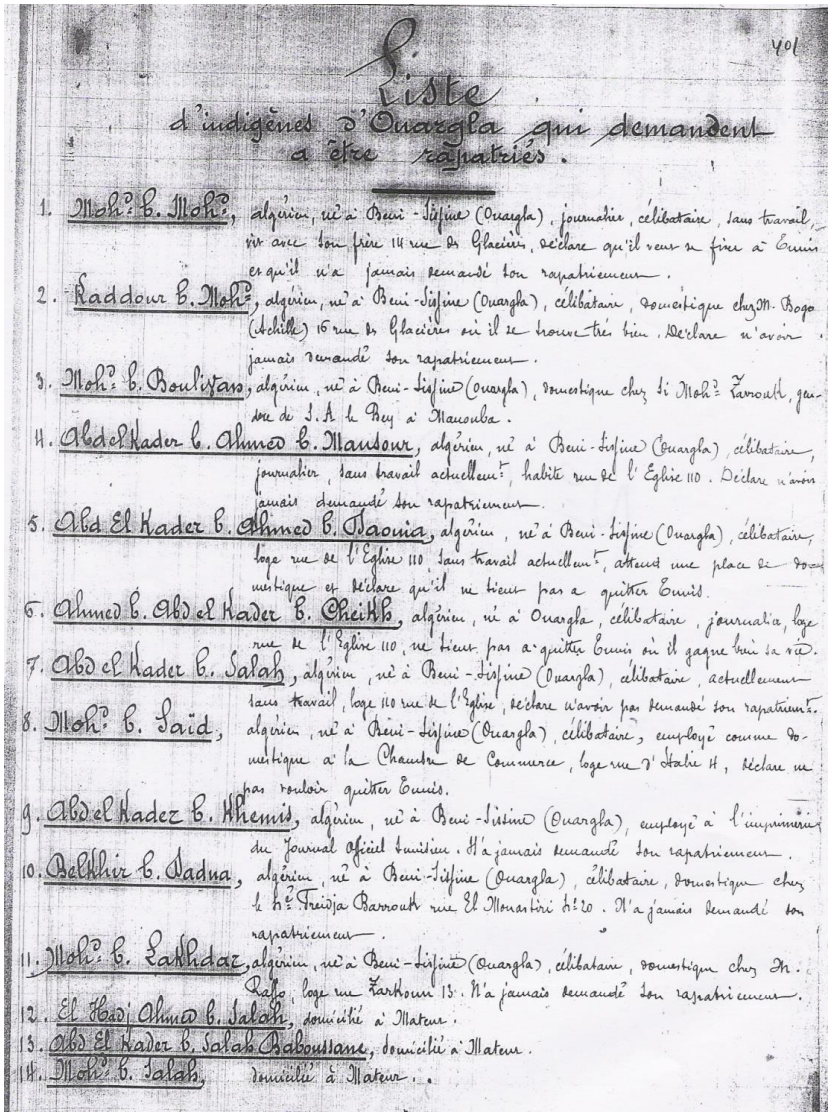

401

Liste
d'indigènes d'Ouargla qui demandent
à être rapatriés.

1. Moh^d b. Moh^d, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), journalier, célibataire, sans travail, vit avec son frère 14 rue des Glacières, déclare qu'il veut se fixer à Tunis et qu'il n'a jamais demandé son rapatriement.
2. Kaddour b. Moh^d, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), célibataire, domestique chez M. Bogo (Achille) 16 rue des Glacières où il se trouve très bien. Déclare n'avoir jamais demandé son rapatriement.
3. Moh^d b. Boulivass, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), domestique chez si Moh^d Zarrouk, gendre de S.A. le Bey à Manouba.
4. Abd el Kader b. Ahmed b. Mansour, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), célibataire, journalier, sans travail actuellem^t, habite rue de l'Eglise 110. Déclare n'avoir jamais demandé son rapatriement.
5. Abd El Kader b. Ahmed b. Daouia, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), célibataire, loge rue de l'Eglise 110, sans travail actuellem^t, attend une place de domestique et déclare qu'il ne tient pas à quitter Tunis.
6. Ahmed b. Abd el Kader b. Cheikh, algérien, né à Ouargla, célibataire, journalier, loge rue de l'Eglise 110, ne tient pas à quitter Tunis où il gagne bien sa vie.
7. Abd el Kader b. Salah, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), célibataire, actuellement sans travail, loge 110 rue de l'Eglise, déclare n'avoir pas demandé son rapatriem^t.
8. Moh^d b. Saïd, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), célibataire, employé comme domestique à la Chambre de Commerce, loge rue d'Italie 4, déclare ne pas vouloir quitter Tunis.
9. Abd el Kader b. Khemis, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), employé à l'imprimerie du Journal Officiel tunisien. N'a jamais demandé son rapatriement.
10. Belkhir b. Dadna, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), célibataire, domestique chez le h^e Freidja Barrouk rue El Monastiri h^o 20. N'a jamais demandé son rapatriement.
11. Moh^d b. Lakhdar, algérien, né à Beni-Sissine (Ouargla), célibataire, domestique chez M. Rafo, loge rue Zarkoun 13. N'a jamais demandé son rapatriement.
12. El Hadj Ahmed b. Salah, domicilié à Mateur.
13. Abd El Kader b. Salah Baboussane, domicilié à Mateur.
14. Moh^d b. Salah, domicilié à Mateur.

Doc. n°5 : Association de Bienfaisance Musulmane Algérienne
(ANT, Série E, Carton 509, Dos. 92, Fol. 7)

RB/

Tunis, le 4 Juin 1935

COMMISSARIAT DE POLICE
DES SERVICES ADMINISTRATIFS

n° 1676-7

Copie

7

N O T E

pour Monsieur l'Inspecteur Général

La Société de Bienfaisance musulmane algérienne (hospice Habibi) ne comprend actuellement que son président, le sieur Mohamed Cherif ben Mohamed ben Yekhlef, homme de moralité douteuse.

Cette société, qui n'a jamais eu de comptabilité sérieuse, est abandonnée par tous ses anciens adhérents. Elle n'a ni membres actifs, ni membres donateurs, ni membres bienfaiteurs et ni même ceux qui formaient son ancien conseil d'administration.

Seul reste Mohamed Cherif ben Yekhlef, dont le père avait obtenu de son vivant de l'administration des habous gratuitement le local qui devait servir à héberger les orphelins musulmans alors que ces derniers sont généralement recueillis par la Société de bienfaisance musulmane tunisienne dont le siège est rue El Oirghi, n° 4.

Le local de l'Hospice Habibi n'a d'ailleurs pour mobilier que quelques vieilles nattes étendues par terre, où il y a actuellement trois enfants dont deux travaillent.

Le sieur Mohamed Cherif ben Yekhlef, qui est de son état photographe et qui a la réputation d'un escroc, a longtemps exploité cet hospice dans le but d'obtenir des subventions du Gouvernement et des dons du public.

Repris de justice et très mal noté, cet individu ne jouit pas de la considération publique./.

Le Commissaire de la Sûreté
Signé : BERTHOUMEYRIE

Doc. n°6: Conflit intracommunautaire entre deux fractions d'Ouargla

(ANT, Série A, Carton 279, Dos. 9, Fol. 9)

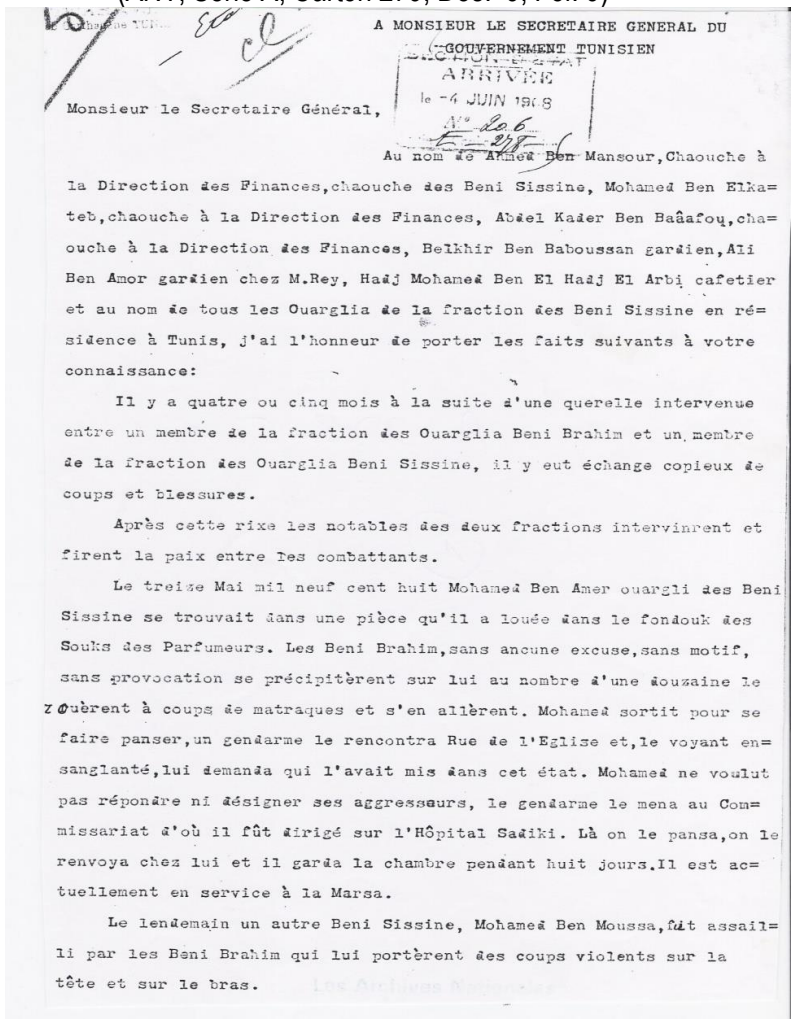

A MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT TUNISIEN

SECTION D'ETAT
ARRIVÉE
le -4 JUIN 1908
N° 206
E 278

Monsieur le Secretaire Général,

Au nom de Ahmed Ben Mansour, Chaouche à la Direction des Finances, chaouche des Beni Sissine, Mohamed Ben Elkateb, chaouche à la Direction des Finances, Abdel Kader Ben Baâafou, chaouche à la Direction des Finances, Belkhir Ben Baboussan gardien, Ali Ben Amor gardien chez M.Rey, Hadj Mohamed Ben El Hadj El Arbi cafetier et au nom de tous les Ouarglia de la fraction des Beni Sissine en résidence à Tunis, j'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre connaissance:

Il y a quatre ou cinq mois à la suite d'une querelle intervenue entre un membre de la fraction des Ouarglia Beni Brahim et un membre de la fraction des Ouarglia Beni Sissine, il y eut échange copieux de coups et blessures.

Après cette rixe les notables des deux fractions intervinrent et firent la paix entre les combattants.

Le treize Mai mil neuf cent huit Mohamed Ben Amer ouargli des Beni Sissine se trouvait dans une pièce qu'il a louée dans le fondouk des Souks des Parfumeurs. Les Beni Brahim, sans ancune excuse, sans motif, sans provocation se précipitèrent sur lui au nombre d'une douzaine le rouèrent à coups de matraques et s'en allèrent. Mohamed sortit pour se faire panser, un gendarme le rencontra Rue de l'Eglise et, le voyant ensanglanté, lui demanda qui l'avait mis dans cet état. Mohamed ne voulut pas répondre ni désigner ses aggresseurs, le gendarme le mena au Commissariat d'où il fût dirigé sur l'Hôpital Sadiki. Là on le pansa, on le renvoya chez lui et il garda la chambre pendant huit jours. Il est actuellement en service à la Marsa.

Le lendemain un autre Beni Sissine, Mohamed Ben Moussa, fut assailli par les Beni Brahim qui lui portèrent des coups violents sur la tête et sur le bras.

Les Beni Sissine avisèrent alors le mokaddem des Ouarglia Ahmed Ben Kaddour chargé de la garde du Souk El Bey et du Souk El Kebabjia, lequel est de la fraction des Beni Ouagguine, celui-ci fit intervenir un nommé Abdel Kader Ben Bassa qui n'a aucune qualité officielle et qui n'est pas reconnu par les Beni Sissine et prétendit l'affaire arrangée.

Le lendemain les Beni Sissine revenaient par groupe de Bab Djedid pour rentrer dans leur maison qui se trouve près de Tourbet El Bey. Les Beni Brahim avaient convoqué leur ban et arrière ban. Ils avaient occupé toutes les issues qui donnaient accès dans la maison des Beni Sissine et battaient fortement tous ceux qui rentraient dans la maison.

Quelques uns des Beni Sissine prirent la fuite et se dirigèrent du côté de la maison du Premier Ministre Si M'Hamed Djellouli, celui-ci voyant toute cette foule ameutée dans la rue, leur envoya son aide de Camp Si Salah Zéï et à ses observations les Beni Brahim répondirent qu'ils se F..... moquaient du Gouvernement et des autorités constituées.

Les Beni Brahim, non contents des coups qu'ils ont donnés, ont porté plainte et à la suite d'une enquête par trop sommaire deux des Beni Sissine El Hadj Djellouli Ben El Hadj Omer et Mohamed Ben Amor ont été l'objet de deux arrêtés d'expulsion.

Voilà les faits.

Les Beni Sissine ont été battus et ..... ne sont pas contents. Ils ont été frappés par le Gouvernement et leurs provocateurs et leurs agresseurs sont sortis indemnes.

Je connais la mentalité des Ouarglia et je crains, étant donné leur caractère vindicatif, qu'il n'y eut lieu à représailles non seulement à Tunis mais encore à Ouargla, à Biskra, à Constantine, à Alger, à Oran et partout où se trouveront en présence un Beni Sissine et un Beni Brahim.

J'estime, Monsieur le Secrétaire Général, que dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la tranquilité publique, le Gouvernement doit intervenir pour punir, administrativement seulement, les coupables des Beni Brahim comme ceux des Beni Sissine. Ce qu'il faut signaler c'est l'attitude des Beni Sissine qui n'ont pas voulu jusqu'à présent se faire

justice à eux mêmes et qui s'en rapportent au Gouvernement pour ce faire.

En conséquence pour les Beni Sissine, j'ai l'honneur de solli= citer, Monsieur le Secrétaire Général, autant de votre bienveillance que de votre équité, qu'il soit procédé à une enquête administrative, que les coupables soient punis par l'expulsion, et que, pour trancher toute difficulté entre les différentes fractions, il soit nommé un mokaddem pour les Beni Sissine, un pour les Beni Brahim et un pour les Beni Ouagguine et que chacun de ces mokaddems soit désigné par chacune des fractions et par élection.

Mes clients ont l'honneur de solliciter de votre bienveillance de vouloir bien entendre comme témoins dans la circonstance S.E. le Premier Ministre et son aide de Camp Si Salah Zéï.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma plus haute considération.

Tunis, le 2 Juin 1908.

N.B. Les Beni Brahim se tiennent ordinairement aux deux Cafés de la Rue de l'Eglise près de l'Administration des Habous. Ils ont une mai= son "Dar Ejmâa" près de Tourbet El Bey.

Les Beni Sissine peuvent être convoqués par leur Chaouche à la Direction des Finances.

Les Beni Ouagguines ont leur maison "Dar Ejmâa" à Souk El Ke= babjia.

Doc. n°7: Plainte contre le cheikh des Souafas

(ANT, Série A, Carton 278, Dos. 16, Fol. 140)

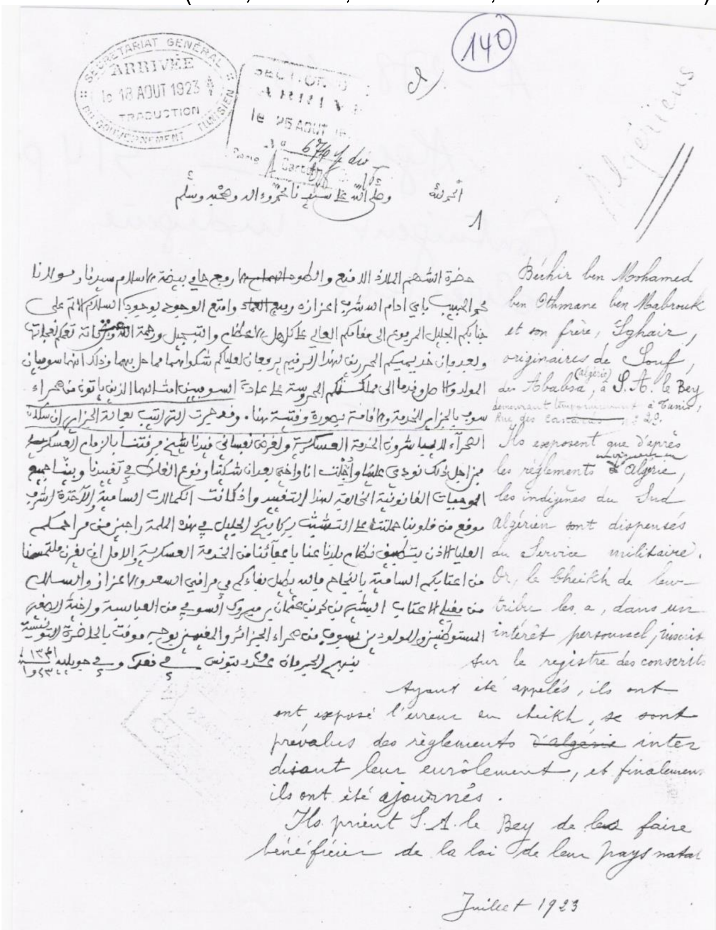

(140)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT TUNISIEN — ARRIVÉE le 18 AOUT 1923 — TRADUCTION

SECTION D — ARRIVÉE le 25 AOUT — N° 674 — Carton

[illegible]

Béchir ben Mohamed ben Othmane ben Mabrouk et son frère, Sghaïr, originaires de Souf (Algérie) des Ababsa, à S.A. le Bey demeurant temporairement à Tunis, Rue des Cantaras n° 29.

Ils exposent que d'après les règlements ~~d'~~Algérie, les indigènes du Sud algérien ~~sont~~ dispensés du service militaire. Or, le cheikh de leur tribu les a, dans un intérêt personnel, inscrits sur le registre des conscrits.

Ayant été appelés, ils ont ont exposé l'erreur du cheikh, se sont prévalus des règlements ~~d'Algérie~~ interdisant leur enrôlement, et finalement ils ont été ajournés.

Ils prient S.A. le Bey de les faire bénéficier de la loi de leur pays natal.

Juillet 1923

Doc. n°8 : Les difficultés de l'éparpillement des Algériens sur des zones frontalières

(ANT, Série A, Carton 48, Dos. 20, S/dos. 20/2, Fol. 14)

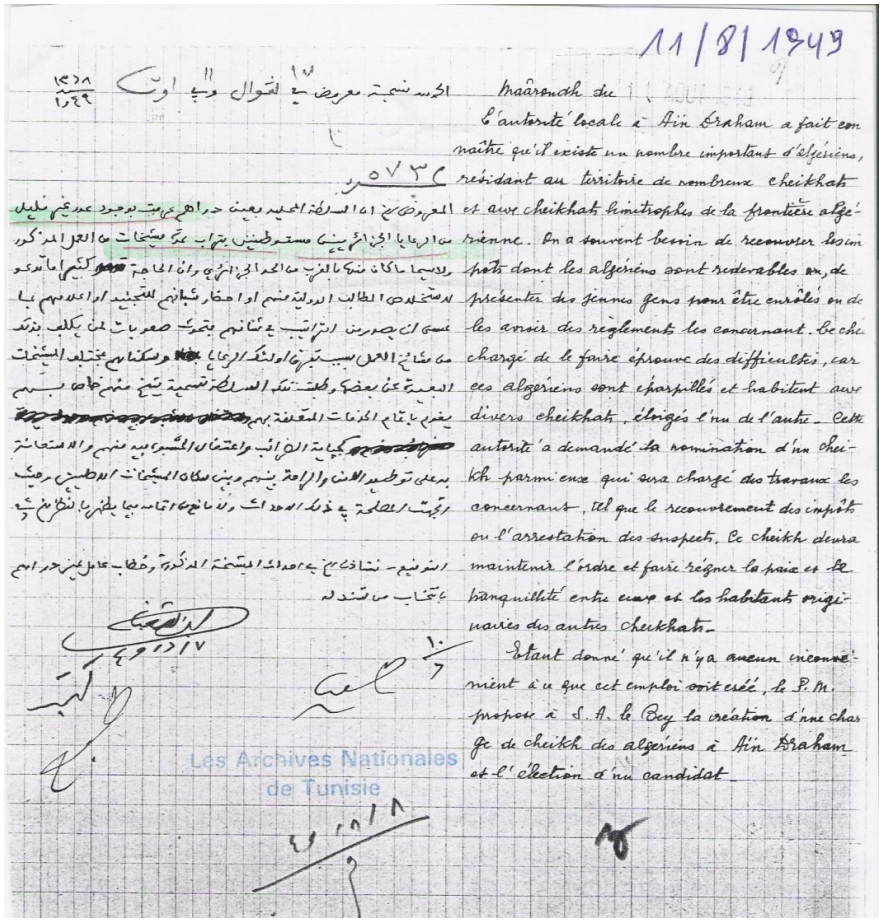

11/8/1949

Maârouth du 11 AOUT 1949

L'autorité locale à Aïn Draham a fait connaître qu'il existe un nombre important d'algériens, résidant au territoire de nombreux cheikhats et aux cheikhats limitrophes de la frontière algérienne. On a souvent besoin de recouvrer les impôts dont les algériens sont redevables ou, de présenter des jeunes gens pour être enrôlés ou de les aviser des règlements les concernant. Le chef chargé de le faire éprouve des difficultés, car ces algériens sont éparpillés et habitent aux divers cheikhats, éloignés l'un de l'autre. Cette autorité a demandé la nomination d'un cheikh parmi eux qui sera chargé des travaux les concernant, tel que le recouvrement des impôts ou l'arrestation des suspects. Ce cheikh devra maintenir l'ordre et faire régner la paix et la tranquillité entre eux et les habitants originaires des autres cheikhats.

Etant donné qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que cet emploi soit créé, le P.M. propose à S.A. le Bey la création d'une charge de cheikh des algériens à Aïn Draham et l'élection d'un candidat.

Les Archives Nationales de Tunisie

Doc. n°9 : La dissolution du cheikhat des Algériens à Kalâat Snan.
(ANT, Série A, Carton 64, Dossier 32, S/dos. 32/4, Folio 27)

المملكة التونسيّة

وزارة الداخليـــة

الادارة الجهويـة

عـــدد

تونس في ٣٠ مارس ١٩٥٧

قـــرار وزيـــري

27

ان وزيـــر الداخليـــة

بعـــد اطـــلاعـــه على الأمـــر العلـي المؤرخ في ٥ ربيع الأول ١٣٦٤ (١٧ فيفـرى ١٩٤٥) الوارد بالرائد الرسمي عـــدد المؤرخ في ٢٠ فيفـرى ١٩٤٥) والمتعلـق بنظـام المشائخ وعلى النصـوص التي تلتـــه.

وعلـى الأمـر الرئيسي المؤرخ في ١٢ صفر وفي ١٨ سبتمبر ١٣٧٦ / ١٩٥٦ المنقـح لـه والوارد بالرائد الرسمي عـ٧٧ـدد المؤرخ في ٢٥ سبتمبر ١٩٥٦

وعلـى **الامـــر العلـــي** المؤرخ في **١٨ شوال ١٣٦٦ (٤ سبتمبر ١٩٤٧)** الصـادر بولايـة السيّد **لطيف ابراهيم ابن الحاج محمد الفـــريجـــي** شيخـا على مشيخـــة **الجزائريين من عمل تاجروين سابقـــا**

وعلـى مـا أبـداه والـي **الكـــــاف** فـمن الـرأى

قـــرر مـا يلـــي

الفصـــل الاول : أعفـي شيـخ **الجزائريين القيمين** بمنـدوبيـة **تلعة منـار** مـن ولايـة **الكـــــاف** السيّد **لطيف ابراهيم ابن الحـاج محمد الفريحي** مـن خطـة المشيخـة اعتبـــارا مـن ٣١ مارس ١٩٥٧

الفصـــل الثاني : كلـف السيّد والـي **الكـــاف** بتنفيذ هذا القرار.

وزيـــر الداخليـــة

الامضـــاء

الطيّب المهيـــري

الارشيف الوطني التونسي

نسخة طبق الاصـل
رئيـس الادارة الجهويـة

الامضاء : محمد الجدي

Figure n° 2 : Le carré d'enterrement des Mozabites au cimetière du Djallez

(ANT, Série E, Carton 565, Dos. 1, S/dos.1/1, Fol. 66)

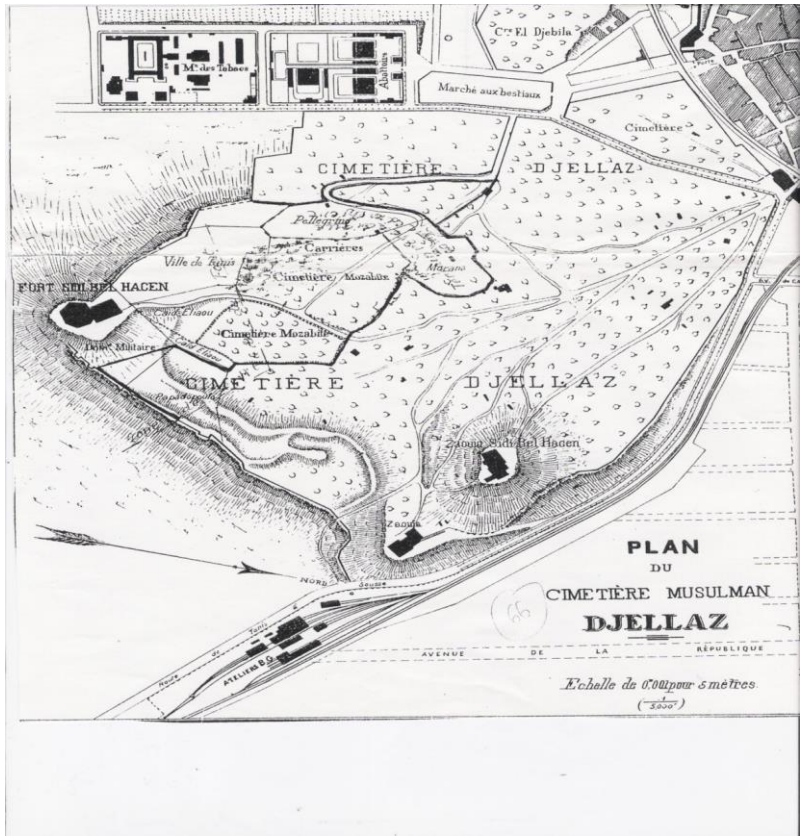

Doc. n°10: L'école Es-salem des mozabites à Tunis

(ANT, Série MN, Carton 19, Dossier 2, Folio 12)

ouvernement Général de l'Algérie

Territoire militaire de Ghardaïa

N° 141 C.

A.S. de l'école mozabite à Tunis.

Laghouat, le 15 juillet 1922.

COPIE

12

Le Lieutenant-Colonel MARTIN, Commandant militaire du territoire de Ghardaïa, en résidence à Laghouat, à Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie (Direction des Territoires du Sud, Service des Affaires indigènes)

à ALGER

Comme suite à ma lettre n° 136 C. du 10 juillet, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le Chef d'annexe de Ghardaïa à qui j'avais communiqué pour complément d'enquête les renseignements recueillis par le Chef d'annexe de Laghouat, vient de m'adresser le compte rendu suivant :

" Les renseignements fournis par le Chef d'annexe de Laghouat sur l'école mozabite de Tunis sont exacts. Un informateur très sérieux m'a donné à ce sujet les précisions suivantes, que j'ai l'honneur de vous transmettre sous toutes réserves.

" L'institution est dirigée par un nommé Chadli (?), directeur du journal "El Mounir".

" Les deux savants mozabites qui y professent : Tefaïch Brahim ben el Hadj Mohamed, 40 ans, et "Ba Ali" Salah ben Ba Ali, 35 ans, sont tous deux originaires de Beni-Isguen, l'un de la fraction des Oulad El Hadj Saïd, l'autre de la fraction des Oulad el Hadj Zekri.

" Tefaïch Brahim aurait la réputation d'un savant, c'est un des petits-fils de feu le cheikh Atfiech, de Beni-Isguen, l'auteur connu du "Nil". Cet indigène a déjà été signalé maintes fois pour ses idées nationalistes et tout dernièrement par la "Dépêche Gouvernementale" n° 2094 du 17 mai 1922 (notifiée le 20, sous le n° 100 C). Ses agents de liaison avec le M'zab sont les Mozabites inscrits sur le carnet B de l'annexe.

" L'enseignement est donné dans deux locaux situés à proximité des bains Kechchachine (tenus par le Mozabite Salah ben Omar), l'un au premier étage d'un immeuble de la rue Souk-el-Blat, l'autre dans une maison située derrière les bains.

" L'institution de Tunis date du licenciement de l'école coranique de Tébessa, qui était dirigée par Mohamed ben Bakir Tadjir, directeur actuel du "Es-Seddik" (voir ma lettre n°53 C. du 7 juillet 1922 (1). Elle est fréquentée par des étudiants originaires de toutes les villes du M'zab, Guerrara compris.

" La liste de ces étudiants serait intéressante à connaître, car elle pourrait éclairer, par recoupement, les personnalités politiques du M'zab d'un jour tout nouveau. "../.

(Signé) : MARTIN.

(1) La lettre n° 53 du 7 juillet 1922 du Chef d'annexe de Ghardaïa a fait l'objet de ma transmission n° 140 C. du 11 juillet 1922../.

Doc. n°11 : Note sur Mohamed Houssine Al Djazairi

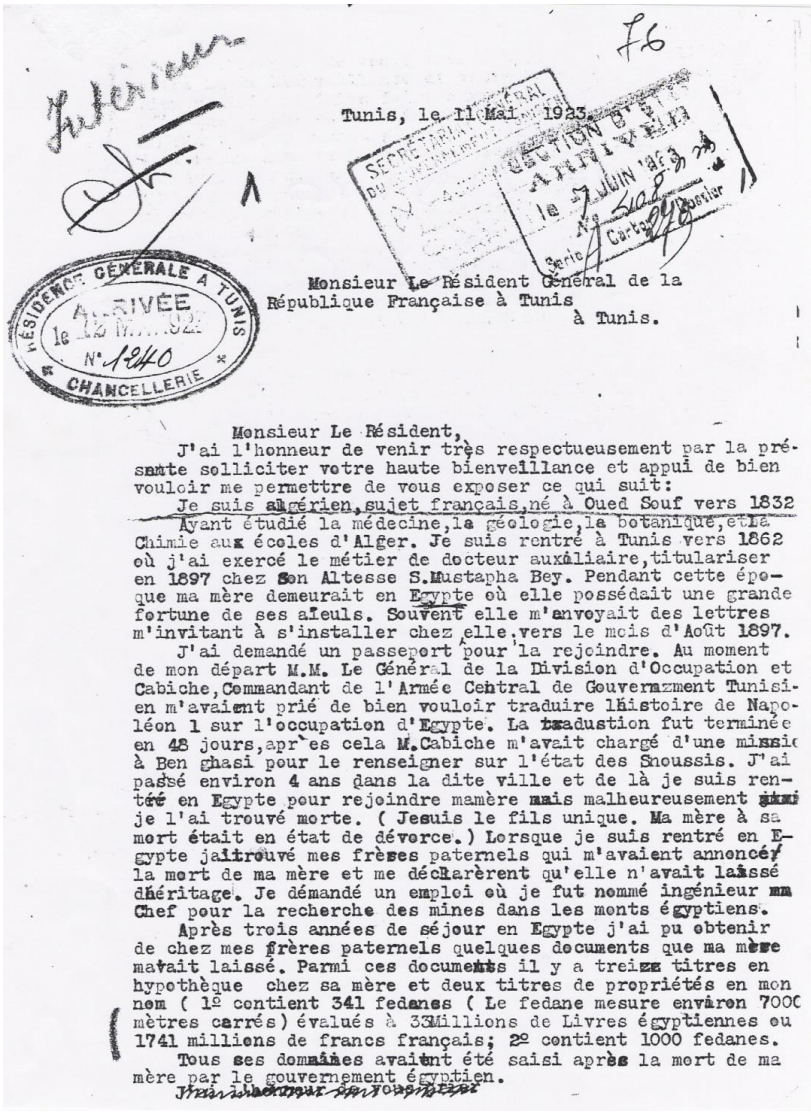

Intérieur

76

Tunis, le 11 Mai 1923.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT TUNISIEN

SECTION D'ÉTAT ARRIVÉE le 7 JUIN 1923 N° 408 Série A Carton 248 Dossier

RÉSIDENCE GÉNÉRALE A TUNIS ARRIVÉE le 12 MAI 1923 N° 1240 CHANCELLERIE

Monsieur Le Résident Général de la République Française à Tunis
à Tunis.

Monsieur Le Résident,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement par la présente solliciter votre haute bienveillance et appui de bien vouloir me permettre de vous exposer ce qui suit:

Je suis algérien, sujet français, né à Oued Souf vers 1832

Ayant étudié la médecine, la géologie, la botanique, et la Chimie aux écoles d'Alger. Je suis rentré à Tunis vers 1862 où j'ai exercé le métier de docteur auxiliaire, titulariser en 1897 chez Son Altesse S.Mustapha Bey. Pendant cette époque ma mère demeurait en Egypte où elle possédait une grande fortune de ses aïeuls. Souvent elle m'envoyait des lettres m'invitant à s'installer chez elle, vers le mois d'Août 1897.

J'ai demandé un passeport pour la rejoindre. Au moment de mon départ M.M. Le Général de la Division d'Occupation et Cabiche, Commandant de l'Armée Central de Gouvernement Tunisien m'avaient prié de bien vouloir traduire l'histoire de Napoléon 1 sur l'occupation d'Egypte. La traduction fut terminée en 48 jours, après cela M.Cabiche m'avait chargé d'une mission à Ben ghasi pour le renseigner sur l'état des Snoussis. J'ai passé environ 4 ans dans la dite ville et de là je suis rentré en Egypte pour rejoindre ma mère mais malheureusement je l'ai trouvé morte. (Je suis le fils unique. Ma mère à sa mort était en état de dévorce.) Lorsque je suis rentré en Egypte j'ai trouvé mes frères paternels qui m'avaient annoncé la mort de ma mère et me déclarèrent qu'elle n'avait laissé d'héritage. Je démandé un emploi où je fut nommé ingénieur Chef pour la recherche des mines dans les monts égyptiens.

Après trois années de séjour en Egypte j'ai pu obtenir de chez mes frères paternels quelques documents que ma mère m'avait laissé. Parmi ces documents il y a treize titres en hypothèque chez sa mère et deux titres de propriétés en mon nom (1º contient 341 fedanes (Le fedane mesure environ 7000 mètres carrés) évalués à 33 Millions de Livres égyptiennes ou 1741 millions de francs français; 2º contient 1000 fedanes.

Tous ses domaines avaient été saisi après la mort de ma mère par le gouvernement égyptien.

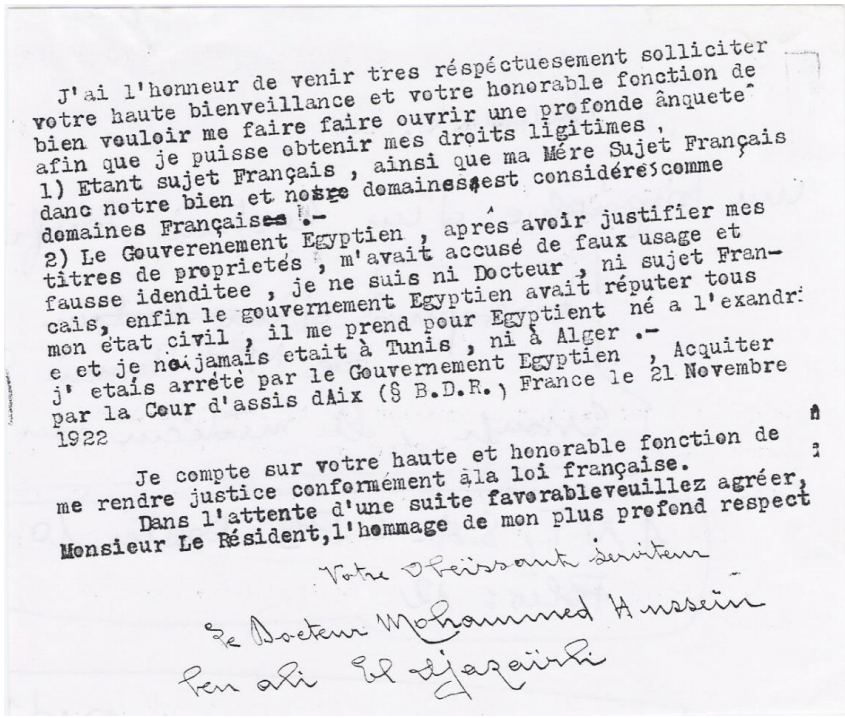

J'ai l'honneur de venir tres réspéctuesement solliciter
votre haute bienveillance et votre honorable fonction de
bien vouloir me faire faire ouvrir une profonde ânquete
afin que je puisse obtenir mes droits ligitimes ,
1) Etant sujet Français , ainsi que ma Mére Sujet Français
danc notre bien et notre domaines est considérés comme
domaines Françaises .-
2) Le Gouverenement Egyptien , aprés avoir justifier mes
titres de proprietés , m'avait accusé de faux usage et
fausse idenditee , je ne suis ni Docteur , ni sujet Fran-
cais, enfin le gouvernement Egyptien avait réputer tous
mon état civil , il me prend pour Egyptient né a l'exandri
e et je ne jamais etait à Tunis , ni à Alger .-
j' etais arrété par le Gouvernement Egyptien , Acquiter
par la Cour d'assis dAix (§ B.D.R.) France le 21 Novembre
1922

Je compte sur votre haute et honorable fonction de
me rendre justice conformément àla loi française.
Dans l'attente d'une suite favorableveuillez agréer,
Monsieur Le Résident,l'hommage de mon plus profond respect

Votre Obéissant Serviteur

Le Docteur Mohammed Hussein
ben ali El djazaïrli

(ANT, Série A, Carton 279, Dos. 10, Fol. 76)

Doc. n°12 : La présence algérienne dans les partis politiques tunisiens
(ANT, Série E, Carton 550, Dos. 30/15, S/dos. 1455, Fol. 10)

N° 644 TUNIS, le 18 Juin 1921.- 10

N O T E

Comme suite à mes précédents rapports relatifs à une scission qui se serait produite parmi les " jeunes-tunisiens" j'ai l'honneur de porter à la connaissance de M.le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, les renseignements suivants qui m'ont été fournis à ce sujet .

Les extrémistes du Parti auraient formé un nouveau groupe qui aurait pris la dénomination de " Parti du Destour" Ils auraient constitué un Comité, ayant à sa tête, Abdelaziz Taalbi; le secrétaire général serait l'avocat Ahmed Es Safi et l'avocat Taieb Jemail aurait été désigné comme secrétaire adjoint.

Les principaux membres du parti seraient :

1°- Le Cheikh Salah ben Yahia
2°- Taieb ben Aissa, directeur de " El Ouzir "
3°- Sliman Djadoui
4°- M'Hamed Djaïbi, directeur du " Es Sawab "
5°- Chedli el Mourali, directeur de l'Ecole Es Salam
6°- Hamouda el Mistiri
7°- Ali ben Moktar Kahia
8°- Mohamed Salah el Katache
9°- Mohamed ben Hadj Mohamed ben Brahim Riahi, dit
10 °- Mohammed Tlili, "Cheikh Riahi"
11 °- Brahim ben Mohammed Tificha,
12 °- Salah ben Hadj Amor Siousiou

etc.....

La propagande politique serait dirigée par Taalbi; la partie financière serait dévolue à Salah ben Yahia et le Cheikh Riahi serait chargé de l'exécutif .

Le but de ce parti serait de poursuivre les revendications formulées dans la fameuse pétition du peuple tunisien et aussi de faire échec au parti dit " El Attidal " parti des modérés formé à Sidi Bou Saïd et dont un des promoteurs, était, paraît-il, Si Mohsen Zaccaria .

De nombreux " jeunes-tunisiens, " auraient adhéré à ce dernier parti. Parmi les principaux on cite :

1°- Hassan Guellaty, avocat
2°- Mohammed Noomane, avocat
3°- Mohammed Said el Kalai, propriétaire à Sidi Bou Said
4°- Hadj Youssef Zuiten, oukil
5°- Tahar ben Ammar
6°- Mohammed Bourguiba, oukil
7°- Chedli Kastali, propriétaire
8°- Ali el Khazmi, propriétaire à Radès
9°- Rechid Haydar, colonel de la Garde Beylicale
10°- Mustapha el Kâache, avocat
11°- Mustapha Guellaty et ses frères

etc.....

On me signale, d'autre part, que des partisans de TAALBI tâcheraient de recueillir des subsides pour lui. Outre

le Cheikh Salah ben Yahia, chef du mouvement, on cite :

1°-M'Hamed ben Amar, oukil, 46 Boul; Bab-Bénat
2°-Hamouda el Monastiri, propriétaire à Sidi Errassas
3°- Sadok el Monastiri
4°-Tahar Agha, propriétaire
5°- Chedli Khasmadar
6°-Sadok ben Laroussi, Zmerli
7°-Mustapha Agha, propriétaire
8°-Salah ben Farhat, propriétaire
9°- Mohamed Mahrezi, propriétaire

etc.....

TAALBI recevrait toujours, notamment le vendredi, des visites au domicile d'Ali ben Moktar Kahia . Il y a quelques jours, à cette adresse, il aurait reçu une délégation d'élèves de la Grande Mosquée et du Collège Alaoui parmi lesquels on a remarqué :

1°- Ahmed El Daraï
2°- Mohiédine El Kelibi, originaire de Kélibia
3°- Et Tehami el Banani
4°- Mohamed el Themini
5°- Zine ben Abdine Es Snoussi
6°- El Hadj Brahim ben Hadj Aissa, mozabite
7°- Mohamed el Habib

etc.....

Après quelques discours prononcés par plusieurs élèves, le dernier, Mohammed el Habib, de la Grande Mosquée, aurait remis à Taalbi une brochure brodée d'or (Hadith el Kouloub) et contenant parait-il des diatribes contre les lois du Protectorat .

Enfin, le journal " El Fadjer " dirigé par Ali ben Moktar Kahia soutiendra, dit-on, une campagne en faveur du " Destour " .

La surveillance continue .-

Le Commissaire Spécial :

Signé: CLAPIER.-

Doc. n°13: Note sur Abderrahmane Yalaoui
(ANT, Série MN, Carton 19, Dos. 1, Fol. 180)

SURETE PUBLIQUE

194

NOTE DE SURETE

Yalaoui Abderrahamn ben Brahim, âgé de 25 ans, a été élevé à Souk-el-Arba, par ses parents. Il a fréquenté l'école franco-arabe de cette localité pendant près de 3 ans. Il a été ensuite employé à la Poste comme facteur auxiliaire pendant 18 mois. Démissionnaire en août 1916, il est entré comme étudiant à la Grande Mosquée à Tunis et est actuellement en congé chez son père, épicier à Souk-el-Arba, depuis le 13 juillet.

Yalaoui Abderrahman a été exempté du service militaire comme soutien de famille.

Cet indigène est d'origine algérienne, mais est considéré comme Tunisien, son père ayant été fonctionnaire en Tunisie (notaire). Il n'a aucun papier.

Yalaoui Abderrahman n'a pas d'antécédents judiciaires connus, mais il a eu, pendant le temps qu'il est resté en permanence à Souk-el-Arba, des moeurs déplorables et une conduite des plus suspectes. Il était d'ailleurs connu comme pédéraste passif.

180

Très intelligent, parlant couramment le français, lettré en arabe, cet individu n'a aucune fonction officielle au Comité du parti du "Destour" de Souk-el-Arba, mais c'est lui qui en rédige les rapports et dirige en fait. Ses coreligionnaires le détestent, mais n'osent lui tenir tête, craignant d'être trahis par lui. Sans scrupules, il est allé l'année dernière faire une collecte à Béja et il s'en est approprié le montant, soit 500 frs environ.

Il y a un an, lors de la visite de M. le Résident général à Souk-el-Arba, il avait préparé, au nom des membres du parti du "Destour", un discours qu'il devait lire lui-même. Ce discours demandant des réformes et une constitution, déposé préalablement au Contrôle civil, n'ayant pas été jugé de circonstance, l'autorisation de le prononcer lui fut refusée. Il rédigea alors une protestation qu'il adressa aux journaux arabes du parti à Tunis.

Yalaoui Abderrahman est un ambitieux, désirant à tout prix faire parler de lui et acquérir auprès de la masse indigène, l'influence qu'il n'a pas. Il aurait déclaré à plusieurs indigènes que dût-il aller en prison, comme le cheikh Taâlbi il n'abandonnerait jamais le parti du "Destour". Ces paroles ont produit une certaine impression sur les signataires du télégramme de protestation contre les réformes tunisiennes./.

(Signé) : CAMPANA.

Doc. n°14 : Les relations des Mozabites avec les nationalistes tunisiens
(ANT, Série A Carton 279, Dos. 17, Fol. 22)

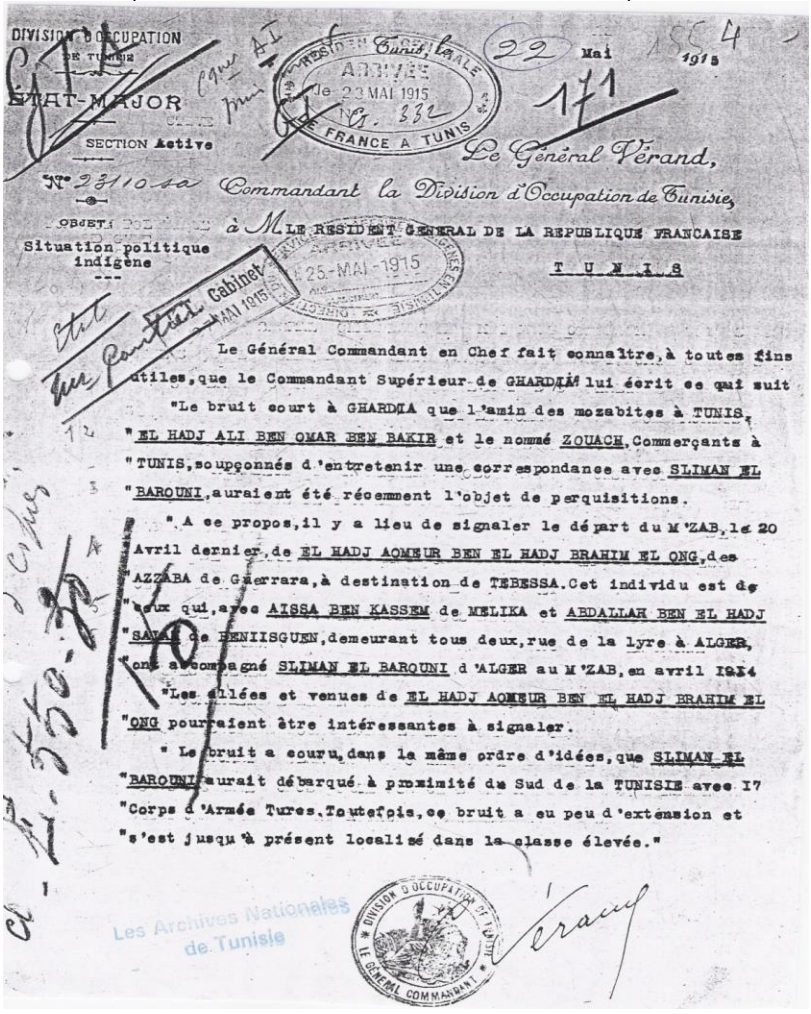

DIVISION D'OCCUPATION DE TUNISIE
ÉTAT-MAJOR
SECTION Active
N° 23110 sa
OBJET : Situation politique indigène

Tunis, le 22 Mai 1915

Le Général Vérand,
Commandant la Division d'Occupation de Tunisie,
à M. LE RESIDENT GENERAL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
T U N I S

Le Général Commandant en Chef fait connaître, à toutes fins utiles, que le Commandant Supérieur de GHARDIA lui écrit ce qui suit

"Le bruit court à GHARDIA que l'amin des mozabites à TUNIS, "EL HADJ ALI BEN OMAR BEN BAKIR et le nommé ZOUACH, Commerçants à "TUNIS, soupçonnés d'entretenir une correspondance avec SLIMAN EL "BAROUNI, auraient été récemment l'objet de perquisitions.

"A ce propos, il y a lieu de signaler le départ du M'ZAB, le 20 "Avril dernier, de EL HADJ AOMEUR BEN EL HADJ BRAHIM EL ONG, des "AZZABA de Guerrara, à destination de TEBESSA. Cet individu est de "ceux qui, avec AISSA BEN KASSEM de MELIKA et ABDALLAH BEN EL HADJ "SAVAH de BENIISGUEN, demeurant tous deux, rue de la lyre à ALGER, "ont accompagné SLIMAN EL BAROUNI d'ALGER au M'ZAB, en avril 1914

"Les allées et venues de EL HADJ AOMEUR BEN EL HADJ BRAHIM EL "ONG pourraient être intéressantes à signaler.

"Le bruit a couru, dans le même ordre d'idées, que SLIMAN EL "BAROUNI aurait débarqué à proximité du Sud de la TUNISIE avec 17 "Corps d'Armée Turcs. Toutefois, ce bruit a eu peu d'extension et "s'est jusqu'à présent localisé dans la classe élevée."

Vérand

Les Archives Nationales de Tunisie

Doc. n°15: Une participation algérienne à la grève des portefaix
(Q.O., Série Tunisie1944-1955, Carton 1927 (1) Dos. 3, Fol. 547)

Tunis, le 4 Juillet 1929.

Carton 11 7.
547

A.S. de la grève des portefaix et des charretiers.-

N O T E

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La nuit a été calme, aucun incident n'est à signaler et les forces de police tenues en réserve à la permanence n'ont pas eu à intervenir.

Ce matin le travail n'a pas repris. Les céréales qui arrivent par voie ferrée restent en gare, tandis que celles qui arrivent par arabas ou par camions sont déchargées dans des entrepôts par les soins de leurs propriétaires ou des courtiers. Aucun transport n'est effectué jusqu'à quai.

Le mouvement gréviste porte tort actuellement à une quinzaine de chantiers principaux; 300 à 350 ouvriers sont maintenant en grève.

Il est probable qu'une conférence aura lieu aujourd'hui entre les employeurs et les délégués des grévistes. Les charretiers ont obtenu les 13% d'augmentations qu'ils demandaient. Les portefaix qui gagnent de 60 à 70 frs par jour demandent 60% d'augmentations. D'accord avec le cheikh El Medina ils avaient consenti à accepter 40% mais M. VENTRE, président de la Chambre de Commerce estime ces prétentions exagérées. Après avoir offert une majoration de 10% il est allé jusqu'à 20%, ce qui multiplie par 8,30 le salaire d'avant-guerre.

M. VENTRE prétend que les portefaix n'accepteront aucune proposition parce que, poussés par des meneurs, ils veulent démontrer que les indigènes peuvent lorsqu'ils le veulent bloquer le port de Tunis.

Deux Algériens, gréviculteurs connus, les nommés : Ali ben Khaled ben Sassi Soufi demeurant 3 Boulevard Bab Menara et Mohamed ben Youssef dont le domicile n'est pas encore connu excitent les portefaix à la résistance et font tout ce qui est en leur pouvoir pour aggraver la grève

Ils sont spécialement surveillés et si leurs ménées devenaient dangereuses, une proposition d'expulsion serait faite contre eux./.

42/1006 5

Note transmise pour information à la Résidence Générale

Tunis, le 4 Juillet 1929.

LE DIRECTEUR DE LA SURETE PUBLIQUE

Ampliation à la Dondle de l'Intérieur.

Doc. n°16 : Nombre des électeurs par Contrôle Civil de la délégation représentativedes Français de Tunisie en 1954

(Archives Diplomatiques de Nantes, Carton 216)

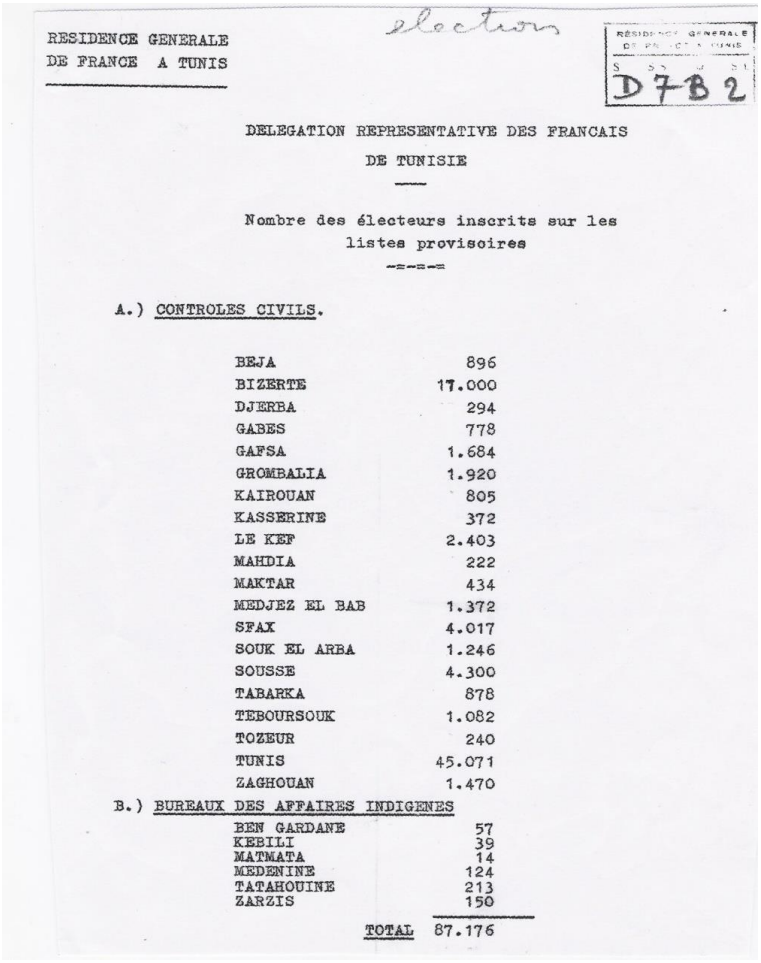

RESIDENCE GENERALE
DE FRANCE A TUNIS

election

RÉSIDENCE GENERALE DE FRANCE A TUNIS
D 7 B 2

DELEGATION REPRESENTATIVE DES FRANCAIS
DE TUNISIE

Nombre des électeurs inscrits sur les
listes provisoires

A.) CONTROLES CIVILS.

BEJA	896
BIZERTE	17.000
DJERBA	294
GABES	778
GAFSA	1.684
GROMBALIA	1.920
KAIROUAN	805
KASSERINE	372
LE KEF	2.403
MAHDIA	222
MAKTAR	434
MEDJEZ EL BAB	1.372
SFAX	4.017
SOUK EL ARBA	1.246
SOUSSE	4.300
TABARKA	878
TEBOURSOUK	1.082
TOZEUR	240
TUNIS	45.071
ZAGHOUAN	1.470

B.) BUREAUX DES AFFAIRES INDIGENES

BEN GARDANE	57
KEBILI	39
MATMATA	14
MEDENINE	124
TATAHOUINE	213
ZARZIS	150
TOTAL	87.176

Carte № 2 : La répartition des électeurs de la Délégation représentative des Français de Tunisie par Contrôle Civil

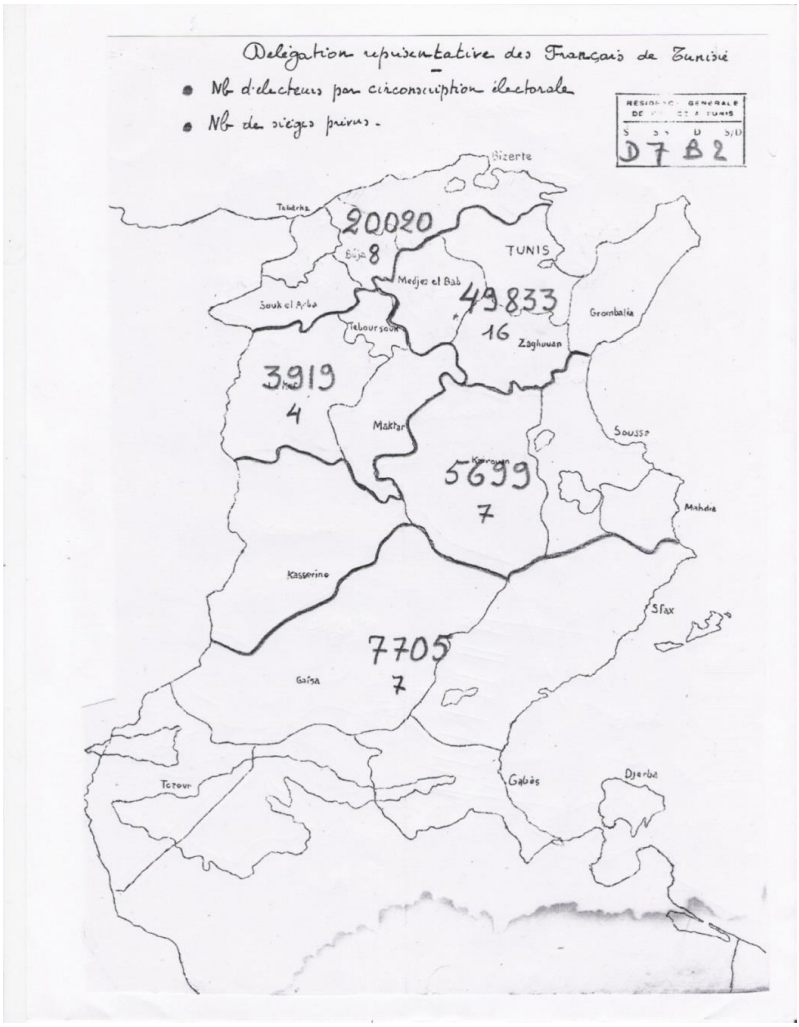

Source : A.D. de Nantes, Dossier 216.

Carte n° 3 : Délégation représentative des Français de Tunisie : l'effectif des FMA par secteur électoral

(Archives Diplomatiques de Nantes, Carton 216)

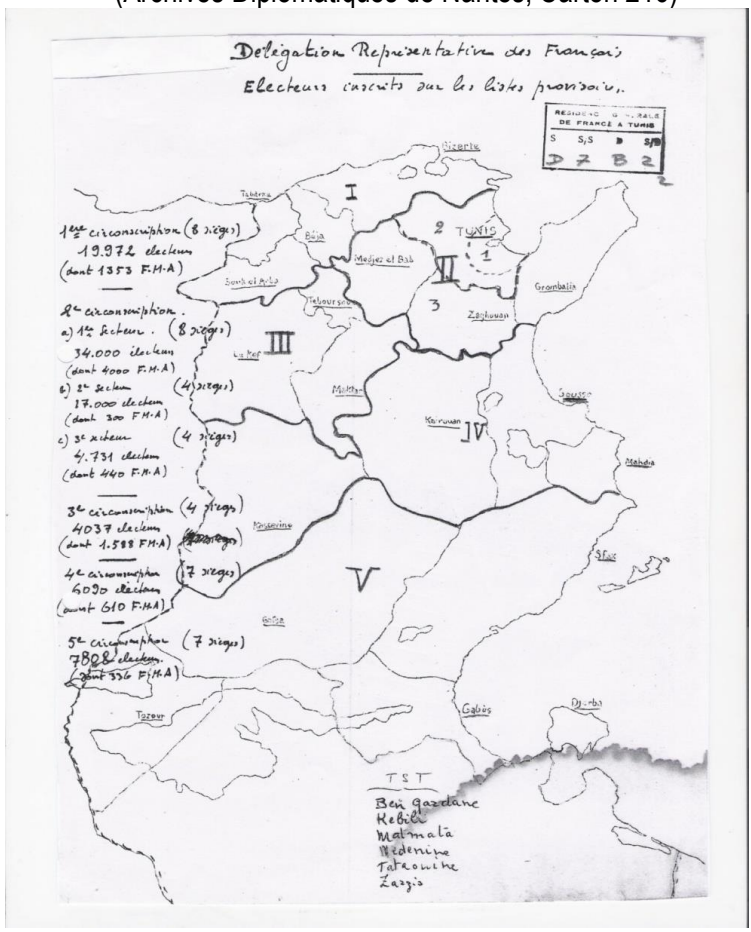

Carte n°4 : L'implantation de l'ALN sur la frontière tunisienne

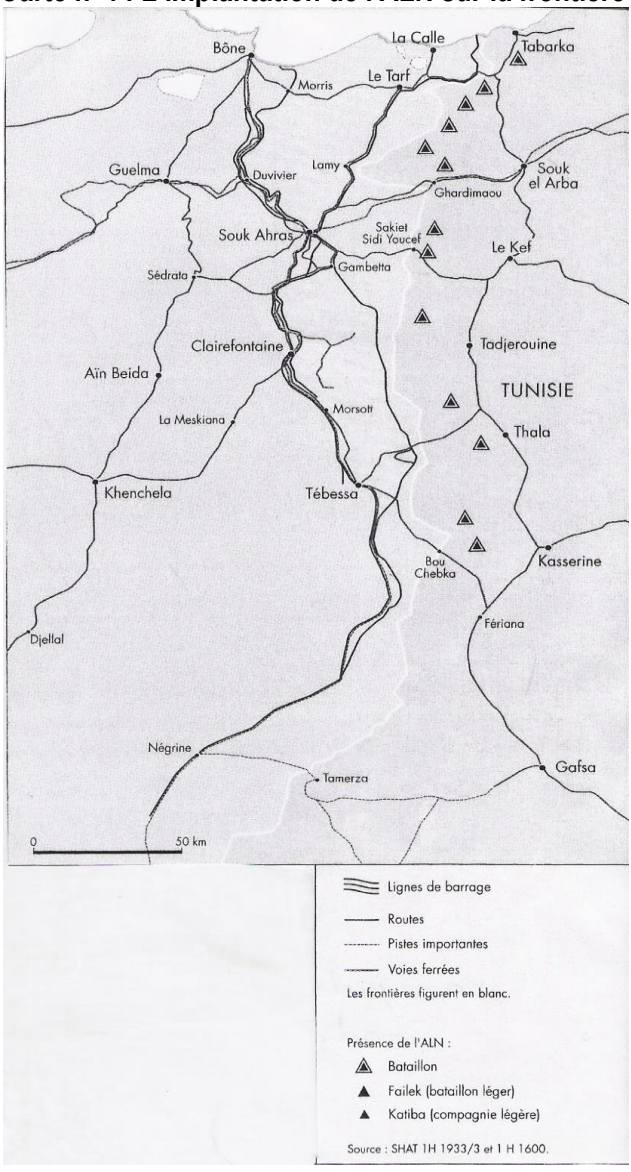

Source : SHAT, 1H 1933/3 et 1H 1600, Cité par PERVILLE (G.), *Atlas*…Op. Cit., p. 35.

Carte n° 5 : La frontière tunisienne pendant la guerre d'Algérie

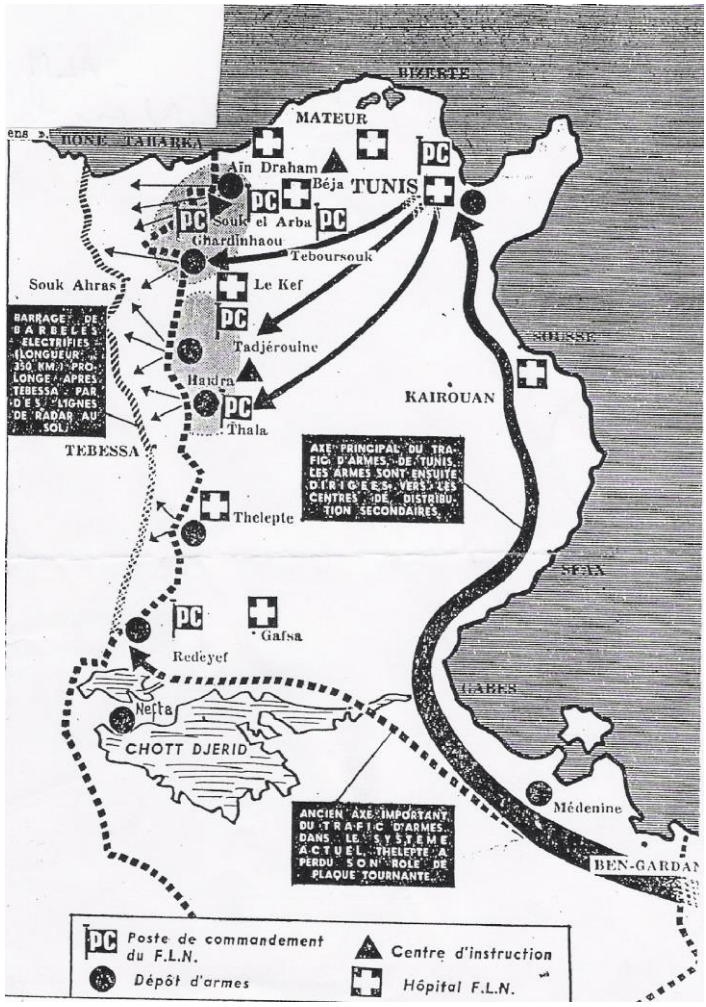

Figure № 3 : Membres du GPRA à Tunis

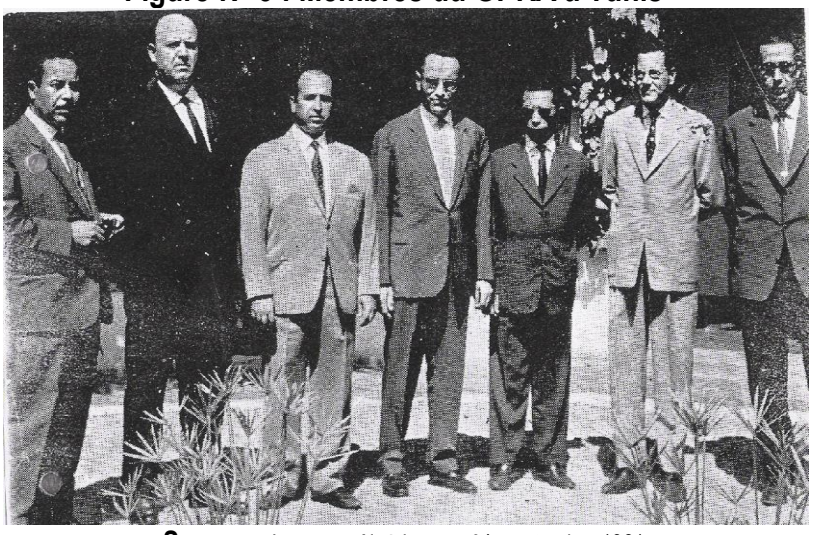

Source : *Jeunesse Algérienne*, n°4, septembre 1961.

(Dans cette photo figure du gauche à droite les nommés : Sâad Dahleb, Mohamed Saïdi, Krim Belgacem, le président Benyoucef Ben Khedda, Lakhdar Bentobbal, Abdelhafid Boussouf et M'hammed Yazid)

Figure N° 4 : Intervention d'un militant de l'UGTA sur la situation en Algérie

Source : *Jeunesse Algérienne*, n°9, mars 1960.

Le 26 février 1960, les syndicalistes algériens ont fêté le 4ème anniversaire de la fondation de l'UGTA. De droite à gauche : débout, Dakkar Rahmoun, à sa droite Djilani M'barek, membres du Secrétariat. Assis de l'autre côté, Nourri Boudali, membre de l'UGTT.

Figure n° 5 : Militants du FLN en Tunisie

Source : *Jeunesse Algérienne*, n°9, mars 1960.
Messaoud Ait Châalal, président du bureau exécutif de l'UGEMA entouré de certains militants du FLN.

Figure № 6 : Le quatrième congrès de l'UGEMA à Bir-el-Bey (Du 26 juillet au 1er août 1960)

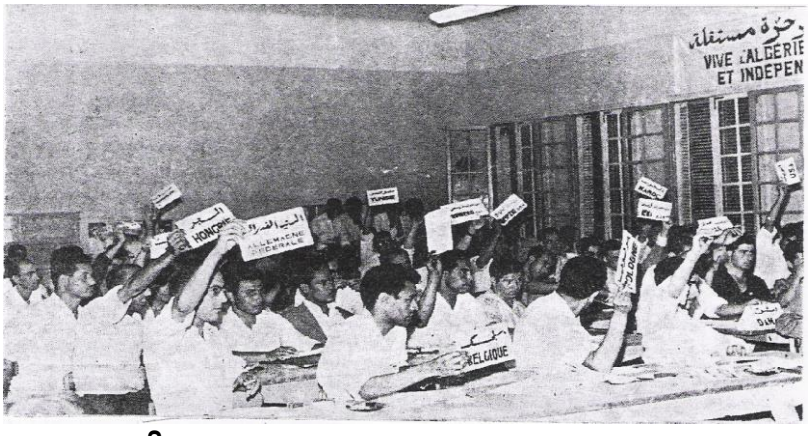

Source : *Jeunesse Algérienne*, n°14-15, août-septembre 1960.

Figure n° 7 : Les scouts algériens dans un camp d'entrainement
(*Jeunesse Algérienne*, n°22, avril 1961)

Apprendre aux jeunes scouts à prodiguer les premiers secours.

Figure n° 8 : Entraînement pour franchir des passerelles suspendues par des cordes.
(*Jeunesse Algérienne*, n°22, avril 1961)

Figure n° 9 : Stage de formation pour des jeunes filles algériennes à Bir-el-Bey (*Jeunesse Algérienne*, n°24, juillet 1961)

Stage de formation à Bir-el-Bey en juin 1961, en faveur d'une quarantaine de filles algériennes.

Figure n° 10 : Scène de la pièce théâtrale « *Dam al-ahrar* » (le sang des héros) de la troupe artistique du FLN (*Jeunesse Algérienne*, n°8, janvier 1962)

LISTE DES ANNEXES

	Titres	Page
Documents		
№ 01	*Situation d'un réfugié de la famille Mokrani en Tunisie*	383
№ 02	*Prolongation des permis de voyage aux indigènes*	384
№ 03	*Surveillance sur les déplacements algériens……*	387
№ 04	*Liste d'indigènes d'Ouargla qui demandent à être rapatriés*	389
№ 05	*Association de Bienfaisance Musulmane Algérienne*	390
№ 06	*Conflits intracommunautaires entre deux fractions d'Ouargla*	391
№ 07	*Plainte contre le cheikh des Souafas…..*	394
№ 08	*Les difficultés de l'éparpillement des Algériens sur des zones frontalières……*	395
№ 09	*La dissolution du cheikhat des Algériens à Kalâat Snan*	396
№ 10	*L'école Es-salem des mozabites à Tunis…*	398
№ 11	*Note sur Mohamed Houssine Al Djazairi….*	399
№ 12	*La présence algérienne dans les partis politiques tunisiens*	401
№ 13	*Note sur Abderrahmane Yalaoui*	403
№ 14	*Les relations des Mozabites avec les nationalistes tunisiens……..*	404
№ 15	*Une participation algérienne à la grève des portefaix*	405
№ 16	*Nombre des électeurs par Contrôle Civil de la délégation représentative des Français de Tunisie en 1954*	406
Cartes		
№ 01	*L'Algérie coloniale : carte administrative*	383
№ 02	*La répartition des électeurs de la Délégation représentative des Français de Tunisie par Contrôle Civil*	407
№ 03	*Délégation représentative des Français de Tunisie : l'effectif des FMA par secteur électoral*	408
№ 04	*L'implantation de l'ALN sur la frontière tunisienne*	409
№ 5	*La frontière tunisienne pendant la guerre d'Algérie*	410
Figures		
№ 01	*Certificat de nationalité française*	388
№ 02	*Le carré d'enterrement des Mozabites au cimetière du Djallez……*	397
№ 03	*Membres du GPRA à Tunis*	411
№ 04	*Intervention d'un militant de l'UGTA sur la situation en Algérie….*	411
№ 05	*Militants du FLN en Tunisie*	412
№ 06	*Le quatrième congrès de l'UGEMA à Bir-el-Bey (du 26 juillet au 1er août 1960*	412
№ 07	*Des scouts algériens dans un camp d'entraînement*	413

№ 08 *Entraînement pour franchir des passerelles suspendues par des cordes* 413
№ 09 *Stage de formation pour des jeunes filles algériennes à Bir-el-Bey* 414
№ 10 *Scène de la pièce théâtrale « Dam al-ahrar » (le sang des héros) de la troupe artistique du FLN* 415

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux

	Titres	Page
№ 01	*Les origines ethnico-géographiques des Algériens résidant en Tunisie en 1876*	47
№ 02	*Répartition des Algériens immatriculés en 1930 sur le territoire tunisien*	74
№ 03	*L'effectif des Algériens en Tunisie par Contrôle Civil en 1921 et 1926.*	117
№ 04	*Les Algériens de la ville de Tunis (1921-1926)*	119
№ 05	*La proportion des Algériens résidant à Tunis par communauté (1921-1926)*	130
№ 06	*La répartition socio-professionnelle des Algériens de Tunisie immatriculés en 1930*	133
№ 07	*Les cheikhs algériens en Tunisie de 1881 à 1930*	157
№ 08	*Algériens ayant milités avec les Jeunes Tunisiens*	183
№ 09	*Algériens milités auprès du Destour*	187
№ 10	*Algériens ayant milités avec les communistes tunisiens*	196
№ 11	*Les effectifs des Algériens entrants et sortants de Tunisie par la frontière de Ghardimaou entre mai 1935 et mars 1936.*	213
№ 12	*Les origines socio-géographiques des immatriculés algériens en 1930*	218
№ 13	*L'effectif des Algériens par Contrôle Civil en 1931 et 1936*	220
№ 14	*L'effectif des Algériens par Caïdat en 1936*	224
№ 15	*Répartition de la population musulmane dans certains quartiers de Tunis-ville en 1936*	225
№ 16	*Militants algériens dans le parti Néo-Destour*	272
№ 17	*Les cheikhs algériens en Tunisie (1930-1957)*	296
№ 18	*Répartition des électeurs aux Délégations représentatives des Français par circonscription électorale*	304
№19	*Répartition des électeurs à la délégation représentative des Français par circonscription administrative*	305
№20	*La répartition des réfugiés algériens sur le territoire tunisien en 1957*	330

Figure

La proportion des Algériens résidant à Tunis par communauté (1921- 1926 119

GLOSSAIRE DES TERMES ARABES

- Adel : Greffier dans la justice musulmane
- Achaba : Contrat de pâturage des chaumes
- Agha : Commandant des différentes branches des forces militaires turques
- Al-adab : La littérature
- Al-Aman : La protection
- Amin : Maître, chef d'une corporation.
- Ait : Fils.
- Al-Djamaa : Collectivité
- Ardh el-barber : Terre de la barbarie ou des berbères
- Bachagha : Dignitaire ayant plusieurs aghas sous ses ordres.
- Bâb : Porte.
- Barranias : Etrangers et provinciaux.
- Ben : Fils de
- Bint : Fille de
- Bey : Dignitaire turc. En Tunisie, ce titre fut porté par les gouverneurs de la Régence depuis l'arrivée de la dynastie Husseinite au pouvoir en 1705.
- Bled : Pays d'origine.
- Bled Djérid : Région des dattiers.
- Bordj : Bastion, citadelle.
- Casbah : forteresse et les maisons qu'elle enferme.
- Chéchia : Bonnet
- Chakhsia : Personnalité
- Chaouch : Huissier, planton ou portier dans l'administration tunisienne
- Cheikh : Chef d'une fraction de tribu ou d'une confrérie
- Cheikhat : Section territoriale sous l'autorité d'un cheikh
- Cheikh el-médina : Equivalant du maire de la ville
- Chouhada : Martyrs
- Caïd : Chef de circonscription ou tribu. Un notable qui cumulait des fonctions administratives, judiciaires et financières.
- Caïdat : Circonscription administrative sous l'autorité d'un caïd.
- Cadi : Juge musulman.
- Califat : Chef suprême de la communauté musulmane,
- Dar-al-silm ou Dar al-islam : Pays de l'Islam ou de paix
- Dar al-harb ou Dar al-kufr : Pays de guerre ou de mécréance

- Diwan et diwan-al-djamaa : Petite assemblée rassemblant les représentants d'une communauté ou d'une seule fraction.
- Dhimmi : Un citoyen non-musulman d'un Etat musulman, lié à celui-ci par un pacte de protection
- Djamaa Assemblée de village, de tribu ou des notables
- Djebel Montagne
- Djounouds Soldats ; Armées
- Douar : La plus petite délimitation administrative, un petit nombre de familles ou tentes habitées proches.
- Echabab : La jeunesse
- Enzel Une taxe de vivification sur la mise en valeur d'une terre morte
- Failek : Bataillon léger
- Fallagas : Dissidents et parfois simplement pillards et coupeurs des routes
- Fatwa : Perché religieuse
- Fellah : Paysan ; cultivateur
- Ferka : Section
- Foggara : Système d'irrigation
- Fondouk : Caravansérail, hôtel
- Garbaji : Vendeur d'eau
- Gharbi (pl. Ghrabas) : Les gens arrivés de l'ouest ; Algériens
- Ghout: : Système d'irrigation
- Gourbi : Habitat peu confortable réalisé avec les matériaux disponibles : argiles, paille, des branchages et de la tôle.
- Halqat al-azzaba : Assemblé religieuse

  Habous ou waqf : Bien de main morte.
- Hadj : Pèlerin
- Hammam : bain maure
- Hara : quartier juif
- Hawiyya : Identité
- Henchir : Domaine, terrain
- Higra : Emigration
- Idjaza : Attestation
- Jihad : Guerre sainte
- Jizya : Une taxe pour l'Etat à charge des dhimmis en échange de la protection qui leur est garantie
- Imam : Officiant musulman
- Istitan : Impôt de résidence, d'habitation, il était payé par tous les individus mâles et majeurs justifiant de trois mois de résidence ininterrompue en Tunisie.
- Kahia : Une fonction dans l'administration tunisienne

  Kalâat : Citadelle
- Katiba : Compagnie légère

- Khoulgli : Métis de Turc et femme tunisienne ou algérienne
- Ksar (pl. ksour) : Village
- Khammès : Métayer recevant le cinquième des revenus du domaine qu'il cultive
- Khalifa : Une fonction dans l'administration tunisienne
- Kharaj : Un impôt foncier sur la terre
- Koutteb : Ecole coranique.
- Madersa : Etablissement lié à l'enseignement des sciences religieuses et juridiques et assurant les fonctions d'hébergement pour les étudiants
- Mahkama : Tribunal
- Majba : Impôt
- Maure : Origine andalous
- Médina : La ville
- Madjalis : Conseil
- Mouharrek : Agent de contrôle d'un secteur de la ville.
- Meddeb : Enseignant du Coran.
- Moudjahidine : Combattants
- Moqadem : Chef d'une zaouia.
- Mouled : Jour de la naissance de prophète
- Nichen Iftkhar : Légion d'honneur
- Oued : Cours d'eau, vallée
- Oujek : Fonction dans l'armée turque
- Oukala : Caravansérail.
- Oukil : Intentant, gérant.
- Ouled : Enfants ou fils de
- Oulémas : Savants, docteur de la loi islamique
- Qawmia: : Nationalité
- Ramadan : Le mois du jeûne
- Roumi : Nom donné aux chrétiens et généralement aux Européens par les Musulmans
- Sunna : Ensemble des paroles du Prophète, de ses actions et de ses jugements, tels qu'ils sont fixés dans les *hadiths* (récits)
- Spahis : Un mot d'origine turque désigne les cavaliers. Dans la terminologie coloniale, les spahis constituent le régiment de marche de chasseurs indigènes à cheval.
- Sahara : Le désert
- Sahel : Littoral
- Souk : Marché

  Tanzimat : Réorganisation ou réforme en langue turque
- Tatouiaa : Certificat d'étude à la Zeitouna
- Tekia : Une sorte d'asile pour les pauvres et infirmes.
- Terre milk : Propriété privée.
- Tholba : Etudiants

- Umma : Nation islamique
- Waqf ou habous : Biens de main morte ; une donation à perpétuité par un particulier à une œuvre d'utilité publique, ou à un ou plusieurs individus.
- Watan : Nation, patrie,
- Wilaya : Une division civile et militaire ; une collectivité territoriale.
- Zaouia : Edifice religieux qui abrite la tombe d'un marabout et siège d'une confrérie.
- Zouaoua : : Zouaves, milice de bey d'origine kabyle

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I. Les sources

1) Les Archives Nationales de Tunisie

Le fonds des Archives Nationales de Tunisie, relatif à la période que nous étudions de l'histoire des Algériens en Tunisie, correspond essentiellement à la série A, C, D, E, MN et S.G.

- Série: **A**

Cartons/ Dossiers/ Sous-dossiers	**Dates extrêmes**	**Nb. Fol.**
Carton 1		
Dossier 14 : Nomination –organisation.		
S/ dos 14/1: Cheikh des Algérois: Bounoua Farhat Ben Houssine Ben Hadj Ahmed.	1914-19	22
S/ dos 14/2 : Cheikhs des Algériens à Tunis	1919-48	08
Dossier 15 : Algériens/ Cheikhs des Constantinois.		
S/ dos 15/1: Mohamed Salah Ben Ahmed Zarouk Ben Abdelkader.	1916-28	20
S/ dos 15/2: Tahar Ben Mohamed Ben Mustapha Bournaz	1928-43	21
S/ dos 15/3: Hameni Abderrazek dit Hamou	1944-49	38
S/ dos 15/4: Khantech Mohamed Ben Hadj Salah	1949-51	23
Dossier 16 : Algériens/ Cheikhs des Oranais.		
S/ dos 16/1: Ahmed Ben El Hadj Kadour Ben Djanet.	1900-23	12
S/ dos 16/2: El Hadj Ben Aouda Ben El Hadj Aghouati.	1923-37	12
Dossier 17 : Cheikhat El-Médina_ Algériens_ Cheikhs des Mozabites.		
S/ dos 17/1: Hadj Ali Ben Amor Bakir.	1899-1919	35
S/ dos 17/2: Hamou Ben Mohamed Ben Moussa.	1920-26	19
S/ dos 17/3: Ali Ben Hadj Mohamed Ben Hadj Ibrahim Bou Aroua.	1927	13
S/ dos 17/4: Amara Ennaceur Ben Youssef Ben Amara.	1927-36	24
S/ dos 17/5: El Hadj Mohamed Ben Hadj Moussa.	1935-36	14
S/ dos 17/6: Bahmed Bakir Ben Mohamed Ben M'hamed.	1947	17
Dossier 18 : Cheikhat El-Médina_ Algériens_ Cheikhs des Touatis.		
S/ dos 18/1: Ahmed Ben Mohamed Salah.	1916-23	27
S/ dos 18/2: M'Barek Ben Abdelkader Ettouati.	1923-35	62
Dossier 20 : Cheikhat El-Médina_ Algériens_		

Cheikhs des Souafas.

S/ dos 20/1: Mohamed Ben El Hadj Ahmed El Fassi.	1882-1900	9
S/ dos 20/2: Ali Ben Sultane Ben Belgacem.	1897-1930	91
S/ dos 20/3: Ahmed Ben Mohamed Ben Said.	1923-37	17
S/ dos 20/4: Mohamed El Gadri Ben El Hadj Salem.	1938-52	35

Carton 28

Dossier 21 : Cheikhat des Algériens à Bizerte- organisation.

S/ dos 20/1: Ouanés El Ghezali Ben Mohamed Ben Mahjoub.	1892-1928	55
S/ dos 20/2: Ouda Hassen Ben Ahmed Ben Hadj Ali.	1944-57	41

Carton 48

Dossier 20 : Contrôle Civil de Tabarka : Caïdat d'Ain Draham.

S/ dos 20/2 : Cheikhs des Algériens.	1947-49	29

Carton 56

Dossier 35 : Contrôle Civil du Kef / Cheikhs des Algériens à Sakiet-Sidi-Youssef.	1920-25	14

Dossier 37 : Contrôle Civil du Kef / Caïdat d'Ain Draham : Cheikhs des Algériens.

S/ dos 37/1: Rabah Ben Talha El Gharbi.	1926-42	52
S/ dos 37/2: Almi Ben Larbi Sahraoui.	1930-39	43
S/ dos 37/3: Ghattouche Lakhdar Ben Abdellah Ben Amor.	1939-42	38
S/ dos 37/4: Younsi Mohamed Mahi Ben Hadj Ahmed Ben Saad.	1942-57	58

Carton 60

Dossier 22 : Contrôle Civil de Téboursouk / Cheikhs des Algériens.

S/ dos 20/2: Salah Ben El Hadj Hadid Derraji.	1919-36	42
S/ dos 20/3: El Hadj Ismail Ben Eddahmani Ben El Hadj Ahmed Ben Hadid.	1957	44

Carton 64

Dossier 32 : Contrôle Civil du Kef / Caïdat de Tadjerouine / Cheikhs des Algériens.

S/ dos 32/1: Ait El Ajoudi Oufella Messaoud Ben Ali.	1924-29	29
S/ dos 32/2: Ghout Seghair Mohamed Ben Ali Ben Seghair.	1929-42	51
S/ dos 32/3: Bouguerra Salah Ben Ali Ben Ahmed El Yahyaoui.	1944-45	39
S/ dos 32/4: Letif Brahim Ben El Hadj Mohamed El Farhi.	1947-57	37

Carton 72

Dossier 32 : Contrôle Civil de Maktar/ Caïdat Ouled Aoun / Cheikhs des Algériens.

S/ dos 32/1: El Hadj Ahmed Ben Ali Lakhmi dit Badaoui.	1923-27	28
S/ dos 32/2: Khalfa Youssef Ben Salah Ben Mohamed.	1913-31	-
S/ dos 32/4: Ben Zazia Sadok Ben Hadj Chaabane.	1932-56	73

Carton 84

Dossier 3 : Kairouan / Cheikhs des Algériens.

S/ dos 3/2: Hamou Ben Abderrazak.	1916-26	22

Carton 96

Dossier 14 : C.C. de Thala / Caïdat des Fraichiches / Cheikhs des Algériens.

S/ dos 14/5: Mohamed Ben El Hadj Ahmed Mokrani.	1923-57	70

Carton 100

Dossier 43: Gafsa / Cheikh des Algériens.

S/ dos 43/1: Demande de nomination du cheikh des Algériens.	1955	2

Carton 112

Dossier 36: Djérid/ Cheikh des Algériens à Tozeur.

S/ dos 36/1 : Hamdi Bacha Sultane Ben Bou Rogaa.	1945-57	44

Carton 277

Dossier2 : Mesures réciproques adoptées en vue d'empêcher les déplacements clandestins.	1894-1920	89
Dossier 3 : Indigènes algériens; mesures réciproques interdisant le passage de la frontière aux troupeaux des tribus limitrophes.	1898	69
Dossier 5 : Les usuriers kabyles.	1907-55	21
Dossier 6 : Indigènes_ Algériens_ instructions : interdictions du territoire de la Régence au Tholbas algériens.	1900	7
Dossier 8 : Mesures réciproques concernant l'expulsion des Marocains, des Algériens et des Tripolitains.	1901	7
Dossier 9 : Algériens, instructions concernant les indigènes algériens renvoyés dans leurs pays d'origine.		
/dos 9/1: Refoulements des vagabonds.	1898-1944	0
/dos 9/2 : Organisation d'un service de transforme entre Gabès et Gafsa et la frontière.	1898-1944	0
Dossier 11 : Algériens, dispenses aux Algériens se rendant en Tunisie de se munir de toute autorisation ou permis préalable.	1921	27
Dossier 13 : Algérie; Questions générales; statut des Algériens domiciliés dans la Régence.	1935	88

Carton 278

Dossier 3 : Nationalité algérienne.		
S/dos 3/1 : Tunisiens et Algériens en Tunisie demandant des certificats de nationalité.	1890-99	180
Dossier 4 : Diverses caravanes algériennes venant s'approvisionner à Gabès.	1888-96	40
Dossier 5 : Divers ; corporation des Ouarglias.	1888-1948	44
Dossier 7 : Indigènes algériens : Soufis.	1898-1923	19
Dossier 10 : Indigènes algériens/ Cheikhs; demandes de nomination.	1894-1942	42
Dossier11: Algériens ; corporation des Mozabites.	1899-1922	15

Dossier 14 : (S/dos.14/1) Situation politique et économique dans l'extrême sud algérien. 1906-11 263

Dossier 18 : (S/dos.18/1) Incidents frontière algéro-tunisienne: gendarmerie de Fériana. 1883-1938 81

Carton 279

Dossier 1: Algériens venus en Tunisie sans autorisation. 1887-96 221

Dossier 2: Algériens venus en Tunisie sans autorisation. 1897-1906 132

Dossier 6 : Demandes en autorisation de se fixer définitivement en Tunisie. 1894-1912 31

Dossier 7: Demandes formulées par les autorités françaises afin de se renseigner sur quelques indigènes. 1891-1955 226

Dossier 9 : Des requêtes formulées par des Tunisiens et des Algériens. 1895-1919 304

Dossier 10: Des requêtes formulées par des Tunisiens et Algériens. 1920-56 224

Dossier 11: Surveillance à exercer sur la famille Ben Aissa. 1898-1924 115

Dossier 13: Demandes de secours. 1895-1943 166

Dossier 20: Demande pour avoir des permis de voyage. 1895-1905 122

Dossier 21: Demande pour avoir des permis de voyage. 1906-37 190

- Série: **C**

Carton 33

Dossier 1/40 : Demandes d'entraides refusées. 1914 61

- Série: **D**

Carton 178

Dossier 3 : Personnages religieux_ Algériens_ Tidjania.

S/dos 3/12: Personnages divers. 1909-31 2

S/dos 3/24: Mohamed Said Ben Béchir Tidjani et son frère Sidi Mohamed Sayah. 1919-32 5

S/dos 3/26: Mohamed Seghair Ben Mohamed Said Tidjani. 1921-24 2

S/dos 3/29: Si Abdel Malek Ben Séghir Ben Salmi. 1923

Dossier 4: Personnages religieux_ Algériens_ Rahmania.

S/dos 4/30: Abdel Djabar Ben Mohamed Séghir Ben Cheikh Mokhtar. 1920-30 3

Dossier 5: Personnages religieux_ Algériens_ Kadria.

S/dos 5/1 : Si El Hachemi Ben Sidi Ibrahim, marabout de la Kadria d'El-Oued.	1885-1923	64
S/dos 5/15: Si Mohamed Salah Ben Mohamed El Hachemi.	1939-47	2

- Série: **E**

Carton 250

Dossier 19:

S/dos19/10 : Applications des lois sociales : syndicats des ouvriers céréalistes tunisiens.	1937	7

Carton 440/18 (B)

Dossier 266: Affaires militaires, accueil et secours aux réfugiés algériens.	1957	10

Carton 478

Dossier 8 : Armée tunisienne, recrutement dans l'armée des musulmans étrangers fixés en Tunisie.	1921-22	20

Carton 509: Associations.

Dossier 1 : Associations.	1880-1937	90
Dossier 51 : Société de Bienfaisance Musulmane de Bizerte.	1909-57	146
Dossier 92 : Société de Bienfaisance Musulmane Algérienne.	1913-36	18
Dossier 126 : Association des Etudiants Algériens Zeitouniens.	1934-51	11
Dossier 232 : Les Eclaireurs Musulmans de Tunisie.	1937-55	71
Dossier 252 : Echabab Essoufi Azzeitouni.	1937	5
Dossier 280 : Musulmans Algériens Sujets français.	1937	19
Dossier 375 : Les Scouts tunisiens musulmans.	1944-56	35
Dossier 752: L'Algérienne.	1926-33	18

Carton 550

Dossier 16 : Police du territoire ; sécurité de la frontière tuniso-algérienne.

S/dos.16/6 : Emeutes du 7 novembre 1911 à Tunis : arrestations, sanctions et expulsions.	1911-25	96

Dossier 24 : Police du territoire.

S/dos 24/1 : Usuriers kabyles : correspondances générales.	1889-1921	212

Dossier 30/15 : Gens suspects

Dos. 091: Guellaty Amor.	1914-22	15
Dos. 164: Guellaty Ali.	1913-20	14
Dos. 165: Guellaty Mohamed.	1912-21	1
Dos. 166: Guellaty Mustapha.	1912-21	11
Dos. 258: Zouaoui Hamda.	1913-19	4
Dos. 299: Annabi Sadok Ben Mohamed.	1913	2
Dos. 510: Annabi Abdelaziz.	1920-21	3

Dos. 836: Madani Ahmed Ben Mohamed.	1914-25	117
Dos. 876: Guellaty Ali.	1914-22	15
Dos. 1002: Gharbi Habib.	1916	3
Dos. 1259: Fare Ahmed.	1919	1
Dos. 1455: Hadj Brahim Ben Hadj Aissa.	1918-22	12
Dos. 1585: Gharbi Mohamed.	1917-22	5
Dos. 1767: Salah Ben Yahia.	1918-23	98
Dos. 2386: Boumaiza Mohamed.	1922	3
Dos. 2554: Ben Said Zekri.	1921-22	5
Dos. 2614: Yalaoui Abderrahmane.	1921-23	19
Dos. 2690: Troudi Othman.	1921-22	5
Dos. 2715: Alam Eresgui.	1921-22	3
Dos. 3004: Atfeïch Brahim.	1922-23	8
Dos. 3118: Thâalbi Mohamed Ben Maadi.		
	922	

Carton 565

Dossier 1 : Cimetières à Tunis.

S/dos 1/1 : Cimetière du Djallez.	1905-06	130
S/dos 1/2 : Les événements du 7 novembre 1911 à Djallez.	1911-12	114

- Série: **MN**

Carton 7:

Dossier 5 : Rapports; notes et coupures de presse sur les réunions syndicales menées par la CGT et la CGTT et la propagande syndicale dans la Régence. 1937-47 285

Carton 10:

Dossier 3 : Notes et rapports relatifs aux mesures de clémence à l'égard des Algériens refoulés des territoires de la Régence suite aux événements du cimetière de Bizerte. 1935-36 43

Dossier 4 : Etats mensuels des étrangers entrés et sortis de Tunisie par la frontière de Ghardimaou ainsi aux Italiens ayant quitté la Régence. 1935-37 164

Carton 15:

Dossier 3 : Surveillance des étudiants de la Grande Mosquée dans leurs régions. 1915 78

Carton 17:

Dossier 2 : Surveillance politiques des artisans et les lieux publics. 1917-22 146

Carton 18:

Dossier 7: Notes et rapports sur la propagande bolcheviste en Afrique du Nord. 1920-23 179

Carton 19:

Dossier 1: Notes et rapports sur la propagande bolcheviste en Afrique du Nord. 1920-22 446

Dossier 2: Notes et rapports sur les relations entre les indigènes algériens et Jeunes Tunisiens. 1920-23 182

Carton 20:		
Dossier 1: Surveillance politique des activités du "Cercle Jeune Tunisien".	1921	381
Dossier 2: Notes et rapports de la police sur les réunions et les conférences des militants du Parti communiste.	1921	234
Carton 21:		
Dossier1: Notes et rapports sur les réunions du Parti Libéral Constitutionnel (vieux Destour présidé par Thâalbi lors de la visite du Président français (Millerand) et leur relation avec le Bey.	1922	607
Carton 22:		
Dossier1: Notes et rapports sur la surveillance des activités du Parti communiste.	1922-25	558
Carton 23:		
Dossier1 : Notes sur les réunions du Parti destourien, les relations avec les affaires politiques du monde musulman et sur l'état d'esprit des indigènes tunisiens à la suite des émeutes judéo-palestiniennes.	1920-30	321
Carton 26:		
Dossier2 : Rapports sur les cellules destouriennes régionales dans la Régence.	1933-38	352
Carton 27:		
Dossier 2 : Notes et rapports sur les arrestations des destouriens protestants contre l'enterrement d'un indigène musulman naturalisé français dans un cimetière musulman.	1933-38	362
Carton 32:		
Dossier1 : Rapports, notes et coupures de presse sur la libération des chefs destouriens et leurs réunions publiques à Gambetta parc.	1936	600
Carton 33:		
Dossier1 : Notes, rapports et coupures de presse sur le retour de Abdelaziz Thâalbi; ses réunions avec les vieux destouriens, sa tournée de propagande destourienne dans la Régence.	1936-38	153
Carton 36:		
Dossier2 : Notes et rapports et coupures de presse sur les protestations des néo-destouriens à Bizerte cotre l'expulsion de l'Algérien Hassan Nouri.	1937-38	140
Carton 38:		
Dossier2 : Rapports, notes et coupures de presses: les incidents du 9 avril 1938 (I partie; Avril 1938).	1938	443
Carton 39:		
Dossier1 : Rapports, notes et coupures de presses: les incidents du 9 avril 1938 (II partie de mai à décembre 1938).	1938	897
Carton 42 :		
Dossier7 : Ahmed Ben Hassouna Larnaout suspect éloigné pour participation à des manifestations et réunion néo-destourienne.	1939-42	80
Dossier9 : Sadok Ben Mohamed Touati dit "Djaouani" suspect éloigné pour participation aux diverses manifestations organisées à Bizerte.	1939-42	82

Carton 44 :

Dossier1 : Notes et rapports relatifs aux répercutions des arrestations des leaders néo-destouriens sur la population après les événements d'avril 1938, la recrudescence du Vieux Destour et l'avènement de la Grande guerre qui favorisait le sentiment anti-français. 1939 690

Carton 45 :

Dossier1 : Notes et rapports relatifs à la protestation de la population contre l'arrestation des leaders néo-destouriens et la recrudescence des activités nationalistes dans la 1ére région. 1939 188

Dossier2 : Notes et rapports relatifs à la protestation de la population contre l'arrestation des leaders néo-destouriens et la recrudescence des activités nationalistes à Tunis. 1939 244

Dossier4 : Notes et rapports relatifs à la protestation de la population contre l'arrestation des leaders néo-destouriens et la recrudescence des activités nationalistes dans la 3éme région. 1939 44

Carton 48 :

Dossier1 : Tracts distribués et diffusés par le Néo-Destour. 1940 490

Carton 51 :

Dossier1 : Notes et rapports concernant l'atténuation des agitateurs destouriens pendant la guerre par les mesures d'oppression prises par le gouvernement français. 1941 351

Dossier2 : Notes et rapports des Caïds et Kahia au S.G. demandant l'attribution d'allocations aux familles des internées. 1942 246

Dossier3 : Etats des détenus destouriens graciés par Maréchal Pétain. 1942 154

Carton 56 :

Dossier3 : Notes et rapports de police relatifs à la tournée de propagande de Bourguiba au Cap Bon et Bizerte en mois de décembre. 1949 63

- **Série: SG**

Série SG2, Carton 31

Dossier 39 : Nomination de M. Kebaili Abdelkader conseillé municipal à la commune de la Goulette. 1924-34 15

Série SG2, Carton 94

Dossier 2: Rapports concernant les activités politiques des Algériens de Tunis et rapports entre les Partis des deux pays « P.P.A » et « l'Etoile Nord Africain » de la part d'Alger et le Parti Néo-destourien de la part de Tunis. 1936-38 28

Série SG5, Carton 34

Dossier 1: Notes relatives au statut des Algériens musulmans résidant en Tunisie. 1955 15

Série SG5, Carton 99

Dossier 5: Correspondances relatives à l'accession des indigènes français de l'Algérie aux concours et fonctions publiques. 1938-39 32

B- **Registres :**

- Registre N°3968 : Immatriculation des Algériens musulmans et israélites en Tunisie en 1876.

C- **Recensements:**

- Dénombrements de la population européenne civile en Tunisie au 15 décembre 1911.
- Dénombrements de la population indigène (musulmane et israélite) en Tunisie au 6 mars 1921.
- Dénombrements de la population indigène (musulmane et israélite) en Tunisie au 20 avril1926.
- Familles françaises d'origine indigène Nord-africaines habitant la Tunisie ; liste des chefs de familles au 31 décembre 1925.

2) Les Archives publiques françaises

Les Archives de la Résidence à Paris et à Nantes ainsi que celles du Service historique de l'Armée de terre de Vincennes ont constitué une source fondamentale de cette étude. Une grande partie de ses fonds a pu être consulté à l'Institut Supérieure d'Histoire du Mouvement Nationale, sous forme de microfilms. Concernant notre sujet, nous avons consulté les dossiers et les bobines suivantes :

A- Les Archives du Quai d'Orsay

a) QO à Paris :

Fonds : Maroc- Tunisie 1917-1940

- **Série : Correspondance politique et commerciale, S/série : P. Tunisie 1917-1940**

Dossier 295 : Sûreté Générale- Interdiction de séjour- expulsion à caractère politique.
Dossier 317 : Affaire Thâalbi (juin1919-juin 1920).
S/dos 317/1 : Jeunes Tunisiens et action nationaliste.
Dossier 482 : Etat civil : nationalité.
Dossier 616: Incidents dans les centres miniers de Métlaoui et M'Dilla.
S/dos 616/1 : Incidents à Métlaoui et M'Dilla : rapport.
S/dos 616/3 : Métlaoui.

b) QO en microfilms à ISHMN

- **Série: Nouvelle série Tunisie**
  Bobine : P-41
  Carton 117: Dossier 1 : Musulmans étrangers en Tunisie
- **Série: Tunisie 1944-1955**
  Bobine : 614
  Carton 205: Dossier 1 : Musulmans de Tunisie naturalisés français
  Dossier 3 : Musulmans naturalisés français
  Bobine : 799
  Carton 624 : Dossier unique

B - Les Archives nationales d'outre-mer

(Consultées à l'ISHMN sous forme des microfilmes)

- **Série: Nouvelle série Tunisie**

Bobine : A-3

Carton 25H3 : Dossier 2 : Demandes d'indemnités mozabites.

Bobine : A-22

Carton 25H16(2) : Dossier 1 : Régence de Tunis, émigration, surveillance des Algériens.

Bobine : A-26

Carton 25H13 : Dossier 1 : Frontières algéro-tunisiennes, Tunisie.

Bobine : A-27

Carton 25H18(2) : Dossier 11 : Réfugiés algériens dans la Régence.

Bobine : A-29

Carton 25H19(2) : Dossier 6 : Algériens en Tunisie.

Bobine : A-30

Carton 25H20(1) : Dossier 1 : Correspondance du Consulat de France.

Bobine : A-36

Carton 25H25 : Dossier 4 : Relation algéro-tunisienne/ Police générale.

Bobine : A-44

Carton 25H31 : Dossier 4 : Algériens du Touggourt et d'Ouargla résidant en Tunisie.

Bobine : A-46

Carton 25H32 : Dossier 13 : Nationalisme ; relation avec l'Algérie.

Bobine : A-47

Carton 25H33 : Dossier 2 : Mouvements et associations nationalistes.

C- Les Archives Diplomatiques de Nantes (fonds de la résidence)

a) A. D de Nantes

- **Fonds : Protectorat –Tunisie**

Série : Tunisie / 2ème versement_ S/série Résidence Générale, D= gouvernement et administration

Carton 215 :

Assemblée tunisienne : délégation représentative des Français de Tunisie en 1954.

Carton 216 :

Délégation représentative des Français de Tunisie : élections de juin 1954 : textes et circulaires, organisation matérielle, contentieux électoral.

Série : Tunisie / 2ème versement _ S/série Résidence Générale, K= Population, habitat

Carton 350 :

Généralités, cheikhs des algériens, matricule consulaire, contentieux, aide aux Algériens, chantiers du travail…etc.

Série : Tunisie / 2ème versement _ S/série Résidence Générale, N= justice et ordre public

Carton 451 :

Trafic d'armes et d'explosifs (1950-1955).

- **Fonds : Tunisie/ Résidence générale**

Série : Tunisie / 5ème versement _ S/série chancellerie : résidence générale ;

immatriculation des FMA

Registre n° 16: immatriculation des FMA en 1930 (du 14001à 15100).

b) A. D. de Nantes (consultées en microfilms à ISHMN)

Bobine : R-244

Carton 1927 (1) : Dossier 1: Grèves des dockers

Dossier 3: Mouvements de grèves

Bobine : R-983

Carton 2891(B) : Dossier 2:

D- Les Archives du SHAT (consultées en microfilmes à l'ISHMN)

- **Série Tunisie 1944-1955**

Bobine : S 503

Carton 2H : Dossiers 2H310 et 2H311

Bobine : S505

Carton 2H : Dossier 2H312

3- Les Archives de la Wilaya de Constantine

Al-moudjahid, éd. Yougoslavie, juin-juillet et août 1962.

- Tome I, du n°1 à 29, de 1955 au 17 septembre 1958.
- Tome II, du n°30 à 60, du 19 septembre 1958 au 20 février 1960.
- Tome III, du n°61 à 91, du 16 mars 1960 au 19 mars 1962.

Encyclopédie mensuelle d'Outre-mer, vol. I, (fasc. 8, avril 1951) (fasc. 13, sept. 1951) (fasc. 15, nov. 1951) (fasc. 16, déc. 1951) (fasc.18, fév.1952) (fasc. 19, mars 1952) et (fasc. 21, mai 1952)

Articles de presse française et étrangère concernant l'Algérie (du n°40, du 1 janvier 1957 au numéro 64 pour l'année 1958.)

4- Revues et journaux

Les revues

- **Historia**

(n°219, du 13 mars1972)(n°234, du 26 juin 1972) (n°235, du 3 juillet 1972) (n°239, du 21 août 1972)

Jeunesse Algérienne (en arabe)

(n°09, mars1960) **(**n°25, avril 1961) (n°23, mai-juin1961) (n°24, juillet 1961) (n°25, août 1961)(n°04, septembre1961)(n°08, janvier1962) (n°10, mars1962à.

Journaux

- **Les journaux d'expression française**

- Arts et Culture, du 2 juillet 2008.

- La dépêche de Kabylie, du 1 novembre 2007.

- La Dépêche tunisienne de 1890 à 1895, du 4 février1928, du 20 juin1937, du 21 juillet 1937.

- Le Figaro, du 13 mars1958

- Le Monde, du 8 janvier1958, du 14 août 1962 et du 13 avril 2008.

- La Presse n° 7973, du 18 mars1960.

- La Tunisie française, du 25 décembre1936, du 16 juin 1936, du 21juillet 1937.

- **Al-moudjahid**, (n° 18, du 15 février 1958)(n°33, du 8 décembre 1958)(n° 48, du 20 juillet 1959.
- **Al-watan**, du 7 novembre 2004, du 5 décembre 2005, du 28 décembre 2006, du 7 mars 2007, du 29 novembre 2008. et du 16 mars 2009.

- **Les journaux d'expression arabe**
  - **Es-sabah:** tous les numéros disponibles de 1955 à 1958.
  - **Ez-zohra,** du19 février 1948 et du 20 mai1955.
  - **Al–ousbouaa**, du 30 mars 1947, du 20 avril1948, du15 janvier 1951 et du 29 mai 1956.
  - **Al-moudjahid**, n°42, du 18 mai 1956 et n° 55, du 16 décembre 1958 n°36, du 6 février 1959, n° 41, du 10 mai1959.

II- Ouvrages généraux et spécialisés

- ABDELKAFI (Jalel), *La Médina de Tunis, espace historique*, Tunis, Alif, 1989.
- ABDESSALEM (Ahmed), *Al-madrasa As-sadikia wa Es-sadikiyoun*, Bit el Hikma, Carthage, 1994.
- AGERON (Charles Robert), *Histoire de l'Algérie contemporaine,* Paris, Presses Universitaires de France, 1964.
- *Les Musulmans algériens et la France, 1830-1919*, 2 Vol. Paris, PUF, 1968.
- AJILI (Tlili), *At-tourouk As-soufia wal-istâamar al-firansi bil-biled At-tounissiya, 1881-1939*, Tunis, CPU, 1993.
- AMRANE (Djamila), *Les femmes algériennes dans la guerre*, Paris, Plon, 1991.
- *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Paris, Karthala, 1994.
- ANDERSON (Benedict), *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.
- AYADI (Tawfik), *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis (1906-1912),* Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1986.
- BARDIN (Pierre)**,** *Algériens et Tunisiens dans l'empire ottoman de 1848 à 1914*, Paris, 1979.
- BATAILLON (Claude), *Le Souf : étude de géographie humaine*, Alger, E. Imbert, 1955.
- BEN AISSA BEN BRAHIM (Omar), *Question mozabite ; le service militaire obligatoire, conséquences de son application au M'zab*, Alger, 1930.
- BENDRISSOU (S.), *Implantation des Mozabites dans le département d'Alger entre les deux-guerres,* 3 T, Ebox-éditions, 2010.
- BEN EL HADJ YAHIA (J.) & MARZOUGUI (M.), *Mâaraket al-djellaz*, Tunis, STD, 1974.
- BEN HAMIDA (Abdessalem), *Capitalisme et syndicalisme en Tunisie de 1924 à 1956*, Tunis, éd. Université de Tunis, 2003.
- BERQUE (Jacques), *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, éditions Seuil, 1962.
- BESSIS (Juliette), *Les Fondateurs ; index biographiques des cadres syndicalistes de la Tunisie coloniale (1920- 1956),* Paris, éd. Harmattan, 1985.
- BOUCHER (Manuel), *Les Théories de l'intégration entre universalisme et différencialisme*, Paris, Harmattan, 2000.
- BOUDON (Raymond) & FILLIEULE (Renaud), *Les Méthodes en sociologie*, Paris, 2002.
- BOUGOUBA (Mustapha), *Du Capitaine Lamoricière à la république bananière*, éd. Publibook, Paris, 2008.

- BOURGUIBA (Habib), *Discours,* 3 Tomes, Tunis, Publications du Secrétariat d'Etat à l'Information, 1974 et 1975.
- BOUROUIBA (Boualem), *Les Syndicalistes algériens ; leur combat de l'éveil à la libération*, Paris, Harmattan, 1998.
- BOUVET (Jean-Pierre), *L'Unité de gisement. Hydrocarbures et autres matières minérales*, Paris, Harmattan, janvier 2005.
- CAMAU (Michel), *La Notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Aix-en-Provence, éd. Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes, 1971.
- *La Tunisie*, Paris, PUF, 1989.
- CAMAU (Michel) & GEISSER (Vincent) (S/dir.) *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage,* Paris, Karthala, 2004.
- CHABRY (Laurent et Annie), *Identités et stratégies politiques dans le monde arabo-musulman*, Harmattan, 2001.
- CHATER (Khalifa), *Insurrection et répression dans la Tunisie du XIXe siècle, la méhalla de Zarrouk au Sahel*, Tunis, Publications de l'Université, 1978. (230p)
- CHNEGUIR (Abdelaziz), *La Politique extérieure de la Tunisie 1956-1987*, Paris, Harmattan, 2004.
- COURRIER (Yves), *La guerre d'Algérie. L'heure des colonels*, Paris, Fayard, 1970.
- CUISENIER (Jean), *L'Ansarine. Contribution à la sociologie du développement*, Paris, PUF, 1960.
- DAUMAS (Ltd-Colonel), *Le Sahara algérien, études géographiques, statistiques et historiques sur la région au Sud des établissements français en Algérie*, Alger, 1845.
- DEBBASCH (Charles) (S/dir.), *La formation des élites politiques maghrébines,* Paris, Libraire Générale de Droit et de Jurisprudence, 1973.
- DOUGUI (Noureddine), *Histoire d'une grande entreprise coloniale : la compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa 1897-1930*, Tunis, Publication de la faculté des Lettres de la Manouba, 1995.
- DURKHEIM (Emile), *La Science sociale et l'action*, Paris, PUF, mai 1987.
- *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, septembre 1997.
- EL-DIB (Fathi), *Abdel Nasser et la révolution algérienne*, Paris, Harmattan, 1985.
- EL MACHAT (Samia), *Les Etats-Unis et l'Algérie: de la méconnaissance à la reconnaissance 1945-1962*, Paris, Harmattan, 1996.
- *Les Etats-Unis et la Tunisie: de l'ambiguïté à l'entente1945-1959*, Paris, Harmattan, 1996.
- FARINE (Charles), *Kabyles et kroumirs,* Paris, P. Ducrocq, 1882.
- GANIAGE (Jean), *Les Origines du Protectorat français en Tunisie 1861-1881*, Paris, PUF, 1959.
- *La Population européenne de Tunis au milieu du XIXème siècle : étude démographique*, Paris, Presses Universitaires, 1960.
- GELLNER (Ernest), *Nations et nationalisme,* Paris, Payot, 1989.
- GHARBI (Mohamed Lazhar), *Impérialisme et réformisme au Maghreb; histoire d'un chemin de fer algéro-tunisien*, Tunis, éd. Cérès, 1994.
- GOLDSTEIN (Daniel), *Libération ou annexion : aux chemins croisés de l'histoire tunisienne 1914-1922*, Tunis, MTD, 1978.
- GRANOTIER (Bernard), *Les Travailleurs immigrés en France,* Paris, Librairie François Maspero, 1970.
- GRAWITZ (Madeleine), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1986.
- *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1988.

- GRIMAUD (Nicole), *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris, éd. Karthala, 1984.
- *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995.
- GROUPE HUIT, *La Région minière de Gafsa*, Gafsa- M'Dilla, 1970.
- GUEN (Moncef), *Les Défis de la Tunisie, étude économique*, Paris, Harmattan, 1988.
- GSELL (Stéphane), *Histoire et historiens de l'Algérie,* Paris, Félix Alcan, 1931.
- HADDADOU (Mohamed Akli), *Les Berbères célèbres*, Alger, Berti éd., 2003.
- HAMED- TOUATI (M'Barka), *Immigration maghrébine et activités politiques en France de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*, Tunis, Publications Université de Tunis I, 1994.
- HAMZA (Houssine Raouf), *Communisme et nationalisme en Tunisie de la "libération" à l'indépendance (1943-1956),* Tunis, Université de Tunis I, 1994.
- HARBI (Mohamed), *Les Archives de la révolution algérienne*, Paris, Jeune Afrique, 1981.
- *Le FLN, mirage et réalité : des origines à la prise de pouvoir (1945-1962),* Paris, Jeune Afrique, 1982.
- *1954, la Guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Complexe, 1984.
- HOBSBAWN (Eric), *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Editions Gallimard, 1992.
- IBN KHALDOUN (A.), *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, tome I, traduite de l'arabe par M. le baron de Slane, Alger : Imprimerie du Gouvernement, 1852.
- ILBERT (Robert) (S/dir.), *Alexandrie 1860-960 : un modèle éphémère de convivialité : communautés et identités cosmopolites*, Paris, Autrement, 1992.
- JABRI (Mohamed Salah), *Al-adab Al-djazāiri fi-tounès 1900-1962*, 2 vol., Carthage, Bit-Al-Hikma, 1991.
- JAUFFRET (Jean-Charles), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, 2003.
- JDEY (Ahmed), *La Tribu des Fraîchîche au XIXè siècle*, Zaghouan, Fondation TEMIMI, novembre 1996.
- JOLLIVET (Marcel) (S/dir.), *Les Collectivités rurales françaises*. Tome II : *Sociétés paysannes ou lutte de classes au village ?*, Paris, Armand Colin, 1974.
- JULIEN (Charles André), *L'Afrique du Nord en marche ; Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, 1952.
- KAZDAGHLI (Habib), *Tataour al-haraka achou-youâya bi-tounès (1919-1943*), Tunis, CPU, 1992.
- KHANDRICHE (Mohamed), *Développement et réinsertion*, Paris, Publisud, 1982.
- KRAIEM (Mustapha), *Nationalisme et syndicalisme en Tunisie 1918-1929*, Tunis, éd. UGTT, 1976.
- *La classe ouvrière tunisienne et la lutte de libération nationale (1939-1952)*, Tunis, UGTT, 1980.
- *Le Parti Communiste Tunisien pendant la période coloniale*, éd. ISHMN, 1997.
- KRULIC (Brigitte), *La nation : une idée moderne*, Paris, Ellipses, 1999.
- LA BARBERA (Serge), *Les Français de Tunisie (1930-1950),* Paris, 2007.
- LACHERAF (Mostéfa), *Algérie : Nation et société*, Paris, 1965.
- LARGUECHE (Abdelhamid), *Les Ombres de la ville : pauvres, marginaux et minoritaires à Tunis (XVIIIème et XIXème siècles)*, Manouba, CPU, 1999.
- LEBJAOUI (Mohamed), *Vérités sur la révolution algérienne*, Paris, Gallimard, 1970.
- LEHURAUX (L.J.), *Le nomadisme et la colonisation dans les Hauts Plateaux de l'Algérie*, Paris, Éditions du comité de l'Afrique française, 1931.
- LETHIELLEUX (Jean), *Ouargla cité saharienne ; des origines au début du XXe siècle*, Paris, 1983.

- LE TOURNEAU (R.), *Evolution politique de l'Afrique du Nord Musulman 1920-1961*, Paris, 1962.
- LIAUZU (Claude), *Salariat et mouvement ouvrier en Tunisie : crises et mutations (1931-1939),* Paris, CNRS, 1978.
- *Histoire des migrations en méditerranée occidentale*, Bruxelles, Complexe, 1996.
- LOCHAK (Danièle), *Etrangers : de quel droit* ?, Paris, PUF, 1985.
- MAADAD (Messaoud), *Guerre d'Algérie. Chronologie et commentaires*, Alger, ENAG éditions, 1992.
- MAHJOUBI (Ali), *Les Origines du mouvement national en Tunisie (1904-1934),* Tunis, Publications de l'Université de Tunis I, 1982.
- MALTI (Hocine), *L'histoire sécrète du pétrole algérien*, Paris, La découverte, 2010.
- MARTIN (Jean-François), *Histoire de la Tunisie contemporaine de Ferry à Bourguiba 1881-1956,* Paris, Harmattan, 1993.
- MERCIER (Marcel*), La Civilisation urbaine au M'zab*, Alger, éd. P & G, Soubrion, 1932.
- MERDACI (Abdellali), *Auteurs algériens de langue française de la période coloniale. Dictionnaire biographique*, Paris, Harmattan, 2010.
- MERLLIE (Dominique) & PREVOT (Jean), *La Mobilité sociale,* Paris, La Découverte, 1991.
- MESTIRI (Brahim), *La Pensée politique et sociale du Président Habib Bourguiba,* Tunis, Imprimart, 2002.
- MEYNIER (Gilbert), *Histoire intérieure du FLN 1954-1962*, Paris, Fayard, 2002.
- Ministère d'Information du GPRA, *Les Enfants d'Algérie ; témoignages et dessins d'enfants réfugiés en Tunisie, en Libye et au Maroc,* Paris, François Maspero, 1962.
- MONCHICOURT (Charles), *La Région du haut Tell en Tunisie (le Kef, Téboursouk, Mactar, Thala) : essai de monographie géographique*, Paris, Armand Colin, 1913.
- MURACCIOLE (L.), *L'émigration algérienne en France, aspects économiques, sociaux et juridiques*, Alger, 1950.
- NAIT-CHALLAL (Michel), *Dribbleurs de l'indépendance. L'incroyable histoire de l'équipe de football du FLN algérien*, Paris, éditions Prolongations, 2008.
- NEVEU(Catherine) (S/dir.), *Nations, frontières et immigration en Europe*, Paris, Harmattan, 1995.
- NEZZAR (Khaled), *Récits de combats ; guerre de libération nationale (1958-1962),* Batna, Chihab éditions, 2002.
- *Algérie, journal de guerre (1954-1962),* Paris, Ed. ANEP, 2004.
- NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français ; histoire de l'immigration XIX*^{e} *et XX*^{e} *siècles*, Paris, Seuil, 1988.
- NOUSCHI (André), *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale*, Tunis, PUF, 1961.
- *La naissance du nationalisme algérien, 1914-1954*, Paris, 1962.
- ORIOL (Paul), *Les Immigrés: métèques ou citoyens*, Paris, éd. Syros, 1985.
- PELLEGRIN (Arthur), *Le Vieux Tunis ; les noms de rues de la ville arabe*, Tunis, Espace Diwan, 1952.
- PERVILLE (Guy), *Les Etudiants algériens de l'université française 1880-1962*, Paris, CNRS, 1984.
- *L'Europe et l'Afrique de 1914 à 1974*, Paris, éd. Ophrys, 1994.
- *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, A. & J. Picard, 2002.
- *Atlas de la guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003.
- *La Guerre d'Algérie*, Paris, PUF, 2007.
- RAGER (Jean Jacques), *Les Musulmans algériens en France*, Alger, Presses E- Imbert, 1950.

- RAVEREAU (André), *Le M'zab, une leçon d'architecture*, Paris, Sindbad, 1981.
- REGGUI (Marcel), *Les Massacres de Guelma. Algérie, mai 1945 : une enquête inédite sur la furie des milices coloniales*, Paris, La Découverte, 2008.
- RENAN (Ernest), *Qu'est-ce qu'une nation ?,* Paris, Editions Mille et une nuits, 1997.
- REVEL (Jacques) (s/dir.), *Les Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil & Gallimard, mai 1996.
- RICCA (Sergio)*, Migrations internationales en Afrique*, Paris, Harmattan et O. I. de Travail, 1990.
- ROCHE (Manuelle), *Le M'zab : Architecture ibadite en Algérie*, Grenoble, éd. Arthaud, 1970.
- SALAN (Raoul), *Mémoires*, Tome III, *fin d'un empire, Algérie française,* éd. Presses de la Cité, 1974,
- SAMBRON (Diane), *Femmes musulmanes. Guerre d'Algérie 1954-1962.* Paris, Éditions Autrement, 2007.
- SEBAG (Paul), *Tunis, histoire d'une ville*, Paris, Harmattan, 1998.
- *Histoire des juifs de Tunisie des origines à nos jours*, Paris, Harmattan, 1991.
- SLAMA (Brice), *L'insurrection de 1864 en Tunisie*, Tunis, STD, 1967.
- SMIDA (Mongi), *Les Zouaoua : une colonie kabyle en Tunisie au 19ème siècle*, éditions Tunis-Carthage, 1980.
- STORA (Benjamin), *Dictionnaire biographique des militants nationalistes algériens E.N.A., P.P.A., M.T.L.D. (1926-1954*), Paris, Harmattan, 1985.
- TAIEB (Eric), *Immigrés : l'effet générations*, Paris, les Editions de l'Atelier& les Editions Ouvrières, 1998.
- TINTHOIN (R.), *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région Ouest d'Oran, de 1830 à 1885, étude de géographie et d'histoire coloniales,* Oran, 1947. (389p)
- TIZI (Nadia) (S/dir.), *L'identité,* Paris, La Découverte, janvier 2004.
- TLILI (Béchir), *Socialistes et Jeunes-Tunisiens à la veille de la Grande Guerre (1911-1913*), Tunis, Publications de l'université de Tunis, 1974.
- *Nationalismes, socialisme et syndicalisme dans le Maghreb des années (1919- 1934*), 2 tomes, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1984.
- TODD (Emmanuel), *Le Destin des immigrés ; assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seuil, avril 1997.
- TOMAS (François), *Annaba et sa région. Organisation de l'espace dans l'extrême-Est algérien,* Saint Etienne, éd. Guichard, 1977.
- TOSHIAKI (Kozakaï), *L'étranger, l'identité : essai sur l'intégration culturelle*, Paris, Payot & Rivages, 2000.
- TRIPIER (Philippe), *Autopsie de la guerre d'Algérie*, éd. France-Empire, 1972.
- WEBER (Max), *Economie et société*, 2 tomes, Paris, Pocket, 1995.
- YACOUB (Joseph), *Les minorités : quelle protection ?* Paris, Desclée de Brouwer, 1995.
- ZMERLI (Sadok), *Figures tunisiennes : les Précurseurs,* Tunis, Dar Bouslema, 1965; *Les Successeurs*, Tunis, M.T.S., 1967; *Les Contemporains et les autres*, 2 tomes, Tunis, MTS, 1972 et 1976.

III. Articles :

- ABOU (Sélim), « L'insertion des immigrés : approche conceptuelle », in Ida Simon-Barouh & Pierre Jean-Simon (S/dir.), *Les Etrangers dans la ville : le regard des sciences sociales,* Paris, Harmattan, 1990, pp. 126-138.

- AGERON (Charles Robert), « Le mouvement Jeune-Algérien de 1900 à 1923 », *Etudes Maghrébines*, mélanges Ch. A. Julien, 1964, pp. 217-243.
- « L'émigration des Musulmans algériens et l'exode de Tlemcen (1830-1911) », in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1967, Vol.22, n°5, pp.1047-1066.
- « L'immigration maghrébine en France », in *Vingtième siècle*, année 1985, vol.7, n°7, pp.59-70.
- AGIR (M.), « Un aperçu sur le Souf », in *Revue de géographie jointe au Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise*, Vol. 24, n°24-4, 1949, pp. 363-366.
- ALAYA-SGHAIER (Amira), « Trafic d'armes en Tunisie : 1942-1962 », *IBLA,* n°192, 2ème trim.2003, pp. 137-159.
- « Ettaïeb Zallèg: parcours d'un résistant », *Rawafid*, n°10, 2005, pp. 291-305.
- ALDEEB ABU-SAHLIEH (S. A.), « La migration dans la conception musulmane, passé, présent et avenir », in *Référence en fourniture de documents scientifiques* (Refdoc), n°35, 1997/2, pp. 133-166 [Bibl. :4p.3/4]
- Al-MIDANI (M.A.), « Le mouvement du panislamisme, son origine, son développement » (1e partie), in http://www.acihl.org/articles.htm?article_id=23, consulté le 17/08/2013.
- ANDREA (L.S.) : « Les Maltais en Tunisie à la veille du Protectorat : une population intermédiaire ». in *La Tunisie mosaïque,* ALEXANDROPOLOS (J.) &, CABANEL (P.) (S/dir), Toulouse, Presses Universitaires de Mirail, 2000, pp.115-126.
- BALTAGI (Abdelatif), « Système d'habitat et ségrégation sociale dans l'agglomération de Tunis », *Peuples Méditerranéens*, n° 43, avril-juin 1988, pp.79-86.
- BARDIN (Pierre), « Les populations arabes du Contrôle Civil de Gafsa et leurs genres de vie », *IBLA*, n°28, 4ème trim. 1944, pp. 427-447.
- BEN ACHOUR (Soumaya), « L'étranger et la nationalité tunisienne : le droit tunisien de la nationalité est-il discriminatoire ? », in Actes d'un colloque international organisé le 3, 4 et 5 février 2005 à la faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.
- BEN HAMIDA (Abdessalem), « Identité tunisienne et représentation de l'Autre à l'époque coloniale », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 66 | 2003, mis en ligne le 21 juillet 2005, consulté le 13 septembre 2013. URL : http://cdlm.revues.org/100.
- BEN HOUNET (Yazid) « Des tribus en Algérie ? », *Cahiers de la Méditerranée*, n°75, 2007, pp. 150-171.
- BENVENISTE (Albert), « Les étrangers et la spécialisation ethnique », in Ida Simon-Barouh & Pierre Jean-Simon (S/ dir.), *Les Etrangers dans la ville : le regard des sciences sociales,* Paris, Harmattan, 1990, pp. 293-299.
- BERNARD (Augustin), « Oran, port du Maroc et du Sahara », in *Bulletin de la Société et de Géographie d'Oran*, année 1928, pp.83-96.
- « Oran, étude de géographie et d'histoire urbaines », in *Annales de géographie*, Vol. 48, année 1939, pp. 412-415.
- BERQUE (Jacques), « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? », dans *Éventail de l'histoire vivante, Hommage à Lucien Febvre*, Paris, Armand Colin, 1954, pp. 261-271.
- BIRNBAUM (Pierre), « Dimensions du nationalisme », in *Sociologie des nationalismes*, BIRNBAUM (P.) (dir.), Paris, PUF, 1998, pp.1-33.
- BLANCHET (Paul), « L'Oasis et le pays d'Ouargla », *in Annales et Géographies*, vol.9, n°44, 1900, pp. 141-158.
- BOUKRAA (Ridha), « La problématique de la communauté rurale au Maghreb : quelques observations sur le changement social dans la communauté villageoise de Hammamet », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n°45,1975. pp.11-48.
- « Changement socio-économique et changement socioculturel », *C.T.,* n° 95-96, 3èmeet 4ème trim. 1976, pp. 243-271.

- BOURDIEU (Pierre), « Espace social et genèse des « classes » », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1884, pp.3-12.
- « Classements, déclassements, reclassements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, pp.2-22.
- BRIDAUT (Yves), « La masse algérienne n'est pas nationaliste », in *Articles de presses française ou étrangère concernant l'Algérie*, n° 48, du 1/8/1957.
- BRUNET (R.), « Européens et prolétariat urbain dans le sud tunisien : la ville minière de Redeyef », *Esprit*, n°67, mai-juin 1956, pp.43-58.
- BUTHAUD (Etienne) : « Le gardiennage des Souks de Tunis », *IBLA*, n°19, 1942, pp. 256-269.
- CALCHI NOVATI (Gian Paolo), « Le bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef et les péripéties de la politique tunisienne face à la guerre d'Algérie », in IX Colloque, *Processus et enjeux de décolonisation en Tunisie* (1952-1964), Tunis, éd. ISHMN, 1999, pp.55-75.
- CALLENS (M.), « L'hébergement à Tunis : fondouks et oukalas », *IBLA,* t. XVIII, 1955, pp.257-271.
- CARRET (Jacques) : « Le particularisme ibadite au M'zab », *Revue* de *l'Afrique et de l'Asie*, n° 49, 1960, pp.38-46.
- CHENNTOUF (Tayeb), « L'évolution de réformisme ibadhite, entre modernisation et conservation », in *Insaniyat,* n° 31, année 2006, pp. 33-61.
- DJERBAL (Daho), « Alliances et mésalliances tunisiennes ou les relations algéro-tunisiennes vues par Le FLN, 1954-1958 », in IX Colloque, *Processus et enjeux de décolonisation en Tunisie* (1952-1964), Tunis, éd., ISHMN, 1999, pp.91-102.
- DOUGUI (Noureddine), « La naissance du prolétariat minier du Sud-ouest tunisien (1897-1914) », *C.T.*, n° 129-130, 3ème et 4ème trim. 1975, pp. 47-71.
- EL GHOUL (Fayçal), « Les sociétés musulmanes de bienfaisance dans la Tunisie des années trente », in *Les cahiers de la Méditerranée*, 63/2001, pp. 53-67.
- EL MACHAT (Samia), « Les relations franco-tunisiennes dans la tourmente algérienne 1957-1961 », in Actes du VIII colloque international sur *Histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962, la parole aux témoins*, Tunis, éd. ISHMN, 1998, pp.203-215.
- EMERIT (Marcel), « Les tribus privilégiées en Algérie du XIXème siècle », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n°1, Vol.21, 1966, pp.44-58.
- GALLISSOT (René), « Perspective historique en France : histoire sociale, histoire urbaine, histoire nationale », in Ida Simon-Barouh & Pierre Jean-Simon (S/dir.), *Les Etrangers dans la ville : le regard des sciences sociales,* Paris, Harmattan, 1990, pp.93-106.
- GANIAGE (J.), « La population de Tunisie vers 1860. Essai d'évaluation d'après les registres fiscaux », in *Études maghrébines*, Mélanges Ch. A. Julien, Paris, PUF, 1964, pp. 165-198.
- GHEZALI (S.), « L'ambigüité de l'aventure démocratique des femmes algériennes », in *Policy Paper*, n°9, décembre 2004, pp. 1-10.
- GINESTOUS (L. & P.), « Le vêtement féminin usuel à Bizerte », *C.T.,* n°28, 4ème trim. 1959, pp.519-535.
- GRANDGUILLAUME (Gilbert), « Région économique et structure de pouvoir : le système des foggara du Touat », in *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, année 1973, Vol.13, n°13-14, pp.437-457
- HADDAD (Mostéfa), « Ahmed Tawfik El Madani (1897-1983) : notice biographique d'un historien et homme politique algérien de naissance tunisienne », *RHM*, n°63-64, juillet 1991, pp.414-416.

- HAGGUI (Jamel), « Le front Est de la guerre d'Algérie : repli et implantation des FLN-ALN en Tunisie », *in Traces, Désir de savoir et volonté d'être. L'après colonie au Maghreb*, textes réunis par Fanny Colonna et Loïc Le Pape, éd. Sindbad, 2010, pp.52-74.
- « Les relations tuniso-algériennes pendant la guerre d'Algérie 1954-1962 », in Actes du colloque international sur *La Révolution algérienne et ses relations avec les mouvements de libérations continentales et internationales,* tenue à Guelma du 26 à 27 novembre 2012, pp. 226-273.
- HARBI (Mohamed), « Le complot Lamouri », in *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, textes réunis par AGERON (Ch. R.) (S/dir.), Paris, Masson et A. Colin éditeurs, 1997, pp.151-179.
- HELLALI (Abdelhamid) : « Les habitants de la Haute Vallée de la Medjerda et de la Kroumirie entre la lutte pour la décolonisation et le soutien à la révolution algérienne (1954-1962), *Rawafid*, n°10, 2005, pp. 219-269.
- HUGUET (J.), « Les Villes mortes du Mzab », in *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, Vol. 4, n°4, 1903, pp. 583-590.
- ISNARD (Hervé), « Structures de l'agriculture musulmane en Algérie à la veille de l'insurrection », in *Méditerranée*, Vol. I, n° 1-4, 1960, pp. 43-57.
- JABRI (Mohamed Salah): « Nâchat attalaba al-ajazeiriyine fi-tounès 1900-1962 », *Arabic Littérature in North Africa*, Dar Al-Mahdjer- Cambridge, 1982, pp.12-39.
- « Attalaba al-djazeiriyoun bi-tounès 1900-1962 », *Al-fikr,* n° 4, janvier 1983, pp.10-21.
- JAFFRELOT (Ch.), « Pour une théorie du nationalisme », dans *Repenser le nationalisme*, DIECKHOFF (Alain) & JAFFRELOT (Ch.) (dir.), Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 2006, pp. 29-104.
- JAMBU-MERLIN (R.), « La nationalité en Tunisie d'après la Convention franco-tunisienne sur la situation des personnes », *R.T.D.,* 1955
- KAROUI (Hachemi), « Mateur…lieu d'immigration ! », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n°23, décembre 1970, pp.119-142.
- KAZDAGHLI (Habib), « Communautés méditerranéennes de Tunisie : Les Grecs de Tunisie, du millet-i-rum à l'assimilation française: XVII-XXe siècles », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 2002, pp.449-476.
- « La communauté russe de Tunisie », *Rawafid*, n°3, 1998, pp. 25-60.
- KATEB (Kamel), « La gestion administrative de l'émigration algérienne vers les pays musulmans au lendemain de la conquête d'Algérie (1830-1914) », in *Population*, Vol. 52, n°2, année 1997, pp.399-428.
- KHAN (A.), « Le panislamisme », in *Europe et l'Islam*, Genève, éd. Mont Blanc, 1944.
- KRAIEM (Mustapha), « Les évènements de Métlaoui et de M'Dilla de mars 1937 », *RHM,* n°23-24, novembre 1981, pp.221-242.
- « Le Néo-Destour : cadres, militants et implantation pendant les années trente », in *Actes du 3ème séminaire* sur l'histoire du mouvement national en mai 1985, *Les mouvements politiques et sociaux dans la Tunisie des années 1930*, Tunis, éd. CNUDST, 1985, pp.17-49.
- « Mouvements sociaux et dépendance », in Actes des tables rondes et des séminaires organisés en 1992- 1994, *Les Mouvements sociaux en Tunisie et dans l'immigration*, Tunis, éd. Cahiers du CERES, série Histoire n°6, 1996, pp.9-43.
- « Etat, syndicat et mouvement social lors des évènements du 26 janvier 1978 », in Actes des tables rondes et des séminaires organisés en 1992-1994, *Les Mouvements sociaux en Tunisie et dans l'immigration*, Tunis, CERES, série Histoire n°6,1996, pp.197- 249.
- « Le mouvement associatif en Tunisie dans les années trente », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, CERES, n°92-93, pp.11-61.
- KOUKOUTSAKI (Monnier Angeliki), « Pour une approche pluridimensionnelle de l'identité nationale », dans *revue Interrogations,* N°16. Identité fictive et fictionnalisation de l'identité

(II), juin 2013 [en ligne], http://www.revue-interrogations.org/Pour-une-approche,289 (Consulté le 18 septembre 2017).
- LACOSTE (Yves) & PRENANT (A.), « Quelques données du problème algérien », *Esprit*, n°67, mai- juin 1956, pp.15-42.
- LE HUU KHOA, « L'immigration du Sud-est asiatique : individualité, communauté et transnationalité », *Migrants-formation*, n°76, mars1989, pp.54-60.
- LIAUZU (Claude), « Les Traminots de Tunis du début du siècle à la deuxième guerre mondiale », *C.T.*, n° 89-90, 1ème et 2ème trimestre, 1975, pp.141-190.
- « Les cheminots majorés et cheminots guenillards en Tunisie jusqu'en 1938 », *ROMM*, n° 24, 2ème semestre 1977, pp.171-204.
- MAHE (Alain), « La révolte des anciens et des modernes. De la tribu à la commune dans la Kabylie contemporaine », in *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Hosham DAWOD (dir.), Paris, Armand Colin, 2004, pp. 201-235.
- MARTY (Germaine), « Les Algériens à Tunis », *IBLA,* n° 43-44, 1948, pp. 301-334.
- « Les Marocains à Tunis », *IBLA,* 1949, pp.25-32.
- MARX (Karl) & ENGLES (Frédéric), « Etudes philosophiques », *Editions sociales*, 1974.
- MÉDARD (F.), « Le Sahara, 1957-1962 : mutation administrative, économique et sociologique », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS LSH, 2007.
- MEJRI (Z.), « « Les indésirables » bédouins dans la région de Tunis entre 1930 et 1956 », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 69, Être marginal en Méditerranée (XVIe - XXIe siècle), 2004. (Mis en ligne le 10 mai 2006 et consulté le 24 septembre 2008, URL : http://cdlm.revues.org/document755.html.)
- MESSAOUDI (A.) : «Etre algérien en Tunisie (1830-1962): la construction d'une catégorie nationale», *Correspondances,* n°54, Tunis, IRMC, janv.1999, pp.10-14.
- « Une dimension juridique, sociale et politique de la décolonisation : les redéfinitions nationales des français musulmans en Tunisie autour de 1955-56 », in IX Colloque, *Processus et enjeux de décolonisation en Tunisie* (1952-1964), Tunis, ISHMN, 1999, pp. 283-301.
- MEYNIER (Gilbert), « Les Algériens en France 1914-1918 », *RHM*, n° 5-6, janvier 1976, pp.49-58.
- MITARD (A-E.), « A propos du rocher de Constantine », in *Revue de géographie alpine*, vol.21, année 1933, pp. 221-230.
- M. WALL (Irwin), « Les Etats-Unis et la Grande Bretagne et l'affaire de Sakiet-Sidi-Youssef », in Actes du *VIII colloque* international sur *Histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962, la parole aux témoins*, Tunis, ISHMN, 1998, pp.217-237.
- NIERES (Claude), « La notion d'étranger pendant la période moderne en France », in Ida Simon-Barouh & Pierre Jean-Simon (S/ dir.), *Les Etrangers dans la ville : le regard des sciences sociales,* Paris, Harmattan, 1990, pp.121-125.
- NOUSCHI (André), « Qu'est-ce qu'un bourgeois, qu'est-ce qu'un notable », *Les Cahiers de la Méditerranée,* n°45, décembre 1992, pp. 229-247.
- « Espace et colonisation au Maghreb », in *Conquête, Colonisation, résistance*, série histoire n°12, CERES, Tunis, 2004, pp. 225-252.
- PASSAGER (P.) : « Ouargla Sahara constantinois », *Archives de l'Institut Pasteur d'Algérie*, Alger, 1957, pp. 99-200.
- PAYE (L.), « L'enseignement en Tunisie », in *Encyclopédie mensuelle d'Outre-mer*, vol. I, fasc. 21, Doc. 8, mai. 1952, pp. 1-16.
- PERVILLE (Guy), « L'insertion internationale du FLN algérien 1954-1962 », in *Relations Internationales*, n°31, 1982, pp. 373-386.

- « La politique algérienne de la France (1830-1962) », in *Le genre humain*, Editions du Seuil, septembre 1997, p. 29. pp. 27-37
- « Le mouvement national algérien ; phénomène singulier ou cas particulier », in Actes du 1er congrès de forum de l'histoire contemporaine sur : *Méthodologie de l'histoire des mouvements nationaux au Maghreb*, Zaghouan, publication Fondation Temimi –1998, pp.99-108.
- PIRSON (R.), « Bilan qualitatif du fait migratoire en Tunisie pré-saharienne », *C.T*. n° 95-96, 3è et 4è trim.1976, pp.273-296.
- POUSSOU (J.P.), « Introduction à l'étude des mouvements migratoires en Espagne, Italie et France méditerranéenne au XVIIIème siècle », in Collectif, *Les Migrations dans les pays méditerranéens au XVIIIème et au début du XIXème,* Nice, 1974, pp.4-20.
- OUERDANE (AMAR), «La crise berbériste de 1949, un conflit à plusieurs faces», in *ROMM*, n°44, fév. 1987, pp. 35-47.
- SALHI (M.B.), « Société et religion en Algérie au XXe siècle : le réformisme ibadhite, entre modernisation et conservation », in *Insaniyat,* n° 31, année 2006, pp. 33-61.
- SCAGNETTI (Jean Charles), « Identité ou personnalité algérienne ? L'édification d'une algérianité (1962-1988) », *Cahiers de la Méditerranée*, 66 | 2003, 367-384.
- SCHWARZENBACH (James), « Des armes vers la Tunisie », in *Articles de presse française ou étrangère concernant l'Algérie*, n° 52, du 1/9/1957
- SINGER- KEREL (Jeanne), « Immigration et statistique », in Ida Simon-Barouh & Pierre Jean-Simon (S/dir.), *Les Etrangers dans la ville : le regard des sciences sociales,* Paris, Harmattan, 1990, pp.197-210.
- SPIRE (Alexis) : « Semblables et pourtant différents. La Citoyenneté paradoxale des « Français Musulmans d'Algérie » en Métropole », In *Genèses* n°53, décembre 2003, pp.48-68.
- SRAIEB (Noureddine), « Note sur les dirigeants politiques et syndicalistes tunisiens de 1920 à 1934 », In *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, vol. 9, n°9, année 1971, pp. 91-118.
- SUTER (K.), « Etude sur la population et l'habitat d'une région du Sahara algérien : le Touat », in *Revue de géographie alpine*, année 1953, Vol.41, n°41-3, pp.443-474.
- THIESSE (Anne Marie), « Les identités nationales, un paradigme transnational », in DIECKOFF (Alain) et JAFFERLOT (Christophe) (dir.), *Repenser le nationalisme. Théories et pratiques*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2006, pp. 193-226.
- TLILI (Béchir), « Les rapports arabo-turcs à la veille de la Grande Guerre (1907-1913) », *C.T.,* n°89-90, 1975, pp.33-140.
- VALETTE (Jacques), « 1956 : le FLN porte la guerre d'Algérie en Tunisie », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 2006/4 (n° 224), p. 65-79. DOI 10.3917/gmcc.224.0065
- YAZIDI (Béchir), « Immigration politique et solidarité ; le cas des réfugiés espagnols en Tunisie », *Les Cahiers de la Méditerranée*, vol. 63, *Villes et solidarités*, 2001.
- WEIL (P.), « Le statut des musulmans en Algérie coloniale ; une nationalité française dénaturé », in *EUI Working Paper HEC* No. 2003/3.
- ZAWADSZKI (Paul), « Nationalisme, démocratie et religion », in DIECKOFF (A.) et JAFFERLOT (Ch.) (dir.), *Repenser le nationalisme. Théories et pratiques*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2006, pp. 227-262.

VI. <u>Thèses et mémoires non publiés</u>

- ANNABI (Hassen), *La Crise de 1929 et ses conséquences en Tunisie*, mémoire de C.A.R en histoire, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Tunis, 1975.

- BELLANDO (C), *Les Mokrani, une grande famille algérienne sous domination française (1837-1905*), DEA, soutenue à Aix-Marseille I, 2001.
- BELOUAZAÄ (Brahma), *Kitabāt Al Djazeiriyine fi es-sahafa at-tounisiyya,* mémoire de DEA, en histoire contemporaine, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis I, 1998.
- BEN SALAH (Néjiba Soussou), *Représentation de l'espace : la Nouvelle en Tunisie de 1930 à 1956*, Thèse de 3éme cycle en Sociologie, Faculté de Tunis I, 1992.
- CHARPY (Dominique), *Situation des Algériens en Tunisie*, Mémoire de stage à l'Ecole Nationale d'Administration, octobre 1955.
- DUMONT, (P.A.), *Les Algériens dans le Contrôle Civil de Téboursouk*, Mémoire de fin de stage, Téboursouk, 1949.
- HAGGUI (Jamel), *Les Algériens originaires du Sud dans la ville de Tunis pendant l'époque coloniale (1881-1956) (Mozabites, Souafas et Ouarglias),* mémoire de DEA, en histoire contemporaine, Faculté des Lettres de la Manouba, soutenue en juillet 2004.
- HAMZAOUI (Salah), *Conditions et genèse de la conscience syndicale en milieu rural tunisien*, Thèse de 3ème cycle Sociologie, Paris, 1970.
- CHARGUI (M.), *Attariqua arahmania wa dawrouha fi almoukawama alwatania dhid al-ihtilal (1830-1881),* Master en Histoire, Faculté Mountouri de Constantine, 1997.
- JAFALI (Youssef), *Al Djalia al Djazeiryia bi djehet El-Kef (1881-1929),* mémoire de DEA, en Histoire contemporaine, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis I, 1993
- LIAUZU (Claude), *Naissance du salariat et du mouvement ouvrier en Tunisie à travers un demi-siècle de colonisation*, Thèse d'Etat, Nice, 1977.
- MARTY (Germaine), *Etude sur les Musulmans allogènes à Tunis : Tunisiens, Tripolitains, Algériens, Marocains*, Mémoire pour l'obtention d'un Diplôme d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Géographie, Facultés des Lettres d'Alger, juin 1947.
- MEJRI (Abdelkrim), *Al Djaliyāt al Maghāribiya bi tounès* (1830-1939), 2 vol., Thèse doctorat d'Etat en histoire contemporaine, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis I, 2007.
- MESSAOUDI (Alain.), *Les Algériens en Tunisie de 1830 à 1962 : étude d'une population migrante ou immigrée, enjeu de définitions nationales*, mémoire de DEA, Université de Paris III- Sorbonne Nouvelle, 1992.
- NUNEZ (Juliette), *Sujets et protégés de la France dans la Régence de Tunis (1848-1881)*, Thèse pour le Diplôme d'archiviste- paléographe, Ecole nationale des Chartes- France, 1987.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

ABBES (Ferhat), 210, 286, 309, 310, 313, 322, 332, 333, 334, 366
ABDELHAI, 339
ABDELHAMID (Rabia), 352
ABDELKADER (Emir), 46, 51, 53, 58, 200, 324
ABDELMEHDI, 358
ABDENNOUR (Ali Yahia), 346
ABDJAOUI (Youssef), 353
ABDUL- HAMID II, 174, 176
ABOU (Slim), 280
ABOULKACEM (Saadalah), 236
ABOU OMAR (Salah), 236
ABOU YAKDAN (Ibrahim B. hadj Aissa), 94, 188, 192, 195, 201, 278, 282
ADOUN (Bassaid), 191
AGERON (Charles Robert), 58
AISSAT (Idir), 346
AIT AHMED (Houssine), 318
AIT CHAALAL (Messaoud), 344
AIT DJOUDI (Messaoud),159
AKLI (Brahim b. hadj Mohamed), 187, 190, 261
AL-AFGHANI (Jamal Eddine), 174
ALAOUA (B'chairia), 356
ALIAUA (Mohamed Salah), 184
AL GHAROUR (Abbès), 363
AL-KAWAKIBI (Abderrahmane), 174
AMIMOUSSA (Hamou), 157, 162, 163
AMIROUCHE (Colonel), 348
AMROUCHE (Jean), 236
AMROUNI (Belgacem ben Hadj Amara), 277
ANANE (Ali Ben Moussa), 273
ANNABI (Hédi B. Mohamed Attia), 277
ANNABI (Mohamed), 272
ANNABI (Mohamed Said Benaci), 231
AOUAQ (Ahmed), 254
AOUDA (Hassen ben Ahmed), 164, 295
ARMSTRONG (John), 9
AROUDJ, 308
ARRIBI, 354
ARSLEN (Chakib), 278
ATATURK (Kamel, 175
ATFEICH (Abou Ishaq), 94, 151, 187, 192, 194, 201, 202, 278
ATTALAH (Hadj Mabrouk Ben Ahmed), 137

B

BAALI (Salah Ben Bâali), 94, 151, 187, 192, 201
BAALI (Zekri b. Amor), 201
BABAKEUR (Salah), 191
BABAMOUSSA (Hadj Mohamed), 294
BACH-HAMBA (Ali), 175, 176, 200
BACH-HAMBA (Mohamed), 200
BAHIA (Farah), 353
BAKIR (Bahmed), 294
BAKIR (Hadj Ali Ben Amor), 109, 157, 162, 165
BALI (Hadjira), 349, 353
BARDIN (Pierre), 58, 62
BAROUNI (Al) (Slimane), 278
BAYOUD (Brahim), 191, 195, 201
BECK (Djaafer), 353
BEJAOUI (Ali), 171
BEKELLI (Abderrahmane), 191
BELOUAZAÄ (Brahma), 18
BEN ABBES (Salah Ben Ahmed), 154
BEN ABDELLAH (Brahim), 46
BEN ABDERAZEK (Hamou Ben Ali), 160
BEN ABDERAZEK (Mohamed b. Mahiouz), 273, 275
BEN ABOUD (Mahdi), 363,
BEN ACHOUR (Mohamed),273
BEN AHMED (Abdeljelil Ben Brahim), 157
BEN AHMED (Mohamed b. Amor), 184
BEN AHMED (Tahar), 353
BEN AISSA (hadj Mohamed b. Amor), 94, 191
BEN AISSA (Hamda), 188, 198
BEN AISSA (Omar), 191, 194
BEN AISSA (Slimane), 201
BEN AISSA (Taieb), 203
BEN ALAOUA (Mami Smail), 184
BEN ALI (Abdelhamid b. Abdellah), 197
BEN ALI (Hatten b. Mohamed Said), 197
BEN AMARA (Ennaceur Ben Youssef), 157
BEN AMARA (Sassi), 154
BEN AMAR (Mohamed), 277
BEN AMMAR (Tahar), 270
BENAOUDA (Amar ben Mustapha), 333
BEN AOUDA (El Ghouati), 158
BEN BADIS (Abdelhamid), 64, 148, 210, 251, 253, 256, 274, 277, 281, 292, 310, 313
BEN BELGACEM (hadj Essedik), 197
BEN BELLA (Ahmed), 314, 340, 363, 366
BEN BOUROGAA (Sultane), 295
BEN BRAHIM (Laroussi), 109
BEN CHABANE (Amara At-Tamacini), 154
BEN CHENIK (Abdeldjabar), 100

BEN CHOHRA (Nacer), 46
BEN DIAF (Diaf b. Mabrouk), 231
BEN DJEBBA (Béchir), 149
BEN DJELLAB (Ali), 46
BEN DJENET (Ahmed),158
BENEDICT (Anderson)14, 177, 305
BEN GUERRACHE (Ahmed), 158
BEN HADID (Hadj Saïd), 93, 136, 137, 184, 186
BEN HADID (Ismail), 296
BEN HADID (Mohamed), 296
BEN HADID (Salah), 296
BEN HADJ AMARA (M'Barek), 235
BEN HADJ MOHAMED (Ahmed), 100
BEN HADJ TAIEB (Ahmed), 196
BEN HADOUKA (Abdelhafid), 236
BEN JALLOUL (El-Kefi), 154
BEN JEDID (Chadli), 314, 357
BEN KADOUR (Mohamed), 154
BEN KAROUIA (Mohamed), 154
BEN KHEDDA (Benyoucef), 332
BEN LAKHDAR (Abderrahmane ben Ahmed), 251
BEN LASSOUED (Ezzine), 358
BEN MABROUK (Ali), 352
BEN MAFTOUH (Mohamed Ben Jalloul), 154
BEN MANSOUR (Ahmed), 154
BEN M'HIDI (Larbi), 334
BEN MIDA (Miloud), 298
BEN MIHOUB (Ahmed), 279
BEN MOHAMED SALAH (Ahmed), 158, 184
BEN MOUSSA (Ali), 235, 271
BEN OMRANE (Es-Sahraoui), 154
BEN OUALID (Bou Alem ben Ali), 281
BEN OTHMANE (Mohamed B. Sassi), 154
BEN OTHMANE (Seghaier ben Mohamed), 281
BENSAID ROUHOU (Ahmed Ben Hadj Ahmed), 295
BEN SAAD (Ahmed b. Mohamed), 165, 183
BEN SAID (Zekri), 201, 202
BEN SALAH (Miloud b. Ali), 197
BENSALEM (Abderrahmane), 356
BEN SLIMANE (Slimane), 281
BEN SULTANE (Mohamed b. Ali), 159, 164, 184
BEN TALHA (Mokhtar b. Brahim), 273
BEN TALHA (Rabah), 107, 159
BEN TIFOUR (Abdelaziz), 354
BEN TOUBBAL (Lakhder), 334
BEN YAHIA (Salah), 100, 187, 192, 194, 201, 202, 203, 278, 279
BEN YAKLEF (Mohamed), 94
BEN YOUSSEF (Salah), 269, 281, 282, 339, 357, 359, 362, 366, 367
BENZAMLEL (Daoued), 201

BEN ZAROUK (Mohamed Salah), 158, 165, 196
BENZAZIA (Sadok), 295
BELGACEM (Krim), 334, 366
BELHOUANE (Ali), 281
BERROUGHA (Foudil), 231
BESKRI (Abderrahmane), 273
BESSIS (Juliette), 260, 261
BISKER (Hafsa), 349
BLUM (Léon), 286
BORNAZ (Tahar B. Mohamed), 294
BOUALEM (Mansour), 353
BOUAROUA (Ali Ben Hadj Mohamed), 157
BOUAZIZ (Yahia), 236, 252
BOUDJEMAA, 357
BOUDJNAH (Slimane), 191, 195
BOUGLEZ (Amara), 356, 357
BOUHIRED (Djamila),334
BOUCHAMI (Mekki Ben Larbi), 272
BOUCHAMI (Salah Ben Larbi), 272
BOUDERBA (Omar), 200
BOUDIA (Mohamed), 353
BOUDISSA (Safi), 346
BOUKOUCHA (Hamza), 236
BOUMENDJEL (Ahmed), 334
BOUMEZREG (Mohamed), 354
BOUNA (Mohamed Omar), 162
BOUNOUA (Ferhat B. Houssine), 158, 164
BOURAGHDA (Abdelghali), 236
BOURAS (Mohamed), 201
BOURDIEU (Pierre), 238, 239
BOURGUIBA (Habib), 262, 269, 282, 349, 357, 359, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 368, 369,370, 372, 373
BOUROUH (Ahmed), 252
BOUSSOUF (Abdelhafid), 334
BOUZANQUET (M.), 266
BOUZIDI (Mohamed), 352, 353
BRUNET (R.), 85
BURSAUX (Paul), 84

C

CALLENS (M.), 87
CAMAU (Michel), 178
CARBILLET (Colonel), 38
CARBON, 63, 129
CARTHY (Oscar Mac), 307
CHADLI (Mohamed), 336
CHALLE (Mourice), 328, 340
CHALOM (Haïm), 107

CHAMOUN, 107
CHARLET (Capitaine), 66
CHARPY (Dominique), 17, 217, 220, 223
CHEBBI (Lamine), 252
CHEBBI (Messaoud), 41
CHEIKH ATFEICH (pers. Religieux), 151, 194
CHEIKH EL MAHDI (pers. Religieux), 54
CHENTOUF (Mamia), 359
CHERIF (Ahmed), 356
SHERIF (Salah), 175, 200
CHIBANE (Abderrahmane), 252
COURRIERE (Yves), 348
CUISINIER (Jean), 10

D

DABOUZ (Mohamed Ali), 236
DALY (Yahia), 261
DEBAH (Ali), 353
DE CARNIERES (Victor), 108
DE GAULLE (Charles), 321, 371
DELOYE (Yves), 16
DEKKAR (Rahmoun), 346
DERDOUR (Djamel), 337
DERRI (Roguaia), 352
DJABAIRI (Mohamed El Aid), 271, 275, 279, 281, 283
DJAIBI (Mohamed), 203
DJAZAIRI (Mohammed Hussein), 110, 145
DJELLABI (Tahar), 282
DJERIDI (Mohamed B. Abdallah), 272
DJILANI (M'barek), 346
Docteur Slimane, 336
DOGHMAN (Lakhdar), 159, 162
DOUGUI (Noureddine), 169
DUHAMEL (G.), 86
DUMONT (P.A.), 17
DZIRI (Mohamed), 251

E

EL-AIFA (Tahar), 260
EL-BADAOUI (Hadj Ahmed), 160, 164
EL-BEJAI (Mahdi), 251
EL-FASSI (Allal), 363
EL-DIB (Fahi), 338
EL-GHARBI (Allala), 188, 189
EL-GHARBI (Mohamed), 188
EL-GHARBI (Mohamed B. Houssine), 184, 185
EL-GHEZALI (Ouanès), 160

EL-HADJ SAID (Mokhtar), 200
EL-KOUR (hadj Abid), 188, 198
EL-MAKI (Ahmed), 271
EL-MAKKI (Chadli), 251, 272, 275, 280, 283
EL-MERDASSI (Abdelaziz Mohamed), 250
EL- MILI (M'barek), 274
EL-OKBY (Taieb), 274
EL-OUARGLI (Ahmed El Bédoui), 39, 143
EL-OUARGLI (Mohamed b. Mustapha), 188, 189
EL-SABAH (Béchir), 363,
ES-SAIHI (Mohamed Lakhdar), 236, 252
ESSOUFI (Abdelkader), 358
ESSOUFI (Ibrahim), 236
ESSOUFI (Kadour b.Amar), 172
ESSOUFI (Mohamed dit Ben Amor), 188
ESSOUFI (Mohamed El Kébir), 107
ESSOUFI (Mohamed Jebali), 357
ESSOUFI (Tidjani), 277
ESSOUFI (Tidjani B. Sghaier), 272
ETOUMI (Amor b. Amor), 197
ET-TOUATI (hadj Mohamed b. Mohamed), 197
ET-TOUATI (M'Barek Ben Abdelkader), 158

F

FANON (Frantz), 337
FARID (Ali), 353
FARINE (Charles), 99
FITOUI, 337
FRIHA (Ahmed), 252
FRIHI (Latif), 295

G

GADRI (Mohamed B. Hadj Salem), 294, 298
GALLISSOT (René), 248
GANIAGE (Jean), 78
GASMI (Houssine), 270, 275
GASMI (Mustapha), 184, 185, 270, 275, 283
GASMI (Said b. Abdellah), 275
GATTOUCHE (Lakhdar), 295
GELLNER (Ernest), 15, 305
GHARBI (Ali), 171
GHOUT (Seghaier Ben Mohamed), 295
GHRIBI (Tahar ben Lakhdar), 358
GUENAOUI (Belgacem), 261, 265
GUENOUN (Slimane), 356
GUILLON (Armand), 208

GOULBOUME (H.), 15
GUEDDI (Mohamed), 342
GUELLATY (Ahmed), 183
GUELLATY (Ali), 183
GUELLATY (Ali Ben Ahmed), 183
GUELLATY (Hassen), 100, 145, 182, 183, 185, 199, 200
GUELLATY (Mohamed), 183
GUELLATY (Mustapha), 183, 185
GUELLATY (Omar), 110, 132, 183, 199
GUELMANIS (Salah), 149
GUEYE (Lamine), 300
GSELL (Stéphane), 307, 321

H

HACHED (Ferhat), 209
HACHEMI (El-Chérif), 244
HADDAM (Tidjani), 337
HADJRI (Khomaiés), 360
HAMDI BACHA, 358
HAMED (Tahar), 282
HAMOU (Ali Ben Abderrazek), 294
HAMOUD (Nafissa), 348
HAMOUD (Ramadan), 235
HAMZAOUI (Salah), 259
HARBI (Mohamed), 318
HASSEN IBN NOUMEN, 324
HENDA (Zohra Ben Brahim), 352
HIRECH (Abdelmajid), 251
HOBSBAWN (Eric), 305
H'SISSEN (Hassen Larbi), 353

I

IBN TAYMIA, 53
IBRAHIMI (Béchir), 274
IBRAHIMI (Malika), 349, 352

J

JABRI (Mohamed Salah), 17
JAFALI (Youssef), 18
JRAD (Ali), 275
JUBA II, 317
JUGURTHA, 308, 317, 325
JULIEN (Charles André), 315

K

KAAK (Mustapha), 235
KABAILI (Abdelkader), 145
KABAILI (Ahmed), 358
KABLOUTI (Mohamed), 46
KACEM (Moussa), 200
KADRI (Mohamed), 164
KAHENA, 324
KARI (Belgacem ben Khaled), 251
KATAB (Mustapha), 351, 352, 353
KELAL (Mohamed Ezzeddine), 110
KENNEDY (John), 371
KHALED (Emir),200
KHANTECHE (Mohamed), 294
KHARFI (Salah), 235
KHATIB (Abdelkrim), 363
KHATABI (Abdelkrim), 202
KHEIREDDINE (Barbarous), 308
KHEIREDDINE (ministre), 60, 115, 121, 125, 135
KHELFA (Youssef Ben Salah), 160
KHALIFAH (Djouneidi), 254
KHEMIRI (Mohamed), 170, 196, 260, 277
KHOUBACHA (Salah), 236
KOCEILA, 324
KOUACI (Safia), 349
KOUIRET (Sid Ali), 352
KOURTAL (Kassem), 254
KRAIEM (Mustapha), 178, 256, 274

L

LA BARBARA (Serge), 145
LACOSTE (Robert), 360
LAMOURI (colonel), 365, 366
LARGUECHE (Khalil), 110, 132
LARNAOULT (Ahmed), 261, 270
LASNAM (Mohamed), 356
LASSOUED (Taher), 363
LEFEBVRE (Henri), 16, 139, 147
LIAUZU (Claude), 102, 265
LILLIAM (Mustapha), 342, 348

M

MAACHOU (Abdelkader), 346
MADANI (Ahmed Tawfiq), 96, 187, 189, 190, 283
MADANI (Mohamed), 96
MAHI (Mohamed), 295

MARTY (Germaine), 17, 246
MARX (Karl), 237, 238
MASSINISSA, 308, 317, 325
MATHARI (Tahar), 231
MAZARI (Al.), 52, 53
MEDJTOUCH (Mohamed), 235, 271
MEHRI (Abdelhamid), 253
MEHSAS (Ahmed), 333, 339
MEJRI (Abdelkrim), 18
MENAI (Hadi), 171
MERCIER (M.M.), 64
MESSADIA (Mohamed Chérif), 253
MESSALI HADJ, 210
MESSAOUDI (Alain),18
MESSAOUDI (Mohamed Aissa), 335
MEYNIER (Gilbert), 313
MOHAMED SADOK BEY, 60
MOHEIDDINE (fils d'Abdelkader), 46
MOKRANI (Ali Ben Mahdi), 96
MOKRANI (Almi Ben Aziz), 271
MOKRANI (Mohamed Ben Ali), 272
MOKRANI (Mohamed B. Hadj Mohamed), 296, 298
MOKRANI (Messaoud), 272
MOKRANI (Tahar), 260,262, 271
MONCEF BEY, 262
MOUHOUB (Brahim), 200
MOULEY Taïeb, 104, 188
MOULIERAS, 105
MOURALY (Chadli), 151
MORICE (André), 328, 340, 362
MOSTAFAI (Chawki), 337
MOSTAFAI (Khéira), 349
M'RAIZGUA (Ahmed), 252
M'RAIZGUA (Mohamed), 251
MUSTAPHA BEY, 145
MUSTAPHA (Mohamed), 278
M'ZABI (Ali), 184
M'ZABI (Hadj Hamou), 200

N

NAIT (Taieb), 253
NAKKACHE (Mohamed Sghéir), 336, 337
NAMOUCHI (Mohamed Tahar), 358
NAPOLEON, 51, 110
NASSER (Jamel),366, 370
NEZZAR (Khaled), 356, 357
NOIRIEL (Gérard), 75
NOUIRA (Hédi), 261, 281

NOURI (Hassen), 260, 261, 270, 275, 283
NOURRI (Abdallah), 271
NOUSCHI (André), 146

O

OKBA IBN NAFAA, 324
OKBY (Lamine), 184
OUAFIA, 352
OUATTAR (Tahar), 236
OUERGHI (Tahar b. Mohamed), 261, 271, 275
OUEZZANI (Abdessalem Ben Mekki), 104
OUMRANE (Amar), 339
OUZIR (El.) (Ahmed), 100

P

PERVILLE (Guy), 285
PEYROUTON (Marcel), 258
POUSSOU (J.P.), 67

R

RACHID (Ali Yahia), 318
RAGER (Jean Jacques), 56, 222
RAIS (Abdelhalim), 352
RAJEB (Hadi), 353
RECTENWALD (M.G.), 110
REGGUI (Marcel), 236, 237
RENAN (Ernest), 14, 177, 309, 319
REZIGUE (Kacem), 254
RIVERS (Pitt), 12
ROUISSI (Youssef), 281
ROUSTON (Jean), 60, 125

S

SAADAOUI (Hamou), 352
SAFI (Ahmed), 180
SAHNOUN (Mustapha), 352, 353
SAHRAOUI (Almi), 295
SAHRAOUI (Mustapha), 353
SALAH BEY, 46
SALAN (Général), 337, 361
SEBAG (Paul), 78
SEYDOUX (Roger), 341
SFAIHI (Ismail), 175
SFAIHI (Tahar), 200
SFAR (Béchir), 176

SFAR(Tahar), 180
SIALA (Tahar b. Lamine), 184
SIFAOUI (Ali), 171
SID AHMED (Idir), 231
SIDI ALI AZOUZ (pers. Religieux), 150
SIOUSOU (Salah b. hadj Amor), 188, 192, 201
SLIM (Mongi), 281, 333
SMITH (Anthony), 305
SNADLY (Sadok), 231
SOUID (Ali), 260
SOUID (Tahar), 260
STALINE (Josef), 177
SYRINE (Mohamed Lakhdar), 356

T

TADJIR (Mohamed Ben Bakir), 202
TAIEB Ben Caïd Hassine, 277
TEBESSI (Brahim b. Mohamed),261
TEBESSI (Larbi), 274
THAALBI (Abdelaziz), 96,181, 182, 186, 187, 189, 194, 200, 201, 203, 209, 262, 272, 277, 278, 279, 280
THAALBI (Fatma), 96
THAALBI (Mohamed), 187
THAALBI (Touhami), 271
THEMINI (Abdelaziz), 236
THEMINI (Mohamed), 94, 151, 188, 190, 193, 202, 277, 278, 279
THOMAS (Philippe), 84
THOREZ (Mourice), 321
TLILI (Béchir), 175
TOAS (Marguerite), 236
TODD (Emmanuel), 92
TOUATI (Mohamed Habib), 46
TOUATI (Sadok b. Mohamed), 270
TOUHAMI (Mohamed), 272
TOUMI (Mohamed), 337, 342, 349
TOUMI (Mustapha), 352, 353
TROUDI (Othmane), 196

V

VATIN (Jean Claude), 316
VIOLETTE (Maurice), 179, 286, 321

W

WAHBI (Ahmed), 353
WANSHARISSI (Al.), 52, 53
WARNIER, 44, 56

WEBER (Max), 177, 238
WECQUEL (M.), 56
WEIL (Patrick), 129
WIRTH (Louis), 241

Y

YAALAOUI (Abderrahmane), 187, 189, 190
YAHYAOUI (Boughrara), 295
YAZID (M'hamed), 334

Z

ZAABOUB (Brahim), 236, 252
ZAKARIA (Mufdi), 191, 195, 235, 278, 280, 282
ZALEGUE (Taïeb), 358
ZAOUCH (Abdelhamid), 100
ZAOUCH (Abdeljelil), 100
ZAYDOUN, 254
ZOUAOUI (Mohamed b. Slimane), 197
ZOUAOUI (Mohamed dit Alem Erezgui),196

TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION GÉNÉRALE 9

Première partie : 23

Les Algériens en Tunisie de 1871 à 1930 :

l'ère des communautés

CHAPITRE I 25

Les Algériens en Tunisie : identification et étude du processus migratoire

I-Présentation des communautés algériennes. 25

1) La composition ethnico-sociologique des Algériens en Tunisie 26

2) Les zones de départs en Algérie 47

II-L 'immigration algérienne en Tunisie de 1830 à 1930 50

1) Les mobiles de l'immigration algérienne. 50

2) Chronique des mouvements migratoires en Tunisie. 57

III-La politique française face à la migration algérienne en Tunisie. 68

1) La réglementation de la migration 68

2) Le contrôle des frontières 70

CHAPITRE II : 73

Implantation et modalités de structuration des Algériens en Tunisie

I-Répartition géographique des Algériens en Tunisie 73

1) La concentration urbaine des Algériens 74

2) Les Algériens en Tunisie : fragment d'une société plurielle 78

II Les Algériens dans la Cité 80

1) Le cas de la ville de Tunis 80

2) Les Algériens dans les centres miniers de Gafsa 84

3) Demeures et lieux de sociabilité 86

III Les rapports des Algériens avec les autres populations de la Tunisie 92

1) Les relations à l'intérieur des communautés algériennes. 92

2) Les rapports inter-communautaires des Algériens 98

CHAPITRE III : 113

La situation des Algériens en Tunisie : études démographiques, juridiques et socio-économiques

I -Les Algériens en Tunisie : étude quantitative 113

1) Peut-on dénombrer les Algériens en Tunisie ?... 114

2) Essai d'estimation du nombre des Algériens 117

II -Le statut juridique des Algériens en Tunisie.. 121

1) Des sujets du Bey 121

2) Des sujets français 127

III -Les conditions socio-économiques des Algériens en Tunisie 133

1) Prépondérance des petits métiers 133

2) Les catégories socioprofessionnelles des Algériens en Tunisie 134
CHAPITRE IV : Les Algériens dans l'espace public tunisien : le début de la formation d'un lien national 153
I -L'organisation communautaire des Algériens 153
1) Le diwan 154
2) Les cheikhs des communautés algériennes entre 1881 et 1930 155
II - Les Algériens face aux questions socio-politiques de la Tunisie à la veille des années trente 166
1) Les Algériens dans le mouvement syndical tunisien 166
2) L'engagement politique des Algériens 172
III -Les Algériens en Tunisie : un lien entre deux mouvements nationaux 199
Deuxième partie : 205
Les Algériens en Tunisie de 1930 à 1962 : l'ère du nationalisme
CHAPITRE I : L'évolution de la situation des Algériens en Tunisie entre 1930 et 1962 207
I -Les Algériens en Tunisie au tournant des années trente : des communautés désarticulées 207
1) Le nouveau cadre politique 208
2) L'impact de la crise économique sur la migration algérienne (1930-1954)… 211
II -Urbanisation et croissance démographique des Algériens en Tunisie 219
1) L'effectif des Algériens en Tunisie depuis les années 1930. 219
2) Le renforcement du caractère urbain d'une population essentiellement citadine 223
III -Hiérarchie sociale et conquêtes d'emplois 227
1) L'ascension sociale des Algériens en Tunisie depuis 1930 227
2) Les mobilités sociales des Algériens en Tunisie 237
CHAPITRE II : La relance de l'action nationaliste des Algériens en Tunisie 246
I - Désarroi social des Algériens : surenchère de deux politiques de nationalisation différentes 246
1) Les unités d'aides et d'assistance aux Algériens 246
2) Les associations algériennes en Tunisie : foyer de propagande nationaliste…. 249
II - Syndicalisme à dominante corporatiste 256
1) Les conditions propices d'action commune 257
2) Profils et pratiques syndicales des Algériens 260
III -Pratique politique des Algériens : entre nationalisme et internationalisme 270
1) Les Algériens dans le mouvement national tunisien 270
2) Le militantisme algérien dans les deux mouvements nationalistes 282
CHAPITRE III : Vécu et résultat de l'intégration à la française: mutations et résistances 287
I -Evolution du statut juridique des Algériens depuis 1930 287
1) Une identité officielle en conformité : FMA. 288
2) Les Algériens en Tunisie face à la naturalisation. 291

II -Les institutions représentatives des FMA en Tunisie : aspects et limites 294
1) Le maintien du Cheikhat des Algériens. 294
2) La participation algérienne à la vie politique française en Tunisie 301
III-Le nationalisme et la question de l'identité algérienne 307
1) La conscience territoriale 309
2) Une identité culturelle 314
3) Une histoire commune… 322
CHAPITRE IV : Les Algériens en Tunisie pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) 328

I- La Tunisie, base arrière de la guerre d'Algérie 328
1) L'afflux et l'implantation des réfugiés…….... 329
2) Installation d'une infrastructure politique et militaire en faveur de la guerre… 332
II -La Tunisie dans la tourmente de la guerre 342
1) La mobilisation des Algériens à la recherche d'une action commune 342
2) Affrontements et accrochages sur les frontières 356
III- Les conséquences de la guerre sur la politique extérieure de la Tunisie 363
1) Les rapports tuniso-algériens 363
2) Les crises franco-tunisiennes 371
CONCLUSION GENERALE 375
Annexe 381
Liste des tableaux et des figures 419
Glossaire des termes arabes 421
Sources et bibliographie 425
Index des noms de personnes. 447
Table des matières. 459